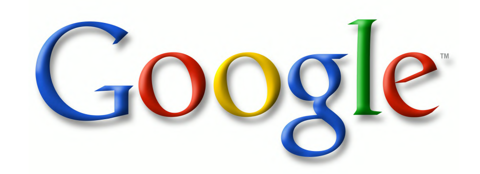
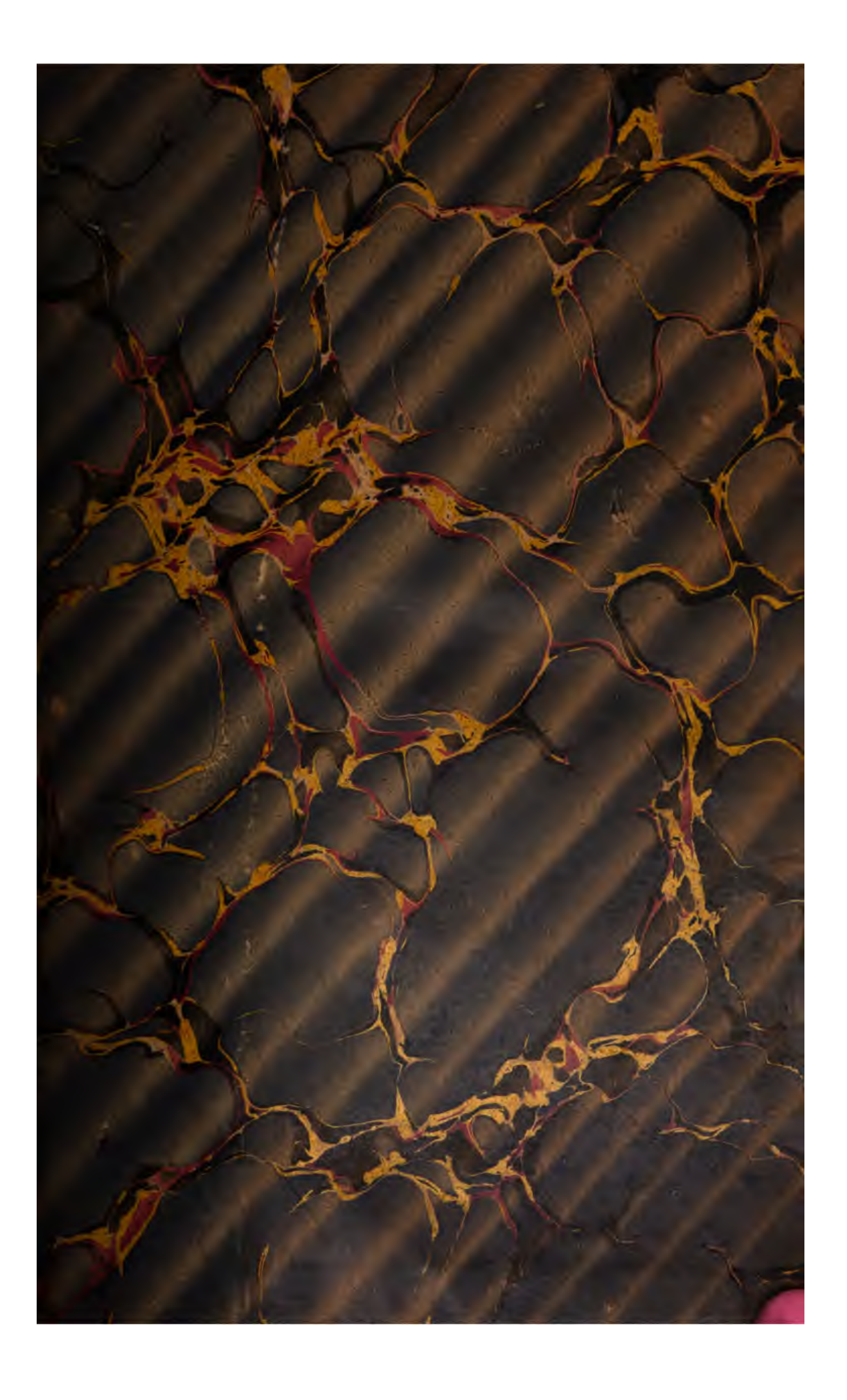
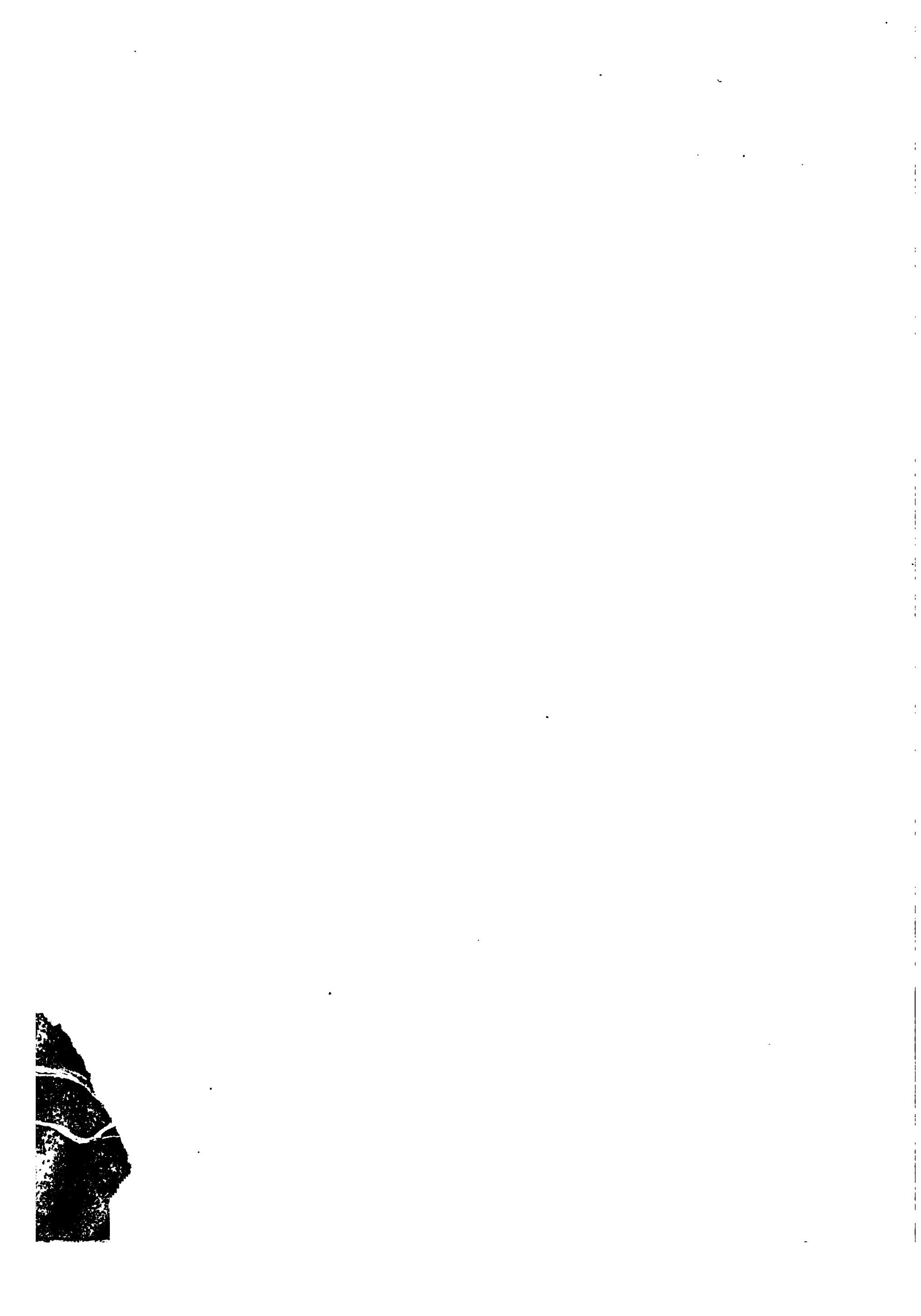





1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE





JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE

RÉSUMANT

AU POINT DE VUE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE,
HYGIÉNIQUE, THÉRAPEUTIQUE ET LÉGAL, TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES
A LA FOLIE, AUX NÉVROSES CONVULSIVES ET AUX DÉFECTUOSITÉS
INTELLECTUELLES ET MORALES,

A L'USAGE

Des médecins praticiens, des étudiants en médecine, des jurisconsultes, des administrateurs,
et des personnes qui se consacrent à l'enseignement,

PAR

M. DELASIAUVE

Médecin en chef de l'hospice de Bicêtre (section des épileptiques
et enfants aliénés et idiots).

TOME QUATRIÈME.

PARIS

VICTOR MASSON ET FILS

PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE.

1864

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE.

AU LECTEUR.

Il est des époques pour la réflexion. Une année qui s'en va en marque l'heure. Elle devient, pour le journaliste, appelé plus que tout autre à sonder sa conscience, l'occasion d'un examen rétrospectif. Quel but s'était-il proposé? Comment l'a-t-il rempli? Quelles éclaircies a-t-il ouvertes? Du passé, enfin, quelles inductions tirer pour l'avenir?

On a pu voir qu'à notre programme ne s'était mêlée aucune illusion. Une lacune existait dans la science mentale. L'évidence en était manifeste et nous en avions le profond sentiment. Mais, en face des efforts nécessaires, hésitait notre faiblesse. L'effroi nous gagnait en mesurant à nos moyens l'immensité de la tâche.

Il nous fallait compter avec les obstacles. Une expérience de vingt années, fortifiée par des tendances analytiques, une constante étude, des publications nombreuses sur les points litigieux, des controverses solennelles et réitérées nous créaient, à la vérité, une position exceptionnelle. Nous avions, ou peu s'en faut, exploré tout le domaine de la médecine mentale. Mais l'intuition des principes aplanit, sans le supprimer, le labeur de l'exécution destinée à les faire ressortir. Élucider les problèmes, vaincre l'erreur, secouer l'indifférence, amener à capitulation les faux amours-propres : une telle mission exigeait, outre la conviction et le savoir, l'ardeur de la jeunesse, et ni notre santé ni notre âge n'étaient à la hauteur des difficultés.

Avions-nous au moins l'espoir d'auxiliaires qui pussent alléger le fardeau en le partageant? Ce secours nous apparaissait bien incertain. Les vaillants, enchaînés à des devoirs d'habitude, nous apportaient plus de sympathie que d'activité. D'autres, libres de leur choix et de leur temps, fuyaient un travail qui les eût grandis. Les plus fâcheux pronostics, d'ailleurs, ne manquaient pas. Nous avions à traiter de la folie, on nous traitait de fou d'avance. C'était, disait-on, peine, argent et dévouement perdus. L'œuvre sortit de cette atmosphère déprimante;

car ces prédictions sinistres ne nous avaient point ébranlé. La foi sauve; comme ce philosophe qui marchait pour prouver le mouvement, nous marchâmes. Trois ans se sont écoulés, non sans fatigue, mais sans défaillance, et nos pas se sont affermis. Le champ des idées s'est agrandi, et, en se mûrissant, les aperçus se sont fécondés. De plus en plus, enfin, s'est accrue la confiance des collaborateurs dévoués qui, jaloux de concourir avec nous à une entreprise utile, se sont associés, dès le début ou depuis, à nos craintes et à nos espérances.

Chacun le reconnaît aujourd'hui, notre feuille a conquis son rang; elle est viable; sa marche et sa dignité n'ont suscité qu'approbation. Là où le *Journal de médecine mentale* a pénétré, il s'est fait une popularité d'estime. De points divers nous sont venues d'encourageantes félicitations, des amitiés respectables, des demandes d'échanges ou des promotions honorifiques spontanées.

Quant aux questions abordées, nul n'en dénie l'intérêt et la grandeur. L'œuvre si considérable de la nomenclature avançant vers son terme; les idées de M. Voisin, objet d'impressions si diverses, rattachées à leur sens véritable et mises dans l'évidence de leur mérite; la grande discussion soulevée à la Société médico-psychologique sur le principe vital et l'âme pensante, ramenée, dans un jugement final, à la limite rationnelle des croyances et à des conditions pratiques pour la médecine légale, la moralité et l'éducation; de précieux éclaircissements concernant la responsabilité des aliénés et des aliénistes; l'argumentation si lumineuse et si pratique de M. Casimir Pinel sur le secret médical; les consciencieuses recherches de M. Semelaigne, soit sur le délire aigu et l'erreur pathologique, soit sur les doctrines mentales d'Hippocrate qu'il a pour ainsi dire dégagées du chaos de l'histoire; les beaux articles de M. Berthier sur l'organisation des asiles; le mémoire approfondi de M. Bourneville sur les conditions de la bouche chez les idiots; la savante thèse de M. Datin sur la Roquette et l'éducation correctionnelle: tels sont, pour le *Journal de médecine mentale*, indépendamment d'une foule d'écrits distingués, de vues neuves, de faits et de sujets variés, qui honorent la science en général et notre collaboration en particulier, les titres que nous lègue l'année écoulée et dont nous avons le droit de nous prévaloir.

Il en est un surtout qui flatte spécialement nos sentiments les plus intimes. C'est de pouvoir nous persuader qu'en appréciant avec sollicitude un procès éminemment grave qui s'est agité en Espagne, la clarté que nous avons fait jaillir sur un point épineux de médecine légale des aliénés a vraisemblablement concouru, avec d'autres influences fran-

çaises, à faire tomber du trône des mesures réparatrices envers des infortunés, victimes d'un savoir boiteux et de préventions aveugles.

Nous pensons donc, sans fausse modestie ni faux orgueil, avoir tenu autant que promis, bien mérité de notre publication, et fourni ainsi à ceux qui ne la jugent pas indifférente aux connaissances mentales un gage d'avenir et de durée. D.

SPÉCIMEN MENSUEL.

I. Évolution et amoindrissement du cervelet, par le professeur Engel. — II. Paralysie, moins la vue; mémoire des sens, de la sensibilité et des organes de la vie végétative, par M. Sales-Girons.

I. — Malgré les travaux nombreux sur les centres cérébro-spinaux, la structure et les fonctions de ces organes restent environnées d'ombres épaisses. Raison de plus de ne négliger aucun fait susceptible de répandre quelque lumière sur ces points importants. L'Allemagne a, dans cette voie, déployé un zèle exceptionnel. Un de ses médecins les plus savants, le professeur Engel (de Vienne), achève, en ce moment, un grand ouvrage sur le poids et le volume du cerveau. L'évolution du cervelet y est, notamment, l'objet d'un chapitre très-étudié que publie, par anticipation, le *Wiener Medicinische Wochenschrift* (1833, n° 3) et dont nous empruntons les conclusions à la traduction de la *Gazette hebdomadaire* (6 nov.).

« La substance blanche n'a pas atteint, au moment de la naissance, son entier développement. Elle y arrive pendant l'enfance et s'y maintient probablement jusqu'à l'âge de cinquante ans. De même pour la substance grise, quant au nombre des lamelles.

» Après la cinquantième année, le nombre des lamelles diminue, surtout celles qui contiennent de la substance blanche et de préférence au *vermis* supérieur, dans le domaine des troisième et quatrième branches de l'arbre de vie. Cet amoindrissement, du reste, n'est pas constant. Chez des vieillards de quatre-vingts ans, on n'en trouve aucune trace.

» Chez les femmes, les lamelles, moins nombreuses, s'affaissent aussi plus tôt. On remarque encore leur diminution fréquente et plus ou moins étendue dans les maladies chroniques du cerveau.

» Certaines affections du cervelet ramènent les lamelles blanches à ce qu'elles étaient à la naissance. La réduction des lamelles grises ne va jamais si loin. Dans tous ces cas, se sont offerts des symptômes de folie

et des altérations cérébrales qui ne permettent pas de démêler la part du cervelet dans la production morbide.

» Le nombre des lamelles, sans rapport avec la taille et la vigueur des sujets, paraît, au contraire, varier considérablement selon les races. »

II. — Dès qu'il veut pénétrer le secret des actions vitales, l'esprit s'épuise dans une contemplation vaine. Souvent même il n'arrive pas à saisir les premières conditions. L'influence de la vue sur la direction des mouvements est un fait généralement connu. Il est rare qu'un homme dont on a bandé les yeux s'avance, en droite ligne, vers un but assigné. Le presbyte ne saurait, sans lunettes, former une écriture régulière, soit que, rangées en zigzags, les lettres s'offrent écornées, ou que quelques-unes manquent entièrement. Dans une obscurité profonde, on se sent comme privé de ses forces. Chez les paralytiques, plusieurs circonstances ont été notées. Ces malades, dans un bain, ne sauraient tenir les jambes étendues à moins d'en distinguer de l'œil les extrémités. Parfois, ils n'ont qu'une vague conscience de leurs fonctions d'exonération, s'ils n'en constatent le produit.

Jusqu'à présent, cependant, on n'a point eu d'exemple semblable à celui que M. Sales-Girons, sous ce titre : *Paralysie, moins la vue*, vient de consigner dans la *Revue médicale* (15 et 30 nov.). Ce cas, emprunté à M. Duchenne (de Boulogne), est, de la part de l'auteur de l'article, l'objet d'ingénieux commentaires tendant à dévoiler le caractère du phénomène. Pour confirmer ses remarques, le savant écrivain rapproche diverses observations dues à M. Andrieux (de Brioude), et relate une double lettre de ce dernier et de M. Tissot.

Le fait de M. Duchenne (de Boulogne) a trait à une fille de dix-huit ans, soignée à la Charité, et qui ne pouvait mouvoir les bras et les mains sans avoir le regard fixé sur ces parties. L'interposition d'un écran occasionnait immédiatement l'impotence. Ecartait-on les membres en croix, le mouvement ne s'exécutait que du côté où sa vue se dirigeait. Se gratter le dos n'était possible qu'à l'aide de la réflexion d'un miroir. Chose étrange ! Cette paralysée insolite croyait aux actes qu'elle n'accomplissait pas.

A quoi rapporter cette défaillance conditionnelle ? C'est à l'analyse des causes qui président aux mouvements volontaires que M. Sales-Girons demande la solution de cette difficulté. Le concours des sens, surtout de la vue, est, selon lui, nécessaire à l'action locomotrice. Elle ne semble s'en passer que parce qu'elle est devenue instinctive par la vertu de l'habitude. En réalité, elle exige un long apprentissage. L'en-

fant n'atteint cette précision prodigieuse que nous admirons, qu'après des tâtonnements infinis et des échecs réitérés. La trace, le souvenir des impressions antérieures suppléerait dès lors, à notre insu, aux sensations directes. Nous agirions de mémoire, *par cœur.*

Ceci posé, si l'on admet que cette mémoire s'efface, que l'on désapprenne, d'une manière plus ou moins étendue ou partielle, le comment du mouvement volontaire, on pressent les conséquences, d'après l'intensité, la nature ou le siége de la lésion qui compromet l'intégrité fonctionnelle. La jeune fille de M. Duchenne (de Boulogne) commande et se croit obéie. Mais l'opération que fait avorter l'inertie du substitut, ne se réalise que par le concours obligé du coopérateur initial.

On conçoit, du reste, que, chez les paralytiques, ce genre d'entrave puisse, dans des proportions variables, s'associer, en l'aggravant, à la débilité musculaire. N'y aurait-il pas là la raison de ces paralysies dites *intermittentes nocturnes* qui n'ont lieu que dans la nuit? De ces *névralgies générales*, signalées par M. Andrieux (de Brioude), où, jetés par la soustraction de la lumière dans un affaissement subit, les malades ne savent où sont leurs jambes, ni s'ils satisfont à la défécation ou à la miction? Conjecturant une formule, M. Sales-Girons augure que plus alors l'altération est profonde, plus l'assistance des sens est indispensable. Au moment où celle-ci devient inefficace, la paralysie est complète. On peut comparer ces cas à ceux où, dans la sphère de la pensée, on a besoin, pour se souvenir du nom d'une personne ou d'une chose, de l'entendre prononcer.

La lettre de M. Tissot, rappelant un fait de Maine de Biran, indique un nouveau rapprochement avec la sensibilité. Un hémiplégique sentait vivement la douleur sans pouvoir la rapporter à une partie déterminée du corps. Si, par exemple, on lui tordait le poignet affaibli, il fallait qu'il vît agir pour juger du siége de la souffrance. M. Andrieux complète, de son côté, les détails de l'observation que lui a empruntée M. Sales-Girons. Au milieu des anomalies névropathiques les plus singulières, son malade présentait, outre ceux déjà énoncés, divers symptômes de l'atonie spéciale de la mémoire des sens. Il ne pouvait, sans y *regarder*, boutonner ses vêtements, attacher le col de sa chemise, faire le nœud de sa cravate, poser le pied avec *conscience.* La marche n'était sûre qu'en tenant la tête baissée. S'il la relevait, ses jarrêts fléchissaient, ses pieds tournaient, il lui semblait être soulevé. M. Andrieux, un soir, le soutenait pour traverser une chambre. Le flambeau venant à s'éteindre, il tomba incontinent. A table, qu'une distraction suspendît la surveillance, sa main lâchait ce qu'elle tenait.

exclusivement spiritualiste imprimée par quelques écrivains à l'étude de l'aliénation mentale et aussi à l'habitude de trancher des questions à peine connues. Contrairement à M. Belloc, M. Brierre de Boismont n'accorde point que la discipline opportune des asiles implique la reconnaissance du libre arbitre. Nos gardiens savent eux-mêmes que, bien qu'elle ait son efficacité, ils n'ont point affaire à des hommes sensés. On arguerait à tort de l'admission des circonstances atténuantes. Du fou au criminel, il y a toute la distance qui sépare un organisme malade d'un organisme sain. Par réaction morale, ou primitivement, comme pour l'alcoolisme, les vices héréditaires, les intoxications, les dégradations matérielles, etc., le cerveau est toujours lésé dans les affections psychiques.

De l'accord unanime, le débat se concentre sur les délires partiels. M. Brierre de Boismont, à l'appui de sa doctrine de l'irresponsabilité, cite P. Zacchias, Daguesseau, MM. Sacaze, Girolami, Troplong, A. Bondurand, qui tous n'admettent de parfaite volonté que là où l'état intellectuel est intact. « Si, dit M. Troplong, dans le corps vivant, une lésion organique profonde, alors même que la contagion du mal n'a pas gagné les autres organes, suffit pour que la santé n'existe plus, la santé de l'esprit existera-t-elle parce que l'âme n'aura perdu que la mémoire, ou la volonté, ou le jugement? Qui peut savoir ce que, dans le jeu de cette admirable unité, apportent d'essentiel la mémoire qui rassemble les éléments du jugement, le jugement lui-même qui les combine et la volonté qui exécute ? Non, non ; cela ne se discute pas. »

La démarcation, toutefois, n'est pas absolue ; car on excepte volontiers les bizarreries de caractère, sans se demander si, au lieu d'être constamment le résultat d'une tendance naturelle, elles ne dépendraient pas quelquefois d'une transformation morbide.

Il fut une époque où la jurisprudence suivait des errements opposés. On invalidait les actes civils, et l'on refusait d'absoudre les inculpés de crimes, ce qui faisait dire à Georget « qu'on prenait plus de soin de la fortune des gens que de leur vie. » Pour M. Brierre de Boismont, d'accord en cela avec M. Legrand du Saulle, la logique impose, des deux parts, une conduite uniforme.

Attribuant une prééminence spéciale à l'étendue du délire, M. Belloc pense qu'à l'égard d'un accusé, on doit poser ainsi la question : « Quelles sont, chez lui, les limites dans lesquelles la société peut, sans injustice, lui demander compte de ses actes? » Cet énoncé, suivant M. Brierre de Boismont, doit être précédé de celui-ci : « L'acte incriminé a-t-il été commis par un fou? Toute d'expérience, l'appré-


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

même temps qu'elle menaçait M. de Boismont de poursuites, s'il ne lui délivrait un certificat attestant qu'elle n'avait point été folle, elle lui faisait un cadeau de bonbons. Elle écrit encore pour se plaindre de mille persécutions puériles. Son mari est très-malheureux.

De pareils types sont le fléau des médecins et des juges, hésitant entre le devoir d'assurer la sécurité des familles et la crainte de violer la liberté individuelle. Le cas suivant est presque identique avec celui qui précède.

Madame Am..., vingt-huit ans, tombe, après la perte d'un enfant unique, dans un accès de mélancolie. Père singulier, frère mort d'une maladie cérébrale. L'affection, datant de sept années, subit des alternatives. L'isolement de madame Am..., est plusieurs fois motivé par des recrudescences. Elle s'agite alors, court après les employés, diffame son mari, ses parents, ses amis. Dans une lettre, elle prodigue à M. de Boismont des protestations affectueuses, et tout aussitôt, dans une autre, elle demande à être débarrassée « de ces gens guidés par le seul intérêt. » Ses artifices, ses plaintes, ses violences mettent en combustion tout l'établissement. La tient-on renfermée, sa colère ne connaît plus de bornes; elle menace de tout incendier et fait des tentatives de strangulation.

Une enquête ayant eu lieu sur ses instances, elle sait si bien se contenir que deux experts, successivement délégués par le parquet, sont sa dupe. La séquestration est maintenue sur le rapport d'un médecin aliéniste. Sitôt son rôle d'emprunt fini, la versatilité recommence. Ses sarcasmes ne ménagent personne. Elle soutient avoir été prise par la taille et embrassée par son confesseur; elle veut avoir un enfant et propose de se montrer nue pour une bagatelle; l'argent qu'on lui donne est immédiatement dépensé en achats futiles. Ces signes d'excitation ayant, après seize mois, fait place à une sorte d'affaissement, madame Am... put rentrer chez elle.

Elle y reste deux ans, puis est de nouveau replacée après une fausse couche. Mêmes péripéties. Si on la dit folle, elle s'irrite et au bout d'une minute déclare que cela dure depuis dix ans. Elle conseille à une parente d'établir une pension bourgeoise et s'offre de loger chez elle au prix de 7000 francs qu'elle n'a pas. Tour à tour elle rit, danse, chante, pleure et se désespère; parfois elle sort de sa chambre à peine vêtue. Madame Am..., dans l'origine, avait été placée dans un couvent d'où elle s'était évadée; elle y retourne après une période de taciturnité; « voici notre diable », s'écrie-t-on, en l'apercevant. L'excitation croissant, elle fut transférée dans un autre asile.

était de ne pas prévoir au delà de ce qui lui était prescrit : « vous ne me l'aviez pas dit. »

Moins d'assiduité dans ses fonctions, des impatiences sans provocation, des projets en l'air, avaient à peine éveillé l'attention, quand, un matin, il fut ramené par la police qui l'avait arrêté dans une église où il avait passé la nuit. Tout se borna à une simple inquiétude et à une passagère morosité. Durant six autres années, rien ne décela un dérangement dans son esprit et sa conduite. Peu à peu, alors, se caractérisent les prodromes d'une récidive. L... ajourne volontiers au lendemain les travaux peu pressés, il s'absente et découche ; il se met à fumer et à boire. Son langage devient vif, ironique ; à un dîner, il injurie une parente de la maison ; son œil est hagard ; on le renferme dans une chambre avec un domestique.

Heureuse précaution ! Vers onze heures du soir, L... dansait sur sa paillasse en flammes. Il se croyait Dieu et prétendait qu'on viendrait l'adorer. Dans la lutte pour le faire sortir, il pique un gardien avec une longue épingle. Ce troisième paroxysme céda comme les précédents ; mais le stigmate d'infériorité intellectuelle et morale resta prononcé. Plus de travail fructueux. Retour des mauvaises habitudes, entretiens offensants, érotisme des idées, lettres calomniatrices, affectation pour les pointes et les calembourgs. Une nuit, il s'avise de clouer une porte de sortie ; il réclama, une autre fois, devant le juge de paix une dette imaginaire.

Conduit dans un établissement public, il le met, malgré le vice des lieux, très-au-dessus de celui où il a reçu les premiers soins. Les sentiments paraissant modifiés, M. de Boismont le reprend au bout de neuf mois, mais son inconsistance se trahit de plus en plus. Il a la fantaisie de devenir photographe et renonce, dès l'exécution, à ce projet. Sur les registres qu'on lui confie, il biffe ce qui le concerne et inscrit des notes inconvenantes. Aux observations qu'on lui fait, il se contente de répondre en riant : « c'est une balançoire. » Malgré sa vive affection pour ce malade, M. de Boismont se vit obligé de s'en séparer.

— Un cinquième cas montre une autre face du sujet, le fou jugeant lui-même ses écarts au point de vue de la responsabilité. X..., issu d'un père nerveux, a eu deux tantes aliénées. Dès cinq ans, ennui, pleurs involontaires, impuissance de l'attention. Il aspire vers la gloire et tombe dans les abîmes du découragement. Ensuite, besoin invincible de locomotion. En 1859, des spasmes diaphragmatiques, avec inappétence, suggèrent des pensées de violences et de suicide. La volonté est sans force contre ces entraînements. X... cède, sans amour, à l'attrait

des femmes, et se figure être damné s'il réfléchit à sa vie de désordre. Deux fois il a tenté de se tuer. Insensible aux blessures, il a les extrémités froides : toute la chaleur est à la tête. Parfois, il s'amuse dans le monde, quoique le *fantôme soit toujours là*. Nul ne soupçonne son état. Il dure depuis quatre ans. « Jamais, à partir de ce moment, il n'a été réellement responsable. »

— Enfin, M. Brierre de Boismont cite un dernier fait, d'une signification tout à fait décisive. C'est celui d'un officier supérieur qui, vingt-sept ans durant, a pu dissimuler les préoccupations sinistres dont son esprit était assiégé. A treize ans, il lave ses mains dans un vase où se trouve un sou taché de vert-de-gris. Chaque jour, depuis lors, il plonge plusieurs fois ses mains dans l'eau pour enlever le métal dont il les croit imprégnées. Continuellement aussi il est tourmenté par la crainte de faire du mal aux autres. La lutte a été longtemps victorieuse. Maintenant les inquiétudes et les irrésolutions ont pris un tel ascendant qu'il craint la folie ou le suicide. Que fût-il arrivé, se demande notre confrère, si, s'imaginant qu'un rival avait mis du vert-de-gris sur ses mains pour l'empoisonner, ce militaire eût tué le prétendu agresseur?

Interprétant ces observations, dont malheureusement nous n'avons pu que donner l'esquisse, l'auteur y trouve, par l'unanimité des indications, la convenance de l'irresponsabilité. L'usage que font de leur liberté ceux qu'élargissent les tribunaux confirme cette vue. La plupart, ou rentrent dans les maisons de santé, ou commettent des actes déplorables, ou continuent à être des cauchemars domestiques.

A toute règle, néanmoins, il y a des exceptions. Dans certains cas, M. de Boismont ne serait pas éloigné d'admettre une responsabilité limitée. Pour les intervalles positivement lucides, que d'Aguesseau compare à un beau jour entre deux nuits, cela n'est pas douteux. M. Casper comprend dans cette catégorie les monomanes maîtres de leurs idées fixes, même lorsqu'ils obéissent à la suggestion morbide. Contraire à cette dernière partie de la proposition, M. de Boismont avouerait la première, quant aux méfaits accomplis sous une influence étrangère au délire.

Il le répète, en tout cas : l'intelligence lésée sur un point n'ayant point sa liberté d'action, la responsabilité à l'égard du malade ne saurait être sur la même ligne que celle de l'homme sain. C'est cette distinction qui a conduit notre confrère à proposer des asiles spéciaux pour les vagabonds et les aliénés criminels. Napoléon fut sagement inspiré en faisant renfermer à Charenton le fameux marquis de S... Si, pour de

pareils insensés, on créait l'établissement réclamé par M. de Boismont, le catalogue des crimes ne serait pas grossi inutilement.

M. de Boismont se contente de mentionner les folies impulsives et transitoires sur lesquelles il rassemble en ce moment les matériaux d'une étude spéciale. Il serait déraisonnable, à son avis, de soumettre à l'imputabilité des infortunés qui, dominés par un aveugle égarement ou une force irrésistible, accomplissent des actes qu'ils réprouvent. La même remarque s'applique aux faibles d'esprit et aux *pesants*. Punir un individu de son organisation imparfaite, constituerait un déni de justice sans autre excuse que dans l'ignorance. En ce qui concerne les épileptiques, M. Brierre de Boismont renvoie à notre livre et aux travaux de MM. J. Falret, Morel et Baillarger.

Incidemment, l'auteur, dans le cours de son opuscule, s'est posé quelques objections, dont nous devons, en terminant ce point de notre analyse, rappeler la solution. La personne de la seconde observation chez qui on remarquait des alternatives d'effervescence, de calme et d'abattement, ne feignait-elle pas pour reconquérir sa liberté? Cette simulation, qui eût été contre son but, n'eût pu, suivant M. de Boismont, se soutenir pendant le long intervalle de quatre années. Les symptômes, très-analogues à ceux de la folie à double forme, avaient d'ailleurs été les mêmes dans la vie libre.

On n'alléguerait pas avec plus de fondement la perversité. Celle-ci combine, ruse, suit audacieusement son dessein, et, par caprice ou omission, ne se dément pas vingt fois dans la même journée.

La bonne tenue vis-à-vis des étrangers est, d'autre part, un fait dès longtemps reconnu. Dans ces rapports, la pensée se fixe, l'éréthisme nerveux se suspend. C'est comme un remède qui opère momentanément une diversion ou une sédation.

Quelque changement semblable paraît, enfin, avoir lieu chez les aliénés qui écrivent des choses coordonnées et raisonnables. L'intermittence est le phénomène de l'innervation. Pour distraire, à cet égard, les préventions des magistrats, trop enclins à tirer argument de la rectitude des écrits des inculpés, M. de Boismont insiste sur les exemples. Il a chez lui une dame âgée, très-mordante, qui se désespère sans cesse. « Dieu va l'écraser, lui lancer sa foudre. Elle voit dans l'air le poignard de Louvel, demande un prêtre pour se confesser. » Par moments, sa conversation est très-agréable et ses lettres surtout sont des modèles de style, de finesse, d'ironie, de charmante causerie. — L'épisode du procès Grandjouan, raconté par M. Belloc (t. II, p. 40), est significatif. On objecte devant l'expert une lettre de l'accusé, dont le jury est


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

En vain on s'appuierait sur ces sortes de documents pour nier la folie. L'esprit a des mystères que ceux-là seuls sont habiles à dévoiler, qui vivent sur la scène et dans les coulisses du second théâtre des misères humaines. C'est ce que, tout récemment, dans un éloquent plaidoyer, confessait un éminent premier avocat général, M. Merville. « Le fou lucide, dit-il, sait parfois dissimuler sa folie, mieux que ne le pourrait faire l'avocat le plus habile et le plus ingénieux.

DELASIAUVE.

(*La suite au prochain numéro.*)

PATHOLOGIE.

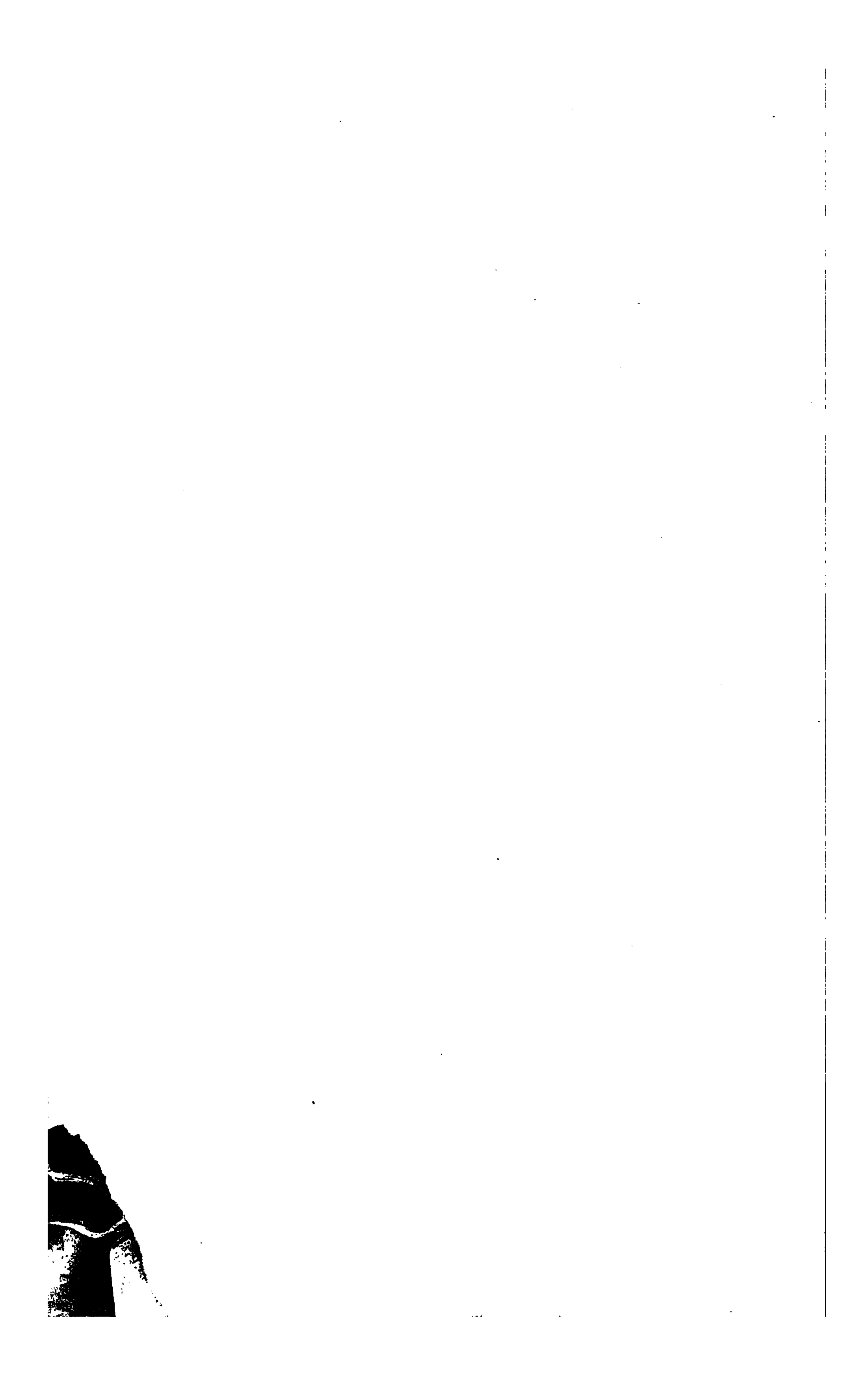
DES DIVERSES FORMES MENTALES,

Par M. DELASIAUVE. (SUITE.)

FOLIES LIÉES A CERTAINS ÉTATS ORGANIQUES OU MORBIDES

Toute affection, même médiocrement grave, peut, par l'irradiation de la souffrance, occasionner du trouble mental. Ce genre de vésanies comporte donc un grand nombre de variétés. Toutefois, sans parler du délire accidentel des maladies aiguës, si, pour chaque cas, il fallait créer un type, la tâche deviendrait difficile. Heureusement elle serait superflue. La nomenclature est indépendante de l'étiologie. Un même groupe symptomatique procède souvent d'origines multiples. C'est le premier ensemble qu'il suffit d'abord de déterminer. La spécification, d'après les causes, ne s'opère ensuite que secondairement, selon le besoin des subdivisions et de la thérapeutique. L'attention s'est particularisée sur plusieurs points. Nous nous restreindrons à ce cercle. Après quelques considérations sur l'ordre sympathique, nous examinerons successivement les folies consécutives aux fièvres typhoïdes et intermittentes, au choléra, celles dont s'accompagne la pellagre ou qui dépendent des accidents de la puerpéralité : menstruation, grossesse, suite de couches, lactation.

FOLIE SYMPATHIQUE. — Dans la pensée des anciens, l'aliénation avait souvent une source extra-cérébrale. La manière dont ils en expliquaient la formation participait de l'infirmité de leurs théories. Au fond, la distinction était clairement exprimée. Hippocrate, comme on le voit en plusieurs passages des remarquables études de M. Seme-



F. Voisin, Calmeil, etc. Les thèses de Scipion Pinel et d'Edme Courot contiennent, à son appui, une série d'observations. Sans la contredire ouvertement, MM. Guislain, Vermeulen, Ferrus, Parchappe, Michéa, Brierre de Boismont, Cerise, Morel, Bayle inclinent à rapporter à l'action nerveuse centrale la majorité des cas réputés par *consensus*. Par contre, M. Belhomme, dirigeant son attention sur ce sujet, a, dans un double mémoire, émis, en faveur de cette dernière catégorie, les plus judicieuses réflexions.

La sympathie, qui s'exerce par le système nerveux, est le moyen de communication des organes. Quoi d'étonnant, dit notre collègue, que, s'exagérant jusqu'à la névropathie, elle devienne la cause d'une perturbation mentale ? que cet effet, par exemple, ne soit dévolu à l'utérus, dont, à l'état physiologique, le pouvoir réactionnel sur toute l'économie est si considérable? En confirmation de ces vues, M. Belhomme expose et discute savamment plusieurs cas, non-seulement de névropathies utéro-cérébrales, mais d'hypochondries et d'autres délires subordonnés, selon toute apparence, à des lésions morbides éloignées.

Malgré leur intérêt, ces développements ne provoquèrent qu'une passagère émotion. La science, un peu anti-doctrinale, les avait oubliés, la pratique ne s'en inspirait que vaguement, lorsque, frappé de cet injuste abandon, M. Loiseau crut à l'opportunité de faire revivre une question d'une si haute importance. Tel fut le mobile de la remarquable thèse *Sur la folie sympathique*, qu'il y a huit ans, notre distingué collègue soutint à son épreuve doctorale, et qui, ayant été offerte en hommage par l'auteur à la Société médico-psychologique, suscita une controverse dont ceux qui l'ont suivie conservent le souvenir.

En physiologie, en médecine, le mot *sympathie* a été diversement interprété. M. Loiseau s'efforce d'en dégager la signification, surtout au point de vue thérapeutique. L'irradiation nerveuse en est la cause et l'on doit considérer comme sympathiques tous les troubles mentaux occasionnés par le retentissement sur le cerveau des impressions primitivement ressenties par les organes. Abordant directement son sujet, et après un historique succinct, il représente ensuite les conditions de la folie sympathique dans les principaux appareils, en déduit le pronostic et le traitement. Quinze observations, groupées à la fin du travail, servent d'étai aux conclusions qui peuvent se résumer ainsi : 1° La folie sympathique est moins rare que ne l'admettent beaucoup d'auteurs; 2° son traitement doit être dirigé à la fois contre le point de départ de l'irradiation morbide et contre la névrose cérébrale elle-même.

Dans son travail, M. Loiseau s'était attaché à bien délimiter les variétés

logue à celui des larmes dans la tristesse, mais uniquement une irradiation nerveuse obscure, soustraite à la conscience, sans nécessité physiologique et morbidement accidentelle. De cette définition, qui répond à une intuition séculaire, découlent naturellement une circonscription plus nette de l'aliénation sympathique et l'exclusion des faits parasites dont ce genre de vésanies a été surchargé.

M. Peisse voudrait qu'on recherchât si chaque variété sympathique n'aurait pas son cortége phénoménal distinct. Ce serait, pour le diagnostic, un précieux critérium.

Le type indiqué par M. Buchez ne diffère pas, au fond, de celui de M. Cerise. Il implique, selon notre éminent collègue, une maladie extérieure dont le trouble psychique suivrait les phases d'augment ou de déclin. Il y aurait, entre l'organe de la vie physique et celui de la vie intellectuelle et morale, un lien étroit susceptible d'expliquer la folie sans l'intermédiaire soit d'une modification sanguine, d'une congestion symptomatique, d'une prédisposition héréditaire ou d'une douleur.

D'après M. Archambault, si la science moderne a fait justice d'une foule de *consensus a toto corpore* que les anciens englobaient dans la folie sympathique, il y en a de réels et incontestables, deux notamment qu'il tire de la thèse de M. Loiseau, l'un relatif à une dame que la conception rendait immédiatement folle, l'autre concernant une tendance suicide engendrée par des sensations abdominales.

Aux cas consignés dans ses écrits, M. Belhomme ajoute les suivants. Une dame, en se purgeant, fut saisie d'idées de suicide qui cessèrent après l'opération du remède. Une autre, souffrant des entrailles, se disait le Messie. On trouva, à sa mort, le ventre rempli d'adhérences péritonéales. L'argument de l'hérédité n'a, pour M. Belhomme, qu'une portée relative, car, pour qu'un mal qui épargne les uns réagisse sur les autres, il faut bien que, chez ceux-ci, il y ait quelque idiosyncrasie. Notre collègue termine par cette proposition : « Voir des affections sympathiques où il y en a, pas plus qu'il n'y en a, mais ne pas nier qu'elles puissent exister. »

Sans se prononcer sur un sujet si controversé, M. Brochin mentionne plusieurs faits qui lui semblent militer en faveur de la folie sympathique. Chez une femme en parturition, chaque contraction donnait lieu à une constriction stomacale qui, s'irradiant vers la tête, occasionnait une divagation qui s'évanouissait avec le relâchement de la matrice. — Une jeune fille, soignée par le docteur Peschier, éprouvait, durant ses règles, des spasmes hystériformes. Ceux-ci se transformèrent

L'histoire abonde en névroses mentales ou convulsives de nature vermineuse. D'après Frank, les juifs lithuaniens sont sujets à un délire furieux, causé par les ascarides. Chez un homme, mort de rage spontanée, on a trouvé un paquet de lombricoïdes, obstruant le cardia, Burggraeve (de Gand). Deux attaques de manie furent guéries par l'évacuation de nombreux ascarides (Vogel). On sait, d'autre part, ajoute M. Legrand du Saulle, l'attention que les vétérinaires apportent à l'exploration des sinus frontaux. L'*œstrus ovis*, qui s'y loge, est une des causes les plus fréquentes du tournis chez les moutons. Une chienne braque étant morte de cette affection à Alfort, on trouva dans la cavité nasale droite un gros crin de 9 centimètres de longueur et à côté un poil d'environ 5 centimètres (*Dict. de méd. et de chir. vétérin.*, 1836, t. I, p. 347).

L'analyse qui précède témoigne d'une visible hésitation. Il nous sembla dans quelques paroles que nous émîmes que la question était essentiellement pratique. M. Cerise a-t-il tort de ne reconnaître que des sympathies morbides? Accusent-elles toutes, comme le veut M. de Castelnau, une action réflexe? Doit-on ou non accepter la supposition de M. Loiseau qui, pour se rapprocher de la théorie marshall-hallienne, fait répercuter l'impression sur les couches corticales? Le nœud à délier n'est évidemment pas là. Au lieu de s'arrêter à un mécanisme insaisissable, nous pensons, avec MM. Loiseau, Cerise et Buchez, que l'essentiel est de demander aux conditions des phénomènes le critérium idéal de la distinction des faits. La tradition médicale nous ouvre à cet égard une voie facile. On se convainc aisément, si l'on scrute les consciences individuelles, que, pour chacun, le suprême type de la folie sympathique a été : un dérangement mental exclusivement subordonné, par une communication mystérieuse, à la lésion d'un organe plus ou moins distant de l'encéphale.

Nul, non plus, ne doute que cette communication ne s'effectue par le système nerveux. Il y a quelque chose de semblable à ce qui se passe lorsque la circulation porte aux centres cérébro-spinaux un liquide altéré, sauf que, dans ce cas, le trouble fonctionnel n'est point dit sympathique. La modification du fluide électro-animal entraîne la déviation du fonctionnement mental. Quant aux prédispositions, nous partageons l'avis de M. Belhomme; elles se prêtent, sans le détruire, à l'effet sympathique.

Envisagé ainsi, le problème n'offre aucun nuage à la compréhension. Reste seulement, dans l'application, à faire, d'après ces données, le départ différentiel des espèces, à séparer ce qui serait inopportunément

confondu, à fixer, comme l'a dit M. Buchez, le lien entre les phénomènes cérébraux et la souffrance des organes de la vie physique. Cette appréciation peut rencontrer des écueils ; elle exige la considération d'éléments très-divers, mais c'est le sort de beaucoup de questions médicales où l'on est obligé souvent de se contenter de vraisemblances.

Propter solum uterum mulier est id quod est (Van-Hel.). La grossesse, sur laquelle on a le plus insisté, donne lieu à une situation fort complexe. Chez certaines femmes, l'économie tout entière est modifiée et, lorsque, dans ces circonstances, se déclare l'aliénation mentale, il est permis de se demander si ce dérangement, au lieu de dépendre d'un influx émané de l'utérus, ne serait pas un résultat du trouble général. On sait même qu'à une certaine époque l'état de gravidité modifie la composition du sang. L'impression morale veut aussi être mise en ligne de compte. Il est des personnes que la joie ou l'appréhension d'être mères peut précipiter dans la folie. Néanmoins, l'hypothèse contraire est parfaitement soutenable. Pourquoi les sympathies variées que la gestation développe ne s'exerceraient-elles pas sur le cerveau en particulier aussi bien que sur l'ensemble des autres organes ?

Un semblable raisonnement perdrait de sa valeur à l'égard de la menstruation, de l'accouchement, des suites de couches et du sevrage, Qu'arrive-t-il quand l'allaitement est plus ou moins brusquement supprimé ? On aurait lieu de présumer un dérangement sympathique si la réaction partait des seins douloureux, mais ne procède-t-elle pas le plus souvent d'un malaise vague ? De même la manie ou l'obtusion hallucinatoire des nouvelles accouchées paraît accuser moins communément l'irritation de la matrice, qu'une susceptibilité anormale et diffuse de l'organisme. Dans l'opération de la délivrance, la perturbation n'est point, non plus, isolée. Le cas de M. Brochin est exceptionnel. Pour l'ordinaire, tout le corps entre en jeu, les efforts s'ajoutent aux contractions. Combien d'aspects ne présentent pas, enfin, les accidents de la fonction cataméniale ? Ne sont-ils point fréquemment une expression du mal ou de simples coïncidences ? Et alors même que l'aménorrhée, la dysménorrhée, la suppression des règles ou le molimen périodique auraient concouru à la production de la folie, s'ensuivrait-il que celle-ci eût, de nécessité, le caractère sympathique ? La probabilité n'existe réellement que dans les cas où, soit l'utérus, soit ses annexes, sont le siége ou d'un mouvement congestif, ou d'un engorgement, ou d'une déviation, ou de quelque altération plus ou moins profonde. Dans ces conditions, le signe de la relation, toutes choses égales, est tangible.

Autrement, l'affection utérine ou ovarique étant incertaine, toute base manque à la démonstration d'un foyer local d'irradiation nerveuse.

Cette dernière remarque s'applique de tout point aux spermatorrhéiques. Il importe, sans contredit, de constater l'infirmité pour combattre en elle le principe du désordre psychique. Mais cela n'implique pas que celui-ci provienne d'une impression génitale. La dépression hypochondriaque qui s'observe en pareil cas, n'est que trop justifiée par l'épuisement nerveux et la concentration morose occasionnés par les pertes séminales, involontaires ou provoquées.

Dans les suppressions de flux habituels, hémorrhoïdaires ou humoraux, on n'est pas davantage sûr que l'encéphale soit sous la dépendance des tissus où s'opéraient les écoulements, puisque là, également, il est plus naturel de supposer une diathèse *totius substantiæ* qu'une relation nerveuse.

Bien que la science ne puisse écarter au même titre les exemples attribués aux viscères, estomac, intestins, foie, rate, reins, cœur, poumons, etc., on ne saurait disconvenir que la plupart ne soient couverts d'un voile épais. Presque toujours des symptômes, plus ou moins étendus ou généraux, se groupent autour des altérations locales. Souvent aussi la pensée, se mariant aux impressions, fomente le délire par des interprétations folles. Les affections abdominales portent assurément à la tristesse ; mais l'hypochondrie ne devient guère ostensible que lorsque, ayant en vain cherché des explications plausibles, l'esprit s'ingénie à forger des causes imaginaires.

La présence des entozoaires, soit dans les organes digestifs ou en différents points du corps, conduit à des présomptions moins équivoques. Elle peut n'être qu'une complication, ou, comme nous venons de le voir, le véhicule indirect d'une sorte de forme mixte. Mais lorsqu'elle a été rationnellement diagnostiquée et que la guérison a suivi de près l'évacuation des parasites, n'y aurait-il pas illogisme puéril à persévérer dans un scepticisme à outrance? On peut en dire autant de certaines lésions, tumeurs, dermatoses, etc., qui tantôt semblent émotionner d'emblée le cerveau, et d'autres fois fausser le jugement par les perplexités qu'elles suscitent.

L'essentiel, on le voit, est donc de ne pas se méprendre sur ce qui est coïncidence, effet subordonné, ou influence immédiate. Nous n'entreprendrons point de vérifier tous les cas qui ont été donnés comme folies sympathiques. Il nous suffira d'en énoncer, pour servir de spécimens, quelques-uns des moins contestables.

1re Obs. — Première grossesse, aliénation qui cède après l'accouchement. Dix ans plus tard, retour de la folie. Boyer découvre un polype utérin qu'il enlève. Guérison soudaine. (Dr Gauthier de Claubry.)

2e Obs. — Madame ***, dans trois grossesses sur cinq, accès d'aliénation d'une douzaine de jours, la première fois avec convulsions, du quatrième au sixième mois. En 1835, suppression des règles, signes abdominaux, agitation maniaque, soins peu fructueux. On croyait madame *** enceinte. Lisfranc constate un engorgement utérin; traitement local; guérison. (Belhomme.)

2e Obs. *bis*. — Le même praticien guérit, par de semblables moyens et la cautérisation du col, une autre dame dont la matrice était engorgée et ulcérée. Devenue folle de nouveau dans une grossesse ultérieure, une saignée la délivra au sixième mois. (Loiseau.)

3e Obs. — Jeune dame de vingt-quatre ans. Gastralgie fréquente s'accompagnant parfois, surtout après le repas, de névropathie cérébrale: tristesse, besoin de sauter, de danser, de pleurer. Idées de suicide. La crise passée, aucun désordre physique ni moral. (Belhomme.)

3e Obs. *bis*. — Dans toutes ses grossesses, une autre dame eut du délire le jour même de la conception. (Loiseau.)

4e Obs. — Une dame, ayant eu un accès de folie le premier jour de ses noces, en eut un second le premier jour où elle conçut. (Esquirol.) On peut se demander si la modification utérine avait, dans ce cas, déterminé la réaction cérébrale.

5e Obs. — M. Guislain a vu une dame qui avait des hallucinations de l'ouïe chaque fois qu'elle était constipée. (Loiseau.) — Une dame, en se purgeant, a des idées de suicide, qui disparaissent après l'opération du remède. (Belhomme.)

6e Obs. — Esquirol, dans un relevé de 166 malades à la Salpêtrière, mentionne 24 folies vermineuses. A Charenton, il n'en compte que 4 sur 264.

7e Obs. — Un aliéné rend un ténia et est immédiatement guéri. (Ferrus.)

8e Obs. — Fait précité de Burggraeve: un homme a succombé à une rage spontanée; on trouve, à l'autopsie, des vers pelotonnés dans le cardia.

9e Obs. — Chez un jeune homme, deux attaques de manie furieuse se dissipent avec l'expulsion d'une assez grande quantité d'ascarides. (Vogel.)

10e Obs. — Cas analogue d'un médecin. (Thèse Edm. Courot.)

11e Obs. — Fille réglée à vingt ans seulement; après la seconde apparition, aménorrhée; agitation, on veut tuer, elle et son père; cessation des accidents avec le retour du flux mensuel. (Courot.)

12e Obs. — Une lypémane hystérique avait tenté de se tuer. On provoque avec succès les règles supprimées; cessation des accidents. (Landouzy.)

13e Obs. — Une Italienne, nymphomane, court nue et se réfugie par hasard dans une maison de débauche; elle se livre à quinze hommes; les règles, arrêtées depuis longtemps, coulent abondamment, et elle est immédiatement guérie. (Loiseau.)

14e Obs. — Une demoiselle avait cessé d'être réglée à quarante-cinq

ans. Elle fut sujette ensuite à des accès de folie affectant la marche des retours mensuels. (Belhomme.)

15e Obs. — Une maniaque, en proie à une fureur utérine, courait les champs en provoquant les hommes. Sa passion assouvie, elle rentrait dans le calme. (Loiseau.)

16e Obs.— Chiarugi cite un paysan qu'une strangurie douloureuse avait jeté dans la mélancolie; aversion pour ses parents, idées de suicide. (Loiseau.)

17e Obs. — Une malade du docteur Romberg (de Berlin) éprouvait, dans les paroxysmes d'une violente douleur qui de la région cardiaque s'étendait à l'épaule, un penchant irrésistible au meurtre et au suicide. (Loiseau.)

18e Obs. — Chez une jeune maniaque, traitée par Bouchet à l'asile de Nantes, existait une phthisie qui paraissait dominer l'affection mentale. Le traitement ayant amélioré le poumon, la manie disparut. (Loiseau.)

19e Obs. — Cancer au sein; folie, retour à la raison à la suite de l'ablation de la tumeur. (Id.)

20e Obs. — Le docteur Daudebertières rapporte qu'un maniaque dut sa guérison à l'amputation du doigt annulaire affecté de carcinome. (Id.)

21e Obs. — Nymphomane; hydatides autour du mamelon gauche, enlèvement des hydatides, guérison de la folie. (Id.)

22e Obs. — Inquiétudes vagues, soupçons injurieux, colères, tendances suicides; disparition des accidents par l'expulsion spontanée d'une môle charnue. (Dr Girot, de Dinan.)

23e Obs.—Après quatre ans de mariage, chez une dame peu encline aux plaisirs sexuels, se manifestent des signes évidents de nymphomanie; rêves érotiques, préoccupations voluptueuses, utérus congestionné, vagin brûlant; moyens locaux employés avec succès par Lisfranc. (Loiseau.)

24e Obs. — M..., trente-huit ans; douleurs intestinales, idées confuses, incohérentes; ce malade se croit de verre. Perfect prescrit une potion anthelminthique; vers rendus, retour à la raison. (Loiseau.)

25e Obs. — Ce cas, rapporté par M. Vermeulen, est des plus curieux. Plusieurs évacuations de lombricoïdes apaisent le délire maniaque. A l'improviste, le malade succombe à une hémorrhagie intestinale. On trouve dans l'estomac du sang coagulé, une vingtaine de vers et la muqueuse ramollie. (Loiseau.)

26e Obs. — Un monsieur dont Leuret trace l'histoire avait été impressionné par les événements politiques. Les digestions deviennent laborieuses, et en même temps il sent germer en lui des pensées sinistres. « Je suis, disait-il, comme un oiseau blessé qui doit fatalement tomber à une certaine distance. En ce moment je suis calme, mais qu'un gaz se déplace dans mon abdomen et la tyrannie recommence. » Il s'est coupé les veines jugulaires. (Loiseau.)

27e Obs. — Une aliénée, par suite d'affection utérine, dut à un pessaire le recouvrement de sa raison. (Baillarger.)

28e Obs. — Jeune fille, à l'asile de Dijon (cas précité). Céphalalgie, éblouissements, vertiges, convulsions; quelques larves sortent par le nez. M. Dumesnil prescrit des fumigations d'arséniate de soude; toutes les larves périrent et furent évacuées; plus de crises. (Legrand du Saulle.)

29ᵉ Obs. — Femme de trente-six ans. Douleur frontale, convulsions, morosité, perte des facultés ; vie intolérable depuis quatre ans, ver rendu par les narines ; guérison. (Id.)

30ᵉ Obs. — Délire maniaque cité par Sauvages, et causé par des larves dans les fosses nasales. (Loiseau.)

31ᵉ Obs. — Mélancolie, larves dans les fosses nasales. (Fait de Belloti, Legrand du Saulle.)

32ᵉ Obs. — Curé chaste, manie bizarre. (Loiseau.)

33ᵉ Obs. — Cas dentaires.

Certes, si l'on voulait épiloguer sur les faits qui précèdent, les raisons ne feraient pas défaut. Mais, en matière aussi ardue, c'est le sentiment qu'il convient de consulter autant qu'une logique rigoureuse. Il est des impressions agaçantes. L'espèce d'irritation et de malaise que déterminent chez certaines personnes le froid de l'acier, un aspect hideux, un son aigre, telle odeur même légère, indique ce que peuvent produire sur les manifestations psychiques les émanations permanentes d'un foyer malade. Pour donner une idée de cet effet, nous avons, dans la discussion, rappelé une expérience personnelle. Il nous suffisait, ayant, il y a plusieurs années, un ganglion engorgé à la partie latérale du cou, de porter le bout du doigt sur cette tumeur pour occasionner de l'éblouissement et des vertiges. A cette insignifiante pression, substituez par la pensée une tension morbide ; que faudrait-il de plus pour constituer une affection sympathique ? Nous mentionnâmes également, comme de nature à caractériser une connexité mitoyenne, le cas d'un étudiant italien très-adonné à l'onanisme. Il se figurait que son gland était décuplé de volume et une voix intérieure lui suggérait de se débarrasser de cet objet informe. Un an durant, après une tentative de mutilation, il fut assidûment surveillé dans un asile. On le croyait guéri, mais, rendu à la liberté, il ne tarda pas à accomplir son funeste dessein. La folie, du reste, disparut avec l'organe (*Gaz. hebdom.*, 1855, p. 662). Serait-il téméraire de présumer que, chez ce jeune homme, la sensibilité locale, modifiée par de trop fréquentes excitations, se sera traduite dans le centre nerveux en illusions, lesquelles, à leur tour, auront servi de base aux conceptions hallucinatoires ? Cette induction, bien que conjecturale, n'est peut-être pas sans fondement. Un premier degré serait ainsi génital ou sympathique, un second idiopathique ou cérébral.

Les espèces sympathiques ont-elles, chacune, leur expression phénoménale ? Celles provenant des viscères abdominaux ont, on l'a vu, semblé, de tout temps, avoir pour apanage le découragement et la tris-

tesse. Friedreich le disait de l'inflammation du foie, et les craintes d'empoisonnement, suivant M. Bayle, dénonceraient plus spécialement une gastro-entérite. Mais là où règnent encore la contestation et le doute, comment établir des distinctions valables ?

Par des motifs déjà déduits, les altérations constatées *post mortem* n'ont, dans la plupart des cas, qu'une valeur indécise, soit qu'elles s'ajoutent à l'aliénation mentale ou qu'elles en aient été seulement des causes occasionnelles. La vie mieux que le cadavre, dit M. Loiseau, fait bien connaître la vie.

En supposant la réalité des aliénations sympathiques, la gravité des accidents est naturellement subordonnée, le diagnostic fixé, à celle de la cause morbide. Si, par des moyens appropriés, cette cause est efficacement combattue, le délire s'effacera de lui-même. *Causa sublata, tollitur effectus.* Il n'y a d'exception que lorsque, par une longue habitude, la folie se suffit en quelque sorte à elle-même, ce qui n'implique rien contre sa nature originaire.

Quant au traitement, tout ce qui pourra modifier directement l'action anormale de la pensée, des sentiments et des affections, ne devra point être négligé. Mais c'est surtout vers l'élément instigateur qu'il conviendra de diriger l'effort principal. Ce précepte, d'ailleurs, n'est pas moins applicable aux cas mixtes que la rigueur théorique de la nomenclature nous a forcé d'éliminer de notre cadre. Dans le bel article de M. Dumesnil sur la folie comme prodrome de la fièvre typhoïde, ce savant praticien nous a fourni, à cet égard, un précieux exemple. L'arbre est près de tomber si on lui enlève sa plus forte racine !

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'ALIÉNATION MENTALE DANS L'ANTIQUITÉ

Par M. le docteur SEMELAIGNE.

CHAPITRE VI. — DU TRAITEMENT.

§ I.

Quel était scientifiquement le traitement de la folie ? On voit, si l'on a égard aux variétés admises, qu'Hippocrate traitait la phrénitis comme les maladies aiguës, qui sont, disait-il, la pleurésie, la pneumonie, la phrénitis, le léthargus, le causus et

les autres affections qui en dépendent et où la fièvre est généralement continue. « Vous saignerez, recommande-t-il, dans les maladies aiguës, si l'affection paraît intense, si les malades sont dans la vigueur de l'âge et s'ils conservent leurs forces (1). » Les *Aphorismes* contiennent cette règle générale : « Si vous croyez devoir mettre quelque chose en mouvement, faites-le au commencement de la maladie; quand elle est à son summum, il vaut mieux rester en repos (2). » L'école hippocratique, à moins d'indications particulières, se faisait une loi, dit Galien, de ne pas saigner au delà du quatrième jour. L'observation ultérieure a confirmé la sagesse de cette réserve dans les fièvres pseudo-continues.

Outre la saignée, d'autres moyens étaient prescrits; il y a dans le traité des *Affections :* « On emploiera la boisson que l'on voudra, à condition que le vin sera exclu; on peut encore donner le vinaigre, le miel et l'eau. Il importe de faire des affusions chaudes et abondantes sur la tête (3). » On trouve enfin ce passage, après des indications analogues, dans le troisième livre des *Maladies :* « Si le malade est en état, on purgera par le haut, sinon on disposera le ventre inférieur de manière qu'il soit libre; on humectera par les boissons (4). » Or, les boissons en usage étaient l'hydromel, l'oxymel, la ptisane. Comme vomitifs et comme purgatifs, on comptait l'ellébore et l'euphorbe, administrés en commun, ou séparément.

Les bains, conseillés dans la pleurésie et la pneumonie, étaient proscrits par les hippocratiques dans la phrénitis, sauf dans les complications. Le traité du *Régime dans les maladies aiguës* renferme, relativement à leur administration, des avis fort judicieux. On y distingue l'effet des bains, selon qu'ils sont chauds ou froids, en indiquant d'ailleurs les précautions exigées pour qu'ils puissent réellement devenir avantageux. Mais il arrive souvent, observe Hippocrate, qu'on les emploie rarement, faute

(1) *Du régime dans les maladies aiguës.* Appendice, § 2.
(2) *Aph.*, 2e sect., 29.
(3) *Des affections*, § 10.
(4) *Des maladies*, liv. III, § 9.

des ustensiles nécessaires, peu de maisons étant pourvues de tout ce qu'il faut et de serviteurs capables (1).

Au rapport de Cælius Aurelianus, Dioclès de Caryste ordonnait les bains dans la phrénitis : « Ait oportere phreneticos fortes atque audaces lavacro curari (2). » Il employait aussi la saignée, surtout chez les jeunes gens d'une constitution robuste, d'un tempérament sanguin, habitués aux excès bachiques. Il y recourait même après le septième jour et quelquefois le huitième. Par une particularité digne de mention, il saignait non-seulement les veines du bras, mais celles de la langue (*quæ sub lingua sunt*).

Lorsque après le septième ou le huitième jour, les forces étaient abattues, il disait que la saignée *jugulait* le malade (3). Il signalait, enfin, comme contre-indication, un état d'abattement profond chez ceux dont la phrénitis était causée par l'ivresse ou l'anémie (4).

§ II.

La phrénitis est une affection aiguë, de courte durée, et qui, à ce titre, peut, à la rigueur, se passer de moyens contentifs. Les bras suffisent, pendant quelques jours, pour maintenir les malades et les garantir d'eux-mêmes. Il en est autrement, soit de la manie, soit de la mélancolie, dans des circonstances déterminées. Comment procédaient les anciens dans les cas graves et difficiles ? Séquestrait-on les malades, en les soumettant au régime de l'isolement? La science est muette à cet égard. L'histoire du roi Cléomènes nous fournit le seul

(1) *Du régime dans les maladies aiguës*, § 18.
Les contemporains d'Hippocrate, selon Galien, étaient mal montés en fait de bains. Cependant la coutume de s'étuver devait être très-ancienne en Grèce. Hérodote parle de l'étuve des Grecs (ἑλληνικὴ πυρία) comme d'une chose parfaitement connue. Il ne paraît pas toutefois qu'ils aient eu un local spécial pour s'étuver, comme le *laconicum* chez les Romains. (Voy. *Oribase*, trad. de M. Daremberg, t. II, p. 872.)

(2) Cælius Aurelianus, *Acut. morb.*, liv. I, chap. XII.

(3) « Phlebotomia a jugulatione non differt, cum vexatis viribus adhibetur. » *Loc. cit.*

(4) « Quos Græci ὀλιγαίμους appellant. » *Loc. cit.*

exemple connu d'un appareil coercitif. « Des parents, y est-il dit, témoins de ses extravagances, l'avaient fait lier dans des entraves de bois. » Si l'on traitait ainsi les rois, comment devait-on agir envers les sujets? Asclépiade discutant, soixante et dix ans environ avant l'ère chrétienne, la question de savoir s'il convient de placer les aliénés dans des lieux obscurs, laisse à penser que cette question n'était pas nouvelle. Mais les éléments manquent pour la résoudre.

Beaucoup de médecins en Grèce avaient des maisons de santé (1) (ἰατρεῖα), mot que l'on a traduit par *officines, boutiques de médecins*. Quelques-unes étaient très-grandes. « Ces officines, dit Galien, étaient de vastes édifices, ayant des portes très-élevées, de manière à recevoir le plus de jour possible. Un grand nombre de villes, ajoute-t-il, en accordent aujourd'hui de semblables aux médecins qu'elles ont choisis (2). » Les malades allaient y demander des consultations et quelquefois s'y faire soigner à demeure. L'*iatrion* recevait-il des aliénés? On l'ignore. Tout ce qu'on sait, c'est que les esclaves comme les hommes libres y étaient admis, lorsque les maîtres ne pouvaient pas les garder. Il est présumable qu'il y avait chez les Grecs, comme chez les Romains, dans chaque maison riche, un local particulier, *valetudinarium*, espèce d'infirmerie destinée aux esclaves.

Pour ce qui est du traitement physique de la folie, une chose seule est certaine, c'est que les hippocratiques faisaient principalement usage de l'ellébore. On en peut juger par la citation suivante qui se rapporte à un cas de mélancolie : « On fera boire

(1) Houdart. *Histoire de la médecine grecque*, p. 181.

(2) Une inscription recueillie, en 1862, par M. Carle Wercher, membre de l'école d'Athènes, corrobore cette assertion de Galien. Il y est question d'un médecin du nom de Ménocrite, originaire de Samos, et exerçant dans l'île de Carpathos la profession de médecin public. S'étant distingué par son dévouement durant une peste, la cité reconnaissante lui avait voté une couronne d'or, récompense proclamée aux jeux célébrés en l'honneur d'Esculape. De plus, une place particulière devait lui être réservée dans les fêtes. Une stèle de marbre, placée dans le temple de Neptune Porthmios, était destinée à transmettre ce fait à la postérité.

Elus et payés par la cité, les médecins publics devaient gratuitement leurs services à tout le monde, citoyens et étrangers, habitants de la ville et des faubourgs. (Voy. le *Moniteur* du 20 octobre 1863.)

l'ellébore, on purgera la tête ; et, après la purgation de la tête, on donnera un médicament qui évacue par le bas. Ensuite, on prescrira le lait d'ânesse. Le malade usera de très-peu d'aliments, s'il n'est pas faible ; ces aliments seront froids, relâchants ; rien d'âcre, rien de salé, rien d'huileux, rien de doux. Il ne se lavera pas à l'eau chaude ; il ne boira pas de vin ; il s'en tiendra à l'eau, sinon son vin sera coupé. Point de gymnastique, point de promenades. Par ces moyens, la maladie se guérit avec le temps ; mais si elle n'est pas soignée, elle finit avec la vie (1). »

Dans la mélancolie, a dit depuis Esquirol, on doit proscrire les aliments salés, épicés, irritants, grossiers et de difficile digestion. Mais, à l'encontre des hippocratiques, le médecin français juge utiles, pour cette catégorie d'aliénés, les bains tièdes et l'exercice. Les exercices, tels que les entendait l'antiquité médicale, se divisaient en naturels et en violents. Les exercices naturels étaient ceux de la vue, de l'ouïe, de la voix et de la pensée. On y ajoutait la promenade comme transition aux seconds, lesquels comprenaient la course, l'équitation, la lutte, les frictions, etc.

On trouve recommandés, pour une variété d'hypochondrie, les bains froids en été et au printemps ; en automne, les onctions et la gymnastique.

Les gymnases ont, en Grèce, occupé une large place dans l'éducation, et les travaux des directeurs de ces établissements sont une des sources de la médecine grecque. Le régime alimentaire y fut soigneusement étudié suivant l'âge et la constitution. Herodicus de Sélymbrie appliqua le premier cet art au traitement des maladies, et surtout à celui des affections chroniques.

Beaucoup de médecins, dès l'abord, désertèrent les asclépions pour les gymnases. Mais, du temps d'Hippocrate, le charlatanisme s'y était introduit pour les exploiter et pour en dénaturer le but primitif. Il nous reste de ce fait des descriptions médiocrement édifiantes, entre autres celle-ci : « Le gym-

(1) *Des maladies*, liv. II, § 72.

nase et l'art d'y élever les enfants, voici ce que c'est : on y enseigne à se parjurer suivant la loi, à être injuste justement, à tromper, à voler, à ravir, à prendre de force ce qu'il y a de plus beau comme ce qu'il y a de plus laid ; celui qui ne fait pas ainsi est mauvais, celui qui fait ainsi est bon (1). »

Pour en revenir à l'ellébore, remarquons que l'emploi de ce médicament célèbre exigeait des précautions tout à fait spéciales. Oribase nous a conservé dans sa collection un curieux fragment de Ctésias, médecin grec, contemporain d'Hippocrate et, comme lui, de la famille des Asclépiades. « Du temps de mon père et de mon grand-père, dit Ctésias, on ne donnait pas l'ellébore, car on ne connaissait ni la mesure, ni le mélange, ni le poids suivant lesquels il fallait l'administrer. Quand on prescrivait ce remède, le malade devait se préparer en faisant son testament. Parmi ceux qui le prenaient, beaucoup succombaient, peu guérissaient ; maintenant l'usage en paraît plus sûr (2). »

Les hippocratiques préparaient les malades à l'emploi de l'ellébore par des aliments humides ; mais, plus tard, cette préparation se compliqua.

(1) *Du régime*, liv. I, § 24.

(2) *Œuvres choisies d'Hippocrate*, trad. par M. Daremberg, p. 292. *Oribase*, trad. par le même, t. II, p. 182.

Il ressort clairement de cette phrase de Ctésias : « Du temps de mon père et de mon grand-père... » que la médecine d'Hippocrate, ainsi que le fait observer M. Littré, forme très-évidemment le lien entre la médecine moderne et une médecine antique, dont on ne peut reconstruire l'image que par conjectures. La lecture des hiéroglyphes et de papyrus découverts récemment démontre, en effet, l'existence d'une science antérieure. (*Journal des savants*, 1855.) M. Paravey a mis, d'autre part, cette question hors de doute en compulsant les livres chinois. La tradition de la médecine égyptienne se serait, à ce qu'on peut croire, conservée en Chine, ainsi que les livres scientifiques et historiques des Pharaons et des Chaldéens.

Les plantes désignées sous le nom de *ly-lou* dans les encyclopédies chinoises et japonaises ne seraient pas autres, selon M. Paravey, que des ellébores employés dès la plus haute antiquité contre le mal caduc et la folie. (Note lue à l'Institut, 9 juillet 1855.)

Il existe, à la Bibliothèque impériale de Paris, une stèle égyptienne dont M. E. de Rougé a rendu compte (1858, in-8°) et qui confirme cette opinion. Elle date du XIIIe siècle avant J. C. L'inscription fait mention d'une princesse asiatique, Bint-Reschit, qui était possédée d'un esprit, et qui fut guérie par l'intercession du dieu égyptien Khons, surnommé *dieu tranquille dans sa perfection*. Un médecin du collége sacré, Thoth-Em-Hevi, avait tenté cette cure sans succès.

« Dans l'administration de l'ellébore, il faut, chez ceux qui n'évacuent pas facilement par le haut, rendre, avant de le faire boire, le corps humide, par une nourriture plus abondante et par le repos (1).

Engager celui qui a bu de l'ellébore, d'un côté, à se donner plus de mouvement, de l'autre, à prendre moins de sommeil et de repos : la navigation prouve que le mouvement trouble le corps (2).

Quand vous voulez que l'ellébore opère davantage, ordonnez le mouvement; quand vous voulez en arrêter l'effet, faites dormir, loin d'ordonner le mouvement (3).

L'ellébore est dangereux pour les personnes qui ont les chairs saines, car il cause des convulsions (4). »

On peut considérer ces quatre aphorismes comme l'abrégé des idées thérapeutiques d'Hippocrate sur ce médicament.

Il ne faut, remarque-t-on dans le traité du *Régime* (5), à propos des mélancoliques avec stupeur, et dans le traité des *Songes* (6), afin de prévenir le délire, il ne faut recourir pour les malades à l'ellébore qu'après les avoir fait user d'étuves.

Toutefois, si les anciens regardaient l'ellébore comme le remède suprême et le spécifique de la folie, ils n'en faisaient pas une exclusive application, et utilisaient pour le même but d'autres plantes auxquelles étaient supposées probablement des vertus analogues.

A propos de Démocrite, on fait dire à Hippocrate écrivant à Cratevas : « Recueille, en fait de plantes, ce que tu pourras de mieux, et envoie-les moi ; il s'agit d'un homme valant toute une ville :... plantes des montagnes et des hautes collines,... plantes de nature marécageuse qui croissent près des étangs, le long des fleuves, des sources et des fontaines (7). » Et plus loin : « Mais les purgations par les ellébores sont plus sûres,

(1) *Aph.* 4[e], sect. 13.
(2) *Loc. cit.*, 14.
(3) *Loc. cit.*, 15.
(4) *Loc. cit.*, 16.
(5) *Régime*, liv. 1, § 35.
(6) *Songes*, § 89.
(7) *Lettres*, § 16.

celles dont on raconte que Mélampe se servit pour les filles de Prœtus et Anticyrée pour Hercule. »

Les œuvres hippocratiques mentionnent deux espèces d'ellébores : l'un noir (*Helleborus orientalis*), l'autre blanc (*Veratrum album*). Bien que l'on ne sache au juste lequel fut employé par Mélampe, on inclinerait pourtant à croire, et c'est l'avis de M. Littré, que l'ellébore le plus en usage était le *Veratrum album*, d'où l'on extrait aujourd'hui la vératrine, puissant agent hyposthénisant (1).

Un passage du traité des *Lieux dans l'homme*, déjà cité, semble établir que la mandragore était opposée comme médicament spécial à la mélancolie suicide : « Aux gens tristes, malades et qui veulent s'étrangler, faites prendre, le matin, en boisson, la racine de mandragore, à une dose moindre qu'il ne faudrait pour causer du délire (2). »

La jusquiame, dont on connaissait, comme aujourd'hui, l'influence sur le cerveau, n'est pas recommandée contre la folie dans la collection hippocratique.

L'habitation des malades et le soin de leur coucher, quoique indiqués d'une manière générale, sont des points sur lesquels les anciens se sont arrêtés, comme l'atteste suffisamment le livre de la *Bienséance*. « On considérera aussi ce qui concerne le coucher, soit quant à la saison, soit quant à l'espèce de coucher, les uns couchant en des endroits élevés, les autres en des endroits non élevés, d'autres en des endroits souterrains et obscurs. On prendra garde aux bruits et aux odeurs, surtout aux odeurs de vin ; celle-là est la pire, il faut la fuir et l'écarter (3). »

« Il faut, lit-on dans le livre des *Semaines*, empêcher la lumière de pénétrer trop vivement dans le logis des malades, ne pas encombrer leur chambre, ne point parler, les couvrir

(1) *Journal des savants*, 1855. ELLÉBORISME. Cependant dans un cas de folie aiguë « on administrera, dit l'auteur hippocratique, cinq oboles d'ellébore noir (μέλανος ἐλλεβόρου πεντε ὀβολους) qu'on donnera dans du vin doux. » (*Affections internes*, § 48.)

(2) *Des lieux dans l'homme*.

(3) *De la bienséance*, § 15.

mollement et les tenir dans le repos le plus complet (1). » Sages conseils, à la vérité, mais avant qu'on en fasse convenablement l'application aux aliénés, on attendra jusqu'à la venue de Pinel !

Il n'a pas été question encore de la musique comme moyen curatif ou adjuvant dans le traitement de la folie. On y aurait eu recours cependant, d'après Cælius Aurelianus, dès les temps les plus reculés. On en variait les applications. Les deux modes préférés étaient le mode phrygien et le mode dorien : l'un, agréable et doux, agissait sur les mélancoliques ; l'autre, grave et sévère, était destiné à ramener le calme chez les agités. L'application de la musique aux délires morbides était, selon toute apparence, une imitation de ce qui avait lieu dans les batailles, où on l'employait pour modérer ou exciter l'ardeur des combattants. Empédocle d'Agrigente aurait ramené, dit-on, à la raison un aliéné furieux, par la douceur de ses chants. Un musicien, nommé Clinias, atteint de mélancolie, calmait ses accès en prenant sa lyre (2). L'Écriture a vulgarisé l'exemple de Saül : « Toutes les fois que l'esprit malin, envoyé du Seigneur, se saisissait de Saül, David prenait sa harpe et en jouait, et Saül en était soulagé et se trouvait mieux, car l'esprit malin se retirait de lui (3). »

Galien dit enfin qu'Esculape guérissait la folie par la musique. Cette donnée était donc dans la tradition, bien qu'il n'y soit fait allusion aucunement dans la collection hippocratique.

CHAPITRE VII. — SIÉGE ET NATURE DE LA FOLIE.

Un médecin, dit Homère, équivaut à un grand nombre d'hommes. Cette pensée est surtout applicable à Hippocrate, esprit généralisateur s'il en fût. Ainsi, le premier, et presque le seul, parmi ses contemporains, il comprit la vraie nature des affections mentales. Ame noble et profondément honnête, il

(1) *Des semaines*, § 35.
(2) Dulaurens. *Maladies mélancoliques*.
(3) *Rois*, liv. I, chap. XVI, § 23.

combattit, selon ses moyens, la superstition et le charlatanisme.

La folie était donc tout simplement, pour le médecin de Cos, une maladie du cerveau. « C'est par là que nous pensons, comprenons, voyons, entendons, que nous connaissons le laid et le beau, le mal et le bien, l'agréable et le désagréable. C'est encore par là que nous sommes fous, que nous délirons, que des craintes et des terreurs nous assiégent, soit la nuit, soit après la venue du jour, des songes, des erreurs inopportunes, des soucis sans motifs (1). »

Selon lui, l'aliénation résulterait de l'humidité de l'organe cérébral. « Devenu trop humide, il se meut nécessairement, et se mouvant, ni la vue, ni l'ouïe ne sont sûres, le patient voit et entend tantôt une chose, tantôt une autre ; la langue exprime ce qu'il voit et entend. » La crase, dans ces conditions, n'existait plus, et le trouble intellectuel qui s'ensuivait avait conséquemment pour cause une altération matérielle.

Siége de la folie, le cerveau était aussi le siége de l'intelligence ; il en était l'interprète, le messager : doctrine qui, on le voit, n'est pas neuve, quoiqu'il ait fallu arriver presque jusqu'à nos jours pour la mettre hors de contestation.

On dirait qu'Hippocrate avait prévu la définition célèbre de M. de Bonald : « L'homme est une intelligence servie par des organes. » Les yeux, dit-il, les oreilles, la langue, les mains, les pieds agissent suivant que le cerveau a de la connaissance (2).

Ces notions physiologiques sur le siége de l'intelligence et de la folie ne se séparent pas, en définitive, sauf les théories humorales qui les accompagnent, des idées admises actuellement. Le cerveau est, pour les modernes, comme il l'était pour quelques médecins chez les anciens, l'organe qui sert à la manifestation des pensées et des sentiments. Au delà tout est ténèbres et mystère.

On a considéré, dans le traité de la *Maladie sacrée*, l'air

(1) *Maladie sacrée*, § 14.
(2) *Ibid.*, § 16.

comme le principe de l'intelligence. Suivant le traité du *Régime*, les qualités de l'esprit, de même que la folie, résulteraient des différents mélanges de l'eau et du feu. « Ces deux principes se trouvant dans un rapport exact, l'intelligence est parfaite; mais l'un ou l'autre diminue-t-il, l'équilibre est rompu et un changement se manifeste. Si c'est le feu qui subit cette réduction, l'esprit devient plus lourd et plus lent : de là les niais; il y a obtusion des sens, les impressions et les réactions sont moins vives et moins justes. A un degré encore plus avancé, l'inégalité du mélange produit les insensés ou étonnés. L'eau est-elle, au contraire, surpassée par le feu, il se déclare un état tout opposé : tel excès produit les demi-fous et chez eux l'inflammation du sang et l'ivresse amènent le délire. La situation de ces malades serait constamment voisine de la folie (1). »

Ces explications, qui reposent sur des conceptions physiques encore dans l'enfance, nous semblent aujourd'hui puériles; mais, outre que le temps où elles furent conçues est leur excuse, n'est-il pas permis de se demander avec M. Littré, si les hypothèses plus savantes du fluide électrique et du fluide nerveux, tout en satisfaisant mieux l'exprit, appartiennent moins au domaine conjectural?

Ainsi, niais ou imbéciles, étonnés ou mélancoliques, semi-fous (excités, délirants ou maniaques), telles sont les formes qu'une observation sagace avait signalées, à côté des trois grandes divisions : phrénitis, manie et mélancolie.

L'auteur du traité du *Régime* s'était, non-seulement occupé de l'âme dans l'état sain et dans l'état de maladie, mais encore pendant le sommeil.

D'après sa théorie, « l'âme, alors qu'elle sert le corps éveillé, se partage entre plusieurs occupations et n'est pas à elle-même; mais elle donne une certaine portion de son activité à chaque affaire du corps, à l'ouïe, à la vue, au toucher, à la marche, à toutes les actions corporelles. De la sorte, l'intelligence ne s'appartient pas. Au lieu que, quand le corps repose, l'âme mue et parcourant les parties du corps, gouverne son propre

(1) *Du régime*, liv. I, § 35.

domicile et fait elle-même toutes les actions corporelles. En effet, le corps dormant ne sent pas ; mais elle, éveillée, a la connaissance, voit ce qui se voit, entend ce qui s'entend, marche, touche, s'afflige, se recorde, accomplissant, dans le petit espace où elle est, pendant le sommeil, toutes les fonctions du corps et de l'âme (1). »

Telle est, à peu de chose près, l'opinion qu'a soutenue Th. Jouffroy, dans ses *Mélanges philosophiques*. Mais, si par l'âme on entend l'intelligence, cette assertion de l'auteur hippocratique, à savoir que l'âme est toujours éveillée, n'est peut-être pas exacte ; comme le corps, elle présente, pour nous, divers degrés d'engourdissement ; l'esprit se repose, dans le repos des organes, si lui-même en est empêché par sa nature propre. Car le cerveau participe à l'état général et il n'est pas possible de le distinguer, en tant qu'organe de la pensée, de la force par laquelle il agit (2).

M. Albert Lemoine, disons-le en passant, a très-ingénieusement comparé le cerveau pendant le sommeil à une espèce de cadran électrique ; l'esprit représenterait un homme placé derrière le cadran ; les nerfs, les fils électriques. « Le cadran seul, dit-il, le cerveau veille, donne à sentir, à penser encore ; il constitue à lui seul tout l'appareil télégraphique. L'esprit est trompé par ce jeu d'un appareil qui n'a plus qu'un centre et n'a pas d'extrémités. De là les impressions cérébrales spontanées, sans occasion actuelle extérieure, que l'on prend pour des impressions extérieures et normales. Il sent, croit et conclut en conséquence, c'est-à-dire avec désordre, incohérence et contradiction (3). »

Nous terminerons là ce que nous avions à dire sur la période hippocratique.

Si, frappés maintenant du vide qui se fait tout à coup autour de nous, nous jetons un coup d'œil sur le chemin que nous avons fait et celui qu'il nous reste à parcourir, Hippocrate nous apparaît à la limite extrême des âges comme une des

(1) *Des songes*, liv. IV.
(2) Voyez, sur ce sujet, l'ouvrage de M. A. Maury : *Le sommeil et les rêves*.
(3) Albert Lemoine, *Du sommeil*.

plus grandes figures de l'humanité. Debout sur son piédestal, il a vu toutes les générations s'inspirer de ses œuvres et il s'élève seul, expression toujours vivante de la médecine antique, au milieu des ruines du passé, semblable à ces hauts monuments qui dominent l'espace et le désert.

Tout, en effet, s'est effacé et a disparu autour de lui. Que reste-t-il de Dioclès de Caryste, de Praxagoras, d'Erasistrate lui-même et d'Hérophile? Ainsi, une époque tout entière s'est personnifiée dans un homme. Quelle plus belle et plus noble destinée!

Erasistrate et Hérophile représentent une période intermédiaire entre Hippocrate ou le monde grec, et Asclépiade et Celse ou le monde gréco-romain : c'est la période alexandrine. Nous l'indiquerons en quelques pages, ne pouvant nous y arrêter, faute de documents.

(*La suite au prochain numéro.* — Période alexandrine.)

ÉDUCATION.

DE L'ENSEIGNEMENT DES IDIOTS,

Par M. le docteur BELHOMME.

Nous recevons, de notre honorable confrère M. Belhomme, une lettre contenant deux points : le premier a pour objet, après nous avoir remercié du rang légitime que nous lui avons assigné parmi les promoteurs de l'enseignement des idiots, de nous faire connaître les circonstances qui l'ont conduit à cette initiative, et les principes ressortant des résultats obtenus. Quant au second, il a trait au fameux nœud vital, sur lequel M. Belhomme avait produit des observations formelles, bien avant que l'opinion scientifique eût été saisie de cette question. L'intérêt que comporte cette double communication nous fait un devoir de l'accueillir ; mais les sujets étant distincts, nous en scinderons la publication, en réservant pour le numéro prochain la partie relative au nœud vital. D.

Mon très-estimable confrère,

J'ai lu attentivement le discours que vous avez prononcé le 14 octobre, en présence de M. le directeur général de l'Assistance publique et d'un

nombreux concours de spectateurs. J'ai vu avec bonheur que les idées que j'ai émises, en 1824, sur la possibilité d'améliorer le sort physique et intellectuel des idiots étaient aujourd'hui réalisées.

Permettez-moi, mon cher rédacteur, d'emprunter une petite place dans votre estimable journal, pour exposer succinctement comment j'ai été amené par l'observation à la pensée de tenter cette transformation. Chargé des épileptiques et des idiots, comme interne de première classe à la Salpêtrière dans le service du célèbre Esquirol, mon maître, une des premières remarques qui me frappa fut qu'il y avait des nuances de dégradation native de l'intelligence parmi ces pauvres créatures fragiles et disgraciées. Les unes, accroupies par terre, constamment immobiles, songeaient à peine à leurs besoins physiques ; d'autres, au contraire, très-gourmandes, ayant l'instinct de leur existence, s'empressaient, au moment du repas, d'aller réclamer leurs aliments. De là, deux genres très-tranchés : les idiots complets, privés de sentiment, d'initiative, et qui laissent aller sous eux leurs excréments ; et les idiots incomplets, souvent malpropres, mais qui, ayant au moins l'intuition de leurs actes, sont, à divers degrés, capables de quelques manifestations mentales et sociales. Parmi ces derniers, plusieurs pouvaient se rendre utiles, aidaient les filles de service dans leurs fonctions, faisaient de petites commissions, portaient des fardeaux, etc.

Mon examen s'étendait sur environ 100 idiotes ; j'avais donc une large échelle d'observation.

On appelle, avec juste raison, les idiots incomplets des imbéciles ou incapables, qui ne peuvent s'élever à un degré de développement intellectuel auquel parviennent ceux qui, placés dans les mêmes conditions, ont le même âge, le même sexe et la même fortune. Je les divisai en trois catégories : les imbéciles se rapprochant le plus de l'état normal ; ceux qui, ayant moins d'attention, ne peuvent rien apprendre et ne font qu'imiter ; enfin les idiots proprement dits. Ce n'est pas tout. La lecture des auteurs allemands, en particulier de Gall et de Spurzheim, me mit à portée de constater qu'indépendamment du degré d'obscurité mentale, les facultés, chez ces êtres défectueux, étaient inégalement réparties ; que, chez le même individu, il y en avait de prédominantes et d'autres absolument nulles.

A quoi attribuer cette différence ? L'âme n'est pas plus idiote que dans la folie elle n'est folle. Il fallait donc des efforts pour arriver à des explications physiologiques. Pour moi, le cerveau étant l'organe de manifestation des facultés, une bonne conformation de cet organe, son état d'intégrité anatomique et physiologique, sont l'indispensable condition de l'intelligence normale. Or, chez les idiots, des observations, faites avec le plus grand soin, m'ont amené à conclure qu'il y avait presque constamment une déformation du crâne plus ou moins marquée. La microcéphalie, signalée par Hippocrate, est une des causes fréquentes de l'infirmité. Il en est de même de l'hydrocéphalie. Les extrêmes de développement sont donc à noter dans cette atrophie cérébrale et intellectuelle.

Sur 100 individus soumis à mon exploration, 14 seulement avaient une conformation régulière, 86 présentaient des déformations plus ou moins saillantes, soit du front, soit de l'occiput ou des bosses pariétales (pages

17, 18 de ma thèse réimprimée en 1843) (1). Plusieurs offraient des défauts de symétrie. Il n'y a point toutefois de règle invariable, et je ne pense pas que l'inspection du crâne suffise, d'une manière absolue, pour mesurer le degré d'imbécillité.

Après avoir tracé le tableau des symptômes, des penchants, des passions, des habitudes, de l'intelligence des idiots, aux pages 20 et suivantes de mon travail, j'arrive à la question de leur éducabilité. Cette aptitude est, chez eux, très-diverse, quant à l'étendue et à la forme. Les moins dépourvus n'atteignent que difficilement le niveau ordinaire. Avant d'entreprendre l'œuvre de leur amélioration, il faut d'ailleurs bien se pénétrer des préliminaires que j'ai établis, c'est-à dire avoir égard, non-seulement à la portée naturelle de leur intelligence, mais à la prédominance de telles ou telles facultés partielles. Les enfants riches qui possèdent certains germes apprennent à lire, à écrire, à compter, quelquefois à chanter, mais avec un succès médiocre, et ont besoin d'être continuellement surveillés et excités. Ceux de la classe du peuple, moins favorisés sous ce rapport, se livrent à l'exercice d'un métier où ils ne déploient pas une plus grande aptitude, obéissant à l'imitation et à la répétition des mêmes actes plutôt qu'au raisonnement. Aussi quand, venant en aide à ces êtres disgraciés, l'administration des hôpitaux ouvrit, pour eux, une école, sous la direction du médecin en chef, M. Ferrus, et avec un maître habile, M. Seguin, dut-on considérer comme un progrès cette bienfaisante initiative.

J'ai rapporté dans ma thèse plusieurs observations d'idiotes dont Esquirol, en 1816, avait fait graver les portraits, à la suite de ses articles du *Dictionnaire des sciences médicales*. (Voy. page 31 de ma thèse.) Leur état mental, malgré le peu de chances qu'elles avaient paru offrir, avait, depuis huit années, sous le seul empire des habitudes de l'hospice, subi spontanément de sensibles modifications, quelques-unes ayant été susceptibles d'actes intelligents et de quelque attention.

Ce fut pour moi un trait de lumière. Pendant mon séjour d'une année à la Salpêtrière, m'appliquant dès lors à discerner celles qu'on pouvait éduquer, et les recommandant aux filles de service, j'ai pu constater de notables progrès. Une amélioration physique, des actes plus réguliers décelaient cette transformation. En la mentionnant à la page 36 de mon travail, je terminais en disant que les élèves dont je m'étais occupé avaient gagné un degré d'intelligence.

En 1843, ayant fait réimprimer avec des notes ma thèse inaugurale, je raconte une entrevue que j'ai eue, à Bicêtre, dans le service de M. Voisin, avec M. Seguin, l'instituteur d'alors. Ce dernier n'était pas médecin, et je ne tardai pas à m'en apercevoir, car il n'appréciait pas comme moi l'obtusion des idiots et ses causes organiques.

Son enseignement s'adressait surtout aux sens de ces êtres déshérités; c'est par ces voies qu'il espérait faire pénétrer quelques lueurs dans leurs ténèbres. Les idées, sans contredit, naissent des impressions. Néanmoins, bien que le mode suivi fût fécond en résultats, il me semblait qu'il y aurait eu avantage à agrandir le champ de l'attention, à moins isoler les

(1) *Essai sur l'idiotie*. Paris, Germer Baillière, 1824, 1843.

objets de la connaissance, à multiplier les points de contact et de comparaison, à exercer enfin, dans la limite possible, le jugement sur les notions à acquérir.

Dans une autre circonstance, j'assistai également à des épreuves qui eurent lieu devant les membres d'une commission de l'Institut. La démonstration fut satisfaisante, mais il convient de remarquer que la réunion n'était pas un composé homogène d'idiots purs, et qu'il y avait un mélange d'épileptiques, reconnaissables à leurs figures caractérisées. J'ai supposé qu'ils étaient placés là pour servir de moniteurs à leurs voisins, et pour rectifier leurs mouvements. M. Seguin n'en a pas moins été un maître fort habile !

J'aborde, à la page 45 de ma thèse, la question des crétins que j'examine en Suisse et aux Pyrénées, et je conclus que c'est surtout à empêcher les alliances matrimoniales que doivent tendre les efforts des philanthropes ; quant à remédier aux causes essentielles de l'affection, inhérentes aux localités, il est certain que l'assainissement des habitations, le percement de routes, l'écoulement facile des eaux, seraient des moyens d'hygiène fort convenables, surtout dans les vallées, où les améliorations ont tant besoin de s'introduire, etc.

Depuis plusieurs années, M. Ferrus, de regrettable mémoire, avait proposé à la Société médico-psychologique un prix de 500 francs au meilleur mémoire sur le crétinisme ; dans une commission dont j'ai fait partie, il y a deux ans, j'ai offert une égale somme de 500 francs, qui, réunie à celle de M. Ferrus, constituera une récompense de 1000 francs à l'auteur d'un bon mémoire sur ce sujet.

En accueillant ces explications, très-estimable collègue, vous consacrerez les bonnes paroles que vous avez bien voulu prononcer en ma faveur, dans la séance du 14 octobre, à Bicêtre. Je tenais à prouver à vos lecteurs que c'est bien moi qui ai entrepris les premiers essais d'amélioration des idiots, dont vous m'avez attribué l'honneur. Votre impartialité m'a été d'autant plus sensible que j'ai été fort peu accoutumé à de tels actes de justice, comme on peut s'en convaincre en consultant le livre de M. le docteur Lachaise, *Les médecins de Paris jugés par leurs œuvres*, où se trouvent les lignes suivantes : « *Essai sur l'idiotie*, thèse inaugurale dans laquelle l'auteur exprime, en termes on ne peut plus explicites, l'idée « qu'il est possible d'améliorer la malheureuse position des idiots » et *qu'une sorte d'éducation peut leur être donnée.* » Cette idée est devenue depuis peu le sujet des plus honorables tentatives dont puisse se glorifier l'esprit humain, et des auteurs les ont appliquées, sans que, dans leurs écrits, le nom de M. Belhomme soit cité une seule fois, ce qui est pour le moins une injustice. »

SOCIÉTÉ MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE.

RENOUVELLEMENT ET INSTALLATION DU BUREAU POUR 1864.

Les membres élus sont : président, M. Moreau (de Tours) ; vice-président, M. Girard de Cailleux ; secrétaire général, M. Brochin ; trésorier, M. Legrand du Saulle. Ces trois derniers ont été continués dans leurs fonctions. — Le comité de publication se compose de MM. Michéa, J. Falret et Buchez, également réélus.

En cédant le fauteuil, M. Delasiauve, président sortant, et, en le remplaçant, M. Moreau, ont adressé à leurs collègues les allocutions suivantes. B.

Discours de M. Delasiauve.

Messieurs et chers collègues,

Je ne quitterai point ce fauteuil sans vous réitérer mes remercîments pour l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider vos travaux. Dans ma position spéciale, j'ai dû, non par vaine modestie, mais par une légitime appréhension, solliciter votre indulgence. Grâce à elle, ce que je sens avoir été défectueux dans mes efforts a pu moins apparaître. Pour obéir à un devoir, j'ai accepté un fardeau ; ce fardeau je ne le désirais pas, mais aujourd'hui que l'épreuve est traversée, je ne puis taire ce que votre choix m'a procuré de joie intime, combien, en secret, j'en ai été fier, et que mon orgueil scientifique n'ambitionne point d'autre couronne.

Une cruelle perte nous a frappés. Le regretté collègue qui, comme vice-président désigné par vos suffrages, devait aujourd'hui même me remplacer, Archambault, dont MM. Loiseau et Legrand du Saulle ont si bien peint le mérite supérieur et les qualités modestes, a été ravi à l'amour des siens et au nôtre. Nous avons eu une autre douleur, mais, il faut l'espérer, momentanée. Mon éminent prédécesseur, M. Garnier, si assidu à nos séances, en est depuis plusieurs mois éloigné par la maladie. Mais, à part ces événements malheureux que la condition humaine et la marche du temps imposent fatalement à notre résignation, la phase parcourue ne nous offre, comme par le passé, que des motifs d'émulation et de confiance. Si les agapes fraternelles ont une signification, notre dernier banquet annuel est d'un heureux présage. D'autre part, l'essor imprimé par M. Garnier à notre action ne s'est point ralenti. Jamais nos réunions n'ont été plus animées ni mieux remplies. Qui de nous n'a présente à la mémoire cette grande discussion sur le principe vital et l'âme pensante? Dieu, sans doute, s'est réservé le secret d'une solution qui a ses racines dans l'inaccessible. Mais elle est d'intérêt séculaire, étroitement liée à notre destinée, et l'humanité n'aura pas peu profité si l'antagonisme qui règne sur ce point essentiel de la psychologie vient à se concilier par la pénétration réciproque des opinions philosophiques et médicales.

Conséquence de ce solennel débat, celui que vous poursuivez sur la responsabilité partielle des aliénés n'a pas été moins fécond, et tout

annonce que, s'il y a dix ans, la question a reçu de premières lueurs, les principes qui tendent à se dégager aujourd'hui aboutiront à des données pratiques plus étendues encore et plus précises.

D'autres sujets, en grand nombre, ont eu également leur intérêt. Ainsi l'étude de M. Laurent *sur la physionomie des aliénés*, celle de M. Rousseau *sur les travaux de Fodéré*, une note de M. Billod *sur l'épilepsie*, le substantiel mémoire de M. Dumesnil touchant l'*aliénation mentale comme signe initial de la fièvre typhoïde*, le *traitement de la diarrhée chronique des aliénés par la viande cuite et sèche*, de M. Berthier, les *considérations comparatives* de M. Philips *sur les propriétés et forces vitales et les propriétés et forces inorganiques*, les réflexions de M. Bazin *sur le non restraint*, en Angleterre, la controverse *sur les lésions anatomiques de la paralysie générale*, suscitée par M. Salomon et qui nous a valu d'intéressantes remarques de M. Ach. Foville, enfin, les recherches, sémiotiquement et légalement si importantes, de M. Marcé *sur les écrits des aliénés*.

N'omettons pas, dans cette revue, les rapports sur les candidatures, richesse considérable de nos archives. La plupart, en effet, en révélant les titres des savants dévoués qui aspirent à s'agréger à notre Société, mettent en relief des doctrines ou des faits précieux, et préparent ainsi, du même coup, les meilleures bases pour un exposé ultérieur du mouvement mental.

Ces documents ont été nombreux, car l'auréole qui entoure la Société fait incessamment graviter vers elle les cœurs sympathiques et les intelligences élevées. Elle s'est heureusement accrue cette année : à Paris, comme membres titulaires, de MM. Semelaigne, Linas, Albert Mitivié; en France, comme correspondants, de MM. Dumesnil, Bonnefous, Dumont de Monteux ; à l'étranger, comme associés, de MM. Carlo Livi (de Sienne), Bonucci (de Pérouse), Herzog (de Saint-Pétersbourg), Frézé (de Kasan, Russie), Salomon (de Malmoë, Suède), Benedetto Monti (de Bologne), Girolami (de Pesaro).

On voit par ces noms honorablement connus, qui sont ou des gages ou des promesses, que notre Société peut envisager l'avenir. A ces éléments de prospérité intérieure ne se borne pas d'ailleurs son influence salutaire. Nos confrères nationaux viennent auprès de nous chercher incessamment le stimulant nécessaire, mais aussi un appui certain, un concours efficace. Quelle que soit la folie ou la déloyauté des attaques, ils comprennent que la Société saura toujours opposer à l'erreur ou aux mauvaises passions la force des lumières et l'égide de la vérité.

Cet ascendant ne se circonscrit pas à nos frontières. Partout où s'agite un intérêt médico-psychologique, notre voix trouve un écho. On nous cite, on nous prend pour conseil et pour modèle. La corporation des aliénistes de Londres a spontanément élu parmi ses associés MM. Moreau, Girard de Cailleux et nous-même. C'est vous évidemment, messieurs, qu'elle a eu pour but d'honorer dans nos personnes. Un procès d'une solution délicate et difficile incombait, en Angleterre, à la médecine mentaliste. Dans leur perplexité, les spécialistes éminents auxquels on avait eu recours nous ont fait l'honneur de songer à la Société médico-psychologique de Paris. Un de nos correspondants italiens se croit lésé dans ses prérogatives : il soumet le jugement moral de sa cause à notre arbi-

trage. Quant à cette scandaleuse affaire dont nous venons d'apprendre l'heureux dénoûment au delà des Pyrénées, il est hors de doute que l'initiative de la Société a fourni à la reine d'Espagne l'occasion d'un grand acte réparateur d'humanité et de justice. Honneur à elle pour sa magnanime résolution! Mais honneur aussi à la science qui l'a provoquée!

On peut juger par ce succès du pouvoir de notre Société. Elle domine, en réalité, toutes les carrières, car elle peut les illuminer toutes. Religion, administration, justice, éducation, sont ses tributaires au même titre que la médecine. Ici le bien qu'elle a produit ne se limite pas aux conséquences immédiates. Tout en prévenant une grave erreur, elle secoue la poussière des préjugés qui, en Espagne, tiennent encore sous leur joug la magistrature et le corps médical lui-même.

Notre Société, nous en avons l'instinct, doit s'élever à la hauteur d'une grande institution réformatrice. Dans cette conviction puisons la foi, afin d'étendre, grâce à l'ardeur qu'elle communique et par un prosélytisme efficace, le cercle de nos adhérents, le champ de nos observations, et de compléter notre cadre et notre œuvre par les éléments qui nous font défaut. Que d'hommes éminents et zélés, administrateurs, professeurs, jurisconsultes, s'uniraient à nous s'ils avaient conscience du profit qu'ils pourraient devoir à nos études et à nos travaux!

Il est des regards, surtout, que nous serions heureux d'attirer sur notre Compagnie. Jusqu'à présent les pouvoirs qui ont dirigé l'instruction publique ne nous semblent pas être entrés en communion suffisante avec les sociétés savantes. S'il y a eu dommage pour elles, il y a eu également dommage pour eux. Mais une ère nouvelle s'annonce. Le ministre actuel, S. Exc. M. Duruy, homme spécial s'il en fut, a, dans plus d'une circonstance, témoigné de ses bonnes intentions. Ne pourrait-on pas espérer de son équité bienveillante qu'il nous fit reconnaître comme établissement d'utilité publique, et nous permît ainsi de bénéficier, à l'avantage de la science, des libéralités que l'avenir peut nous réserver?

Je ne terminerai pas, messieurs, sans payer une dette de reconnaissance aux membres du bureau qui m'ont secondé avec un si cordial dévouement: au digne vice-président qui n'est plus; à M. Brochin, notre affectionné secrétaire général; à M. Loiseau, notre habile secrétaire annuel; à notre énergique archiviste trésorier, M. Legrand du Saulle.

Serai-je indiscret si j'ajoute que lorsqu'il s'est agi de nommer un vice-président, bien des vœux se sont dirigés sur un de nos éminents collègues appartenant à la philosophie. M. Janet, comme précédemment M. Alf. Maury, que nous sommes justement fiers de compter parmi nous, a opposé aux désirs qui lui ont été exprimés, des obligations incompatibles. Le regret que nous éprouvons de cet obstacle est atténué par l'espoir qu'il ne sera que passager.

Ces réflexions, on le conçoit, ne sauraient en rien blesser le collègue sur lequel viennent de s'arrêter nos suffrages; car son tour était marqué à l'avance. Chacun de nous rend hommage aux éminents services rendus par M. Girard de Cailleux comme directeur médecin pendant vingt ans à Auxerre, comme savant par de beaux écrits sur la pathologie mentale et l'hygiène des asiles, comme inspecteur général dans le poste élevé qu'il tient de la confiance du premier magistrat de la Seine.

Maintenant, messieurs, il ne me reste plus, en saluant sa bienvenue, qu'à céder le pouvoir présidentiel à mon honorable successeur et ami, M. Moreau. Mon aîné dans la science, il eût dû l'exercer avant moi. Mais qu'importent l'heure et les rangs? Soldat aujourd'hui, demain capitaine, nous nous devons, sans arrière-pensée, à la Société et au grand art que nous cultivons. Venez donc, mon estimable et cher collègue, occuper le fauteuil que j'abandonne et procéder à l'installation des membres que le scrutin vous a donnés pour auxiliaires.

Discours de M. Moreau.

Messieurs,

En prenant place parmi vous en qualité de président, je ne puis inaugurer plus dignement mes nouvelles fonctions qu'en vous remerciant de l'honneur que vous m'avez fait.

Croyez, mes chers collègues, que je sens tout le prix d'une pareille faveur. Il me suffit pour cela de jeter un regard en arrière, de considérer ce qu'est devenue la Société médico-psychologique, après quelques années d'existence, l'importance, on peut dire exceptionnelle, de ses travaux, et généralement de toutes les questions qui s'agitent dans son sein, questions qui, au triple point de vue de la psychologie pure, de la médecine légale et de la thérapeutique, touchent à ce qu'il y a de plus sacré et de plus cher parmi les hommes.

On a dit tout récemment, dans une autre enceinte, que l'Académie impériale de médecine « représente les grandes et permanentes assises de la science médicale. » Avec le même à-propos et non moins de raison, on pourrait dire que la Société médico-psychologique représente les permanentes assises de la *médecine mentale*. Je n'en veux d'autre preuve que son influence chaque jour croissante, et le retentissement qu'ont ses travaux non-seulement en France, mais à l'étranger.

Messieurs, je ne fais ici que rendre strictement justice à la Société médico-psychologique. Cependant je ne crois pas devoir insister. J'ai l'honneur d'être un des vôtres et je craindrais de paraître quelque peu suspect de partialité.

Il me reste donc à vous prier de vous joindre à moi pour remercier l'honorable président auquel je succède et dont je veux m'efforcer d'imiter, sinon le talent, du moins le zèle éclairé avec lequel il a dirigé vos séances.

Enfin, avant de commencer nos travaux, donnons un pieux et bien triste souvenir au regrettable collègue dont la fin prématurée nous a tous si profondément affligés, à notre ancien vice-président M. le docteur Archambault.

CHRONIQUE MÉDICO-LÉGALE.

Procès Sagrera. — Ce procès dont nous avons entretenu nos lecteurs (t. II, p. 272 et 372; t. III, p. 444), vient de recevoir un dénoûment aussi heureux qu'inattendu. Les jugements de première instance et d'appel avaient été déférés à la cour suprême, on espérait les voir anéantis. Ils furent maintenus et même aggravés. Tout semblait fini, lorsque, par suite

d'une énergique réaction de l'opinion publique, la reine d'Espagne, usant de sa prérogative royale, a mis à néant toutes les poursuites et leurs conséquences. Nous applaudissons avec d'autant plus de satisfaction à ce grand acte de clémence et de justice, que l'initiative prise par le *Journal de médecine mentale* et l'intervention de la Société médico-psychologique n'y ont vraisemblablement pas été étrangères.

Affaire Townley, à Londres. — L'Angleterre est encore toute émue d'un fait et d'une décision sur lesquels, lorsque nous aurons connaissance de tous les détails, nous nous réservons d'exprimer notre sentiment. Un gentleman est sur le point d'épouser une amante adorée. Surgissent de légitimes obstacles auxquels il paraît se résigner. Mais bientôt, en proie à une fureur concentrée, il assassine sa maîtresse dans une dernière entrevue. Le meurtrier est arrêté, sa cause s'instruit, il va s'asseoir sur la sellette du crime. Tout à coup un bruit de folie circule, l'inculpé appartient à une famille d'aliénés. Sur l'avis conforme de la science, au lieu de le traduire en justice, on le place dans un asile spécial. De là profonde émotion dans le public. On veut sauver un coupable parce qu'il est d'une haute condition ; si c'était un homme obscur, à la bonne heure ! Par une bizarre coïncidence, on conduisait au supplice un infortuné au sort duquel on s'était intéressé et dont la situation avait avec celle de T... la plus grande analogie. L'exaspération monte au comble et force l'autorité à revenir sur sa mesure. T..., aujourd'hui réintégré dans la prison, doit prochainement subir les débats publics. Rien de plus incertain que les actes ainsi émanés d'une impulsion logique et naturelle !

Une pétition au sénat. — L'an passé, nous avons signalé (février 1861), en les appréciant, d'injustes attaques dont un journal important, l'*Opinion nationale*, s'était rendu l'interprète. Le scandale menace de se renouveler dans des proportions plus étendues. A propos d'une pétition au sénat, où la loi de 1838 et le personnel médical des asiles seraient fort peu ménagés, plusieurs feuilles politiques, le *Journal des villes et des campagnes*, le *Monde* et le *Temps*, se sont livrées à d'amères récriminations. La loi par ses bienfaits, les médecins et leurs jeunes auxiliaires par leurs services sont assurément placés au-dessus de telles agressions, dont l'inanité a été vingt fois démontrée, et qui, fruit du préjugé et de l'inexpérience, ne peuvent trouver d'appui que dans des esprits prévenus. Nous croyons cependant que de nouveau il importe d'en faire une bonne fois justice, l'ignorance seule n'en étant pas toujours l'excuse. Le *Journal de médecine mentale*, au besoin, ne faillira pas à ce devoir. D.

VARIÉTÉS.

Sociétés savantes. — M. le docteur Fred.-Amedeo Berroni, médecin adjoint du manicome de Turin, auteur d'une brochure intitulée : *Brevi cenni sulla classificasione e cura delle pazzie* (1), vient d'être nommé membre correspondant de la Société de médecine de Bordeaux et membre associé étranger de la Société médico-psychologique.

(1) Turin, 1863, G. Biancardi, via Bottero, 8.

Promotion. — M. Guérineau, médecin adjoint de l'asile d'aliénés de Blois, a été récemment élevé à la deuxième classe de son grade.

Statistique des aliénés, à Bruxelles (Belgique). — D'après la *Presse médicale belge* du 6 décembre 1863, il restait, le 1er janvier 1862, dans le dépôt des insensés, à l'hôpital Saint-Jean, 3 aliénés; 103 placements y ont été effectués pendant le cours de l'année, ce qui porte le nombre à 106 ; 36 ont été transférés à Gheel, et 33 dans des maisons de santé, notamment à l'hospice de Saint-Dominique, à Bruges; il y a eu 27 guérisons, 4 décès ; en sorte que 6 aliénés restaient en traitement au dépôt, le 31 décembre 1862.

Consanguinité. — Cette question va recevoir un nouvel élément de contrôle. Une récente décision ministérielle recommande aux maires de s'assurer, par une interpellation directe aux futurs époux, s'ils sont ou non parents au degré de cousin germain et même de cousin issu de germain. Si la déclaration est affirmative, elle sera mentionnée en marge de l'acte de mariage.

Prix. — L'Académie des sciences propose, pour le prix de médecine à décerner en 1864, la question suivante : *Faire l'histoire de la pellagre.* (Voyez, pour les conditions du concours, t. II, 1862, p. 160.)

Nouveau journal de médecine mentale en Italie. — Dans son numéro du 20 octobre, la *Gazzetta medica italiana* (province sarde), nous apprend la publication prochaine, à Milan (1er janvier), des *Archives italiennes des maladies nerveuses* et particulièrement de l'*aliénation mentale* (1). Ses rédacteurs sont MM. les docteurs Verga, C. Castiglioni et S. Biffi. Tous les points relatifs à la folie, pathologie, thérapeutique, médecine légale, administration, etc., y seront largement traités. « Nous annonçons avec une vive satisfaction, continue la *Gaz. med. italiana*, l'apparition de ce nouveau journal, car jusqu'à présent l'Italie, riche d'ailleurs en recueils de médecine générale, était dépourvue d'un organe spécial aux maladies mentales. Déjà, à la vérité, existe la *Gazette de médecine mentale* d'Aversa, sous la direction du docteur Miraglia ; mais cette publication, peu considérable, n'est pas régulière. Le journal futur sera donc réellement les *Archives italiennes des maladies nerveuses.* Il est publié sous les meilleurs auspices et avec la collaboration d'hommes remarquables sous le rapport du talent et de la science. » Nous nous associons pleinement aux espérances de notre collègue de la presse italienne, et souhaitons longue vie et prospérité à l'œuvre des docteurs A. Verga, Castiglioni et Biffi.

(1) Fascicule de 4 feuilles in-8°, tous les deux mois. 12 fr. par an. Docteur Castiglioni, rue Sainte-Ursule, 7, et librairie de Chiusi, rue Saint-Victor et des Quarante-Martyres, 1, à Milan.

BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE.

MÉDECINE LÉGALE.

DE LA RESPONSABILITÉ PARTIELLE DANS LA FOLIE.

DISCUSSION A LA SOCIÉTÉ MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE :
MM. LEGRAND DU SAULLE, JULES FALRET, BRIERRE DE BOISMONT, MOREL, BILLOD, DALLY, ALFRED MAURY, PAUL JANET, FOURNET ET DELASIAUVE. (*Suite*.)

Pour M. Morel, le principe de la responsabilité partielle, conséquence de la doctrine de la monomanie, loin de constituer un progrès, peut nuire à l'aliéné et compromettre la science vis-à-vis des magistrats. Ceux-ci ont des défiances qu'on ne désarmera complétement, M. Sacaze l'a dit lui-même, qu'autant que les connaissances mentales atteindront la certitude.

L'éminent aliéniste ne nie point la réalité des monomanies. Paul Zacchias avait non-seulement signalé ces individus, qui, sauf sur un point fixe, jouissent d'une lucidité souvent parfaite : *Plures circa unam tantum rem insaniunt*, mais il exprimait la crainte que, ne déférant pas assez aux avis des médecins, les juges ne portassent des sentences injustes : *Male in judicando sententiam ferant*. D'autres, avant ou depuis, ont fait de semblables remarques, et l'on doit, en particulier, rendre hommage à Pinel et à Esquirol qui, en dépeignant énergiquement ces types de folie limitée et instinctive, ont renoué, sous ce rapport, la chaîne de la tradition historique.

Dans l'application, toutefois, l'affirmation appelle la preuve. Or, suivant M. Morel, le critérium actuel pèche par la base. Les termes sont différemment compris par le magistrat et le médecin. Ce que l'un, s'il s'agit, par exemple, d'homicide morbide, considère comme le résultat d'une tendance unique, dépend pour l'autre des conditions les plus diverses : épilepsie, alcoolisme, mélancolie avec idées de persécution ou hallucinations, démence paralytique, impulsion irrésistible, etc.

En somme, il faut donc se préoccuper, non d'une vaine qualification, mais bien de savoir, si, au moment de la perpétration, l'inculpé possédait la liberté morale. Telle est la règle adoptée par notre savant collègue, qui s'efforce toujours d'établir le rapport de l'acte avec la nature spéciale du désordre psychique, cet acte tenant moins son caractère de lui-même que des mobiles qui en ont déterminé la conception et le mode.

Malgré sa déférence pour M. Morel et pour M. Falret père, dont M. J. Falret a reproduit les doctrines, M. Billod ne serait pas éloigné d'admettre, dans des bornes strictement définies, une responsabilité exceptionnelle des aliénés. Tel est le cas où, comme nous l'avions nous-même supposé dans notre premier mémoire (t. I, p. 348), l'auteur d'un méfait aurait obéi à des tendances étrangères à la sphère très-étroite de son délire. M. Billod cite, à ce sujet, l'observation d'un malade qui, pendant près de douze ans, à l'asile de Sainte-Gemmes, n'a donné d'autres preuves d'insanité que l'erreur de croire que, sa femme et son fils ayant été assassinés, les meurtriers avaient pris leurs figures et leurs hardes. Cette triste persuasion était la suite d'une violente commotion morale. P..., dans l'inondation de la Loire, en 1843, avait failli périr, corps et biens. En présence des assassins prétendus, qui ne sont que les objets mêmes de sa tendre affection, l'infortuné, logique dans son égarement, s'exalte jusqu'à la férocité et devient si menaçant qu'on se décide à le placer, le 13 septembre 1844.

A partir de cette époque, jusqu'en 1853, toutes les notes de l'établissement constatent, en même temps que la persévérance de l'idée folle, la parfaite intégrité de l'intelligence et des qualités morales. P..., est bon, dévoué, actif, probe et religieux; seulement, le moindre mot qui lui rappelle sa femme et son fils provoque une soudaine explosion de colère et de récriminations.

Vers 1856, un pas s'accomplit dans la démence. L'esprit se montre moins ferme. A côté de la première conception, surgissent d'autres chimères : la Vierge lui apparaît, avec un bandeau noir, sur les vitraux de la chapelle; c'est un signe qu'elle est irritée contre lui pour une neuvaine négligée. Il délaisse les pratiques religieuses et prend pour des démons les personnes qui l'entourent. Bientôt ces symptômes s'accompagnent de dépérissement, et P... succombe à ce que M. Billod a dénommé la *cachexie des aliénés*.

Dans un paroxysme de fureur, P... aurait pu tuer sa femme et son fils. Agissant sous une influence fatale, sans libre arbitre, évidemment il n'aurait point été responsable. Mais le problème offre un autre aspect.

Au lieu d'avoir été suggéré par une conviction délirante, le crime aurait pu dépendre d'une passion naturelle, consister, par exemple, dans un vol ou un attentat à la pudeur. Or, dans cette hypothèse, en dépit de la non-connexité, et la virilité intellectuelle, en dehors du point altéré, conservant son énergie, le bénéfice de l'irresponsabilité aurait-il dû encore être acquis au coupable?

M. Billod pose la question sans avoir la témérité de la résoudre, mais en avouant qu'en pareille conjoncture, il inclinerait, à moins de peine capitale, à ne pas soustraire à la vindicte des lois les accusés dont le délire se renferme dans un cercle extrêmement limité (1). M. Falret, il le sait, il l'en loue même, a fortement réagi contre les monomanies. Bien qu'on en ait singulièrement exagéré le nombre, il en est cependant de réelles. D'ailleurs, si la distinction entre les folies générales et les folies partielles n'est point imaginaire, et c'est l'avis de M. Billod, on peut toujours supposer un terme où la lésion mentale, réduite au plus faible rayonnement, n'exerce aucun empire sur l'ensemble des déterminations, de la conduite et des habitudes.

Existe-t-il un libre arbitre? Ce point, si controversé dans la discussion, sur le principe vital et l'âme pensante, est resté sans solution. Est-il, ici, opportun de le reprendre? MM. Cerise et Maury ne le pensent pas. Pour eux, le libre arbitre est hors de cause; car, étant socialement accepté comme fondement absolu de la législation et de la morale, notre unique soin consiste dès lors à régler pratiquement les conditions et le mode de la responsabilité, qui en est la consécration. Malgré ces objections, M. Dally persiste, néanmoins, à croire que le sort du problème posé est lié, sous ce rapport, à de nouveaux éclaircissements. Il soutient que, dans l'impuissance où l'on se trouve d'affirmer la liberté humaine, ou la responsabilité est irrationnelle, ou elle a sa base ailleurs. Cette base, dont M. Dally reconnaît la réalité et l'importance, le péril la lui fournit; et, comme les actes des aliénés sont souvent très-dangereux, les mesures prises envers ces infortunés doivent ne pas être moins sévères, sinon plus, que celles qui atteignent les criminels ordinaires.

L'auteur, à l'appui de ces propositions, entre dans des développe-

(1) Nous nous sommes fait une loi de laisser parler les auteurs. Il nous est cependant impossible, à propos du thème redoutable établi ici par M. Billod, de ne pas faire une remarque pour empêcher le lecteur de prendre le change. L'exemple sur lequel notre collègue s'appuie, saillant pour le contraste, n'est pas aussi heureux pour la démonstration et la délimitation. En attendant notre appréciation à cet égard, il suffira pour s'en convaincre de se reporter aux considérations développées dans notre article sur les *pseudo-monomanies* (t. III, p. 80).

ments étendus que nous résumerons le plus brièvement possible bien que, comme à MM. Cerise et Maury, ils nous paraissent, en majeure partie, s'écarter du vrai nœud de la question.

RESPONSABILITÉ PARTIELLE : ces termes n'offrent pas, selon M. Dally, un sens très-clair. Signifient-ils infliction proportionnelle ou, en vertu des circonstances atténuantes, abaissement des peines ? L'un ou l'autre mode est sanctionné par la loi et la jurisprudence. M. Legrand du Saulle accepte et repousse à la fois la responsabilité, puisque, appelant d'abord le châtiment, il le flétrit ensuite comme une injustice inutile qui laisse subsister l'infamie. M. Delasiauve, dans son discours en 1859, a traité, non de la responsabilité partielle, mais de la responsabilité dans les *délires partiels* et il a conclu à l'irresponsabilité, thèse élargie encore par M. J. Falret lui-même.

Il y a donc là un grand vague. Or, l'étude comparative de l'aliéné et du criminel, tel serait, suivant M. Dally, le moyen d'en sortir ; telle est aussi la tâche qu'il a poursuivie, non sans, au préalable, avoir désintéressé de la distinction le principe de la responsabilité, impérieusement réclamé par les exigences sociales. Posant en règle que la pénalité n'a d'autre fin que de prévenir le retour des méfaits, il prétend que la démarcation entre la responsabilité et l'irresponsabilité est vaine, que la séquestration qui pèse sur les aliénés équivaut, au fond, à l'emprisonnement, à la réclusion ou aux travaux forcés, et que c'est jouer sur les mots de dire qu'ils ne sont pas responsables. Personnellement, nous leur aurions fait une condition plus dure en proposant, pour ceux des inculpés que la justice aurait absous, des mesures administratives, arbitraires et indéfinies. Les asiles mixtes de M. Legrand du Saulle ne se sauvent pas du même reproche. En voulant éviter aux familles la honte d'une flétrissure problématique dans un siècle qui répugne aux injustes solidarités, il imprime au front du malade le stigmate si grave de la folie criminelle. Pour M. Dally, en somme, l'aliénation mentale modifie la forme de la responsabilité, elle ne la supprime pas.

Ces préliminaires établis, notre collègue, abordant son sujet, annonce l'intention d'abaisser plutôt que de dresser la barrière qui sépare le crime de la folie. Les criminels qu'il divise en quatre catégories sont : ou des natures foncièrement mauvaises qui, privées du sens moral supérieur, n'ont qu'une conscience insuffisante de la perversité de leurs actes ; ou des insensés qui, ayant perdu l'exacte aperception des notions sociales, obéissent à des impulsions désordonnées, à des convictions délirantes, à des impressions anormales, passagères ou permanentes ; ou

des déments et des maniaques ; ou des individus que les circonstances, la misère ou les relations ont affaiblis ou corrompus.

Parmi ces variétés, la dernière, aux yeux de M. Dally, est sans importance dans le débat. Fortuite, accidentelle, tenant non au sujet, mais au milieu, elle disparaîtrait si les causes qui l'engendrent disparaissaient elles-mêmes. Un riche banquier ne fabrique pas de fausse monnaie. La loi et la philosophie, d'ailleurs, ne s'accordent pas toujours sur la respective gravité des faits répréhensibles. Il est de petits délits qui accusent des organisations perverses, tandis que certains crimes sévèrement punis n'excluent pas nécessairement toute tendance honnête et débonnaire. Par ces motifs, M. Dally, ayant omis cette quatrième classe de criminels, les trois premières forment seules l'objet de son parallèle.

La récidivité donne la mesure approximative des tempéraments violents ou vicieux. On ne fait pas que monter sur l'échelle du crime; des tableaux, empruntés par M. Dally, au *Moniteur*, prouvent : d'une part, que les récidives les plus nombreuses portent sur les méfaits les plus graves et que, d'autre part, les crimes du même genre sont commis par les mêmes personnes ; double circonstance qui atteste évidemment une prédisposition originaire et morbide. Telle est la situation du criminel : ses dispositions l'entraînent, la prison le corrompt, la société le repousse, la misère le saisit. On le croit libre, ce n'est qu'un libéré dont, plus que par le passé, on a tout à craindre.

Quant aux fous, M. Dally met hors de cause les maniaques, déments, hallucinés et, en général, tous ceux dont la folie notoire motive, sans conteste, la séquestration ou l'interdiction, pour s'attacher à cette catégorie incertaine d'aliénés, dits lucides, pesants, ou soumis à des paroxysmes de folie transitoire ou périodique. MM. Ferrus, Voisin, Boileau de Castelnau, Sauze en ont rapporté de frappants exemples. C'est surtout dans le récent ouvrage de notre éminent collègue, M. Trélat, *La folie lucide*, que M. Dally a puisé les observations qu'il cite. Une jeune fille, accusée d'abandon d'enfant, deux jeunes gens dont l'un sans volonté propre, et l'autre désireux de jouir de sa fortune *pour s'amuser*, sont dépourvus de la notion du bien et du mal. Vient ensuite cet affreux satyrisiaque, *grand original*, plus criminel, aux yeux de M. Dally, qu'un voleur avec effraction et qui, sage régisseur de ses biens, contraint sa femme à être le témoin de ses débauches, l'engage à prendre un amant, et, la nuit, un fusil à la main, menace de tuer elle et sa fille. Enfin, c'est une malheureuse folle, issue d'aliénée, esprit infernal, tour à tour exemplaire et désordonnée dans sa conduite, et qui prostitue elle-même ses deux filles...

Les types analogues abondent parmi les érotomanes, les nymphomanes, les jaloux, les dypsomanes, les ivrognes et les kleptomanes. M. Trélat attribue à la folie ces extrêmes aberrations. Ceux qui les présentent, en proie à une surexcitation nerveuse maladive, subissent l'influence d'un irrésistible entraînement. Capables de se diriger en temps ordinaire, ils chancellent et faiblissent quand la tourmente est au-dessus de leurs forces. M. Dally ne trouve pas ces raisons péremptoires. Si l'aliéné, *invinciblement poussé*, n'a pu lutter ou a lutté en vain, rien ne démontre que le voleur ou l'assassin n'aient pas été dans le même cas et que, s'ils ont succombé, l'absence d'un pouvoir suffisant de délibération n'en ait pas été la cause. Leur résistance ne serait qu'un motif de plus de les plaindre.

On a argué des circonstances du fait. M. Casper déclare responsable quiconque, ayant la *possibilité psychologique de juger ses actions selon les dispositions de la loi, cède à une tendance raisonnée qui pousse à satisfaire illégalement un désir personnel.* Aussi condamne-t-il, loin d'absoudre, comme on a voulu le faire, ces natures farouches et hideusement bestiales qui, à l'instar des Tibère et des Néron, trouvent les plus délicieuses voluptés dans le spectacle de la ruine, des tortures et des meurtres les plus cruels. S'emparant de ces citations du célèbre professeur allemand, M. Dally assimile, aux mobiles qui président à de telles cruautés, ceux qui dirigent les meurtriers monomanes ou hallucinés. N'ont-ils pas également été conduits par une *tendance raisonnée qui pousse à satisfaire illégalement un désir personnel* ces aliénés dont parle M. Brierre de Boismont dans son ouvrage *Des hallucinations* : ce maniaque, entouré d'êtres malfaisants, qui voulait à tout instant éventrer ses commensaux ; ce chef d'escadron qui, en proie à une vision, tue son colonel, à la tête de son régiment ; ce paysan prussien qui immole son fils sur un bûcher, croyant qu'un ange le lui ordonne ; cette dame, d'une piété exagérée qui, s'imaginant que son mari l'a vendue et fait déshonorer, lui assène cinq coups de barre de fer ?

Relativement au plan du crime, il est formé par l'aliéné comme par le criminel. L'un et l'autre peuvent être séduits par l'occasion, se soustraire aux recherches ou à la punition, se repentir, faire des aveux circonstanciés. S'il y a similitude dans la conception, l'exécution, et les suites, pourquoi n'existerait-elle pas dans la responsabilité ?

Muni de ces données, notre collègue passe en revue toutes les raisons de rapprochement entre l'aliéné et le criminel. En nous sont les motifs de nos actes. Mais de quoi relèvent-ils ? Les rapporter à l'âme, essence

inaltérable, ce serait avilir son caractère sacré, en faire découler le mal qu'il est plus naturel d'attribuer aux dispositions organiques, au tempérament, aux instincts. Le coupable, c'est le corps. A ce point de vue, crime et folie criminelle incombent à l'appréciation médicale. Commune est l'irresponsabilité morale, et commune la responsabilité légale. Entre l'aliéné et le criminel, la vraie charité ne met plus de différence, et la société, au lieu de compter ses ennemis, compte ses pertes, et, en protégeant ses malades, se protége elle-même. Le progrès a fait tomber bien des chaînes. Un jour viendra peut-être où l'on reconnaîtra que l'on ne devient pas plus criminel de plein gré que possédé, épileptique ou lépreux.

La folie est héréditaire ou acquise, si elle n'a les deux origines. De même de la criminalité. Le fou est en dehors de l'idéal-homme; le criminel aussi. Ce dernier enfreint les droits sociaux, le premier ne les ménage pas davantage, et, s'il a moins souvent conscience de ses actes répréhensibles, M. Ferrus affirme que le remords est presque toujours ignoré des détenus des maisons centrales (*Des prisonniers*, etc., 1850, page 138).

On s'est appuyé sur le libre arbitre, dévolu aux uns, refusé aux autres. Raisonnant d'abord dans l'hypothèse de son existence, M. Dally fait valoir un double argument. Parmi les aliénés, beaucoup, sauf sur des points limités, jouissent du libre arbitre. Leurs idées s'enchaînent, ils réfléchissent, combinent et accomplissent des actions volontaires. Si, à côté d'une réunion de prisonniers, on plaçait une colonie d'insensés, celle de Gheel, par exemple, la comparaison vraisemblablement ne serait pas à l'avantage des premiers. Par contre, en effet, M. Boileau de Castelnau qui, pendant vingt-sept ans, a vécu au milieu de douze cent condamnés, assure que, chez presque tous, le libre arbitre a subi une pression irrésistible.

Indices de profonde incertitude, ces remarques, en sens contraire, tendent évidemment à effacer la distance qui sépare l'aliéné et le criminel. Tous deux sont libres et responsables, ou ils ne le sont pas. Chaque secte philosophique attribue à l'homme la notion du bien et du mal, le discernement du juste et de l'injuste. Le même accord ne règne pas quant au pouvoir de la détermination. Le sceptique Voltaire pense là-dessus différemment que saint Thomas et Locke. On a invoqué l'adhésion universelle à des principes invariables. Cette conscience n'apparaît guère dans la conduite des nations, et la morale publique ne reçoit pas des outrages moins sanglants que la morale privée. Combien de trahisons, de violences, d'oppressions, de guerres atroces, que ne

justifie pas toujours un noble but! On inflige le dernier supplice à un homme qui tue son semblable et l'on en force un autre, sous peine de mort, à accomplir le même acte.

Une simple barrière suffit, d'ailleurs, pour déplacer le pivot de la morale. Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà, disait Pascal. En Norvége, on exile les catholiques, en Espagne, on condamne les protestants aux travaux forcés; une nation puissante prélude par le poison de l'opium à la civilisation chinoise. La morale, cependant, est une. Où en est ici le témoignage? Tout, hélas! n'est que confusion, vertige, passion. En réalité, soit que l'on envisage les peuples ou les individus, il y a des milliers d'êtres qui n'ont aucune conscience du juste et de l'injuste. Et chose étrange, cette classe où se recrutent les malfaiteurs est celle aussi qui fournit la plupart de ces chefs qui, salués du nom de grands, suivent leurs destinées, sans souci de la pitié ni de la morale, comme si même l'excellence de l'intention changeait le caractère des actes. Les privilégiés, ceux qui ont une saine notion du bien et du mal, sont rares. Ne serait-ce pas que le libre arbitre n'est qu'une conception illusoire?

La logique, en effet, dépose, suivant M. Dally, contre la liberté humaine. A ce sujet, l'auteur énumère tous les arguments que l'on a opposés au libre arbitre, aussi bien ceux que l'on a tirés des obstacles extérieurs que ceux qui se fondent sur ces modifications intimes dont la source est mystérieuse et qui, pour Broussais, représentent des nuances d'excitation cérébrale. Au fond de toutes les déterminations, se décèle la tyrannie des motifs. Déraisonnables ou non, ce sont les plus forts qui l'emportent. La résistance aux mauvais penchants suppose la sanité d'esprit; céder à leur asservissement indique, au moral, une idiosyncrasie débile, criminelle, maladive.

Nous sommes libres, oui, mais en obéissant aux lois de la nature, et non, comme l'entend la Sorbonne, à l'absolutisme d'une volonté capricieuse. Liberté ne signifie nulle part arbitraire. En physique, ce nom s'applique aux phénomènes, dont rien ne gêne l'accomplissement régulier. L'eau coule librement dans la rivière; l'aiguille aimantée, dans sa direction, suit librement le courant magnétique, la lumière rayonne librement dans l'espace, la plante, l'animal se développent librement dans l'atmosphère. Nos actes volontaires sont dominés par la fatalité d'une règle analogue. Sans quoi point de discipline, de régime collectif, de société, de science. L'évidence, qui s'impose à notre raison, est, notamment, de cette vérité la démonstration la plus éclatante. Quel savant nierait aujourd'hui que la terre tourne, qu'un corps perd dans

un liquide un poids égal à celui du volume qu'il déplace, que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits, etc. ?

Vauvenargues, ce moraliste profond, a peint en termes éloquents, la sphère d'action assignée à la liberté morale. Il admet, sans doute, le choix non contraint dans les déterminations, mais on peut voir par ses propres paroles à quelles conditions il le subordonne : « Nulle volonté, dans les hommes, qui, dit-il, ne doive sa direction à leurs tempéraments, à leurs raisonnements et à leurs sentiments actuels » (*Traité du libre arbitre*, édit. Gilbert, p. 196). Et, plus loin (p. 197), comment se figurer les hommes *indépendants ?* Leur esprit n'est-il pas créé, et tout être créé ne dépend-il pas des lois de sa création ? Peut-il agir par d'autres lois que par celles de son être, et son être n'est-ce pas l'œuvre de Dieu ? Dieu suspend, direz-vous, ses lois pour laisser agir son ouvrage, mauvaise raison; l'homme n'a rien en lui-même dont il n'ait reçu le principe et le germe en sa naissance ; l'action n'est qu'un effet de l'être, l'être ne nous est point propre, l'action le serait-elle ? Dieu suspendant ses lois, l'homme est anéanti ; toute action est morte en lui ; d'où tirerait-il la force et la puissance d'agir s'il perdait ce qu'il a reçu ? Tous les êtres de la nature n'agissent les uns sur les autres que selon les lois éternelles, et nier leur dépendance, c'est nier leur création. Car il n'y a que l'être incréé qui puisse être indépendant ; cependant l'homme le serait dans plusieurs actions de sa vie, si sa volonté n'était pas dépendante de ses idées ; supposition très-absurde et très-impie à la fois. Nous suivons les lois éternelles en suivant nos propres désirs, mais nous les suivons sans contrainte, et voilà notre liberté. »

Ainsi, le signe de la liberté consiste, d'après M. Dally, dans l'influence prépondérante des mobiles normaux. En dehors de ce cercle, c'est la déviation morbide. Pour emprunter un exemple au langage médical, en soi la circulation est libre. Qu'un obstacle, en la troublant, occasionne des palpitations, de la suffocation, de l'œdème, certes, il y aurait énormité à rendre la fonction libre responsable de ses accidents. Nos vices tiennent à des causes du même genre : il n'y a pas plus de libre arbitre parfait que de santé parfaite. Tel qu'on se l'est figuré, optant indistinctement et sciemment pour la bonne ou la mauvaise voie, c'est une conception anarchique et bizarre. D'ailleurs, attribuer à l'âme l'intention du crime serait, outre l'atteinte à sa pureté, conduire à cette supposition monstrueuse, qu'elle diffère pour l'honnête homme et le scélérat, et que, chez un même individu, elle se transforme au gré des conditions sanitaires et des influences ambiantes. S'il y a un matérialisme grossier, antisocial, il est évidemment là ; car, c'est avec

ces belles imaginations qu'on a abouti aux damnations éternelles, matérialisées dans le châtiment, matérialisées dans le supplice, matérialisées dans les enfers et les créations diaboliques. Quelle plus religieuse et charitable doctrine est celle qui ne voit dans l'homme qui a failli qu'une victime, dangereuse peut-être, mais malheureuse de l'existence agitée, tumultueuse de l'humanité sur la terre !

La théorie de M. Dally semble exclusive des châtiments. Sans avoir, néanmoins, égard au reproche d'illogisme qu'il sent qu'on peut lui adresser, il s'avoue partisan du droit pénal, arme légitimement défensive de la société. Les opinions sont loin d'être unanimes, quant aux assises sur lesquelles ce droit repose. Ce que l'un fait dériver d'une convention primitive ou tacite, d'autres le rapportent, ou à un besoin de défense, ou à intérêt d'utilité, ou à un principe de justice. M. Rossi appartenait essentiellement à cette dernière école. Le libre arbitre, pour lui, étant absolu, la punition devient une expiation. Tel était, sur ce point, son fanatisme que, considérant la folie partielle comme un résultat d'une vie désordonnée, il ne se scandalisait pas de voir le glaive de la loi, frapper des parricides et des assassins *évidemment monomanes*. MM. Guizot, de Broglie et Proudhon lui-même sont dans ces errements. Après l'expiation, du reste, le crime est effacé, la dette payée, car « le mal moral du délit est réparé. »

M. Dally proteste énergiquement contre ce dogme du talion. Le châtiment pour le châtiment a quelque chose de barbare qui révolte l'esprit moderne, inclinant au pardon des offenses. « La peine, disait sensément Target, n'est point une vengeance. Cette triste jouissance des âmes basses et cruelles n'entre pour rien dans la raison des lois. C'est la nécessité de la peine qui la rend légitime. » Il s'en faut aussi que la purification soit complète, puisque la statistique démontre que, dans la majorité des cas, le séjour des prisons et des bagnes favorise plus qu'il n'amortit les tendances malfaisantes.

Réprimer pour prévenir, voilà le but qu'indique notre collègue. Aucun des précédents systèmes ne l'a rempli intégralement. S'en reposant sur l'efficacité de l'infliction, ils n'ont tenu compte que du crime. On commence à sentir aujourd'hui qu'améliorer le coupable est la partie la plus considérable de la tâche. Ferrus, M. Boileau de Castelnau, d'autres auteurs auxquels on pourrait joindre M. Charles Lucas, ont écrit dans ce sens. Mais comment arriver au résultat?

M. Dally constate l'impuissance séculaire de l'école du libre arbitre. Le jugement du mérite ou du démérite n'est nullement le fruit de ses enseignements. C'est affaire de pur instinct. Physiquement, la beauté

attire, la laideur repousse. Au moral, notre admiration, nos sympathies pour les génies supérieurs, les nobles caractères, les créations grandioses et les belles actions sont également forcées. La société même, dès qu'elle en est pénétrée, tend naturellement à encourager ce qu'elle juge devoir l'honorer et lui être utile.

En vain, pour rabaisser l'estime des dons éclatants, l'envie prétend-elle que ceux qui les possèdent les tiennent de leur organisation. « Quelle absurdité, s'écrie Vauvenargues. » Quoi! parce que M. de Voltaire est né poëte, j'estimerais moins ses poésies? Parce qu'il est né humain, j'honorerais moins son humanité? Parce qu'il est né grand et sociable, je n'aimerais pas tendrement toutes ses vertus? C'est parce que toutes ces choses se trouvent en lui invinciblement que je l'en aime et l'estime davantage; et, comme il ne dépend pas de lui de n'être pas le plus beau génie de son siècle, il ne dépend pas de moi de n'être pas le plus passionné de ses admirateurs et de ses amis. Il est bon nécessairement, je l'aime de même (p. 216). »

Moins préoccupés que nous de vagues subtilités métaphysiques, les anciens accordaient beaucoup aux influences organiques, et leurs principes de responsabilité, proclamés plus tard par les Beccaria et les Bentham, s'en ressentaient par leur caractère d'humanité. « Les hommes, dit Galien, ne naissent ni tous amis, ni tous ennemis de la justice, les bons et les mauvais étant tels qu'ils sont à cause du tempérament du corps. Nous ôtons la vie aux hommes incorrigibles et pervers pour trois causes très-justes : la première, pour qu'ils ne nous nuisent pas en restant sur la terre. La seconde, pour que le supplice terrifie ceux qui leur ressemblent et leur apprennent qu'une semblable peine les attend s'ils sont prévaricateurs. La troisième, c'est qu'il vaut mieux pour ces hommes eux-mêmes qu'ils meurent par le supplice, puisqu'ils ont une âme si pervertie, qu'ils sont incorrigibles et qu'ils ne peuvent être rendus meilleurs ni par les Muses, ni par Socrate, ni par Pythagore (*Des maladies de l'âme*). »

Ainsi, point de sentiments haineux, de paroles outrageantes, d'idées d'expiation, de *vindicte publique!* Sénèque, dans son livre, *De la clémence*, s'exprime avec la même mansuétude. Amender celui qu'elle punit, agir par l'exemple sur les autres, assurer la sécurité de tous, tel est le triple objet qu'il assigne à la loi. Dans tout ceci, il est peu question du libre arbitre. Sa vertu même, suivant Voltaire, n'ajouterait rien à l'effet préventif qu'inspire l'horreur du châtiment. L'ingénieux philosophe va plus loin, en opposant cet argument restrictif à ceux qui exaltent la puissance du libre arbitre : « Si, quand on exécute un

brigand, son complice, qui le voit expirer, a la liberté de ne point s'effrayer du supplice, si la volonté se détermine d'elle-même, il va, du pied de l'échafaud, assassiner sur le grand chemin; si ses organes, frappés d'horreur, lui font éprouver une terreur insurmontable, il ne volera plus. Le supplice de son compagnon lui devient utile, et n'assure la société qu'autant que sa volonté n'est pas libre. »

Cet ensemble de données, qu'il accepte, conduit M. Dally à éliminer la double thèse de l'irresponsabilité et de la responsabilité partielle. Pour l'aliéné et le criminel, placés au même niveau devant la loi, il n'y a qu'un genre de répression, préservatif et humanitaire, assorti seulement, dans ses formes et ses applications, non aux actes, mais à toutes les particularités qui se rapportent aux individus, à leur constitution propre, à leurs mœurs, à leur éducation, aux chances de réforme, etc. La justice, souvent, sévit trop ou trop peu. L'homme dangereux, c'est le récidiviste. Elle en tient compte; mais, sous la fausse lueur d'un amendement possible, entretenu par le préjugé du libre arbitre, le bouclier qu'elle offre à la société n'est pas toujours suffisant.

Le code justinien, par exception, graduait sagement la répression en raison de la tenacité du coupable. Tel fait passible d'une amende pouvait être puni, s'il se renouvelait, d'une peine corporelle, même capitale. Un troisième vol, si minime qu'il fût, pouvait entraîner la peine de mort. Dans la même intention, l'assemblée constituante avait adopté un autre système. La récidive n'aggravait point la pénalité; mais, après avoir subi sa condamnation, le malfaiteur était déporté pour le reste de sa vie. M. Dally voudrait qu'on revînt à ces errements. Sauf des cas révélant des dispositions monstrueuses, le premier jugement devrait se borner à une réprimande, surtout chez les jeunes gens, le second à une séquestration sans flétrissure, pendant laquelle le détenu recevrait une éducation morale et professionnelle, le troisième prononcerait une réclusion perpétuelle. Quant à la peine de mort réservée à des cas très-rares, M. Dally doute de son utilité. Dans les affections mentales, manie aiguë, paralysie générale, démence, etc., il va sans dire que, la séquestration étant réelle et efficace, l'action des lois est absolument inutile.

Une thèse aussi carrément provocatrice appelait la contradiction. M. Maury, dans une rapide improvisation, où il trace un aperçu des principes sur lesquels a toujours reposé la législation criminelle, montre qu'en aucun temps la jurisprudence n'a confondu la folie avec le crime. Par tous les légistes, le dément a été assimilé à l'enfant, au mineur, notoirement incapables, au degré voulu, du discernement du bien et du mal. On a pu prendre des garanties contre ses écarts, plus ou moins

dangereux. Nul, en principe et en fait, n'a songé à l'en rendre responsable et à considérer comme infliction les mesures nécessitées par son état. Sans doute, à des époques où le mot démence offrait aux imaginations un horizon beaucoup plus restreint qu'aujourd'hui, plus d'un insensé a été l'objet d'une injuste condamnation. Mais ces fatales méprises que justifiait l'état peu avancé de la science et que nous avons encore à déplorer quelquefois, ne sauraient affaiblir l'autorité de la distinction. Tout au plus quelque dissentiment peut-il s'élever sur certains cas intermédiaires, où la faible intensité du trouble mental respecte en apparence l'exercice intellectuel.

Pour ce qui regarde la criminalité ordinaire, ce serait compliquer sans profit la question que d'y introduire l'élément libre arbitre. Cette conception qui touche aux racines de la morale est digne assurément d'occuper les méditations de la philosophie qui peut en tirer de salutaires inductions. Mais, comme elle est hors de notre portée et sujette à controverse, il y aurait inconvénient grave à la donner pour base aux décisions positives de la justice. La loi, avec raison, n'a pas voulu courir le risque de s'égarer dans d'insondables profondeurs. Son point d'appui est plus sûr. C'est la notion, universellement consentie, du discernement, qui, permettant l'appréciation du juste et de l'injuste, du bien et du mal, préside au choix dans les déterminations volontaires. Ce critérium de fait se retrouve au fond de toutes les législations et dans la pratique de toutes les nations, même les plus barbares.

D'ailleurs, il ne s'agit point ici d'une innovation arbitraire. Nous n'avons point à modifier nos codes et nos usages. La responsabilité est admise. Elle a ses acceptions, ses formes, sa mesure. Motivée dans un cas, elle cesse de l'être dans un autre. La tâche de la médecine mentale consiste, en ce qui la concerne, à éclairer la magistrature sur ces conditions.

Eu égard à la moralité de l'acte, M. Maury ajoute une dernière remarque. On a cru à tort que l'intelligence suffirait pour résister aux mauvais penchants. Elle est, au contraire, puissamment secondée par l'antagonisme des passions. La crainte devient un obstacle, l'amour fuit la bassesse, le respect de la dignité ou de l'opinion maintient dans la bonne voie. De quels prodiges surtout n'est pas capable une foi vive? La réflexion, qui indique le mal, ne donne pas toujours la force de faire le bien. Mais qu'on soit animé de nobles sentiments, que l'éducation, fortifiant la nature, les ait fécondés, et leur influence, spontanément agissante, prévient jusqu'au besoin de la lutte.

M. P. Janet, tout en rendant hommage au talent dialectique de

M. Dally, s'étonne des choses hasardées contenues dans son discours. En vain a-t-il voulu se renfermer dans les sphères de la pure théorie. Pour M. Janet, comme pour M. Maury, la question, au point de vue envisagé, est plus expérimentale que métaphysique, plus pratique que spéculative. Du jour, où le médecin déclarerait que tout criminel est fou, la médecine serait désarmée devant la justice, car la nécessité de la répression ferait taire les scrupules de la science. Le savant s'absorberait dans le croyant, dont les juges pourraient se passer, ayant, à ce titre, la même autorité que lui.

M. Dally demande, avec Bentham, qu'on n'exécute personne. S'il y a nécessité de répression, n'est-ce pas une inconséquence? Quelle peine plus efficace que la peine de mort? Il faut distinguer, d'ailleurs : on frappe le criminel, on prend l'intérêt du malade. Imaginez que pour les consoler de la cruelle maladie qu'ils ont de tuer et de voler leurs semblables, on environne les assassins et les empoisonneurs des soins les plus doux, ce serait offrir à la société une perspective peu rassurante. D'autre part, l'aliéné guéri est rendu à la liberté et aux siens. Une femme tue son mari pour épouser son amant; si le crime accuse une disposition morbide, l'accès passé ayant toute chance de ne pas se renouveler, de quel droit, logiquement, enfermeriez-vous cette malheureuse?

Nul de nous ne professe, avec Heinroth et Rossi, que la folie soit une expiation. Assimiler l'insensé au criminel, ce serait aggraver par la honte les préjugés dont il n'est que trop souvent victime. Quant à celle qui s'attache aux mauvaises actions, elle leur est tellement inhérente, qu'on n'a pas lieu d'espérer qu'elle s'efface. Loin de confondre le fou criminel et le criminel, la science, en progressant, s'est heureusement attachée à une démarcation féconde, car, grâce à elle, diminue chaque jour le nombre des erreurs juridiques.

Du reste, si l'on considère les types, l'opposition entre l'état de raison et l'état de folie est flagrante. Non-seulement l'homme raisonnable comprend ses actes et agit en prévision de leurs conséquences, mais les autres ont sur son compte la même conviction, ils transigent sûrement avec lui, sachant qu'en cas de non exécution des engagements, leur droit est garanti par la responsabilité civile. Toutes ses actions sont imputables. On le blâme, on le méprise, on le poursuit, on le condamne. Rien de pareil pour l'aliéné, inconscient de sa conduite, plaint ou protégé dans ses écarts, et qui, relevé de ses marchés onéreux, échappe à la responsabilité civile comme à la responsabilité criminelle.

Une grave erreur de M. Dally est d'étendre la responsabilité à la folie.

C'est, dans son système, l'irresponsabilité qu'il aurait dû étendre au crime. Mais alors c'est l'immunité *quand même*, nous atteignons le *fatum mahometanum*. Le crime n'est plus l'extrême degré de la perversité. Toute action est indifférente, tout mérite mécanique; la raison, en un mot, s'évanouit dans la folie. On s'expliquerait difficilement que M. Dally n'ait pas reculé devant une extrémité aussi monstrueuse, si, de parti pris, il ne repoussait le libre arbitre. En cela, toutefois, il est en contradiction avec son école. Le positivisme admet les faits, quitte à ne pas les interpréter. M. Dally confond le fait avec l'interprétation.

Or, le libre arbitre qui consiste à se décider, après réflexion et délibération, entre des partis opposés, est un fait irrécusable. M. Dally prête gratuitement à la philosophie moderne une extravagance. La Sorbonne, loin de sacrifier à une fortuité capricieuse, sait et enseigne que l'homme obéit à des motifs. Seulement, les motifs ne sont que des incitations à agir; l'acte exige de plus et la volonté et l'effort, c'est-à-dire quelque chose qui diffère du simple mécanisme d'une pierre qui tombe, d'une plante qui pousse, d'un homme ivre qui déraisonne; il faut que le *moi*, l'esprit se *détermine*. Tel est l'acte, personnel s'il en fut, qui nous donne le sentiment de notre liberté.

Par là, en effet, se caractérise l'homme. Exclusivement livré à ses impulsions, il se rapprocherait des animaux; mais la raison, qui l'éclaire sur la portée des stimulations qui l'agitent, l'affranchit et l'émancipe. La liberté naît partout des lumières. Les citoyens libres ont des passions, mais ils leur commandent.

Ici, sans doute, s'offre un mystérieux et redoutable problème. La résistance peut faiblir ou l'entraînement devenir de plus en plus impérieux. Est-ce à dire que cette défaillance ne nous soit pas imputable? Non, car nous avons choisi volontairement la servitude, comme il y a des peuples qui sont volontairement esclaves. Chez l'un, le libre arbitre est resté un moyen, chez l'autre, ayant été une fin, la vertu l'a fait monter à cette hauteur d'indépendance que consacrait Spinosa sous le nom de liberté.

Maintenant qu'est le libre arbitre dans son principe? La vie est un phénomène inexplicable, la mort aussi. Y a-t-il là de simples différences dans la composition chimique des tissus? Tout ce que nous voyons, c'est qu'un état n'est pas l'autre. On prétend que le libre arbitre est également un mode d'activité cérébrale. Soit; mais lequel? Et quelles conséquences en induire? Nous ne le savons pas. Le positivisme tend à ramener tous les phénomènes à un seul. Que d'intermédiaires, néanmoins, entre le grossier mécanisme et les manifestations raisonnables?

On dit, enfin, que le *quomodo* du libre arbitre est ignoré. Mais quel fait, dans son essence, fût-ce le mouvement, est plus compréhensible ?

Des principes établis par M. Janet découle naturellement l'irresponsabilité des aliénés. Notre savant collègue n'admet d'incertitude que pour ces cas mixtes de folie lucide où la part du trouble mental et de la raison est difficile à déterminer. L'intérêt du malade, sauf le droit des tiers, doit, autant que possible, être prédominant. Comme M. J. Falret, différenciant le côté civil et le côté criminel, M. Janet élargit, dans le premier cas, le cercle de la bienveillance. Priver un homme de sa liberté, l'interdire pour des marques légères d'insanité pourrait, en le désespérant, aggraver son état. Il convient alors d'interroger l'expérience.

Quant aux actes répréhensibles, M. Janet n'exclurait pas la responsabilité, si le délire, très-circonscrit, consistait, par exemple, dans une hallucination isolée, et était sans rapport avec l'objet de l'inculpation. Car, dans l'hypothèse où le crime émanerait de l'aberration morbide, il opinerait pour une absolution complète. Les délires partiels sont plus que les simples hallucinations des faits compliqués qui suscitent des incertitudes. M. Janet hésiterait, à leur égard, en vertu de cette maxime « mieux vaut absoudre un coupable que de condamner un innocent. »

En tout cas, la responsabilité partielle ne serait applicable qu'aux conditions suivantes :

1° Que la période d'invasion fût passée ; car elle s'accompagne souvent de symptômes généraux qui s'effacent, lorsque le mouvement de la maladie est, en quelque sorte, figé ;

2° Que la majeure partie des actions fussent accomplies en état de raison ;

3° Que l'acte, exempt de délire, s'explique par des circonstances qui pourraient être le propre de tout homme jouissant de ses facultés.

(*La suite au prochain numéro.*) DELASIAUVE.

PHYSIOLOGIE.

DU NŒUD VITAL.

Par M. le docteur BELHOMME.

(LETTRE. — 2e PARTIE, voy. p. 40).

Puisque j'en appelle à votre équité bienveillante, me permettrez-vous, mon très-honoré confrère, de l'invoquer encore pour une seconde ques-

tion, celle relative à la fixation du siége du nœud vital dans la moelle allongée. Le *cuique suum* est une maxime de stricte probité, mais, par malheur, trop fréquemment méconnue. Plus d'un frelon scientifique butine le miel des laborieuses abeilles, sans rendre hommage aux efforts qui l'ont préparé.

Ce n'est point ici le cas assurément. Ceux qui se targuent d'avoir, les premiers, découvert le point central de la vie sont de bonne foi dans leurs prétentions. Leur seul tort, et en cela ils n'ont que trop d'imitateurs, est de n'avoir pas recherché avec un soin assez scrupuleux les données antécédentes. Pour ma part, j'ai quelque droit de m'en plaindre; car, si déjà Galien (1) avait entrevu que le principe essentiel des mouvements vitaux résidait dans un endroit supérieur de la moelle, si Lorry (2), Spallanzani et surtout Le Gallois (3) en 1813, et M. Flourens (4) en 1827, ont essayé de déterminer ce siége, les derniers vers l'origine de la huitième paire (pneumogastrique), je crois, dans les essais de localisation cérébrale auquels je me suis livré avec une certaine ardeur, et non sans profit peut-être, être parvenu, dès 1833, à procurer un commencement de précision aux présomptions de mes devanciers. Le mémoire de M. Flourens avait si peu fait sensation alors, que Cuvier ne le mentionne pas dans son rapport sur les expériences de ce savant.

Etait-ce que mes travaux sont tellement obscurs qu'ils ont pu être ignorés? On ne saurait se retrancher derrière cette excuse. Tous les mémoires que j'ai publiés ont été lus ou envoyés à l'Académie de médecine et à l'Institut; ils figurent dans les Bulletins de ces sociétés savantes, et il était aisé pour tout auteur impartial, rien qu'en consultant les tables de ces recueils, d'en retrouver l'indication et les titres.

Dans un premier essai, j'avais spécialement insisté sur la localisation de la parole et le siége du tournis. Mon second mémoire, qui parut en 1836, a trait, entre autres, aux lésions de la protubérance annulaire et du bulbe rachidien, celles du bulbe pouvant causer une mort instanta-

(1) « La section d'un point, à l'origine de la moelle épinière, anéantit sur-le-champ la respiration et la vie chez les animaux. » (Galien, édition de Kühn. Leipzig, 1821.)

(2) Lorry, en 1860, écrivait : « la division et la compression de la moelle épinière, à un endroit déterminé, produisent la mort subite. »

(3) « Ce n'est pas du cerveau tout entier que dépend la respiration, mais bien d'un endroit circonscrit de la moelle allongée, vers l'origine de la huitième paire.» (Le Gallois, 1812.)

(4) En 1827, M. Flourens, cherchant à préciser le point, lui assigne pour limites, supérieurement l'origine de la huitième paire, inférieurement trois lignes au-dessous.

née. A l'appui de cet événement, je rappelais le fait curieux d'un riche banquier, âgé de soixante-quinze ans, qui m'avait été communiqué par un médecin praticien, le docteur Marc Moreau. « M. H..., d'une constitution robuste, grand mangeur, s'adonnait avec une rare intelligence aux opérations financières les plus compliquées. Habituellement sujet aux congestions sanguines vers la tête, un jour du mois d'août 1845, il en éprouva une des plus violentes, accompagnée de perte de connaissance et de roideur convulsive des membres. Une saignée et quelques moyens sédatifs opportunément administrés procurèrent un soulagement rapide. Au bout de huit jours, H..., en apparence rétabli, reprit ses habitudes. mais, cinq jours après, sur les trois heures du matin, il s'éteignit dans son lit, à côté de son domestique qui ne s'en aperçut qu'en le regardant. Son attitude était celle d'un homme endormi. Un instant auparavant il s'était levé pour satisfaire un besoin. H... était donc mort subitement. M. Moreau, qui obtint de faire l'autopsie, trouva au centre du mésocéphale un petit foyer sanguin en partie cicatrisé. Comme autant de satellites, étaient disséminés alentour cinq autres foyers lenticulaires contenant du sang à demi décoloré. La substance cérébrale circonvoisine était ramollie; aucune autre lésion dans l'encéphale; cœur volumineux, ventricule gauche hypertrophié. »

Dans cette observation, dont je relate à dessein les détails, il y eut pour moi un trait de lumière. L'importance du mésocéphale sur les fonctions de la vie me parut incontestable. Le foyer primitif avait dû occasionner les phénomènes convulsifs. Sa guérison avait coïncidé avec les symptômes d'amélioration; mais dès que, s'étendant sur une plus large surface, le mal s'attaqua aux fibres entrecroisées du cerveau et de la moelle épinière, la vie cessa brusquement.

Ces inductions me conduisirent à des expériences, faciles à répéter et dont les résultats furent, en 1840, consignés dans les Bulletins de la Société médico-pratique. Cautérise-t-on, à l'instar de M. le professeur Bouillaud, avec le fer rouge la surface cérébrale, l'animal reste stupide. Fait-on pénétrer un stylet à travers les pédoncules cérébraux et cérébelleux, on provoque des convulsions générales ou partielles. Celles-ci sont générales si l'instrument perce le mésocéphale. Mais l'animal cesse immédiatement de vivre lorsque la *blessure intéresse le bulbe rachidien.*

Il y a donc un point essentiellement vulnérable. Le toréador, dans ses combats, en est si bien instruit, qu'il manque rarement de frapper à ce point précis le taureau furieux qu'il étend à ses pieds.

D'autres observations confirment les données précédentes. En 1845, dans mes recherches sur le cerveau des aliénés affectés de paralysie

générale, examinant attentivement, en regard des symptômes croissants de l'affection : paralysie de la langue, des muscles des lèvres, des membres supérieurs et inférieurs, état spasmodique, affaissement, etc., le progrès parallèle du ramollissement des couches cérébrales, je constate que, lorsque la mort survient, elle coïncide habituellement avec le moment où l'altération envahit les parties centrales, soit le mésocéphale ou le bulbe rachidien. Une observation, qu'on peut lire à la page 564 de mes mémoires, fournit notamment les résultats suivants : Les altérations pathologiques des hémisphères sont en rapport avec les symptômes observés pendant la vie. Le ramollissement, en se généralisant surtout à droite, donne raison de la paralysie générale plus prononcée du côté gauche. A mesure que la lésion cérébrale faisait des progrès et atteignait les centres et les commissures, l'affaiblissement devenait lui-même plus considérable. La terminaison de la vie par une sorte d'asphyxie s'explique par la destruction des origines des nerfs respirateurs.

Dans un autre mémoire (p. 601), je rapporte encore un fait du docteur Arnal, qui se trouve également consigné dans les études de M. Jobert sur le système nerveux :

Un combattant de juillet 1830 avait reçu une balle au front. Trente jours après, on veut enlever les esquilles à demi détachées ; un érysipèle à la face et au cuir chevelu survient ; on le combat par des vésicatoires et on l'arrête. Mais à peine a-t-il disparu que le malade, s'étant donné une indigestion, est pris de vomissements abondants. Immédiatement après, le corps se recourbe en arrière, et tous les muscles de la partie postérieure du tronc et des membres sont dans une roideur tétanique. On soupçonne alors un abcès dans le lobe antérieur du cerveau. Le bistouri est plongé à la profondeur d'un pouce et demi, et du pus mêlé à de la sérosité s'écoule en abondance. Le malade, momentanément soulagé, succombe aux progrès de l'opisthotonos. A l'autopsie, on trouve un abcès dans l'épaisseur du lobe antérieur. Il s'était ouvert dans le ventricule latéral correspondant, avait cheminé dans le ventricule moyen en détruisant la voûte à trois piliers, et s'était frayé un passage dans le quatrième ventricule jusqu'au *calamus scriptorius.*

Aucun fait, assurément, n'est plus concluant en faveur de ma thèse sur le rôle du bulbe rachidien, dont la lésion amène une mort immédiate. Plusieurs cas analogues, publiés à diverses époques, attestent le pouvoir de la moelle allongée sur la vie. M. Longet, dans son ouvrage, qui parut en 1842, en a réuni un grand nombre à l'appui des vivisections. J'en citerai un seul emprunté à J. L. Petit. C'est celui d'un enfant qui, soulevé de terre par un imprudent voisin, périt tout à coup

en se débattant. Le père, furieux, saisit un marteau de sellier qu'il lance sur le meurtrier involontaire. L'instrument, pénétrant entre les première et seconde vertèbres cervicales, coupe la moelle épinière et la partie inférieure du bulbe rachidien. La mort fut soudaine.

Je ne soulève point, je le répète, la prétention d'avoir découvert le point vital. Dans le *Constitutionnel* du 18 octobre 1862, M. Flourens s'applaudit d'avoir fait faire un pas nouveau à ses expériences, qu'il croit décisives, et d'où résulterait que « la limite supérieure du point vital passe sur le trou borgne, la limite inférieure sur le point de jonction des pyramides postérieures. Entre ces deux limites, séparées par une ligne à peine, est le nœud de la vie. » Dieu me garde de contester ce mérite au célèbre académicien. Ses expériences réitérées sur les animaux à sang rouge et à sang froid ont, j'en conviens, vivement éclairé ce point de la science. Mais ce n'est pas une raison pour oublier ceux dont les travaux ont pu, antérieurement ou simultanément, contribuer à l'avancement de la question. Or, les faits que j'ai produits datent de 1836, 1840 et 1845, alors que les recherches de M. Flourens n'étaient pas généralement soupçonnées. Qu'ils prennent rang dans la science, là se borne mon ambition.

Si vous pensez, mon cher rédacteur, qu'elle soit légitime, je vous saurai gré, pour lui donner satisfaction, de l'appui que je réclame de votre bienveillance et de votre impartialité.

Agréez, etc.

PATHOLOGIE.

DES DIVERSES FORMES MENTALES,

Par M. DELASIAUVE.

FOLIES LIÉES A CERTAINS ÉTATS ORGANIQUES OU MORBIDES.

(Suite.)

Folie consécutive a la fièvre typhoïde. — Cette variété s'observe assez fréquemment dans la convalescence de la maladie. Il est difficile d'en assigner la formation. On dirait que le cerveau, commençant à se relever d'une longue prostration, mais trop fragile encore pour supporter l'action de ses stimulants habituels, obéit passivement à l'influence excitatrice. Les phénomènes offriraient alors un singulier mélange de torpeur et d'agitation hallucinatoire, qui ferait, à juste titre, ranger ces cas parmi les aliénations demi-stupides.

On conçoit que, parmi tant de causes de trouble mental, celle dont nous nous occupons ici ait été faiblement remarquée. Pinel ne la mentionne point. Si l'on pouvait rapprocher la fièvre ataxique de la fièvre typhoïde, elle figurerait trois fois sur 235 dans un tableau étiologique de la démence, dressé par Esquirol (*Des malad. ment.*, p. 235). Dans son premier traité (*Études cliniques, etc.*, 1852, p. 282), M. Morel se borne à déclarer que, de toutes les maladies asthéniques, la fièvre typhoïde est une de celles qui exercent sur les facultés intellectuelles la plus grande influence : « Nous possédons, dit-il, à l'asile plusieurs aliénés dont la démence ne reconnaît pas d'autre cause. » Il signale aussi incidemment des cas où l'état adynamique aurait servi de crise heureuse à des affections maniaques. Son dernier ouvrage (p. 164 et 165), plus explicite, relate des faits divers. Les uns, qui constituent seulement des complications, sont des exemples, au milieu du cours des symptômes, d'une ataxie violente, convulsive et même hydrophobique. D'autres, appartenant à M. Baillarger, ont beaucoup d'analogie avec ces formes symptomatiques décrites par M. Dumesnil (t. III, p. 227). La fièvre typhoïde, dont les traces anatomiques se sont retrouvées après la mort, aurait été masquée par l'aliénation mentale. Chez une malade, outre de l'insomnie et de l'agitation, il y avait des signes de mélancolie : *elle a volé, elle a déshonoré sa famille ; elle va mourir.* Le délire, chez une seconde, était furieux, incohérent, refus d'alimentation : mort de l'une le septième jour, de l'autre le vingtième ; plaques de Peyer ulcérées; peu de lésions cérébrales (*Annal. méd.-psych.*, t. II, p. 147). Une troisième catégorie se rapporte enfin à l'espèce que nous avons en vue, et qui, vu la disparition des désordres corporels, peut être rattachée à l'ordre des affections psychiques.

M. Morel connaît une famille composée de huit enfants. Tous ayant eu successivement la fièvre typhoïde, quatre restèrent sourds et très-affaiblis d'intelligence, tandis que les quatre autres éprouvèrent, pendant la convalescence, un délire alternativement mélangé de stupidité et d'excitation. Parmi eux, une jeune fille, guérie d'abord, eut, au bout d'un an, une récidive dangereuse. Un jour, elle voulut jeter dans une mare un enfant qu'elle portait dans ses bras.

Plusieurs faits font l'objet d'un article de M. Max Simon, dans le *Journal des connaissances médico-chirurgicales* (1844). Une dame voyait, entre autres, ses enfants grêles, cacochymes, elles les conviait à une fête imaginaire. — Chomel traita une femme qu'on fut obligé de placer et qui guérit à la Salpêtrière. Elle était, le vingtième jour de sa convalescence, devenue acariâtre et méchante. — Dans les mêmes condi-

tions, le comte X..., soigné par Récamier, vantait son écurie, véritable haras de chevaux arabes pur sang, capables de laisser indécis le jugement du sportsman le plus éclairé. — Un jeune homme, en proie également à des idées de grandeur, attendait, dans la rue, sa voiture à quatre chevaux, son manteau royal doublé d'hermine. On l'invitait chez les plus hauts personnages. Même constatation par M. Leudet, chez une fille de vingt-trois ans, qui se disait fille adoptive du président de la république, et distribuait des décorations (*Annal. méd.-psychol.*, 1850, p. 148).

A Maréville, M. Sauvet, étant élève sous M. Renaudin, a publié dans les *Annales méd.-psycol.* (1845, p. 223) deux observations. Les symptômes, dans le premier cas, celui de la jeune Marguerite, coïncidèrent avec la recrudescence de la prostration typhoïdique : obtusion hallucinatoire profonde; mémoire confuse, illusions, agitation et cris, surtout nocturnes. Les préparations de quinquina procurèrent la guérison en quelques semaines. — Anna, issue de pauvres vignerons, est l'objet du second exemple. Des espérances de bien-être l'avaient attirée, en qualité de domestique, à Paris, où elle contracta une fièvre typhoïde. Au déclin de la maladie, des idées de grandeur motivèrent son placement à la Salpêtrière, d'où, après trois mois, elle fut transférée à Fains, le 4 septembre 1844. Son attitude est arrogante ; elle vante sa naissance, sa fortune, ses protections et prend les médecins pour des princes russes, envoyés par le roi pour la soigner. On put un moment croire à la disparition des idées fixes : Anna se montrait intelligente et laborieuse; mais elles n'étaient que refoulées. Ses père et mère, étant venus la visiter, tout à coup, après une vive effusion de tendresse, elle éclata en reproches tellement hautains, qu'on se vit obligé de la faire rentrer dans son quartier. Elle s'étonnait qu'étant si riches, ils eussent l'infamie de la laisser dans un hospice.

Dans le tome VIII du même recueil (p. 380), trois faits ont également été consignés par M. Thore. L..., âgée de sept ans, après une fièvre typhoïde légère, reprenait rapidement son appétit et ses forces, lorsque, dans une nuit d'agitation et d'insomnie, se manifestèrent des illusions et des hallucinations. Elle voyait des figures étranges, prêtait aux objets environnants des formes bizarres et entendait des bruits indéfinissables. Amendé par des potions opiacées, ce trouble se dissipa en quelques jours. — En février 1844, H..., âgé de trente et un ans, contracte une fièvre typhoïde intense, dont la guérison fut rapide. Ses affaires l'appelaient fréquemment à Paris. On remarque bientôt qu'à chaque voyage, il revient avec une irritabilité insolite et souvent incoercible. Cet état persistait au commencement de 1845. Dans les

intervalles, la raison était parfaite. — Au déclin d'une forte fièvre typhoïde, qui avait débuté le 27 juillet 1844, Rosa G..., âgée de dix-huit ans, refuse, avec injures, les soins que lui prodiguent ses parents. Son frère entre dans sa chambre avec un paquet de linge, elle croit qu'il porte un enfant et qu'il veut le pendre au plancher. Elle voit et entend des personnes imaginaires, sent de mauvaises odeurs. La convalescence, toutefois, s'affermit et ces accidents disparaissent; mais, en septembre, à la suite d'une indigestion, la fièvre s'étant passagèrement renouvelée, elle est reprise des mêmes symptômes psychiques. Les bruits les plus imperceptibles arrivent à son oreille; on se moque d'elle : mutisme, refus d'aliments, etc., parfois, elle parle à sa mère, morte depuis quatre ans. Un jour, elle voit une grosse bête au pied de son lit. Une notable amélioration coïncide avec la formation d'un ulcère au sacrum qui, malheureusement, occasionne du dépérissement et entraîne la mort, le 10 octobre.

L'auteur, dans un travail subséquent (*Annal. méd.-psych.*, 1850, p. 595), ayant spécialement pour objet la folie consécutive aux maladies aiguës, note un quatrième cas, entre plusieurs sur lesquels il n'a que des détails incomplets. D... est âgé de dix-sept ans. Sa fièvre, assez grave, datant du 24 juillet 1848, s'est prolongée jusque vers la fin d'août. Seulement, dès le 3 septembre, au milieu d'une convalescence, en apparence bien dessinée, des abcès se forment sur divers points, à la cuisse droite, au front, etc., puis se manifeste de l'agitation hallucinatoire. D... va, à quatre pattes, réveiller ses parents pendant la nuit, réclamant leur secours contre les menaces d'insurgés qu'il prétend voir et entendre. Plus tard, cet état persistant, D... veut, avec de l'argent, qu'il possède en abondance, acheter toute la boutique d'un épicier. Une fois, il appelle sa sœur à grands cris. En un autre moment, il perçoit le bruit extraordinaire de gens qui travaillent à côté de lui, ou il lutte avec des agresseurs chimériques. Son air est hébété; il rit et pleure sans motifs, refuse de parler, de manger. Un aveugle penchant l'invite au vol. Il prend, tour à tour, des pruneaux chez un épicier, du raisin dans un jardin qu'il escalade, un pantalon et une casquette chez un tailleur. Il embrasse et injurie. Septembre s'écoule sans amendement. En octobre, la stupidité, devenue profonde, oblige les parents à le placer à Bicêtre, où, après un paroxysme maniaque, il rentre dans le calme et commence à se rendre utile. Tout présageait une mise en liberté prochaine, lorsqu'en juin 1849, D... succombe inopinément à une attaque de choléra.

Sous ce titre : *Des causes de la folie*, M. Trélat (*Annal. méd.-psych.*,

1856, p. 174) a composé un mémoire où l'on voit qu'une jeune femme, envoyée d'un hôpital dans le service de notre collègue, à la Salpêtrière, à la suite d'une fièvre typhoïde, resta démente et gâteuse. — Un jeune homme, guéri de la même affection, s'imagina longtemps avoir déposé, dans une boîte, une foule de lettres qu'il devait lire. Ayant cherché et recherché inutilement, à la fin il s'avisa que sa conviction pouvait bien n'être que le résultat d'un rêve.

D'après ce résumé, on voit que le trouble mental n'est pas rare dans la convalescence des fièvres typhoïdes. Si l'on scrutait tous les ouvrages où l'on traite de ces spécificités morbides, il est probable que l'on grossirait aisément le dossier des observations. MM. Littré (*Diction.* en 30 vol., t. X, p. 434) et Forget (*De l'entérite folliculeuse*) signalent ce genre d'aliénation, espèce de manie qui, exceptionnellement sérieuse, disparaît d'habitude d'une manière assez prompte. Dans ses *Recherches* (t. II, p. 83), M. Louis mentionne deux cas de monomanie. Pour notre compte, soit parmi les adultes, soit chez nos jeunes épileptiques, aliénés et idiots, nous avons eu plus d'une fois l'occasion de constater cette origine étiologique. En ce moment, nous avons encore un garçon de treize ans sur le point de sortir. Lors de son entrée, il y a trois mois, sa fièvre avait disparu, mais il restait amaigri, pâle, obtus et faible. Audition obscure, station difficile, souvent inconscience des évacuations. Des idées craintives traversaient son horizon sombre. Il craignait qu'on le fît mourir ou qu'on l'empoisonnât; de là des révoltes incohérentes, machinales, et des refus de nourriture. Un exutoire au bras, des boissons et une alimentation toniques, des frictions stimulantes, des lavements de quinine et, finalement, l'air libre et l'exercice ont contribué à ce qu'on pourrait appeler la résurrection physique et morale de ce pauvre malade.

Dans la folie de source typhoïdique, le phénomène prédominant est l'obtusion mentale. M. Thore a parfaitement saisi ce caractère qui la rapproche de ces démences aiguës d'Esquirol qui, pour M. Ferrus, constituaient des degrés divers de la stupidité. L'obscurité est quelquefois si profonde, que les perceptions, quand elles existent, sont, ou à peu près, sans traduction extérieure. Mais elle affecte le plus souvent les nuances intermédiaires que nous avons indiquées dans nos articles sur les espèces semi-stupides. Le délire, en effet, repose généralement sur les fausses sensations de la vue et de l'ouïe. La transfiguration des objets qui entourent l'aliéné, les êtres chimériques qu'il aperçoit et entend, sinistres et menaçants, expliquent son agitation, ses terreurs, ses violences, voire ses déterminations suicides. En dehors de cette fascina-

tion, la plupart des exemples l'attestent, il est calme et susceptible, le voile supposé peu épais, d'un entretien raisonnable.

M. Morel a fait saillir les conceptions ambitieuses. Nous pensons qu'il ne faut pas s'illusionner à cet égard. Ces manifestations, que l'on rencontre dans les stupidités légères, ne sont pas exclusives de la dépression mélancolique. Elles alternent, parfois, contrastent ou se marient avec les craintes imaginaires. L'esprit, saisissant, au milieu d'une sorte de cauchemar, une impression émouvante, peut aussi s'arrêter à une idée fixe. L'incohérence maniaque est beaucoup moins commune.

Le pronostic est relatif à l'état du cerveau. Nous avons vu, comme M. Trélat, des cas aboutir rapidement à la démence paralytique, d'autres demeurer stationnaires ou dégénérer en un idiotisme permanent. Pour l'ordinaire, l'issue est plus ou moins promptement favorable. Deux enfants, traités par M. Thore, l'un de quinze ans, l'autre de sept, guérirent en quelques jours d'une stupidité complète. Chez un certain nombre, l'amélioration psychique suit le progrès de l'amélioration corporelle. Quelques-uns ne sont entièrement délivrés qu'après plusieurs mois et même des années.

M. Max Simon et, avec lui, presque tous les praticiens, recommandent un régime tonique et réparateur. Sans désapprouver ce précepte, nous croyons, néanmoins, qu'on ne doit pas en faire une règle absolue. Il importe, avant tout, d'envisager l'état des organes, principalement des voies digestives. Des boissons tempérantes, de légers calmants, le bain tiède, une nourriture modérément excitante et substantielle, conviennent de préférence chez les natures impressionnables. Nous tirons généralement un grand parti des exutoires aux bras ou aux cuisses, des frictions cutanées et du sulfate de quinine camphré en lavement, à la dose de 40 ou 50 centigrammes par jour. L'acétate d'ammoniaque nous a paru un excellent auxiliaire dans le cas de torpeur profonde ; trente à quarante gouttes suffisent pour le développement de l'action diffusible. L'exercice en plein air et de douces stimulations morales complètent la cure.

Foli consécutive aux fièvres intermittentes. — Le délire est commui dans les accès un peu intenses de fièvre intermittente. D'autre part, l'aénation mentale affecte parfois le type rémittent ou intermittent, soit en vertu de sa propre essence, soit que, participant du génie périodique, elle constitue une de ces formes *larvées* où, sous un masque insolite, se dissimule une vraie fièvre intermittente. Les paroxysmes fébriles peuvent, enfin, sans modification des retours quotidien, tierce,

quarte, etc., échanger leurs stades ordinaires pour des symptômes de folie. On a plus ou moins nettement fait allusion à ces particularités ; et M. Morel, entre autres, d'après un passage du docteur Griesinger, les note dans son dernier ouvrage (p. 129).

Autre est la catégorie des cas dont nous avons à nous occuper. L'aliénation ici, analogue à celle du paragraphe qui précède, n'est point une transformation, mais une suite de l'affection périodique. Comme la fièvre typhoïde, celle-ci, en disparaissant, a laissé dans l'organisation, dans le système nerveux, une condition anormale, favorable à l'éclosion délirante. M. Baillarger, le premier, chez nous (*Annal.*, t. II, p. 375), a insisté sur cette variété psychique, déjà entrevue par Sydenham, ainsi que l'attestent les lignes suivantes, rappelées par notre collègue : « Je ne saurais, dit l'illustre médecin anglais, m'empêcher de parler d'un symptôme important qui, bien loin de céder aux purgatifs, pas même à la saignée, devient, au contraire, plus violent par ces remèdes. C'est une sorte de *manie particulière*, laquelle vient quelquefois après les fièvres intermittentes qui ont duré fort longtemps, et surtout après les fièvres quartes. »

Deux faits servent de point de départ à la note de M. Baillarger. B..., âgé de vingt-cinq ans, chef de bureau dans une administration, entre à Charenton le 12 août 1833. Il venait d'un département où la fièvre intermittente est endémique. C'est au sortir d'une maladie de ce genre, ayant duré six semaines, que s'était manifestée la folie dont, du reste, plusieurs années auparavant, il avait déjà éprouvé des atteintes. Les signes étaient ceux de la stupidité : hébétude profonde, immobilité, mutisme. Esquirol prescrivit un large vésicatoire à la nuque. Après trois mois, la guérison était complète.—N..., âgée de quarante-quatre ans, fut admise, le 14 juin 1843, à la Salpêtrière, dans le service de M. Mitivié. Trois mois durant, elle avait souffert, à Nantes, d'une fièvre tierce. En convalescence, à Paris, elle fut prise, le vingtième jour, d'un fort accès, unique. Dès ce moment, apparut le trouble de l'intelligence. Physionomie hébétée et craintive. La malade, égarée, ne sait où elle est, ni ce qu'on lui veut. Réponses brèves et incertaines qui décèlent l'effroi. On va la porter à la Morgue, l'empoisonner, etc. Sa famille la retire au bout d'un mois. Aucune amélioration.

En se livrant à des recherches, M. Baillarger a trouvé des observations analogues. Le docteur Trusen cite trois militaires chez lesquels la fièvre intermittente donna lieu à un état de stupeur avec une sorte d'insensibilité générale. L'un fut délivré au bout de deux mois, les autres après quatre mois seulement.—M. Nepple (*Traité des fièvr. int.*)

cite un convalescent qui passa vingt jours dans l'idiotisme. — Dans leur livre, *Recherches statistiques sur la folie* (p 83), MM. Aubanel et Thore mentionnent une manie de même origine.—Chez un fiévreux, vu à Tours par M. Moreau, l'obtusion dura beaucoup plus longtemps. Bretonneau avait fait mettre un vésicatoire sur le cuir chevelu. — Dans les antécédents d'un curé, devenu pensionnaire de Charenton le 12 décembre 1822, et dont le délire ambitieux, datant de sept années, était attribué à la suppression de deux cautères, on lit que, vingt-quatre ans auparavant, une folie passagère était survenue *à la suite d'une fièvre quarte*.— Pinel (p. 351) mentionne un homme de lettres, sujet à des excès de table et qui, guéri depuis peu d'une *fièvre tierce*, éprouve vers l'automne du penchant au suicide. — Louyer-Villermay est consulté pour une dame atteinte d'hypochondrie par *suppression d'une fièvre intermittente*.

Indépendamment de ces cas isolés, M. Baillarger a extrait et fait traduire du journal d'Hufeland (année 1821) un long mémoire du docteur Sébastian sur ce sujet. L'analyse qu'en a donnée M. Lunier (*Annal. méd.-psych.*, t. IV, p. 211), montre que l'auteur est entré dans les détails les plus circonstanciés. Son travail a pour titre : *Remarques sur la mélancolie et la manie à la suite des fièvres intermittentes.* Variable selon les individus ou même dans ses phénomènes qui se succèdent, alternent ou se confondent, le délire consiste tantôt dans une monomanie ambitieuse, érotique ou religieuse, d'autres fois dans une mélancolie plus ou moins agitée ou taciturne (folie tranquille).

On l'observerait plus fréquemment après les fièvres quartes, surtout quand les accès s'accompagnent de somnolence. L'invasion, soit pour l'époque ou le mode, présente également des diversités notables. Elle peut avoir lieu ou immédiatement, ou après une semaine, un mois et davantage. Dans certains cas, on dirait qu'elle juge la maladie ; c'est une crise ; dans d'autres, qu'elle s'y substitue. Alors le mal, par ses exacerbations et ses rémittences, imite, dans leur cessation et leurs retours, les paroxysmes fébriles. Parfois, enfin, une apparente récidive (frisson, chaleur, sueur) se résout d'emblée dans le trouble mental.

Comme symptômes, outre les degrés alternants d'intensité qui feraient de la plupart de ces cas des *fièvres larvées*, Sébastian signale la teinte cachectique des fébricitants, le regard atone, la dilatation pupillaire et l'empâtement obèse des stupides, la céphalalgie, souvent opiniâtre, l'anxiété soupçonneuse, les rêves effrayants, les illusions et hallucinations, les convulsions et les tremblements.

Dans l'opinion de l'auteur, l'épuisement nerveux et la stase veineuse,

produits spécialement dans la période algide ou de frisson, créeraient une prédisposition que mettraient aisément en jeu les moindres causes occasionnelles, fatigue intellectuelle, chagrins, émotions, onanisme, excès vénériens, abus alcooliques, insolation, grossesse, etc. La mélancolie, d'ailleurs, et la stupidité dépendraient spécialement des fièvres invétérées. La manie succéderait aux accès moins graves.

En conséquence de ces idées, Sébastian se montre sobre des émissions sanguines, réservées aux complications pléthoriques. Avec Sydenham et la majorité des praticiens, il accorde, en général, la préférence aux toniques et aux antispasmodiques, notamment au camphre. Le quinquina, par sa vertu antipériodique, peut enlever en même temps la fièvre et la folie. On y associe les ferrugineux pour combattre l'asthénie, en le continuant à petites doses pour prévenir les récidives.

M. Lunier clôt son résumé par les observations suivantes :

Un médecin convalescent eut cette idée fixe que ses malades qu'il avait confiés à un confrère et auxquels il devait fournir les médicaments prescrits, n'en recevaient pas suffisamment, et il en ordonna chez un droguiste une très-grande quantité qu'il envoya à un de ses malades. — Un autre médecin se figurait, dans la même circonstance, qu'il y avait à la Haye un établissement de sourds-muets et qu'on l'en avait nommé médecin-directeur avec des appointements considérables. — Un troisième malade croyait avoir gagné le gros lot dans la loterie de la Haye. — Un soldat se plaignait d'avoir eu les deux bras brisés dans un conflit. Cette conviction fut remplacée par la persuasion qu'il possédait une fortune colossale. Les toniques amenèrent la guérison. — Un trompette, comme concentré en lui-même, toujours dans le décubitus dorsal, ne prononçait pas une parole. A peine, dans son immobilité placide, faisait-il attention à ce qui l'entourait. Mangeant et buvant sans conscience tout ce qu'on lui donnait, il prit ainsi beaucoup d'embonpoint.

Aux exemples qui précèdent, s'en ajoute un dernier très-curieux, relaté par M. Macario dans les *Annales médico-psychologiques* (1849, p. 153). Il concerne une petite fille de trois ans, douée d'une vive intelligence. La fièvre qui l'atteignit, vers la fin de novembre 1847, de quarte qu'elle était d'abord, non-seulement revêtit bientôt le type tierce, mais l'accès du 9 décembre s'accompagna de convulsions qui se répétèrent dans les accès suivants avec une grande intensité. Réclamé le 14, M. Macario s'empressa d'administrer le sulfate de quinine. L'effet fut rapide. Par malheur, avec la fièvre et les convulsions s'éteignit l'intelligence. Une inertie profonde remplace la vivacité habituelle :

figure hébétée, regard terne, mémoire suspendue, sourire niais, balancement à la façon des idiots, petits cris inarticulés, excrétions involontaires. Impassible aux menaces et aux secousses, l'enfant ne dit mot, ne regarde personne, ne demande ni à boire ni à manger, ni à se lever lorsqu'elle est couchée, ni à se coucher lorsqu'elle est levée.

Quelques lueurs réapparaissent seulement au bout de huit jours. Elle nomme son père et parfois le caresse; plus tard, elle rit ou pleure, selon qu'on la flatte ou la contrarie, demande des aliments, joue avec les enfants de son âge. Les idées, toutefois, restent longtemps confuses et lorsqu'un an après, M. Macario, qui l'avait perdue de vue, en apprit des nouvelles, le rétablissement n'était pas encore complet. Il lui arrivait souvent, soit timidité, impuissance ou entêtement, de ne prononcer que les premières syllabes des mots. Sa propreté n'était pas absolue. A quoi attribuer de telles anomalies? Notre confrère, qui se pose cette question, hésite entre la fièvre et le sulfate de quinine. L'action des deux causes a vraisemblablement été simultanée. On sait que le sulfate de quinine détermine de la céphalalgie, des vertiges et du délire. Une religieuse de Tours resta folle toute une journée pour en avoir pris 125 centigrammes. — Un asthmatique à qui M. Trousseau en prescrivit 3 grammes, indépendamment de symptômes semblables, devint aveugle et sourd jusqu'à la nuit. Ces événements sont loin d'être rares. Si l'on songe, néanmoins, que le trouble mental, en ce cas passager, exige, pour se produire, une forte quantité du médicament, et qu'aux accidents durables éprouvés par l'enfant, on oppose la faible dose employée (40 centigr.), on doit naturellement être porté à faire pencher la balance du côté de la fièvre intermittente et surtout de l'état congestionnel antérieur à l'administration du fébrifuge.

L'ensemble des documents que nous venons d'exposer ne laisse aucun doute sur la réalité d'une folie consécutive aux fièvres intermittentes. Dans les conjectures qu'il forme pour en expliquer la naissance, M. Baillarger s'est appesanti avec raison sur la perturbation que les accès apportent dans les fonctions circulatoires et nerveuses. Il y a, notamment, dans la cachexie qui résulte de leur prolongation une condition très-favorable au développement d'une hypérémie locale passive, ou de cette sudation interstitielle que, sous le nom d'*œdème cérébral*, M. Etoc-Demazy indique comme la principale cause anatomique de la stupidité.

Quant au rang nosologique, les oscillations des auteurs, leurs appellations indéfinies trahissent l'incertitude des nomenclatures. L'obtusion domine dans la majorité des cas. Tous l'ont reconnu. M. Baillarger

entre autres, n'a pas manqué de saisir l'analogie de cet état avec celui qu'il a si bien décrit, de stupidité ou mélancolie avec stupeur. Mais pour qui a lu nos articles sur les degrés de cette forme (t. I, p. 304 et t. II, p. 74), les observations que l'on a rattachées à la manie, à la mélancolie, même à la monomanie, n'en sont pas nécessairement exclusives. L'agitation, les manifestations tristes ou craintives, les croyances chimériques, qui ont suffi vaguement pour motiver ces désignations, ne sont souvent que des broderies sur le fond d'une confusion plus légère. Elles sont dues à la réaction morale que provoque, selon ses aspects fortuits et plus ou moins mobiles, une fascination conceptive ou hallucinatoire. Les prétendues alternances qui feraient succéder une espèce mentale à une autre ne représentent que l'échelle graduée de l'oppression. La vanité peut côtoyer le désespoir dans le cortége symptomatique. Un de nos enfants, demi-stupide, enclin à la défiance ou se reprochant des crimes imaginaires, entrevoit parfois un avenir brillant, ricane ou sourit de béatitude, un moment après s'être amèrement lamenté. En dehors de l'instigation automatique, la physionomie est inerte, l'accablement plus ou moins profond. La conviction, quand elle s'isole, n'est elle-même, chez la plupart des malades, que le reflet survivant d'une forte impression dans le rêve pathologique. Cela rend compte aussi d'un phénomène qui n'a pas laissé de surprendre : certain enchaînement de pensées au sein de l'incohérence. Comme les impressions désordonnées sont l'aliment du délire, dès qu'elles font trêve, la lucidité renaît dans la proportion de l'obscurité mentale.

Plusieurs cas ont guéri dans un laps de temps assez court. D'autres se sont montrés plus rebelles. Le pronostic serait à la fois subordonné à la gravité des accidents et au traitement. Sydenham proscrivait les émissions sanguines. Ce précepte est justifié par la débilité où jettent les accès intermittents. Parmi les toniques, le quinquina, propre à épuiser les derniers vestiges du principe fébrile, convient spécialement dans les formes paroxystiques. Son emploi serait naturellement contre-indiqué dans l'hypothèse où le sulfate de quinine aurait contribué à la perturbation psycho-cérébrale. On aurait lieu, enfin, de recourir aux purgatifs, aux irrigations hydrothérapiques, aux diurétiques et, comme l'a fait avec succès Esquirol, aux exutoires, si l'on présumait avoir à combattre une stase veineuse ou un œdème dans l'encéphale.

ÉTUDES HISTORIQUES
SUR L'ALIÉNATION MENTALE DANS L'ANTIQUITÉ

Par M. le docteur SEMELAIGNE.

PÉRIODE ALEXANDRINE.

Érasistrate et Hérophile.

Athènes avait été longtemps sans rivale dans le monde. L'antique civilisation de l'Égypte s'effaçait peu à peu. Après la mort d'Alexandre, et sur la terre même des Pharaons, brille inopinément un nouveau foyer de lumières, emprunté à la Grèce. Un des débris de l'empire du fils de Philippe, Alexandrie, devient, sous l'impulsion des Ptolémées, le rendez-vous de tous les savants, des rhéteurs, des poëtes, des philosophes et des médecins (1). Ptolémée-Soter, à peine maître de son royaume, attire auprès de lui Érasistrate et Hérophile. Par malheur, les ouvrages de ces hommes célèbres n'existent plus et nous sommes réduits à en chercher les traces dans Galien qui nous a conservé quelques-unes de leurs opinions.

On ne connaît d'Érasistrate, en ce qui tient à la folie, que ce que la tradition lui attribue. Nous avons mentionné déjà sommairement le fait d'Antiochus, fils de Séleucus, roi de Syrie, épris d'un amour invincible pour Stratonice, sa belle-mère. Il se consumait de langueur sans qu'on parvînt à démêler la cause de son mal. Érasistrate, qui le voyait chaque jour, fut frappé du trouble qu'il ressentait en la présence de Stratonice : ses joues se coloraient et son pouls augmentait de fréquence. Plus de doute dès lors pour lui : « Votre fils, dit-il à Séleucus, aime une personne dont il ne peut espérer aucune faveur. Plus surpris encore de l'obstacle que de la nouvelle,

(1) Les grandes bibliothèques alexandrines du Bruchium et du Serapéum furent fondées sous les deux premiers rois. C'est à ces mêmes dates qu'on peut rapporter aussi la création du Musée, espèce d'académie à laquelle appartint Hégésias, philosophe de l'école cyrénaïque. La doctrine qu'il enseignait conduisant au suicide, l'autorité prohiba son école. On l'avait surnommé Pisithanate, l'orateur de la mort.

Séleucus lui demanda quelle était cette femme : c'est la mienne, répondit-il. Eh! quoi, s'écria le roi de Syrie, voudriez-vous par un refus laisser mourir un fils qui m'est si cher? Érasistrate répliqua au roi par cette question : « Céderiez-vous Stratonice à Antiochus, si votre fils l'aimait? — Sans nul doute, répartit Séleucus, je n'hésiterais pas un seul instant. — Eh bien! donnez Stratonice à Antiochus, car c'est elle qu'il aime. »

Cette anecdote, dont la critique moderne conteste l'authenticité, a été rapportée et acceptée historiquement par beaucoup d'auteurs; et, à ce titre, nous n'avons pas cru devoir la négliger.

Antiochus était-il réellement fou? La mélancolie amoureuse, ainsi qu'on l'a remarqué, se dissimule parfois sous des dehors trompeurs. Les malades ne déraisonnent point, mais ils sont tristes, sombres, distraits et absorbés. Ils ne mangent pas, maigrissent rapidement et tombent dans la fièvre, à marche plus ou moins aiguë, que Lorry a appelée *érotique.* L'amour est-il satisfait; la guérison est bientôt complète. Tel était l'état d'Antiochus (1).

Il ne reste rien, nous l'avons dit, d'Érasistrate ni d'Hérophile sur la folie. Ce qu'on sait, toutefois, de leurs recherches sur le système nerveux pourrait faire supposer, que, sous ce rapport comme sous bien d'autres, leurs études n'avaient pas été stériles. Hérophile, le premier, distingua nettement, en effet, les nerfs des tendons et des ligaments; le premier, il reconnut qu'ils tiraient leur origine du cerveau et de la moelle

(1) Dulaurens a emprunté à un auteur qu'il ne nomme pas un cas analogue à celui d'Antiochus, et qui en diffère seulement par sa terminaison. Les détails en sont curieux. « J'ai autrefois leu, dit-il, une plaisante histoire d'un jouvenceau d'Égypte qui estoit extrêmement passionné de l'amour d'une courtisane qu'on nommoit Théognide : elle n'en faisoit cas et luy demandoit une somme excessive d'argent. Il arrive que ce pauvre amoureux songea une nuict qu'il tenoit sa maîtresse entre ses bras et qu'elle estoit du tout en sa puissance. Comme il fut esveillé, il sentit cette ardeur qui l'allait consumant du tout refroidie, et ne rechercha plus la courtisane, laquelle en estant advertie fit appeler le jeune homme en justice, demandant son salaire, et alléguoit pour toute raison qu'elle l'avoit guary. Le juge Bochor ordonne sur-le-champ que le jeune homme apporteroit une bourse pleine d'escus et qu'il la verseroit dans un bassin, et que la courtisane se payeroit du son et de la couleur des escus, comme le jeune homme s'estoit contenté de la seule imagination. » (*Des maladies mélancoliques*, traduction de Théophile Gelée. Paris, 1621.)

épinière. De plus, idée neuve et hardie pour l'époque, il leur assigna, par une clairvoyance singulière de l'esprit, la double faculté de transmettre au cerveau les sensations extérieures et aux muscles les ordres de la volonté.

Cette aperception scientifique d'Hérophile est d'autant plus digne d'attention qu'un grand nombre de médecins considéraient encore le cerveau comme une glande unique destinée à sécréter la pituite ou, ainsi qu'Aristote l'avait enseigné, à rafraîchir et à tempérer la chaleur du cœur, siége de l'âme et de la pensée. En vain, Hippocrate avait écrit que les sens et les membres n'agissent qu'autant que le cerveau a de la connaissance : stoïciens et épicuriens niaient cette vérité, et ils devaient faire prévaloir encore pendant longtemps l'opinion opposée. Mais si, à proprement parler, l'étude anatomique du cerveau date d'Hérophile, c'est à Érasistrate que revient l'honneur d'avoir saisi l'intime relation qui existe entre le développement de l'intelligence et le nombre et le relief des circonvolutions cérébrales. Franchissant la borne où Hérophile s'était arrêté, il admit deux espèces de nerfs, les uns pour le mouvement et les autres pour le sentiment.

« L'homme, disait d'un autre côté Érasistrate, ne peut vivre, s'il n'introduit continuellement de l'air en lui ; l'air, c'est la vie ou du moins la condition du maintien de la vie ; c'est lui qui produit et entretient la chaleur du corps ; il n'y a pas de chaleur innée (1). » N'est-ce pas là, en germe, la théorie contemporaine de Lavoisier et Laplace? Hippocrate, au contraire, était partisan du principe de la chaleur innée, chaleur qui s'allumait et s'éteignait avec la vie.

S'efforçant de donner à la paralysie un point de départ physiologique, Érasistrate, dans une hypothèse ingénieuse, supposait que les nerfs sont creusés de cavités contenant une humeur particulière, laquelle va, vient et circule avec plus ou moins de liberté. Cette humeur transmettrait au cerveau les sensations et le mouvement aux muscles. Bogros, il y a une trentaine d'années, affirmait, d'après ses dissections, qu'il

(1) Voyez les belles leçons de M. Andral sur l'histoire de la médecine (*Union médicale*, 1853).

existe un canal central dans chaque filet nerveux et que ce conduit est susceptible d'injection. Personne ne le crut alors; mais le temps a marché et la science avec lui. Ehremberg a démontré depuis Bogros que les nerfs sont composés de tubes particuliers, à diamètres infiniment petits, et renfermant un liquide parfaitement distinct de l'enveloppe. Une intuition de génie avait révélé le fait à Érasistrate.

Hérophile, l'évangéliste de l'anatomie, comme l'appelait Fallope, naquit à Chalcédoine en Bithynie, province qui devait fournir un autre médecin célèbre, Asclépiade; Érasistrate vit le jour dans l'île de Céos, une des Cyclades. Ce dernier, au témoignage de Pline, eut pour mère la fille d'Aristote.

Alexandrie est surtout connue par l'école philosophique qui porte son nom. Ville de commerce, de sciences et de plaisirs, fréquentée par tous les navigateurs de l'Europe et de l'Asie, elle s'appliqua, dès son origine, à unir l'esprit oriental et l'esprit grec. L'Orient l'emporta dans cette alliance et de là le mysticisme de cette école, mysticisme qui constitue son véritable caractère et son originalité. Exagérant la donnée platonicienne qui veut que l'homme tende, autant qu'il est en lui, à ressembler à Dieu, les Alexandrins proposèrent l'unification de l'homme avec la Divinité, et ils lui reconnurent une faculté par laquelle ce mystique hyménée pouvait s'accomplir. L'extase, état où l'âme se perd dans l'unité divine, était le moyen de réaliser cette simplification. L'homme, pour communiquer avec l'être absolu, devait nécessairement sortir de lui-même (1).

Selon Plotin, le plus grand philosophe de cette école, l'homme a dans les pouvoirs de sa sensibilité une faculté supérieure à l'entendement et qui, une fois éveillée, rend accessible au sens intime le champ où la raison ne peut pénétrer. « Par l'extase, disait-il, on découvre l'*unité absolue* que la raison humaine,

(1) Le but de la contemplation, de l'extase, suivant le Bhagavad-Gita, livre sacré de l'Inde antique, était de s'unir à Dieu en lui ressemblant le plus possible, c'est-à-dire en se réduisant soi-même à l'être pur par l'abolition de tout acte intérieur et de toute pensée. Il fallait, entre autres prescriptions pour parvenir à cet anéantissement divin, retenir son souffle et murmurer le simple monosyllabe *Om*, représentation de l'idée même de Dieu. — Voyez Cousin, *Histoire générale de la philosophie*, p. 88.

bornée parce qu'elle est finie, ne saurait embrasser ni définir. C'est l'absorption, fugitive en l'Être suprême, de l'individuel et du mobile. Dans cet état, l'esprit uni au créateur n'habite plus le corps; celui-ci devient comme un palais désert que son maître n'occupe plus et qui ne subit d'autres lois que celles de la nature organique. »

Suspendue, comme l'a écrit M. Villemain (1), entre une métaphysique tout idéale et une théurgie délirante, l'école d'Alexandrie s'égara, par un nouveau polythéisme, dans ces régions peuplées de puissances subalternes que la magie mettait en rapport avec l'humanité. Les génies de l'Orient se mêlèrent avec les démons de la Grèce. Activités émanées de Dieu, rebelles à l'autorité divine ou appelées à lui servir d'intermédiaires, ces génies n'avaient ni temples ni autels. Les mauvais, amants des hommes et tentateurs constants de l'innocence, tourmentaient les corps et les âmes : croyances d'où dérivèrent les nombreuses possessions que l'histoire de cette époque a mentionnées.

Plotin (2), toutefois, rejeta toute solidarité avec ces superstitions insensées et il s'éleva contre elles avec force. Parlant des gnostiques (3) « ils se glorifiaient, dit-il, de chasser les maladies. Si c'était par tempérance, par une vie bien réglée, comme les sages, ils auraient une prétention raisonnable; mais ils affirment que les maladies sont des démons, qu'ils peuvent les chasser par leurs paroles, et ils s'en vantent, afin de passer pour des hommes vénérables auprès du vulgaire, toujours porté à admirer la puissance de la magie. Il est ridicule d'admettre que la maladie ait une cause et que, dès que cette cause agit, il y ait un démon tout prêt à venir la seconder » (4). Un rapprochement naturel vient à la pensée en lisant ce passage qui offre tant d'affinité avec celui d'Hippocrate, cité plus haut.

(1) *Tableau de l'éloquence chrétienne au* IVe *siècle*.

(2) Plotin, né vers l'an 205 de J. C., mourut vers l'an 270.

(3) Le gnosticisme, qui signifie par son étymologie, γνῶσις, connaissance par excellence ou connaissance de l'être divin, était un mélange d'éléments grecs, juifs et persans. Le théisme s'y rencontrait quelquefois avec le panthéisme, et la doctrine de la création avec celle de l'émanation.

(4) *Ennéades* 11, liv. IX, p. 296, trad. Bouillet.

Du reste, le travail d'élaboration qui donna naissance à ce qu'on a appelé le *néoplatonisme* dura plus de cinq siècles ; et, presque aussitôt que ce système eut pris un corps, Plotin le transporta à Rome, où déjà depuis bien longtemps le mouvement scientifique l'avait devancé (1). Le néoplatonisme devait inonder de son idéalisme mystique, tout à la fois grec, égyptien et juif, le moyen âge chrétien tout entier. Nous le retrouverons avec les solitaires de la Thébaïde, que les thérapeutes précédèrent sur les bords du Nil. Mais, auparavant, examinons quel était en Italie l'état de la médecine mentale, au déclin de la république et sous l'empire.

(La suite au prochain numéro.)

DE LA CONJONCTIVITE DES MANIAQUES.

NOTE ADRESSÉE LE 2 FÉVRIER 1864, A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE,

Par M. le docteur BERTHIER,

Médecin en chef des asiles d'aliénés de Bourg (Ain).

Tous les auteurs, en peignant les aliénés, ont décrit l'état des yeux et de la vue. La physionomie emprunte, en effet, au genre de délire une expression spéciale à laquelle l'œil prend une large part. On ne dit pas sans raison qu'il est le miroir de l'âme. Ce que l'on constate dans la manie, c'est l'injection des muqueuses, la procidence de l'organe, l'éclat du point visuel, la mobilité des muscles. Dans la mélancolie, la teinte est sombre, le regard oblique et fixe, le globe oculaire enfoncé dans l'orbite. L'atonie, le vague, la nullité caractérisent la démence.

Avec l'affaiblissement graduel se prononce parfois une sorte d'atrophie et de fonte que nous avons eu l'occasion d'observer chez l'aliéné paralytique. On remarque aussi une boursouflure et un brillant, phénomène commun encore à la méningite et aux phlegmasies de l'encéphale et qui s'explique par l'afflux habituel du sang au cerveau.

Jusqu'ici personne, que je sache, n'a mentionné une affection propre aux maniaques et conséquence de l'agitation : la *conjonctivite*. Cette inflammation, dépendance vraisemblable de l'hypérémie cérébrale, débute par une rougeur semblable à celle des gens qui dorment peu ou pleurent beaucoup. Cette rougeur s'accompagne presque toujours d'hu-

(1) Le mouvement scientifique passa, en effet, d'Alexandrie à Rome sous Ptolémée-Evergète II, 150 ans avant J. C. La discorde qui survint alors dans la famille des Lagides et les troubles qui s'ensuivirent, dispersèrent les savants.

midité, de larmoiement et devient à la longue un véritable érythème. Étendue à toute la muqueuse, elle se dessine avec l'agitation et disparaît avec elle.

Les paroxysmes sont-ils rapprochés; la phlogose, gagnant en profondeur, se complique de blépharite : sécheresse épithéliale, pulvérulence des bords palpébraux, ulcération des paupières, chute des cils.

Un des caractères de cette maladie est son opiniâtre résistance aux moyens thérapeutiques. Collyres, pommades, émissions sanguines, substitutifs, occlusion, vésicatoires, rien n'agit. Elle suit invariablement les phases de l'accès et ne cède qu'avec lui.

C'est, du reste, le cas grave. Ordinairement la vascularisation se maintenant superficielle, demeure à ce degré que les patients appellent « baisse ou fatigue de la vue. »

Depuis que mon attention s'est arrêtée sur cette infirmité, je l'ai vérifiée quarante fois chez des aliénés chroniques des deux sexes, la plupart du temps dans la manie franchement intermittente, quelquefois dans la mélancolie avec exacerbations périodiques, jamais dans la folie calme et continue.

Toutes ces particularités m'ont induit à conclure :

1° Qu'il existe une ophthalmie spéciale à l'aliénation mentale;

2° Que, simple irritation d'abord, cette affection en vieillissant peut devenir incurable;

3° Que liée à une congestion *sui generis*, elle se produit et s'efface avec elle;

4° Qu'elle pourrait, dans des cas suspects de simulation, devenir un signe précieux pour la diagnostic de l'espèce délirante.

SYMPTOMATOLOGIE.

DE LA VALEUR DES ÉCRITS DES ALIÉNÉS
AU POINT DE VUE DE LA SÉMIOLOGIE ET DE LA MÉDECINE LÉGALE,

Par M. le docteur L. V. MARCÉ,
Médecin de l'hospice de Bicêtre.

(Communication faite au Congrès médical de Rouen, le 3 octobre 1863 (1).)

Les écrits des aliénés ont, au point de vue sémiologique et au point de vue médico-légal, une importance sur laquelle on n'a peut-être pas

(1) Ce travail continue la publication que nous avons commencée des œuvres du congrès de Rouen relatives à l'aliénation mentale (t. III, p. 311). Malgré sa

assez insisté. Si l'on a dit, non sans justesse, que, chez l'homme en santé, le style et l'aspect de l'écriture suffisent pour donner une idée à peu près exacte du caractère et des dispositions morales, à plus forte raison cette proposition doit-elle être fondée pour certains aliénés dont les convictions profondes, les sentiments très-accentués se font nécessairement jour à travers tous les actes de la vie, et communiquent bien vite à l'écriture, expression intime de la pensée, une empreinte caractéristique.

Les documents écrits ont d'autant plus de valeur, au point de vue du diagnostic de la folie, qu'ils constituent, même en l'absence ou après la mort des individus, comme dans les cas de testaments contestés, une preuve persistante et irrécusable; mais, pour bien les apprécier, il importe de connaître les habitudes normales du sujet, son degré d'éducation, son écriture physiologique. Les résultats obtenus sont d'autant plus nets et plus probants qu'on a affaire à des malades dont l'éducation est plus complète et plus élevée. Les nuances du style, les fautes d'orthographe, la configuration vicieuse des lettres, perdent singulièrement de leur importance chez ceux qui savent à peine écrire d'une manière courante et lisible, et qui sont incapables, à l'aide de ce moyen, d'exprimer librement leur pensée. Dans tous les cas, d'ailleurs, la comparaison des documents écrits, avant et pendant l'état de maladie, est un moyen de contrôle d'où peuvent jaillir de vives lumières.

Que les aliénés soient atteints de manie, de mélancolie, de délire partiel, de démence ou de paralysie générale, leurs écrits doivent être envisagés à deux points de vue différents : 1° comme mode d'expression des idées délirantes; 2° comme écrits proprement dits, c'est-à-dire comme représentation graphique, comme dessin. Sous cette dénomination, nous comprenons non-seulement le tracé des lettres, mais leur assemblage et le mode d'agencement des mots, des lignes, des pages.

I. — Envisagés comme mode d'expression des idées délirantes, les documents écrits ont une valeur inégale. — Ou ils confirment l'existence d'idées délirantes que dénote chaque jour l'interrogatoire des sujets; — ou ils mettent sur la voie d'un délire que l'examen direct

longueur, nous l'insérons *in extenso*, parce que le sujet en est nouveau et que les détails dont il se compose perdraient à l'analyse. Nous le ferons suivre d'un court aperçu d'une discussion qu'il a provoquée à la Société médico-psychologique. (*Extrait du congrès médico-chirurgical de France*, 1re session tenue à Rouen, 1863. 1 vol in-8°, chez J. B. Baillière et Fils, rue Hautefeuille, 19, à Paris.)

n'avait pu révéler ; — ou enfin ils sont en contradiction flagrante avec l'état mental réel.

A. Dans le premier cas, les documents écrits n'acquièrent de l'importance que si le sujet ne peut être interrogé. Autrement ils constituent une preuve accessoire qui ne fait que corroborer les résultats de l'observation directe. Cependant, même alors, les idées délirantes sont parfois exposées avec tant de netteté, d'entrain et d'expansion, qu'il est bien rare qu'on ne trouve pas dans les lettres de ces malades quelque détail curieux, quelque particularité inconnue relative à l'étendue du délire et au mode d'enchaînement des fausses conceptions.

Ce sont les paralytiques à la première période, les sujets légèrement excités, mais surtout les monomaniaques qui, avec une ardeur que rien n'égale, rédigent ces lettres, ces pétitions, ces mémoires volumineux, dans lesquels ils exposent leurs réclamations, leurs griefs, leurs souffrances et la longue série de persécutions dont ils sont l'objet. Dans ces écrits, dont l'aspect varie à l'infini, tout a sa valeur, ainsi que nous le verrons plus tard, depuis l'adresse jusqu'à la signature. Tantôt les malades les adressent aux autorités, aux personnages en vue, aux hommes d'affaires, à tous ceux qu'ils rencontrent ; tantôt, au contraire, ils les cachent au fond de leurs poches, dans la doublure de leurs vêtements, dans la profondeur de leurs armoires, attachant une importance mystérieuse aux faits qu'ils ont révélés et qu'ils veulent cacher à tous les regards.

A côté de ces aliénés, si communs dans les asiles, il faut placer les malades inoffensifs qui courent le monde, poursuivis par des hallucinations ou des idées délirantes, par des prétentions littéraires ou scientifiques associés souvent à de l'affaiblissement intellectuel, rédigent leurs mémoires, leurs recherches, leurs idées, les livrent à l'impression et produisent ainsi des volumes par lesquels on peut suivre, pas à pas, pour peu que l'ouvrage soit de longue haleine, les progrès de la maladie mentale. Ces livres, ces poëmes, ces romans, ces circulaires, que j'ai déjà pu réunir en grand nombre, mais que je n'ose encore énumérer, composeraient une curieuse et étrange bibliothèque pour celui qui aurait la patience de les rechercher. A côté de ceux qui offrent de la suite et de la logique, comme l'ouvrage si connu de l'halluciné Berbiguier, il en est d'autres qui offrent tant d'incohérence que l'on se demande avec étonnement comment l'auteur a dû mener à bonne fin l'exécution matérielle de l'ouvrage. Tel est un livre (*La physiologie réunie à la physique*) publié en 1857 ; l'auteur raconte lui-même, dans sa préface, comment, atteint d'une première attaque d'apoplexie

en 1826, d'une seconde en 1827, et de plusieurs autres pendant les années suivantes, il resta de 1842 à 1850 incapable de lire, d'écrire ou de dicter, et se décida enfin, vers 1856, à écrire en gros caractères, avec des plumes de bois, bientôt même à écrire sans voir, avec un crayon. Or, pendant ces trente années, il ne cessa pas un instant d'étudier, de dicter, de publier une théorie qui se résume ainsi : *l'attraction n'est qu'une impulsion.* Le tout est développé dans un gros volume qui, par ses expériences puériles, incomplètes et sans but, par ses répétitions incessantes, ses divagations mêlées à quelques connaissances positives, porte les traces d'une rare ténacité d'idées, et, en même temps, d'un affaiblissement intellectuel qui doit correspondre à une grave lésion organique du cerveau.

Ces exemples pourraient être multipliés à l'infini.

B. L'examen des documents écrits prend une valeur sémiologique de premier ordre toutes les fois que l'interrogatoire des sujets laisse planer quelques doutes sur leur état mental. Certains monomaniaques, mus par un sentiment de défiance, se tiennent en garde contre les questions qu'on leur adresse, connaissent leurs points faibles, les dissimulent, et sont bien vite en éveil et sur la défensive dès qu'ils soupçonnent un ennemi. Tant qu'ils restent calmes, ils peuvent calculer leurs paroles, leurs gestes, leurs actions, et ne donnent que rarement la mesure de leur état mental. En prenant la plume, au contraire, ils cèdent à un besoin d'expansion irréfléchi, et, se croyant à l'abri de toute surveillance, laissent échapper, soit à mots couverts, soit ouvertement, des phrases qui trahissent le fond de leur pensée. Ce n'est en réalité que par la lecture attentive de ces confidences que l'on peut se faire une idée bien exacte de la situation mentale de ces malades, de leur tension d'esprit incessante vers un but ou une idée fixe, de leurs appréciations systématiques, et du lien parfaitement logique qui unit entre elles leurs idées en apparence les plus disparates.

Il en est de même pour certains aliénés qui vivent pendant des mois, des années, dans un mutisme absolu, sans qu'un geste, une parole viennent trahir la nature de leurs préoccupations : on serait porté à admettre chez eux une suspension presque complète des actes intellectuels, si, de temps à autre, on ne les voyait confier secrètement au papier des conceptions délirantes qui étonnent par leur multiplicité et par la complexité de leurs combinaisons. Une femme de quarante ans, aliénée depuis plusieurs années, après avoir présenté au début de la maladie des idées de défiance et des craintes d'empoisonnement, était graduellement arrivée à un tel état d'inertie et de stupeur que l'on supposait

chez elle l'inactivité cérébrale la plus complète. Elle restait toute la journée immobile, indifférente à tout ce qui se passait autour d'elle, et ne répondant à toutes les questions, à toutes les incitations, que par quelques monosyllabes prononcés d'une voix étranglée et inattentive. Mais chaque matin elle consacrait un temps assez long à écrire en cachette, et, sur ces feuilles soigneusement dissimulées, je trouvai, à mon grand étonnement, les idées délirantes les plus complexes. Non-seulement elle parlait de ses craintes d'empoisonnement, des persécutions dont elle était l'objet, et racontait à sa façon les plus petits incidents de la journée, mais encore elle répondait par écrit à toutes les questions qui lui avaient été adressées pendant le jour, et devant lesquelles elle était restée muette. Enfin, elle s'entretenait d'une passion qu'elle avait conçue pour un jeune homme de sa connaissance, et bâtissait à ce sujet les histoires les plus romanesques, que jamais les allures de la malade n'auraient pu faire soupçonner.

Dans les cas où le mutisme se prolonge indéfiniment, le médecin se demande souvent avec inquiétude si, derrière ce silence obstiné, la folie ne passe pas un peu à la démence, et s'il doit affirmer l'incurabilité. Que l'on parvienne à faire écrire le malade, et tous les doutes seront bientôt levés, car quelques lignes suffiront pour faire voir si les idées s'enchaînent encore avec suite, ou si elles sont tout à fait incohérentes; de même encore, dans les convalescences, quand l'équilibre intellectuel semble se rétablir, quand les idées fausses semblent s'éloigner, faire écrire longuement est un excellent moyen d'exploration qui donne sur l'état mental des notions bien plus exactes qu'une simple conversation.

C. On peut admettre, en règle générale, que les écrits des aliénés confirment l'existence du délire, et même, dans quelques cas, mettent sur la voie de fausses conceptions jusque-là inconnues. Cette loi toutefois subit des exceptions fort curieuses et dignes d'être signalées.

Il faut, par exemple, chez les sujets atteints de délire partiel, bien distinguer les mémoires, les confidences qu'ils écrivent pour eux-mêmes, des réclamations qu'ils adressent à leur famille et à l'autorité pour demander leur sortie. Si dans les premiers ils s'épanchent à leur aise, dans les autres, pour peu qu'ils soient calmes et que le délire soit limité, ils se maintiennent admirablement, et leurs lettres irréprochables ont causé plus d'une méprise et plus d'une fausse démarche. Le contraste qui existe alors entre les écrits et l'état intellectuel s'explique sans peine par l'étendue très-limitée du délire et, dans les cas de folie raisonnante, par l'empire que la volonté peut exercer momentanément;

mais il est des circonstances dans lesquelles cette anomalie cause un légitime étonnement. J'ai donné des soins à une monomaniaque remplie d'idées fausses et de sentiments déraisonnables, prenant en aversion sans motif telle ou telle personne de sa famille, osant à peine changer son linge de peur de se ruiner, dont les lettres étaient parfaites, même dans les plus mauvais moments, et ne pouvaient donner le moindre soupçon d'un état maladif. — M. Moreau (1) a observé un jeune homme dont les discours étaient empreints de l'exagération et de l'incohérence propres à l'excitation maniaque, et qui écrivait des lettres pleines de sens dans lesquelles les idées s'enchaînaient et s'associaient de la manière la plus irréprochable ; et à ce propos, M. Moreau remarque avec juste raison que, chez la plupart des déments, le désordre des facultés se montre plus grand quand ils écrivent que quand ils parlent, tandis que le contraire a lieu chez les maniaques. — M. Brierre de Boismont a soigné un littérateur qui offrait les symptômes les plus prononcés de la paralysie générale, monomanie ambitieuse, discours incohérents, tremblement des membres, etc. Malgré ces symptômes, il put écrire jusqu'au dernier moment des lettres raisonnables et dont les caractères étaient nettement tracés, quoiqu'il manquât souvent de force pour retenir les objets. Le même auteur rapporte l'histoire d'un ecclésiastique qui bégayait sans cesse et offrait une monomanie orgueilleuse portée au plus haut degré ; jusque dans les derniers temps de sa vie, il écrivait encore des lettres et des petits traités de morale qui ne présentaient aucun vestige de sa folie.

En résumé, dans l'immense majorité des cas, les documents écrits provenant d'aliénés confirment ou même révèlent à eux seuls l'existence du délire ; mais un écrit parfaitement raisonnable ne prouve pas toujours la non-existence de la folie.

Ces anomalies bizarres, ce singulier mélange de raison et de folie se retrouvent d'une manière éclatante dans ces journaux (*the New Moon*, *the York Star*, *the Opal*) littéraires qui sont rédigés et imprimés par les malades eux-mêmes dans les murs de plusieurs asiles d'aliénés en Angleterre (2). Là se trouvent des œuvres étranges, des discours d'une inégalité choquante : au milieu de pensées folles on voit poindre des phrases éloquentes, des pensées admirables, et plus d'un littérateur n'a pas dédaigné d'extraire de ces écrits des pages entières pleines d'intérêt. Quelques morceaux poétiques, surtout, par l'originalité du rhythme, par leurs accents passionnés, le fini de leurs descriptions, charment et

(1) *Annales méd.-psycholog.*, t. IX, année 1854, p. 95.

(2) *Revue contemporaine de la littérature des aliénés en Angleterre.* Voy. juin et juillet 1863, *North-Peat.*

étonnent à la fois. Un malade, John Clare, qui déraisonnait dès qu'il abordait la prose, s'est élevé dans des élégies tendres et mélancoliques à une rare perfection de style et aux pensées les plus choisies.

Je suis loin, d'ailleurs, de partager l'enthousiasme que certains médecins ont témoigné pour ce genre de distraction ; il est certain pour moi que, pour beaucoup d'aliénés, l'attention et les efforts intellectuels que nécessite une œuvre qu'ils savent destinée à la publicité, nuisent à la guérison et donnent une nouvelle impulsion aux idées délirantes que le repos d'esprit aurait calmées et assoupies, mais il s'agit seulement ici de constater des résultats psychologiques, en faisant toutes réserves quant à la valeur du moyen de thérapeutique.

II. — Envisagée au point de vue de la forme et du dessin des lettres, au point de vue de l'agencement et de la régularité des lignes, l'écriture offre chez les aliénés des variations caractéristiques, et souvent on doit lui attribuer la même importance qu'au mode d'articulation des sons dans l'expression des idées à l'aide de la parole. Il peut exister, dans l'écriture, un embarras analogue à celui de la parole, et ces deux ordres de symptômes peuvent être légitimement assimilés.

On comprend sans peine que l'état de calme ou d'excitation du sujet, que la rapidité ou la lenteur avec laquelle se succèdent les idées délirantes, que la faiblesse extrême de l'intelligence, et surtout l'état de la motilité, comme dans la paralysie générale, exercent une sensible influence sur la pureté et la netteté du dessin des lettres, sur la disposition régulière des lignes ; nous en fournirons bientôt la preuve. Il faut avoir soin, toutefois, pour éviter des résultats entachés d'erreur, de tenir compte de toutes les conditions et de toutes les particularités capables d'influer sur l'écriture ; ainsi, l'état de la vue, l'attitude du malade, certaines habitudes bizarres. J'ai eu longtemps sous les yeux un malade en démence, qui conserva, pendant plus de six ans, avec une ténacité incroyable et à tout instant de la journée, l'habitude de renverser fortement le cou en arrière, en marchant, en mangeant, en lisant. En écrivant il conservait la même attitude et ne pouvait suivre sur le papier la marche de sa plume ; aussi, dans ses lettres, les lignes étaient enchevêtrées de la manière la plus bizarre, les mots chevauchaient les uns sur les autres, sans qu'il fût possible d'attribuer une valeur spéciale à ces irrégularités, qui tenaient uniquement à l'absence de la vue.

III. — Les courtes généralités que nous venons d'exposer s'appliquent indifféremment à tous les cas de folie ; voyons maintenant dans

une étude plus spéciale quelle influence chaque forme mentale exerce sur la nature et l'aspect des documents écrits.

Manie et mélancolie. — Dans la manie, dans la mélancolie, les malades n'écrivent guère que dans la période prodromique, ou plus tard, lorsque les symptômes ont déjà perdu de leur acuité. L'écriture suppose, en effet, d'un côté un certain effort d'attention, d'un autre une dose d'activité incompatible avec l'excitation maniaque ou la dépression mélancolique, poussées jusqu'à leurs dernières limites.

Dans l'excitation maniaque, simple ou associée à quelque autre forme de folie, les lignes divergentes, à peine remplies, irrégulières en longueur, sont largement écartées les unes des autres et constituées par des lettres incomplètes souvent dans leur tracé, mais dessinées avec fermeté et hardiesse, et mêlées de barres, de lignes d'une grandeur exagérée. L'écriture a été faite à la hâte, et son aspect révèle la rapidité de la plume qui l'a tracée.

Quant aux pensées délirantes ainsi exprimées, elles sont multiples, et s'enchaînent avec une rapidité qui va jusqu'à l'incohérence. On observe alors sur une large échelle le mécanisme intime de l'association vicieuse des idées ; un mot, une consonnance, amènent un autre mot, une nouvelle idée ; tantôt deux idées voisines ont entre elles quelques connexions, mais la seconde s'éloigne du but et ne vient plus concourir à l'ensemble du raisonnement ; tantôt deux pensées se suivent sans l'intermédiaire d'aucun lien logique.

Quand l'agitation n'est pas assez vive pour aller jusqu'à l'incohérence, elle se retrouve dans les documents écrits en signes moins accentués, mais non moins réels. C'est ainsi que, dans la convalescence de la manie, alors qu'il reste seulement de la loquacité et un besoin inaccoutumé d'expansion, les malades écrivent des lettres d'une longueur démesurée, pleines d'enfantillages, de redites et d'inconséquences, et offrant le même cachet de bavardage que l'on retrouve dans la conversation. Le corps de l'écriture ne présente, dans ces cas, aucune modification appréciable.

Chez les sujets dont la surexcitation intellectuelle, au lieu d'être diffuse et de s'éparpiller sur une foule d'objets, se groupe autour d'une passion ou d'une idée prédominante, il peut arriver que le style s'élève à un éclat inaccoutumé, que les pensées, les sentiments soient exprimés avec un entraînement, une éloquence que ne comporte pas le niveau intellectuel des malades, et qui s'évanouissent dès que la convalescence devient plus complète et plus sérieuse. C'est ainsi que j'ai vu une jeune femme, d'un esprit cultivé mais d'une intelligence ordinaire, écrire à

son mari pendant le cours d'un accès maniaque, avec prédominance d'idées de jalousie, des lettres qui, par leur éloquence, par leur style passionné et énergique, pouvaient être placées hardiment auprès des pages les plus brûlantes de la *Nouvelle Héloïse.* Une fois l'accès passé, les lettres redevenaient simples et modestes, et jamais, en les comparant aux autres, on eût cru qu'elles provenaient de la même plume.

Les malades écrivent rarement pendant le cours de la dépression *mélancolique :* on voit cependant quelques sujets muets, immobiles, prendre la plume lorsqu'on met à leur portée les objets nécessaires, et tracer quelques phrases brèves, peu détaillées, souvent incomplètes, dans lesquelles se trouvent des traces des idées mélancoliques qui les obsèdent, bien qu'ils ne les expriment pas par la parole. Si la stupeur devient moins accentuée et laisse à l'esprit une certaine activité, les malades écrivent plus volontiers et indiquent alors en phrases brèves, hachées, les pensées anxieuses qui les dominent.

Quant au tracé des lettres, il se ressent d'une façon notable de l'incertitude, de la lenteur et même du tremblement qui accompagne les mouvements des mélancoliques, pour peu que la dépression soit accusée. Quand la lenteur et l'hésitation dominent, les caractères sont généralement petits, mal dessinés, et autour de chacun d'eux on voit des signes irréguliers, des pattes de mouche formées par la plume qui erre incertaine avant d'arriver à tracer complétement une lettre.

Quand, au contraire, il y a tremblement des mains, ce tremblement se reflète dans les jambages, dans les lignes droites, dans tous les traits un peu étendus qui offrent dans leur parcours plusieurs sinuosités; mais ces sinuosités sont arrondies, tandis que chez les paralytiques, ainsi que nous le verrons plus tard, elles sont constituées par des coudes, par des angles saillants, dus au changement brusque de direction.

J'ai sous les yeux un volumineux journal écrit par un malade atteint de folie circulaire et en proie à des périodes alternatives d'excitation et de dépression; or, à la seule inspection de l'écriture, il m'est facile de distingner avec certitude pendant quelle période une page a été écrite; dans le stade d'excitation, l'écriture est ferme, élancée, rapide; dans le stade mélancolique, elle est moins inclinée, dessinée avec moins de hardiesse, et les jambages un peu longs présentent des sinuosités caractéristiques. Le même sujet, habile dessinateur pendant la période d'excitation, ne pouvait tracer, lorsqu'il était déprimé, que des lignes lourdes, sans netteté, sans cachet artistique.

Monomanie. — C'est particulièrement chez les monomaniaques, que

les documents écrits sont utiles pour bien mettre en lumière toute l'étendue et toutes les particularités de la maladie; les sujets atteints de délire de persécution sont, de tous les aliénés, ceux qui traînent le plus volontiers après eux ces volumineux manuscrits précieusement enfouis dans les replis de leurs vêtements, et dans lesquels ils racontent avec mille détails, avec mille redites, les machinations dont ils sont victimes, ainsi que d'interminables histoires sur les allures, les gestes, les paroles de leurs ennemis cachés. Tous ces écrits présentent entre eux de grandes analogies de forme : même enchaînement d'idées délirantes, mêmes tournures de phrases, mêmes désignations vagues et souvent bizarres envers ceux qu'ils accusent, que souvent ils ne peuvent nommer.

Les *hypochondriaques* confient volontiers au papier le long récit de leurs souffrances. On en voit qui, incapables de travailler, anéantis, retrouvent des forces pour inscrire, jour par jour, heure par heure, les sensations qu'ils éprouvent. Pour peu que ces sujets aient reçu de l'instruction, rien n'égale la minutie ingénieuse et la subtilité de leurs descriptions; ils trouvent des mots pour rendre compte des nuances les plus insaisissables, et, au milieu de leurs expressions souvent contradictoires, s'élèvent parfois à un style imagé et énergique, à une véritable éloquence.

Quand la monomanie remonte à une époque peu éloignée, il peut se faire qu'à part l'expression des idées délirantes, l'écriture en elle-même ne présente rien d'anormal; mais à la longue on voit se développer des bizarreries qui frappent à un haut degré l'attention. Les uns inventent des mots qui correspondent à telle ou telle idée délirante : X... se disait *prestidigé* lorsque la nuit il avait éprouvé des hallucinations. Les autres, parlant plusieurs idiomes, arrivent à se composer une langue mixte, formée de la réunion de mots étrangers les uns aux autres, et plus souvent inintelligible.

Leuret avait déjà remarqué que les monomaniaques, dans leurs lettres, soulignaient un grand nombre de mots fort insignifiants par eux-mêmes, et j'ai vérifié un grand nombre de fois l'exactitude de cette assertion. Quelques-uns ont une orthographe et une ponctuation à part. M. Morel (1) rapporte un exemple curieux d'accentuation chez un monomaniaque. — Un aliéné, obsédé d'hallucinations religieuses et se croyant possédé du démon, faisait précéder toutes les lettres et tous les billets d'un calvaire tracé à la plume et orné de symboles reli-

(1) *Annales méd.-psycholog.*, 1850, p. 646.

gieux, et de trois points disposés en triangle; il soulignait exactement tous les mots ayant trait, même indistinctement, aux choses religieuses, et faisait suivre la signature d'emblèmes analogues. Au bout de trois années d'un état fort grave, la situation du malade s'améliora considérablement, et je n'hésitai pas à affirmer la guérison le jour où je reçus une lettre dont le style avait perdu toute allure mystique et où manquaient totalement les emblèmes accoutumés. Depuis plusieurs années la santé est restée excellente à tous égards.

Dans mon service de Bicêtre, se trouve depuis longtemps un monomaniaque, ancien bibliothécaire, homme jadis plein de savoir, mais dont l'esprit commence à s'affaiblir; il y a plusieurs mois, X... se procura une vingtaine de feuilles de papier et écrivit ce qu'il appelle son poëme. Mais au lieu de superposer comme de coutume les feuilles en les numérotant, il les colla l'une au-dessous de l'autre et forma ainsi une bande de papier de plus de 5 mètres de long qu'il faut dérouler pour arriver à la fin du travail. L'œuvre elle-même est un mélange presque toujours incohérent de vers grecs, de vers latins et de vers français, les uns dus au malade lui-même, les autres empruntés à divers poëtes. La ponctuation et l'accentuation sont pleines de bizarreries, les syllabes d'un même mot sont séparées par des traits d'union, des signes inconnus; la versification est bizarre, beaucoup d'expressions sont nouvelles et créées pour la circonstance, et cependant, au milieu de cette œuvre incohérente, se trouvent des traces nombreuses de l'instruction très-réelle du sujet.

(*La suite au prochain numéro.*)

ASILES.

DE L'ENCELLULEMENT.

Par M. le Dr BERTHIER,
Médecin en chef des asiles d'aliénés de Bourg (Ain).

« Le nombre des malades renfermés dans
» les cellules donne la mesure de la bonne
» direction d'une maison d'aliénés. »
(ESQUIROL.)

Une maison d'aliénés se juge par la moyenne de trois chiffres : des gâteux, des décès et des cellules. MM. Archambault, Girard de Cailleux, Morel, Renaudin, etc., ces savants maîtres, ont dit sur les premiers ce qu'il était possible d'en connaître. Les seconds témoignent directement de la nature des soins. Nous allons, s'il se peut, fixer l'attention sur les

troisièmes, au sujet desquels l'opinion s'affirme et se dessine. Si j'omets les guérisons, c'est que leur nombre dépend presque toujours de l'espèce et du degré de la maladie, souvent chronique et incurable au début du traitement (1).

« Donnez-moi le quotient de vos encellulés, et j'estimerai ce que vous valez. » Cet aphorisme pourrait résumer la quintescence de notre doctrine. Il y a, pour les quartiers spécialement affectés à l'isolement individuel, des règles qu'Esquirol a sagement formulées. L'un des devoirs les plus essentiels de l'inspection est de vérifier avec soin de quelle manière elles sont suivies. L'abus qu'aux époques barbares on faisait de ce moyen, n'est point une raison d'en proscrire l'application rationnelle et modérée. La cellule est malheureusement une nécessité des asiles. Mais son emploi, devenu, de général et d'indistinct, pour ainsi dire exceptionnel, est soumis aujourd'hui à des conditions tutélaires, qui en font un agent précieux de thérapeutique et de discipline. Ce n'est plus un châtiment, mais un remède. Modifié dans ses formes, rendu profitable par un maniement habile, l'instrument a cessé d'être offensif, grâce aux progrès de la science, aux sollicitudes de la charité et au zèle des médecins.

Quelques aliénistes sont peu favorables aux cellules. MM. Renaudin et Gardiner Hill, partout où ils passent, les suppriment autant qu'ils le peuvent. Leur répulsion ne va pas, néanmoins, jusqu'à une condamnation absolue. Ils protestent, au contraire, contre le reproche d'exclusivisme qu'à ce propos, on leur a adressé. Le no-restraint, ce fameux système de liberté, dont on parle tant en Angleterre, semblerait devoir être l'antipode du confinement cellulaire. Le principe l'exigerait; les termes le donnent à entendre. En réalité, le no-restraint ne s'attaque qu'aux entraves purement corporelles : aux chaînes, aux mains des gardiens, aux fauteuils de force, à la camisole. Loin qu'elles soient délaissées, les cellules même, à la vérité, vastes, commodes, rembourrées, sont employées comme substitutifs; elles font partie de la méthode. Son illustre auteur, M. Conolly, était trop sage pour pousser les choses aux dernières limites. Il s'en défend, comme on peut en juger par ces réserves : « Nous ne devons pas cependant, dit-il, vous induire en erreur. Dans tous les établissements, il y aura parfois des fous exaltés, féroces, dangereux, qu'il sera urgent de contenir. Le paroxysme peut ne pas durer longtemps. Mais, pendant qu'il dure, le

(1) Sur 100 entrants, plus de 80, sans exagération, n'offrent plus ou presque plus de chances de curabilité.

patient, pour sa sécurité et celle des autres, doit être mis à l'abri. » (Conolly, quatrième rapport sur Hanwell.) Grand partisan de la pratique anglaise, M. Morel, à qui nous devons de la mieux connaître, fait de semblables concessions. (*Du no-restraint*, p. 51 et 52.) L'abandon total de la coercition directe ne lui a pas, jusqu'à présent, paru possible.

Du reste, ainsi que M. Casimir Pinel l'a parfaitement démontré dans ses beaux articles sur le *no-restraint* (t. II, p. 12), le précepte d'user d'humanité envers les insensés, de respecter leur indépendance, n'est pas nouveau. On le retrouve dans les anciens. Et depuis que Pinel enfonça la porte des cabanons de Bicêtre, quel aliéniste, pénétré des idée de cet intelligent réformateur, obéissant à ses généreuses tendances, ne s'est fait gloire de restreindre au strict nécessaire l'emploi des moyens contentifs? « Je suis, disait Daquin, si éloigné de penser que l'on doive contraindre les fous, que je crois qu'on ne devrait pas même les renfermer, surtout lorsqu'ils ne sont ni furieux, ni bien méchants. Il faudrait qu'il y eût des gens à gages, uniquement destinés à les surveiller, et qui, les gardant à vue, ne feraient que s'opposer à leur évasion. (*Philosophie de la folie*, 1804, 2e édit., p. 119.) L'opinion, sous ce rapport, est aujourd'hui unanime en France, témoin ce cri de noble indignation d'un éminent confrère, que révoltait naguère la constatation de plusieurs camisoles dans son service. (Delasiauve, *Analyse des études pratiques*, de M. Girard de Cailleux. *J. de méd. ment.*, t. III, page 240.)

Rejeter la séquestration cellulaire serait, en contredisant la pratique universelle, blesser le sens commun. Quiconque a vécu au milieu des fous sait fort bien que, dans des circonstances impérieuses, cette ressource peut être précieuse, indispensable. On ne saurait trop louer les personnes charitables qui, dans la bonté de leur cœur, ont cherché à adoucir les rigueurs de la réclusion. Mais la transformation de la cellule en chambre n'en est pas l'abolition. Quelque attrait qu'on ajoute à son aspect ou à sa physionomie, qu'elle soit large ou étroite, longue ou carrée, française ou anglaise, matelassée ou lambrissée, revêtue de liége ou de caoutchouc, rembourrée de paille ou de zostère, ce sera toujours un local destiné à confiner provisoirement des individus qui, privés de leur libre arbitre, peuvent être dangereux ou nuisibles aux autres et à eux-mêmes. Toute la difficulté dès lors se réduit à une question de mesure.

Entrons au vif du sujet. Quand et comment la cellule? Élément moral, intellectuel ou physiologique, elle doit être envisagée sous trois

faces. En un cas, le plus simple et le plus ordinaire, elle n'a d'autre objet, sorte de paravent ou de sourdine, que d'empêcher l'aliéné de nuire à ses camarades ou de troubler leur repos. Que faire d'un tapageur qui crie et hurle, à chaque instant du jour et de la nuit, ou qui, dans ses moments de rage, se précipite, tête baissée, contre les arbres ou les murs? Les nerfs en ébullition ont, si l'on veut bien me passer l'expression, besoin d'une soupape de sûreté. Comment tempérer cette effervescence? Les bains prolongés ont été inutiles. Le malade, menacé de la manche de force, ne s'intimide pas; sa raison est sourde. Plus puissant que toutes vos barrières, le mal le maîtrise, l'entraîne, le pousse à d'aveugles et déplorables déterminations. Vous viendra-t-il dans la pensée de clore sa bouche, d'enchaîner ses mains, d'entraver ses pieds? Non; les bornes de votre pouvoir sont trop évidentes. Le placer dans un endroit approprié, dépourvu d'instruments nuisibles, où il puisse à son aise vociférer, trépigner, se démener, dépenser son activité exubérante, voilà l'unique parti à prendre, la seule conduite raisonnable. L'accès fini, vous le rendez à la liberté. Je me suis souvent bien trouvé de convertir une cellule en un salon, où un ou plusieurs malades criards étaient livrés aux soins d'un camarade qui n'était que turbulent, mais accessible à la louange.

Les maniaques agités ne sont pas les seuls auxquels convienne la cellule. On est parfois obligé d'y recourir, surtout à titre répressif, pour certains hallucinés qui, sous le coup de leurs fausses sensations, assourdissent leurs voisins de leurs menaces et de leurs plaintes. Beaucoup d'imbéciles, indociles et méchants, ne sont contenus que par la crainte d'une séquestration momentanée. Ce frein moral est également de nature à arrêter ces monomanes mutins et incorrigibles, dont les tendances malfaisantes et les pernicieuses menées sèment partout le désordre et l'insubordination. Quand un de ces malades, dont la dialectique et les réparties augmentent le prestige et déconcertent quelquefois le médecin, se montre rebelle aux conseils, dédaigne les avertissements, brave la douche et méconnaît tout raisonnement, n'est-ce point le cas de le soustraire, de temps en temps, au milieu qu'il trouble, soit pour prévenir les inconvénients de son contact, frapper un exemple ou mâter son orgueil? Fréquemment ces révoltes, exacerbations accidentelles, sont le prélude d'une explosion maniaque; quoi de plus propre à les faire avorter qu'un calme complet, qu'une solitude absolue, que l'éloignement de toute excitation? C'est ainsi que, pour préserver du feu un édifice, on détruit les bâtiments qui l'avoisinent et on en écarte les matières combustibles.

Fodéré et Scipion Pinel ont particulièrement développé cet aspect pédagogique ou disciplinaire. Voici comme parle le premier (*Traité du délire*, 1817, t. II, p. 285) : « La réclusion n'est plus une peine pour l'insensé qui y est accoutumé, mais c'en est une réelle pour celui qu'on a laissé vaguer librement. L'aliéné rebelle, indomptable, coupable sciemment, et qui n'est pas touché d'une correction plus douce, doit être renfermé pour un temps dans une loge obscure, ce qui suffit souvent à lui inspirer un sentiment de crainte, qui subjugue ses volontés et qui le porte à suivre les impulsions qu'on veut lui communiquer. Car il est essentiel de ne jamais lui laisser entrevoir qu'il peut faire ses volontés. »

« Un malade s'agite, dit à son tour Scip. Pinel (*Traité du rég. sanit. des al.*, t. II, p. 285), devient furieux, insulte le médecin ou s'élance sur ses compagnons ; les gardiens se rendent maîtres de lui en lui jetant sur la tête un drap qui lui ferme la vue, puis on le conduit dans une chambre obscure, dans laquelle il n'y a que les quatre murs et un peu de paille. Tel est l'isolement de punition. Il doit durer quelques heures et inspirer à l'aliéné le sentiment de son impuissance et de sa faute. »

Chez les sujets tranquilles, inoffensifs, lucides même, l'encellulement peut, suivant les phases morbides, devenir un moteur intellectuel. Plusieurs, qu'on pourrait appeler indifférents, s'accoutument à vivre au jour le jour, exempts de préoccupation, oubliant pays, parents, amis. Ces déments en germe tiennent cependant à l'existence. Un bon mets satisfait leur sensualité, l'estime leur plaît. Ils pratiquent l'obéissance passive. Mais l'apathie est, pour eux, l'inévitable chemin de l'abrutissement. Comment les sauver de cette déchéance, si ce n'est en provoquant l'ennui par la consignation, en se servant d'une solitude pénible comme d'un aiguillon, pour stimuler leur paresse, réaviver leurs sentiments, les contraindre enfin à réagir, à s'indigner, à se mettre en colère, à faire acte de volonté ? Autant on en pourrait dire d'une catégorie très-voisine de la précédente, et qui, sans être sur une pente aussi funeste, se compose d'individus, se complaisant dans leur infortune, dociles, polis, prévenants, surfaces lisses, sur lesquels s'émousse toute influence active.

Nous n'érigeons point, tant s'en faut, ces indications en dogmes absolus. L'isolement, qui permet aux monomanes de se livrer sans obstacle à leurs rêveries, leur est le plus souvent défavorable. On court risque aussi d'aggraver, chez tous, les habitudes si désastreuses de l'onanisme. Il s'agit, nous ne saurions trop le répéter, de répondre à des circonstances particulières.

Ce genre de séquestration, d'ailleurs, quel qu'en soit le motif, doit être de courte durée. Forbes Winslow pense, non sans raison, que l'isolement est capable de conduire à la folie. L'échange des idées est une nourriture de l'âme et le silence, longtemps prolongé, cause l'atrophie ou l'affaiblissement de l'intelligence, notamment chez les personnes prédisposées. Tel était aussi l'avis de Leuret (*Traitement moral de la folie*, p. 168) : « Les idées et les passions sont aussi nécessaires à l'intelligence que les aliments à l'estomac. Priver celui dont l'esprit tend à l'inaction des choses qui peuvent l'émouvoir, c'est contribuer à son anéantissement moral. »

Sans exclure les autres moyens coercitifs, qui ont leur opportunité, l'encellulement mérite souvent la préférence. Tel maniaque, demi-chronique, désordonné dans ses propos, ses gestes et ses actes, dégrade les murs, brise les meubles, déchire ses vêtements, casse les vitres, mange de la terre, mâche de l'herbe, etc. ; si on l'attache, on l'irrite, on le rend intraitable. Ses dents lui servent de mains et de pieds. Il n'est pas sans exemple, en pareil cas, que quelques heures ou quelques jours de réclusion, dans le silence et les ténèbres, le fassent rentrer en lui-même. L'insuccès devrait empêcher d'insister dans la crainte de favoriser la transition au marasme et à la démence. Semblez plaindre certains mélancoliques, leurs pleurs, leurs gémissements n'ont point de terme. On a vu alors la séquestration cellulaire produire une sédation remarquable. Seulement les plaintes recommencent dès que le malade se sent écouté. Rien, enfin, n'est plus efficace pour vaincre la fureur épileptique, qui tend à s'amortir dans le vide.

C'est un point délicat que l'installation des chambrettes cellulaires. Qu'elles soient propres, saines et aérées, rien de mieux. Nul ne contreviendra là-dessus. Mais doit-on les embellir ? L'affirmative, ici, me semble devoir pencher dans le sens de l'exception. D'après les remarques précédentes, on tournerait évidemment le dos au but si le captif trouvait dans son exil les délices de Capoue. Ce n'est pas un mal qu'il s'irrite de son emprisonnement et s'humilie de cet ostracisme afin qu'il parvienne à s'en délivrer par sa conduite et ses efforts.

Physiologiquement, la réclusion a également ses avantages. Là, en effet, où il ne faut ni bruits incommodes, ni lumière intense, dans le délire aigu, par exemple, le lazaret se transforme en hôpital. Les sens, comme dans un bain tiède, sont rafraîchis par une atmosphère isolante. On emploie, alors, avec profit, les chambres capitonnées ou distantes des bâtiments, et faiblement éclairées par le haut, afin que les oreilles ne soient point offusquées par les sons du dehors et que les yeux puissent se reposer par une couleur douce. Le traitement est particulièrement

physique, parce que le désordre matériel domine le trouble moral. Il ne faut pas oublier, toutefois, que, lorsque le délire aigu, au lieu d'être fébrile, est apyrétique, le mouvement peut être salutaire et que la réclusion dans des préaux en plein air vaut mieux, pendant le jour, que l'immobilité sur un fauteuil ou la claustration dans une cellule. Respect au vœu de la nature !

Certains lypémaniaques, ayant l'instinct du repos, demandent à rester au lit. Suivant le conseil de Guislain, je satisfais quelquefois à leur désir, en les isolant, et je n'ai qu'à me louer de cette condescendance. Ils trouvent dans la demi-flexion un repos salutaire. On doit, seulement, ne pas souffrir le décubitus sur le sol qui exposerait aux rhumatismes, aux catarrhes, au scorbut, aux pneumonies et aux fièvres. J'ajouterai une dernière indication ; j'ai vu des femmes qui, malgré la camisole, trouvaient le moyen de se barbouiller d'ordures, de se labourer le visage, de se martyriser..... Ce dévergondage cessait dès qu'elles se croyaient seules. Le pire est qu'il provoquait l'irritation. En les séparant de leurs compagnes, je parais à un double inconvénient.

Un problème s'élève. Les vieux établissements ont encore beaucoup de cellules ; quelques-uns, comme Saint-Yon, à Rouen, en diminuent le nombre ; les nouveaux asiles en possèdent peu. En face de cette diversité, quel sera le critérium ? Proscrira-t-on les premiers en masse ? Les derniers sont-ils tous irréprochables ? Une réponse catégorique serait téméraire. Tel établissement ancien est parfaitement tenu, tel autre, de date récente, n'est pas un modèle. Il y a à considérer l'objet et son emploi.

Quant à la proportion, si elle reste arbitraire, on convient du moins qu'elle doit être restreinte. « Dans son traité sur les principes à suivre dans la construction des asiles, écrit M. Girard de Cailleux (*Du quartier cellulaire dans les asiles*, *Annal. méd. psych.*, 1852, p. 396), M. Parchappe estime à 7,5 pour 100 pour les hommes, et à 8,6 pour 100 pour les femmes, les cellules de force, d'isolement et de séquestration nécessaires à un asile destiné à recevoir les aliénés curables et incurables. Nous avons nous-même porté cette proportion à 6 pour 100 pour l'un et l'autre sexe, et l'expérience nous a fait maintenir ce chiffre, y compris les chambres d'isolement, placées près des infirmeries pour les personnes atteintes de maladies accidentelles, contagieuses ou compliquées de délire bruyant. En effet, ce chiffre, quoique minime, est suffisant ; car nous pensons que moins un médecin a de cellules à sa disposition, plus il lui devient obligatoire de traiter, guérir ou améliorer ses malades. » Guislain, si expert en pareille matière, n'était

point hostile aux cellules, puisqu'il estime (*Leçons sur les phrénopathies*, t. III, p. 414) que « dans la conception d'un établissement d'aliénés, il n'est réellement qu'une seule difficulté à vaincre; c'est celle qui a trait à l'ordonnance de ces petits appartements. »

Leur utilité, en principe, n'est donc douteuse pour personne. Si j'osais, je ferais seulement remarquer qu'à mon sens, la majorité de nos confrères, même les plus éminents, justement préoccupés du côté disciplinaire, ont tort de ne pas apporter une égale attention au côté psychiâtrique : AVANT TOUT, LA CELLULE DOIT ÊTRE UN MÉDICAMENT.

A ce titre, le succès dépend de la vigilance des gardiens, de l'esprit de la maison, de l'influence médicale. Si cette triple coopération s'opère avec zèle et ensemble, l'encellulement, sagement limité, en rendant de féconds services, conduira, du même coup, à déterminer expérimentalement la mesure minimum à laquelle il est permis de s'arrêter. C'est ainsi qu'à Sainte-Magdeleine, où nous pourrions appliquer la claustration individuelle à beaucoup d'insensés, nous n'usons plus des loges que comme demeures de nuit ou moyens de traitement. Nos sœurs s'y sont habituées. Si c'est excès, on nous le pardonnera en faveur du bien, quoiqu'il vaille mieux se tenir dans des bornes raisonnables.

On ne saurait trop rappeler à la modération les gens de service, généralement enclins à l'abus. Nos surveillants avaient plus de vingt cellules à Saint-Lazare et ils murmuraient. A Saint-Georges, il n'en existe pas jusqu'à présent et ils se plaignent moins, malgré le doublement de la population des hommes.

Il est question plus haut de la nuit; nous y revenons. Si les dépenses ne s'y opposaient et si l'inspection n'en était difficile, l'isolement nocturne serait préférable. On sait que l'agitation se propage rapidement dans les dortoirs et que la moindre excitation y provoque l'insomnie. Or, le sommeil étant de première nécessité chez les aliénés, ce serait un grand bienfait que l'adoption d'une réforme propre à le leur procurer. Même dans le jour, il importe de réunir le moins possible de turbulents dans un espace commun, si l'on ne veut accroître le désordre; car le bruit et le délire s'appellent et se perpétuent.

En résumé : la cellule est un élément de thérapeutique, moral et intellectuel.

Son emploi répond, comme tous ceux de la matière médicale, à des indications.

Ces indications se puisent dans l'état de l'aliéné, dans son agitation, son besoin de calme absolu, les écarts de sa conduite, l'agression de ses actes.

Cet instrument, tour à tour éducateur, disciplinaire et médicamenteux, veut être manié avec le tact et le ménagement de l'expérience. Autrement, il se tourne, comme un médicament mal administré, en arme dangereuse, en poison violent.

ÉDUCATION.

A M. Manuel Rafaël Garcia, secrétaire de la légation argentine.

Un vieil axiome. — Le docteur Martin de Moussy. — La gente de Campaña : mœurs, croyances, ignorance et préjugés. — Ce qui fait la grandeur d'un peuple. — M. Sarmiento. — Les serviteurs inutiles de l'Écriture. — Tuelches : les hommes de Dieu.

XI.

En vertu de l'axiôme : « tout est dans tout, » l'un de vos plus brillants compatriotes m'a fait parvenir la dernière publication du docteur Martin de Moussy, en accompagnant cet envoi des réflexions suivantes :

« Ce livre d'un médecin français, observateur patient et autorisé, qui en a recueilli les matériaux, pendant vingt années, dans la ferme de l'*estanciero* et dans le *rancho* (1) du péon ; sur les versants des Andes ou dans les commerçantes cités qui bordent les grands fleuves, et s'élèvent chaque jour avec une rapidité prodigieuse au cœur du continent ; ce livre, m'a-t-il écrit, sorte d'encyclopédie générale de la Plata, précieux pour l'histoire, le commerce et la géographie de nos belles contrées ; ce livre n'est pas, mon cher de Kulture, aussi étranger qu'on pourrait le croire à la spécialité du *Journal de médecine mentale*, car il porte témoignage, lui aussi, du bien que peut faire l'éducation, ne fût-ce qu'en montrant combien de faveurs de la nature sont perdues et d'heureux germes inutilisés là où l'ignorance est générale et la routine souveraine.

« Dieu nous a beaucoup donné : l'air pur, le pampero, un ciel clément, d'immenses prairies naturelles, qui n'attendent qu'un effort de l'industrie humaine pour acquérir un incomparable fertilité. Mais l'homme a été avare jusqu'aujourd'hui, dans nos champs, de sa science ; il a été avare surtout de lui-même. Je tiens à le dire ici, et vous serez

(1) *Description géographique et statistique de la Confédération argentine*, par V. Martin de Moussy, t. I et II. Librairie Firmin Didot, frères. Paris.

(2) Propriétaire rural.

(3) Chaumière.

bien inspiré de le dire avec nous, car l'éloignement ne justifie pas l'indifférence; il n'y a rien, malgré les profonds abîmes de l'Océan et les grands espaces nus du désert, à détacher dans le concert des êtres et des choses; le monde, à tout prendre, n'est qu'un pays; l'humanité une famille, et les hommes un homme devant la philosophie et la raison. »

On me conseillait de lire le livre de M. de Moussy; l'avis était bon, je l'ai suivi et j'ai trouvé ces heures bien employées et fécondes. Par une peinture, où le détail surabonde, et véritablement vivante, l'auteur fait connaître au lecteur européen, avec la nature et les produits de ces vastes contrées, les coutumes, l'esprit et le caractère de leurs habitants: il photographie la *gente de campaña*, l'homme des champs dans ses mœurs, ses croyances, ses préjugés, ses aspirations. Tout en caractérisant les mâles vertus et les fières énergies de la pampa, il constate, chemin faisant, ce qui manque à ces populations abruptes pour développer les germes moraux, ensevelis dans leur organisation, comme le grain de blé dans le séculaire linceul des momies d'Égypte.

« Ce n'est pas ici, remarque M. de Moussy, la matière humaine qui » fait défaut : nous avons vu des prodiges de patience, de hardiesse et » de résignation, accomplis par le muletier des Andes, le péon d'estan- » cia du littoral, le laboureur de San-Juan et le mineur de la Rioja. » Toutefois, le paysan argentin exécute mal, paresseusement et de » mauvais gré ce qu'il n'est pas habitué à faire. Il est essentiellement » routinier, raisonne peu et n'a nul souci d'améliorer sa condition. Il » est aussi trop dur pour lui-même, trop incurieux de bien-être. Un » cuir pour y dormir, un toit de rameaux pour s'abriter, il ne deman- » dera pas davantage. Sa nourriture sera un morceau de viande rôtie » à l'air libre ou du maïs bouilli dans l'eau, et cela une seule fois le » jour : quelques calebasses de maté l'aideront à attendre ce maigre » repas, et voilà comment s'écoulera sa vie !

» Les liens de famille ne le rendront ni plus soigneux, ni plus avide; » et sa femme se montrera, sous ce rapport, également indifférente.

» Enfants, ils ont vécu de la même existence; adultes, ils la conti- » nuent, sans essayer de la changer, et leurs enfants font comme eux, » exempts de cet incessant désir d'un état meilleur qui agite et tour- » mente le paysan européen, comme un vague instinct de progrès enve- » loppé dans un voile d'inquiète personnalité. L'appât de la nourriture » est pour les hommes de la Pampa de peu d'attrait, façonnés qu'ils » sont à souffrir la faim dans la disette et à se gorger dans l'abondance. » Un seul stimulant — la toilette — a le don de les tirer parfois, et » pour un instant, de leur insoucieuse torpeur. »

M. de Moussy, arrêté devant cette immobile apathie, en conclut naturellement que ce n'est point de lui-même que le paysan argentin sortira jamais de l'incurie où l'absence de direction et l'ignorance l'ont plongé.

Abandonné à ses instincts actuels, il persistera à travailler pour un maître, à lui louer ses bras du lever au coucher du soleil; mais il ne s'occupera pas, sur ce sol, où la terre est à qui veut la prendre, et où la fécondité sort des ronces, à se bâtir une maison meilleure et à l'enfermer dans un petit champ, qui soit à lui, et qui devienne le *sweet-home* de sa famille.

Il s'arrêtera plein de convoitise et d'admiration devant l'arbre fruitier du propriétaire voisin, sans songer à en planter un pareil. Et, y songeât-il, il se dirait qu'il n'a pas le temps d'attendre que cet arbre ait grandi et soit devenu fertile.

Il y a donc toute une éducation à faire pour ouvrir à cet homme les horizons que sa vue morale ne peut atteindre et pour lui montrer avec quelle facilité il pourrait, tout en améliorant sa position par le bienfait d'un travail *raisonné*, accroître ses jouissances et acquérir des bonheurs inconnus.

« Mais, remarque M. de Moussy, c'est en agissant sur la jeunesse par les écoles qu'on atteindra ce résultat; et, pour cela, il faut que l'école franchisse désormais le seuil de la cité, et qu'elle soit, en quelque sorte, dans le désert le centre d'attraction et le point de convergence de tous les ranchos. »

Donc, partout, pour la transformation des sociétés en retard comme pour le développement des sociétés jeunes et vierges, la nécessité de l'étude, le pouvoir moralisateur de l'éducation, le pain quotidien, si l'on peut ainsi parler, de l'instruction élémentaire sont reconnus, recommandés, constatés.

C'est la pensée qui ressort des recherches économiques et statistiques de M. Martin de Moussy sur la République argentine. C'est celle qu'a mise en lumière, un enfant de la Pampa, M. Sarmiento, cet infatigable pionnier de l'éducation publique, acquise gratuitement à tous comme le soleil.

« Que faut-il, disait récemment M. Sarmiento, aux hacendados de la province de San-Juan, que faut-il au sol argentin pour donner les riches moissons? Il manquait de lois expansives et sages. Ces lois, il les possède aujourd'hui, et les mines offrent à leur surface des veines d'argent qui expliquent le mystère de cette nature désolée; — sorte de compensation offerte par la nature aux labeurs de l'homme.

» Avec l'éducation publique, l'or des mines et les produits de l'agriculture, nous grandirons en un jour, et nous verrons s'effacer les distances et les obstacles qui nous séparent encore du monde civilisé. L'or des placers a fait des villages improvisés de la Californie l'avant-garde du puissant Etat fondé par le travail dans l'hémisphère qui sert de ceinture à l'océan Pacifique.

» Par cette raison même que vous êtes placés, vous, MM. les hacendados, loin des centres de civilisation, vous devez répandre l'instruction à pleines mains parmi le peuple pour l'initier ainsi à l'étude des connaissances utiles. Précisément parce que vous êtes des travailleurs, des négociants, des mineurs, il faut que votre intelligence soit enrichie de toutes les acquisitions intellectuelles, qui, seules, ont en elles le pouvoir de transformer l'univers; car la richesse et la grandeur d'une nation n'ont leurs véritables bases ni dans l'étendue de ses frontières, ni dans le chiffre de sa population, ni dans la fertilité productive de son sol, mais dans le degré de culture intellectuelle et morale de ses habitants. »

Salut et honneur à de telles pensées! Avec MM. de Moussy et Sarmiento, avec vous-même, cher monsieur, qui, dans vos belles et sévères études sur la législation *norte-americana*, dans ses applications à la Confédération argentine, avez montré si bien, et d'une touche si sobre et si ferme, les grands résultats obtenus aux Etats-Unis par la généralisation de l'instruction populaire à laquelle tout le monde est participant; avec vous, MM. de Moussy et Sarmiento, dis-je, nous faisons des vœux pour que le paysan argentin soit bientôt appelé, par l'hacendado lui-même, à ce banquet de l'instruction, qui honore ceux qui le donnent et enrichit ceux qui s'y asseoient. Vienne cette heure, conforme aux données et aux lois de la physiologie, qui ne veut pas que, dans l'homme, aucune faculté reste sans emploi, et le *peon* de la Pampa, le gaucho des Saladeros comprendra qu'il y a quelque chose à admirer au delà du *rancho*, quelque chose à faire au delà du *corral* (1); une force supérieure au *lazo* et aux *bolas* (2); une joie plus grande que la fumée du cigarillo, les parfums du *maté* (3) et les entrelacements du *cielito* (4); il comprendra que « ceux qui ne font juste, comme dit » l'Ecriture, que ce qui est commandé ou permis sont des serviteurs » inutiles; » que l'enfant d'une génération est le débiteur de celle qui

(1) Espace nu où sont parqués les bœufs sauvages.
(2) Lacet et boules : armes traditionnelles de l'Indien et du gaucho.
(3) Maté, herbe du Paraguay.
(4) Danse populaire.

la suit, et que l'hospitalité, bornée à l'enceinte domestique, est un égoïsme. L'instruction, éveillant en eux des facultés engourdies, sensibilisera des cœurs abruptes. Sans cesser d'admirer, au sein des immenses plaines et des poétiques solitudes, les œuvres de la nature, ils auront une notion plus profonde et plus saine du Créateur, et, comme ces émigrés des Andes chiliennes, les *Tuelches*, qui occupent encore aujourd'hui une petite partie du territoire argentin, ils verront plus qu'une vague espérance au delà de la tombe, et appelleront les morts : « les hommes de Dieu (1). »

L'instruction leur donnera la vie de l'âme.

BÉNÉDICT GALLET DE KULTURE.

CHRONIQUE ITALIENNE.

Le souffle de la liberté suscite, en Italie, une fièvre de régénération qui s'étend à toutes les carrières. Dans ce mouvement, la médecine mentaliste ne consent point à être devancée. Chaque année voit naître des œuvres, des créations ou des applications nouvelles. Les yeux fixés sur les peuples premiers-nés de la civilisation européenne, on aspire à les imiter et à les atteindre. Tout récemment nous avons reçu le premier numéro du journal de psychiâtrie dont nous avons annoncé l'apparition à Milan, et deux brochures, l'une de M. F. Bonucci sur la statistique des aliénés en Ombrie, l'autre contenant le discours prononcé, le 5 mars 1863, par M. le professeur Miraglia à l'inauguration du cours clinique des maladies mentales institué par le gouvernement, à Aversa. Nous dirons un mot de ces trois publications.

Statistique des aliénés en Ombrie. — Un des grands écueils de ces sortes de travaux est la difficulté de se procurer des éléments certains. Comment, à moins de contrôler, avec un savoir compétent, homme par homme, obtenir la preuve qu'aucun insensé n'échappe à votre cadre? En l'absence de cette vérification, les données ne peuvent être qu'approximatives, et, partant, difficilement comparables. Pour éviter l'erreur autant que possible, M. Bonucci a fait appel au zèle des médecins et des autorités locales, chargés d'inscrire sur un tableau *ad hoc*, à côté de la variété psychique, le sexe et la condition civile des malades. La classification, adoptée comme la plus simple, comprend les espèces *manie*, *monomanie*, *démence*, *idiotisme*.

Le nombre des aliénés s'élève à 257 sur une population de 504 176 habitants, soit 1 sur 1961, proportion faible relativement à la Hollande, 1 sur 1000; à la France, 1 sur 796; à l'Ecosse, 1 sur 390, et aussi à la Lombardie dont le bilan, grossi par la pellagre, monte, d'après M. Cas-

(1) *De-Dios-hombres.*

tiglioni, à 1 sur 1136. Dans le nombre sont compris 132 hommes et 123 femmes, d'où, ces dernières figurant dans la contrée pour 245,176 et les premiers pour 257,609, une aliénée femme sur 1961 et un aliéné homme sur 1951. Il résulte donc de ces chiffres que la folie est un peu moins fréquente chez les femmes, différence plus sensible encore si l'on envisage que la durée chez elles en est également plus longue. La statistique française est sous ce rapport concordante (Legoyt).

Eu égard à l'état civil, la répartition donne : non mariés 177, mariés 53, veufs 27, comprenant ceux-là 100 hommes et 77 femmes, les seconds 24 hommes et 32 femmes, les troisièmes 9 hommes et 18 femmes. Or, les célibataires (enfants omis) étant 151,246, dont 83 605 hommes et 67,641 femmes, les mariés 177,432 et les veufs 29 690, dont 10,014 hommes et 19,676 femmes, on voit que le célibat, ainsi que le confirment toutes les statistiques, prédispose plus particulièrement à l'aliénation mentale. Les non mariés comptent, en effet, 1 aliéné sur 854, tandis que la proportion pour les mariés n'est que de 1 sur 3358. Une semblable prédominance s'observe dans les relevés concernant le suicide. Burdach et M. Brierre de Boismont l'ont indiquée, et, à Turin, M. Trochio a constaté que sur 101 individus ayant péri de mort volontaire, de 1855 à 1859, 75 appartiennent à la catégorie des célibataires, 20 et 6 à celle des mariés et des veufs. Parmi les premiers, les hommes fournissent un plus fort contingent en raison de leur vie extérieure et agitée. Le ménage, au contraire, est moins favorable aux femmes plus exposées aux tourments domestiques (1 sur 2769 contre 1 sur 4224). Quant aux veufs, l'extrême disproportion entre les sexes rend le parallèle impossible. A l'inverse des célibataires, où les hommes comptent pour 83,605 et les femmes seulement pour 67,641, le chiffre des veuves 19,676 est presque double de celui des veufs 10,014. Ceux-ci, en effet, convolent bien plus fréquemment en secondes noces. En France, par exemple (*Annal. d'hyg.*, sér. 2ᵉ, t. IX), la relation indiquée est de 1 à 6,52 sur 1 à 12,50, moyenne qu'abaisseraient d'ailleurs les naissances plus nombreuses des garçons (1/17), et la longévité plus grande des femmes.

Les formes mentales sont ainsi rangées : démences 76, monomanies 70, manies 55, idioties 50. Nous n'avons rien à dire de cette nomenclature. La science aurait sans doute des réserves à faire, mais, dans une question de pure supputation générale, la simplification avait son mérite. Un point sur lequel nous regrettons de n'être pas édifié, c'est pourquoi, dans sa statistique, M. Bonucci a omis les enfants, et quelle a été dans sa méthode la démarcation de la nubilité. Les épileptiques non plus ne sont pas mentionnés. On sent à quels écarts on s'exposerait vis-à-vis d'autres statistiques où n'aurait pas eu lieu cette absence.

Cours clinique des maladies mentales à Naples (Inauguration du). *Discours du professeur Miraglia.* — En mainte circonstance, nous avons insisté sur une lacune importante dans l'enseignement médical de notre pays. Pour la première fois, en 1843, dans notre livre sur l'*organisation médicale en France*, nous montrâmes l'opportunité d'un cours pratique d'aliénation mentale. Cette indication, nous l'avons réitérée : en 1847, dans un opuscule sur le projet de loi Salvandy ; en 1858 (octobre),

dans une série d'articles sur l'enseignement clinique des hôpitaux, publiés par le *Siècle*, et, plus récemment, dans notre recueil même (t. II, p. 288). La Faculté de Paris a manifesté, il est vrai, une velléité d'application. Mais, malgré le brillant talent du professeur, les leçons si suivies que fait M. Lasègue, à titre complémentaire, sont loin de répondre à tous les besoins. Bicêtre et la Salpêtrière, par les types variés de leurs malades, et la facile transformation en professeurs des médecins distingués qui dirigent les services, offraient les éléments d'une combinaison beaucoup plus féconde, en même temps que plus à portée et plus équitable. La simplicité s'unissait au naturel. Malheureusement, le regard trop souvent se tourne vers les nues, quand, pour rencontrer ce que l'on cherche, il suffirait de l'abaisser sur la terre.

Cependant, tandis que nous nous attardons, l'Italie chemine. Florence avait déjà, en 1840, institué sa chaire de pathologie mentale. Cet exemple, suivi à Turin en 1850, fut également imité à Bologne en 1860, et voilà que, l'an passé, le gouvernement de Victor-Emmanuel vient de fonder à Naples une quatrième chaire, dont le titulaire, M. Miraglia, directeur de l'établissement royal d'Aversa, est auteur de nombreux écrits sur la spécialité.

Dans son discours d'ouvèrture, le 5 mars 1863, le savant aliéniste, après avoir salué la nouvelle institution comme un signe d'avenir, esquisse à larges traits la haute utilité et les bienfaits des études mentales. Le préjugé les a paralysées en mettant une sourdine à toutes les voix qui semblaient menacer une obscure métaphysique. M. Miraglia, se plaçant sur le terrain de la physiologie et de l'observation, s'efforcera d'initier ses jeunes disciples aux secrets accessibles de nos fonctions supérieures, aux déviations qui en troublent l'harmonie, aux lésions dont celles-ci s'accompagnent ou qu'elles entraînent. Pour lui, la folie est une affection essentiellement cérébrale, ayant son point de départ, tantôt dans les sentiments et les instincts, tantôt dans les facultés perceptives ou de réflexion, et se traduisant, selon les cas, par des émotions et impulsions irrésistibles ou par des idées incohérentes, des hallucinations, de faux raisonnements. Sa nomenclature, outre la démence et l'idiotie, simples dégradations, comprend trois genres : *manie*, ou perversion avec exaltation incoercible; *mélancolie*, ou dépression causée par des impressions exagérées et douloureuses; *folie*, ou manifestation désordonnée des facultés intellectuelles. L'atteinte, dans chacun de ces genres, peut être limitée, partielle.

Ces notions positives paraissent à M. Miraglia de nature à exercer une féconde influence sur la philosophie, la médecine légale et la réforme du traitement des aliénés. L'asile d'Aversa offre un vaste domaine clinique, où les données orales se fortifieront par l'examen analytique des variétés nombreuses qui passeront sous les yeux des élèves. Le professeur termine en entrevoyant l'avénement prochain d'une pépinière de talents robustes qui, à la tête des nouveaux manicomes ou des écoles, propageront l'œuvre au profit de la patrie.

En nous associant à ces nobles espérances, nous ferons une seule remarque. M. Miraglia, avec raison, attache un grand prix à une bonne nomenclature. La science est là. C'est pour l'avoir senti que, dans le *Journal de médecine mentale*, nous avons consacré à ce sujet de si longs

développements. Il ne nous appartient pas de préconiser nous-même le mérite de nos vues. Mais nous serions heureux que, les tenant en quelque considération, M. Miraglia, qui porte un si vif intérêt aux questions de psychiâtrie, et qui en a approfondi un grand nombre, daignât prêter attention à nos articles, et soumettre de nouveau à une sérieuse appréciation le principe des divisions psychologiques et mentales.

Archives italiennes pour les maladies nerveuses et mentales. — Ce journal, ainsi que nous l'avions annoncé, a fait son apparition, le 30 janvier dernier. A en juger par le premier fascicule de 64 pages, les auspices sous lesquels il se produit sont des plus encourageants. Dans une habile introduction, M. Verga, l'un des principaux fondateurs, explique le but et les phases de la création ou plutôt de la transformation; car on sait que le nouveau recueil est la métamorphose de l'*Appendice psychiâtrique* de la *Gazette médicale de Lombardie*, qui, fidèle à son programme, en est venu à conquérir son indépendance. Le succès de l'un garantit le succès de l'autre. Sollicité depuis longtemps, ce changement, dès qu'il fut résolu, obtint les plus chaleureuses adhésions. Il y a lieu de compter sur le concours scientifique le plus intelligent et le plus actif. D'ailleurs, au lieu des tronçons qui la scindaient, l'Italie forme aujourd'hui un faisceau de 22 millions d'âmes, rendu compacte par les liens d'une étroite sympathie. Il fallait un organe qui devînt l'expression du mouvement médico-psychique de cette belle contrée. La rédaction des *Archives italiennes* ambitionne cette mission. Aussi fait-elle appel à tous les travailleurs sérieux, dont elle s'empressera d'enregistrer les œuvres.

Deux importants mémoires, dont la suite paraîtra dans les prochains numéros, constituent la partie substantielle, originale, de la publication. L'un, d'un professeur distingué de physiologie expérimentale à l'université de Parme, M. le docteur Ph. Lussana, a pour objet la salive, son sulfocyanure potassique, le virus de la rage et le curare. On a attribué à la salive, altérée dans sa composition, certains effets toxiques dont, par le rapprochement de ces études diverses, l'auteur semble vouloir la disculper. Le second écrit, plus afférent à nos préoccupations habituelles, est dû à la plume savante du docteur Carlo Livi, professeur de médecine légale à l'université de Sienne. Il s'agit là encore de la question brûlante pour les juristes comme pour les manigraphes : celle de la classification des maladies mentales : *Delle frenopatie considerate patologicamente in genere e in specie*. Le sphinx, malheureusement, ne se laisse pas aisément deviner; et M. Carlo Livi, qui d'abord se montre disposé à suivre les errements des philosophes et des légistes, court risque, à notre avis, de manquer sa voie. Le travail, du reste, n'en est qu'aux prolégomènes; nous attendrons pour l'apprécier d'en avoir une connaissance entière.

En ce qui concerne la revue analytique des ouvrages étrangers, la Société médico-psychologique a l'honneur d'y figurer pour une part notable, M. Bonucci y donnant un compte rendu de notre solennel débat sur le principe vital et l'âme pensante.

D.

VARIÉTÉS.

Sociétés savantes. — *Académie des sciences* (21 décembre). — Communication de M. de Saint-Cricq-Casaux *sur les mariages consanguins*. L'auteur cite les anciens Perses, qui, ayant, depuis le temps de Cambyse, l'habitude de prendre pour femmes leurs sœurs, quelques-uns même leurs filles, n'en auraient pas moins progagé une bonne race (Comm. : MM. Andral, Cl. Bernard, Bienaymé, Rayer). — (28 déc.) Séance annuelle. L'Académie a décerné des récompenses de 1500 francs : 1° à M. Bourdon pour ses recherches cliniques sur l'*ataxie locomotrice progressive ;* 2° à M. Cahen pour son travail sur les *névroses vaso-motrices* (V. aux *Prix*). — (18 janv.) Note de M. Matteucci sur l'*Emploi du courant électrique continu dans les cas de tétanos*. — *Valeur de la statistique appliquée aux mariages consanguins*, par M. Ancelon. — (25 janv.) Présentation par M. Rayer d'une note de M. Leudet *sur la pellagre sporadique observée à Rouen en* 1863.

Société médico-psychologique. — M. le docteur Lisle, l'un des médecins en chef de l'asile de Marseille, a envoyé sa démission de membre titulaire de la Société.

Académie de médecine (28 décembre). — M. Tardieu fait hommage, au nom de M. C. Gros, d'une thèse *sur la rage*. — (19 janvier). Mémoire de M. Duchenne (de Boulogne) *sur l'état pathologique du grand sympathique dans l'ataxie locomotrice progressive*. — (26 janvier). *Moyen de diminuer les cas de rage*, par M. Morlière. — Hommage par M. Joly, au nom de M. Cahen, de son ouvrage sur les *névroses vaso-motrices*, couronné par l'Académie des sciences. — (2 février). Lettre de M. le docteur Legendre (de Bleneau) *sur un cas de rage humaine actuellement traité par le chloroforme et le laudanum de Rousseau*. — M. Béclard dépose sur le bureau une note de M. le docteur Berthier, médecin en chef des asiles de Bourg (Ain), *sur la conjonctive des maniaques*, puis une brochure de M. Dally *sur les mariages consanguins*. — (9 février). Envoi par M. Herczeghy, chirurgien major de l'armée méridionale de l'Italie, de deux exemplaires de son travail : *La femme au point de vue psychologique, pathologique et moral*. — (16 février). Lettre de M. Rayer transmettant une note de M. Burin-Dubuisson relative à la *rage*. — (1er mars). *Observations de goître aigu*, recueillis en 1863 par M. le docteur Dourif (de Clermont-Ferrand).

— M. le docteur Delpech, médecin de l'hôpital Necker, agrégé de la Faculté de médecine, vient d'être nommé membre titulaire (section d'hygiène et de médecine légale). Le *Journal de médecine mentale* a analysé un travail de ce savant confrère sur les accidents produits par le sulfure de carbone (t. I, p. 328).

Académie des sciences morales et politiques. — Un des membres les plus distingués de la Société médico-psychologique, M. P. Janet, a été nommé membre titulaire en remplacement de M. Villermé.

Enseignement clinique de l'aliénation en Allemagne. — Nous avons dit ce qu'était l'enseignement clinique des maladies mentales en Angleterre, en Italie et en France. Il se réduit chez nous à quelques exercices pratiques, que la tolérance du chef de service d'une des divisions de la Salpêtrière permet au professeur du cours complémentaire de joindre

à ses leçons théoriques de la Faculté. L'Allemagne, qui se morcelle en de nombreuses universités, présente, suivant les lieux, de notables différences. Voici, d'après le *Correspondenz-Blatt der deuteschen Gesellschaft fur Psychiatrie*, les données que fournit à cet égard une feuille anglaise, *The journal of mental science* (janvier 1864, p. 575) : 1° à Vienne, Prague, Berlin, Munich, Erlangen et Zurich, où existent des asiles, un cours d'instruction clinique est fait par des professeurs spécialistes ; 2° Griefswald et Iéna ont un pareil cours, sauf que les professeurs sont des médecins ordinaires ; 3° la psychiâtrie est enseignée à Leipsig et Breslau, mais seulement d'une manière théorique ; 4° Halle, malgré la proximité d'un établissement d'aliénés, n'a de cours ni théorique ni pratique ; 5° les asiles de Siegburg, Hildesheim, Illenau admettent pour un temps un nombre limité d'étudiants.

La Bavière et le Hanovre font de grands efforts pour vulgariser l'étude de la folie, supérieurs en cela à la Prusse et au Wurtemberg où de toutes les contrées l'émulation est la plus languissante. A Tubingen, l'instruction mentale clinique est obligatoire et forme l'objet d'un examen particulier. L'asile de cette ville étant insuffisant, on en construit un plus vaste dans le voisinage.

Nécrologie. — La Prusse vient de perdre un de ses médecins les plus éminents. M. le docteur Casper, le célèbre professeur de médecine légale à Berlin, a été frappé de mort subite. On lui doit sur l'objet de son enseignement un traité complet qui a été traduit dans notre langue par M. Germer Baillière, et dont M. Dally, dans ce recueil (t. II, p. 280), a signalé la partie relative à l'aliénation mentale.

Prix. — La Société médicale des hôpitaux de Paris a, dans sa séance du 23 décembre 1863, fondé un prix de 3000 francs, qui portera le nom de prix Philips, et sera décerné tous les quatre ans. Le sujet aura trait spécialement à la curabilité de la méningite tuberculeuse. La question proposée est, pour la première période : *Etablir par des faits positifs la prophylaxie et la curabilité de la méningite tuberculeuse.* Adresser les mémoires, avant le 1[er] avril 1866, à M. le docteur Lailler, secrétaire de la Société, rue Caumartin, 22.

Nominations. — M. le docteur Giraud, directeur-médecin en chef de l'asile de Châlons, est nommé médecin en chef de l'une des divisions de l'asile Saint-Pierre, à Marseille, en remplacement de M. le docteur Sauze, démissionnaire.

— M. le docteur Ach. Foville, directeur-médecin de l'asile de Dôle, passe en la même qualité à l'asile de Châlons. Il est remplacé à Dôle par M. Rousseau, médecin adjoint.

— M. le docteur Hildebrandt a été nommé préposé responsable de l'asile de Niort, — M. le docteur Fougères, médecin-directeur de l'asile de Limoges.

— M. le docteur de Smyttère a été nommé médecin en chef honoraire de l'asile de Lille (*Ann. méd. psych.*, janvier 1864).

— M le docteur Schnepp, membre correspondant de la Société médico-psychologique, vient d'être nommé médecin inspecteur adjoint des Eaux-Bonnes.

BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE.

MÉDECINE LÉGALE.

DE LA RESPONSABILITÉ PARTIELLE DANS LA FOLIE.

DISCUSSION A LA SOCIÉTÉ MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE :
MM. LEGRAND DU SAULLE, JULES FALRET, BRIERRE DE BOISMONT, MOREL, BILLOD, DALLY, ALFRED MAURY, PAUL JANET, FOURNET ET DELASIAUVE. (*Suite.*)

En faisant jaillir une foule d'ingénieux aperçus, les discours précédents ont aussi révélé de profondes dissidences. Ayant à parler à notre tour, nous nous sommes exprimé ainsi :

« La question en litige comporte évidemment, messieurs, un immense intérêt, puisque, de l'interprétation donnée, de la jurisprudence admise, peut dépendre le sort des plus graves décisions criminelles ou civiles. Cette circonstance aurait été de nature à nous inspirer le désir de prendre part au débat, si d'autres motifs, plus directement personnels, ne nous en eussent en quelque sorte imposé l'obligation. Déjà, en effet, à deux reprises, une première fois en 1853, à propos de notre travail composé, d'après le vœu de la Société, sur la *monomanie au point de vue psychologique et légal ;* une seconde fois, en 1859, à l'occasion d'une lecture sur la *pseudo-monomanie* ou *folie partielle diffuse*, nous avons été appelé à exposer et à défendre, en cette enceinte même, une thèse, qui, à beaucoup d'égards, n'est pas sans affinité avec celle actuellement soumise à vos délibérations. Plusieurs de nos propositions furent vivement combattues. L'une, entre autres, celle précisément qui implique le plus le problème de la responsabilité partielle, a soulevé une opposition unanime. Et bien que, depuis, l'opinion ait subi un revirement presque complet, néanmoins l'argumentation adverse a rencontré encore, parmi les orateurs que vous avez entendus, de vigoureux interprètes. Ce n'est donc pas

pour une simple appréciation que nous devons intervenir, mais aussi pour une cause propre, *pro aris et focis*.

Afin d'avoir chance de dégager plus sûrement la vérité, il nous a semblé opportun, avant de développer nos vues, de jeter un coup d'œil rapide sur les théories de nos collègues. Cette critique, si elle entraîne quelques longueurs, aura son inévitable compensation. Par suite de la lumière qui surgira, il nous sera facile, le contrôle achevé, d'abréger les considérations dans lesquelles, pour notre compte, il nous eût fallu entrer, et, peut-être, de les réduire à de véritables conclusions.

Un mot, au préalable, sur les termes de la question. Que doit-on entendre par *responsabilité partielle?* Reconnue, quelles limites lui assigner? Ces expressions, M. Dally l'a bien compris, ne présentent point un sens nettement défini. Signifient-elles que, pour un même méfait, la peine serait moindre pour l'aliéné que pour l'individu jouissant de son libre arbitre? La folie, dans cette hypothèse, jouerait le rôle de circonstance atténuante. Ne voudraient-elles pas dire plutôt, comme nous en avons posé le cas dans notre premier mémoire (t. I, p. 362), que certains insensés, doués d'un discernement apparent, seraient ou non responsables, selon que les actes répréhensibles auraient été accomplis sous l'influence ou en dehors des aberrations délirantes? Faute d'être arrêté sur ce point, où aurait dû se concentrer l'examen, la discussion déviant, comme on pouvait s'y attendre, a pris une tournure générale qui nous forcera nous-même d'agrandir notre cercle; faible inconvénient, d'ailleurs, car, dans une matière où le sérieux abonde, les digressions sont loin d'être stériles.

Quand la folie est patente, la responsabilité est nulle. Même aux époques de superstition, où la prétendue possession diabolique était jugée comme un crime, on exceptait des cas morbides. Personne, de notre temps, ne songe à inculper les maniaques, les déments et paralytiques généraux un peu avancés, les lypémaniaques et les imbéciles. On s'arme, autant que de nécessité, contre leurs penchants désordonnés, on ne les juge, on ne les condamne point. En fait de responsabilité, il ne peut donc s'agir ici que des aliénés douteux qui, susceptibles de raisonnement et de clairvoyance, paraissent capables de volonté réfléchie et d'empire sur eux-mêmes. C'est à leur égard que la justice est souvent en désaccord avec la médecine. Assimilant les instigations maladives aux passions, elle croit qu'ils peuvent également triompher des unes et des autres, et que, partant, la chute est imputable dans les deux cas. On ne les punit point, dit un criminaliste distingué, M. Victor

Molinier, à cause de leurs volitions anormales, mais parce que, pouvant en apprécier le péril, ils n'ont point suffisamment résisté, et que, sachant que la loi défend le crime, ils l'ont enfreinte.

Avant tout, cet antagonisme appelle une première solution. La responsabilité doit-elle être admise ou rejetée ? Dans l'hypothèse de la négative, le problème de la responsabilité partielle serait nécessairement non avenu. L'affirmative amènerait une série de questions : l'application s'étendrait-elle à tous les individus ? Démarcation ou non, atteindrait-elle indirectement tous les faits ? Comme à l'égard de l'homme en santé, aurait-elle ses conséquences absolues, ou, circonstances atténuantes à part, serait-elle, *ipso facto*, atténuée par la condition morbide ? Quels seraient enfin son mode et sa mesure ?

Dans notre premier mémoire, séparant les domaines physiologique et pathologique, nous concluions à l'irresponsabilité pour les actes répréhensibles émanés du délire. Le plus faible trouble mental en apparence, outre l'inquiétude qu'il suscite, exerce un empire dont il est difficile de préciser l'étendue. Rien ne le prouve mieux, quand elle a eu lieu, que la chute. On ne saurait faire un crime de ce qui est involontaire. L'homme le plus sûr de lui-même se flatterait en vain d'échapper à une transformation fortuite qui, le lendemain d'un arrêt, peut rendre le juge justiciable à son tour. Est-il normal qu'il eût ainsi, par anticipation, prononcé sa propre sentence ? L'équité en serait blessée. La maladie, d'ailleurs, établit une barrière précieuse entre les compétences médicale et judiciaire.

Mais si nous avons été catégorique dans l'espèce, nous avons montré une grande réserve pour les faits se rapportant à des mobiles naturels. Les exemples sont communs d'individus qui, sauf de fugitives aberrations, vivent pleinement de l'existence sociale, assujettis aux écarts ou capables de vertu comme les autres hommes. Ce que, sous ce rapport, dévoile l'expérience étant pressenti par la théorie, le vain prétexte d'une hypothétique unité morale ne nous a pas paru suffire pour déclarer, à priori, absous de n'importe quels méfaits les coupables de cette catégorie. Hésitant, nous nous sommes borné à exprimer l'embarras qui naît d'une situation incertaine, sans heurter inconsidérément les scrupules des magistrats qui, déjà peu convaincus des doctrines médicales à l'endroit des suggestions morbides, répugneraient à l'idée d'une impuissance volontaire au delà de la sphère pathologique. Le cas, posé par la logique du raisonnement, ne devait être du reste, selon nos présomptions, qu'une éventualité rare ; un accusé ne songe guère à invoquer une affection, que souvent il ignore, pour se disculper d'un crime

sans relation avec elle. Il se fie à d'autres moyens. C'est uniquement parce que ce système de défense n'est pas improbable, que nous avons dû le mentionner et en apprécier la portée. Nous n'avons point tranché la difficulté. Sans adopter formellement la responsabilité partielle, nous avons craint d'aller trop loin en la repoussant; faisant observer qu'en tous cas, avant de la rendre applicable, il fallait se bien assurer que la déviation maladive, hors de son faible rayonnement, était sans empire sur l'ensemble du fonctionnement mental.

Avons-nous eu tort de ne pas franchir cette limite? La distinction ultérieure, à laquelle ont abouti nos études sur le délire partiel diffus, prouve combien nous étions dans la vérité, puisqu'il en résulte, de toute évidence, que l'exercice d'une parfaite raison n'est point nécessairement incompatible avec les anomalies sensoriales ou conceptives, qui constituent ce que nous avons appelé la *pseudo-monomanie*. Une dernière induction peut se tirer de la jurisprudence en matière civile. Toute interdiction n'est point prononcée, tout testament annulé, sur la démonstration d'un délire circonscrit. Serait-ce que les tribunaux se montreraient plus libéraux que dans les procès criminels? Ce motif est fondé, mais accessoire. En réalité, les errements ne diffèrent point. Aux yeux de la loi, d'accord en ceci avec la science, l'aliéné dit lucide se dédouble en quelque sorte; ici est le fou qu'elle innocente, qu'elle séquestre, qu'elle prive de ses droits et dont elle caducifie les engagements; là, le *compos suî*, dont on peut discuter la responsabilité, maintenir les prérogatives, respecter les volontés. Ces conséquences, en sens inverse, ressortent directement de l'opposition des perspectives. La contradiction n'est donc qu'apparente.

Mais arrivons aux interprétations de nos collègues. On a vu avec quelle circonspection timide nous avons fait des concessions à la thèse de la responsabilité partielle. Plus hardi, M. Legrand du Saulle qui, avec nous et contrairement à Casper, distingue entre les cas provenant ou non du délire, nous semble avoir dépassé le but. Il fait une règle de l'exception que nous avions à peine osé laisser entrevoir. L'inconvénient, vu la rareté du litige, serait minime, si, dans l'application, une exacte démarcation était tracée. Malheureusement, se renfermant dans des préceptes trop généraux, M. Legrand du Saulle restreint outre mesure la part de la maladie.

Il ne s'est point, du reste, appesanti sur les types fondamentaux. Se bornant à dire, d'un côté, qu'à propos de l'érotisme, du satyriasis et de la nymphomanie, on peut poser la question du libre arbitre, et de l'autre, que, le délire étant parfois assez limité pour que l'intelligence

paraisse saine, le magistrat doit avoir égard à cette différence, il concentre son attention sur l'épilepsie, l'hystérie et l'ivrognerie. Avec la majorité des auteurs, nous avons, dans notre traité, resserré autant que possible le champ de la responsabilité pour les individus soumis au mal caduc. M. Legraud du Saulle se montre, à notre sens, trop enclin à l'élargir. Par suite du violent ébranlement causé par leurs attaques, ces infortunés, même en pleine lucidité, éprouvent des perversions qui les entraînent sans réflexion à des actes répréhensibles, que plus tard ils réprouvent, et qu'ils ne concevraient pas ou n'accompliraient pas dans les périodes du calme. Les anomalies de la sensibilité, quoique moins graves, n'ont pas une efficacité moins connue dans l'hystérie, qui n'est une excuse pour M. Legrand du Saulle, que lorsqu'elle s'accompagne d'une folie héréditaire et ostensible. Nul n'ignore les singuliers caprices, les appétits bizarres, les conceptions extravagantes qu'engendre cette névrose. Le discernement n'est point compromis ; le libre arbitre est souvent assez énergique pour permettre une résistance victorieuse. Si, néanmoins, la perpétration accomplie est l'effet incontesté de l'impulsion fatidique, comment, sans injustice, songer à en demander compte à une malheureuse personne déjà victime à la fois, et de sa douloureuse infirmité, et de l'humiliation de sa chute ? Humaine et rationnelle en tant que répondant au côté morbide, l'absolution, bien entendu, ne préjudicierait en rien aux responsabilités d'une autre sorte. On objecterait en vain les obscurités de la distinction. Cette solution, précisément, incombe à la tâche médicale.

Relativement à l'ivrognerie, nous ne partageons pas non plus la sévérité de M. Legrand du Saulle, qui y verrait volontiers une circonstance aggravante. Le médecin n'a point à se départir de son inflexible principe : irresponsabilité pour tous les actes issus du délire ; ce qui n'empêche point que, dans le cas contraire, on examine jusqu'où la coutume de l'ébriosité a pu enchaîner le libre arbitre. Au point de vue moral, d'ailleurs, la manière dont naît et se développe le vice crapuleux accuse moins peut-être l'individu que l'imprévoyance sociale. Quels préservatifs en détournent ? Le châtiment vient tard ; les sociétés de tempérance sont excellentes ; des maisons spéciales peuvent avoir leur utilité ; mais l'éducation qui éclaire, rend sensible au charme de la vie intérieure et attire vers les nobles délassements, est seule, suffisante et généralisée, capable d'opposer contagion à contagion.

L'appréciation de M. Legrand du Saulle, concernant les actes civils, trahit son incertitude. Celle-ci ne lui est pas particulière. Elle tient à ce que, jusqu'à présent, faute d'une ligne séparative tranchée, la science

a manqué de *criterium* assuré. Plus conséquent avec sa propre doctrine, notre savant collègue aurait compris que, comme nous l'avons observé plus haut, si l'acquittement est l'indice que, pour les juges, le fait incriminé a été commis sous l'influence d'une pression délirante, la validation d'un acte civil suppose, au contraire, dans l'esprit du tribunal, la présomption que les clauses maintenues ont été dictées par la portion saine de l'intelligence. Cette indécision empreint les conclusions finales de notre savant collègue. La condamnation que d'un côté il appelle, il la réprouve de l'autre. Point de circonstances atténuantes, s'écrie-t-il, ni prisons, ni hospices, mais des maisons spéciales pour les fous mixtes et les aliénés vagabonds ! Il ne veut point de châtiment et il admet la responsabilité ; est-ce compatible ? Dans sa combinaison, évidemment, les arrêts à durée assignée deviennent une inconséquence ; on tombe dans les simples mesures qui rentrent purement dans la sphère médicale et administrative.

Dans une voie toute différente, M. J. Falret a fort malmené la doctrine de la responsabilité partielle. Il nous la suppose commune à MM. Belloc et à moi, et, voulant la combattre avec énergie, il commence par la qualifier de dangereuse. Cette rudesse a son prix. En science comme au jeu, on n'épargne pas son père. Pour ce qui nous concerne, elle nous déplaît d'autant moins que, levant les scrupules de l'amitié, elle laisse à notre propre appréciation une pleine latitude.

Pour répondre à sa franchise, disons d'abord à notre affectionné collègue qu'à notre sens, sa démonstration pèche par la base, et que, de nature à séduire par l'habileté dialectique, l'élégance du style et l'abondance des considérations ingénieuses, toutes qualités auxquelles nous sommes heureux de rendre hommage, elle roule, au fond, sur un perpétuel malentendu. La preuve, nous l'espérons, en sera facile à établir. On nous permettra seulement, avant d'aborder la discussion, de rectifier à notre sujet une assez grave inexactitude.

M. J. Falret confond à tort l'opinion de M. Belloc et la nôtre. Le savant aliéniste d'Alençon, se fondant sur le succès de la discipline dans les asiles et l'empire manifeste qu'exercent sur eux-mêmes certains aliénés, a cru qu'on ne devait pas soustraire indistinctement tous les fous atteints de délire partiel à l'infliction pénale. Ce n'était qu'une vue générale, incidemment jetée dans un article étranger à la question. L'application n'en était prévue ni dans ses conditions ni dans ses limites. Il y avait à craindre le péril d'une fausse interprétation. Le premier, dans une analyse du travail de notre confrère, nous en fîmes la remarque en montrant que l'obéissance qu'on obtenait des insensés

ne détruisait point la fortuité de leurs déterminations maladives, et que, si quelque doute pouvait s'élever, ce n'était jamais à l'égard de ces dernières, mais uniquement, dans la folie circonscrite, sur les actes qui ne relevaient pas du trouble psychique. M. Belloc, du reste, dans une lettre de remercîments qu'il nous a adressée, s'est rendu à nos raisons, en sorte que son opinion actuelle a perdu ce que, dans l'origine, elle paraissait avoir d'absolu. Pour nous, en un mot, tout acte ayant sa source dans l'insânité est inimputable, et le problème se réduit à savoir si, comme nous venons de le dire, la déviation la plus imperceptible suffit ou non pour motiver une extension de cette immunité à tous les autres.

Revenons à notre thème. L'échec de M. J. Falret se devine dès le début de son argumentation. Deux modes de réfutation, dit-il, s'offraient à lui : l'un par les faits, c'était le préférable, mais le plus long; l'autre par des considérations générales tendant à infirmer le système. J'en demande pardon à notre confrère, mais, en optant pour le dernier, il a pris la route de l'abîme. Dans une question de fait comme ici, c'est surtout aux faits qu'il faut demander la lumière. Les généralités sont ce qu'il y a de plus élastique. N'étant embarrassée par aucune nuance de l'observation, l'imagination se livre à son essor; la précision est remplacée par l'éclat, la vérité par des à peu près ou des mirages.

Ce vice, aggravé par l'idée préconçue de la solidarité intellectuelle, entache, on va le voir, la série des raisonnements. M. J. Falret représente tous les degrés du libre arbitre par une double échelle, l'une montante : état physiologique; l'autre descendante : état pathologique. Il s'ensuivrait des responsabilités proportionnelles. Moralement, oui; légalement, non. Quels faits légitiment cette différence? Suffit-il de dire que, dans le domaine de la loi, un repère fixe est nécessaire? Pour notre compte, nous nous défions toujours de ces désaccords entre la théorie et la pratique. Et, à ce propos, faisons remarquer à notre collègue que, précisément, notre doctrine, qu'il attaque, est exempte de cet inconvénient.

Le magistrat demande : « le prévenu était-il aliéné, et partant responsable au moment de l'acte? » « La maladie, s'écrie M. Falret, voilà notre limite; en sortir serait ouvrir la porte à toutes les contestations. » Évidemment, cette considération n'est point une solution; elle glisse à côté des arguments émis en faveur de la responsabilité, et tranche le nœud au lieu de le délier. Il s'en faut, d'ailleurs, que la formule qui, selon M. J. Falret, fait la part belle au médecin, soit irréprochable. Dictée par l'incompétence, elle ne répond ni aux besoins

de chaque cause, ni à la pensée secrète de ceux qui la proposent. La simplicité n'est qu'apparente. La folie constatée, la tâche serait accomplie. Par malheur, il n'en est pas ainsi. En prêtant à des sens divers, elle maintient les dissidences et ne nous sauve point d'une foule d'incidents qui naissent dans une affaire, et que la science elle-même soulève. Le lit d'épines se substitue souvent, pour l'expertise, à l'oreiller de roses dont la flatte notre contradicteur.

Notons, en effet, que le jugement médical n'est jamais réclamé que dans les aliénations douteuses. La fièvre intermittente se manifeste par des accès. Dans l'apyrexie, elle est en puissance; de même, chez le fou suspect, dans la large acception de la définition psychologique, tout n'est point expression morbide. Déclarer dès lors qu'un inculpé était aliéné au moment de l'acte n'est, en réalité, point répondre, puisque les uns peuvent comprendre par là que le crime est le produit du trouble mental, et que les autres sont en droit de vous demander s'il a véritablement cette origine. Votre dogme prétend en vain couper court au débat. Le magistrat que votre affirmation ne satisfait point attend de plus amples éclaircissements; il hésite entre l'incrédulité ou une aveugle confiance, et vous n'empêcherez pas non plus ceux de vos confrères qui ne partagent pas votre théorie de se montrer également exigeants, de vous contraindre à pénétrer avec eux au vif de la question, en d'autres termes, à descendre des sphères nébuleuses pour voir, comparer et apprécier les faits dans leurs moindres particularités.

Cette critique, pour nous, n'est pas nouvelle. Il y a longtemps qu'à la place de ce vague problème : « cet homme est-il fou ? » nous avons indiqué cette constatation plus accessible et plus précise : « s'est-il opéré chez lui un changement insolite qui a occasionné l'acte répréhensible ? » Si oui, irresponsable ; si non, la série des questions n'est pas épuisée ; car la lésion partielle peut avoir détendu les ressorts de la liberté morale, et, quand cela n'est pas démontré, reste encore à examiner si, néanmoins, on doit condamner ou absoudre. Finalement, donc, par cette filière naturelle et logique, qui amène chaque proposition en son rang, le cercle, en se resserrant, aboutit au thème, formellement déterminé, de la responsabilité partielle. Pour guider son jugement, s'en référera-t-on à un principe à priori ? Nous croyons plus sûr, réunissant les cas les plus épineux, de s'inspirer de leur analyse approfondie.

M. J. Falret tremble que la science soit compromise dans l'esprit de la magistrature. La crainte exagère. Est-il supposable que des hommes instruits et expérimentés, dont plus ou moins aujourd'hui on violente

les convictions, répugnent à des distinctions scientifiques qu'on s'efforce de mettre à leur portée.

Notre grand crime est de fragmenter l'âme. Que sait M. J. Falret de son unité, même de son existence ? Le Créateur s'est réservé cette énigme. En dehors des lumières de la foi et du sentiment, la seule chose que nous puissions un peu saisir, c'est le fonctionnement mental, qui, justement, dépose contre la solidarité des facultés, telle, du moins, qu'elle a été conçue.

Les magistrats jugent d'après l'acte et les circonstances immédiates qui l'entourent. Selon M. J. Falret, c'est ce procédé insuffisant qui, imité par les médecins, leur aurait suggéré l'idée de la monomanie et de la responsabilité partielle. Pour échapper à ce préjugé, il faut envisager la maladie tout entière, dans ses origines, ses phases et ses symptômes. La recommandation est sage, mais elle s'adresse à des convertis; elle n'est ni aussi nouvelle, ni aussi négligée que le suppose M. J. Falret. Sa préoccupation le rend injuste envers ses confrères. Pinel qui signala la manie sans délire, Esquirol l'auteur de la monomanie, M. Ferrus qui croyait au délire partiel, n'ont pas attendu pour donner l'exemple, et il n'est point d'aliénistes contemporains un peu sérieux, M. Belloc en première ligne, qui, ayant à émettre leur avis sur l'état mental d'un inculpé, n'interrogent avec grand soin le tempérament de l'individu, ses antécédents héréditaires ou constitutionnels, le début, la marche, les complications et les causes de l'affection, les désordres physiques dont elle s'accompagne, ainsi que la portée des déterminations auxquelles elle peut conduire. Outre, enfin, que le mal est parfois récent et sans racines dans le passé, ce n'est pas exclusivement de son ancienneté et de sa nature que se déduisent les indications médico-légales, mais aussi et surtout du genre et du degré d'influence qu'il exerce sur le pouvoir de la volonté.

Toutes ces faces qu'il n'a pas aperçues auraient frappé M. J. Falret avec moins de parti pris de fuir l'observation. Mais où sa perplexité se dévoile le plus, c'est à l'égard des actes civils. Son système lui crée des embarras dont il ne sait comment sortir. Si la moindre déviation psycho-cérébrale compromet le libre arbitre, l'interdiction, la séquestration, l'annulation des dispositions testamentaires sont par cela même toujours justifiées. Logiquement, il n'y a pas à reculer devant ces conséquences extrêmes. Il pactise pourtant devant les errements de la jurisprudence, mais en plaidant timidement les circonstances atténuantes, et en déclarant qu'une dérogation au principe n'en détruit pas la virtualité. Les causes civiles, qui ne regardent que les intérêts,

laissent sans doute plus de latitude que les causes criminelles, dans lesquelles la personne est en jeu. Mais le motif, malgré sa valeur, n'est qu'accessoire. La vraie raison réside autre part, là où nous l'avons placée : on absout d'un méfait parce qu'on le juge issu du délire ou que celui-ci a nui à la résistance ; au contraire on ne séquestre point, on n'interdit point, on valide un contrat ou un testament quand le discernement et la conduite de l'aliéné autorisent à penser, ou qu'il est en état de jouir de sa liberté et de gérer ses affaires, ou qu'une volonté réfléchie a présidé aux arrangements et aux libéralités.

Un dernier trait prouvera combien sont fragiles les opinions qui ne reposent que sur des vues de l'esprit. On a proposé des asiles spéciaux pour les fous mixtes et les aliénés criminels. M. J. Falret repousse cette création ; pourquoi ? Parce que la folie efface le crime et que la pitié n'admet point de différence entre les malades. Nous n'avons point d'opinion sur la question, mais nous avouons qu'avant de nous arrêter à ce scrupule humanitaire, nous commencerions, scrutant ou cherchant à deviner l'expérience, par mettre en balance les inconvénients et les avantages. M. J. Falret cite la répulsion qu'a suscitée le projet de séparer les fous incurables. Il n'est pas sûr qu'elle fût fondée. Dans une maison bien tenue ou dans une division distincte, sous une dénomination moins désespérante, une foule d'insensés, plus ou moins délaissés en raison de l'ancienneté du mal, trouveraient des chances de guérison ou de bien-être que ne sauraient leur offrir des asiles où l'attention des chefs de service est forcément attirée par les affections récentes. Quant au quartier dit de sûreté, à Bicêtre, auquel M. J. Falret inflige un blâme mérité, son vice tient moins à sa destination qu'à son organisation déplorable.

Comme M. J. Falret, M. Brierre de Boismont croit à l'unité mentale. Mais le combattre sur ce point devient superflu, car l'idée chez lui n'est que spéculative. Sachant combien les théories sont vacillantes et sujettes à controverse, dans l'application il ne juge et ne se détermine que d'après les faits. L'aliéné surtout veut être peint ; aussi notre collègue s'est-il attaché à multiplier les observations et à les reproduire dans leurs moindres détails, montrant indirectement à M. J. Falret que le terrain par lui déserté n'était pas inabordable.

Toutefois, il ne faut rien exagérer. Les faits, malgré leur éloquence, n'ont leur pleine valeur que par l'interprétation et la doctrine. On doit les rapprocher, les classer et, sur leur signification précise, fonder une science qui éclaire. M. Brierre de Boismont, selon nous, n'a pas assez senti cette nécessité. Prévenu en faveur de l'irresponsabilité absolue,

mû aussi, à l'instar de M. J. Falret, par la pensée que, en vertu de la demande sacramentelle, « l'acte a-t-il été commis par un fou? » il ne s'agissait que de constater la folie, il s'est figuré, après avoir produit des types que l'on aurait pu supposer sains et qui avaient des côtés vulnérables, que le problème était résolu. Il ne faisait que se poser. La question, en effet, étant celle-ci : « la responsabilité partielle est-elle acceptable, et, éventuellement, dans quel sens et quelles limites? » l'allégation d'insanité devenait une pétition de principe. Il y avait obligation de discuter si la folie entraîne constamment l'irresponsabilité; si, dans la supposition contraire et le trouble mental étant circonscrit, la responsabilité devait être générale ou partielle; si, enfin, inapplicable aux méfaits provenant du délire, elle ne devait pas atteindre ceux accomplis sous l'influence des mobiles ordinaires.

Quelque intéressants que soient les faits par lui exposés, M. Brierre de Boismont n'a point épuisé les exemples. Les adversaires en ont exposé de curieux, très-capables de susciter le doute. Ils ont, à l'appui de leur thèse, soulevé des arguments, établi des distinctions qui ne sont pas sans puissance. Tous ces éléments avaient droit à une sérieuse appréciation. M. Brierre de Boismont n'a pas même entrepris de la faire; et, pourtant, une de ses observations lui aurait fourni, à cet égard, un texte de considérations tout à fait péremptoires. Quel cas plus tranché que celui de cet officier supérieur qui, à treize ans, ayant lavé ses mains dans un verre où se trouvait un sou taché de vert-de-gris, chaque jour, depuis, plonge plusieurs fois ses mains dans l'eau pour enlever le métal dont il les croit imprégnées? Cette singularité, qui date de vingt-sept ans, s'accompagne, par moments, de la crainte de faire mal aux autres. Nul ne se serait douté de cet état si, les inquiétudes devenues plus vives, le malade lui-même, conscient de son trouble, ne s'en fût ouvert à un médecin. Que serait-il arrivé si cet homme eût obéi à une suggestion funeste en rapport avec sa conviction fausse? L'aurait-on condamné comme jouissant du libre arbitre, frappé moins sévèrement à cause de l'impression anormale, ou, par ce même motif, entièrement absous? La médecine eût conseillé ce dernier parti; car elle sait par expérience combien il est difficile de mesurer le degré de perturbation qu'une cause de ce genre, lorsqu'elle sévit, peut apporter dans l'exercice mental. Mais admettons une autre origine du crime, que cet officier ait gravement enfreint les règles militaires, que, pour satisfaire à sa cupidité, à sa vengeance, à sa jalousie, il ait commis des violences ou des dilapidations, serions-nous aussi fermes à affirmer son innocence, et partant son irresponsabilité? Sommes-nous sûrs que

les magistrats se décideraient à nous suivre dans cette voie ? Aurions-nous, sans scrupule, la hardiesse de les y engager ? Ce serait évidemment une témérité dont nous doutons que MM. J. Falret et Brierre de Boismont eux-mêmes se sentissent capables. Or, de pareils faits sont loin d'être isolés.

Soumis à la même fascination, M. Morel est tombé dans le même cercle vicieux. Se heurtant contre un mot, qui, dans la pensée même d'Esquirol, n'avait pas l'étroite acception qu'on lui a prêtée pour combattre la forme psychique qu'il représente, la *monomanie*, il oublie que l'usage en a élargi le sens et que des dénominations moins définies sont concurremment employées, celles entre autres de *délire partiel* préférée par M. Ferrus, celle aussi de *pseudo-monomanie* ou *délire partiel diffus* qui nous a servi à caractériser toute une classe mentale jusqu'à présent inappréciée. Nous approuvons certes notre savant collègue, quand il dit qu'ayant adopté pour règle de toujours établir le rapport de l'acte avec la nature spéciale de la stimulation maladive, il s'efforce de savoir si, au moment de la perpétration, l'inculpé possédait la liberté morale. C'est un excellent procédé; mais, outre que, de domaine commun, chacun aurait, comme M. Morel, droit de s'en prévaloir, il laisse intacts les termes du problème : « Y a-t-il lieu, l'acte émanant même de l'anomalie psychique, d'appliquer la responsabilité partielle, et, à plus forte raison, s'il résulte d'une cause étrangère ? » Admettons que, virtuellement, l'absence reconnue du libre arbitre implique la négative, encore pour sortir du vague faudrait-il, par une analyse rigoureuse, démontrer que, dans les cas litigieux, cette précieuse faculté est constamment compromise.

M. Billod n'a pas cru que le raisonnement s'étendît jusque-là. S'appuyant sur un fait de délire complétement isolé, il avoue que, pour un crime ordinaire, à moins qu'il ne s'agît de peine capitale, il hésiterait, en pareille occurence, à déclarer l'irresponsabilité du prévenu. Cette réserve, dès l'abord, fut la nôtre, et nous sommes d'autant plus porté à rendre hommage à la judicieuse circonspection de notre collègue, que nous reconnaissons la gravité de ses preuves. L'observation si instructive qu'il cite exige, toutefois, de notre part, une remarque essentielle que nous suggère l'avancement de la question, depuis notre premier mémoire. P... est un de ces monomaniaques à convictions énergiques et tenaces, qu'aucun argument n'ébranle, qui se nourrissent des plus futiles apparences et que l'ombre d'une contradiction exalte. Or, si large que paraisse d'ailleurs leur horizon physiologique, il est certain que cet asservissement absolu à des erreurs phénomé-

nales déteint sur leur caractère, et limite l'exercice régulier du pouvoir volontaire. Aussi, séquestrés pour la plupart, penche-t-on instinctivement, à leur égard, à ne pas imposer de frontières à l'indulgence. Pour ce qui nous regarde, nous les avons toujours conçus hors du cadre des inculpés discutables. Les types sur lesquels s'élevaient nos doutes appartiennent à la catégorie de cet officier supérieur dont nous venons de parler. Chez ceux-là, loin d'être imperturbables, les croyances timides, ayant honte de se produire, n'ont d'empire que dans l'isolement. L'infortuné qu'elles obsèdent en sent la fragilité, souvent il déplore en secret sa faiblesse. Extérieurement, il satisfait à toutes ses obligations sociales. Mais c'est surtout à nos études sur la pseudo-monomanie qu'ultérieurement nous avons dû des éclaircissements décisifs. Les pseudo-monomanes sont nombreux dans la société ; nul ne les juge insensés, et cependant ce sont ces malades qui, dans les procès criminels, apportent le plus fort contingent aux aliénations douteuses. En proie à des impressions bizarres, à des entraînements fortuits dont ils apprécient la nature morbide et le péril, ou ils dissimulent par appréhension du ridicule, ou ils se confient à des personnes, dont ils espèrent des consolations ou un traitement efficace. Une chute dans le sens de la maladie motiverait incontestablement l'irresponsabilité. Au contraire, les symptômes, pouvant être mobiles, fugaces, sans influence sensible sur la conduite habituelle, il est telle circonstance supposable où, librement criminel à la façon de l'homme en santé, le pseudo-monomane devrait encourir comme lui l'imputabilité juridique. La distinction, on le voit, est capitale.

Nous serons bref au sujet de M. Dally : non que la thèse à laquelle notre collègue a consacré de longs développements soit dépourvue d'intérêt. Elle en a beaucoup, et nous ajouterons que le talent déployé par l'auteur ne l'a point amoindri. Seulement nous pensons, avec MM. Cerise et Al. Maury, qu'au point de vue du principe à fixer, elle constitue, véritable hors-d'œuvre, une réminiscence du solennel débat précédemment clos d'un accord unanime. De plus, l'opinion qu'il défend a tout l'air d'un paradoxe ou repose du moins sur un malentendu. Niant et affirmant simultanément la responsabilité générale, c'est de cette ambiguïté qu'il part pour courber sous le même niveau l'aliéné et le criminel, et les comprendre l'un et l'autre dans une infliction commune.

La responsabilité partielle disparaît, sans contredit, si l'on supprime la responsabilité générale. Mais cette dernière question, intimement liée à celle du libre arbitre, n'est plus en cause. Il a été reconnu que,

philosophiquement, sa hauteur dépasse notre portée, et que, légalement, elle s'impose à nous comme axiome social, vérité de sentiment et nécessité pratique. L'option nous est interdite. Tracé dès lors, notre rôle se réduit à rechercher les conditions posées par le législateur à la responsabilité, à en pénétrer l'esprit, afin de dégager les cas où, dans le cercle de notre compétence, elle cesse d'être applicable ou doit être modifiée.

On se figure difficilement l'illusion qui a dominé M. Dally. Point de libre arbitre, ni mérite ni démérite dans les actes. De cette proposition, qui ne met aucune différence entre l'homme raisonnable et l'insensé, entre le génie supérieur et l'imbécile, semblerait devoir découler l'irresponsabilité universelle. Par une singulière contradiction, bravant le reproche d'illogisme, c'est la conclusion opposée que, pratiquement, il tire. Si la conscience est indifférente aux mobiles humains, au nom du péril, la société, suivant M. Dally, a droit d'être armée ; et, comme l'aliéné n'est pas moins dangereux que le criminel, tous deux sont également responsables. De là le rapprochement qu'il établit entre eux, et les arguments qu'il accumule contre le libre arbitre.

Un vice, malheureusement, entache son parallèle; il indique les analogies, mais il se tait sur les différences. De plus, pour faciliter sa tâche, et sous prétexte que leur corruption tient au milieu ambiant, il écarte de la comparaison les individus normaux, ceux justement dont l'examen comporte quelque signification. Un millionnaire, dit-il, ne dérobe pas ; non, dans la poche de son voisin ou à l'étalage d'un marchand, mais en est-il plus loyal dans ses spéculations ou dans ses affaires ? « On respecte un moulin, on vole une province. »

Quant au libre arbitre, l'argumentation de M. Dally, si subtile qu'elle soit, ne saurait prévaloir contre l'intuition des consciences. Il assimile en vain la liberté morale à la liberté de la circulation sanguine dans les vaisseaux. Nul ne se persuadera qu'une pensée mauvaise, qu'un entraînement passionnel soient l'indice d'une déviation nerveuse, comme une irrégularité circulatoire celui d'un dérangement dans les organes de la circulation. On peut préférer le plaisir au travail, substituer l'indélicatesse à la probité, sans que l'ordre physiologique en souffre. Au fond, qu'est le libre arbitre ? Nous n'en savons rien. Mais nous nous sentons libres, nous sentons que notre volonté plane au-dessus des motifs, que la sécurité commune réclame des garanties, et notre justice ne répugne point, dans cet intérêt suprême, à accepter les conséquences de notre libre initiative. Telles sont les légitimes assises des lois, qui font du discernement le signe de la responsabilité.

M. Dally change arbitrairement tout cela. Le danger, certes, a sa part dans la répression pénale. Mais celle de l'équité n'est pas moins importante. A tort, notre collègue confond avec la responsabilité, les mesures que nécessitent les écarts des aliénés. En aucun temps, on n'a songé à leur imputer à crime leur infirmité, et chaque jour, grâce au progrès de la science, voit se resserrer le cercle des erreurs dont ils furent jadis si fréquemment les victimes. On les traite en malades, non en coupables, et la fin des accidents marque le terme de leur assujettissement.

Ils devaient donc, sauf les exceptions controversables, être à priori tenus hors de cause. Relativement aux criminels, la responsabilité, qui suppose la liberté morale, n'est pas moins incompatible avec la théorie fataliste de notre collègue. Là où il n'y a que la matérialité du fait, l'infliction pour l'infliction serait une superfétation barbare ; il ne peut s'agir que de mesures diversement préservatrices. Au fond c'est un peu l'idée de M. Dally, qui clôt ses remarques par un système de réformes pénitentiaires où les manifestations personnelles sont plus consultées que la gravité des actes. Nous n'avons point à juger cette élucubration spéculative où règnent des vues judicieuses, notamment à l'égard des récidivistes. Bornons-nous à constater, touchant la responsabilité partielle, que, n'en voulant pas plus que de l'irresponsabilité, M. Dally n'en dit un seul mot que pour l'exclure ou l'absorber dans une vague responsabilité générale.

MM. Maury et Janet ont surtout vengé la législation et la philosophie des attaques inconsidérées de notre collègue : le premier en prouvant que toujours le dément a été assimilé au mineur, et que la notion du discernement a été la base constante de toute jurisprudence ; le second en montrant que le libre arbitre est un fait irrécusable, que de radicales différences séparent l'état de raison et l'état de folie, et que du jour où la médecine détruirait cette barrière, elle perdrait toute autorité auprès de la magistrature. M. Janet opine en conséquence pour la responsabilité des criminels et pour l'irresponsabilité des insensés, même dans les aberrations les plus circonscrites, ne posant d'exception alors que pour les actes étrangers au délire, et pour lesquels il ne serait pas éloigné d'admettre une certaine responsabilité partielle. L'expérience déciderait en matière civile, sous la condition d'avoir égard au plus grand intérêt de l'aliéné.

Ces considérations sont nettes et fondées. Elles ne consacrent, toutefois, que des principes généraux, insuffisants pour l'éclaircissement immédiat du problème. La plupart des autres opinions, vacillantes ou

sommaires, n'ouvrent également qu'un horizon douteux ou borné. M. Legrand du Saulle accorde trop peu à l'influence délirante. M. J. Falret s'est fourvoyé dans une critique sans issue. M. Brierre de Boismont, M. Morel se sont arrêtés à la constatation de la folie. M. Dally a été séduit par une théorie équivoque. Armé d'un fait caractéristique, M. Billod, seul, a saisi la question sous son aspect réel.

Comment, en effet, convient-il de l'envisager ? On est unanime sur l'irresponsabilité des fous ostensibles. Le doute dès lors se restreint aux aberrations compatibles avec un discernement apparent. Mais ici s'offre une solution préliminaire et capitale à laquelle il est d'autant plus surprenant qu'on n'ait point songé, qu'explicitement indiquée dans notre double mémoire, elle sert d'appui à nos conclusions. Quelle est la démarcation rationnelle de la responsabilité ? Où en sera le criterium ? Georget avait pressenti la différence de l'état physiologique et morbide. Mais cette notion, restée confuse, n'empêchait ni les empiétements ni les conflits. En comprenant la vérité et la fécondité, nous nous efforçâmes de la mettre en évidence.

Pour nous, naturelle dans les cas de santé morale, la responsabilité cessait d'être applicable aux faits du domaine pathologique. Adoptant cette distinction, M. Renaudin a donné pour motif que la maladie détruisait le libre arbitre, conservé dans l'état contraire. Mais, par cela même qu'on ignore et la réalité et la puissance du libre arbitre, on ne saurait affirmer que la volonté peut dominer les passions extrêmes, tandis que la résistance aux suggestions anormales n'est pas rare dans les délires partiels. Une autre raison nous a guidé : elle se rapporte simplement à une convenance sociale, à un besoin de repère. La détermination ou la perpétration est devenue le cachet de l'oppression du libre arbitre et, partant, de l'irresponsabilité.

Dans cette fixation, du reste, rien d'arbitraire. Le changement d'où procède l'écart le justifie. Si l'on peut supposer que la raison suffit à modérer les incitations ordinaires, cette hypothèse s'évanouit devant la fortuité de l'anomalie. On n'envahit point le domaine du juge qui respecte à son tour la compétence du médecin. Toute cause de dissidence s'efface pour les experts ; on fait au malheur sa part légitime et une sauvegarde à l'homme probe qui, fier d'une vie irréprochable, tomberait un jour sous les coups d'une modification imprévue, susceptible de dénaturer ses sentiments.

Cette doctrine, sur laquelle nous voudrions pouvoir insister, simplifie beaucoup la question pendante. En supprimant la responsabilité, elle rend sans objet la discussion sur la responsabilité partielle quant

aux méfaits provoqués par des impulsions irrésistibles ou des convictions folles. C'est elle que nous opposâmes à MM. Molinier et Ott, qui, comme nous l'avons vu, arguaient de la clairvoyance pour refuser, en pareil cas, l'irresponsabilité.

Il est cependant deux ordres de faits qui peuvent soulever de sérieuses incertitudes. Les monomanies ont parfois été considérées comme une exagération des penchants habituels. En majeure partie, elles dépendent de systèmes extravagants entés sur des impressions ou des conceptions bizarres. Mais il n'est pas sans exemple qu'elles affectent le premier caractère, ou qu'à l'action violente ou tyrannique de la passion se mêle un élément morbide. Tout le soin de l'expert consiste à bien dévoiler toutes ces particularités, soit pour revendiquer, selon les cas, le bénéfice légal de l'immunité, ou laisser son cours à la justice. A l'égard de Townley, dont la cause naguère a si vivement exalté les Anglais, le verdict de nos confrères, négatif de la folie, nous paraît avoir été une décision sage. La jalousie, la haine ou le fanatisme éclatent, au contraire, chez certains sujets, par des paroxysmes qui méritent considération. Cette sorte d'état mitoyen entre la maladie et ce qui n'est plus l'état physiologique, serait peut-être un des cas où la sentence devrait être modifiée : dirons-nous dans le sens de la responsabilité partielle ? Cette dénomination n'est pas claire : ou, comme dans cette dernière supposition, elle indique mitigation des peines, ou elle signifie, d'après l'origine des délits, condamnation ou acquittement. L'essentiel est qu'on s'entende sur les choses.

Précisément, dans le second ordre des faits auxquels nous faisons allusion, l'une et l'autre perspectives peuvent être envisagées. Acquises aux crimes suscités par le délire, l'absolution doit-elle s'étendre aux autres ? Là se concentre véritablement l'intérêt qui s'attache à la responsabilité partielle. On sait la réponse que M. J. Falret, en particulier, a faite d'avance au nom de l'unité mentale. Elle ne saurait dispenser d'interroger les faits, seul moyen, pour qui voudra parcourir un terrain désormais fixé, d'arriver à une solution lumineuse et décisive. Nous avons cité une des observations de M. Brierre de Boismont. La pseudo-monomanie, commune dans la société autant que rare dans les asiles, est spécialement féconde en données démonstratives. Nous avons soigné et à cette heure nous soignons encore une foule d'individus qui n'ont jamais cessé, au sein de leurs idées erratiques et de leurs vagues tourments, de conserver la rectitude de leur jugement et de vaquer fermement à leurs occupations : c'est un industriel distingué que frappe la mort d'un ami ; un paisible propriétaire stupéfait à la vue de sa sœur

mélancolique; un brave commerçant qui expédie en parfaite sécurité des marchandises de prix et à qui l'on inspire des craintes sur la solvabilité du destinataire; un célèbre artiste, timidement scrupuleux, qui souffre de la mortification d'une femme adorée; une dame spontanément délivrée d'une éruption dartreuse et qu'affecte vivement la position d'un de ses enfants atteint d'une maladie nerveuse réputée incurable, etc., etc.

Les symptômes ont beaucoup d'analogie. En un moment, domine l'appréhension de la mort; en d'autres, celle de la folie, l'idée du suicide, la peur de mal faire ou d'événements malheureux. X..., à la vue d'un couteau, sentait le désir de le plonger dans le sein d'un ami. H..., chaque fois qu'il rencontrait sa fille unique et chérie étant poussé à l'immoler, prit le parti de la mettre en pension. N... cédait parfois à d'inexplicables paniques. Aux sensations qui s'enchevêtraient dans son cerveau en ébullition se mêlaient par intervalles des saillies ambitieuses, des aspirations mystiques et des manifestations d'érotisme.

Quand ces accidents sont intenses et constants, ils rendent, quoique appréciés, l'existence intolérable. Mais, le plus souvent, mobiles, fugaces, intermittents, leur sphère d'action est bornée. Comme la solitude est favorable à leur éclosion, ils fuient comme une vague rêverie, devant une active application ou une distraction un peu soutenue. Le patient, sans être exempt d'inquiétude, en comprend la nature anormale; il s'assujettit à un traitement et parvient fréquemment à s'affranchir de leur atteinte sans aucune interruption de ses relations sociales. Lui-même (et cet auto-témoignage n'est pas sans intérêt pour le médecin légiste) conçoit qu'il existe en lui deux hommes : l'un qui, s'il commettait un acte répréhensible, aurait droit à l'indulgence; l'autre qui en porterait équitablement la peine.

Ce criterium d'un dualisme physiologique et morbide peut éclairer d'autres situations embarrassantes. La menstruation, la grossesse produisent, dans le caractère, les sentiments, les penchants et les conceptions, des perturbations incontestables. On en observe de plus intenses encore dans l'hystérie, l'épilepsie, les névropathies, l'ivrognerie, etc. Si l'auteur d'un délit ou d'un crime eût obéi à cette transformation maladive, nul doute qu'il ne dût être déclaré irresponsable. Dans le cas contraire, ces états pathologiques laissent souvent à la clairvoyance et au jeu des passions un champ assez libre pour motiver une condamnation.

En matière civile, l'indication, qu'il appartiendrait à l'expérience de traduire en règle, ne semble pas susceptible d'applications moins

profitables. Une hallucinée obsède un commissaire de police de ses plaintes. Elle a vieilli dans les asiles, et ce magistrat insiste auprès du mari pour qu'il la replace. On nous consulte, et, sur nos observations, l'autorité consent à tolérer ses importunités. Le cercle de ses doléances est invariable ; on l'outrage, on l'épie dans ses actions les plus intimes ; n'ayant nui à personne, il est juste qu'elle soit inviolable dans son domicile. Jamais elle n'a manifesté aucun sentiment agressif; elle remplit, d'ailleurs, scrupuleusement tous ses devoirs domestiques. La seule appréhension qui nous agite, c'est l'influence que son contact permanent peut exercer sur une jeune fille qu'elle instruit elle-même avec la plus grande sollicitude. Comme nous avons conquis sa confiance, si son tourment augmente, par exemple au moment des règles, elle nous désire et nous prend pour son interprète auprès de la police. Depuis huit ans la position est restée identique.

Le testament d'un vieillard épileptique est attaqué pour cause de démence. Groupant les phénomènes, les experts concluent à l'insanité et le tribunal annule. En appel, notre avis ayant été réclamé, il nous fut facile d'établir que, chez les épileptiques, le trouble mental, comme les accès, est transitoire et périodique et qu'il n'était pas impossible que l'acte eût été rédigé dans un intervalle lucide. Il était régulier, ses motifs plausibles, il fut validé.

Dans une autre circonstance, nous opinâmes contre l'interdiction d'un homme qui, par suite d'excès alcooliques, était pris, de temps en temps, d'une sorte d'hébétude hallucinatoire. Les premiers symptômes avaient une date ancienne. Identifié avec la gestion de sa fortune, loin de l'avoir compromise, il l'avait accrue. La demande fut repoussée, et depuis douze ans cet individu est demeuré, sans péril, maître de sa personne et de ses biens.

Il ne s'agit point, on le voit, de théories fantaisistes. Puisés dans les faits, ces principes en sont l'expression. La condition du progrès, dans notre pensée, est de s'en pénétrer pour les rendre de plus en plus précis et féconds. Pour nous, qui les avons pressentis de bonne heure, si quelque chose pouvait nous enorgueillir, se serait, tendant de prime saut au but, de les avoir expressément énoncés dans nos mémoires.

PATHOLOGIE.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'ALIÉNATION MENTALE DANS L'ANTIQUITÉ

Par M. le docteur SEMELAIGNE. (*Suite.*)

PÉRIODE GRÉCO-ROMAINE.

CHAPITRE PREMIER. — ASCLÉPIADE.

Le flambeau de la médecine passa donc d'Alexandrie à Rome, grâce aux discordes survenues dans la famille des Lagides et à la dispersion des savants sous Ptolémée Évergète II. Mais ce fut surtout après les victoires de Lucullus et de Pompée, en Grèce et en Asie, que les littérateurs, les philosophes et les médecins accoururent en foule dans la nouvelle capitale de l'univers.

A Rome, jusque-là, les sciences comme les lettres avaient été peu cultivées; les arts y étaient inconnus. Les Romains les regardaient, dit Montesquieu, « comme des occupations d'esclaves, et ne les exerçaient point; ils ne connaissaient que l'art de la guerre, qui était la seule voie pour arriver aux honneurs et aux magistratures (1). » Tout alors change de face. Les jeunes Romains vont chercher l'instruction en Grèce. Athènes, vaincue, remplace le bruit des luttes guerrières par celui des académies; elle devient une ville d'études, et Rome, malgré elle, s'imprègne insensiblement de la civilisation hellénique. En effet, lettres et philosophie, les Romains devaient tout recevoir des Grecs: « Ce ne fut pas, dit Cicéron, un faible ruisseau détourné de Grèce dans nos murs, ce fut un fleuve abondant et rapide (2). »

Asclépiade se rendit à Rome au commencement du premier siècle avant notre ère. La philosophie d'Épicure, nouvellement importée, y comptait de nombreux sectateurs, et le temps n'était pas éloigné où elle allait, sous le séduisant et habile pinceau de Lucrèce, y briller d'un poétique éclat. D'abord

(1) *Grandeur et décadence*, ch. x.
(2) *De republ.*, 11-19.

rhéteur, Asclépiade se fit ensuite médecin. Il était hardi, entreprenant, et, de plus, doué d'une singulière élocution. L'éloquence et la nouveauté de son langage imposèrent à ses contemporains. Il avait, d'ailleurs, accepté la tâche toujours éclatante, mais facile, de faire table rase du passé. Traitant avec dédain la médecine d'Hippocrate, il l'appelait irrévérencieusement une méditation sur la mort. Le fougueux novateur devait soulever des passions rivales. Charlatan pour les uns, il fut, aux yeux des autres, un homme de génie ; et tandis que beaucoup le qualifiaient avec mépris, Cicéron le jugeait digne de son amitié (1).

Se ralliant aux idées philosophiques de Leucippe et de Démocrite, plus clairement exposées par Épicure, il expliqua par les atomes, non-seulement la formation du monde, sa constitution et ses phénomènes, mais encore l'homme, son organisation et ses maladies. Par atome, on entendait le dernier terme de la divisibilité de la matière. On en supposait de toute forme, de toute grandeur, et l'on pourrait dire, de toute vertu. Reçus par les pores, ils arrivaient à constituer, par leur accumulation et leurs arrangements, les différentes parties dont le corps humain se compose. Du parfait rapport des uns avec les autres, et de la libre circulation des atomes, résultait la santé. Nous voilà, assurément, bien loin de la crase ! Mais, de même que l'harmonie respective des pores ou vides et des atomes rendait le corps bien portant, leur disproportion entraînait la maladie. Dans cette théorie, il y avait, en définitive, obstacle et cause morbides, toutes les fois que les pores, trop petits, ne pouvaient donner accès aux atomes, ou que, trop grands, ils s'ouvraient au delà des limites normales.

A cette dernière vue de l'esprit, le resserrement et le relâchement des pores, on a rattaché, non sans raison, la doctrine du *strictum* et du *laxum* de Thémison, qui servira, à son tour, de point de départ au dogme de l'excitabilité moderne et enfin

(1) Cicéron fait dire à Crassus : Et lorsque Asclépiade, qui fut mon médecin et mon ami, effaçait par son éloquence tous les hommes de sa profession, ce n'était pas seulement à cette éloquence qu'il le devait, mais à sa science. (*Dialogues de l'orateur*, liv. I, § XIV.)

de l'irritation, dont Broussais fut l'ardent apôtre, et dont il est resté parmi nous le représentant illustre.

Telles étaient, dans leur ensemble, les idées médico-philosophiques d'Asclépiade. Quant à la folie, voici comment, pour se conformer à ses principes, il en exposait l'origine.

Nous apprenons de Cælius Aurelianus, qu'il définissait l'âme par cette phrase bien digne d'être consignée : « *Nihil aliud esse dicit animam quam sensuum omnium cœtum* (1). » Ce que Montaigne, dans sa langue pittoresque a traduit par « une exercitation des sens. » L'âme n'avait pas pour Asclépiade de siége déterminé : « *Regnum animæ aliqua in parte corporis constitutum negat* (2). » Chimérique était encore, selon lui, la croyance à des forces indépendantes de la matière : « Sentir, c'est penser, et la sensibilité, c'est l'âme, s'écrira plus tard Broussais (3). »

« *Alienatio est passio in sensibus* (4), » telle est la définition qu'Asclépiade donne de la folie, qu'il désignait, d'ailleurs, par le terme générique de « *alienatio mentis* » et qu'il divisait en phrénitis, manie ou fureur, et mélancolie. Les démarcations, cette fois, sont formelles. Hippocrate, ainsi que nous l'avons dit, avait admis implicitement lui-même cette division, du reste, antérieure très-certainement au médecin de Bithynie, qui la trouva établie dans la science.

Toujours est-il qu'à partir d'Asclépiade, l'histoire nous montre les auteurs considérant l'aliénation mentale à un double point de vue, savoir : l'aliénation aiguë avec fièvre, ou phrénitis, et l'aliénation chronique sans fièvre, ou manie et mélancolie.

La manie ou fureur, chez les Latins, portait aussi le nom de *insania* : « *Furor quem vulgo insaniam dicunt.* »

Au point de vue de ses doctrines, la pensée d'Asclépiade est nettement formulée dans cette définition ou plutôt dans cette description de la phrénitis : « *Phrenitis est corpusculorum*

(1) Cæl. Aur. *Acut. morb.*, lib. I, chap. XIV.
(2) *Loc. cit.*
(3) *Traité de physiologie*, t. II, p. 100, 2ᵉ édit.
(4) Cæl. Aur., liv. 1.

statio sive obstrusio in cerebri membranis frequenter sine sensu, cum alienatione et febribus (1). »

C'était pour lui une affection idiopathique, se différenciant par des caractères spéciaux de la manie et de la mélancolie, aussi bien que des délires toxiques (2). Quoique placée dans sa nosologie, en dehors des fièvres périodiques ordinaires (3), il la considérait, néanmoins, comme une maladie avec accès entrecoupés de rémissions. Ainsi, du *lethargus* et de la κατάληψις, *apprehensio* ou *oppressio*. Asclépiade rappelait, à ce propos, qu'il avait fréquemment observé, à Rome, des fièvres double-tierces avec abattement du corps et de l'esprit (*cum corporis atque mentis oppressione*). Ces fièvres ressemblaient au *lethargus* et elles se terminaient, au deuxième ou au troisième accès, par la guérison ou par la mort (4).

En somme, la phrénitis, la léthargie et la catalepsie n'étaient pour Asclépiade que trois formes d'une affection fébrile aiguë, avec lésion spéciale du système nerveux, caractérisées plus particulièrement, la première par le délire, la seconde par le coma, la troisième par un état de stupeur avec abolition des sens et de la parole : autant de variétés de fièvres intermittentes pernicieuses.

De la nature de certaines causes, telles que l'insolation et les veilles prolongées, invoquées par Asclépiade, on peut induire que cet auteur, sous la dénomination de phrénitis, embrassait également le délire aigu et la méningite.

Asclépiade était un esprit non-seulement théorique, mais éminemment observateur. Envisageant le délire en tant que désordre de l'intelligence, il a émis, dans cette direction d'idées, des vues ingénieuses et saisissantes. La pratique en usage voulait qu'on tînt, dans des lieux obscurs, les phrénétiques et les maniaques. Il s'éleva sévèrement contre cette coutume.

(1) Liv. I.
(2) *Ibid.*
(3) Le type des fièvres dépendait, pour Asclépiade, de la grosseur des atomes. Lib. I, chap. XIV.
(4) Liv. II, chap. X.

« A la lumière, dit-il, les conceptions maladives sont faibles, peu intenses ; elles peuvent être rectifiées par les impressions normales des sens. Ainsi, la flamme d'une lampe disparaît devant l'éclat du jour. Dans l'obscurité, au contraire, ces conceptions erronées sont plus fortes et plus tenaces, les sens étant en repos et dans l'impuissance de les contrôler. Tout alors est présent et réel pour les malades, comme dans un rêve. Et, en effet, l'esprit seul, dans l'inaction des organes des sens, crée les fantômes qui l'assiégent. Privés de ces moyens naturels de contrôle, les malades croient donc à leurs chimères comme à la réalité (1). »

C'est évidemment des hallucinations qu'il s'agit dans ce passage si intéressant et si remarquable ; voici, maintenant, pour les illusions :

« Les malades voient souvent les choses autrement qu'elles ne sont : les objets extérieurs existent, mais les aperceptions qui en résultent sont fausses et donnent lieu à des erreurs maladives. C'est ainsi qu'Hercule, dans son trouble, prenait sa femme et ses enfants pour des ennemis, et qu'Oreste épouvanté voyait une furie dans la personne de sa sœur (2). »

Entre ces deux états, la délimitation est, il nous semble, catégorique.

Sous la dénomination de *visum* (φαντασια), Asclépiade comprenait, on a pu le reconnaître avec nous, deux phénomènes fort distincts : l'un, purement psychique, *silentibus sensibus* (3), l'autre, où se montre comme élément déterminatif une impression sensoriale primitive : *ex visis veris ducentes quidam mentis errorem* (4).

Qu'on rapproche à travers les temps cette division de celle d'Esquirol, la similitude est frappante. Dans l'hallucination, dira le savant aliéniste, tout se passe dans le cerveau ; l'halluciné donne un corps et de l'actualité aux images, aux idées que la mémoire reproduit sans l'intervention des sens. Dans les

(1) Lib. I, chap. XV.
(2) *Loc. cit.*
(3) *Loc. cit.*
(4) *Loc. cit.*

illusions, au contraire, les malades se trompent sur la nature et la cause de leurs sensations actuelles. N'est-ce pas, en d'autres termes et sous une forme plus précise, l'explication d'Asclépiade?

Il ne serait peut-être pas sans intérêt d'insister sur le sens que les anciens attachaient aux mots *visum*, φανтασια. C'est, suivant la définition de Zénon, qu'on trouve dans les *Académiques*, « une impression, une représentation conforme à l'objet dont elle vient, et qui ne saurait ressembler à l'objet dont elle ne vient pas (1). » Mais passons. Ce mot reçut de Cicéron, qui l'employa pour désigner toutes les aperceptions, hallucinations et illusions, une acception plus étendue. Il s'exprime, effectivement, en ces termes, répondant à Lucullus, défenseur de l'académie :

« Dans le sommeil, dans l'ivresse, dans le délire, les aperceptions (*visa*), disiez-vous, sont plus indécises que lorsqu'on est éveillé, à jeun, ou dans son bon sens. D'où tirez-vous cette conclusion?... Comme si quelqu'un niait qu'au sortir du sommeil, on reconnaisse la vanité de ses songes; qu'en revenant d'un accès de folie, on s'aperçoive des illusions (*visa*) dont on a été le jouet. Ce n'est pas là ce dont il s'agit. Quand ces apparences nous frappent, comment les prenons-nous? Voilà la question... Hercule dans Euripide, lorsqu'il perçait à coups de flèches ses fils, les prenant pour ceux d'Eurysthée, lorsqu'il immolait sa femme et voulait tuer son père, ne cédait-il pas à de fausses impressions, comme il eût cédé à de véritables?

» En citant tous ces exemples, ajoute Cicéron, je me propose d'arriver à cette conséquence, la plus sûre que vous puissiez trouver : qu'entre les aperceptions vraies et les fausses, il n'y a nulle différence, quant à l'assentiment de l'esprit. Vous ne prouvez rien, quand vous réfutez les illusions de la folie ou du sommeil, par le souvenir qui en revient plus tard (2). »

Le problème de la folie avait souvent occupé les méditations du grand orateur, ainsi qu'on peut le voir encore au

(1) *Acad.*, liv. II, § VIII, édit. Panckoucke.
(2) *Acad.*, liv. II, chap. XXVII-XXVIII.

début du troisième livre des *Tusculanes* : « Puisque l'homme est composé, y lit-on, d'un corps et d'une âme, comment se fait-il qu'on ait donné tant d'attention à l'art de guérir le corps et de le conserver ; que l'invention de cet art, à cause de son utilité, ait été attribuée aux dieux, tandis qu'on néglige si fort la médecine de l'âme ? »

Mais la véritable médecine de l'âme pour Cicéron, c'était la philosophie ; car elle seule enseigne à maîtriser les passions. Or, pour un grand nombre de philosophes, et en particulier pour les stoïciens, les passions étaient des maladies. Cicéron, pourtant, sut établir une différence et il ne les confondit point avec la folie. Toutes ces émotions fougueuses et ardentes, tous ces mouvements violents du cœur, indépendants, jusqu'à un certain point, de la raison, tels que la pitié, l'envie, l'allégresse, etc., n'étant, suivant lui, que des troubles naturels, il proposait, en conséquence, de leur imposer le nom de *perturbations*. Les expressions de *insipientia*, *insanitas*, *insania*, *dementia*, il les réservait pour des états de l'âme qui ne lui enlèvent point forcément sa liberté.

Cicéron a rendu sa pensée plus saisissable, dans un passage caractéristique, et qui vaut la peine d'être cité, malgré sa longueur.

« Il me serait difficile de dire, fait-il observer, d'où les Grecs ont pris l'expression de μανια, manie. Mais, certes, nous la distinguons mieux qu'eux, car nous mettons de la différence entre la fureur (*furor*) et la démence (*insania*), qui est jointe à la sottise et qui a une acception plus large. Les Grecs ont la prétention d'en faire autant, mais ils sont mal servis par leur langue ; ce que nous appelons *fureur*, ils l'appellent μελαγχωλιαν, (mélancolie), comme si l'âme n'était troublée que par la *bile noire*, et qu'elle ne le fût pas par la colère, la crainte, la douleur. C'est dans ce sens que nous entendons la fureur d'Athamas, d'Alcméon, d'Ajax, d'Oreste ; et quiconque est atteint, chez nous, de cette maladie de l'âme, est privé par la loi des *Douze Tables*, de la gestion de ses affaires. Aussi le texte ne porte-t-il pas, *si insanus*, mais *si furiosus escit*. Les législateurs ont pensé que l'absence de calme, ou l'absence de

santé morale, n'empêchait pas de suivre les devoirs ordinaires, les affaires de la vie commune, de la vie d'habitude; mais ils ont regardé la *manie* comme un état de complète incapacité intellectuelle! »

Une dernière considération achève d'élucider sa pensée : « Quoique cet état (*furor*), poursuit-il, soit bien plus grave que celui de la maladie morale (*insania*), il peut atteindre même le sage que ne peut jamais frapper celle-ci (l'*insania*) (1). »

Si remarquables et si judicieux que soient ces aperçus des *Tusculanes*, il n'en reste pas moins démontré que, pas plus alors qu'aujourd'hui, des limites n'avaient été posées entre la folie et les passions. Le champ de l'erreur était même plus vaste. Il nous a paru curieux, néanmoins, de relater ces passages, parce que, sans s'écarter de l'horizon philosophique, ils rentrent par leur objet dans le domaine de la médecine. Philosophe, orateur, homme d'État, Cicéron était encore jurisconsulte, et cette citation nous montre, non-seulement comment il comprenait la folie, mais aussi quelle était la législation qui la concernait. C'est, sous ce rapport, le plus ancien document que la science puisse revendiquer.

On rencontre, d'autre part, dans les œuvres de cet homme célèbre, l'indice et la trace des progrès que faisait la physiologie : « Ce n'est pas des yeux, dit-il, que nous voyons les choses qui frappent nos regards ; car le sentiment n'est pas dans le corps, et, selon les physiciens et les médecins qui ont examiné cela de près, il y a une sorte de conduits qui vont du siége de l'âme aux yeux, aux oreilles, aux narines. Aussi, quand nous sommes absorbés dans la réflexion ou empêchés par la violence de quelque maladie, nous ne voyons pas, nous n'entendons pas, quoique nous ayons les yeux ouverts, les oreilles bien disposées; en sorte qu'il est facile de se convaincre que c'est l'âme qui voit et qui entend ; que ce ne sont pas les organes qui, pour ainsi dire, lui servent de fenêtres, mais par lesquels elle ne saurait rien apercevoir, à moins de s'y appliquer par elle-même. D'ailleurs, la même âme reçoit

(1) *Tuscul.*, liv. III, § V

les impressions les plus diverses, celles de la couleur, de la saveur, de la chaleur, comme celles de l'odorat et du son. Jamais elle n'apprendrait tout cela par ses cinq messagers, si tout ne tenait à elle, et qu'elle ne fût juge de tout. Eh bien ! quand l'âme dégagée et libre sera parvenue là, où elle tend par sa nature, elle verra tout avec plus de pureté et de lumière (1). »

Expression des théories de l'académie, ce magnifique langage est confirmatif des données philosophiques d'Hippocrate. Cicéron était l'ami d'Asclépiade ; mais il ne partageait, comme on le voit, ni ses croyances, ni ses idées métaphysiques ; il était spiritualiste.

Mais voici Lucrèce. — Ainsi que Cicéron, il avait grandi au milieu des troubles de Rome ; il avait vu les proscriptions de Marius et de Sylla ; et telle avait été, au dire de plusieurs historiens, l'impression qu'il reçut des déchirements et des malheurs de sa patrie, qu'il finit par douter de la Providence.

A cette époque, d'ailleurs, Rome avait perdu ses antiques vertus. Les mœurs si austères des anciens Romains s'étaient relâchées, et si les lettres et les arts commençaient à briller et à étendre leur empire sur cette société nouvelle, le respect de la loi et le sentiment de la religion disparaissaient. Lucrèce, dévoré de la soif de connaître, avait étudié toutes les sciences de son temps. Disciple enthousiaste des doctrines d'Épicure, il en fut l'interprète fidèle et autorisé. Les commentateurs rapportent que, devenu lui-même aliéné, il aurait composé son immortel ouvrage dans les intervalles de son délire. Et une tradition fort ancienne attribue à un philtre amoureux que lui aurait donné sa femme ou une maîtresse jalouse la perte de sa raison. Ce que l'histoire constate d'une manière certaine, c'est qu'il se donna la mort à un âge peu avancé.

Si nous passons maintenant de l'homme au poëte-philosophe, nous verrons qu'aux yeux de Lucrèce, l'esprit et l'âme, bien qu'étroitement unis, demeurent pourtant distincts. L'esprit (*animus*) a son siége dans le cœur, tandis que l'âme (*anima*),

(1) *Tuscul.*, liv. I, § XX.

puissance subalterne, est répandue dans le corps entier. Seul, l'esprit a ce privilége de s'entretenir avec lui-même et de jouir de son individualité, alors que l'âme et le corps n'éprouvent même aucune impression. Substance mobile sans être simple, l'esprit est formé, comme l'âme, des atomes les plus petits, les plus lisses et les plus arrondis. Leur sortie du corps détermine une mort immédiate. Le corps est l'enveloppe de l'âme; l'âme est la gardienne du corps; l'esprit est leur principal soutien. Périssable, ainsi que le corps, l'âme comme l'esprit naît, croît et vieillit avec lui. Comme lui encore, l'esprit peut être malade, soit isolément, soit en même temps ou consécutivement (1).

« Lorsque le vin, dit Lucrèce, cette liqueur active, s'est rendu maître de l'homme, et a fait couler son feu dans ses veines brûlantes, pourquoi ses membres sont-ils pesants, sa démarche incertaine, ses pas chancelants, sa langue embarrassée, son âme noyée, ses yeux flottants? Pourquoi ces clameurs, ces hoquets impurs, ces querelles et ces disputes, enfin, tous ces désordres que l'ivresse traîne à sa suite? Que signifient-ils, sinon que la force du vin attaque l'âme elle-même au fond de nos corps (2) ? »

Pour Hippocrate et l'école d'Alexandrie, le cerveau, on l'a vu, était matériellement le siége de tous les troubles de la raison. Pour Lucrèce, l'esprit, étant lui-même constitué d'éléments matériels, est susceptible d'altération et par conséquent périssable.

Peu de descriptions de l'épilepsie égalent, en richesse de couleur, celle que nous a laissée le poëte latin.

« Voici, dit-il, un autre spectacle : c'est un malheureux attaqué d'un mal subit, qui tombe tout à coup à vos pieds, comme frappé de la foudre, dont la bouche écume, dont la poitrine gémit, dont les membres palpitent. C'est un phrénétique qui se roidit, qui se débat, qui se met hors d'haleine, tant il se tourmente, s'épuise et s'agite en tous sens : c'est que la violence du mal, répandue dans les membres, pénètre jusqu'à l'âme et la trouble, comme le souffle d'un vent impétueux fait bouillonner les flots écumants de la mer. Ces gémissements qui

(1) *Quin etiam morbis in corporis avius errat*
Sæpe animus : dementit enim, deliraque fatur. (Lucr., liv. III.)

(2) Liv. III, trad. de la Grange.

vous attendrissent, c'est la douleur qui les arrache : c'est que tous les éléments de la voix, chassés à la fois, se précipitent en foule par le canal, qu'ils trouvent ouvert et que l'habitude leur a rendu familier. La démence naît du trouble de l'esprit et de l'âme qui, séparés par la violence du mal, exercent en désordre leurs facultés. Mais quand les humeurs qui causaient la maladie ont repris un autre cours, quand le noir poison est rentré dans ses réservoirs cachés, le malheureux se relève d'abord en chancelant et recouvre peu à peu l'usage des sens et de la raison (1). »

Lucrèce et Cicéron, par le double attrait du talent littéraire et de la science, nous ont éloigné quelque peu d'Asclépiade ; mais la nature de ces études nous ramène au médecin de Bithynie. C'était, ainsi que nous l'avons fait remarquer, un esprit puissant et qui, malgré ses exagérations, et sous un air peut-être charlatanesque, possédait une merveilleuse sagacité.

La transformation d'une forme de folie en une autre est un fait qui le frappa vivement, et, partant de cette observation, il se demanda comme on se l'est demandé depuis, sans plus de succès, si au moyen d'un excitant cérébral, le vin par exemple, il ne serait point possible, en vue de la guérison, d'opérer chez les aliénés une métamorphose analogue. C'est sous l'influence de ces idées préconçues qu'il fut, sans nul doute, conduit à conseiller l'ivresse dans le traitement général de l'aliénation.

Au milieu du luxe et des voluptés du temps, les excès bachiques n'étaient certes pas rares, et le *delirium tremens* ne pouvait manquer de se produire quelquefois. Si l'on en croit Cælius Aurelianus, l'ivrognerie avait sa place dans l'étiologie d'Asclépiade (2). Ne comparait-il pas la phrénitis à l'ivresse (3)? Il avait donc pour principe, en thérapeutique mentale, de provoquer, chez tous les malades qu'il soignait, une espèce de folie substitutive, à moins qu'il n'y eût chez eux répulsion complète pour le vin.

Cælius Aurelianus, en improuvant et en combattant cette méthode, se sert d'expressions curieuses, et qui prouvent

(1) *Loc. cit.*
(2) Cæl. Aur. *Acut. morb.*, liv. I, chap. II.
(3) Liv. I, chap. XV.

qu'il connaissait certaines conséquences de l'alcoolisme, entre autres le tremblement et les insomnies. Asclépiade, dit-il, s'imagine nous amener à son opinion par le raisonnement suivant : si une plus grande quantité de vin plonge les gens ivres dans un sommeil profond, pourquoi la même chose n'arriverait-elle pas chez les phrénétiques après de copieuses libations? Mais, se hâte d'ajouter Cælius : il n'y a point de similitude entre ces deux états. Dans l'ivresse, le désordre intellectuel résulte manifestement de l'ingestion d'une trop grande quantité de vin, et, dès que ce vin a été cuvé, l'aliénation disparaît. Dans la phrénitis, au contraire, le délire est la conséquence d'une inflammation et il persiste.

Poursuivant cette comparaison, il établit enfin que, quand même les phrénétiques ressembleraient à des gens ivres, il ne s'ensuivrait pas qu'on dût traiter l'ivresse par l'ivresse (1), aucun homme, dans cet état n'était, en buvant, redevenu sain d'esprit. Cælius Aurelianus tient même pour une vérité incontestable, que, chez ceux qui ne renoncent point à leurs habitudes d'ébriété, l'aliénation mentale fait des progrès; ils sont pris de spasmes ou tombent dans une insomnie incurable (2).

Asclépiade, qui admettait l'ivresse du vin dans le traitement de la phrénitis, proscrivait la saignée, même au début de l'affection. Saigner les phrénétiques, c'était les juguler, disait-il, en se servant du langage de Dioclès de Caryste.

Quoi qu'il en soit, l'ascendant qu'exerça cet auteur sur la médecine mentale, fut considérable et son nom resta populaire. Un grammairien latin du IIIe siècle, Censorin, nous en fournit la preuve. On lit, en effet, dans un traité qui reste de lui, qu'Asclépiade, « par l'emploi d'une musique harmonieuse, rendit souvent la raison aux esprits troublés des phrénétiques (3). » Apulée l'appelle le prince et le premier des médecins après Hippocrate.

(1) « *Non oportuit ebrium inebriando curare* » (*loc. cit.*, chap. XV).

(2) « *In spasmum aut vigilias incurabiles devenerunt* » (*loc. cit.*).

(3) Censorin. *Die natali*, édit. Nisard, p. 367.

ASILES.

QUELQUES MOTS
SUR LES ASILES D'ALIÉNÉS ET LA LOI DE 1838,
A PROPOS D'UNE PÉTITION AU SÉNAT,

Par M. le Dr Casimir PINEL.

Le *Journal des villes et campagnes* a, dans son numéro du 19 janvier dernier, publié l'article suivant :

« *Un dernier mot sur les maisons des fous.*

» Nous venons de recevoir une lettre que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

» Monsieur le rédacteur,

» Je viens de lire dans votre estimable journal (7 janvier) un article intitulé : *Les maisons d'aliénés et la liberté individuelle.* Vous y parlez d'une pétition, qui vient d'être adressée au sénat, en faveur des malheureux habitants des asiles publics. Je suis l'auteur de cette pétition, et je vous serais infiniment reconnaissante si vous vouliez bien la publier en son entier. L'article de M. A. Delahaye ne parle que des dangers que la loi des aliénés fait courir à la liberté individuelle. Les abus qui peuvent exister à ce point de vue, quoique très-grands, ne sont pas encore, selon moi, ceux qui appellent la réforme la plus impérieuse. Le régime intérieur des asiles, *l'omnipotence médicale exercée sans contrôle sérieux, surtout dans les asiles où le même homme est en même temps administrateur et médecin; la séquestration indéfinie qui peut rendre toute plainte impossible; en un mot, l'abandon complet d'un citoyen déclaré fou par un seul médecin, à un autre médecin qui est seul chargé de le nourrir, de le soigner, de juger son état mental, de le garder ou de le renvoyer, et qui, comme administrateur, a intérêt à le retenir le plus longtemps possible; voilà, indépendamment du pouvoir discrétionnaire accordé à ce médecin pour traiter et punir l'aliéné comme il l'entend, voilà, dis-je, quelques-unes des causes qui rendent la position des habitants des asiles si malheureuse. Voilà les points sur lesquels on ne saurait trop appeler l'attention de l'opinion publique.* Faites-moi donc le plaisir de publier cette lettre avec ma pétition à la suite. Je suis prête à répondre à ceux qui oseront défendre un système qui n'est plus de notre époque.

» Agréez l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur le rédacteur, votre très-humble servante,

» Aline Lemaire.

» Nous ne pouvons trop louer la généreuse initiative qu'a prise Mlle Lemaire, mais on nous permettra d'attendre la fin des débats de l'adresse pour faire droit à sa demande. En publiant alors le texte de sa pétition, nous nous proposons de traiter à fond toutes les questions que cette péti-

tion peut soulever. Quant à présent, nous nous contenterons d'exprimer la surprise dont nous ne pouvons nous défendre quand nous voyons que notre voix trouve si peu d'écho. Deux journaux seulement nous ont répondu jusqu'ici : le *Monde*, toujours prêt à démasquer et à battre en brèche la fausse philanthropie, et le *Temps*, qui vient de prouver qu'il a le droit de s'appeler *journal des principes*. Le reste se tait, même la *Gazette de France* et l'*Union* que nous croyions de nos amies. Nous ne voulons pas croire que les feuilles quotidiennes veuillent prendre des airs de grandes dames avec une feuille modeste qui ne paraît que de deux jours l'un. On peut être un petit journal et dire encore de grosses vérités, même quand on ne parle au public que quatre fois la semaine. C'est ce que nous espérons montrer avant peu.

A vrai dire, nous n'avons jamais cru que les revues médicales mettraient un grand empressement à reproduire nos articles; nous savions d'avance qu'elles se renfermeraient dans un silence prudent et feraient semblant de ne pas nous lire ou de ne pas nous connaître. Il est pénible pour la médecine aliéniste de se voir montrer son béjaune et d'être forcée de confesser qu'elle n'a pas fait un pas, un seul pas depuis le Pourceaugnac de Molière. Nous n'attendions rien non plus des organes du parti orléaniste, comme les *Débats*. C'est la monarchie d'Orléans qui a cru très-sincèrement s'honorer en dotant le pays d'une loi dont les délibérations du sénat feront bientôt éclater les vertus. Nous n'avons rien demandé non plus aux feuilles officielles ou semi-officielles : la médecine légale est devenue une portion de l'autorité publique; leur rôle n'est pas de la mettre en discussion ; le gouvernement attend et même appelle la lumière ; il lui suffit pour cela de laisser le champ libre aux opinions, et c'est ce qu'il fait. Mais ce qui nous étonne, c'est que les revues de jurisprudence et de législation, c'est que le *Droit* et la *Gazette des tribunaux* ne paraissent pas même soupçonner la gravité des problèmes philosophiques ou juridiques qui se rattachent à la question de la folie. Ce qui nous étonne bien plus encore, c'est que la démocratie militante, cette fille légitime ou bâtarde de la révolution française, s'obstine à rester muette quand les conquêtes de la révolution sont en cause. La *Presse*, dont le rédacteur en chef n'a jamais eu moins d'une idée par jour et ne doit guère aimer les arrestations arbitraires ; la *Presse*, qui, l'an dernier, protestait si énergiquement contre la législation anglaise en matière d'aliénation mentale, n'a pas trouvé un mot à dire sur la législation qui nous régit. Un de ses rédacteurs ordinaires, M. Darimon, publiciste et député, l'un des Cinq en un mot, n'a pas osé rompre une lance en l'honneur des principes de 1789. Deux autres députés, tous deux rédacteurs en chef de grands journaux, tous deux porte-drapeaux des idées libérales, M. Havin, homme d'élite; M. Guéroult, qui le premier, il y a un an, donna le signal de l'attaque contre l'école aliéniste, se bouchent les oreilles et nous laissent parler dans le désert. Que notre prose ne soit pas de leur goût, nous le voulons bien ; mais que ne s'inspirent-ils de l'article si sensé, si vigoureux de leur ami du *Temps*, M. Charles Floquet? — Enfin, si les grands journaux se taisent, comment s'expliquer le silence de la petite presse, cette presse spirituelle et railleuse du *Figaro*, du *Charivari*, du *Nain jaune*, qui donne chaque matin au public la menue monnaie de Voltaire, de Molière, de

Lesage, de Beaumarchais, ces éternels ennemis des médecins? Quel thème divertissant pour la malice française! Sganarelle magistrat, philosophe et, qui plus est, philanthrope, élevant l'emprisonnement et la contrainte par corps à la hauteur d'une thérapeutique! Sganarelle inventant une sorte de Clichy pour les intelligences que ses arrêts mettent en faillite, et administrant ses soins à l'humanité souffrante entre quatre murs sous la forme d'une volée! Et puisque nous parlons de la malice française, comment M. Ernest Picard n'a-t-il pas vu qu'il y avait dans la question des aliénés le sujet d'un de ces jolis vaudevilles législatifs dont il égaye avec tant d'à-propos le sérieux des délibérations de l'assemblée?...

» Franchement, voilà un fait étrange. Est-ce donc le courage, est-ce l'intelligence qui manque à ces tribuns de tant de patriotisme ou à ces écrivains de tant d'esprit?

» S'il ne faut qu'un exemple de courage civil pour les piquer d'honneur, en voici un bien rare par le temps et les hommes qui écrivent. Il vient enfin de se démasquer, ce pétitionnaire inconnu; sa visière s'est abaissée, ou plutôt son voile est tombé. C'est une femme. Est-ce que les paladins de la démocratie, plus ou moins immaculée, auront le cœur de laisser une femme seule sur la brèche? Est-ce que M. Jules Simon, l'auteur de l'*Ouvrière*, n'ira pas lui prêter main-forte et l'aider à combattre les aberrations de la psychologie morbide des Esquirol et des Broussais avec les armes de la philosophie française, c'est-à-dire au nom du bon sens et de Descartes? Ce n'est pas nous du moins qui refuserons de lui venir en aide. — Une pauvre infirmière d'asile, se démettant du modique emploi qui la fait vivre pour faire arriver jusqu'aux oreilles du sénat et du pays le cri de la vérité étouffée, la protestation de la raison et de l'humanité outragées! Une vraie sœur de charité sous l'habit laïque, élevant la voix à ses risques et périls pour appeler la protection des grands corps de l'État et de la société tout entière sur des malheureux qui n'osent ni ne peuvent se plaindre, parce qu'on les a mis hors d'état de se faire entendre ou de se faire comprendre! Quelle leçon pour l'administration, pour la magistrature, pour la presse, pour la représentation nationale, pour nous tous, enfin! L'Académie française compte-t-elle sur la liste de ses prix de vertu beaucoup de dévouements aussi méritoires que celui-là? L'histoire a retenu le nom de Mme Legros, qui se voua héroïquement à la délivrance de Latude et porta le premier coup à la Bastille. Nous ne serions pas étonnés qu'un jour le nom de Mlle Aline Lemaire s'inscrivît avec honneur à côté de celui de Mme Legros.

» A. DELAHAYE. »

L'auteur de ce factum a eu raison et tort de penser que les revues médicales ne se montreraient pas empressées à le reproduire; — raison, en effet, car lorsque l'injuste décri d'institutions charitables et salutaires, de lois et ordonnances si utiles, se transforme en une sorte de parti pris injurieux, la publicité qui se respecte hésite, même pour la combattre, à ouvrir ses colonnes à une discussion sans mesure et sans courtoisie; — tort, car, si peu dignes que de pareilles attaques puissent

être d'une réplique sérieuse, le défi porté triomphe de la répugnance qu'on éprouve, et il ne reste plus alors, en s'exécutant, qu'à demander pardon au lecteur de ce que, par une espèce de violence morale, on est obligé de les lui faire connaître.

A cet article du *Journal des villes et campagnes*, s'en est joint un autre, publié par le *Temps*, et qui a pour signataire M. Ch. Floquet. Si l'on dégage et qu'on réunisse les pensées exprimées par l'un et l'autre, il en résulterait, au point de vue général, que la loi de 1838, loin d'offrir de suffisantes garanties aux infortunés admis dans les asiles, laisse la porte ouverte aux plus grands abus. Elle n'empêcherait point la séquestration d'individus qui ne sont pas fous, ou ne le sont point assez pour être renfermés; elle la favoriserait, au contraire, donnerait la facilité de les y retenir très-longtemps, indéfiniment même, et livrerait presque sans contrôle la liberté individuelle à la discrétion de la médecine.

Hâtons-nous de remarquer, toutefois, que le rédacteur du *Temps*, isolément considéré, est loin de se montrer aussi absolu, et que même il ne méconnaît point, en principe, les services qu'a rendus la loi spéciale de 1838; mais il croit à la réalité des abus qu'elle peut abriter, et il accepte trop crédulement les assertions émises par la demoiselle Aline Lemaire, dans sa pétition au sénat. Il va enfin jusqu'à dire que l'autorité de la médecine s'exerce sur « 30,000 Français d'une manière à peu » près discrétionnaire. »

Il y a ici, évidemment, une question de bonne foi surprise.

M. Charles Floquet est un homme honorable et consciencieux. Il est mû par de louables sentiments, et ne cherche que la vérité. Nous le prions instamment, dès lors, d'étudier, avec quelque sévérité, les points qui, soumis au sénat, vont y être discutés. Nous l'engageons, notamment, à lire la législation qui régit les aliénés et les asiles où ils sont admis, à prendre la peine de les visiter, en substituant, à de simples impressions, des observations précises, et des investigations directes, à vouloir bien, en un mot, les juger par lui-même.

Le *Journal des villes et des campagnes* a reproduit, on l'a vu, la lettre de mademoiselle Lemaire, y ajoutant les considérations mentionnées plus haut, et qui sont telles, comme fond et comme forme, qu'on doit supposer, pour l'honneur du journalisme, que le signataire de l'article n'en est pas l'auteur.

Il est sur la médecine des railleries surannées, dont les médecins sont les premiers à rire, quand ils les rencontrent sous la plume des

Molière, des Lesage ou des Beaumarchais; mais tant vaut la source, tant vaut le produit.

De quel droit ose-t-on invectiver toute une classe de citoyens, parce que quelques-uns d'entre eux ont pu prêter à la médisance? Faudra-t-il parce qu'un journaliste trafiquera de sa plume, flétrir en sa personne toute la presse? Parce qu'un mauvais prêtre suscitera le scandale, et méconnaîtra son caractère religieux, incriminera-t-on tous les ecclésiastiques sans distinction, en leur appliquant l'immortel et triste nom du chef-d'œuvre dont ce nom reste inséparable?

L'auteur de ces invectives (quelle autre qualification leur donner?), sans souci du respect dû à d'illustres mémoires, l'honneur de la France, et en accusant son ignorance profonde de l'histoire de la médecine mentale, invite M. Jules Simon à venir en aide à l'infirmière de Châlons « pour combattre, dit-il, les aberrations de la psychologie morbide » des Esquirol et des Broussais, avec les armes de la philosophie fran- » çaise, c'est-à-dire, au nom du bon sens et de Descartes. »

Nous craignons bien que l'écrivain qui s'exprime ainsi ne connaisse pas plus Descartes qu'il ne connaît Esquirol et Broussais, dont les noms ne peuvent se trouver ainsi réunis, ou plutôt opposés, que parce que les travaux de ces deux médecins célèbres sont complétement inconnus à celui qui les cite.

S'il eût consulté les opinions et les sentiments de l'auteur de la *Méthode*, le rédacteur du *Journal des villes et campagnes* se fût convaincu que Descartes tenait en estime la science médicale, et qu'il n'avait nulle tendance à la mépriser, dans un siècle pourtant où il lui restait encore à réaliser de grands progrès, — « .... car, dit-il, l'esprit » même dépend si fort du tempérament et de la disposition des organes » du corps, que, s'il est possible de trouver quelque moyen qui rende » communément les hommes plus sages et plus habiles qu'ils n'ont été » jusqu'ici, c'est dans la médecine qu'on doit le chercher. »

Ajoutons que, du moment où l'auteur de l'article avait à parler de la législation des aliénés et à traiter de médecine mentale, la plus simple convenance lui commandait de parcourir au moins quelques-uns des travaux spéciaux sur la matière. Il n'est plus permis, en effet, à un homme, si peu lettré qu'il soit, d'ignorer ce qui s'est fait depuis la fin du dernier siècle pour la folie. Alors, au lieu de s'apitoyer sur le sort actuel des aliénés, il serait frappé des conquêtes de la science, de la philanthropie et de la raison, en le comparant à leur sort passé. En serions-nous à regretter les temps où leur maladie était méconnue?

Peut-on supprimer de l'histoire ces siècles durant lesquels on traitait comme de vils criminels les infortunés qui, sous l'influence d'hallucinations, d'idées mystiques et de conceptions délirantes, s'imaginaient être possédés du démon, inspirés, sorciers, changés en bêtes? ces époques néfastes où beaucoup de ces malheureux, victimes de leurs croyances morbides, expiraient sur des bûchers qu'avait dressés la crédulité superstitieuse et barbare des prêtres et des magistrats? ces phases d'apathique insensibilité où ceux des insensés qui se montraient tranquilles et inoffensifs, erraient à l'abandon, implorant la charité, en butte aux risées publiques?

A peine existait-il en France et à l'étranger quelques misérables établissements dans lesquels tous les genres de folies, parfois sans abstraction de sexe, étaient confondus; où les aliénés ne recevaient ni soins, ni traitement; où un certain nombre d'entre eux étaient enchaînés. D'autres enfermés dans des couvents, étaient plongés dans des espèces d'*in pace* où nul ne pouvait les voir ni entendre leurs gémissements. L'arbitraire présidait seul à leur destinée. Ne pouvant invoquer l'égide d'aucun règlement ni d'aucune loi, ils étaient privés aussi de toute tutelle médicale, car le vulgaire les supposait frappés d'incurabilité, et les médecins n'étaient point appelés à les traiter dans les tristes demeures où s'ensevelissait leur infortune.

D'ailleurs, la médecine mentale n'était encore ni créée, ni constituée. Ce fut seulement dans les dernières années du XVIII[e] siècle qu'un médecin français, Pinel, eut la gloire d'opérer une réforme radicale dans le traitement de l'aliénation; réforme qui, au point de vue médical et philanthropique, eut un retentissement immense dans tous les pays civilisés. A son instigation, par son ordre et en sa présence, tombèrent à Bicêtre, les chaînes des aliénés. Admirable scène d'humanité et de science, dont la famille de Pinel est si justement fière, et que l'Académie de médecine a consacrée, par un souvenir durable, dans le tableau qui orne la salle de ses séances!

On fait une critique aussi acerbe qu'injuste des asiles actuels : or, qu'étaient ces maisons avant l'œuvre de Pinel continuée par ses élèves Esquirol et Ferrus?

Qu'on imagine, dans des bâtiments à l'aspect plus sombre et plus sinistre qu'une prison, des cachots bas, humides, infects, sans air ni lumière, où couchaient sur une paille pourrie, des êtres humains couverts de haillons sordides, nus quelquefois, presque toujours furieux et chargés de chaînes; brutalisés par de féroces gardiens pris parmi les condamnés, qui les frappaient sans pitié, leur jetaient une nourriture

insuffisante et grossière, et les exposaient sans scrupule à la curiosité cruelle des visiteurs.

Qu'on imagine des malheureux, réputés incurables, abandonnés de leurs familles, privés de soins médicaux, croupissant dans leurs propres déjections, pâles, hâves, décharnés, surexcités constamment par le sentiment de leurs souffrances et le traitement inhumain de geôliers indignes ; qu'on songe que jamais n'intervenait à leur égard l'autorité ; que la maison d'aliénés réalisait l'enfer sans espoir, l'enfer du Dante, et l'on pourra juger alors, avec connaissance de cause, du présent par le passé.

Pariset a dit que Pinel, semblable à un nouveau Messie, avait opéré une œuvre de régénération et de délivrance ; qu'avec lui la bonté et la douceur, la justice et la philosophie, la science et la philanthropie étaient entrées dans l'asile de Bicêtre où régnaient auparavant l'infortune et le désespoir.

Ce qui est juste est fécond : toute initiative généreuse a sa contagion inévitable. Par l'exemple et les écrits de Pinel, par ceux de ses continuateurs et de ses disciples, une transformation des plus heureuses s'est accomplie, elle s'est généralisée. Dans tous les pays, on a ouvert aux aliénés des asiles qui réunissent, en général, toutes les conditions désirables, et constituent, parfois, des établissements grandioses, de beaucoup supérieurs aux meilleures maisons de refuge ordinaires : salles communes, vastes et commodes, bien aérées, chauffées l'hiver, cellules spacieuses, dortoirs salubres, chapelles et temples suivant les communions ; divisions nombreuses pour le classement des divers genres de folie ; galeries couvertes, préaux plantés ; enclos d'horticulture et d'agriculture ; ateliers professionnels, eau abondante, bains de toute espèce ; jeux, musique, chant, lecture, gymnastique, promenades, en un mot, la réunion de tous les moyens physiques, moraux et religieux.

Les agents de contrainte corporelle, abolis en principe, ne sont plus employés que par force majeure, et dans des cas rigoureusement exceptionnels. Partout la science, le respect du malheur, la compassion pour la souffrance inspirent, à l'égard des aliénés, des sentiments de justice, de bienveillance et d'affectueux dévouement, immenses bienfaits dus à la haute influence et à la savante direction spéciale de la médecine aliéniste.

Et pourtant, malgré ces garanties salutaires, ces progrès incessants et ces transformations radicales, on ose prétendre que la médecine mentale n'a pas fait un seul pas, ni même, paraît-on croire, la médecine légale des aliénés. Et qui donc éclaire, chaque jour, la justice en matière

civile et criminelle sur le véritable état de malheureux, condamnés naguère comme des malfaiteurs, et qui ne sont souvent pour la science que des insensés? Qui, par contre, dénonce aux magistrats le coupable sous le simulateur de la folie?

Certes, si le rédacteur de l'article eût pris la peine de lire la loi de 1838 sur les aliénés, les longues discussions qui ont eu lieu à la chambre des députés et à celle des pairs, l'ordonnance ministérielle de 1839, le règlement de 1857; les comptes rendus des séances de l'hôtel de ville sur la création des asiles de la Seine, et le rapport de M. F. Barrot, il se fût gardé de conclure, comme il l'a fait, et de présenter l'infirmière de Châlons, « *risum teneatis*, » comme digne des prix de vertu décernés par l'Académie française.

La loi qu'il attaque, sans la connaître, est une des œuvres les plus philanthropiques de notre époque. Bienfait pour les malades, elle rassure les familles, et sauvegarde la société. Loin d'ouvrir une porte à l'arbitraire, de violer la liberté et de consacrer l'omnipotence médicale, toutes ses dispositions tendent à rendre les abus, sinon impossibles, du moins de plus en plus difficiles. A-t-on cité un seul exemple de séquestration illégale, non-seulement depuis, mais avant même la promulgation de la loi? Lors de la discussion, en 1838, M. Vivien avait déclaré qu'on n'avait pu, depuis un demi-siècle, compter en France un seul fait de séquestration d'individu non aliéné. La même déclaration avait été faite par Esquirol et renouvelée par M. Ferrus. C'est ne pas avoir la moindre idée des asiles actuels que de parler de placements arbitraires et indéfinis, de cachots, de chaînes, et autres abus qui, grâce au ciel, ont disparu pour jamais!

Quant à l'omnipotence prétendue du médecin qu'on présente comme une sorte de despote, exerçant sur de malheureux malades un pouvoir arbitraire et sans limites, est-il nécessaire de répéter que la loi, l'ordonnance et le règlement ont assuré à l'aliéné des garanties nombreuses, puissantes, efficaces, et dont la violation est réprimée par une pénalité sévère? Barrières, au demeurant, superflues! Car ce qui, précisément, caractérise les médecins des asiles et leurs jeunes auxiliaires, c'est, en général, l'excès du zèle et de la sollicitude.

Si l'aliéné, d'ailleurs, a besoin de soins, de tutelle et de garanties, la famille et la société ont également besoin d'être protégées. Or, laisser un malade en liberté, quand il est fou, c'est directement favoriser le suicide, l'homicide, l'incendie, l'attentat aux mœurs. Cette évidence a inspiré les sages prescriptions de la loi. Elle a donné et dû donner à l'autorité comme aux familles, le droit de faire enfermer l'individu qui

a perdu la raison, de le soustraire aux causes déterminantes ou excitantes de son délire, et de le placer, aussi promptement que possible, dans les conditions les mieux faites pour obtenir la guérison.

C'est donc de cette nécessité reconnue qu'ont surgi les asiles publics d'aliénés. Qui mettre à leur tête, si ce n'est des médecins éprouvés, ayant fait des études spéciales, et choisis par le ministre de l'intérieur? Est-ce à dire, d'ailleurs, que les médecins d'asile soient exonérés de toute surveillance, que leur administration soit sans contrôle et leur service médical sans examen? Qu'on parcoure la loi, et l'on reconnaîtra de quelles garanties elle entoure leurs actes et leur responsabilité. Ce qui demeure d'une évidence incontestable, c'est qu'un médecin est plus apte que personne à diriger et à administrer un asile dont l'organisation trouve ses bases fondamentales dans la médecine même.

En effet, un asile convenablement organisé, suivant les règles et les prescriptions de la médecine mentale, est l'un des meilleurs et des plus efficaces moyens de traitement et de guérison.

C'est, du reste, par le côté qui mérite le plus d'éloges qu'on a le plus critiqué la loi. Autrefois, il n'était pas permis de séquestrer un aliéné, s'il n'était pas interdit. Exceptionnellement, à la vérité, on passait outre, à Paris surtout, dans les cas d'urgence. Par suite, beaucoup d'aliénés vivaient dans la société, errants et vagabonds, ou renfermés par leurs proches, liés et claquemurés dans leurs demeures. Il arrivait encore que des fous étaient internés dans les prisons avec les malfaiteurs, pendant un temps plus ou moins long. C'est ainsi que la législation alors en vigueur, par une restriction fatale, fomentait en quelque sorte les homicides, les suicides, les incendies, les attentats aux mœurs, le scandale et le déshonneur des familles. C'est réellement alors que la liberté individuelle était compromise ; car l'autorité n'avait pas l'œil ouvert sur ces détentions à domicile ou séquestrations secrètes dont certains tuteurs ou parents avides et sans humanité se faisaient un jeu. L'administration et la magistrature, en présence de cette disposition légale, restaient indifférentes au sort de ces malheureux, qui échappaient à leur protection, et tombaient bientôt, par le délaissement auquel ils étaient livrés, ou par des traitements sans charité ni intelligence, dans un état d'incurabilité complète.

Est-ce donc un tel régime qu'on aspire à rétablir aujourd'hui, pour diminuer le nombre des placements dans les asiles, et sous un prétexte de violation de liberté? Voilà, hélas! un nom sacré dont on abuse étrangement. Eh quoi! ce serait servir le bon ordre, les mœurs, la sécurité individuelle et publique, que de laisser libre un fou qui peut,

à chaque instant, par ses paroles, ses résolutions, ses actes et ses violences, compromettre sa propre personne, sa famille et la société !

On s'élève avec force contre la possibilité de faire séquestrer un malade au moyen du certificat d'un seul médecin, lequel, dit-on, peut être suborné par des parents cupides ou cruels qui veulent se défaire d'un membre inutile ou gênant, en le faisant à toujours interner dans un asile. Mais on affecte d'ignorer ou l'on ignore réellement les garanties complémentaires qui s'y ajoutent. En effet, le certificat du médecin étranger à l'asile doit être, sous bref délai, corroboré par les attestations de deux autres médecins dont l'un appartient à l'asile, et le second à l'administration.

En présence de cet ensemble d'exigences légales, il faudrait donc supposer, pour que l'objection eût quelque valeur, une famille dénaturée, un médecin capable de donner pour de l'argent un faux témoignage ; un deuxième médecin — celui de l'établissement — assez peu honnête pour recevoir dans l'asile et y maintenir sciemment un individu non aliéné ; enfin, un troisième médecin attaché à l'administration et qui se rendrait complice d'infamies auxquelles la commission de surveillance, la haute administration, le procureur impérial et les inspecteurs généraux prêteraient encore leur concours.

A qui persuadera-t-on que tant de violations morales soient simultanément possibles ? Un dernier empêchement est dans la notoriété même. Les oubliettes ont passé avec les systèmes barbares qui les firent inventer. Les asiles sont trop ouverts pour que rien d'arbitraire et d'inhumain puisse s'y produire sans être connu et par conséquent réprimé.

Un homme sensé, eût-il été renfermé par méprise ou mauvais vouloir, se délivrerait aisément. Nul ne peut arrêter ses plaintes aux autorités. Quel médecin, exposé à une enquête imprévue, oserait soutenir la confrontation avec sa victime, braver ses observations et ses reproches ? Rien de plus embarrassant qu'un fou lucide. Il faut, pour ne pas le rendre à sa famille, toute la conscience du devoir. Que serait-ce d'un infortuné qui jouirait de sa raison !

Loin d'attenter aux droits divers que la question soulève et d'en compromettre la protection, les asiles en sont, au contraire, la sauvegarde la plus sûre et la plus formelle.

Laisser un aliéné en liberté, c'est renoncer à sa guérison, et en le condamnant à l'incurabilité, le vouer à une mort plus ou moins prochaine ; c'est souvent consommer sa ruine et celle des siens. S'il est libre, en effet, comment empêcher des achats, des ventes, des dona-

tions, des testaments, des spéculations dommageables à sa fortune et aux intérêts de sa parenté? Comment éviter ces liaisons compromettantes, ces mariages scandaleux qui sont un désespoir et un opprobre immérité pour les familles? Comment soustraire les aliénés à ces habitudes vicieuses si fréquentes qui marquent leurs traits d'un stigmate de dépravation? Tout ceci trouve soit un obstacle insurmontable, soit une atténuation salutaire, dans la séquestration des asiles. La promptitude du placement est le meilleur préservatif contre les dangers qui viennent d'être signalés. Et d'ailleurs, la science a reconnu, — les faits ont établi que beaucoup d'aliénés pouvaient guérir, alors que le placement n'était point tardif.

Leur vie, en tous cas, se prolonge dans les asiles; car, qui ne comprendra que, pour la plupart d'entre eux, c'est-à-dire pour ceux qui appartiennent à la classe inférieure, l'établissement d'aliénés leur offre, comme nourriture, vêtements et soins médicaux, des conditions qu'au dehors la gêne ou la pauvreté leur interdit? Répétons, en outre, que l'asile leur enlève le moyen de se ruiner, eux et leurs familles, par des écrits ou des actes judiciaires. Il n'est pas de notaire et d'officier ministériel qui voulût, à cet égard, se prêter à leurs désirs, lors même que la direction de l'établissement n'y ferait point obstacle.

Sous ce rapport, toutefois, un doute a surgi. On s'est demandé si un aliéné, placé dans un asile, n'était point apte à faire ses dispositions testamentaires dans un moment de lucidité; des juristes distingués ont paru croire qu'un aliéné séquestré et non interdit pouvait faire un testament valable. L'interdiction seule, disent-ils, le rend incapable de manifester avec discernement sa volonté, et comme la loi de 1838 ne dit pas absolument que les actes faits par les aliénés sont nuls, mais attaquables, on peut penser qu'un testament rédigé sans incohérence est susceptible d'être validé.

Mais cette interprétation, selon nous, n'est point admissible, par la raison que tout individu entrant dans un asile est réputé aliéné, qu'il l'est réellement; que tout le temps qu'il y séjourne, il ne peut que l'être, et qu'enfin, quand il ne l'est plus, il doit sortir immédiatement. Donc, en thèse générale, puisqu'il est séquestré et légalement retenu dans l'asile comme atteint d'aliénation, c'est-à-dire privé de sa liberté morale, il est dès lors dans l'impuissance de manifester raisonnablement et valablement sa volonté.

Néanmoins, je le répète, pour tous les fous, le délire n'est pas constant. Certains malades éprouvent des rémissions et présentent des intervalles lucides assez manifestes pour qu'ils puissent sembler

alors capables de tester en pleine connaissance de cause. Ceci admis, il faudrait donc d'abord, pour que l'acte du malade eût de la validité, prouver, par l'attestation formelle du médecin de l'asile, qu'il a été fait dans un moment d'intervalle lucide, complet et prolongé, surtout si, comme le pense M. Delasiauve, à l'égard des monomaniaques ou pseudo-monomaniaques, l'acte était conçu en dehors de ses idées délirantes.

Quoi qu'il en soit, et vu la difficulté de s'assurer exactement du rôle qu'a pu jouer, en pareille circonstance, l'état morbide du malade, nous pencherions plutôt à croire, nous l'avons dit, que tout aliéné retenu dans un asile doit être réputé, en principe, incapable de manifester librement sa volonté (1).

Parmi les bienfaits qu'a produits cette loi de 1838, méconnue avec tant d'inconséquence, et attaquée avec tant d'injustice, l'un des plus importants est d'éviter, dans la généralité des cas, l'interdiction; mesure grave, laissant après elle une flétrissure morale qui suit l'aliéné guéri, même après qu'il a reconquis ses droits civils.

Aujourd'hui, en application de la loi, des administrateurs provisoires sont donnés à certains malades pour gérer leurs affaires et surveiller leurs personnes. On laisse parfois des aliénés libres, ou on les fait sortir de l'asile, en leur affectant un conseil judiciaire pour administrer leur fortune. Ils ne sauraient disposer, sans le consentement de ces derniers, même d'une parcelle de leur avoir, eu égard à leur faiblesse intellectuelle, qui les rend incapables d'un suffisant discernement. C'est là une disposition fort sage ; mais ce qui l'est moins, par une anomalie qui offense la logique et la justice, ils ont le droit légal de contracter mariage, et de disposer à leur gré par testament de ce qui leur appartient, au détriment parfois de leur propre famille.

Nous avons dit, et nous n'hésitons point à répéter qu'un asile bien administré et bien conçu est l'un des meilleurs éléments de traitement et de guérison. Il suffit, pour en rester convaincu, d'interroger les situations délicates et périlleuses que dénoue et sauvegarde la séquestration dans un asile.

Un fou est pris d'un accès de fureur ; il commet des violences graves qui menacent la sécurité publique, la vie de ses proches, ou la sienne.

(1) Ce point mérite éclaircissement. M. Casimir Pinel pose un principe auquel nous adhérons. Reste à savoir si, dans des conditions spéciales, et sous certaines garanties, quelques exceptions ne seraient pas admissibles. Ailleurs déjà nous avons formulé ce doute. Nous comptons y revenir.

(*Note du rédacteur en chef.*)

Chacun reconnaît son insanité et la nécessité de l'isolement dans un asile. Le préfet, le maire ou le commissaire de police font alors constater son état mental par un médecin, et le placement d'office, malgré les résistances parfois de la famille, a lieu immédiatement.

Un malade, depuis un temps plus ou moins long, est en proie à une affection mentale dont les caractères sont manifestes pour les personnes de son entourage et de son intimité, — pour le médecin notamment, — mais qui demeurent équivoques, douteux, négatifs même pour les étrangers qui n'ont pu observer, pour ainsi dire, au jour le jour, les signes variables et fugitifs de son délire. Cependant, bien qu'inaperçu du public, le péril est grand, et une prompte séquestration est de rigueur.

C'est un monomane, un halluciné, un fou lucide, qui, en dehors de ses idées délirantes, et des actions plus ou moins insensées qu'elles déterminent, et dont on n'est pas toujours témoin, garde extérieurement les apparences d'un individu raisonnable. L'homme de l'art, celui même de la spécialité, a besoin quelquefois d'une longue étude pour constater l'insanité.

Quant aux personnes du monde, aux surveillants, aux infirmiers, aux aumôniers, aux magistrats, ils demeurent, en quelques circonstances, dans le doute sur la véritable situation mentale, et involontairement s'abandonnent au soupçon d'une séquestration arbitraire.

Ces derniers, qui sont des hommes éclairés, et veulent l'être, s'enquièrent, s'ils ne sont convaincus, des antécédents de l'accusé : ils vérifient les registres, consultent les notes, et délèguent à un praticien compétent, agréé par le tribunal, la mission et le soin d'examiner le malade. Ce médecin soumet l'aliéné, objet de l'enquête, à une observation scrupuleuse, jusqu'au moment où il acquiert la certitude que la folie existe ou n'existe pas. Dans le premier cas, l'autorité judiciaire confirme le maintien ; dans le second, elle ordonne la mise en liberté.

La loi a plutôt dépassé que limité les formalités en ce qui touche la séquestration volontaire. On sait, mais on ne doit pas l'oublier, qu'il faut, pour les placements qui ne sont pas d'office, que la demande adressée par un membre de la famille ou par un ami au chef de l'établissement, soit accompagnée du certificat d'un docteur en médecine, établissant l'urgence du traitement et les différents caractères de la maladie. Il est nécessaire d'y joindre des pièces justificatives, établissant l'individualité du malade, s'il n'est pas connu. Ses nom, prénoms, âge, profession et ceux de la personne qui demande le placement, doivent être consignés, ainsi que le certificat du médecin, sur le

registre de l'asile. Dans les vingt-quatre heures, le médecin-directeur est tenu de faire parvenir à l'autorité un bulletin d'entrée qui contient les indications du registre, avec un certificat constatant le genre de l'affection et la nécessité de l'isolement. Ce dernier certificat est également transcrit sur le registre de la maison d'aliénés. Dans les trois jours de cet envoi, un médecin délégué par l'autorité, visite l'aliéné, et déclare si le maintien lui paraît opportun. Quinze jours après l'admission, le médecin de l'asile est, à son tour, dans l'obligation de rédiger un certificat témoignant de l'état mental du malade et de la convenance de sa libération ou de son maintien. Il doit noter, chaque mois, sur le registre, les changements survenus dans la situation, et, tous les semestres, déclarer au moyen d'un bulletin spécial, s'il y a, ou non, lieu de persister dans la séquestration.

Le même bulletin est envoyé, dans les mêmes délais, par le médecin de l'administration, pour chaque malade appartenant aux asiles privés.

Une commission de surveillance de cinq membres est chargée de visiter, tous les mois, les asiles publics. Préfet, maire, juge de paix, procureur impérial sont en droit de se rendre, quand ils le veulent, dans les établissements privés.

Ce dernier magistrat doit s'y transporter plusieurs fois par an. Il interroge les malades, prend des notes, vérifie les registres, et y appose sa signature. Les lettres des aliénés à l'autorité administrative ou judiciaire sont rigoureusement envoyées à destination. Quant aux familles, elles ont toujours le droit de communiquer avec l'aliéné et de provoquer son élargissement. La sortie peut être même réclamée par le malade ou par un ami.

En résumé, si l'on peut, à la rigueur, supposer que le directeur d'un asile privé, — soumis, d'ailleurs, par la loi à l'obtention d'une autorisation préalable, au dépôt d'un cautionnement, à d'onéreuses conditions et à des formalités multipliées, — que le directeur d'un asile privé, disons-nous, ait assez peu de probité et de conscience pour garder, par un calcul égoïste, un aliéné au delà de ce qu'exigent sa situation mentale et son traitement, il est absurde de donner à croire que le directeur d'un asile public puisse avoir le même intérêt.

Nous n'en dirons pas plus aujourd'hui sur la question, nous réservant d'y revenir lorsque le sénat aura entendu le rapport dont est chargé, à cet égard, l'un de ses plus honorables membres. C'est à sa haute intelligence, à son impartiale équité, aidée des lumières de la commission, dont fait partie le premier magistrat de la cité, si compétent

en pareille matière, à réduire à néant les accusations qui se sont produites.

Pour nous, dans ce débat, notre but principal a été de restituer à la législation actuelle des aliénés la part légitime qui lui revient, et, tout en la considérant, à plus d'un titre, comme perfectible, de montrer, en récapitulant la série de garanties dont elle se compose, qu'elle protége et sauvegarde, autant qu'il est donné à une loi humaine de le faire, l'aliéné, la famille du malade et la société. Nous avons aussi cherché à prouver, et nous croyons avoir réussi, que la médecine aliéniste était loin de mériter les reproches qu'on s'était plu à lui adresser avec si peu de convenance et d'impartialité.

BIBLIOGRAPHIE.

CHRONIQUE MÉDICALE DE L'ANNÉE 1863,

Par M. le docteur ÉLY.

Paris, chez Victor Masson et Fils, place de l'École-de-Médecine.

OPIUM. — ABSINTHE.

Sous le titre ci-dessus, M. Ely vient de publier un intéressant petit volume, contenant une indication analytique des travaux accomplis en médecine dans la précédente année. Entre autres sujets relatifs à l'aliénation mentale, nous trouvons, à propos d'un opuscule de M. Libermann sur les fumeurs d'opium, les détails suivants. On avait signalé l'action de ce narcotique sur l'appareil génital. L'auteur assure que les sensations ne sont pas seulement voluptueuses, mais en rapport avec les tendances habituelles : l'avare rêve trésors, le gourmand tables bien garnies, etc.

Le tableau que M. Libermann trace des symptômes a la plus parfaite ressemblance avec ceux que nous avons fait connaître (t. III, p. 218). Sur 2000 fumeurs par lui observés, 646 consommeraient de 1 à 8 grammes d'opium par jour; 1250 de 10 à 20 grammes, 104 de 30 à 100 grammes. Un d'eux, pour se donner la mort, en avait absorbé 150 grammes; 20 étaient devenus fous dans l'espace d'une année; 16 se sont suicidés. Plus d'un cinquième avait subi de profondes dégénérescences physiques et morales.

Il est question aussi des ravages causés par l'abus funeste de l'absinthe. M. F. Moreau cherche, il est vrai, à réhabiliter cette verte liqueur, qui, depuis l'usage qu'en firent sur une large échelle les militaires de

notre armée d'Afrique, a conquis son droit de cité sous notre zone tempérée; mais ses bienfaits, lorsqu'elle est prise dans de sages proportions, ne sauvent pas des dangers dont s'accompagne son emploi immodéré. Un vieil officier, atteint de folie subite, se croyait condamné à mort par un conseil de guerre; il avait entendu la sentence; il écoutait le tambour précurseur de l'exécution; la paralysie ne tarda pas à l'envahir.

Toutefois, M. F. Moreau n'attribue point une action spéciale à l'absinthe. Le vrai coupable, c'est l'alcool. L'habitude de prendre l'absinthe à jeun, ou dans des circonstances où des surexcitations prédisposent l'encéphale, augmente et prolonge son action. Il y aurait là moins une liqueur à proscrire que des règles à observer.

D.

VARIÉTÉS.

Suicides (*statistique comparative des*) en Angleterre, Danemark, France et Prusse. — L'année dernière nous avons publié des documents sur le suicide en France; nous trouvons dans *The Dublin quaterly, journal of medical science* (mai, p. 459), des détails curieux sur la fréquence des suicides en Angleterre, comparée à celle du Danemark, de la Prusse et de la France elle-même. Callisen, il y a cinquante ans, a mentionné la prééminence du Danemark, relativement aux morts volontaires; elle existe encore de nos jours. De 1835 à 1845, la proportion était de 1 sur 4,568 habitants; de 1845 à 1856, elle a été de 1 sur 3,911, augmentation sensible. Dans cette dernière période, il y eut 4,430 suicides, ou 3,692 par an, sur une population de 1,444,000. Les femmes entrent, comme en France, pour un quart dans ce nombre. L'été est la saison la plus féconde. A Copenhague, il y a près de 4 suicides (3,91) sur 1,000. Ce rapport est moindre dans les autres parties du royaume.

Le dernier recensement donne, sur un million d'habitants, en Angleterre, 57 suicides, en Ecosse, 34. En Prusse, on note 109 suicides sur un million d'habitants, chiffre presque double de celui de l'Angleterre.

M. Radcliffe a lu, sur ce sujet, au Congrès pour les progrès de la science sociale, un mémoire publié par *Social science Review*, d'où sont tirés les renseignements qui suivent. Durant les cinq années 1852-56, 5415 suicides furent commis en Angleterre, selon le *Registral-general*, moyenne, 5,87 sur 100,000 habitants; 26 sur 10,000 décès.

En 1838-40, la moyenne annuelle des suicides était de 6,2 sur 100,000; de 28 sur 10,000 décès. De la comparaison des deux périodes résulterait que la manie du suicide reste presque stationnaire. De là, le peu de fondement de l'opinion si répandue de son augmentation, et aussi l'impossibilité de considérer, en face de ces chiffres, l'Angleterre comme la « terre classique du suicide. »

De 1836 à 1852, la statistique française fournit, en moyenne 8,2 sur 100,000, ou 1 suicide sur 12,013 habitants, tandis qu'en Angleterre, la proportion dans les périodes 1838-40 et 1852-56, était de 1 sur 17,039 et de 1 sur 16,129 habitants. Mais alors les relevés anglais étaient imparfaits. Les rapports de *Home-Office* embrassent cinq années (1856-60) et fournissent une moyenne annuelle de 6,7 pour 100,000, ou une mort volontaire sur 14,906 habitants, proportion supérieure à celle des rapports du *Registral circular* de 1852 à 1856, mais encore inférieure à celle de la France qui vient, en troisième lieu, après le Danemark et la Prusse. Dans ce dernier pays, en 1834, raconte le docteur Morel, la proportion des suicides était de 1 sur 9,941 habitants, et, en 1843, de 1 sur 8,081. Dans les trois années 1850-62, sur 100,000 décès, 38 étaient dus au suicide.

Les suicides seraient dans l'armée anglaise, en garnison dans la patrie, d'une fréquence double de celle qu'on remarque dans la vie civile. Ainsi, sur 1,000,000 d'hommes de vingt à quarante ans, âge répondant à celui des militaires, il y avait approximativement 124,6 suicides (rapports du *Registral circular*, 1852-56), tandis que, en 1859, il y eut 20 suicides sur 71,715 soldats, ou 278,8 sur un million. Les abus, les excès, les ennuis de toute sorte, le mépris de la vie, inhérents à la condition militaire, peuvent expliquer cette exubérance.

La marine anglaise jouit aussi, mais à un moindre degré que l'armée de terre, de cette triste supériorité. Il y aurait annuellement, parmi les matelots en station sur les côtes, pour un million, 135,4 suicides (1856-58).

Thèses. (*Prix des*). — Parmi les thèses, les unes, conçues au point de vue de la formalité, sans exigence d'efforts personnels, reproduisent plus ou moins fidèlement les données courantes ; les autres, fruit d'une étude originale ou résumant les méditations de toute une existence scolaire, méritent spécialement d'être distinguées. Une excellente coutume, introduite dans les facultés de médecine, est de signaler à M. le ministre de l'instruction publique celles d'entre ces dissertations qui se font remarquer par une valeur réelle. Les thèses sur la folie, qui, pour la période de 1862-1863, ont obtenu cet honneur, ont eu pour auteurs : à Paris, MM. Chipault Antony (*Études sur les mariages consanguins et le croisement dans les règnes animal et végétal*), P. L. Dunant, W. R. Edwards, et Olivier Raymond (voy. t. III, p. 304) ; à Strasbourg, MM. Pellevoisin (*Alimentation forcée des aliénés*), Barth (*De l'idiotie*).

Nécrologie. — La médecine française compte un nouveau deuil. M. le docteur Landouzy, directeur de l'école secondaire de Reims, est décédé, le 1er mars, à la suite d'une douloureuse maladie. Le succès de ses leçons et ses nombreux travaux sur les affections nerveuses lui avaient acquis une réputation méritée. Chacun avait remarqué, dans ces derniers temps, l'ardeur fébrile avec laquelle il poursuivait ses études sur la pellagre.

Cours. — M. le docteur Marcé a commencé son cours sur les maladies mentales le 4 avril à trois heures, à l'École pratique, et le continuera les lundis et vendredis, à la même heure. BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE.

SPÉCIMEN MENSUEL.

I. État criblé du cerveau, par M. Laurent. — II. Nouvelle observation d'aphémie, par M. Tennesson. — III. Spasme convulsif et tendance hypochondriaque causée par une légère induration de l'organe viril, suite d'une pression extérieure, par M. Verneuil.

I. — La marche du progrès est lente, mais sûre. En considérant l'importance de la grande cité normande, on se demandait pourquoi, au-dessus d'autres villes, ses émules, Rouen manquait d'un organe médical. Ce besoin, senti depuis longtemps, devait être rempli. Riche en talents distingués et jalouse de procurer à ses membres et aux confrères du département des archives spéciales, la Société de médecine de Rouen s'est décidée, en 1862, à fonder un recueil trimestriel, l'*Union médicale de la Seine-Inférieure*.

Plusieurs des travaux déjà publiés sont le fruit d'études sérieuses, et la médecine mentale, représentée par MM. Morel, Bulard et Laurent, n'a pas été la moins empressée à fournir son tribut. Ce dernier, notamment, alors médecin adjoint de Quatre-Mares et aujourd'hui de Saint-Yon, a fait connaître (octobre 1862) un exemple d'altération cérébrale dont la rareté nous engage à reproduire ici les caractères. M. Durand-Fardel, qui l'avait spécifiée, en 1841, dans la *Gazette médicale de Paris*, en parle à peine, treize ans après, dans son livre sur les *Maladies des vieillards*. Quant à M. Laurent, qui a fait de nombreuses autopsies, le cas qu'il expose sous le nom d'*état criblé du cerveau* est seulement le second de ce genre qu'il ait encore observé.

Trouvé errant et en complète démence, le malade, âgé de soixante-dix-huit ans, n'a pu, pendant son séjour à l'asile, du 12 avril au 5 août 1862, donner de renseignements sur sa vie antérieure. Sa situation n'a point varié, sauf de passagères excitations et, deux jours avant sa mort, un peu d'inappétence. Dans la nuit du 4 au 5 août, pris subitement d'une congestion épileptiforme, il succomba avant l'arrivée du médecin.

A l'autopsie, on constate les lésions suivantes : os du crâne épais et friables ; dure-mère comme soudée par sa face externe ; méninges rougeâtres, épaissies, poisseuses ; non-adhérence de la pie-mère ; circonvolutions affaissées, légèrement aplaties, d'une teinte jaune rouillée ; cerveau exhalant une odeur presque putride, facile à déformer et offrant de la mollesse dans ses couches corticales. Poids de l'encéphale 1402 grammes ; sans le cervelet et la protubérance, 1202 grammes.

En incisant l'hémisphère droit par tranches horizontales, à partir de la convexité, on remarque, outre la coloration sale de la substance blanche, une myriade de pertuis tubulaires comme sur la surface d'un crible ou d'une passoire. Ceux qui avoisinent le pourtour des circonvolutions ont jusqu'à un millimètre et demi de diamètre. En dedans, s'amoindrissant, ils figurent des piqûres d'épingles sur le papier. Leur intérieur renferme un liquide clair, transparent. Même criblure au-dessous du ventricule latéral. La membrane qui tapisse cette cavité, les surfaces qui en constituent les parois (couche optique, corps strié, etc.) sont notablement ramollies. Plexus choroïde réduit en une masse rougeâtre poisseuse.

Point d'ouvertures analogues aux précédentes dans l'hémisphère gauche, mais ramollissement prononcé. Coloration jaunâtre du centre ovale de Vieussens ; teinte lie de vin de la couche optique et du corps strié ; cloison des ventricules réduite en bouillie. Le cervelet présente, avec la teinte jaune rouillée, un ramollissement manifeste. Rien de saillant dans la protubérance. Les membranes enveloppant la moelle épinière sont, comme celles du cerveau, poisseuses et de couleur rouge diffuse. Léger ramollissement vers la partie antérieure du renflement caudal.

M. Laurent ne se livre à aucun commentaire sur ces dégénérescences organiques. Leur étendue et leur gravité justifient suffisamment la dégradation des facultés mentales. On sent aussi quel danger pourrait courir la vie. Mais ce que l'inspection cadavérique explique moins bien, c'est, d'une part, l'intégrité persistante de la santé physique et, de l'autre, la soudaineté de l'issue funeste.

II. — Encore un fait d'aphémie, publié dans l'*Union médicale* (23 décembre), par M. Tennesson, interne des hôpitaux. Une femme G..., quarante-deux ans, s'occupant de ménages, entre à Lariboisière le 15 novembre. Le matin même, elle avait, sans symptômes précurseurs, perdu la parole. Légère déviation faciale à droite, difficulté de sortir la langue, affaissement ; nulle autre trace d'hémiplégie. Son

inarticulé pour toute réponse; seulement, elle saisit intelligemment la nourriture et mange avec appétit.

M. Pidoux diagnostique un ramollissement d'un des lobes antérieurs. En peu de temps, la faiblesse augmente; mort le 28. Le bras droit s'était paralysé dans la matinée.

Autopsie. — L'hémisphère droit est sain. Dans le gauche existe un ramollissement qui, de la circonvolution frontale, en avant du sillon de Rolando, se prolonge en descendant dans la troisième. Plus profondément, il atteint la couche la plus externe du noyau extra-ventriculaire du corps strié.

Ce cas réunit donc toutes les conditions, puisque l'altération porte sur la troisième circonvolution et à gauche. La double paralysie du bras et de la face s'explique par la propagation de l'altération au corps strié.

III. — Dans le numéro de janvier, abordant la question des folies sympathiques et insistant sur les doutes dont elle est environnée, nous montrions la nécessité de n'omettre aucun des faits propres à l'éclairer. Tout récemment (t. III, p. 395), nous avons signalé, dans le rapport de M. Teilleux sur l'asile du Gers, le cas curieux d'une nymphomane chez laquelle, le cerveau étant sans altération, notre collègue a constaté un énorme cancer utérin.

Le fait suivant, rapporté par M. Verneuil (*Gazette des hôpitaux*, 31 décembre), et qui a été communiqué par lui à la Société de chirurgie, ne présente pas un moindre intérêt. Un homme, en enjambant une barrière, se froisse l'organe viril. Aucun gonflement, aucun signe d'irritation ne se manifestent d'abord; mais, au bout d'une quinzaine, la partie dorso-latérale de la verge, en arrière du gland, où avait eu lieu la pression, devient le siége à la fois d'une gêne incommode et d'un petit bourrelet demi-circulaire, induré et indolent. Par moments, le malade ne sait quelle contenance garder. Malgré le peu d'énergie des désirs, l'acte vénérien s'accomplit sans obstacle.

Plusieurs traitements (sangsues, opiacés, vésicatoires, iodure de potassium) sont inutilement employés. Aux accidents locaux, qui se propagent dans les lombes et l'hypogastre, s'ajoutent des symptômes plus menaçants. Le sommeil, dans la nuit, est interrompu par de fréquents accès de suffocation s'accompagnant d'une anxiété inexprimable. Ces crises, à force de se reproduire, troublent la digestion, détruisent l'appétit et amènent, avec le dépérissement, un découragement hypochondriaque qui menace de se transformer en folie.

On le place à Bicêtre le 13 juin. Sa physionomie reflète une profonde mélancolie. Il répond avec dédain et contrainte aux questions qu'on lui adresse; sa santé l'inquiète outre mesure. Le repos, le régime, plusieurs bains amènent une prompte amélioration. On l'envoie à Sainte-Anne, où la convalescence s'affermit. Dès le 25, sa sortie était décidée; mais sa femme ayant eu l'imprudence de lui dire que, pour trois termes, elle avait été obligée de laisser en gage sa chaîne et deux bagues, il s'exalte et divague. Cette recrudescence ne dura pas, L'Hermitte obtint sa liberté définitive, le 13 juillet.

Obs. III. — Chez Léger (Charles), maréchal, âgé de vingt-neuf ans, célibataire, la date du choléra n'est pas précisée. Cette affection fut suivie d'une prostration analogue à celle de la fièvre typhoïde; sa translation à Bicêtre fut motivée par une sorte d'agitation maniaque. Tout d'abord on est obligé de le maintenir dans son lit à l'aide de la camisole. Chose singulière! lorsque cet état commence à se calmer, les symptômes cholériques se reproduisent avec une intensité extrême. La cyanose est si prononcée qu'on désespère du malade; il se rétablit néanmoins et sort le 5 août. Le délire avait été jugé par les accidents.

Obs. IV. — Paulus, âgé de vingt-sept ans, célibataire et tanneur, est originaire de Haguenau (Bas-Rhin). Son affection a la plus étroite affinité avec celle de Lejeune. Atteint du fléau le 19 juin, il s'en relève promptement; mais un certain trouble d'esprit s'accuse quelques jours après par des symptômes plus graves. Arrêté sur la voie publique, il arrive à Bicêtre le 26. Sa physionomie est stupéfaite et bouleversée, on ne peut obtenir de lui aucun renseignement précis; ses idées affectent une tournure ambitieuse. Dieu communique avec lui; il est le roi des rois. La veille, il avait fait demander un emploi au président de la république. Un tremblement manifeste agite ses lèvres, la prononciation est embarrassée; obscurité plutôt qu'affaiblissement de la mémoire. Il sait le mois de l'année.

Paulus est sobre, et consacre à l'entretien de ses vieux parents une partie de son modeste salaire (3 fr. 50 c. par jour). L'idée de folie alcoolique doit être écartée. La difficulté de se procurer de l'ouvrage a pu agir comme cause adjuvante. Malgré l'analogie symptomatique, la circonstance ôtait toute vraisemblance à la crainte d'une paralysie générale. Quelques ventouses scarifiées, un séton, des purgatifs, des boissons tempérantes, des bains, ont suffi, en effet, pour rétablir l'équilibre moral. Paulus, dès le 10 juillet, tresse de la paille. On l'envoie ensuite à la buanderie, et, le 27 août, il est rendu à la liberté.

OBS. V. — Gylas, peintre, âgé de trente-quatre ans, vit avec une femme qu'il doit épouser. Celle-ci raconte qu'à la suite d'une forte attaque de choléra, pour laquelle il reçut les soins de M. Naudin, Gylas conserva du trouble dans les fonctions digestives. Sur ces entrefaites, ayant été obligé d'assister à la noce d'un de ses frères, il éprouva, avec de nouveaux accidents, des symptômes de folie qu'elle attribue à un écart de régime. De là son placement à Beaujon d'abord, puis le surlendemain à Bicêtre, 13 août 1849. Fièvre, agitation convulsive, physionomie vultueuse et égarée, incohérence, colère, cris perçants. Gylas, croyant voir des corps voltiger au-dessus de lui, fait des efforts pour les saisir. Notre collègue M. Moreau, dans la division duquel il se trouve, le soumet à la limonade tartrique et à l'extrait de hachisch, qu'il remplace bientôt par les bains et les boissons adoucissantes. L'amélioration fut lente, mais définitive. Gylas, guéri, fut remis à sa femme le 31 janvier 1850. L'écart de régime a pu contribuer à la production du délire, mais n'en a pas été la cause principale. Ainsi, du moins, semble avoir pensé notre collègue.

OBS. VI. — Quoique ce cas ne soit pas de l'aliénation mentale, il a droit, néanmoins, de figurer à côté des précédents, en témoignage de l'action cholérique sur le système nerveux. Lagneau, serrurier, âgé de vingt-quatre ans, né à Laon, est admis à Bicêtre le 30 juillet. Traité du choléra à Saint-Louis, deux mois auparavant, à peine a-t-il quitté cet hôpital que, sans aucune cause appréciable, il est atteint de violents accès d'épilepsie. Ces accès, qui se répètent trois ou quatre fois chaque jour, ne sont nullement amendés par les saignées et la potion ammoniacale de M. Delanglard. Lagneau a tous les attributs d'une santé robuste. Il assure n'avoir jamais été sujet au mal caduc avant d'avoir été frappé par l'épidémie. Aucun membre de sa famille, à sa connaissance, n'a eu d'affection pareille.

Malgré la gravité de l'épilepsie en général, on pouvait, en raison de l'origine du mal, concevoir quelque espérance. Nous l'avons traité par la valériane et l'extrait de belladone, celui-ci jusqu'à la concurrence de 15 centigrammes, cette dose n'ayant pu être dépassée à cause du dérangement des fonctions digestives. Les crises ont diminué de fréquence sans cesser entièrement. Leur nombre, en août, s'étant élevé à 45, n'a plus été, en septembre, que de 27; et en octobre, que de 12. Lagneau est parti, non guéri, le 31 octobre 1849, à l'asile de Châlons-sur-Marne.

Au moment de publier ces divers faits, les ayant communiqués à la

Société de médecine de Paris, M. Brierre de Boismont, un des membres, a déclaré en avoir observé de semblables dans l'épidémie de 1832. M. Cazeaux signala, de son côté, deux cas reçus en même temps à la Charité. Le choléra avait été suivi, chez les deux malades, d'une paralysie des avant-bras. Enfin, M. Morel qui, dans son *Traité des maladies mentales*, p. 171, a présenté un extrait de notre mémoire, entre autres faits qui lui seraient personnels, mentionne une dame qui, pendant la convalescence du choléra, maladie à laquelle un de ses enfants avait lui-même succombé, tomba dans une morne stupeur, entremêlée bientôt d'une agitation indicible. Soumise à un traitement tonique et réparateur, elle ne tarda pas à guérir. Considérant les accidents comme un résultat de l'intoxication, M. Morel explique ainsi les avantages obtenus des fortifiants chez plusieurs de ses malades.

Ajoutons que, vers la fin d'août 1849, il nous vint des hôpitaux un dernier sujet sur lequel, malheureusement, nous n'avons point de notes. Les symptômes frisaient ceux du délire aigu. Le pouls était normal, mais l'extrême prostration et la sécheresse de la langue, indices d'une grave altération matérielle, nous firent porter un pronostic fâcheux. Faute aujourd'hui de connaître le nom, il nous a été impossible de savoir si nos appréhensions se sont ou non réalisées.

On remarquera que l'hébétude a régné dans la majorité des cas. Cette sorte de relation avec les formes stupides a motivé, de notre part, l'emploi d'une médication à la fois déplétive et révulsive : émissions sanguines locales, pédiluves sinapisés, séton. Sans blâmer les toniques à l'intérieur, nous leur avons préféré les tempérants et les adoucissants, dans la présomption d'un reste de susceptibilité intestinale ; ce qui deux fois surtout nous a paru évident. La même vue nous a guidé dans l'administration des bains tièdes.

ACCÈS ÉPILEPTIQUES

DÉBUTANT PAR LE SENTIMENT D'UNE ODEUR FÉTIDE.

Rien de plus variable que la manière dont se déclarent les crises du mal caduc. Surpris à l'improviste, quelques malades tombent comme foudroyés, sans aucun souvenir du moment de l'invasion. D'autres, en plus grand nombre, éprouvent quelques minutes, quelques secondes à l'avance, les phénomènes les plus divers. Dans notre ouvrage, à l'article *Prodromes*, page 49, nous avions mentionné, entre autres, des exemples de perversion de l'odorat et du goût. L'un se plaignait d'une

saveur désagréable; plusieurs ressentaient des odeurs fortes, nauséeuses, suffocantes, indéfinissables.

Un cas de ce genre nous est transmis par un honorable confrère, qui pour nous n'est point un anonyme, mais qui désire en garder le voile. Son client, âgé de soixante-trois ans, est sujet, depuis 1856, à des attaques épileptiformes, sans cri initial ni écume. Quand il est pris la nuit, dans le sommeil, ce qui maintenant est assez fréquent, la sensation naturellement reste inaperçue; mais, s'il est éveillé, la crise s'annonce constamment par une *puanteur excessive*, bientôt suivie d'agitation dans les membres droits, puis de perte complète de connaissance.

Après la secousse, retour rapide de la raison; aucune mémoire de ce qui s'est passé. Particularité bizarre, mais qui pourtant n'est pas sans exemple : l'odorat était perdu vingt ans avant la manifestation des accidents convulsifs. Un de nos aliénés, à Bicêtre, T..., atteint d'une surdité profonde, était violemment tourmenté par des hallucinations de l'ouïe. Un autre, B... en avait de la vue, quoique aveugle. Si on lui objectait son infirmité, il expliquait la contradiction par un diaphragme qui, habituellement abaissé, se relevait quelquefois pour permettre l'introduction des rayons lumineux.

Traité longtemps à Paris par la belladone, le malade n'en obtint d'autre résultat que des douleurs intestinales. Notre confrère soupçonne d'ailleurs une influence héréditaire, quelques-uns des ascendants de la double parenté ayant été affligés d'aliénation mentale.

D.

DU DÉLIRE DES ABOYEURS,

Par M. le Dr SEMELAIGNE.

Cette dénomination n'a pas dans la science une acception définie. Elle s'applique en général à une névrose bizarre, sorte de chorée pneumo-laryngienne, qui se traduit par des cris plus ou moins analogues aux aboiements du chien. Mais tous les cas n'ont pas cette simplicité typique. L'aboiement ou tout cri approchant se retrouve le plus souvent associé à divers accidents spasmodiques, à des troubles de l'intelligence, ou comme expression d'une croyance maladive. Un fait intéressant communiqué, l'année dernière, à la Société de médecine de Rouen par M. le docteur Dewatines (d'Eu), nous fournira l'occasion de donner succinctement une idée de ces différences.

Il s'agit, dans l'observation de M. Dewatines, de trois enfants, deux filles et un garçon, âgés de onze à dix-huit ans, pris simultanément de hoquet bientôt suivi d'aboiement d'abord rhythmé, saccadé ensuite, puis précipité. A ces phénomènes se joignaient des mouvements automatiques et cadencés de la tête et des membres. Ces accès qui se répétaient dix à douze fois dans les vingt-quatre heures, se prolongeaient environ de cinq à sept minutes. L'œil, pendant ce temps, était fixe et insensible, ainsi que l'organe de l'ouïe; le pouls restait calme. Dès qu'un des enfants était pris, l'imitation se développait chez les autres. La crise se terminait par un peu de transpiration et de fatigue. Aucune divagation mentale. (*Union médicale*, 8 septembre 1863.)

Dans cet exemple, évidemment, on doit reconnaître un de ces spasmes imitatifs qui se montrent quelquefois épidémiquement dans les affections extatiques ou hystériformes. Il nous rappelle aussi cette contagion choréique observée à l'hôpital des Enfants, et dont notre recueil a indiqué le caractère, le traitement et la terminaison (t. III, p. 162).

Autres sont certains mouvements qui, par leur permanence, leur isolement et leur circonscription, participent de la nature des tics. Tels sont les aboiements qui accompagnent parfois le spasme cynique (*spasmus cynicus*) ainsi appelé parce que la diduction et l'écartement que la contraction des muscles des joues imprime alors aux lèvres laissent apercevoir les dents comme chez un chien irrité. Vrai et pittoresque aux yeux de M. Trousseau, ce terme *spasme cynique* a été employé par lui pour désigner un ébranlement nerveux d'une tout autre nature. (*Traite de thérap.*, t. II, p. 260, 3e édit.)

Esquirol cite un grand seigneur de la cour de Louis XIV revenant logiquement à cette catégorie. Saisi, par instants, d'un besoin irrésistible d'aboyer, il passait sa tête à travers les croisées pour obéir à cette contrainte fatale.

Paris recèle, dans son monde aristocratique, une personne dont l'infirmité, de pareil ordre, a, sous le rapport de l'intensité et de la fréquence, atteint un degré exceptionnel.

Deux vieillards, à Bicêtre, offraient, il y a quelques années, le genre *tic* dans toute sa pureté. Chez tous deux, l'explosion brusque et identique, soit au repos, en mangeant ou en parlant, se composait de *ouob-ouob-ouob* répétés coup sur coup, par l'un environ trois ou quatre fois d'heure en heure, et par l'autre au nombre de six ou sept au moins deux fois chaque minute.

Le délire des aboyeurs ou plutôt le symptômè de l'aboiement revêt, presque dans chaque circonstance, une physionomie spéciale. Il en a existé, dans le Midi, une variété, le *laïra*, qui, d'après un auteur contemporain, aurait régné épidémiquement dans les premières années du XVII[e] siècle. En 1613, une multitude de femmes d'Amou, près de Dax, auraient été frappées d'un mal si insolite qu'il éveilla l'attention du clergé et de la magistrature. Les accès se manifestaient sous deux formes : convulsions violentes analogues à celles de l'épilepsie et aboiements réitérés. On voyait parfois dans l'église, raconte P. de Lancre, plus de quarante personnes aboyant toutes comme des chiens et faisant dans la maison de Dieu une musique si discordante qu'on n'y pouvait demeurer en prière. C'était le cri de ces animaux lorsque la lune est dans son plein. Quelque vieille femme, prétendue sorcière, entrait-elle, le concert se renouvelait aussitôt. Les crises, très-fréquentes d'ailleurs, pouvaient éclater en dehors de l'église. Dans cet état de surexcitation, qui créait une sorte de seconde vue, les malades, on l'imaginait du moins, jouissaient de la faculté de dévoiler les auteurs des maléfices et des tourments dont elles se croyaient victimes.

Malheur à ceux sur qui tombaient ces indications ? On s'en emparait, on les jugeait, on les condamnait, en toute sécurité de conscience. Le gibet ou le bûcher faisaient leur office ; car la pitié était muette pour ces suppôts de l'enfer en intime commerce avec le diable.

Le chiffre des condamnations avait grossi si démesurément qu'il finissait par effrayer ceux mêmes qui en approuvaient la légitimité. « La cour du parlement, dit de Lancre, quoiqu'elle connaisse mieux les maux qu'apporte le sortilége en tout son ressort que ne faisaient nos pères, se lasse et commence à prendre à contre-cœur d'en exposer au gibet un si grand nombre. » (*Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*, 1613, p. 361.) On répugnait à pendre, mais on pendait néanmoins.

Au siècle précédent, pareille épidémie avait sévi, avec quelques variantes, dans plusieurs communautés du Nord. A Kintorp et à Amsterdam, les convulsionnaires avaient l'air de s'exercer à siffler, à braire, à miauler et à aboyer. C'était un concert complet. A Horn, en 1673, dans la maison des Enfants trouvés, presque tous, garçons et filles, jeunes ou vieux, adonnés au libertinage, tombaient subitement, en criant, hurlant, aboyant, frappant de la tête, des bras et des jambes contre terre. Ces explosions avaient lieu particulièrement au temple pendant les exercices de piété. La chute de l'un était un signal pour tous les autres. Là, comme partout, Satan remplissait son rôle.

Sauvages, sous ce titre : *Hoquet épileptico-maniaque*, a dépeint, chez une jeune fille de vingt-trois ans, des accidents semblables. Elle était affligée d'un hoquet violent et continu, imitant un chien qui aboie, et ne pouvait prendre un bouillon à cause des contractions du diaphragme et des intestins. Dans l'hôpital de Villa-Magna (Canada) où se trouvait cette malade, en 1698, quatre autres jeunes filles, couchées à côté d'elle, furent prises de hoquet le troisième jour. Une commençait et, quand elle avait fini, c'était le tour des trois autres pendant une demi-heure ; après quoi elles étaient simultanément atteintes de secousses convulsives si violentes que quatre hommes avaient peine à les contenir. A cette phase qui durait un quart d'heure succédait une période d'inertie où la respiration était insensible. Cette rémission enfin était remplacée elle-même, au bout d'une demi-heure, par d'autres paroxysmes affectant la même rotation symptomatique. La cessation du hoquet mit fin aux phénomènes. Sauvages n'indique point la durée de la maladie.

L'Angleterre, au début du XVIIIe siècle, eut aussi son spécimen à Blacktorn (comté d'Oxford). Comme les prodiges qu'on racontait avaient frappé les imaginations, Willis et Friend, poussés par la curiosité, voulurent apprécier les faits par eux-mêmes. Des cris entendus du dehors les guidèrent vers la maison où les scènes se passaient. Là ils virent cinq jeunes filles de six à quinze ans, remuant violemment la tête, bâillant souvent et dont les aboiements ressemblaient à des hurlements plaintifs. La respiration était sanglotante. Elles se déchiraient et s'entre-frappaient. Les crises se terminaient par des attaques épileptiformes. Dans l'intervalle, la raison était intacte.

M. Berthier, dans un mémoire *Sur l'imitation*, lu à la Société d'émulation de l'Ain (1861), rapporte, d'après la thèse d'un de ses anciens condisciples, que, pendant une épidémie à Charavines (Isère), les malades étaient forcés d'aboyer périodiquement.

Un dernier exemple se produisait, à une époque plus rapprochée de nous, en 1732, dans la commune des Landes, près de Bayeux, en Normandie. Entre autres filles sujettes à des accès d'extase et de catalepsie somnambulique, une, principalement, aboyait avec tant de force qu'on eût dit un gros chien. Comme à Amou, l'affaire parut grave ; le clergé intervint et conclut nécessairement à une possession démoniaque. La Sorbonne (c'était dans l'ordre) sanctionna ce beau jugement ; mais qui croirait qu'en plein XVIIIe siècle, au moment où Montesquieu et Voltaire s'élevaient avec tant de succès et d'autorité contre la superstition, il se soit rencontré plusieurs médecins de renom qui n'hésitèrent

pas à déclarer que les symptômes notés dans cette circonstance surpassaient les forces de la nature ! (Calmeil, *De la folie.*)

Notre siècle, hélas ! n'est point absolument exempt de telles faiblesses. L'empire du diable est plus restreint sans doute ; on laisse le malin en repos ; mais le sentiment du merveilleux est vivace, un incident peut le faire sortir des bornes, et, çà et là, dans les couches que n'a point traversées la civilisation, la crédulité et le fanatisme comptent encore de nombreux adeptes. M. Delasiauve, dans un double feuilleton de la *Gazette hebdomadaire* (1855-1857), a relaté, d'après des feuilles médicales allemandes, les effets déplorables déterminés par certaines prédications ascétiques : d'abord en Autriche, aux confins de la Bohême, de 1796 à 1817, sur les sectateurs d'un prêtre illuminé, du nom de Pöschl. Parmi ces convulsionnaires démoniaques, plusieurs aboyaient comme des chiens, beuglaient comme des taureaux. Le second exemple (*Manie des lectures et des prêches*) s'est produit, presque de nos jours, dans le Lappmarck (Finlande). On remarque dans l'analyse de M. Delasiauve ce passage digne d'attention : « Le dimanche de la Sexagésime, M. Wretholm (médecin suédois) assistait à la messe. Jamais agitation semblable ne s'était offerte à ses yeux. L'église regorgeait de monde, et semblait, spécialement du côté des femmes, craquer sous l'agression des sanglots, des hurlements, des secousses convulsives. Un vieux Lapon sautait à pieds joints en poussant des notes étouffées analogues aux aboiements d'un chien. Chacun montait en chaire avant le prêtre, y gesticulait sans proférer une parole et en descendait pour courir autour de l'autel, etc. »

On croirait lire un récit daté de deux cents ans. A cela, rien de surprenant. L'homme et le milieu étant les mêmes, comment ne rencontrerait-on pas les mêmes effets ? M. Morel, à ce propos, mentionne l'Amérique du Nord, ce pays des lumières, mais aussi des licences fantastiques, où, au moment de la publication de son *Traité des maladies mentales*, le déchaînement des aberrations religieuses avait engendré deux sectes d'extravagants : les Jerkers ou secoueurs, les Barkers ou aboyeurs.

Une observation isolée dont le manque de détails rend la nature incertaine, mais qui paraît ressembler à celle du docteur Dewatines, a été, en 1856, communiquée à l'Académie des sciences par M. le docteur Boscredon. Le malade, enfant de onze ans, de la commune de Sainte-Croix-du-Mont (Gironde), avait des accès dont les signes étaient identiquement ceux attribués au délire des aboyeurs. L'affection, rebelle au sulfate de quinine, au chloroforme, aux purgatifs, aux bains froids et aux immer-

sions froides, avait cédé au valérianate d'atropine administré en potion à la dose d'un demi-milligramme dans les vingt-quatre heures.

Dans une note également adressée à l'Académie des sciences, M. Pize, quelques mois plus tard, critique et rejette l'interprétation de M. Boscredon. Pour lui, n'existant point, le délire des aboyeurs tient à des désordres variés des voies respiratoires et à certaines névroses. Mais personne, que nous sachions, n'a songé à faire d'un simple phénomène une entité morbide. On voit clairement en effet, d'après ce qui précède, que le délire des aboyeurs, loin de se spécialiser dans une lésion fixe et déterminée, répond à des conditions très-diverses. Un double fait saillant ressort toutefois de cette situation : c'est que l'aboiement se montre, tantôt comme le produit direct d'un spasme nerveux, et d'autres fois comme épiphénomène dans le cortége symptomatique d'une perturbation mentale et convulsive.

A proprement parler, cela ne constituerait pas une folie spéciale. Le délire des aboyeurs ne serait justifiable dans sa dénomination qu'autant que, soustrait au pur mécanisme, le cri qui le distingue aurait pour mobile la volonté, guidée elle-même par une conception morbide. De même que la science admet des *lycanthropes*, on reconnaîtrait des *cynanthropes*, c'est-à-dire des hallucinés et des monomaniaques qui, se persuadant être transformés en chiens, conformeraient leurs mœurs et leurs actes à cette métamorphose. Nul doute que si l'on fouillait profondément les archives de l'aliénation mentale, on n'y découvrît des exemples semblables. Quelques cas nous ont déjà conduit à y faire allusion dans nos études sur la folie dans l'antiquité. De la sorte, le délire des aboyeurs serait synonyme de cynanthropie.

ÉTUDES HISTORIQUES
SUR L'ALIÉNATION MENTALE DANS L'ANTIQUITÉ

Par M. le docteur SEMELAIGNE. (*Suite.*)

PÉRIODE GRÉCO-ROMAINE.

CHAPITRE II. — CELSE.

Asclépiade avait été chef d'école; il avait réuni autour de lui de nombreux disciples; et, privilége rare, il eut le bonheur de voir ses idées lui survivre. Celse et Cælius Aurelianus ne

cessent d'invoquer son autorité. Cependant plusieurs doctrines rivales se partageaient la scène au moment où Celse y parût : le dogmatisme qui, tout en cherchant par le raisonnement l'essence des maladies et leurs causes occultes, recommandait l'étude de l'anatomie; l'empirisme qui, bornant la médecine aux faits observés, et ne lui reconnaissant d'autre base que l'expérience, rejetait, par une singularité assez frappante, l'anatomie et la physiologie comme inutiles; le pneumatisme, rapportant l'origine des maladies à l'action du pneuma, esprit aérien qui modifiait les solides et les liquides; le méthodisme, enfin, qui faisait consister toutes les maladies dans le resserrement et le relâchement des pores.

Ces divers systèmes étaient représentés par des hommes remarquables.

Esprit froid, douteur et plein de circonspection, Celse déclare n'appartenir à aucun d'eux. Il était éclectique, du nom d'une secte alors nouvelle, dont il a lui-même parfaitement caractérisé les tendances. « Il est utile d'exposer, disait-il, les idées auxquelles nous reconnaissons le plus grand degré de vraisemblance. Dans cette manière de voir, on n'adopte exclusivement aucune opinion, de même qu'on n'en rejette aucune d'une manière absolue; mais on conserve un moyen terme entre les sentiments contraires, et c'est en général le parti que doivent prendre dans les discussions ceux qui recherchent la vérité sans ambition (1). »

Celse avait, et très-probablement dans le même esprit, composé une espèce d'encyclopédie des connaissances humaines, dont le temps a seulement épargné la partie médicale, comme pour faire regretter le reste aux savants. Ses traités sur l'agriculture, la rhétorique et l'art militaire furent livrés de bonne heure à la destruction. Quant au beau livre *De re medica*, si précieux pour nous autres médecins, il est le premier qui ait été écrit en langue latine sur les sciences médicales, circonstance qui dut même nuire à son succès, puisqu'il n'y avait à

(1) Celse, liv. I, page 7. Traduction de M. Des Étangs.

Rome d'autorité, suivant Pline, que pour ceux qui parlaient et écrivaient en grec (1).

Né, à ce qu'on croit, sous le règne d'Auguste, Celse publia ses ouvrages sous celui de Tibère. Écrivain élégant, clair et concis, les éloges ne lui ont pas manqué. On l'a appelé l'Hippocrate latin, le Cicéron des médecins; Casaubon va plus loin : il en fait un dieu, *medicorum deus.*

Bien qu'indépendant de tout entraînement systématique, Celse avait en suprême vénération Hippocrate et Asclépiade : le premier, chef du dogmatisme, expliquant la folie par le transport au cerveau de la bile et de la pituite; le second, inspirateur du méthodisme, rattachant la cause de l'aliénation à la stase des atomes dans les méninges. Essayons d'établir quelles furent, à cet égard, les idées de l'auteur latin.

Celse ne s'abandonne à aucune hypothèse; les phénomènes extérieurs semblent seuls l'occuper. Divisant, comme l'école méthodique, les maladies en aiguës et chroniques, il les partage de plus en deux groupes principaux, savoir : les maladies générales, qui affectent l'économie tout entière, et les maladies locales, qui n'en intéressent qu'une partie.

Parmi les affections générales, *totius corporis*, Celse, en première ligne, range les fièvres tierce, quarte, pernicieuse, etc.; puis la *phrenesis* avec les autres formes mentales. Si la phrénésie occupe ici sa place naturelle, il n'en est pas de même de la folie proprement dite. Mais les unes et les autres constituent pour Celse des affections de tout le corps, n'ayant point de siége déterminé, et cette condition lui suffit; car, sous ce rapport, il ne voyait la vérité dans aucun système.

Contrairement à Asclépiade, qui avait adopté la dénomination générique de *alienatio mentis*, notre auteur préfère celle de *insania*, qu'il applique aux trois genres de folie dont sa classification est formée. Chez les Latins, il est bon de le répéter, le mot *insania* était employé généralement dans le sens de manie ou de fureur. Et à ce sujet, remarquons, dès à présent, que Celse, dans le chapitre si instructif qu'il a consacré

(1) Pline, liv. XXIX, 8.

à la folie (1), ne fait point usage des deux appellations, pourtant si universellement acceptées, de manie et de mélancolie. Quel en fut le motif? N'offraient-elles pas à son esprit exigeant une idée claire et une distinction satisfaisante? Les anciens, ce qui ne surprendra personne, confondaient fréquemment, ainsi que le remarque Prosper Alpin, ces deux formes de l'aliénation mentale (2).

Consistant dans la phrénésie (*phrenesis*, φρένησις), le premier genre de Celse, *insania acuta*, est caractérisé par de la fièvre et un délire continu, *continua dementia*. Le désordre des idées est plus ou moins complet; l'agitation nulle ou plus ou moins vive; et, en raison de ces nuances diverses, les malades atteints de phrénésie pourraient être répartis en phrénétiques gais, tristes, tranquilles et violents. C'est la *phrenitis* d'Hippocrate.

Le second genre, sans autre désignation, répond à la mélancolie, à peu près telle qu'on la conçoit de nos jours. La tristesse mêlée de terreurs et d'angoisses est le fond prédominant de l'affection. S'il se produit des conceptions délirantes, le fonctionnement intellectuel, quoique entravé plus ou moins dans son activité, garde son allure régulière. Ici Celse est humoral, car il dit de cette vésanie: « *Consistit in tristitia quam videtur bilis atra contrahere.* »

Le troisième genre se subdivise en deux espèces : 1° le délire hallucinatoire gai ou triste : c'est le délire perceptif ou sensorial ; 2° le délire général et partiel.

Dans la première variété, le malade est trompé par des images : *Quidam imaginibus, non mente falluntur* ; l'intelligence paraît intacte. Dans la seconde, au contraire, c'est l'esprit lui-même, le jugement qui est affecté : *Quidam animo desipiunt*. En d'autres termes, il existe une incohérence notable ou une association grossièrement vicieuse des idées.

Par *imago*, on ne saurait douter que Celse n'ait compris ce qu'entendait Asclépiade par φαντασία, mot qu'à l'exemple de Cicéron, Cælius Aurelianus traduira par *visum*. Celse cite, pour

(1) Liv. III, chap. XVIII.
(2) *De medicina methodica*, liv. X, chap. X.

modèles d'hallucinés, Ajax et Oreste. Ces deux héros, nous apprend la mythologie, furent agités par les furies et les ombres. En rappelant qu'Alcméon, pour venger son père, le devin Amphiaraüs, avait tué sa mère, Ovide exprime supérieurement l'état de quelques insensés dans ces vers :

« .... *Exul mentisque domûsque*
Vultibus Eumenidum matrisque agitabatur umbris (1). »

Mais toutes les hallucinations (*imagines, visa*) n'ont pas une teinte terrifiante, concentrée; elles peuvent accuser des impressions agréables et de nature expansive. Le fou du Pirée dont parle Horace (2), n'est point une pure fiction, et des cas analogues ont dû servir de type à la création du poëte. Délirant sur un point ou sur une série limitée d'idées, les monomanes ont, pour la plupart, le masque et les traits extérieurs de l'homme en pleine possession de lui-même. En tant que faculté, le raisonnement chez eux reste intact; et de là des conceptions qui s'enchaînent et dont la logique est inattaquable. Mais comme le point de départ de ce raisonnement est faux, maladif, les conséquences tirées sont erronées, les croyances folles, les actes anormaux et en apparence parfois coupables : *Eos imagines fallunt.* Celse établit, seulement d'une manière aphoristique, ces distinctions que la science mentale a, de nos jours, rendues plus lumineuses.

L'aliéné est susceptible, enfin, d'être trompé par le jugement, ou autrement dit par la raison, dont le pouvoir syllogistique est en défaut : *Si vero consilium insanientem fallit*, etc. Celse rangeait dans cette catégorie les maniaques et probablement les déments, que ne mentionnent pas les anciens.

La manie, on le sait, a des aspects multiples, depuis la simple excitation de la pensée jusqu'à sa complète perversion. Toutes les notes ne sont pas fausses dans la gamme du délire. En outre, si certaines idées sont persistantes, d'autres se

(1) *Métamorph.*, liv. IX, v. 411.
(2) Liv. II, ép. II, v. 128.

montrent fugaces et mobiles. L'âme est égayée ou attristée par des sentiments contraires. Resserré dans son cadre, Celse se borne à indiquer d'un trait quelques-unes de ces variétés, qui nous occuperont de nouveau quand il s'agira du traitement. Il est, dit-il, des aliénés qui répètent ou font toujours la même chose; d'autres sont inattentifs; ceux-ci rient sans raison; ceux-là sont tristes et abattus sans motifs légitimes.

On peut reconnaître déjà, par ce qui précède, que, du temps de Celse, la médecine mentale avait réalisé d'importants progrès, et qu'en se constituant, elle agrandissait peu à peu son horizon. A côté de la véritable science, mais bien au-dessous d'elle, subsistaient encore, il est vrai, les vieux préjugés, maintenus et alimentés par les pratiques et les superstitions d'un culte en décadence, lot du vulgaire ou source aimée de la poésie. Nulle part Celse ne fait allusion aux causes surnaturelles, et notamment à l'intervention des dieux dans la production des maladies. Les grandes écoles scientifiques de la Grèce et de Rome répudièrent toujours ces crédulités; et, comme dans Hippocrate, la médecine est, dans l'auteur latin, à l'état d'observation rigoureuse.

Au sein de cette civilisation, à tant d'égards, si avancée de l'Italie, il y avait donc comme en Grèce beaucoup de croyances et de préjugés bizarres, et par suite beaucoup de recettes et de remèdes populaires, compositions indigestes dont Pline nous a transmis sans commentaires la fastidieuse énumération. A Rome, on appelait l'aliéné *larvarum plenus*, *larvatus*, c'est-à-dire troublé par des larves et des fantômes. On le qualifiait aussi de *cerritus* (1), le supposant en butte à la vengeance de Cérès, qui, comme déesse de la terre, gardait dans son sein les âmes des morts. Les hallucinés étaient poursuivis, pensait-on, par des spectres et des lémures (2). En vue de la guérison ou d'un soulagement quelconque, on avait recours, là aussi, à des prêtres et à des prêtresses. D'autre part, la

(1) *Hellade percussa, Marius cum præcipitat se*
Cerritus fuit?.... (HORACE, liv. II, sat. III, v. 277.)

(2) On célébrait, à Rome, au mois de mai, des fêtes en l'honneur des *Lémures* ou fantômes, revenants envoyés par les morts.

magie avait en Italie comme en Orient, au dire de Pline, ses autels, ses adeptes et ses cérémonies mystérieuses.

§ 1.

Ce précepte du médecin de Cos que, pour traiter les maladies, il faut étudier et connaître les symptômes qui les rapprochent ou les séparent, avait été adopté par Celse, qui en faisait une des bases de sa thérapeutique. Le traitement, selon lui, devait différer en raison de chaque genre et de chaque espèce. « Les personnes atteintes de folie feront beaucoup d'exercice et seront frictionnées souvent; elles ne prendront ni viande grasse ni vin; seulement, après avoir été purgées, elles choisiront les aliments les plus légers de la classe moyenne (1). Il ne convient pas de les laisser seules ou avec des inconnus, non plus qu'avec des gens qu'elles dédaignent ou qui leur sont indifférents. Elles doivent changer de pays, et, si la raison leur revient, voyager tous les ans. » Tels sont, pour l'auteur latin, les moyens généraux applicables à l'ensemble des aliénés.

D'autres citations viendraient, au besoin, à l'appui de la précédente, pour établir que Celse divisait la thérapeutique de la folie en traitement moral et en traitement physique; division, d'ailleurs, toute naturelle et qui s'impose, pour ainsi dire, puisqu'elle repose sur les phénomènes extérieurs, les uns résultant du trouble de l'intelligence, et les autres du désordre des fonctions organiques.

Que l'âme, dans l'aliénation mentale, soit ou non malade, Celse ne se préoccupe pas de cette question subtile; il l'abandonne aux philosophes qui alors, comme aujourd'hui, cherchaient à pénétrer le mystère de la pensée et de ses déviations. Il paraît même qu'ils dépassaient parfois la frontière philosophique et se mêlaient de médecine, car Celse dit quelque part : « Si l'art de raisonner faisait les médecins, il n'y en

(1) Celse rangeait parmi les aliments de cette classe : « les plantes potagères dont on mange les bulbes et les racines, le lièvre, tous les oiseaux et tous les poissons. » (Liv. II, chap. XVIII.)

aurait pas de plus grands que les philosophes; mais ils ont en excès la science des mots et n'ont point celle qui guérit. » Il est impossible, toutefois, de nier que, jointe à l'expérience directe, l'étude de la philosophie n'ait contribué à la formation et au développement du traitement moral. Asclépiade, qui le préconisa l'un des premiers, est certes l'une des plus grandes intelligences médicales qu'offre l'histoire. Et, ici, se montre cette antithèse curieuse : le traitement moral datant d'Asclépiade l'épicurien.

Bien que la nécessité eût, sans aucun doute, donné naissance à des inventions particulières que personne n'a consignées, nous ne voyons, au temps de Celse, d'autres moyens de contention que les liens. Ces liens étaient-ils des chaînes de fer comme on l'a supposé? Nous ne le pensons pas. *Vinculum* ne précise pas la nature du lien; il s'applique à tous sans exception. L'emploi de la contrainte était déterminé. Celse déclare inutiles les moyens coercitifs « pour ceux dont le délire ne s'exhale qu'en paroles ou qui sont faiblement agités » ; mais, poursuit-il, « il convient d'attacher ceux qui témoignent plus d'emportement et de les mettre hors d'état de se nuire à eux-mêmes ou de nuire à ceux qui les entourent. »

A l'emploi des liens, il faut ajouter un autre mode de coercition, l'isolement dans une chambre séparée, soit éclairée, soit obscure; car si Asclépiade, regardant les ténèbres comme une cause d'épouvante, laissait les phrénétiques jouir de la lumière, Celse était moins absolu. A notre avis, ses observations touchant cette pratique sont pleines de justesse. « Ce qu'il y a de mieux à faire, dit-il, c'est d'éprouver l'une et l'autre méthode, de rendre à la lumière celui qui redoute l'obscurité et de tenir dans les ténèbres celui que la clarté épouvante. »

Les phrénétiques ne devaient rien avoir sous les yeux qui pût devenir pour eux un sujet d'effroi, et il était de principe commun, ainsi que nous le verrons dans Cælius Aurelianus et dans Arétée, que les murs de leurs chambres fussent unis et sans peinture. On trouve dans Vitruve la raison probable de cette recommandation : « Dans les appartements que l'on habite

pendant le printemps, dit-il, l'automne et l'été, et même dans les vestibules et les péristyles, les anciens avaient coutume de faire des peintures avec de certaines couleurs et d'une façon particulière, suivant la destination de chaque pièce. A présent on ne peint plus sur les murailles que des monstres extravagants au lieu de choses régulières et véritables (1). » Or, tout est matière à sensations trompeuses dans certaines formes de délire.

Que souvent des cas de délire aigu et de manie aiguë aient été confondus avec la phrénésie, cela est certain et était inévitable. Celse, du reste, envisageant les phénomènes intellectuels en eux-mêmes, les conseils qu'il formule à l'occasion de cette maladie s'appliquent à la folie en général. Ces conseils, observe Pinel, « portent le caractère d'une utilité immédiate pour la guérison des aliénés et d'une certaine habitude d'être spectateur de leurs écarts. » Les considérations auxquelles se livre l'auteur latin méritent d'être citées en entier : « En traitant ces égarements de l'esprit, dit-il, il est nécessaire de se plier aux diverses formes qu'ils présentent. Il y a chez les uns de vaines terreurs à dissiper, témoin l'exemple de cet homme qu'agitait, malgré ses richesses, la crainte de mourir de faim et auquel on annonçait, de temps à autre, des successions imaginaires. Il y en a d'autres dont il faut maîtriser l'audace et qu'on ne peut dompter que par des châtiments physiques. C'est par la réprimande et la menace qu'on arrête parfois des éclats de rire insensés ; parfois aussi, pour arracher ces malades à leur mélancolie, on a recours à la musique, au son des cymbales et à d'autres moyens bruyants. En général, il vaux mieux entrer dans leur folie que de les combattre ouvertement, et les ramener par degrés et sans qu'ils s'en doutent, de la déraison à des idées plus saines. Dans certains cas, on doit tâcher de captiver leur attention : aux gens de lettres, par exemple, on fera des lectures, soit d'une manière correcte, s'ils y prennent plaisir, soit avec des incorrections calculées, s'ils en paraissent choqués, parce qu'en voulant les relever ils sont obligés déjà

(1) Vitruve, p. 115, édit. Nisard.

d'exercer leur jugement; on peut même les contraindre à réciter les passages dont ils ont gardé le souvenir. Il y a de ces phrénétiques auxquels on a pu rendre le goût des aliments en les plaçant à table au milieu des convives. »

La mélancolie, telle qu'elle est décrite par Celse, avec une teinte uniforme, devait être naturellement l'objet, de sa part, d'indications moins nombreuses; car, tandis que les deux autres genres de folie se présentent pour lui avec le double caractère de l'excitation et de la dépression, la mélancolie n'a qu'un seul signe extérieur : l'abattement. Éloigner dès lors du malade toute cause d'épouvante, et, mieux encore, lui redonner, autant que possible, bon espoir; s'efforcer de le distraire par les récits et les jeux qui lui plaisaient le plus en état de santé; vanter, s'il est auteur, ses écrits avec complaisance et les lui remettre sous les yeux; opposer à ses tristes imaginations de douces remontrances, en cherchant à lui faire sentir qu'il devrait, dans les choses qui le tourmentent, trouver plutôt un sujet de satisfaction que d'inquiétude; voilà les prescriptions qui paraissent à Celse le mieux appropriées à l'état des mélancoliques et celles dont l'emploi offre le plus de chances à la guérison.

Celse complète l'exposé de ses vues scientifiques sur le traitement moral dans ses rapports avec le délire perceptif systématisé et maniaque, suivant le langage moderne, par des remarques judicieuses, expression d'un grand sens pratique ou fruit d'une longue expérience collective. Malheureusement, à cette peinture fidèle, à ce tableau pris sur nature, se mêle une ombre. Il dit formellement, en effet, que lorsque le malade a perdu le jugement on recourra avec succès à certaines corrections. « Dès que ses actes ou ses paroles attestent sa déraison, il faut, écrit-il, pour le dompter, employer le jeûne, les chaînes (*vincula*) et les châtiments. » Il veut qu'ensuite on le force d'être attentif, d'exercer sa mémoire sur certains sujets et de se les rappeler quand on l'interroge, la crainte l'obligeant ainsi par degrés à se rendre compte de ses actions. Un moyen dont on doit, suivant lui, faire également usage, est d'exciter chez ces malades de soudaines terreurs et tout ce qui

peut imprimer à l'intelligence une secousse profonde : utile ébranlement qui peut les arracher à leur situation fâcheuse.

Cette phrase citée plus haut : « *Ubi perperam dixit aut fecit, fame, vinculis, plagis coercendus est,* » a été avec raison considérée comme une tache dans cet admirable chapitre. Un disciple d'Asclépiade, Titus, avait insisté aussi, en les adoptant, sur ces mesures de contrainte cruelle. On serait donc autorisé à croire qu'elles régnèrent presque sans conteste jusqu'au moment où une réforme née de sentiments supérieurs vint à s'opérer sous le gouvernement plus doux des Antonins. Cælius Aurelianus, qui protesta contre cette pratique au nom de l'humanité méconnue, vivait vers cette époque.

Quelques auteurs, assimilant les fous à des enfants, ont pensé qu'il pouvait être permis de les faire souffrir dans leur intérêt. « La douleur sert aux aliénés, dit Leuret, comme elle sert dans le cours ordinaire de la vie, comme elle sert dans l'éducation : elle est un des mobiles qui font fuir le mal et rechercher le bien; mais elle est loin d'être toujours nécessaire (1). » Or, tous ceux qui ont pu voir Leuret à l'œuvre, pendant les longues heures de sa visite à l'hospice de Bicêtre, ou qui ont attentivement lu ses ouvrages, ne l'accuseront certainement pas de cruauté. Ce reproche, est-il licite de l'adresser à l'auteur latin? Pas davantage. Il est nécessaire seulement de faire observer que l'éducation chez les Romains était rude et sévère (2); et que Celse, en écrivant les mots que lui reproche la postérité, et qui, par une exagération de sa pensée, ont servi de prétexte jusqu'à Pinel pour l'emploi de la rigueur dans le traitement de l'aliénation mentale, obéissait, suivant toute probabilité, à l'entraînement d'une coutume générale. Il n'y a pas si longtemps que l'éducation publique, en perdant de son âpreté, est revenue partout à des méthodes plus douces.

(1) *Du traitement moral de la folie*, p. 157.

(2) Les maîtres, dit Cicéron, ont coutume de punir leurs élèves et les mères leurs filles, non-seulement de paroles, mais de verges, lorsque dans un deuil de famille il y a quelque fait ou quelque mot de trop gai. (*Tuscul.*, liv. III, chap. XXVII.)

En résumé, diversion morale puissante, intimidation, surprises, exercices variés, tant physiques qu'intellectuels, voyages, choix scrupuleux des gardiens, surveillance attentive, tels sont les éléments dont se compose le traitement moral de Celse.

Quant à sa thérapeutique physique, s'il ne proscrit pas d'une manière absolue comme Asclépiade la phlébotomie dans la phrénésie, il en limite l'application avec prudence. On en abusait, à ce qu'il paraît. « Ce n'est pas une chose nouvelle, dit-il, de tirer du sang des veines; mais ce qui est nouveau, c'est de recourir à la saignée dans presque toutes les maladies. » Il a émis, en ce qui touche la phrénésie, cette considération qui dénote le praticien : « Il est permis, quand le péril est pressant, d'appeler à son aide les ressources qu'on devrait s'interdire dans d'autres circonstances. » Celse ne saignait qu'autant que les forces du malade l'y autorisaient, et il choisissait pour pratiquer la phlébotomie le moment où la fièvre cesse de croître.

Il saignait aussi, en général, dans la mélancolie.

Beaucoup de pratiques, autrefois en vogue, sont tombées depuis bien des siècles en désuétude, et, en particulier, celle qui consistait à raser la tête des aliénés et des phrénétiques. On mettait à nu le cuir chevelu; on le fomentait avec de l'eau de verveine et l'on y répandait ensuite de l'huile rosat. Afin de produire le sommeil, il était d'usage d'appliquer sur la tête un onguent spécial, formé de safran et d'iris. Le pavot et la jusquiame étaient administrés en tisane ou, à défaut, et comme agent également soporifique, on plaçait sous l'oreiller des malades des pommes de mandragore. Le balancement du malade dans un lit suspendu, la gestation après le repas et le bruit monotone de l'eau tombant, par intervalles réguliers, d'un tuyau posé dans le voisinage, étaient encore utilisés à cet effet.

Il y avait, à cette époque, non-seulement des lits, mais des bains suspendus (*balneæ pensiles*). Le génie inventif d'Asclépiade avait doté les Romains de cette molle et nouvelle jouis-

sance (1). Toutefois, Sprengel interprète autrement ces deux mots : suivant lui, on devrait entendre par *balneæ pensiles* des douches, et non point des bains, comme on l'a cru (2). Mais cette interprétation est en désaccord avec le langage de Pline, non pas que les douches fussent inconnues : « Rien ne fait tant de bien, dit Celse, à la tête que l'eau froide : aussi, pour remédier à sa faiblesse, il faut, pendant l'été, l'exposer chaque jour un certain temps à la chute d'un large courant d'eau (3). » D'après Asclépiade, l'eau froide était, en effet, employée avec succès sous différentes formes, lotions, aspersions, douches, bains prolongés, dans le traitement des névroses, et naturellement de la folie. Celse recommande aussi les bains d'eau et d'huile.

En présence d'une insomnie opiniâtre, et si le malade n'avait pas été saigné, il regardait encore comme utile une application de ventouses scarifiées à l'occiput; mais personne, avait-il dit (4), si ce n'est dans le but de réprimer une hémorrhagie par révulsion, n'appliquera des ventouses ailleurs qu'au siége du mal et sur le point même que l'on veut guérir. » Il localisait donc tant soit peu, et malgré lui, l'aliénation mentale.

Un mot enfin sur l'ellébore. Les deux espèces, l'ellébore noir et l'ellébore blanc, avaient cours dans la thérapeutique des Latins. En général, on purgeait avec le noir, et l'on donnait le blanc pour faire vomir. Une particularité qui n'avait point échappé au médecin romain, c'est que le mode de préparation des médicaments a son importance chez les aliénés, qui, souvent, difficiles, méfiants, rejettent tout ce qu'on leur présente. Aussi conseille-t-il de masquer l'ellébore dans du pain pour abuser plus facilement le malade, s'il refuse de le prendre en potion; conseil qui témoigne d'une observation répétée et du bon sens pratique de l'auteur.

(1) Pline, liv. XXVI, chap. VIII.
(2) Sprengel, *Histoire de la médecine*, t. II, p. 16.
(3) « Itaque is, cui hoc caput infirmum est, per æstatem id bene *largo canali* » quotidie debet aliquandiù subjicere. » (Liv. I, chap. IV.)
(4) Liv. II, ch. XI.

Nous ne parlerons de l'épilepsie, dans cette étude, que pour signaler l'apparition d'un nom nouveau dans la science, c'est celui de *morbus comitialis*, mal des comices. A Rome, une attaque d'épilepsie faisait lever les assemblées du peuple; c'était un présage de mauvais augure, comme le bruit de la foudre ou le vol d'une corneille à gauche des spectateurs. A propos de préjugés, on a reproché à Celse, homme si érudit et si sage d'ailleurs, dont la profession de foi médicale se résume dans ces paroles : « Je pense que la médecine doit être rationnelle, en ne puisant cependant ses médications que dans les causes évidentes » ; on a reproché à Celse, disons-nous, d'incliner à croire, comme moyen curatif du mal caduc, à la vertu du sang humain. « Quelques épileptiques, raconte-t-il, se sont délivrés de cette affreuse maladie en buvant le sang d'un gladiateur récemment égorgé. » Mais survient aussitôt cette réflexion qui rectifie sa pensée : « Déplorable secours que pouvait seul faire supporter un mal plus affreux encore. » Pline, après avoir mentionné le même remède dégoûtant, indique que, parmi les malheureux atteints du haut mal, il y en a qui recherchent la moelle des fémurs et la cervelle des enfants. Un médecin, du nom d'Artémon, aurait fait boire, « dans le crâne d'un homme tué et non brûlé, de l'eau puisée à une fontaine, la nuit, pour l'épilepsie ». — « Loin de nous, s'écrie Pline, loin de nos écrits de pareilles choses ! » Le savant, le sceptique Pline accréditera pourtant de son autorité bien des erreurs populaires, sa thérapeutique n'étant, ainsi que l'a qualifiée M. Littré, qu'un ramassis d'absurdités et de superstitions. Exemples : « Le sang de l'homme même, de quelque partie qu'il sorte, est un topique très-efficace pour l'angine, au dire d'Orphée et d'Archélaüs; et, appliqué sur la bouche de ceux qui viennent de tomber d'épilepsie, il les fait se relever aussitôt. Suivant d'autres, pour l'épilepsie, il faut piquer les gros orteils et mettre au visage quelques gouttes du sang qui sort, ou bien qu'une vierge touche le malade du pouce droit, etc., etc. (1). »

(1) Liv. XXVIII, chap. x.

« La cervelle du chameau, desséchée et prise en boisson dans du vinaigre, guérit, dit-on, de l'épilepsie (1). »

« Le foie d'âne, avec un peu de panax, instillé dans la bouche, préserve les enfants de l'épilepsie et d'autres maladies; on recommande de faire cela pendant quarante jours. En jetant une peau d'âne sur un enfant, on l'empêche d'être sujet aux frayeurs (2). »

Non-seulement la science médicale et l'expérience personnelle, mais la critique, manquent dans Pline. Il blâme la magie, et il écrit, comme s'il y adhérait : « Les mages assurent que les individus en délire reprennent la raison si on les asperge avec du sang de taupe, et que ceux qui sont tourmentés par les dieux nocturnes et par les faunes sont délivrés de leurs visions s'ils se frottent, matin et soir, avec la langue, les yeux, le fiel et les intestins d'un dragon bouillis dans du vin et de l'huile et refroidis pendant la nuit au grand air (3). »

Il serait superflu de poursuivre ces citations. Celles qui précèdent prouvent surabondamment qu'entre Celse et Pline il y a une différence profonde : le premier a observé et sait, tandis que le second semble véritablement avoir copié « le livret des recettes de quelque vieux berger, et parfois des formules de quelque sorcier de son temps. »

Nous le demandons, qui de nos jours oserait aligner gravement de pareilles puérilités? Assurément personne. On ne peut donc guère s'expliquer ces défaillances de l'esprit, chez un homme aussi remarquable que Pline à tant de titres, que par l'état de la société contemporaine, dont la raison, troublée et confuse, flottait au milieu de vagues incertitudes et de vérités acquises. Le polythéisme était détruit, et rien ne le remplaçait encore. En fait de philosophie, le panthéisme du célèbre naturaliste se réfute de lui-même par les faits miraculeux et les prodiges qu'il admet. La médecine cependant avait trouvé sa voie, et Galien allait la parcourir bientôt, en la remplissant, pour de longs siècles, du bruit de sa glorieuse et puissante renommée.

(1) Liv. XXVIII, chap. XXV.
(2) *Ibid.*, chap. LXXVIII.
(3) Liv. XXX, chap. XXIV.

(*La suite au prochain numéro.*)

SYMPTOMATOLOGIE.

DE LA VALEUR DES ÉCRITS DES ALIÉNÉS
AU POINT DE VUE DE LA SÉMIOLOGIE ET DE LA MÉDECINE LÉGALE,

Par M. le docteur L. V. MARCÉ,
Médecin de l'hospice de Bicêtre.

SUITE (1).

Que la *démence* soit consécutive à une forme chronique de la folie ou qu'on l'envisage comme élément essentiel de la paralysie générale, elle se traduit au fond, dans les documents écrits, par des caractères communs : incohérence et expression incomplète des idées, désordre et irrégularité de l'écriture. Cependant, au point de vue qui nous occupe, il existe entre ces deux formes d'affaiblissement intellectuel des nuances bien accusées; jamais, par exemple, dans la démence simple, l'altération des mots, la destruction de l'écriture n'arrivent au degré qu'elles atteignent dans la paralysie générale. Ces nuances nous autorisent à indiquer tout d'abord les signes tirés de l'écriture qui caractérisent les approches de la démence chez un sujet non paralytique.

Un des premiers symptômes, c'est, dans quelques cas, la brièveté extrême des écrits. Il n'y a pas encore d'incohérence, mais les idées, et mêmes les idées délirantes, font défaut. Le cercle intellectuel se circonscrit de plus en plus, et les lettres en arrivent à se composer de quelques formules naïves, de deux ou trois phrases banales, raisonnables par elles-mêmes, mais n'étant nullement en rapport avec les sentiments que devraient éprouver les malades s'ils avaient conscience de leur situation. On dirait avoir sous les yeux une de ces lettres écrites aux époques solennelles par un enfant inintelligent. Plus la démence augmente, plus les écrits deviennent insignifiants, sans cesser toutefois d'être compréhensibles.

Chez d'autres malades, il y a de bonne heure de l'incohérence, alors même que les conversations ont encore quelque suite, et c'est toujours un mauvais signe, dans les cas douteux, de voir un individu avoir moins de netteté dans les idées en écrivant qu'en parlant : loin de diriger les forces intellectuelles, comme il arrive chez les sujets simplement excités, l'attention ne fait que rendre plus sensibles leur impuissance et leur faiblesse.

(1) Voyez, pour la première partie, page 85.

Cette incohérence offre des degrés variables : quand la démence est encore légère, les premières lignes, les premières pages écrites par les malades sont quelquefois irréprochables, et ce n'est que vers la fin de la lettre que l'esprit promptement fatigué arrive à une incohérence qui contraste avec la netteté du début. J'ai rencontré un bon nombre d'exemples de cette particularité qui pourrait induire en erreur un lecteur inattentif.

Chez d'autres, une idée ou une série d'idées, vestige du délire primitif, domine tout un écrit ; mais, au lieu d'être exprimée d'une manière ferme et nette, elle revient sans cesse sous la plume, entourée de divagations et se présentant toujours sous la même formule. Loin de s'enchaîner avec logique, les raisonnements roulent avec monotonie dans le même cercle, et cependant quelques souvenirs précis, quelques notions justes se trouvent encore au milieu de tant de confusion.

Dans quelques cas assez rares, la phrase, au point de vue grammatical, est bien construite ; les articles, les verbes, les substantifs sont placés régulièrement, mais leur ensemble ne constitue aucune idée ; ce sont des mots et rien au delà. Enfin, au dernier degré, l'incohérence est telle, que les mots eux-mêmes semblent assemblés au hasard : le malade écrit une première phrase intelligible ; puis, oubliant son idée première, il laisse les mots s'enchaîner l'un à l'autre, tantôt par une simple consonnance, tantôt par une similitude lointaine dans le sens et dans la forme, tantôt enfin au hasard. Les déments qui connaissent plusieurs langues mêlent volontiers des mots anglais, français, latins, grecs, derrière lesquels il est impossible de saisir une intention.

Chez les déments très-calmes, on voit quelquefois le tracé des lettres contraster par sa régularité avec l'incohérence des idées ; mais ce fait est rare, et le plus souvent ce cahos intellectuel réagit sur l'aspect de l'écriture. La marge est irrégulière ; les lignes, obliques, tortueuses, dépourvues de parallélisme, consistent parfois en deux ou trois mots jetés au hasard au milieu d'une feuille de papier ; au lieu d'être superposées, elles se croisent et s'enchevêtrent de la façon la plus bizarre. Un dément mélancolique, voulant écrire une lettre à son fils, après avoir mis la première ligne au bas de la page, avait écrit les suivantes en remontant, puis, redescendant la même page, avait intercalé de nouvelles lignes entre les précédentes, de manière à former un ensemble presque inextricable. Chez d'autres, les mots sont disposés en colonnes et entremêlés de signes inconnus.

Tout, dans ces documents, indique la faiblesse et le désordre de l'esprit ; l'adresse et la signature manquent souvent ; la lettre se termine

et recommence cinq ou six fois; le papier est sale, chiffonné, taché d'encre, et a été ramassé au hasard. S'agit-il d'une pièce légale, on voit manquer les précautions les plus élémentaires que doit connaître tout homme ayant connaissance des affaires : ainsi la date et même la signature. S'agit-il de quelque écho lointain d'anciennes prétentions poétiques chez un individu adonné aux choses littéraires, les vers pèchent, non-seulement par la faiblesse et l'incohérence des idées, mais encore par la rime et par la mesure qui prennent des proportions souvent grotesques.

En traitant de l'écriture dans la paralysie générale, nous aurons à indiquer plus d'une particularité qui, logiquement, se rattache à l'élément démence, mais qui, dans la pratique, doit être placée à part comme ayant une valeur spéciale au point de vue du diagnostic : ainsi l'omission des syllabes et des mots, la transformation de l'écriture qui en arrive progressivement à des signes sans valeur, à des croix, à des barres. Contentons-nous, pour le moment, des caractères que nous venons d'indiquer, et qui s'appliquent plus particulièrement à la démence simple.

C'est principalement dans le cours de la *paralysie générale*, que l'étude des documents écrits donne des résultats curieux et accentués; en présence des symptômes si positifs fournis par l'interrogatoire direct et l'inspection clinique, l'examen de l'écriture est sans doute un point bien secondaire; mais, lorsqu'il s'agit de se créer une opinion sur l'état mental d'un individu qui a succombé laissant des lettres, des notes, un testament, c'est par les pièces écrites que le médecin légiste doit s'éclairer, c'est là qu'il doit chercher les éléments de sa conviction.

Trois ordres de signes, intimement mêlés et associés, se retrouvent dans les écrits des sujets atteints de paralysie générale : 1° les uns correspondent au délire ambitieux; 2° les autres à la démence; 3° les derniers enfin indiquent les altérations de la motilité.

A. — Le délire ambitieux se traduit par des phrases variées à l'infini, dans lesquelles ils exaltent de toutes façons leur fortune, leurs qualités, leur puissance, et répètent toutes les nuances et toutes les excentricités du langage parlé. Ici, ce sont des lettres familières adressées aux autorités, aux personnages connus, aux souverains, qu'ils traitent d'égal à égal, et auxquels ils adressent leurs réclamations et leurs projets; ici, la signature est précédée de la particule et de titres nobiliaires, et suivie de qualifications pompeuses; ils signent un tel, comte, duc, baron, colonel, général, prince de l'empire, maréchal honoraire, le Messie,

enfin Dieu sur la terre. Un malade que j'ai soigné signait X..., philosophe, psychologue, être mystérieux et indéchiffrable, abstracteur de quintescence, le plus grand philosophe des temps modernes. Là, non contents de tous ces titres, ils changent de nom pour en prendre un autre plus en rapport avec leurs idées délirantes. J'ai eu longtemps dans mon service un paralytique du nom de Labbé, qui niait s'appeler ainsi, et signait Almire Le Roi ou Henri V les lettres où il demandait instamment à être réuni à son épouse la princesse d'Angleterre.

Un autre, qui était sans cesse préoccupé de ses richesses, écrivait incessamment la liste des millions dont il pourrait disposer, et arrivait à exprimer son total par cinq ou six chiffres suivis de trois pages entières de zéros.

Sans révéler des idées ambitieuses aussi nettement accusées, les écrits des paralytiques peuvent être remarquables par un style emphatique, fleuri et prétentieusement littéraire, qui contraste avec leur manière d'écrire pendant l'état de santé; leurs phrases sont mêlées de témoignages naïfs de satisfaction béate, à travers lesquels perce à chaque instant la plus haute opinion de leurs qualités personnelles, et j'ai souvent constaté ces nuances alors même que la conversation des sujets était loin de les indiquer nettement. D'autres, enfin, abandonnent franchement la prose pour la poésie, et, pleins d'enthousiasme pour leurs talents, adressent à droite et à gauche des sonnets, des épîtres, des odes, composent des tragédies, adoptent tous les genres, et alignent sous leur plume d'interminables séries de vers.

B. — Des symptômes non douteux de démence se surajoutent presque toujours dès le début au délire ambitieux. Nous ne saurions insister ici sur l'incohérence des idées, sans répéter tout ce que nous avons dit à propos de la démence simple. N'oublions pas seulement qu'il importe d'obtenir un écrit suffisamment long, l'incohérence pouvant ne devenir manifeste qu'au bout de plusieurs lignes, de plusieurs pages. Ces malades emploient volontiers des formules niaises et enfantines; ils abandonnent leurs lettres sans les terminer, oublient la signature, la date et l'adresse, ou bien, n'ayant plus conscience du temps ni des événements écoulés, inscrivent des dates fausses et adressent leurs lettres à des personnes qui n'existent plus. Tout le monde a noté chez eux les fautes d'orthographe insitées, les mots omis, les syllabes et les lettres oubliées ou répétées, le manque de construction grammaticale chez les sujets qui ont reçu l'éducation la plus soignée.

Certains mots restent incomplets, et les lettres qui manquent sont remplacées par des barres ou des signes sans valeur. En examinant les

malades au moment où ils écrivent ces passages, on les voit s'arrêter indécis, incertains et ne sachant comment en finir.

J'en ai vu qui, commençant une lettre adressée à un parent ou à un ami, oubliaient au bout de quatre ou cinq lignes à qui ils avaient affaire, et finissaient en s'adressant à une autre personne, à leur femme par exemple. Dans d'autres cas, les malades copient ce qu'ils ont sous les yeux, sans s'en douter pour ainsi dire, et donnent ces pages comme l'expression de leurs propres recherches ou de leurs idées. Un pharmacien, ayant présenté au début de sa maladie du délire ambitieux, me remettait de temps à autre de volumineux manuscrits auxquels il attachait une importance capitale, et qu'il m'annonçait comme le résultat de nombreux travaux de laboratoire. Or, en les examinant, on voyait qu'il avait copié textuellement et avec un grand soin un ouvrage de chimie qu'il avait sous la main. Plus tard le même malade, voulant répondre à une personne de sa famille, copia exactement le corps de la lettre qui lui était parvenue, après en avoir changé la première ligne, et y plaça sa signature; j'appris qu'ayant voulu faire sa réponse avec la lettre sous les yeux, il s'était laissé aller à la copier sans s'en apercevoir.

Enfin quelques-uns, pour toute réponse, répètent indéfiniment la même ligne, tandis que d'autres, préoccupés d'une idée délirante ou incapables de varier leurs formules, copient textuellement dix, quinze ou vingt fois la même lettre qu'ils adressent à tous leurs parents, à tous leurs amis. Un paralytique que j'ai longtemps soigné à Bicêtre, préoccupé de l'idée qu'on lui avait volé une forte somme d'argent, écrivait, chaque jour, aux diverses personnes de sa connaissance, une douzaine de lettres contenant mot à mot les mêmes réclamations et les mêmes plaintes, et qu'il essayait par tous les moyens imaginables de faire parvenir au dehors.

Ceux qui connaissent plusieurs langues font souvent un mélange bizarre de termes empruntés à divers idiomes. Quant aux étrangers transportés en France, je les ai vus souvent oublier leur langue maternelle que personne ne parlait autour d'eux, et l'oublier en quelques mois au point de ne plus pouvoir comprendre leurs compatriotes qui venaient les voir. Réduits au dernier terme de la démence, c'est en français seulement qu'ils cherchaient à parler et à écrire. Sans aucun doute, l'habitude d'entendre toujours parler un seul et même idiome était la cause de ce singulier résultat de l'affaiblissement intellectuel.

C. — Aux troubles de la motilité chez les paralytiques, correspondent les altérations de l'écriture proprement dite : le tracé des lettres doit

nécessairement se ressentir du tremblement, du manque de coordination et de la faiblesse de la contractilité musculaire; ajoutons que l'usure plus ou moins complète des facultés intellectuelles joue également un rôle important dans l'altération progressive qui atteint l'écriture dans son aspect et sa forme de convention.

Au début de la paralysie générale, quand les troubles de la motilité sont peu accusés, l'écriture peut conserver pendant longtemps ses caractères normaux ; l'énonciation des idées délirantes, les syllabes et les mots omis, les fautes d'orthographe contrastent alors avec l'aspect régulier des lignes.

Un peu plus tard, l'écriture devient lourde, moins élancée, et quelquefois aussi grosse que l'écriture d'un écolier qui commence ; elle est faite à main posée et dénote une lenteur scrupuleuse. Je n'ai rencontré cette variété que chez les sujets très-calmes et remarquables par les soins minutieux, par les procédés méthodiques qu'ils apportent dans leur toilette, leurs gestes, leurs repas et dans toutes leurs habitudes.

A mesure que la démence et les troubles musculaires se prononcent, l'écriture s'altère davantage, les lettres sont mal tracées, il n'y a plus de parallélisme dans les lignes qui, dirigées obliquement ou en zigzags, n'offrent aucune marge régulière. Il y a des ratures incessantes, le papier est malpropre et souillé de taches d'encre. La même lettre offre, sous ce rapport, des différences qui m'ont frappé ; tandis que les premières lignes sont exactement parallèles et nettement tracées, la suite de la lettre devient progressivement confuse, mal écrite, irrégulière, et le tout se termine par un véritable barbouillage, preuve nouvelle de la facilité avec laquelle l'attention et l'intelligence se fatiguent chez les sujets en démence, qu'il s'agisse d'enchaîner des idées ou seulement de tracer des caractères suivant une forme convenue à l'avance.

Telles sont les particularités que présente l'écriture, envisagée dans son ensemble. Si maintenant nous portons notre attention sur les jambages et les contours qui constituent les lettres de chaque mot, nous sommes frappé de l'existence d'un tremblement que l'on retrouve dans tous les traits de plume un peu prolongés.

Ce tremblement qui, au point de vue du diagnostic, a une valeur considérable; se traduit par de petits zigzags, réunis les uns aux autres sous des angles aigus, que l'on rencontre principalement sur le trajet des jambages un peu longs, ainsi dans les *p*, les *l*, les *b* ; le paraphe de la signature, qui exige que la main soit lancée par un effort plus énergique, le présente souvent, alors que les lettres plus petites n'en offrent aucune trace.

Ce tremblement peut coexister avec une écriture encore symétrique et régulière; souvent il est permanent, mais quelquefois aussi il varie d'un jour à l'autre. J'ai vu des lettres d'un même individu, écrites à peu d'heures d'intervalle, présenter, les unes une écriture tremblée, les autres des traits nets et fermes. Le degré d'agitation des malades, une mauvaise nuit, un froid plus intense, toutes les causes, en un mot, qui chez les paralytiques influent sur l'état de la motilité, expliquent parfaitement ces différences.

Existe-t-il une relation constante, au point de vue de l'intensité, entre le tremblement de l'écriture et l'embarras de la parole? Il faut, à cet égard, faire quelques distinctions.

Lorsque la paralysie générale suit lentement son cours, offrant dans tous ses symptômes une aggravation progressive, toutes les parties du système musculaire ne sont pas, au même moment, également frappées; la démarche peut être encore solide, quand déjà l'embarras de la parole est très-prononcé, et les bras peuvent conserver plus d'énergie que les membres inférieurs. De même aussi, certains malades peuvent écrire alors même que l'articulation des mots est à peu près impossible : j'ai observé ce dernier fait chez un paralytique de Bicêtre, qui, chaque fois qu'il voulait parler, était pris d'un tel tremblement des lèvres, de la langue et de tous les muscles de la face, qu'il ne pouvait prononcer un seul mot. Or, la plume à la main, il exprimait, nettement et sans tremblement manifeste, toutes ses pensées. Rappelons, en passant, qu'à l'autopsie, on trouva chez cet homme des adhérences très-prononcées, mais exclusivement limitées à la pointe des lobes antérieurs.

Mais lorsque, dans le cours de la maladie, il survient des congestions cérébrales ou de simples états congestifs qui augmentent momentanément l'embarras de la parole, le tremblement des membres et le désordre des idées, toutes les parties de l'encéphale se trouvant alors affectées, il existe entre les troubles de l'écriture et les troubles de la parole une corrélation nécessaire. J'en ai observé un exemple très-curieux dans mon service de Bicêtre, chez un artiste dramatique âgé de trente-cinq ans, qui, au début d'une paralysie générale, arriva à l'hôpital la figure rouge, la conjonctive injectée, le regard égaré. Lorsqu'il parlait, on le voyait s'arrêter au milieu d'une phrase, chercher ses mots, faire des efforts considérables pour articuler, répéter incessamment les mêmes syllabes; et de même, la plume en main, il traçait la première lettre des mots, et, au lieu d'aller plus loin, il la reproduisait un grand nombre de fois, bégayant en écrivant comme il bégayait en parlant. Au

bout de quelques jours, l'état congestif disparut, et le malade parla et écrivit couramment, mais il conserva un peu d'embarras dans la parole et un léger tremblement dans l'écriture.

A mesure que la maladie marche vers sa troisième période, l'écriture devient de plus en plus méconnaissable. Quand la démence est portée au plus haut degré, quand les mouvements ont perdu toute précision, ce ne sont plus des lignes et des lettres qui se forment sous la plume des sujets, ce sont des caractères indéchiffrables, des bâtons, des croix, des signes sans valeur, des barbouillages sans nom qu'ils tracent avec une persévérance et une attention rares, et par lesquels ils croient exprimer leurs pensées : on les entend lire et déclamer avec emphase ces prétendus écrits, qu'ils aiment à distribuer à tout venant, et auxquels ils attachent une importance de premier ordre.

J'ai donné pendant plusieurs années des soins à un Anglais, dément et paralytique, dont la principale occupation consistait à copier et à recopier chaque jour, pendant plusieurs heures, les mêmes pages, les mêmes lignes et les mêmes mots : c'était habituellement une longue liste de noms et d'adresses qu'il avait prise dans un annuaire. Deux années durant il continua assidûment le même travail, et l'on put suivre l'altération progressive de son écriture, qui d'abord très-nette, très-exactement tracée, devint peu à peu tremblante, confuse, illisible, et aboutit enfin à des bâtons et à des jambages dans lesquels il était impossible de reconnaître la forme d'une lettre. Un vieillard de Bicêtre, tombé dans une profonde démence, voulant écrire à sa fille pour lui demander divers objets, remplissait des feuilles entières de barbouillages indéchiffrables, et s'irritait vivement qu'on ne lui envoyât pas les objets qu'il avait énumérés et décrits avec tant de précision.

Toutes les particularités que nous venons de mentionner sont curieuses au point de vue de la symptomatologie de la folie ; envisagées au point de vue de la médecine légale, elles ont un côté utile qui a peut-être été trop négligé jusqu'ici. Les antécédents du sujet, son interrogatoire, les récits des témoins sont bien évidemment les sources premières où le médecin doit chercher les éléments de sa conviction. Mais que ces documents viennent à faire défaut ou à être incomplets, alors, pour un œil exercé, l'examen des écrits acquiert une valeur inaccoutumée, et peut à lui seul fortifier une conviction douteuse. Citons quelques exemples dans lesquels nous verrons l'application pratique des résultats généraux indiqués dans le cours de ces recherches.

Esquirol (1) fut appelé, comme expert, à examiner le testament

(1) *Annales d'hygiène et de médecine légale*, t. V, p. 371 (1re série).

d'un monomaniaque en proie à des idées de persécution, qui s'était suicidé. Dans ce testament, le malade exposait les persécutions dont il était l'objet de la part de sa famille, et instituait divers légataires ; puis, dans des codicilles séparés les uns des autres par un certain intervalle de temps, il révoquait successivement les legs qu'il avait faits à ses amis, accusant ces derniers de s'être laissés corrompre par ses persécuteurs. Si M. Z..., dit Esquirol, s'était borné à son testament, pourrait-on dire que dans sa rédaction se trouve la preuve de sa folie ? Il déclare à la vérité que ses frère, sœur, etc., etc., sont devenus ses ennemis, et qu'il se tue pour se soustraire à leurs persécutions. Mais ces accusations pouvaient être fondées. Les inimitiés de famille sont-elles si rares ? Ces accusations pouvaient avoir été écrites pour se justifier d'avoir fait passer en d'autres mains les biens qui revenaient à ses héritiers directs. Si donc on n'avait égard qu'au testament, la folie ne serait peut-être pas suffisamment prouvée ; mais, si l'on compare le testament aux codicilles qui le suivent, il ne reste plus aucun doute. Qui ne voit évidemment ici la marche ordinaire des aliénations mentales ? Le cercle des affections du testateur se rétrécit, le nombre de ses amis diminue, et celui de ses ennemis s'agrandit à mesure que la maladie mentale fait des progrès, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à sa dernière période.

M. Londe (1), analysant avec soin les mémoires et le testament laissés par M. Simon Lenormand, démontre de la manière la plus péremptoire que ces écrits portaient l'empreinte d'un délire de persécution très-complexe, et fit reconnaître par le tribunal que le testateur était aliéné au moment où il avait rédigé ses dernières volontés.

Un homme d'une grande lucidité d'esprit, de facultés intellectuelles plus qu'ordinaires, d'une aptitude aux affaires qui avait été l'instrument d'une fortune colossale, rédige un testament dans lequel on trouve des mots passés, des phrases mal construites et embrouillées, de graves omissions. L'acte n'avait pas été fait sur papier timbré, et les deux doubles n'étaient pas conformes, toutes circonstances fort graves chez un homme d'une exactitude scrupuleuse. L'enquête démontra d'une manière évidente que le testateur, au moment où il écrivait ses volontés, était dans la première période de la paralysie générale (2).

Un ancien avocat (3) fait un testament dans lequel les codicilles sont énoncés d'une manière bizarre, tantôt à la marge, tantôt dans le

(1) *Ann. méd.-psychol.*, 1848, t. XII, p. 347.
(2) Moreau, *Ann. méd.-psychol.*, 1844, t. IV, p. 96.
(3) *Ann. méd.-psychol.*, 1847, t. IX, p. 243.

corps de la page ; les sommes indiquées sont écrites tantôt en toutes lettres, tantôt en chiffres seulement, quelquefois mi-partie en lettres et en chiffres ; la signature est intercalée au milieu même des mots qui composent la date, et les codicilles ne sont pas signés. Toutes ces omissions et ces bizarreries, de la part d'un homme habitué aux lois et aux affaires, dénotaient un état de démence incomplète que tous les autres renseignements confirmèrent pleinement.

Le testament de M. L..., homme instruit et d'une certaine position, fut annulé pour cause de démence (1). On y trouvait des fautes d'orthographe inaccoutumées, des mots oubliés ou tronqués (quante pour quarante, xcuseur pour exécuteur), des lettres répétées (Parlis pour Paris), des syllabes omises. L'enquête démontra que M. L..., après avoir éprouvé des accidents nerveux assez semblables à l'épilepsie, avait eu plusieurs congestions cérébrales à la suite desquelles il était tombé dans une démence complète.

Un officier retraité (2) fait un testament au profit de sa domestique et au détriment de parents proches et très-respectables. La relation du fait ne donne aucun détail sur le testament lui-même, mais on produit à l'audience une lettre écrite plus d'un an avant la pièce attaquée et dans laquelle se trouvent des lettres et des mots oubliés, des constructions grammaticales vicieuses ; le testateur y confondait les personnes et les choses, exprimait un désespoir ridicule à propos d'un incident futile et prenait un titre qui ne lui appartenait plus depuis longtemps. Une enquête médicale, à laquelle prirent part MM. Ferrus, Foville et Brierre de Boismont, admit comme évidente l'existence d'une paralysie générale.

Une consultation médico-légale me fut demandée en 1861, à propos d'un testament dont la valeur était contestée. Les renseignements que l'on me donna sur le testateur, mort interdit et en état de démence complète, furent insuffisants à beaucoup d'égards ; j'appris cependant que, pendant la maladie qui l'emporta et qui dura trois années, il avait eu plusieurs congestions cérébrales, que sa mémoire et ses forces s'étaient progressivement affaiblies, qu'il avait eu la parole embarrassée. Ces antécédents permettaient déjà de soupçonner soit un ramollissement cérébral, soit une paralysie générale. L'examen comparatif du testament, écrit cinq jours après la première congestion, et de plusieurs lettres datant d'une époque antérieure à tout état morbide,

(1) *Ann. méd.-psychol.* 1847, t. IX, p. 94.
(2) *Ann. d'hygiène et de médecine légale*, janvier 1852, p. 143.

me fournit des indices très-précieux ; j'extrais de cette consultation les lignes suivantes :

« En comparant le testament soumis à mon examen aux lettres écrites par le malade en état de santé, on trouve dans le style, dans l'orthographe, dans l'écriture elle-même, des traces irrécusables d'un trouble dans les facultés motrices et intellectuelles.

» L'écriture est tellement changée qu'on peut à peine la reconnaître ; c'est à peine si l'on retrouve dans l'un des mots le cachet de l'écriture normale. Elle a pris le caractère enfantin, les lettres sont mal dessinées et incomplétement formées, les jambages offrent un tremblement caractéristique, les ratures sont nombreuses, la ponctuation manque. — Les lignes, d'abord droites et régulières, deviennent bientôt obliquement ascendantes. Enfin la dernière phrase est à peine compréhensible et est construite d'une manière fautive. »

Or, dans toutes les lettres écrites par le sieur C..., avant sa première congestion cérébrale, et qui m'ont été présentées, l'écriture est remarquable par sa parfaite régularité, par la précision du dessin, par la rectitude des lignes, par la minutie de la ponctuation : toutes les phrases sont d'une correction parfaite.

Dans une autre lettre, postérieure au testament et écrite deux mois après la première congestion cérébrale, les mouvements ont repris un peu de précision et de régularité, l'écriture est un peu plus nette, mais la signature avec son paraphe tremblé, ses lignes heurtées, ses courbes transformées en polygones, indique toujours l'existence des troubles de la motilité ; les phrases sont mal construites, les idées s'enchevêtrent les unes dans les autres et sont à peine compréhensibles. Enfin, plusieurs mots sont passés. Je n'hésitai pas à déduire de tous ces faits l'existence d'un état de démence dû à une paralysie générale ou à un ramollissement multiple du cerveau.

Ces faits sont les seuls que j'ai pu recueillir en parcourant les recueils spéciaux ; leur rareté même semble prouver que, dans les cas de ce genre, l'examen des documents écrits, considérés surtout quant à leur aspect et quant aux particularités de l'écriture, n'a peut-être pas suffisamment attiré l'attention : je crois cependant, et c'est là ma conclusion, qu'une semblable étude, bien qu'elle semble au premier coup d'œil sortir de la spécialité médicale, ne doit pas être dédaignée, car elle peut fournir en un moment donné d'utiles renseignements.

DISCUSSION.

Soit au congrès où M. Marcé a lu son mémoire, soit à la Société

médico-psychologique où, sur l'invitation de M. le président, il en a donné un aperçu, cette communication a provoqué des remarques que nous résumerons succinctement.

M. Morel, à propos d'un testament attaqué, a trouvé, dans l'écriture comparée à celle d'une lettre écrite six mois auparavant, un signe confirmatif d'une paralysie générale douteuse. L'acte a été validé, ce qui n'ôte rien de leur valeur aux inductions de la science.

En général, l'écriture de la femme se distinguant de celle de l'homme, M. Laurent se demande si la légèreté des lettres, leur forme ronde ou anglaise, n'auraient pas une certaine relation avec la profondeur du jugement et la grandeur des idées. M. Marcé, qui a examiné ce point, n'a pu arriver à une conclusion.

Suivant M. Linas, les méthodes d'enseignement tendent à uniformiser les écritures. C'est dès lors dans la maladie plutôt qu'à l'état normal, que souvent on pourra juger les différences. Les signes, dessins et emblèmes dont s'accompagnent les écrits des aliénés, lui paraissent surtout d'une réelle importance. M. Marcé répond, par le rappel de plusieurs exemples relatés dans son travail, qu'il en a tenu compte.

Peut-on reconnaître le caractère à l'écriture ? Un livre allemand, dit M. Maury, en a indiqué le moyen. Notre collègue ajoute qu'un de ses secrétaires a tracé ainsi le portrait fidèle de ses prédécesseurs. L'un, qui se piquait d'être antiquaire soulignait beaucoup, employait force parenthèses : marque d'incohérence. Semblable jugement sur un autre en raison de la diversité des orthographes pour un même mot et des formes pour une même lettre. M. Marcé a consulté infructueusement en ce sens de nombreux autographes ; il se propose de reprendre cette étude.

M. Trélat mentionne un fait curieux. On présente à une personne adonnée à ce genre de recherches l'écriture d'une des femmes les plus honorées de son époque ; elle l'attribue à un vieux curé. Soit imitation ou disposition héréditaire, l'écriture du fils ressemble souvent à celle du père. Mais le champ d'observation s'étend principalement dans les grandes anomalies mentales.

Dans ses ouvrages, celui du suicide entre autres, M. Brierre de Boismont a eu fréquemment, au point de vue graphique ou littéraire, l'occasion d'apprécier les écrits des insensés. Sur la plupart des points son observation concorde avec celle de M. Marcé. Hâtive, tremblée, pleine de ratures, courant de haut en bas, l'écriture des maniaques est illisible. Les soulignements, les majuscules, indices de l'importance attachée aux pensées, abondent chez les excités et les monomaniaques.

Un document émané d'un paralytique général au début était couvert de ratures. Ce n'était, chez lui, que l'exagération d'une habitude existant depuis quelques années. Les formes symboliques sont familières à certains sujets atteints de convictions mystiques et d'hallucinations. L'hiéroglyphe annonce tantôt des combinaisons cabalistiques, d'autres fois une volonté cherchant à s'affirmer avec plus de force, ou d'étranges métamorphoses perceptives. Un de ces malades qui, durant les paroxysmes, foisonnait en jeux de mots et calembourgs, avait, pour réclamer une petite somme d'argent, peint une carotte en marge de sa lettre. Une dame, chaque matin, lisait dans les caractères d'un journal qu'elle voyait renversés, l'histoire de sa vie et de ses actes. En présence des phrases incohérentes ou des figures bizarres tracées sur les murailles par ses compagnons d'infortune, un autre fou inventait des explications fantastiques, dont les étoiles et les images lui confirmaient la réalité.

L'écriture tremblée, inégale, avec oubli ou répétition des mots et des lettres, signifie démence, paralysie générale. Dans une enquête (1) à laquelle prirent part MM. Ferrus, Brierre de Boismont et Foville, on produisit une pièce de ce genre, rédigée plus d'un an avant le testament, et où le testateur, confondant personnes et choses, affichait un désespoir puéril et se parait d'un titre qu'il n'avait plus. La règle, toutefois, souffre des exceptions, et M. Brierre de Boismont a vu, comme M. Marcé, des déments écrire, jusqu'à la fin, d'une main assurée, des lettres assez raisonnables.

Quand, après la guérison, on remarque de nouveau les mêmes irrégularités, la récidive est imminente.

Dans les écrits des aliénés, l'apparence de la raison n'est pas toujours une preuve de sanité (voyez l'affaire Grandjouan qu'invoque M. Brierre de Boismont, t. II, p. 40) et plusieurs lettres contrastantes mentionnées par notre collègue dans son article sur la responsabilité (t. IV, p. 13 et 14). M. Brierre de Boismont en oppose deux dernières écrites le même jour par le même aliéné : l'une remplie de grotesques extravagances, l'autre, sauf l'intention malfaisante, d'une irréprochabilité parfaite.

M. Fournet tient du marquis de Château-Girons, collectionneur passionné, qu'on chercherait vainement dans les autographes autre chose que des souvenirs. Ceci, inévitablement, abstraction faite de la folie.

Pour M. Girard de Cailleux, plus le mal s'aggrave, plus l'écriture et

(1) Fait plus haut cité par M. Marcé.

le style s'altèrent : mots incorrects, non-sens, expression de sentiments éloignés des lois morales. L'honorable membre observe incidemment que l'incohérence du langage et des écrits n'atteste pas d'une manière absolue, chez les déments, l'extinction de l'intelligence. Ce flambeau luit encore assez pour que, parmi ceux qui sont incapables de parler et d'écrire, quelques-uns puissent, dans une mesure relative, dans les circonstances les plus simples, comprendre et agir conformément à leurs anciennes habitudes, bêcher, par exemple, scier, frotter, faire de petites commissions, etc.

M. J. Falret, franchissant le domaine de l'aliénation mentale, fait allusion aux *aphémiques* ou *aphasiques* qui, jouissant de leurs facultés intellectuelles, ont perdu le pouvoir de s'exprimer par la parole. A ce sujet, M. Maury rappelle, d'après Cuvier, que Broussonnet a écrit l'histoire de sa maladie, quoique ne pouvant plus dire les substantifs. Grandjean de Coucy, secrétaire de l'ancienne Académie des sciences, pensait un mot et en prononçait un autre. M. Trélat assure enfin que Murat, chirurgien de Bicêtre, ne pouvait plus, également, articuler les noms, et que M. Buchez, dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, a consigné plusieurs faits analogues.

Il nous eût été personnellement facile de grossir le nombre des exemples. Nous nous sommes contenté d'en indiquer quelques-uns. Celui d'abord d'un maniaque entassant feuilles sur feuilles avec une précipitation qui n'avait d'égale que sa mobilité et son incohérence. Ni marge, ni blanc ; les lignes en zigzags pressés, obliquement dirigées, empiétant les unes sur les autres, formaient un enchevêtrement illisible. Aucune suite dans les mots, incomplets, sans orthographe, mélangés de lettres grandes et petites et de traits, et exprimant, quand ils avaient un sens, les idées les plus singulières.

Un dément de vingt-huit ans, ayant perdu toute mémoire, écrivait, à part la date, des lettres sensées, mais très-laconiques. L'écriture, nette et régulière, était lourde.

Par suite d'une consultation où nous concluions à la démence, le testament d'un vieux monomane, maintenu en première instance, devint en appel l'objet d'une transaction. Texte court, lettres omises, écartées ou rapprochées, hautes ou courtes, codicille sans signature.

L'ardeur de composer s'était emparée d'un aliéné polonais. Dans la conversation, que soutenait la nécessité du dialogue, l'extravagance ne saillissait guère que par l'exagération des plaintes. Ses écrits étaient pleins de conceptions mystiques, incohérentes et qui revenaient invariablement, plus ou moins les mêmes, toutes les dix à douze lignes.

Un paralytique général écrivant à sa femme commençait par des compliments, continuait par des outrages, des obscénités, des menaces, et finissait en demandant une foule de choses disparates. Le tout avec cette subscription : « Ton ami de cœur, L... »

Nous avons eu plusieurs mois à Bicêtre un monomane mystique dont l'entretien était fort intéressant. Il était instruit et avait beaucoup voyagé. Un jour, il nous remit un pli carré contenant sept autres plis triangulaires emboîtés les uns dans les autres. A chaque angle et sur plusieurs au centre était un nom ou un chiffre mystérieux : *Dieu*, *Adam*, 1674, 1793, 1815, *Napoléon*. Ces termes correspondaient à des personnages ou à des événements dont l'étrange enchaînement, fruit de ses rêves, formait dans son esprit le système le plus baroque.

Quant à la similitude familiale notée par M. Trélat, nous citerons à l'appui, parmi une foule d'autres, le cas de deux de nos amis, jumeaux pris fréquemment l'un pour l'autre, et non moins rapprochés par les aptitudes morales que par les attributs extérieurs. C'est, avec la même tournure d'idées et la même élégance de style, la même écriture *originale* et perlée. DELASIAUVE.

SOCIÉTÉS MUTUELLES.

LA PRÉVOYANCE D'ÉZY. — LA PROVIDENCE D'ANET. — L'UNION DES TRAVAILLEURS DE CHATEAUNEUF.

Tant vaut l'homme, tant vaut le sol. Où prospère une de ces institutions bienfaisantes, soyez sûr de trouver le souffle d'une inspiration généreuse. On ne s'expliquerait pas sans cela, en présence de succès éclatants, l'indifférence de tant de communes importantes, vainement sollicitées par les avances gouvernementales. Maires, curés, notables, tout ce qui pourrait se concerter utilement reste inerte. « Trente, s'écriait un préfet dans sa déconvenue, ne peuvent ce qu'un seul a su faire ! » Se figurerait-on que dans l'Eure, par exemple, un de nos départements les plus civilisés, les principaux centres, Évreux même, n'aient point encore leur association mutuelle ?

Rare est le dévouement ! Aussi n'en doit-on que plus de considération et de reconnaissance à ces hommes de cœur et de ténacité, qui, les yeux fixés vers le but, ne s'en laissent détourner par aucun obstacle. M. A. Jourdain (d'Ezy) est une de ces natures pénétrées et fermes. Devant l'œuvre féconde dont il a doté son pays, les dernières rivalités

s'éteignent. Chacun, dès aujourd'hui et pour l'avenir, en sent la bénigne et moralisatrice influence.

La foi, expansive par essence, devance de ses vœux l'avenir. Quoique lente, la propagation néanmoins n'est pas stérile. Tout près, dans Eure-et-Loir, la société qui, à l'instar de celle d'Ezy, s'est organisée à Anet par les soins persévérants de plusieurs de ses membres, notamment de son honorable président, M. Guyot, et de son zélé trésorier, M. Girard, marche rapidement sur les traces de sa devancière. Dans le même département, à Châteauneuf, un de nos meilleurs amis, M. Lépargneux, qui n'a jamais su hésiter en face d'un devoir humanitaire, est en voie d'une fondation nouvelle sous ce titre : *l'Union des travailleurs.* Grâce à l'active impulsion qu'il lui a communiquée, en qualité de vice-président provisoire, les souscripteurs sont déjà nombreux, et les premières opérations, qui datent à peine de quelques mois, laissent entrevoir les développements et les avantages qu'on est en droit d'en attendre, quand elle aura reçu l'investiture administrative.

Il résulte, en effet, du procès-verbal d'une réunion générale, tenue le 3 avril, que la société compte actuellement 320 membres, dont 240 participants et 80 honoraires. Le chiffre des recettes, pour l'année, s'élève à 1315 fr. 50 c., sur lesquels 216 fr. 20 c. ayant été, à partir du 1er septembre, dépensés en médecins, pharmaciens et secours en argent, reste, en caisse ou à recouvrer, un excédant de 1099 fr. 48 c.

M. le sous-préfet de Dreux qui, ce jour-là, installait les officiers de la compagnie des pompiers, a bien voulu présider la séance. Dans une allocution pleine d'à-propos, après avoir félicité M. Lépargneux du succès de son zèle et promis le concours empressé du gouvernement, il a esquissé, à larges traits, le tableau des bienfaits dont profiteraient ceux en faveur de qui se fondait l'institution. M. Lépargneux, à son tour, remerciant l'honorable magistrat de ses paroles encourageantes, s'est d'abord appesanti sur les sympathies que son œuvre avait rencontrées, aussi bien dans les classes élevées que dans la classe ouvrière. L'esprit de condescendance et de fraternité, tel est le ciment qui, selon lui, doit en assurer l'extension et la durée. Il recommande enfin une discrète économie, montrant, en perspective, dans le fonds de réserve accru des subventions ministérielles, la garantie des périodes néfastes et l'établissement d'une caisse de retraite pour le terme où l'âge paralyse les forces.

Quant aux sociétés d'Ezy et d'Anet, le mouvement signalé dans les assemblées qui ont eu lieu, pour l'une le 31 janvier, pour l'autre le

21 février, continue à témoigner de leur vitalité. La Providence d'Anet, au 31 décembre 1862, se composait de 673 membres; elle en comptait 793 au 31 décembre 1863. Ses recettes, d'autre part, de 3778 fr. 69 c. ont donné, sur les dépenses de 2977 fr. 50 c., un boni de 802 fr. 19 c. qui, avec les dons de l'État et les intérêts des sommes placées, porte l'actif social de 4180 fr. 93 c. à 5900 fr.; progression frappante et bien capable, suivant la juste remarque de M. Guyot, de susciter les plus douces espérances.

La situation de la Prévoyance d'Ezy n'est pas moins favorable. D'après l'exposé du trésorier, M. Alexandre Fontaine, le compte arrêté le 31 décembre 1863 se résume ainsi: recettes, 5332 fr. 23 c.; dépenses, 3807 fr. 20 c.; excédant, 1525 fr. 03 c.; avoir total, 19,115 fr. 44 c. D'un examen comparatif, le président, M. A. Jourdain, a fait surgir ensuite quelques éléments statistiques intéressants. Les admissions, de 24 en 1862, ont, en 1863, monté à 50. Toutefois, bien que les recettes aient, cette année, dépassé de près de 500 fr., la réserve a été moindre en raison de l'abondance exceptionnelle des maladies. M. le docteur Mallet, à qui il est alloué 1000 fr., a fait dans neuf communes 629 visites. L'âge de 44 à 50 ans a été le plus fertile en cas morbides. Ceux-ci se prolongent aussi à mesure qu'on avance dans la vieillesse. Sur 200 sociétaires de 16 à 35 ans, 30 seulement, tombés malades, ont fourni un total de 683 journées payées, tandis que ce même chiffre de journées payées a été de 854 pour 30 malades sur 96 membres de 56 à 75 ans.

Nous sommes heureux de mentionner ces beaux résultats où la concorde et l'émulation ne trouvent pas moins leur profit que la charité. Obtenus à peu de frais, ils ne causent que des jouissances sans mélange de larmes. Qu'exige leur réalisation? Ouvrir la voie aux citoyens pour qu'ils s'y précipitent ! D.

BIBLIOGRAPHIE.

MANICOME DE SAINTE-MARIE DE LA PIÉTÉ, A ROME.

Rapport statistique pour 1861 et 1862, par M. Benedetto Viale, directeur.

Cet établissement, aujourd'hui transformé, et, depuis quelques années, l'un des mieux entretenus de l'Italie et de l'Europe, a une origine fort ancienne. M. Viale, qui décrit ses principales phases, en fait

remonter la fondation à 1547. Un simple prêtre, Ferdinand Ruiz, eut l'honneur de cette initiative. Les obstacles furent grands, son zèle en triompha. Située près *della Signora della pietu*, la maison prit son nom de cette église. Après avoir, pendant deux siècles, été soutenue par des libéralités particulières, la papauté en accepta le patronage. Pie IV, Clément VIII, surtout Grégoire XV, qui, par un bref en 1625, consacra son caractère public, lui furent particulièrement favorables. Le cardinal Barberini fit, pour son administration, un règlement où, malheureusement, en raison des préjugés qui régnaient à Rome comme ailleurs sur la violence des insensés, le traitement était sacrifié à la rigueur de la discipline.

Le manicome était devenu trop étroit. En 1725, Benoît XIII y réunit l'hospice du Saint-Esprit en Sassia, avec des appropriations pour le bien-être et la cure. Pour répondre aux besoins croissants, des constructions furent successivement ajoutées : en 1750 sous Benoît XIV ; en 1827, sous Léon XII ; en 1832, sous Grégoire XVI. Les améliorations, toutefois, n'ont été complètes et définitives que sous le pontificat du pape actuel.

Pie IX qui, à Imola, dont il était le premier pasteur, avait montré la plus vive sollicitude pour les aliénés, apporta au saint-siége les mêmes dispositions. La nomination d'un médecin résidant, le service confié aux sœurs et fécondé dans toutes ses parties, furent d'abord les preuves de sa bienveillance. Mais son intention visait plus haut. Son projet, approuvé par une commission, était de faire construire, dans la charmante villa Barberini, un nouvel asile. Si les vicissitudes du temps empêchèrent d'y donner suite, les agrandissements et les perfectionnements qui ont métamorphosé l'ancien établissement rendent cette inexécution moins regrettable. On a fait, d'ailleurs, de la villa Barberini, qui est contiguë, une colonie où, suivant l'idéal de l'époque, les malades s'adonnant, en plein air, aux travaux agricoles et autres, jouissent du confort et des distractions les plus salutaires.

Avant 1842, les registres ne fournissent point de renseignements exacts sur la population de Sainte-Marie de la Piété. La moyenne, dans une première période de neuf années, a été de 392 présents : 240 hommes et 152 femmes. Dans une seconde, de 1851 à 1859, la proportion s'élève à 431 : 236 hommes et 195 femmes. 1860 compte 4 femmes en plus ; 1861, au contraire, 16 en moins, et 1862, 18.

Le relevé de 1861 donne, pour chaque pays, la répartition suivante :

Rome.........	171 629	habitants,	238	soit 13,86	sur 10 000
Comarca.......	49 480	—	115	17,69	—
Civita-Vecchia..	18 836	—	19	10,08	—
Frossinone.....	153592	—	51	3,32	—
Orvieto........	28920	—	10	3,45	—
Rieti..........	73047	—	21	2,87	—
Velletri........	61 010	—	31	5,00	—
Viterbe........	128311	—	143	3,35	—

Nous n'entrerons pas dans le détail des tableaux, qui portent sur le mouvement des entrées, des sorties, des guérisons, des décès, sur le chiffre croissant de la population, que l'auteur attribue à l'accumulation des déments et des idiots, sur les causes, les formes, les complications et les suites anatomiques de la maladie, la durée du séjour, les influences atmosphériques, le régime, etc. Qu'il nous suffise, pour prouver l'intérêt qui a présidé aux innovations, de dire que non-seulement on a installé des appareils hydrothérapiques, mais des pulvérisateurs pour les inhalations aqueuses, simples ou minéralisées; qu'une bibliothèque, composée d'excellents livres et des traités les plus récents sur l'aliénation mentale, est mise à la disposition des malades et des médecins, et que, dans les dortoirs, renfermant au plus douze à quinze personnes, les lits sont à 2 mètres de distance.

Chacune des divisions (hommes et femmes) comprend quatre sections destinées aux aliénés tranquilles, suicides, agités, furieux. Quant à la catégorisation des formes mentales, M. Viale s'est conformé à la classification du professeur Hoffbauer : *folie* et *imbécillité;* celle-ci se subdivisant en imbécillité proprement dite et idiotie, celle-là en manie et démence. La manie, en outre, suivant son intensité et sa forme, reconnaît comme espèces : la *polymanie avec* ou *sans fureur*, la *monomanie* avec idée prédominante, fixe ou variable. Si, dans ce dernier cas, les idées tristes dominent, on a la *lypémanie;* la *chéromanie* exprime les tendances opposées, soit que la source du délire consiste dans une conviction prépondérante, une erreur du jugement, des illusions sensoriales ou une perversion instinctive. Avons-nous besoin de répéter que ce point de doctrine mentale appelle l'attention des aliénistes ? D.

VARIÉTÉS.

Société médico-psychologique. — M. le docteur Carrière, que sa résidence à l'étranger prive depuis plusieurs années de prendre une part directe aux travaux de la Société, a été admis comme membre honoraire. — Sur un rapport de M. Legrand du Saulle, M. Tissot, professeur de

philosophie à Dijon, dont plusieurs écrits remarquables ont été analysés dans le *Journal de médecine mentale* (t. III, p. 72, etc.), a été élu membre correspondant. — Le titre d'associé étranger a été accordé sur le rapport de M. Auguste Voisin, à M. Dunant (de Genève), ancien interne des hôpitaux de Paris, lauréat du prix Esquirol (t. II, p. 159). M. Dunant est l'auteur de la proposition d'un congrès devant délibérer sur la formation d'une Société internationale pour donner des secours aux blessés de toute nation en temps de guerre.

Prix. — La Société médico-psychologique n'ayant pas décerné le *prix André*, 1000 fr., remet au concours pour 1865 la même question : *De la manie raisonnante.* — Adresser les mémoires à M. Brochin, secrétaire général de la Société, 7, boulevard de Sébastopol (rive gauche).

— Madame Aubanel, se rendant l'interprète de son époux, a fondé pour la Société médico-psychologique un prix annuel de 800 fr. Dans les derniers temps de sa vie, Aubanel se préoccupait de deux travaux sur la médecine légale de la paralysie générale et des hallucinations. La question adoptée pour ce premier concours est : *De la médecine légale de la paralysie générale.* — Les mémoires doivent être adressés à M. Brochin avant le 31 décembre 1864.

— Le concours pour le prix Esquirol (année 1864) restera ouvert jusqu'au 31 décembre prochain. (*Ann. méd.-psych.*).

Nécrologie. — La Société médico-psychologique, qu'un deuil récent avait si profondément affligée, vient de nouveau d'éprouver une perte fort sensible. Un de ses anciens présidents, M. Adolphe Garnier, l'éminent professeur de philosophie de la Sorbonne, membre de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), a succombé, le 5 mai, aux suites de la cruelle maladie qui, depuis plus de six mois, le tenait éloigné de ses fonctions et des compagnies savantes auxquelles il appartenait. Ce n'était pas seulement un homme distingué par le talent et les œuvres; M. Ad. Garnier, aux dons du professeur, du penseur et de l'écrivain, joignait l'esprit le plus libéral, une probité antique, une grande simplicité de mœurs, une obligeance et une aménité parfaites.

— M. le docteur Murat père, médecin honoraire de l'asile de Leyme (Lot), ancien médecin militaire, est mort le 10 avril dernier. Il fut appelé en 1835 à la direction de l'asile de Leyme. « Lorsqu'il se sentit affaiblir par l'âge, Murat, dit M. Caffe, fit preuve d'un bon sens très-rare en demandant à résigner ses fonctions. » Le propriétaire de l'établissement, plus reconnaissant que ne le sont souvent les administrations publiques, lui laissa sa résidence à l'asile jusqu'à la mort.

Nominations. — M. le docteur Lapointe, interne à l'asile de Fains, a été nommé médecin adjoint du même établissement.

— MM. Krisaber et Sandoux ont été nommés internes à la Maison impériale de Charenton, en remplacement de MM. Desportes et Thulié.

— M. Dumont (de Monteux), dont nous avons annoncé dans un de nos derniers numéros l'élection comme membre correspondant de la Société médico-psychologique, a été nommé médecin de la prison de Rennes par suite de la suppression de la Maison centrale du mont Saint-Michel, dont il était le médecin.

BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE.

PSYCHOLOGIE MORBIDE.

SOCRATE ÉTAIT-IL FOU ?

RÉPONSE A M. BALLY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE,

Par M. BOURNEVILLE.

> « Cette opinion qui consiste à dire que Socrate était un théosophe, un visionnaire, et, pour dire le mot, un fou, cette opinion est la seule vraie. »
>
> (LÉLUT, *Démon de Socrate*, p. 13.)

Un vénérable confrère, dont la verte vieillesse cultive encore la science et se passionne pour elle, nous soumet cette demande : « Est-il possible qu'un homme vive aliéné et halluciné pendant cinquante ans sans tomber dans la démence et la paralysie générale ? » M. Bally ne le dissimule pas : s'il provoque sur ce point notre explication, c'est en vue du livre tant renommé de M. Lélut, *Le Démon de Socrate*. Il se scandalise de voir transformer en insensé le premier sage non-seulement de la Grèce, mais du monde, et attribuer à des anomalies pathologiques les inspirations et les préceptes de la morale la plus élevée.

Pour résoudre cette question, vraiment ardue, nous avons commencé par lire attentivement *Le Démon de Socrate*, puis, imprégné des principes développés dans le *Journal de médecine mentale* par M. Delasiauve, nous avons, sous les auspices de notre excellent maître, appliqué ce critérium à l'examen des démonstrations de l'ancien médecin de la Salpêtrière.

La pensée de M. Bally recèle deux aspects distincts : un problème général et le fait particulier de Socrate. Eliminons d'abord la difficulté relative à l'état stationnaire, à la longévité, si je puis ainsi dire, de certains délires partiels. La réalité de cette persistance ne saurait être contestée. Certains malades, après vingt, trente et quarante ans, se retrouvent, sauf quelques variations dans la physionomie du délire, à peu près les mêmes qu'au début de leur affection. Chez d'autres, la systématisation conceptive se cantonne et constitue, ainsi que l'a judi-

cieusement indiqué M. Delasiauve, une sorte de fonction annexe dont l'exercice ne nuit point ostensiblement aux relations ordinaires ni au commerce social. Pinel cite un individu qui, dès son plus jeune âge, jusqu'à quarante-sept ans où il mourut, s'est cru d'un autre sexe, ce qui ne l'avait point empêché d'apprendre et de professer. Dans le jour, il donnait ses leçons ; mais le matin, le soir et toutes les fois qu'il se trouvait seul, il s'habillait en femme et en affectait les allures. — Beaucoup ont connu à Paris le fameux Berbiguier, qui raconte en trois volumes les étranges persécutions qu'il eut à subir de la part des *Farfadets*. Il vivait encore il y a une vingtaine d'années, et lui-même date de 1796 l'origine de ses tourments. — X..., sous-chef de bureau, à l'époque de la Restauration, dans une administration publique, s'était, depuis plusieurs années, livré à de telles excentricités qu'au commencement de 1830, on se vit forcé de le mettre à la retraite. Pour compléter ses ressources, il avait suivi toutes sortes de combinaisons ; en dernier lieu il trafiquait sur les médaillons des chapelets et les croix des écoliers. Deux fois placé momentanément à Bicêtre, il s'y tint calme et inoffensif. Un petit écrit concernant une réforme mystique atteste ses propensions morales. Ses tribulations sont douloureuses. Il ne peut sortir sans avoir à ses trousses des insulteurs qui l'outragent de la parole et du geste. Il résiste néanmoins stoïquement à la démangeaison de répondre, ayant, pour y réussir plus sûrement, pris la précaution de porter dans sa bouche un baillon de bois qui ne le quitte point et l'avertit au moment de rompre le silence. C'est pour avoir enfreint cet avertissement, qu'ayant provoqué dans la rue une scène violente, il fut arrêté par la police. — Nous voyons fréquemment un employé qui, depuis trentre-trois ans, est en proie à une monomanie dont le public ne se douterait pas. Sa santé est excellente, son esprit lucide ; il remplit avec conscience ses obligations de travailleur et de père de famille. A-t-il quelque loisir, il en profite pour écrire secrètement ou faire des démarches dans le sens de ses aspirations généreuses ou de ses préoccupations morbides. Tantôt il envoie des plans à l'État qui, du reste, ne perdrait pas à les adopter ; d'autres fois, plein du ressouvenir amer d'avoir été renfermé comme insensé, il réclame sa réhabilitation et se plaint d'ennemis supposés qui continuent à faire peser sur lui la flétrissure de la folie. Quand la besogne abonde, c'est un bien ; il se résigne et ajourne. — Nous avons ouï qu'un personnage célèbre dont les hautes facultés, à un âge déjà avancé, se manifestent par des œuvres toujours remarquables, s'imagine, depuis plus de vingt ans, être en butte à des ennemis fantastiques. Cette persécution le laisse extérieurement insen-

sible; même, chose singulière! il raisonne volontiers de ses sensations et de ses convictions anormales avec ses amis intimes et souffre qu'ils le contredisent. — M. Delasiauve a mentionné un paysan de sa contrée qui, pendant près d'un demi-siècle, a égayé les gens de son village du récit de ses visions apocalyptiques. Plusieurs fois il a été arrêté et aussitôt relâché pour s'être adressé aux autorités sous prétexte de secrets importants à leur apprendre. Le 16 décembre 1840, le lendemain de la translation des cendres de l'Empereur, il vint à Paris, avec l'espoir, s'il pouvait approcher d'un mètre de son tombeau, de ressusciter le grand homme. — Le savant médecin de Bicêtre visite depuis dix ans une pauvre hallucinée dont l'affection remonte à 1840 et qui a passé huit ans dans une maison spéciale. Maintenant elle est chez elle soignant son ménage et son enfant, mais toujours obsédée des mêmes ennemis. On l'épie, on lui fait des menaces, on la calomnie, on l'injurie, etc. — Rappellerai-je le cas de ce colonel rapporté par M. Brierre de Boismont, et où l'on voit, vingt-sept ans durant, sans que nul s'en aperçoive, dominer la crainte puérile que ses mains ne soient imprégnées de vert-de-gris. — M. Trélat a fait, il y a bien longtemps, un rapport légal sur une dame X... dont l'état aujourd'hui est le même.

La pseudo-monomanie conduit souvent à des actes malfaisants et notamment au suicide. Elle peut rester inoffensive ou cachée durant de longues périodes. Notre maître donne des soins à une dame du faubourg-Poissonnière qui a une parfaite conscience de son trouble et s'en alarme. Cela dure depuis douze ans. — Il en est de même d'une infortunée qui, torturée depuis huit ans par des propensions dangereuses, s'arrête avec courage sur cette pente fatale. — Une troisième, qui vit avec son mari dans les termes de la plus tendre intimité, ne lui a dévoilé que l'an passé, dans une nuit de découragement, les indicibles tourments qui la minent depuis plus de quinze ans. Les impressions les plus diverses, les idées les plus bizarres se croisent dans son esprit; elle ne les appelle pas; leur tyrannie est fortuite comme leur éclosion; et, ce qui l'effraie le plus, c'est un penchant fréquent à se détruire, qu'elle a surmonté jusqu'ici, mais qui devient de plus en plus irrésistible. La confidence que l'excès des souffrances lui a arrachée, elle la regrette. Son mari est bien à plaindre; c'était assez d'elle qui souffrît!

Ces exemples, dont on grossirait aisément la liste, prouvent que le trouble mental peut quelquefois se perpétuer indéfiniment sans compromettre radicalement les forces corporelles et psychiques. S'il est des maux physiques qui se circonscrivent ou ne dégénèrent pas (et le

nombre en est grand), on ne concevrait pas qu'il en fût autrement dans l'ordre intellectuel et moral. Rien n'empêcherait donc, pour en revenir à Socrate, que ce philosophe eût réellement été fou, tout en conservant en apparence le double attribut d'une santé virile et de facultés éclatantes. La question se réduit dès lors à bien préciser les phénomènes qu'il a présentés, à en déterminer la cause, à en mesurer la portée. Peut-être découvrira-t-on ainsi le joint d'une conciliation possible entre les aperçus de la science et les répulsions du sentiment.

Socrate naquit 470 ans avant Jésus-Christ, à une époque où la Grèce marchait rapidement à l'apogée de sa gloire. De bonne heure, il se montra sagace et méditatif. On raconte que ses parents ayant consulté l'oracle sur certaines tendances de caractère dont ils s'alarmaient en reçurent pour réponse « qu'il fallait abandonner l'enfant à son instinct naturel, guide qui lui valait dix mille maîtres. » Sophronisque, son père, était sculpteur et sans fortune. Dans ce métier qu'il apprit, Socrate eût infailliblement réussi. Un Mercure et des Grâces, que, du temps de Pausanias, on voyait encore à l'entrée de la citadelle d'Athènes, témoignent de son habileté dans l'art de la statuaire. Mais les excitations intellectuelles, dont son milieu était le foyer, ne pouvaient rester sans influence sur cette nature puissante et impressionnable.

A mesure que se développait son jugement, la passion de connaître devenait chez lui plus impérieuse. Dans l'envahissement de la méditation, le ciseau lui tombait souvent des mains. Physique, géométrie, astronomie, musique, rhétorique furent tour à tour approfondies, puis désertées pour une étude plus noble et plus humanitaire : celle de la morale, des devoirs de l'homme et du citoyen. Progression logique ! Indiquer au monde les voies du bonheur, donner pour assises à la société la justice, la force, la tempérance, la sagesse, la piété, n'est-ce pas là la fin, le seul but digne de nos efforts ?

Devant cet horizon qui l'émeut jusqu'à l'enthousiasme, la vocation de Socrate est déterminée. Plein du désir et séduit par l'espoir de substituer aux maux qu'il déplore, les réalités du bien qu'il entrevoit, il n'aura désormais qu'une préoccupation : rechercher la vérité, l'enseigner, la propager, selon son génie et l'opportunité des circonstances. Ses exemples confirmeront ses préceptes. Il sera à la fois chef et apôtre. De là ces notions morales si sûres et si étendues, ces entretiens graves et familiers qui lui attirent tant de disciples et où se fécondent tant d'intelligences, ces controverses qu'il se plaît à provoquer et où brille sa verve doucement railleuse, cet abandon sympathique qui ne lui permet de dédaigner ni l'humble échoppe, ni les voluptueuses

demeures, cette pureté inaltérable parmi les vices grossiers, ce culte de l'amitié et de la tolérance qui multiplie autour de lui le dévouement, cette ténacité dans ses desseins une fois formés, cette patience exemplaire, ce respect des lois et des dieux, cet asservissement à la règle, bases de sa conduite, cette majestueuse sérénité qui ne le quitte jamais dans les plus rudes épreuves, cet ensemble de vertus, en un mot, qui par nous-mêmes ont fait considérer Socrate comme le précurseur du Christ.

C'est ainsi que, foncièrement, le philosophe grec est apparu aux générations successives. Et certes, pour comprendre la mission qu'il a remplie et son immense et persistant éclat, il suffirait de se placer au point de vue qui précède et qui est celui de l'histoire, sans recourir à des mobiles extranaturels. On en aurait la plausible justification dans son esprit pénétrant, dans ses ardentes et généreuses aspirations et surtout dans la supériorité de ses conceptions réformatrices.

Malheureusement, la carrière de Socrate a été marquée par des phénomènes qui, déjouant l'interprétation, ont fait planer l'ombre sur cette grande figure séculaire. Sa haute raison a été suspectée et l'on s'est demandé si les merveilleux résultats qu'on attribuait à une organisation supraexcellente ne devaient pas être rapportés aux germes maladifs d'une imagination entachée. Telle est, en particulier, la conclusion à laquelle M. Lélut aboutit, après avoir fait minutieusement ressortir les étranges singularités offertes par le célèbre moraliste.

Significative, sous ce rapport, est l'épigraphe qui figure en tête de notre article. Le génie, dit M. Lélut dans un autre passage, à force de tension intellectuelle, approche de la folie ; un pas encore « et l'intervalle est franchi ; et au lieu de Galilée, vous avez Cardan ; au lieu d'Alexandre, Mahomet ; au lieu de Mélanchton, Luther ; au lieu de Platon, Socrate ; c'est ce pas, en effet, que ce dernier a franchi. » Plus loin il ajoute : « Ses contemporains l'ont cru sur parole ; ils l'ont admiré, divinisé, et ils ont transmis à la postérité, comme un héritage, cette divinisation d'une pensée malade. » Considérant enfin comme un caractère indubitable de l'aliénation mentale les hallucinations, c'est-à-dire « cet état intellectuel où nous prenons nos propres pensées pour des sensations résultant de l'action immédiate des objets extérieurs, » et déclarant que, pendant quarante ans peut-être, l'illustre Athénien a été sujet à ce genre de vésanie, M. Lélut termine en félicitant Athènes, la philosophie, la morale et l'humanité de ce que, les aberrations de Socrate n'ayant point dépassé la limite sensoriale, il ait pu, à raison du temps où il vivait, « demeurer ainsi, durant toute sa vie, le représen-

tant et le martyr sans doute, mais, à coup sûr, l'expression au moins hallucinée de la raison, de la philosophie et de la vertu.

La conviction de M. Lélut, on le voit, n'est point équivoque. Socrate, qui dut à une heureuse folie d'être un prototype moral, aurait pu devenir toute autre chose sous une impulsion perceptive différente. Cette appréciation est-elle donc exacte? Est-il vrai que la plus haute sagesse ait tenu à ce fil ?

Sans nier l'influence du démon de Socrate, il nous semble que M. Lélut lui accorde une prépondérance qu'elle ne mérite point. Son principal argument repose sur le témoignage du philosophe grec lui-même, qui répète, notamment dans l'*Apologie*, que le conseiller invisible et sûr dont il est favorisé et qu'il appelle tour à tour, le *démon*, le *Dieu*, la *voix*, suivant probablement l'intensité de l'impression sentie, le gouverne depuis son enfance. Mais cette opinion n'est chez Socrate ni originaire, ni absolue. Groupés en tableau, des phénomènes épars acquièrent une autorité souvent décevante. Il y a quelque contradiction à subordonner l'action socratique à une modification hallucinatoire et à faire naître celle-ci d'une concentration énergique et soutenue de la pensée. A supposer qu'elles se soient fortifiées en se perpétuant, l'une au moins a précédé l'autre.

Or, les preuves de cette filiation manquent. C'est au siége de Potidée que M. Lélut fait remonter le premier phénomène un peu saillant. L'immobilité cataleptique, qui avait duré une partie du jour et toute la nuit, ne cessa qu'au retour du soleil. Mais Socrate, âgé de quarante ans alors, jouissait d'une grande célébrité. Que cet événement n'ait été que l'exagération de pareilles anomalies antérieures, qu'il lui soit fréquemment arrivé, auparavant et depuis, de s'arrêter au milieu d'une promenade ou d'une conversation, qu'un ami l'accompagnant à un dîner chez Agathon s'étonne au seuil de la maison de l'avoir perdu en chemin, que, pour confirmer le tempérament névropathique du personnage, on rappelle son enfance méditative et parfois volontaire, son insensibilité physique qui lui permet de n'avoir qu'un seul manteau pour toutes les saisons et de marcher nu-pieds sur la glace ou sur le sol brûlant, les boutades qui, s'il est seul, le portent par moments, à danser et à sauter sans raison, une façon singulière de porter sa tête, sa monomanie d'interroger et de pérorer en public, le surnom de *bouffon d'Athènes* que lui imposa, à cause de ses excentricités, Zénon l'épicurien, on n'aperçoit point ce qu'ont de commun ces spasmes ou ces bizarreries avec les vues profondes et le code éminemment social du réformateur.

Le siége de Potidée a duré trois ans. C'était loin du début que l'accident s'est produit. L'histoire ne dit pas qu'il se soit renouvelé. N'est-ce pas également par intervalles que seraient survenues les autres manifestations? Ignore-t-on que les natures nerveuses, hystériques, cataleptiques, épileptiques, etc., sont ainsi sujettes à des mouvements paroxystiques sans autre suite qu'une perturbation mentale passagère? Saint Paul, dans une extase, fut ravi au troisième ciel; sainte Thérèse a peint en termes éloquents ses rêveries mystiques, expression véritablement suprême d'une pensée contemplative. Chez Socrate rien de comparable. A Potidée, ce fut, plutôt qu'un transport délirant, une longue éclipse intellectuelle, c'est-à-dire un effet purement fortuit et morbide. S'il eût éprouvé une surexcitation sensoriale, lui, si communicatif, n'eût eu garde de s'en taire avec ses disciples. Dans les autres circonstances, la suspension du fonctionnement psychique paraît avoir généralement été la même, puisque, interrogé, il ne savait que répondre et que parfois seulement il se bornait à dire « qu'il avait entendu le Dieu. »

On peut du moins inférer de ce silence que les phénomènes dont il s'agit, et que M. Lélut a justement résumés dans le mot de *catalepsie*, ne furent longtemps que des incidents dans la vie du philosophe, cotoyant parallèlement l'essor intellectuel, mais capables plutôt de l'entraver que de lui servir de véhicule. Le névropathisme fourmille d'exemples qui viendraient à l'appui de cette interprétation. Aux périodes de troubles, de conceptions étranges, de caprices bizarres, de propensions insolites, succèdent des intervalles de calme où l'exercice normal recouvre sa pleine liberté. Tout ce qu'on peut concéder, d'après l'analogie, c'est que, de bonne heure, Socrate aurait été soumis périodiquement à une sorte d'éréthisme cérébral, voilant momentanément l'intelligence ou mêlant à l'hébétude une légère perversion hallucinatoire. Dès lors plus d'illogisme. On comprend, ce qui s'observe quotidiennement, que le vertige se soit montré à un âge où la concentration d'esprit n'est pas encore possible, qu'il en soit résulté des singularités transitoires, et qu'au lieu de se produire par ces images *gratuitement supposées* en rapport avec l'exaltation contemplative, il n'ait réellement qu'opprimé les facultés.

Évidemment, l'idée du démon ne survint que tardivement. Comment s'est-elle formée? Quelle fut sa participation aux actes ultérieurs? L'expérience de pareils faits peut seule nous aider dans cette conjecture à travers le lointain des âges. Un trait nous mettra sur la voie. « Que ce soit, dit Socrate dans sa défense, la divinité elle-même qui

m'ait donné à cette ville (Athènes), c'est ce que vous pouvez aisément reconnaître à cette marque qu'il y a quelque chose de plus qu'humain à avoir négligé, pendant tant d'années, mes propres affaires, pour m'attacher aux vôtres, en vous prenant chacun en particulier, comme un père ou fils aîné pourrait faire, et en vous exhortant sans cesse à vous appliquer à la vertu. »

C'est à soixante-dix ans que l'inculpé tenait ce langage. Longtemps auparavant, il avait dû se l'adresser à lui-même. Exception dans une foule livrée à l'égoïsme, quelquefois flottant entre le sentiment privé et le besoin plus impérieux qui le portait irrésistiblement au sacrifice, on ne saurait s'étonner qu'il ait eu le soupçon, puis insensiblement la persuasion de sa prédestination divine. Son amour exclusif de l'humanité, son désintéressement contre nature ne pouvaient provenir que d'un choix, d'une *élection* privilégiée. On croyait aux oracles : celui de Delphes avait parlé. Les songes avaient leurs interprètes convaincus ; l'air était rempli de génies. Par combien de voies n'avait pas dû se fortifier la présomption de Socrate ? Les moindres particularités de sa vie devenaient autant d'indices de la puissance occulte dont il se sentait l'intermédiaire. Leur faisceau, grossi par une rétrospection incessante, rendait la preuve de plus en plus formelle.

Par cette substitution à son initiative propre d'une volonté extra-humaine, Socrate glissait sur la pente d'une transformation inévitable. Son attention n'avait été frappée que par l'enchaînement des circonstances. Désormais, la présence de l'agent dont procèdent les incitations auxquelles il obéit se manifestera par des signes perceptibles, par des avertissements directs. Il le comprendra, il l'attendra, il le recherchera. Socrate, en un mot, au lieu d'un inspirateur latent, aura un conseiller graduellement ostensible, qui, non content de les promouvoir, lui dictera ses pensées et ses résolutions. Pour en être visité, il lui suffira souvent, par une forte abstraction en soi-même, de lui *donner audience*, effet que secondera d'autant plus efficacement, avec la fréquente habitude, la prédisposition cataleptico-extatique, que le délire sensorial dont s'accompagne l'extase, prenant lui-même les couleurs de la préoccupation, ajoutera à l'intensité de la tendance.

Ainsi s'illumine d'une clarté réelle la marche de l'inspiration socratique, tour à tour ou simultanément voilée, intuitive, orale. Par suite, Socrate pourra clore sa prosopopée des lois par cette remarque : « Il me semble, mon cher Criton, que *j'entends tout ce que je viens de dire* comme les Corybantes *croient entendre* les cornets et les flûtes *et le son de toutes ces paroles résonne si fort à mes oreilles*, qu'il m'empêche

d'entendre tout ce qu'on me dit d'ailleurs. » Une série d'autres aveux perdent de même leur sens énigmatique. Socrate, au bord d'une rivière, hésite à passer l'eau; « il a senti le *signal divin* dont l'apparition l'arrête toujours au moment d'agir. Il a cru entendre de ce côté, une voix »..... « L'âme, dit-il, dans Phèdre, a une puissance prophétique. « Je suis devin, non pas fort habile; je ressemble à ceux dont l'écriture n'est lisible que pour eux-mêmes; j'en sais assez pour mon usage. »..... Alcibiade nourrit de grands desseins. Pénétré de son ascendant sur lui et s'attachant à ses pas, Socrate lui explique ainsi la persévérance de ses poursuites: personne ne peut « te mener à la puissance à laquelle tu aspires, excepté moi, *avec l'aide du Dieu, toutefois.* Tant que, jeune, tu n'as pas eu cette ambition, le Dieu ne m'a pas permis de te parler, afin que mes paroles ne fussent pas perdues; aujourd'hui il me le permet, car tu es capable de m'entendre »... « Mon tuteur (le Dieu) est meilleur et plus sage que ton tuteur Périclès. »....

Le signal ne le concerne pas seul. Charmide veut disputer le prix de la course aux jeux néméens et Timarque sort d'un banquet pour aller tuer Nicias. Socrate, ayant ouï la voix, les détourne en vain de leur projet. Il arriva un accident au premier, et le second succomba pour avoir dédaigné le fatal *avertissement.* Lors de l'expédition de Sicile, Socrate avait prédit la déroute de l'armée. Criton, dans une promenade, s'étant éloigné de lui, il le rappelle. Celui-ci n'obtempère pas et revient, un œil blessé. Un jour qu'il allait en compagnie de nombreux jeunes gens chez Euthyphron, il s'arrête soudain attentif, puis prend une rue détournée en invitant ses compagnons à le suivre. La plupart refusent et tombent au milieu d'un troupeau de pourceaux qui les bousculent et les couvrent de fange et de vilenie. A la bataille de Délion, quelques-uns de ceux qui combattaient à ses côtés furent tués pour s'être écartés de lui contre l'avis du démon. Douter serait, de sa part, un tort; jamais le Dieu ne l'a trompé.

Il se compare à une sage-femme, aidant les autres à produire sans produire lui-même. Ses disciples profitent selon que le Dieu les assiste et agrée leur commerce avec lui. Ne m'allégue pas, dit-il à Théétète, que la science dépasse tes forces. « Si le Dieu le veut et que tu y mettes de la constance, tu en viendras à bout. » Plusieurs se courroucent quand il leur enlève quelque opinion extravagante, mais, « *en aucune manière,* il ne saurait ni transiger avec l'erreur ni tenir la vérité cachée. »

Dans l'*Apologie*, défense prononcée en présence d'Athènes tout entière, Socrate, à travers certains nuages, peint assez exactement la situation de son esprit. — Le Dieu semble l'avoir choisi pour aiguillon-

ner sans cesse les Athéniens. — Il lui obéira plutôt qu'à eux. — La voix qui combat ses résolutions, sans l'exhorter jamais à rien entreprendre, s'est toujours opposée à ce qu'il se mêlât des affaires de la république. — En ce qu'il fait, il accomplit l'ordre que le Dieu lui a donné par la voix des oracles, par celle des songes ou par tout autre mode de communication céleste.— Se tenir en repos, garder le silence, lui serait impossible ; ce serait désobéir au Dieu. — Contre l'ordinaire, malgré le péril qui le menace, la voix prophétique s'est tue à l'instant solennel ; elle ne l'a arrêté, ni le matin, au sortir de sa maison, ni lorsqu'il se rendait au tribunal, ni pendant son discours ; c'est que, selon toute vraisemblance, ce qui lui arrive n'est pas l'effet du hasard et que mourir dès à présent et être délivré des soucis de la vie était ce qui lui convenait le mieux. — Il a voulu méditer une justification, le Dieu s'y est opposé. — Du reste, la voix qu'il entend n'a rien de commun avec les divinités nouvelles qu'on l'accuse d'introduire. Le tonnerre est un grand augure ; on tire des conjectures du chant des oiseaux, de paroles inopinées ; nul ne conteste l'autorité des oracles. Seulement en appelant *Dieu* ou *démon* ce que d'autres nomment présages, devins, etc., il pense s'exprimer d'une manière plus vraie et plus religieuse que ceux qui attribuent aux oiseaux un don propre aux dieux.

Certes, à en juger analogiquement, d'après ce tableau, Socrate aurait été atteint d'une folie patente ; mais de notables différences atténuent cette première impression. L'hallucination, fait morbide, est rarement en rapport avec le développement d'une instigation normale. Née du délire ou le provoquant, elle fomente de grossières erreurs qui n'abusent que le malade. Chez Socrate, au contraire, la croyance n'a guère dépassé la sphère physiologique dans laquelle elle est éclose. En harmonie avec les préjugés du temps, aucune contradiction ne le portait à la révoquer en doute. Ses concitoyens partagèrent sa persuasion, et M. Lélut reconnaît lui-même qu'il était difficile qu'il en fût autrement.

Selon lui, toutefois, le génie supérieur de Socrate aurait dû, sous ce rapport, le préserver des aberrations communes. N'est-ce pas trop exiger? Les tendances humaines sont multiples, indépendantes, et, loin que le discernement prévale toujours pour en régler l'essor, souvent l'exercice intellectuel leur sert de véhicule. Exceptionnels sont les exemples d'une exacte pondération morale. De là l'union si fréquente, et en apparence contradictoire, d'éminentes facultés avec de surprenantes faiblesses. Le spiritisme, sous nos yeux, dans une atmosphère de scepticisme, n'a-t-il pas recruté des adeptes parmi les hommes les plus

distingués? Tout, d'ailleurs, est mystère dans notre destinée, et moins que personne, par tempérament et par vocation, Socrate pouvait échapper au souffle contagieux qui l'environnait.

Esprit fort, bon sens, haute raison ne sont pas synonymes. Entre les objets des rêves ou des pressentiments et les événements, il y a eu parfois de telles concordances qu'on peut, sans déchoir, ajouter foi à la réalité de ce lien mystérieux. M. Delasiauve, sous ce rapport, dans deux articles de la *Gazette hebdomadaire* (1856, p. 489 et 505) a réuni des faits véritablement étonnants. Une sorte de fatalité pèse sur certaines existences : ici un guignon constant, là une chance inébranlable. Combien de prédictions par les cartes ne se sont-elles pas vérifiées? On aura beau invoquer la coïncidence, l'imagination, saisie, provoque une réaction involontaire. Les songes, dans l'antiquité, eurent des interprètes et longtemps on en a admis qui avaient une céleste origine. Socrate, dans son sommeil, avait vu un cygne sortir de son sein en chantant. Platon voulait partir pour l'armée. Son maître le fit renoncer à ce projet, ne doutant pas que son disciple chéri n'eût été le sujet de la vision et que le présage ne fût de mauvais augure. En prison, sur le point de subir son arrêt, une belle femme, vêtue de blanc lui adresse ce vers d'Homère :

« Dans trois jours, tu seras dans la fertile Pthie. »

Il en conclut que la galère sacrée qu'on attendait de Délos et au retour de laquelle sa mort était subordonnée n'arriverait que le lendemain. C'est assurément outrer l'induction que de présenter ces faits comme des indices de démence. Nous en tirerions volontiers une conséquence opposée, puisque, justifiés par l'intensité d'un penchant inné au mystérieux, il n'est pas nécessaire, pour s'en rendre compte, de recourir à une infirmité morbide.

On s'arme, entre autres singularités, du motif qu'il assigne à son éloignement des affaires publiques. Cette répugnance que, faute de l'avoir analysée, Socrate attribue au Dieu, nous paraît avoir une cause purement logique. Au fort de ses aspirations, il a dû plus d'une fois méditer d'assurer par le pouvoir l'autorité de ses principes. Mais l'exercice du gouvernement, qui vit de transactions, était incompatible avec les libres allures du prédicant. Dès que surgissait une velléité, mille secrètes oppositions la combattaient; il s'abstenait, et, la voix lui parlant, il rapportait à une influence surnaturelle un obstacle qui provenait de l'essence des choses. On ne pactise pas aisément avec son idéal. Les refus de titres et de rangs qu'a faits Béranger ont été injuste-

ment taxés d'hypocrisies de popularité. Ils n'étaient que sincères. La livrée du courtisan, l'habit brodé de l'académicien, le frac du représentant auraient embarrassé le pauvre rimeur qui, pour ne pas devenir *De sou de bon aloi fausse monnaie* avait besoin de conserver sa simplicité. A chacun son atmosphère. Socrate se fût senti dépaysé hors de la sienne.

Ses phénomènes hallucinatoires ont été diversement appréciés. Pour Marsile Ficin, la surlucidité du philosophe grec avait pour principe l'extase. L'astrologue Pomponat la faisait dériver de l'astre qui avait présidé à sa naissance. Elle était considérée par Platon et Plutarque comme le produit de son excellente nature, comme une sorte de manifestation de l'âme dégagée des liens mortels. Selon Montaigne, Naudé, Guy-Patin, Rollin, Voltaire, elle personnifiait les inspirations de sa haute raison. Elle répondait, au contraire, d'après M. Stapfer, à l'exquise perfection du sentiment moral et religieux dont les mouvements énergiques semblaient à Socrate procéder d'une cause distincte de sa personne. M. Lélut, aveu significatif, a seul, pour ainsi dire, deviné la folie.

Il y a un coin de vérité dans chacune de ces idées. Vive compréhension du bien, élans généreux pour en préparer l'avénement, surexcitation entretenue par de perpétuelles controverses, fréquents retours sur soi-même et sur l'étrangeté d'une position sans analogue : tout contribuait à fortifier, chez Socrate, la conviction de sa mission providentielle, à donner un sens plastique aux pseudo-perceptions nées de ses émotions nerveuses et de ses songes. Les colloques avec le Dieu lui sont devenus ainsi si familiers qu'au point de vue présent de l'aliénation mentale, il semblerait naturel de le ranger parmi les hallucinés. Nous devons rappeler, toutefois, le vice du système de M. Lélut qui, comme nous l'avons observé, montre les fausses sensations de Socrate sous deux aspects exclusifs l'un de l'autre. Elles ne peuvent être dues à une concentration intellectuelle énergique et l'avoir engendrée. S'il n'est pas prouvé, d'ailleurs, qu'elles aient été le mobile de l'enthousiasme du réformateur, peut-être n'est-il pas moins incertain qu'elles méritent d'être élevées au degré de folie. M. Lélut sait fort bien, il le reconnaît même dans un passage, que l'hallucination n'est pas un signe absolu d'aliénation mentale, soit que l'esprit en apprécie le vrai caractère ou qu'elle n'implique point une croyance grossière.

Ce dernier cas, précisément, est celui de Socrate. Ses disciples, qui révéraient en lui un personnage divin, acceptaient sans peine son démon familier. Il était, identiquement, vis-à-vis de ses propres impressions,

dans la même situation qu'eux. Déclarer son insanité, c'eût été déclarer la leur. M. Lélut n'a point été jusque là. Son jugement, en effet, n'aurait de valeur que si Socrate, seul de son avis, se fût heurté contre l'évidence du sens commun. Il n'a point été mis en demeure de le faire, sinon lorsque, dans l'*Apologie*, il repousse les railleries de Melitus; et ses explications, dans cette circonstance, sont loin d'accuser un entêtement fanatique. Ce critérium est important si l'on veut être équitable envers certaines célébrités de l'histoire. Il y a des fous illuminés, tous les illuminés ne sont pas des fous. Les juges qui condamnaient les sorciers et les démoniaques étaient des superstitieux plus ou moins intelligents et instruits, et non des malades. On ne doit point, sans distinction, confondre avec la folie l'égarement du mysticisme.

Pour résumer cet ensemble de considérations, nous dirons donc que, selon nous, M. Lélut s'est abusé en présentant Socrate comme un fou et surtout en faisant découler du délire perceptif son action sociale. La *voix* qui a répandu des singularités dans sa conduite ne l'a évidemment point dominé. Touchant les lois morales, leur nécessité, et le devoir qu'il s'est imposé de les inculquer aux populations, sa volonté est toujours restée maîtresse. Jamais il n'a été atteint d'une affection cérébrale susceptible de dégénération. L'extase, simple éréthisme accidentel, n'a été sous ce rapport qu'un phénomène sans conséquence. Rien ne s'opposait dès lors à ce qu'il conservât jusqu'à la fin, malgré de réelles bizarreries et ses sensations auditives, l'intégrité de sa force corporelle et celle de ses facultés mentales.

En étudiant le point de départ de M. Lélut, il est aisé d'apercevoir le prisme qui l'a séduit. Chez lui, l'idée de la folie avait germé d'avance et son ardeur a été uniquement consacrée à en établir la preuve. Dans son empressement à saisir les rapprochements, il a tourné le dos au diagnostic qui se fonde surtout sur les différences. C'est sur un semblable écueil que depuis il a sombré dans son mémoire complémentaire du *Démon de Socrate : Des analogies de la folie et de la raison*, où il nie la possibilité d'une démarcation, très-facile à fixer en suivant une marche opposée.

Ces travaux, néanmoins, ont intrinsèquement un mérite considérable. Autre est de réaliser ou de juger une production. Exempte des préoccupations dont l'auteur subit la fascination, la critique, qui, après coup et de sang froid, pèse le pour et le contre, est à portée de signaler des horizons inaperçus. M. Lélut a fourni des armes contre sa thèse, mais c'est par la perfection même de son analyse, qui n'a laissé échapper aucun détail et qui abonde en ingénieux aperçus, en ressources dialec-

tiques. Un changement de perspective eût suffi pour modifier l'ordre des conclusions et les faire concorder avec les prémisses. Il ne lui a manqué qu'un rayon. M. Delasiauve devait le trouver. Souvent il en est ainsi. Rarement on franchit d'un bond l'intervalle. L'un dégrossit, l'autre achève. Pour mûrir les découvertes, le temps est un élément indispensable.

PATHOLOGIE.

DES DIVERSES FORMES MENTALES,

Par M. DELASIAUVE.

FOLIES LIÉES A CERTAINS ÉTATS ORGANIQUES OU MORBIDES.

(Suite.)

DÉLIRE DE LA PELLAGRE. — La folie pellagreuse et la pellagre sont dans une dépendance si étroite qu'on ne saurait les étudier isolément. A peine si ces affections, qui depuis ont suscité tant de controverses retentissantes, étaient connues en France, il y a une trentaine d'années. Endémique dans la haute Italie et dans quelques localités de l'Espagne, c'est là que, pour la première fois, la pellagre fut, dans le siècle dernier, signalée d'une manière positive. Les observations de D. Gaspar Casal, qui exerçait à Oviédo, datent de 1730, mais ne furent publiées qu'en 1762 dans un ouvrage posthume sur les maladies propres aux Asturies. L'affection y est désignée sous le nom de *mal de la rosa*, populaire dans les campagnes. Déjà cependant, en 1755, un attaché d'ambassade, qui avait eu à Madrid d'intimes relations avec Casal, Thierry, avait consacré à la découverte du médecin espagnol une note qu'il communiqua à la Faculté de médecine de Paris, et qu'on trouve imprimée dans le journal de Vandermonde.

A peu près à la même époque, Pujati décrivait dans ses leçons à l'université de Padoue le *scorbut alpin*, qui bientôt, dans les écrits de deux auteurs milanais, Frappoli (1771) et Francesco Zanetti (1775), devint la pellagre, nom usité parmi les paysans de la contrée. Plus tard, Gherardini en 1780, Albera de Varèse en 1781, Widemer en 1784, et notamment Strambio, qui fut placé à la tête d'un hôpital spécial de soixante pellagreux, attirèrent l'attention sur cette maladie. On douta longtemps de l'identité de la pellagre et du scorbut alpin. Odoardi, élève de Pujati, appelle *espèce particulière de scorbut* une dermatose (1776) qui règne dans les états de Venise, et dénommée

suivant les lieux : *pellarina, scottatura di sole*, *calore del fegato*, *mal della spienza*. Le premier, Fanzago, en 1789, par des recherches comparatives, à Milan, à Pavie, à Padoue, où il fut professeur de l'université, fit prévaloir l'opinion que les symptômes observés dans ces divers lieux, uniformes d'aspect, avaient une commune nature.

Les faits dès lors se multiplièrent. Ce fut à qui des districts environnants apporterait le tribut de ses souvenirs ou de ses constatations présentes. Soler, Dalla Bona, Sartago, Storni, Amay, Zuccolo, Piacentini reconnurent la pellagre dans le *scorbuto montano* ou le *salso* des territoires de Trévise, d'Aviano, de Vicence, de Bassano et de Campo san Piero.

Plus tard, l'étude se généralisa. Marzari, dans un livre publié à Venise, en 1806, établit que la pellagre était universellement répandue dans le nord de l'Italie. Facheris la suivit à Bergame, Sabatti, en 1807, dans la province de Brescia ; Comini, Stoffella, Mazzanelli, dans le Tyrol italien ; Moris, Boerio, de Rolandis dans le Piémont ; Guerreschi, Belloti et Tommasini, en 1814, dans le duché de Parme ; Tozzini, Targetti et Chiarugi en Toscane ; Farini dans les Bolonais. On en rencontra enfin des cas dans le royaume de Naples et même jusque dans la Grèce.

Aucun désaccord n'existant plus sur les caractères, la gravité et la marche envahissante du mal, le débat se concentra sur son étiologie. L'étranger, notamment la France n'en reçurent longtemps qu'un lointain écho. Deux jeunes médecins de l'école de Leyde, Jansen et Hollen-Hagen, en 1785, et Salomon Titius, professeur à Wittemberg, en 1792, contribuèrent à répandre au-delà des Alpes la connaissance de la pellagre. Sauvages, dans sa *Nosologie méthodique*, avait rangé parmi les cachexies la *lepra asturiensis*. Un ouvrage remarquable le *Traité du climat de l'Italie*, publié en 1798 par Thouvenel, contient des données très-explicites. La pellagre, suivant l'auteur, est une affection d'origine récente qui ne remonte pas au-delà XVIIIe siècle. Il la rapproche non-seulement du *mal de la rosa*, mais d'une endémie de la Sologne, due, dit-il, aux brouillards et à l'usage du blé ergoté. En 1802, Levacher de la Feutrie juge, dans un mémoire lu à la société médicale d'émulation, les opinions divergentes. Biett, dans son *Traité de dermatologie*, Jourdan, dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, M. Rayer, dans divers articles, émirent sur l'affection pellagreuse de judicieuses remarques. Entre autres cas contractés par nos soldats durant les guerres de l'empire, on cite un breton, qui aurait passé du service de Husson à l'Hôtel-Dieu de Paris dans celui d'Alibert à Saint-Louis.

Ces documents étaient épars. Ignorés, chez nous, de la majorité des médecins, ceux dont ils avaient pu susciter la curiosité n'imaginaient pas de foyers endémiques au-delà de l'Italie et des provinces septentrionales de l'Espagne. Ce fut comme une révélation, lorsqu'en 1829, un praticien de la Teste de Buch, près Bordeaux, vint dénoncer à la société médicale de cette ville une maladie cutanée des plus graves qui sévissait dans sa circonscription. Sans oser la qualifier, le docteur Hameau se bornait à en exposer les principaux symptômes. Tout d'abord, le mot de pellagre se murmura au milieu des hésitations, mais l'incertitude cessa bientôt, grâce aux recherches de MM. Gintrac, et Bonnet, qui, reconnaissant la pellagre italienne dans la *maladie de la Teste*, en constatèrent l'existence non-seulement dans le bassin d'Arcachon, mais dans le nord de la Gironde et les environs de Bazas.

Paris s'était faiblement ému de cette découverte; on y songeait si peu à la pellagre que M. Brierre de Boismont qui, en 1830, était venu communiquer à l'académie des sciences le résultat d'investigations qu'il avait faites dans la Lombardie, fut étrangement surpris de l'étonnement général que causa sa lecture. Le moment arrivait d'une consécration éclatante. En 1845, paraît la belle monographie de M. Théophile Roussel, qui résume la question dans toutes ses phases. Etudiant, l'auteur, dans une excursion en Italie, avait observé la pellagre. De retour à Paris, attaché, en qualité d'interne, au service de M. Gibert, à Saint-Louis, son attention est éveillée par une femme dont les symptômes ont avec ceux de cette maladie une si frappante analogie qu'à Milan, non à Paris, il n'eût point balancé dans son diagnostic. Le développement des accidents le força de céder à l'évidence. Presque en même temps, deux autres individus furent considérés comme pellagreux par MM. Devergie et Gibert.

Le 17 juillet 1843, M. Théophile Roussel, dans une note à l'académie des sciences, rapprochait ces maladies de celles de l'Italie septentrionale, des Asturies et des landes de Gascogne. Par une curieuse coïncidence, huit jours après, M. Devergie communiquait une nouvelle observation à l'académie de médecine, tandis que M. Léon Marchand lisait devant cette société un mémoire sur la pellagre des Landes où, suivant le médecin de la Gironde, il existait plus de *trois mille pellagreux*.

Telles sont les circonstances qui ont suggéré à M. Théophile Roussel la pensée de son travail, et qui, par suite des investigations auxquelles il s'est livré, l'ont conduit à élargir l'horizon du sujet. Pour lui, la pellagre ne se circonscrit pas dans les Landes. Elle a envahi les plaines

du Lauraguais, où le docteur Calès la soignait fréquemment, s'est étendue dans les Pyrénées et se montre sporadiquement jusque dans le centre de la France. Le docteur Bruguière de Lamothe en a vu un cas à Montluçon (Allier). Un autre s'est offert au docteur Fontan au village d'Izaourt, dans les environs de Luchon. En 1844, le docteur Roussilhe, chirurgien de l'hôpital de Castelnaudary, aurait traité vingt et un pellagreux, dont dix hommes et onze femmes. Aucun document, du reste, ne permet de rattacher l'affection à une maladie antérieure. Nouvelle en Europe, elle aurait partout coïncidé avec les progrès d'une culture d'importation américaine, celle du maïs, dont l'usage, secondé par d'autres conditions débilitantes, exercerait à la longue sur la constitution l'influence la plus délétère.

Le livre de M. Théophile Roussel a produit une grande sensation. On sait depuis, sur les points fondamentaux, les luttes qui ont été soulevées. La réalité de la pellagre dans les provinces méridionales de la France a été confirmée. On l'a observée, plus ou moins répandue, dans le Lyonnais, et isolément dans des endroits fort divers. Mais l'accord sur sa pathogénie n'est point unanime. Dans un rapport sur l'asile des aliénés de Pau, pour l'exercice 1857, M. le docteur Chambert se rattache à l'idée de M. Théophile Roussel. Au nombre des des décédés étaient dix pellagreux appartenant à des familles qui se nourrissaient de maïs. L'endémie s'étend comme la culture de cette plante dans le pays. Ce n'est point, du reste, du maïs lui-même que provient le danger, mais du parasite *verderame* qu'on découvre par myriades sous le champ du microscope dans les grains altérés. Il suffirait d'une légère torréfaction au four pour empêcher la malfaisance (*Gaz. hebd.*, p. 448, 1859). M. Costallat croit de son côté que, par cette opération, on peut prévenir les accidents (*Gaz. méd.*, p. 542, 1860).

Plus nombreuses sont les opinions opposées. Sept à huit pellagreux observés par Landouzy n'avaient point fait usage de maïs, et, selon cet auteur, en Aragon où cette alimentation est inconnue, l'affection règne endémiquement comme dans les Asturies où elle est habituelle (*Gaz. méd.*, 567, 1858; *Gaz. hebd.*, 356, 1863). Ménière, dans un article de la *Gazette médicale* (p. 523, 1860), fait des objections inverses. Il cite des pays, notamment la Moldavie et la Valachie, où, bien que la céréale américaine soit cultivée en grand, on ne rencontre point de pellagre. Les recherches de M. H. Gintrac dans la Gironde constatent la même opposition. Certaines localités, La Teste, Bazas, dont le maïs forme la nourriture, ignorent le mal qui sévit dans

l'arrondissement de Castelnau où ce grain n'est pas employé (*Gaz. hebd.*, p. 387, 1863).

Les faits signalés par M. Billod confirmeraient ces données. Mais notre savant collègue, dans ses laborieuses études, a fait surgir un autre horizon. Non-seulement la pellagre dépendrait de causes hygiéniques, parmi lesquelles pourrait être rangé le maïs, il y en aurait dans beaucoup d'asiles une variété propre aux aliénés, procédant de la détérioration dont s'accompagne le trouble mental ou du moins fortement secondée par elle. Moins grave que l'espèce ordinaire, elle en aurait cependant les caractères et la marche. A l'établissement de Saint-Méen, près de Rennes, dont il a été médecin en chef, à celui de Sainte-Gemmes, près d'Angers, qu'il dirige actuellement, il s'en serait offert chaque année des cas assez fréquents, tandis que la population des environs était absolument indemne.

Ces énonciations du savant aliéniste d'Angers sont loin d'avoir été unanimement accueillies. On a contesté et l'identité morbide et la réalité de la cause. De là, entre M. Billod et ses contradicteurs, une polémique qui s'est traduite par une série de notes, de mémoires et de défis. Dans une première statistique (*Annales méd. psych.*, 1855), M. Billod compte à Rennes 29 pellagreux sur 402, à Angers 37 sur 527. — En 1858, dans les *Archives générales de médecine*, il publie sur la forme qu'il a précédemment décrite un second travail basé sur 56 observations. Un troisième mémoire de l'auteur (*Annales méd. psych.*, 1859) contient les résultats, en majorité confirmatifs, d'une enquête près des médecins de différents asiles : Auzouy à Maréville, de Smyttère à Fains, Renault du Motey à Saint-Alban et Rodez, Bès de Berg à Dijon, Dagron à Napoléon-Vendée, Petit à Nantes, Etoc-Demazy au Mans, Aubanel à Marseille, Baume à Quimper, Marchant à Toulouse, Chambert à Pau, Lunier à Blois et à Niort, Bazin à Bordeaux, Campagne à Avignon, Gosselet à Lille, Butin à Armentières, Guérin du Grand-Launay à Saint-Dizier, Dagonet à Stéphansfeld, Morel à Saint-Yon, Dumesnil à Quatremares, Girard de Cailleux à Auxerre. Le 2 décembre 1861, dans une communication à l'académie des sciences, M. Billod, à l'appui de considérations tendant à prouver le fondement de ses assertions antérieures, joint la photographie de deux mains appartenant, l'une à une pellagreuse de Sainte-Gemmes, l'autre à une pellagreuse du grand hôpital de Milan. Le 27 octobre 1862, dans une note à la même compagnie savante, notre confrère résume en quelques propositions ses recherches, notamment à l'égard de l'Italie, sur laquelle il prépare un travail d'ensemble. Quinze cas,

dont 11 nouveaux et 4 par récidive, se sont montrés dans l'année à Sainte-Gemmes, ce qui, en neuf ans, porte, pour cet établissement, le nombre à 114 sur 1979 aliénés. Le total pour 23 asiles, sur à peu près 15,000, est de 239, soit 1 sur 63 aliénés, tandis que les cas sporadiques, d'environ 80, ne donnent que 1 par 25,000 individus (*Gaz. hebd.*, p. 725). Quant à l'objection de M. H. Gintrac, qui n'a vu qu'un pellagreux dans l'asile de Bordeaux renfermant quatre cents malades, elle est aux yeux de M. Billod sans valeur, puisqu'il a mentionné des établissements où l'affection n'existe pas (*Gaz. hebd.*, p. 402, 1862). Le 4 septembre 1863, M. Billod envoie à l'Académie des sciences un programme de questions sur les points en litige et propose la nomination d'une commission spéciale en vue de les résoudre. Le médecin d'Angers donne enfin à l'Académie des sciences (3 novembre 1863) le résultat obtenu dans 57 établissements. 44 ont présenté des cas de pellagre consécutive, en somme 521 sur 28,000, soit 20 pour 1000. Il disculpe l'alimentation de cette fréquence relative. La nourriture, à Sainte-Gemmes en particulier, est aussi saine que dans les autres asiles.

Autrement parlent et concluent les statistiques adressées par M. Landouzy à l'académie des sciences. Pour ce regretté confrère, la pellagre, identique dans toutes les contrées à l'état d'isolement ou d'endémie, reconnaît pour causes essentielles, un régime alimentaire insuffisant, une hygiène vicieuse (26 mai 1863). Dans 47 asiles, l'érythème pellagreux ne s'est offert chez aucun pensionnaire. Vingt-sept de ces maisons, même dans les divisions d'indigents, en ont été exemptes. Comprendrait-on une telle immunité si le mal était engendré par la folie ? Presque toujours il précède l'entrée, du moins en germe, et c'est à peine si, sur mille, trois aliénés deviennent pellagreux dans les établissements (19 octobre 1863).

Il est vrai que MM. Labitte et Pain, médecins de l'asile de Clermont (Oise), se rangeant à l'avis de M. Billod, protestent contre la rigueur de ces chiffres. Pour ne citer qu'un exemple d'inexactitude, M. Landouzy déclare que les asiles de Lille et de Bicêtre n'ont point de pellagreux, tandis que M. Joire, médecin en chef du premier, en a trouvé 17 sur 540 malades, et qu'eux-mêmes en ont reçu deux dans un convoi de 200 venant du second (2 novembre 1863). Mais M. Landouzy réplique à son tour que M. Joire est médecin de Lommelet, non de Lille, et que d'ailleurs il est surprenant que Lommelet, dépourvu de pellagreux l'année d'auparavant, se trouve tout à coup en avoir une proportion aussi considérable. Il ajoute (et M. Billod a lui-même

signalé la confusion à Milan) que sept sujets sur dix à Turin et presque tous sur sept à Lyon étaient pellagreux avant d'être aliénés (16 novembre 1863).

A part ces dissentiments, profonds sans contredit, les auteurs, en très-grande majorité, conviennent pourtant que la cachexie, si elle n'est une cause déterminante, constitue une prédisposition active. L'insolation n'exercerait pas une moindre influence, sinon sur le fonds morbide, au moins sur la manifestation dermique, exclusive aux parties découvertes. Ce fait est prouvé par les expériences de Gherardini qui provoquait à volonté l'érythème sur tel ou tel point du corps des pellagreux en exposant ces régions plusieurs heures par jour à l'action de la lumière. Calderini a calculé que l'insolation avait agi dans la proportion de 280 sur 352 malades (*Annal. universali*, 1844). Pour M. Billod celle-ci a été de 35 sur 54. M. Bouchard, à propos de deux cas observés à Lyon, estime que l'influence solaire, à peu près constante, imprime une modalité spéciale à un état cachectique quelconque (*Gaz. méd. de Lyon*, 1er et 15 novembre. Voy. aussi notre t. Ier, p. 375).

D'après cette présomption, partagée par plusieurs auteurs, la pellagre ne serait pas, dans la rigueur du terme, une unité pathologique. La variété de M. Billod serait justifiée, et on s'expliquerait ainsi, individuellement, certaines prédominances symptomatiques qui ont motivé des jugements divers sur le caractère fondamental de l'affection, dont les uns ont placé le foyer dans les centres nerveux, les autres dans les voies digestives.

Trois ordres de phénomènes, cutanés, digestifs, cérébro-spinaux, ont en effet été regardés comme lui étant inhérents, sans cependant être nécessaires, leur apparition étant loin d'être toujours simultanée et l'un ou l'autre pouvant manquer sans préjudicier à l'essentialité nosologique. L'éruption, en particulier, est dans ce cas, et souvent lorsqu'elle s'efface, les signes concomitants ne subissent pas, dans les rémissions, une décroissance parallèle. MM. Bucquoy, Archambault, Vidal ont signalé des exemples d'absence de désordre intellectuel, et M. Duguet un cas d'intégrité gastro-intestinale (*Gaz. hebd.*, 1862, p. 619, 699; 1863, p. 429, 573).

C'est d'ordinaire au printemps que s'annonce ou se renouvelle la pellagre. Suivant Frapolli, les symptômes gastriques se montreraient les premiers. Le malade, abattu, éprouverait de l'inappétence ou, quoique ayant faim, de la répugnance pour les aliments. L'estomac, la gorge seraient douloureux, la langue rouge, excoriée, la bouche âcre et sèche. Il y aurait des éructations, des nausées, même des vomissements

et des alternatives de diarrhée et de constipation. Surviendrait alors l'érythème, germant, en quelque sorte, sous l'influence des rayons solaires. Le dos des mains, les avant-bras, les pieds et la région sternale s'ils sont nus, plus rarement la face, se recouvrent de plaques presque érysipélateuses passant du rose au rouge sombre, disparaissant sous la pression et s'accompagnant quelquefois de prurit, plus souvent d'une simple cuisson. Pour peu que le mal persiste, la coloration prend une teinte brune, la peau devient rugueuse, elle se fendille et se crevasse ; çà et là sur les surfaces altérées naissent des vésicules, des phlyctènes, les lamelles épidermiques se détachent en écailles furfuracées. Les accidents nerveux arrivent enfin compliquer la scène, se réduisant parfois au début à de l'apathie mélancolique, et dans d'autres cas atteignant d'emblée des proportions sérieuses : vertiges, délire, rachialgies, etc.

En général, l'été, dans la première année, met un terme à cet ensemble phénoménal, que, malheureusement, ramènent, avec des intensités croissantes, les printemps successifs. Le mal, guérissant dès lors imparfaitement, passe de l'intermittence à la rémission et de celle-ci à l'état continu. Sous les croûtes ou les squammes qui tombent, la peau est luisante et livide. Son aspect est parfois celui de l'icthyose ou d'une patte d'oie ; ce qui lui a valu la dénomination de *peau ansérine*. La face est envahie ; on observe sur le front et les pommettes de quelques pellagreux de petits tubercules terreux ou cornés.

La morosité, d'autre part, se change en une lypémanie plus ou moins profonde. Des céphalées violentes, des sensations étranges, pénibles, contribuent à l'accablement ; les jambes se dérobent sous le poids du corps. Il y a de la diplopie, des convulsions, des contractions tétaniques ; quelques-uns ont une forte agitation. Beaucoup sont dominés par des propensions aggressives ou suicides.

Ce qui constitue surtout le danger, c'est le dépérissement résultant de l'altération graduelle et incessante des fonctions digestives. Diarrhée continue, défaut de nourriture, marasme, taches ecchymotiques, scorbut, langue noire, sueurs fétides, stupidité complète, tels sont les causes et les signes de cet épuisement.

On a varié sur le pronostic. L'opinion la plus générale regarde la pellagre comme à peu près vouée à une terminaison funeste, après un petit nombre d'années. Elle peut rester indéfiniment stationnaire. Calderini prétend avoir vu à l'hôpital de Milan des infortunés qui, depuis soixante ans, avaient vécu ainsi au milieu des tourments qu'entraîne cette maladie. Certaines statistiques sont moins désespérantes. Sur 133 entrées au même hôpital, M. Clérici compte 63 guérisons,

40 morts et autant d'insuccès (*Gaz. hebd.*, 1855). Reste à savoir si les délivrés ont été à l'abri de récidives. D'après M. Rotureau, plusieurs pellagreux devraient leur salut aux eaux thermales de Borméo en Lombardie. Ces eaux, dont la température est de 40 degrés, sont minéralisées par des sulfates, des chlorures et de bicarbonates alcalins. On ne voit pas d'ailleurs pourquoi un régime et un traitement appropriés dans les périodes commençantes ne détruiraient pas le germe morbide.

Les nécropsies n'ont jeté qu'une clarté douteuse sur la nature de la pellagre. On trouve à la fois des lésions dans les divers appareils : épanchements séreux dans les ventricules cérébraux, suffusions à la surface des hémisphères, infiltrations gélatiniformes de la pie-mère, ramollissement ou indurations des substances blanche et grise, altérations analogues dans la moëlle, inflammations et ulcères des intestins, hypertrophie, cancers et ramollissement du foie, hépatisations et tubercules pulmonaires, peau tannée, parcheminée, etc. A Sainte-Gemmes, M. Renault-Dumotey a constaté, dans deux cas, l'arachnitis et la fermeté générale du cerveau, et M. Billod une fois le ramollissement de la moëlle au niveau des onzième et douzième vertèbres dorsales (*Gaz. hebd.*, 1858).

Dès le principe, l'attention des médecins italiens s'est portée sur le caractère du délire pellagreux. Au dire de Cerri, pas un malade sur cent ne deviendrait fou. Strambio, Widemer, Jansen considèrent au contraire le délire comme un des phénomènes culminants de l'affection. Le premier, notamment, en a fait une peinture saisissante. Il n'est point uniforme : certains malades crient et vocifèrent, mais la plupart, soumis à une tendance déprimante, présentent un mélange confus de tristesse et de stupeur. L'esprit est sans ressort, la mémoire obscure, et lorsque, comme nous l'avons indiqué dans l'exposé des diverses formes stupides (t. I, p. 337), se manifeste quelque réaction psychique, celle-ci se traduit, selon la fortuité automatique des impressions morbides, tantôt par des craintes hypochondriaques ou religieuses et d'autres fois par des violences ou des propensions suicides. Zanetti (de Pavie) mentionne le meurtre d'un enfant accompli par son père sous l'empire de sinistres hallucinations. La folie pellagreuse présente, en effet, souvent la plus grande analogie avec la folie stupide ou *mélancolie avec stupeur* de M. Baillarger.

Pinel n'a point parlé de la pellagre. Esquirol, qui lui assigne une origine gastrique, ne la cite que comme une des causes du suicide. Thomassini lui aurait assuré qu'un tiers des malades se tuaient en vertu d'une tendance qu'il rapproche d'autant plus volontiers de la lypé-

manie que beaucoup de lypémaniaques éprouvent des irritations de la peau aux extrémités (*Traité des malad. ment.*, t. I, p. 593). C'est au mémoire de M. Brierre de Boismont (1830) qu'il faut recourir pour avoir en France, sur le délire de la pellagre, les premières notions un peu explicites. Les fous pellagreux étaient, à la Senavra, lors de sa visite, d'environ les deux tiers sur 500 aliénés, à Brescia d'un tiers sur 80 et à Venise d'un tiers sur 400. La stupidité est prépondérante : réponses sans suite, regard inerte, distrait, et à la fin prostration absolue. Notre confrère insiste enfin sur un mode de suicide dont M. Billod, d'après des observations faites en Italie, conteste la fréquence relative : la submersion, admise, comme une sorte de phrénésie, par Strambio, Durand, Léon Marchand, Calès, Théophile Roussel, etc.

M. Baillarger a soulevé une autre question. Dans un voyage au-delà des Alpes, l'éminent aliéniste, indépendamment des attributs susénoncés, a cru remarquer, chez plusieurs pellagreux, la réunion des symptômes propres à la paralysie générale des aliénés : idées ambitieuses, affaiblissement progressif des mouvements, et, pour confirmation, dans quelques autopsies, le ramollissement des couches cérébrales périphériques. Les observations par lui recueillies sont au nombre de douze. M. Verga, imité depuis par M. H. Gintrac dans sa relation de la Gironde, s'y est montré incrédule; mais M. Baillarger, tout en les rappelant, a prouvé, par l'analyse d'une foule d'exemples appartenant à d'autres auteurs, qu'elles n'étaient pas les seules. Dans un rapport sur l'asile de Brescia, M. Girelli désigne des symptômes significatifs. Sur 29 pellagreux à Turin, M. Bonacossa signale 9 paralysies avec délire ambitieux. M. Baillarger conclut que ce point mérite de la part du médecin italien une vérification nouvelle. Il est important sans doute; ajoutons cependant que souvent déjà (t. I, p. 32, et t. III, p. 161), nous avons établi que les idées de vanité et de grandeur, communes à d'autres états ou peu persistantes, n'avaient pas toujours une valeur pathognomonique.

DÉGÉNÉRESCENCES.

DE LA FORMATION DU TYPE DANS LES VARIÉTÉS DÉGÉNÉRÉES

Par M. le docteur MOREL,
Médecin en chef de l'asile d'aliénés de Saint-Ion (Seine-Inférieure).

(Communication faite au Congrès médical de Rouen, le 4 octobre 1863.)

En 1857, M. Morel a publié sur les dégénérescences humaines un

remarquable ouvrage, que l'Académie des sciences a justement couronné. Succès oblige. L'honorable lauréat n'a point failli à cette devise. Redoublant d'ardeur, il a depuis travaillé sans relâche à étendre l'horizon par lui entr'ouvert. Le mémoire dont nous allons présenter l'extrait est, en effet, une continuation et un corollaire de ses précédentes recherches.

Il nous semble opportun, d'abord, de préciser la signification du titre qui, un peu abstrait quoique conforme à la pensée de l'auteur, pourrait être insuffisamment compris par ceux qui ne sont pas familiers avec la matière. Les germes morbides que développent certaines conditions mauvaises, générales ou individuelles, sont susceptibles non-seulement de se transmettre à la descendance, mais, s'ils ne sont combattus, d'y prendre progressivement des proportions funestes. Cela saute aux yeux dans les pays et les familles où sévissent notoirement ces influences délétères. Dans les vallées alpestres ou pyrénéennes, on passe du goître à l'état crétineux, au semi-crétinisme et à ce degré de crétinisme où l'être, informe et rabougri, a perdu les attributs et la puissance viriles. La scrofule, qui s'annonce par l'exagération du tempérament lymphatique, prédispose ensuite aux tubercules et aux ophthalmies, puis aux déformations et aux maladies osseuses. Les affections psoriques, la diathèse syphilitique, les éléments goutteux et rhumatismal, l'abrutissement de l'ivrognerie, l'empreinte qui résulte de l'aliénation mentale, de l'imbécilité, des névroses convulsives, et d'une foule de lésions intimes qu'il serait superflu d'énumérer, ont pareillement leur évolution dégénératrice.

Cette transformation est facile à suivre et à étudier quand elle a pour foyer une circonscription déterminée, un centre industriel ou qu'elle puise son principe dans les habitudes invétérées des masses. Il n'en est plus de même lorsque, procédant isolément, chez les particuliers, de desiderata dans le genre de vie, les mœurs, les mariages, l'instruction, l'habillement, le logement, la nourriture, etc., elle s'opère, diversement modifiée, par l'action d'un milieu moins défavorable. L'œil exercé a souvent peine à la reconnaître sous ses déguisements. Elle n'en a pas moins sa réalité, son importance.

Pour M. Morel, telles sont les variétés dégénérées dont il poursuit plus ou moins, ostensibles ou latents, les types principaux déjà entrevus dans son traité. Chacune aurait son cachet fondamental, ses lois de formation et de progression, son terme extrême et fatidique, marqué par la privation congéniale des fonctions reproductrices. On a ainsi la raison du titre choisi par notre confrère qui, pour ne pas

compliquer sa marche, examine ces phases en elles-mêmes indépendamment des causes intéressantes de nature à en altérer la physionomie ou à les faire rétrograder.

Dans sa communication, du reste, M. Morel n'a point parcouru le cercle entier de la nomenclature. Après avoir indiqué les signes de dégénérescence qui ne relèvent pas seulement de l'ordre physique, mais aussi de l'intelligence et du moral, il s'est borné, en présentant plusieurs spécimens iconographiques, à appuyer de quelques commentaires le bien fondé de la distinction.

La première planche représente trois sœurs issues de parents névropathiques : père hypochondriaque, mère irritable. Entre elles peu de ressemblance. Geneviève, âgée de quarante-huit ans, est la moins dépourvue de facultés. Ses tendances, primitivement mélancoliques, se sont transformées en délire des grandeurs. Elle seule s'est mariée et n'a conservé qu'un enfant, original, bizarre, et qui n'ose venir la voir à l'asile de peur de devenir fou. D'un esprit très-borné, les deux autres, Adélaïde, âgée de quarante-deux ans et Victoire, âgée de cinquante-sept, diffèrent de figure et de mœurs. Celle-ci reflète dans ses traits la douceur de ses inclinations, quoique fragile, inquiète et périodiquement sujette à des exacerbations instinctives. Adélaïde a l'aspect disgracieux et la méchanceté d'une mégère. Un frère, d'un extérieur régulier, possède une belle intelligence. De douze enfants dont se composait la famille, ces quatre survivent, huit étant morts ou de convulsions dans le jeune âge, ou plus tard de méningites et d'apoplexies.

M. Morel distingue, dans son livre *des Dégénérescences*, deux modes d'hérédité morbide : à *forme similaire*, à *forme progressive*. Cette dernière, la plus fréquente, en raison des coopérations et des influences variables qui président à la procréation, est celle à laquelle appartiennent les trois sœurs. Les différences qu'offre chez elles la transformation s'expliquent par la constitution des ascendants. Physiquement, intellectuellement, moralement, rien de mobile et de changeant comme les individus soumis à des souffrances ou à des prédispositions nerveuses. Il n'est donc pas étonnant que la conception se ressente de ces oscillations et que même la supériorité exceptionnelle d'un des enfants contraste péniblement avec l'infériorité des autres.

Aux yeux du savant médecin de Saint-Yon, ces diversités ont une signification diagnostique si positive qu'il s'est cru suffisamment autorisé à en déduire la conclusion suivante : *Les dissemblances excessives entre les caractères de l'ordre intellectuel, moral et physique, chez les enfants issus des mêmes parents, suffisent pour faire soupçonner chez*

ces derniers l'existence de certains états névropathiques bien définis. Il appuie cette proposition d'un autre exemple où ces disparités étaient frappantes. X... et son frère avaient tous deux une tête de conformation rachitique. Celui-ci l'emportait en facultés et en dispositions sentimentales sur l'autre, sorte d'hypochondriaque imbécile avec propension suicide. Une sœur, hystérique au plus haut point, se voyait sans cesse au seuil de la folie; une autre, avec du discernement, était impressionnable et exaltée; elle avait un enfant très-intelligent, mais malingre et nerveux. Une troisième, lymphatique, goîtreuse, avait eu d'un mari débauché et ivrogne un fils et deux filles. Le garçon est mort subitement à dix-sept ans. Des deux sœurs, l'une est goîtreuse, l'autre crétine confirmée. Ainsi tous ont subi la dégénération, mais elle a eu chez chacun une expression spéciale.

L'hérédité qu'on pourrait nommer alcoolique se traduirait en général par des symptômes plus uniformes. On retrouverait, plus ou moins accentuées, chez les descendants, les dégénérescences que l'abus des spiritueux aurait amenées chez leurs auteurs. Rien qu'à voir sur la deuxième planche trois enfants de cette catégorie, Victoire âgée de vingt-deux ans, Charles âgé de quinze ans, et Victoire âgée de vingt et un ans, on ne saurait douter de ce lien de parenté pathologique. A leurs têtes effacées en avant, rejetées en arrière; à leurs lèvres lippeuses; à leur taille exiguë, au défaut d'harmonie de l'ensemble, on les dirait coulés dans le même moule. Tous trois ont un tempérament scrofuleux, une intelligence rudimentaire, des aptitudes morales nulles, des instincts mauvais et dangereux. Les père et mère sont abrutis par une ivrognerie invétérée.

Dans les cas pareils, M. Morel a presque toujours constaté la prédominance de l'élément convulsif. Beaucoup ou meurent prématurément de convulsions, ou tombent épileptiques, ou joignent à un profond abaissement intellectuel et à l'absence complète de sens moral cette irritabilité impétueuse et ces perversions souvent funestes des infortunés qui sont sous le coup des accès du mal caduc : *caractère, tempérament épileptique.*

Par l'effet il est quelquefois permis de remonter à la cause. Une dame consulte un jour M. Morel pour un fils, âgé de trente ans, qui, par son indocilité, son inaptitude et ses déplorables penchants, n'avait cessé de faire le désespoir des siens. Enclin au vol et à l'incendie, adonné avec fureur à l'alcoolisme, plusieurs fois il avait été condamné à la prison pour vagabondage. Tête mal conformée, lèvres lippeuses, tics faciaux. Sur huit enfants, c'était le seul qui présentât des signes

d'une dégénération ébrieuse. Notre confrère n'hésita pas à déclarer qu'il avait dû être conçu dans des conditions anormales. La mère finit par avouer que, fruit d'une union adultérine, l'enfant avait eu pour auteur un homme mort d'excès alcooliques.

Mais sans faire intervenir l'adultère, il est des femmes qui, à certaine période de leur carrière, sont atteintes de dipsomanie, ou des hommes qui perdent, par désœuvrement ou entraînement, leur sobriété accoutumée, et cela suffit pour justifier les différences parfois tranchées que l'on remarque entre les frères ou sœurs nés au début ou à une époque plus avancée du mariage.

La planche qui suit ne milite pas moins que les précédentes en faveur du criterium de M. Morel. On est saisi de la ressemblance des trois sœurs qu'elle représente : Adélaïde, âgée de trente-huit ans, Rose, âgée de trente et un ans, et Justine, âgée de trente-deux ans. Mais si cette communauté d'attributs éloigne l'idée d'une origine névropathique, la figure expansive et souriante de ces pauvres dégénérées indique que l'ivrognerie, aux produits concentrés et violents, n'est pas davantage la source de leur infirmité. C'est, avec le lymphatisme, la bêtise inoffensive, propre à la race crétineuse. La mère était goîtreuse et, comme son mari, très-faible d'intelligence. Le crétinisme, rarement porté au degré du Valais, s'observe dans plusieurs localités normandes.

Dans la Seine-Inférieure, l'alcoolisme joue un grand rôle dans la détérioration de l'espèce. Une note officielle établit qu'à Rouen, en 1859, il en a été consommé 2,220,486 litres à 50 centimes. La proportion, eu égard à la population, a été plus considérable encore pour Darnétal, Elbœuf, Caudebec, Sotteville et autres centres manufacturiers. Mais en dehors de cette cause spéciale, l'étiolement des parents, déterminé par l'insalubrité des logements et l'insuffisance de la nourriture, suffit, dans beaucoup de cas, pour rendre compte de l'arrêt de développement des enfants. On voit là ce qui se rencontre partout où s'exercent des influences analogues : langueur, diarrhée, vomissements, dépérissement, mortalité fréquente, défaut de taille et de développement corporel, petitesse de la tête, puberté tardive, stérilité absolue. On donnerait huit ans à des enfants de quinze ans, et quinze ans à des jeunes gens de vingt ans. Sur 19,778 conscrits réformés de 1850 à 1859, 7,594 l'ont été pour *défaut de taille* et *faiblesse de la constitution*, et 1932 sous la désignation vague d'infirmités diverses. Il résulte d'un relevé du docteur L. Duménil, que sur 10,000 enfants au-dessous d'un an, il en meurt annuellement à Rouen 5940, plus du

double qu'à Bordeaux où la proportion, d'après le docteur Marmisse, est de 25 à 26 pour 100.

Les deux types similaires de la planche IV dérivent de cette *cachexie de la misère* dont l'empreinte est la même, malgré la parenté différente. Victoire, âgé de vingt-deux ans, est née de père et mère incapables et vivant dans une extrême pauvreté. Ses sœurs, employées dans une usine, ne gagnent presque rien à cause de leur inaptitude. Son aïeule maternelle est morte dans une sorte d'idiotisme. Front bas, fuyant, fortement proéminent en arrière. On lui a fait faire sa première communion ; elle a pu apprendre à lire, mais d'instinct et sans s'élever à aucune notion morale. Point de menstruation. Cette pauvre idiote ayant succombé à l'asile, l'autopsie a révélé des particularités curieuses : extrémité sternale non ossifiée, angles inférieurs de l'apophyse coracoïde cartilagineux, cavité olécranienne mince et fragile, certaines portions du crâne transparentes, cerveau dans son ensemble 1007 grammes, égalité de poids des hémisphères, dépression des lobes antérieurs, notamment par la surélévation des voûtes sus-orbitaires, cœur pâle, comme atrophié, *utérus* et *ovaires* pas plus développés que chez un enfant de six ans.

Chez Félicie, âgée de vingt et un ans, même conformation crânienne, même insuffisance psychique, même stérilité. Mère et autres enfants semi-imbéciles. L'immoralité aggravait encore, dans le ménage, les effets de la misère. Félicie, comme presque tous les arriérés de sa catégorie, possédait à divers égards le don d'imitation ; elle manquait d'initiative.

Les dégénérés comme les idiots auxquels ils fournissent un contingent considérable, présentent, en grande majorité, des têtes défectueuses. Elles sont ou microcéphaliques, ou rachitiques, ou asymétriques. Produit d'une ossification prématurée des fontanelles, ou d'un vice de nutrition osseuse, la microcéphalie, par l'obstacle qu'elle apporte au développement du cerveau, occasionne presque forcément l'arrêt de l'évolution intellectuelle. Sans agir aussi fatalement, le rachitisme et l'asymétrie, qui s'attaquent à la régularité et à l'intégrité des parties, entraînent fréquemment les mêmes conséquences.

Dans la Seine-Inférieure, ces lésions morbides abondent, mais elles ne sont pas les seules qu'on y observe. Les habitants secondent la maladie. M. Morel signale la coutume, déjà dénoncée en 1834 par M. Foville, de comprimer avec des bandelettes la tête des nouveau-nés. C'est à elle, qu'à l'instar de son illustre devancier, il attribue ces formes obliquement montantes dont la singularité frappe l'attention de

ceux qui les voient pour la première fois. Nul doute que cette déformation artificielle n'apporte son tribut à l'idiotie, ainsi qu'induit à le penser la planche V où figurent, sous trois types accentués, cette indication commune : ABSENCE D'INTELLIGENCE.

La Normandie n'a pas le monopole du méfait. En Afrique, au Pérou, dans l'Amérique du Nord, dans la Polynésie, plus d'une tribu se livre à des pratiques analogues, et les voyageurs les plus dignes de foi s'accordent à en constater la dangereuse influence sur la longévité, l'intelligence et les instincts. Ajouterons-nous que M. Lunier, lorsqu'il dirigeait l'asile des Deux-Sèvres, y a trouvé les résultats du même usage, et dans une proportion plus grande pour les femmes que pour les hommes. Ceux-ci, au nombre de dix, lui ont fourni : un idiot, deux imbéciles, deux épileptiques et deux déments.

M. Morel termine par quelques remarques sur les déformations auriculaires dont un triple dessin montre deux des nombreuses variétés, l'une congénitale, l'autre consistant dans cette tumeur sanguine particulière aux paralytiques généraux et aux déments, et qui souvent aussi atteint les dégénérés et les idiots. Les oreilles, dans la dégradation héréditaire, sont fréquemment inégales, mal implantées, atrophiées en totalité ou en partie, larges ou étroites, aplaties ou en conque. Chez un idiot de l'asile d'Earlsvood, en Angleterre, elles n'étaient représentées que par un lobule rudimentaire.

Il importe de bien se pénétrer de toutes ces filiations pathologiques, afin d'y obvier de bonne heure et de prévenir l'accumulation de germes funestes. Un riche manufacturier de Mulhouse, à qui l'on ne saurait accorder trop d'éloges, M. Dolfus, ayant constaté que le trop prompt retour des nouvelles accouchées aux fabriques contribuait à augmenter la mortalité des enfants nouveau-nés, s'est généreusement résolu, pour conserver à ceux-ci des soins indispensables, de continuer aux ouvrières de ses usines leur salaire quotidien pendant les six semaines qui suivent leur délivrance. Cette conduite, si digne d'imitation, a été couronnée d'un plein succès. DELASIAUVE.

VARIÉTÉS.

Scandale à Morzine. — Nos lecteurs connaissent l'épidémie convulsive qui a régné dans cette commune (Voy. t. I, p. 375). Malgré les mesures que dut prendre l'autorité par suite du rapport de M. l'inspecteur général Constans, elle n'a jamais cessé complétement. Mais elle vient de subir une recrudescence qu'a signalée un épisode assez affligeant. Suivant le *Cour-*

rier des Alpes, au moment où M. Magnin, évêque d'Annecy, donnait la confirmation, une foule de personnes s'exaltant à l'envi, proférant des cris, des paroles incohérentes et se tordant dans les spasmes, causèrent dans l'église un tumulte que l'intervention de la force locale eut toutes les peines du monde à réprimer.

Congrès médical à Lyon. — Rouen n'aura pas pris, l'année dernière, une initiative stérile. Le 26 septembre prochain, s'ouvre à Lyon le second Congrès médical. Un écueil avait été signalé. La commission organisatrice a cherché à l'éviter dans les conditions du nouveau programme. Les lectures ont été remplacées par une série de questions sur lesquelles les membres sont appelés à délibérer. Plusieurs concernent la médecine mentale. En voici le texte, d'après la *Gazette médicale* de Lyon :

II°. Peut-on, dès aujourd'hui, admettre dans le cadre nosologique, à titre d'entités morbides, les diverses affections paralytiques récemment décrites sous les noms de *paralysie agitante, paralysie atrophique progressive, ataxie locomotrice, paralysies réflexes*, etc. Y en a-t-il parmi elles, qui ne soient qu'un symptôme commun à différentes maladies des centres nerveux ?

VII° De la consanguinité en général, et spécialement des *mariages consanguins*.

XI° De la possibilité de la convenance de faire sortir des asiles spéciaux et de placer, soit dans des exploitations agricoles, soit dans leurs propres familles, certaines catégories d'aliénés.

Les auteurs qui doivent présenter au Congrès une communication écrite ou orale, sur l'une des questions, sont prévenus qu'ils devront la communiquer, *in extenso* ou sous forme de résumé, à la commission exécutive, quarante-huit heures au moins avant l'ouverture du Congrès. — Les envois devront être adressés au président de la commission, M. le docteur Barrier, 26, rue du Pérat. — Les auteurs sont également prévenus que, en vue de donner accès à un grand nombre de travaux, le temps accordé pour leur communication sera, s'il y a lieu, limité par le président.

Aliénation mentale en Dalmatie. — La folie est fréquente dans ce pays, notamment chez les femmes. En 1863, époque fertile en tremblements de terre, six cents jeunes filles et femmes furent atteintes de mélancolie et périrent misérablement. Rien n'égale l'incurie des habitants pour ce genre de maladie. Au lieu d'asiles les riches particuliers préfèrent bâtir des théâtres. On livre les insensés à l'abandon, ou, dans certains endroits, on les épuise de saignées. (*Annal méd.-psych.*, mai 1864.)

Arrestation d'un fou. — Encore un triste exemple des inconvénients de la liberté laissée aux aliénés. On lit, dans le *Journal d'Alençon*, qu'à Moulins-la-Marche (Orne), en plein marché, le nommé Gier, atteint d'aliénation mentale, s'agitait, brandissant avec menaces une canne à dard. Deux gendarmes se présentent pour l'arrêter. Il se précipite sur l'un d'eux qu'il blesse profondément au bras. Le second, assisté de la foule, parvient à s'en rendre maître. Nous connaissons tout le prix de la liberté individuelle, mais la société aussi réclame ses garanties.

BOURNEVILLE.

SOCIÉTÉ MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE.

LISTE DES MEMBRES.

Membres honoraires : MM. Belhomme ✻, Carrière.

Membres titulaires.

MM.
Baillarger ✻.
Blanche ✻.
Bourdin.
Brierre de Boismont ✻.
Brochin, *secrétaire général.*
Buchez, *comité de publication.*
Calmeil, O. ✻.
Castelnau (de).
Cerise ✻.
Chasles des Étangs.
Dally.
Dechambre ✻.
Delasiauve.
Falret ✻.
Falret (Jules), *comité de publication.*
Fournet ✻.
Foville (Ach.).
Girard de Cailleux ✻, *vice-président.*
Janet (Paul) ✻.
Legrand du Saulle, *archiviste-trésorier.*

MM.
Linas.
Loiseau, *secrétaire.*
Marcé.
Maury (Alfred) ✻.
Mesnet.
Michéa ✻, *comité de publication.*
Mitivié ✻.
Mitivié (Albert).
Moreau (de Tours) ✻, *président.*
Motet.
Ott.
Parchappe, O. ✻.
Peisse ✻.
Pinel (Casimir) ✻.
Pouzin ✻.
Rota.
Semelaigne.
Trélat ✻.
Voisin (Félix) ✻.
Voisin (Auguste).

Membres correspondants.

MM.
Boileau de Castelnau ✻, à Nîmes.
Renaudin ✻, à Mareville.
Morel, à Rouen.
Macario, à Lyon.
Billod, à Angers.
Marchant, à Toulouse.
Verron, à Rouen.
Teilleux, à Auch.
Sauze, à Dole.
Lunier, à Blois.
Azam, à Bordeaux.
Rousseau, à Dijon.
Berthier, à Bourg.
Niepce ✻, à Allevard.
Dagonet, à Stephansfeld.
Auzouy, à Pau.
Schnepp ✻, à Paris.
Etoc-Demazy, au Mans.

MM.
Bazin, à Bordeaux.
Baume, à Quimper.
Lannurien, à Morlaix.
Desmaisons, à Bordeaux.
Brunet, à Dijon.
Hospital, à Clermont-Ferrand.
Bonnet, à Mareville.
Fusier, à Chambéry.
Belloc, à Alençon.
Blondin, à Montpellier.
Evrat ✻, à Grenoble.
Labitte ✻, à Clermont (Oise).
Laurent, à Rouen.
Combes, à Rodez.
Dumesnil, à Quatremares.
Bonnefous, à Leyme (Lot).
Dumont (de Monteux), à Rennes.
Laffitte, à St-Alban (Lozère).

Membres associés étrangers.

MM.
Ramaer, à Zutphen (Hollande).
Moulau, à Madrid.
Biffi, à Milan.
Castiglioni ✻, à Milan.
Bich, à Aoste.
Pi y Molist, à Barcelone.
Conolly, à Londres.

MM.
Bucknill, id.
Forbes-Winslow, id.
Tuke, id.
Munoz, à Cuba.
Girolami, à Pesaro.
Gambari, à Ferrare.
Dambre, à Courtrai.

MM.
Frézé, à Kazan (Russie).
Herzog, à Saint-Pétersbourg.
Azzurri, à Rome.
Berti, à Vénise.
Dunant, à Genève.
Salomon, à Malmö (Suède).

MM.
Livi, à Sienne.
Monti (Benedetto), à Bologne.
Berroni (F. A.), à Turin.
Bulckens, à Gheel.
Bonucci, à Pérouse.

Membres décédés.

Titulaires : Lemaître, O. ✻; Lallemand, O. ✻; Gerdy ✻; Sandras ✻; Reboul de Cavaléry ✻; Ferrus, C. ✻; Archambault; Garnier (Adolphe), O. ✻.
Correspondants : Gosselet, Fabre, Aubanel ✻.
Associé étranger : Guggenbuhl.

ÉCHANGES.

Le *Journal de médecine mentale* reçoit, par échange, les publications périodiques suivantes :

Angleterre. — *The Dublin quaterly journal of medical science ;*
The medical circular ;
The journal of mental science, organe de l'association des médecins des asiles anglais, dirigé par MM. C. L. Roberston et H. Maudsley.

Belgique. — *Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége*, paraissant mensuellement ; M. L. Goffart, secrétaire ;
Journal de médecine et de pharmacologie de Bruxelles, recueil mensuel ; M. Dieudonné, rédacteur en chef ;
Le Scalpel (de Liége), rédigé par M. A. Festraerts.

France. — *Annales médico-psychologiques*, par MM. Baillarger et Cerise.
Annales de la Société de médecine de Saint-Etienne ; secrétaire, M. Beroud.
Annuaire philosophique, Paris, rue Saint-André-des-Arts ; M. Martin. —
Association médicale, semi-mensuel, Paris ; M. Elleaume ;
Bulletin de la Société de médecine d'Amiens ; MM. Brandicourt, président ;
Courrier médical, hebdomadaire ; M. Mary Durand ;
L'Économiste français, hebdomadaire ; rédacteur en chef, M. J. Duval, auteur de *Gheel* ou *une colonie d'aliénés* ;
France médicale, bi-hebdomadaire ; M. A. Favre ;
Gazette hebdomadaire, M. Dechambre ;
La médecine contemporaine, bi-mensuel ; M. E. Duval ;
Journal des connaissances médicales pratiques, tri-mensuel ; M. Caffe ;
Journal de médecine de Bordeaux, mensuel ; M. Costes ;
Journal de médecine et de chirurgie pratiques, mensuel, M. Chaillou ;
Revue médicale française et étrangère, bi-mensuelle ; M. Sales-Girons ;
Revue médico-chirurgicale, bi-mensuelle ; M. Martin Lauzer ;
Union médicale, tri-hebdomadaire ; M. A. Latour ;
Union médicale de la Gironde, mensuelle ; M. Merau.
L'Enseignement professionnel (bimensuel), rue Lévisse, 26 *bis*.

Italie. — *L'Ebdomario clinico*, Bologne, professeur C. Concarto ;
Gazzetta medica italiana (prov. Lombardie), hebdomadaire, MM. A. Verga et Castiglioni, Milan ;
Gazzetta medica italiana (prov. Sarde), hebdom., M. G. Biancardi, Turin ;
Gazzetta medica italiana (prov. Vénit.), hebdom., M. Coletti, Padoue ;
L'Igea, bi-mensuel, MM. Mautegazza et G. Gorini, Milan ;
L'Imparziale, bi-mensuel, M. Gallego, Florence.
Annali frenopatici italiana, M. Miraglia, Aversa.

Paris. — Imprimerie de E. Martinet, rue Mignon, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE.

PATHOLOGIE.

DES DIVERSES FORMES MENTALES,

Par M. DELASIAUVE.

FOLIES LIÉES A CERTAINS ÉTATS ORGANIQUES OU MORBIDES.
(Suite.)

FOLIE OCCASIONNÉE PAR LA MENSTRUATION. — Les auteurs n'ont point méthodiquement décrit cette variété psychique. Pinel, Esquirol, se sont bornés à indiquer la menstruation comme une des causes puissantes de perturbation mentale. M. Morel en a parlé assez longuement dans le même sens. Renfermant l'état puerpéral dans l'intervalle compris entre la conception et la fin de l'allaitement, M. Marcé, dans son traité sur la *Folie des femmes enceintes, des nouvelles accouchées et des nourrices*, a omis volontairement les cas se rattachant aux troubles de la fonction cataméniale. Cette exclusion est-elle fondée? N'est-ce pas déjà un commencement de procréation que ce travail ovarico-utérin préparant les germes que doit féconder l'imprégnation sexuelle? Sans résoudre cette question, chaque auteur étant jusqu'à un certain point libre de restreindre son sujet, il nous a semblé que, par leur fréquence, leur caractère particulier et même par leurs conséquences légales, les anomalies sensoriales, intellectuelles et affectives qui ont pour point de départ le mouvement périodique des règles méritaient que leur rang fût au moins marqué dans notre cadre. Nous en tracerons donc un tableau succinct.

Il est peu de femmes dont le moral ne reçoive quelque atteinte au début, aux retours ou à la cessation du flux mensuel. En même temps que la face se colore ou pâlit, qu'un cercle bleuâtre entoure les paupières, que le regard est abattu ou jette un éclat sombre, l'esprit est vacillant, l'humeur moins égale, la susceptibilité plus impatiente. Souvent ce degré est dépassé. L'égarement des traits décèle dans la volonté

un défaut d'équilibre ; la brusquerie va jusqu'à l'impolitesse ; il se manifeste des désirs exagérés, des fantaisies capricieuses, des attendrissements sans motifs, des appétits bizarres, des aversions inexplicables, et parfois surtout des perversions instinctives qui provoquent des actes malfaisants Rien de moins rare alors, le mensonge s'unissant à la méchanceté et à la ruse, que les lâches médisances, les délations calomnieuses, les trames perfidement ourdies, l'invention de fables sataniques et même des détournements dont on prend le soin habile de faire peser le soupçon sur autrui. Le trouble enfin peut être tout à fait ostensible. Dans certains cas, c'est un vrai paroxysme d'excitation maniaque avec une incohérence plus ou moins prononcée. La pétulance devient incoercible. La parole est hardie, volubile, cynique, provocatrice, les gestes conformes ; nul ménagement envers les personnes, aucun respect des convenances. Quelquefois cette agitation revêt une teinte expansive et vaniteuse, ou plus communément encore il existe une obnubilation hallucinatoire donnant lieu aux formes variées de la lypémanie. L'une se défie du poison ou craint qu'on la fasse mourir ; l'autre, chargée de crimes imaginaires, n'attend que l'enfer ou le supplice. Celle-ci se croit menacée ou victime d'attentats impudiques ; celle-là refuse les aliments, ou par suspicion, ou pour ne pas enfreindre une impérieuse défense. Plusieurs, contre ces tourments, cherchent un refuge dans le suicide.

Ces divers accidents, même chez les personnes prédisposées, ne sont pas la conséquence exclusive des retours congestionnels. Ils résultent surtout des perturbations ou des obstacles que la fonction éprouve. Pour combien de jeunes filles l'établissement régulier des menstrues n'est-il pas une période orageuse ? Dernièrement, nous étions consulté pour une demoiselle de quinze ans, belle et forte, autrefois l'orgueil, maintenant le désespoir de ses parents. La première éruption, à treize ans, l'avait vivement surprise. Elle fut onze mois sans rien revoir, et trois fois seulement ensuite le flux s'était déclaré à intervalles inégaux et en faible abondance. Le changement moral fut d'abord peu remarqué : mademoiselle X... se supposait en butte à la jalousie de ses compagnes et à la malignité de la critique. C'est par suite d'une émotion fortuite qu'il prit un caractère tranché. Un monsieur ayant entr'ouvert et immédiatement refermé la porte d'une chambre où la malade travaillait seule, il sembla à celle-ci avoir distingué les traits d'un des siens mort depuis longtemps. Son inquiétude, à peine modérée durant tout le jour, acquit dans la soirée les proportions d'une véritable panique. Son regard était anxieux, elle pleurait, tremblait, avait des soubresauts et

s'écartait de son lit à moins qu'on ne se tînt à ses côtés pour la rassurer. Le délire ne fit qu'augmenter pendant la nuit; les illusions étaient continuelles; mademoiselle X... ne reconnaissait pas sa propre mère. On eut recours aux émissions sanguines locales, aux bains, aux affusions, aux calmants, aux purgatifs; mais le paroxysme ne céda lentement qu'au bout de plusieurs semaines.

Il ne devait pas rester isolé. En un an, on a compté huit accès analogues, de durée et de symptômes variables. Presque tous, précédés d'épistaxis, sont survenus spontanément au milieu même des règles. Une rémission de deux mois avait séparé ce dernier des précédents parce qu'il y avait eu un retard de pareil intervalle. Dans le principe, la folie se composa d'un mélange de loquacité turbulente et de vaines frayeurs. Plus tard, dominèrent la torpeur et la concentration chagrine; l'exaltation enfin avait repris le dessus dans la crise dont mademoiselle X... sortait au moment où elle nous fut présentée. L'équilibre n'était pas complétement rétabli. Une sorte d'indécision se peignait sur son visage, elle répugnait à répondre et n'accueillait qu'avec mécontentement les explications que donnait sa mère sur les phases de sa maladie.

Peu suffit pour pousser les jeunes nubiles à des déterminations violentes. Une paysanne de seize ans recevait des soins agréés par sa famille. Par malheur, l'amoureux n'ayant point satisfait à la conscription, elle s'irrite d'un ajournement dont ses père et mère s'efforcent en vain de lui démontrer la nécessité, et, à la suite d'une scène, va se précipiter dans la rivière Son aïeule s'était noyée précisément au même endroit. — Une domestique de dix-huit ans, qui, deux fois, pour de petits motifs, avait, à l'époque des règles, voulu se détruire, réussit dans une troisième tentative. — Les désordres de la menstruation concourent évidemment, dans une foule de circonstances, aux morts volontaires attribuées à la misère ou à l'abandon, de même qu'il est difficile de ne pas accorder à leur influence une certaine part dans ces épidémies de suicide ou de folies convulsives qui sévissent parfois dans les communautés de nonnes ou parmi les populations superstitieuses.

On sait le procès d'Henriette Cornier, qui immola à l'écart la petite fille que lui avaient confiée les époux Bélon. Elle avait ses règles et obéissait à un entraînement purement instinctif quand elle accomplit ce forfait. L'enquête a prouvé que plusieurs fois elle avait frappé des enfants. Marc, à propos de ce cas, cite un autre exemple analogue, et il en ajoute un troisième et un quatrième, non moins graves : c'est d'abord celui d'une jeune cuisinière bien portante, mais mal réglée. Chaque menstruation était le signal d'une manie furieuse pendant laquelle

il lui est arrivé de poursuivre, un couteau à la main, les personnes qui lui déplaisaient ou lui avaient causé la plus légère contrariété. Le second concerne une jeune domestique qui, le matin, tenta d'étouffer sa maîtresse dans son lit. Toute la nuit, elle avait été poursuivie par l'idée de cet homicide. Point de règles depuis trois mois. Chaque époque amenait des anomalies nerveuses. La congestion, qui s'était déclarée la veille, a persisté dix jours après l'acte répréhensible. Esquirol rapporte qu'une femme, à chaque retour périodique, éprouvait le désir de tuer son mari et ses enfants. L'impulsion augmentait surtout, s'ils étaient endormis.

La perturbation occasionnée par les règles ne jouerait pas un moindre rôle dans la production de la pyromanie ou folie incendiaire. Dans son traité de médecine légale, l'auteur que nous venons de mentionner a réuni diverses observations appartenant, pour la plupart, à des enfants de douze à quinze ans, tourmentées par l'évolution mensuelle. Les incendies, en 1830, se multiplièrent en France. Beaucoup furent commis par de jeunes filles dépourvues d'instruction, qu'excitaient le fanatisme et la rumeur publique. Hencke, qui, en 1817, a publié un excellent mémoire sur la pyromanie, insiste fortement sur les penchants que développe sous ce rapport la puberté, notamment chez les jeunes filles, et qui est particulièrement favorisé en Allemagne par l'éducation et le genre de vie. Entre autres faits qu'il emprunte aux *Annales judiciaires* de Klein, on remarque les suivants. Une fille de douze ans mit trois fois le feu et étouffa, à dessein, deux enfants. — Une servante de dix-sept ans, K..., s'était échauffée à la danse. A son retour, saisie d'anxiété, elle fut obsédée par un besoin incendiaire, dont elle ne fut délivrée, le troisième jour, que par la satisfaction. Sa joie, en voyant le feu éclater, fut telle « qu'elle n'en avait jamais ressenti de pareille. » — G..., âgée de moins de quinze ans, met deux fois le feu afin de quitter ses maîtres. Une ombre, placée devant elle, la poussait à cet acte. Céphalalgies intenses, menstruation en retard. — Chez W..., âgée de vingt-deux ans, trois fois coupable du même crime, les règles étaient également suspendues, mais elle avait, en outre, des crises épileptiques et fréquemment on la surprenait absorbée par la tristesse. — K..., âgée de douze ans, en service chez un vacher où elle était traitée durement, met le feu à la maison dans le but de retourner chez ses parents. — Même détermination, par suite d'un semblable mécontentement, chez W..., âgée de seize ans, K..., âgée de douze ans, F..., âgée de quatorze ans, et X... du même âge. Celle-ci, faible d'intelligence, n'était point réglée. — Sch..., âgée de vingt-deux ans, met quatre fois le feu,

poussée par une envie, qui devenait surtout irrésistible quand elle était restée quelque temps sans voir son amant, qui déjà l'avait rendue mère. — H..., âgée de onze ans, allègue le désir de voir un grand feu. — Une servante de dix-sept ans cède à une voix intérieure et deux fois allume un incendie. Elle contemple le premier avec calme. Au second, elle jette elle-même l'alarme, et après essaye de se pendre. Elle était sujette à des accès d'épilepsie, dont la violence redoublait aux époques menstruelles. Appelée à juger le cas, la Faculté de Leipzig laisse planer le doute sur l'intégrité mentale. — Malgré l'avis de cette Faculté, une jeune fille de quinze ans, inculpée de deux incendies, fut, en 1800, condamnée à mort. Elle aussi avait eu pour but de quitter ses maîtres. Le flux menstruel avait été excessif, peu abondant ou nul. — Il n'est pas dit si l'autorité de la science fut méconnue dans une occasion identique. K..., âgée de dix-sept ans, d'une petite stature, sans développement apparent des parties de la génération, n'était point réglée. — Jane Walls, âgée de treize ans, servante d'un fermier de Barkinside, près de Londres, était curieuse de voir l'effet de la flamme; elle supposait que ce spectacle devait être plus beau « que du charbon de terre ou du fagot allumé dans la cheminée. » (*Gazette des tribunaux*, 25 octobre 1833.)

En confirmation des idées de Hencke, G. Masius (*Comment. médico-légaux sur le droit civil et criminel*, Rostock, 1821) explique les phénomènes par *une sorte de passion du feu* ou *une sorte de propension à regarder le feu et à en approcher*. Une enfant de sa connaissance, âgée de quatorze ans, nerveuse et chlorotique, restait, pendant des heures, en contemplation devant le foyer ardent de la cuisine. Une autre s'était dénoncée comme incendiaire. Il n'en était rien; mais, dans la soif maladive d'assister à un embrasement considérable, elle avait rêvé l'incendie qu'elle s'imaginait avoir provoqué. Qu'eût-il fallu pour que le désir se transformât en réalité? Les pyromanes n'auraient souvent pas d'autre mobile. Un jeune garçon finit par succomber après avoir résisté longtemps à cette appétence des flammes.

La dipsomanie est encore une des déplorables anomalies qui dérivent des troubles de la menstruation. Cet irrésistible entraînement qui, ainsi que l'a démontré M. Semelaigne (t. I, p. 211 et 240), aboutit fréquemment de la périodicité à la rémittence, et de celle-ci à la continuité, compte par milliers ses victimes. Combien de malheureuses, adonnées avec fureur à la boisson, ne donnent pas, en particulier ou en public, le dégoûtant spectacle de leur honteuse dégradation! Elles ne connaissent ni le frein de la pudeur, ni celui de la crainte, ni celui

du péril. Aussi tombent-elles, pour la plupart, dans un abrutissement progressif ou dans une folie furieuse, qui, en raison des terribles visions dont elles sont assaillies, les conduit finalement au suicide ou aux violences.

Malgré sa fréquence à toutes les époques, cette funeste transformation s'opérerait, par privilége, vers l'âge critique. A la révolution que subit alors la constitution générale s'ajoutent communément des lésions locales. Plusieurs circonstances s'unissent, d'ailleurs, pour imprimer un cachet spécial aux dérangements d'esprit qui s'observent à cette période de l'existence féminine. L'état de souffrance, les déceptions qui se multiplient, le regret des charmes expliqueraient, au gré des auteurs, et notamment de M. Falret (*De l'hypochondrie*, p. 384), la prédominance des formes mélancoliques et hypocondriaques. Pinel cite une dame qui, fort alarmée de son déclin, n'entendait qu'avec une douleur poignante les mauvaises plaisanteries de son mari à ce sujet. Son découragement se trahit par de l'insomnie, des songes, de l'amaigrissement, de la stupeur. Des soins hygiéniques rassérènent momentanément son horizon ; mais des pertes utérines font revivre les appréhensions, et la malade s'absorbe dans la conviction de sa fin prochaine.

M. Morel a vu l'érotisme se manifester, dans ce cas, avec une intensité désespérante. Madame X..., mère de dix enfants, qu'elle avait tous allaités, commence, à quarante-cinq ans, par soupçonner la fidélité de son mari. Plus tard, elle l'accuse de tentatives de meurtre sur elle et ses enfants. Des métrorrhagies et une abstinence volontaire l'avaient épuisée. M. Morel obtint, de l'isolement et d'un régime réparateur, une amélioration notable ; mais bientôt les tourments revinrent et avec eux des exacerbations érotiques dont le médecin de Saint-Yon conçut le plus fâcheux augure. — Une dame du même âge et de haute naissance, dont M. Brierre de Boismont raconte l'histoire (*Annal. méd.-psych.*, t. XV, p. 600), fuit son domicile. A force de recherches, on la trouve à Paris, un soir, dans une rue obscure, faisant des propositions aux hommes de la plus basse classe. Sa tenue et sa conversation étaient irréprochables, mais, surtout aux époques des retours, elle se faisait un affreux plaisir de souffler la discorde dans les nombreux asiles où elle fut placée, par ses médisances, ses calomnies et ses rapports mensongers. Pour peu qu'elle échappât à la surveillance, son cynisme était révoltant. Le *Journal de médecine mentale* a déjà enregistré des faits analogues (t. I, p. 185).

Sans contredit, il peut être permis d'élever des doutes sur la réalité d'un lien entre l'égarement de l'esprit et l'état de la menstruation.

Dans beaucoup de cas, les règles suivent leur cours normal ou réapparaissent, après de longues suspensions, sans apporter de modifications notables dans le trouble psychique. D'autres fois le rétablissement de la fonction, loin d'être la cause de la guérison ou de l'amélioration, en est une conséquence. Seulement, ces faits incontestables n'excluent pas ceux d'un ordre opposé. Quand ces accidents menstruels s'offrent comme une explication plausible de l'origine ou de la disparition de la folie, on ne voit point de motif à l'incrédulité. M. Brierre de Boismont cite une jeune fille qui, au moment de la puberté, eut fréquemment des symptômes cataleptiques passagers. Divers remèdes furent inutilement employés. Elle guérit par la régularisation définitive du flux cataménial. Le même confrère constate un résultat semblable chez une autre malade, âgée de quinze ans, dont l'affection était bizarre. Elle divaguait ou affectait le mutisme, mettait des habits d'homme et faisait à chaque instant des culbutes. — Une fille de seize ans, non menstruée encore, est, d'après Jacobi, atteinte d'une manie aiguë, au dixième jour. L'éruption sanguine conjure immédiatement le désordre intellectuel. La filiation ici a tout le cachet de la vraisemblance.

Souvent la menstruation semble venir en aide à une prédisposition héréditaire. M. Morel (p. 191) a traité une malade dont la folie avait coïncidé avec les premières règles. Une tante était devenue aliénée dans la même circonstance ; M. Gendrin (*Traité de médecine*) parle d'une fille dont le père et l'oncle avaient terminé leurs jours par le suicide. Elle-même, sous le coup de la période mensuelle, s'est précipitée d'un quatrième étage.

Bien que les présomptions n'aient pas un fondement toujours précis, il est bon dans la pratique de ne pas négliger les indices que peut fournir la fonction mensuelle. Une dame anglaise, au dire de Pinel, boit froid, ayant chaud, et contracte une pleurésie qui s'accompagne d'obtusion délirante. Les règles n'étant pas revenues, on remarque, chaque mois, une agitation insolite qui se traduit par de la mobilité, un babil intarissable et des gestes bizarres. Le flux reparaît, les phénomènes cessent. Forestus cite un cas de suppression suivi d'ulcère à la cuisse; on dessèche la plaie et une manie furieuse se déclare : gestes indécents, propos obscènes. En proie à la frayeur, la malade se croit condamnée aux feux éternels. Une saignée du pied provoque le retour des règles et détermine la guérison. — Un autre fait, qui a en même temps une grande portée légale, est dû à M. Morel Il s'agit d'une fille de seize ans inculpée de vol et d'incendie. Pendant ses règles, dont l'abondance équivaut à des pertes, elle est comme hébétée et ses actes

sont automatiques. Soumise au traitement de la chlorose qui ramène la fonction à ses limites normales, cette pauvre aliénée reprend, avec la santé physique, ses excellentes qualités morales, et s'étonne des écarts auxquels elle a pu se livrer.

Il arrive, toutefois, que la folie née de la menstruation survit à son principe, soit d'emblée ou par l'habitude des récidives. Cette circonstance est d'un augure moins favorable. Le savant médecin de Saint-Yon a emprunté à Jacobi une observation de ce genre. Chez une fille de vingt-cinq ans, forte, et sujette, depuis sa première menstruation qui n'eut lieu qu'à vingt ans, à de violentes migraines, une suspension de deux mois occasionna une fièvre gastrique, de l'exaltation des sentiments et de la manie. Les symptômes s'amendèrent au retour des règles; mais la guérison ne fut complète qu'au bout de dix mois.

Toutes ces considérations prouvent combien la menstruation, dans ses rapports avec la folie, mérite l'attention médicale. Cette étude, en effet, est de nature à répandre la plus vive clarté sur une foule d'applications thérapeutiques et de problèmes légaux. On y voit aussi la confirmation de ce besoin, mieux senti chaque jour, de ne pas isoler l'aliénation mentale des modifications que le système nerveux reçoit des divers appareils.

THÉRAPEUTIQUE.

DES
EAUX MINÉRALES DANS LE TRAITEMENT DE LA FOLIE

Par M. le Dr BERTHIER,
Médecin en chef des asiles d'aliénés de Bourg (Ain).

> « L'eccelenza dei medici consiste, in buona parte, in dar le medicine, non solo salutifere, ma piacevoli. »
>
> (Torquato Tasso.)

Pour être fidèle à la maxime du Tasse, il semblerait que la fréquentation des sources minérales dût être particulièrement recommandée contre les dérangements de l'esprit. Outre l'effet salutaire des eaux, bains ou boissons, quoi de plus propre, en apparence, à tempérer l'excitation nerveuse, à dissiper de vaines vapeurs, à secouer une torpeur apathique, à donner enfin aux idées un meilleur cours, que le déplacement obligé d'un voyage, l'aspect d'un autre ciel, le changement d'habitudes, des promenades délicieuses, et les distractions variées d'un nouveau milieu! Chose étrange, cependant, on prescrit vulgai-

rement des excursions lointaines et l'on songe fort peu à faire jouir les pauvres insensés du bénéfice que procurent les stations minérales ! Si l'on consulte sur ce sujet les auteurs spéciaux, soit en aliénation mentale ou en hydrologie, à peine trouve-t-on, çà et là, dans leurs écrits, quelques données relatives à la cure des désordres psychiques par un moyen tant préconisé dans une foule d'autres affections.

Pinel, Esquirol n'en soufflent mot. M. Falret se borne à une prescription générale dans l'hypochondrie. MM. Michéa et Brierre de Boismont, dans leurs traités, le premier, *De l'hypochondrie et du délire des sensations*, le second, *Des hallucinations*, gardent également le silence. M. Morel n'aurait pas été plus explicite si, dans une note de son dernier ouvrage (p. 783), il n'eût dit que certaines eaux minérales convenaient « aux hypochondriaques ou mélancoliques de la classe riche qui souffrent de dyspepsie et de constipations opiniâtres, ajoutant que, selon Hoffmann, « il ne faut les prendre ni trop longtemps, ni en trop grande quantité. »

Cette abstention, du reste, s'explique. Il est, à l'égard de la plupart des fous, soumis aux écarts et à la versalité, des mesures à adopter et des convenances à garder, peu compatibles avec l'existence semi-aventureuse des clients balnéaires. La folie, là, ferait ombre. Ce n'en est pas moins, à notre avis, une lacune. Si la question était étudiée, nul doute que, du rapport pathogénique des diverses espèces psychiques avec le mode respectif d'action des eaux minérales, il ne découlât des indications précieuses à réaliser par d'opportunes applications en faveur d'une infinité de malades.

Notre but, dans cet article improvisé, est moins de remplir ce besoin que de le signaler à l'attention. Il nous a paru utile, comme premier jalon ou point de départ, de résumer brièvement ce que la science comporte, touchant les cas exceptionnels auxquels la médication thermale a été opposée à l'aliénation, et les stations les plus habituellement préférées.

Les eaux minérales, sans contredit, ont dû être conseillées pour des affections mentales diverses ; mais, soit que les prescriptions particulières aient été relativement trop peu nombreuses pour que, sur les lieux, les médecins inspecteurs en aient tenu compte, soit que, simple expédient dans la pensée des consultants, ceux-ci aient eux-mêmes négligé de les enregistrer, on ne voit guère figurer au nombre des malades, pouvant bénéficier de la médication thermale, que les hypochondriaques et les mélancoliques. Encore est-ce moins en raison de leur infirmité intellectuelle et morale que les déterminations ont été prises, qu'en vue de remédier à certaines conditions organico-patho-

logiques auxquelles on supposait que les symptômes psychiques étaient subordonnés.

L'hypochondrie, la mélancolie ont de tout temps été attribuées aux troubles de la fonction digestive, à des altérations gastro-hépatiques ou intestinales. Aussi le choix s'est-il porté sur les sources acidules, alcalines et purgatives, réputées dans le traitement de ces affections viscérales. Ce sont celles qu'indique Alibert, non-seulement dans l'hypochondrie et la mélancolie, mais dans l'hystérie et les variétés nerveuses qui dépendent de lésions abdominales. Dans le *Dictionnaire* en trente volumes, Guersant (p. 105) s'explique ainsi : « Les eaux acidules sont utiles aux hypochondriaques, parce qu'elles stimulent à la fois leurs organes digestifs et leur système nerveux. » Tous, sauf quelques nuances dans l'expression, répètent la même formule.

Parmi les principales eaux auxquelles la thérapeutique mentale serait le plus redevable, nous mentionnerons les suivantes :

En France : Ussat dans l'Ariége ; — Bagnères-de-Bigorre et Saint-Sauveur dans les Hautes-Pyrénées ; — Néris dans l'Allier ; — Luxeuil dans la Haute-Saône ; — Plombières dans les Vosges ; — Sail-les-Bains dans la Loire ; Alet dans l'Aude ; — Sierck dans la Moselle ; — Soultzmatt dans le Haut-Rhin.

En Allemagne : Schlangenbad et Ems dans le duché de Nassau ; — Baden-Baden dans le duché de Bade ; — Carlsbad en Bohême ; — Friedrichshall dans le duché de Saxe-Meningen.

En Suisse : Pfefers ; — Bade.

Ussat, sur les bords de l'Ariége, est située au pied d'un immense escarpement de rochers. Ses eaux, rangées parmi les salines, sont limpides, onctueuses, sans odeur ni saveur spéciales. Elles possèdent des propriétés hyposthénisantes très-propres à conjurer la surexcitation nerveuse, celle, notamment, qui résulte, chez les savants adonnés à de profondes études, de la concentration et de la fatigue intellectuelles. Les femmes sujettes à des anomalies de la sensibilité, par suite d'engorgements utérins, en recueillent aussi de grands avantages.

Bagnères-de-Bigorre, par sa position au voisinage des montagnes, la douceur de son climat et ses sites admirables, offre aux mélancoliques un délicieux séjour. L'effet des eaux, ferrugineuses, acidules, est légèrement stimulant. Il y a deux sources renommées : celles du Salut et [illegible] Foulon. Les bains de cette dernière ont un contact onctueux [illegible] de charmes, tout à fait favorable aux choréiques et aux malad[illegible] de palpitations nerveuses et d'analgésie cutanée.

Saint-Sauveur, dont les eaux sulfuro-alcalines ont avec celles de Barèges une grande ressemblance, présente un site délicieux. Les bains, très-onctueux, sont particulièrement estimés. La boisson pèse sur l'estomac. On y traite avec succès la migraine, la mélancolie et les affaissements d'esprit dus aux pertes séminales.

Néris, endroit agréable, mais que l'absence de distractions rend un peu monotone, convient aux individus chez qui prédominent l'exaltation de la sensibilité, l'éréthisme nerveux, les tendances spasmodiques et la morosité dyspepsique. Les débris de conferves qui nagent dans ses eaux, d'ailleurs limpides, leur communiquent un toucher oléagineux, un goût fade et des vertus lénitives. Cette source appartient à l'ordre des acidules gazeuses.

Luxeuil, assise dans une jolie plaine, au pied des Vosges, a des environs charmants. Ses eaux, limpides, inodores, onctueuses, d'une faible saveur astringente, sont apéritives, calmantes et exercent l'action la plus bienfaisante sur les constitutions et les affections nerveuses. Outre les éléments salins qui en forment la base, elles contiennent un principe savonneux et une matière brunâtre qui se dépose au fond des bassins.

Sail-les-Bains, dans un vallon pittoresque, sur le versant des montagnes du Forez, ne le cède à la station précédente, ni pour l'agrément des promenades, ni pour l'efficacité de ses eaux, qui, limpides, inodores, alcalescentes et savonneuses, proviennent des sources du Hamel, de d'Urfé et de la piscine. Ces dernières se distinguent par leur onctuosité.

Plombières. — Cette station a été longtemps un problème. On s'étonnait, à la faible minéralisation de ses eaux, des cures réelles qui s'y opéraient. La découverte récente de l'arsenic par M. le docteur Vincent Duval est venue expliquer le mystère. Les affections nerveuses et mentales n'en recevraient pas de moins heureuses modifications qu'une foule d'autres infirmités. « En cette eau, disait anciennement Toignard (*Entier discours*), on trouve remède contre les maladies de la tête, etc. » Le docteur Turck, parmi les symptômes curables, compte la chorée, l'hystérie, l'hypochondrie, etc. Même constatation par le savant inspecteur actuel, M. Lhéritier, qui attribue une certaine action à une substance pseudo-organique, la *glairine*. L'époque du traitement ne serait pas, selon lui, indifférente. C'est la fin du printemps et le commencement de l'automne que les hystériqnes et les hypochondriaques devraient préférer.

Alet, dans l'Aude, a acquis, quoique de fraîche date, une réputation exceptionnelle. Doucement laxative, en raison des carbonates et des

phosphates calcaires et sodiques qui la minéralisent, son eau, outre son action apéritive sur la muqueuse intestinale, produit sur le système nerveux des effets éminemment sédatifs. Sous ce rapport, elle fait merveille dans les migraines, les débilités intellectuelles et les hypochondries de cause dyspepsique ou morale. M. le docteur Fournier, inspecteur, la préconise dans les convalescences des fièvres typhoïdes. Ne serait-elle pas applicable aux aliénations qui se manifestent en cette circonstance?

Sierck est une petite ville de 2000 âmes, sur la Moselle, à 2 kilomètres des frontières du Luxembourg. C'est il y a douze ans à peine, que le hasard y a fait découvrir des sources alcalines, dont la vertu promet d'être utilisée contre le lymphatisme et les névroses entretenues par cette disposition. Le docteur Jœnger (de Colmar) cite une jeune fille de dix ans qui, après deux ans de maladie, fut guérie, en quinze jours, par les bains de soude et l'usage à l'intérieur de l'eau de Sierck. Cette enfant, dont la maigreur était extrême et le ventre très-tuméfié, avait des accès de lypémanie dans lesquels elle gardait un mutisme absolu.

Soultzmatt, grand bourg dans la jolie vallée de ce nom, s'étend au pied des Vosges. Ses eaux alcalines, exemptes de fer, doivent à la prédominance de l'acide carbonique libre, leurs propriétés hyposthénisantes et soporifères. Méglin les avait accréditées dans une foule de maladies chroniques. M. le professeur Tourdes (*Gaz. méd. de Strasbourg*, 1853, p. 194) reconnaît leur puissance dans l'hypochondrie, l'hystérie et la migraine.

Schlangenbad, dans une vallée solitaire, au centre de montagnes couronnées de forêts, attire ceux qui recherchent le repos de l'esprit et du corps. Ses eaux, dont la pénétration onctueuse agit sur l'enveloppe cutanée à la façon des cosmétiques, sont essentiellement contro-stimulantes, et partant très-propres à réfréner la surexcitation fébrile et nerveuse.

Ems, qui se rapproche de Vichy par la composition et les vertus médicales de ses nombreuses sources, rivalise aussi de succès avec la célèbre station française. C'est le rendez-vous de la société la plus nombreuse et la mieux choisie. Les éléments minéraux découverts par l'analyse, consistent, d'après Becquerel (*Des eaux d'Ems*, 1859), en bicarbonate de soude, chlorure de sodium, bicarbonates de chaux, de magnésie et de fer, sulfates en notable proportion, beaucoup d'acide carbonique libre et de l'azote, ce qui explique le contact onctueux et la propriété lixivielle des eaux. L'hypochondrie, la chorée, l'hystérie, toutes les névroses dont la chlorose est le point de départ, sont heu-

reusement modifiées à Ems, où des rives de la Lahn, qui arrose la vallée, la vue se repose agréablement sur le penchant des montagnes.

Baden-Baden jouit, comme Ems, et de vieille date, d'une grande célébrité, qu'elle doit à son doux climat, à ses beaux sites et au concours de ses visiteurs, attirés par la mode autant que par l'efficacité des eaux. Nulle part la vie n'est aussi bruyante. Les sources sont limpides, légèrement salées et onctueuses. La stimulation légère qu'elles procurent relève les organisations affaiblies ou opprimées par les souffrances névropathiques ou les affections morales.

Carlsbad, petite ville de 3000 âmes, sur la Toppel, semble prédestinée aux congrès des souverains. L'entrevue récente des trois potentats du Nord est le pendant de celle qui eut lieu, en 1820, dans le même but d'opposer une digue au flot montant du libéralisme. Les eaux sont fortement alcalines et salines. Plusieurs sources contiennent des traces d'iode et de brome. La notice concernant leurs propriétés curatives, fait figurer parmi les maladies nerveuses, dont on obtient la guérison, l'hystérie, l'hypochondrie, les convulsions et les affections mélancoliques.

Friedrichshall, dans la riante vallée de la Greck, à 20 kilomètres de Cobourg, possède des sources qui, exploitées jadis pour en extraire le sel de cuisine, ont été depuis abandonnées. Vers 1843, on a conçu l'idée d'en faire un moyen thérapeutique. L'eau, à la fois salée et amère, contient en fortes proportions des chlorures et des sulfates de soude et de magnésie, du sulfate de chaux, du bromure de magnésie. Son action est puissante sur le tube digestif et les principaux émonctoires, et, si elle ne se porte pas directement sur les centres nerveux, elle n'en modifie pas moins efficacement les fonctions par voie dérivative. C'est ainsi qu'elle aide à la résolution des congestions cérébrales et à la cure des diverses vésanies. Plusieurs établissements d'aliénés en Allemagne, Bamberg, Bendorf, Erlangen, Halle, Stadtbuge, Sachseberg n'auraient qu'à se louer de son emploi, préférable, selon M. Erlenmayer, à celui des autres eaux purgatives (*L'eau amère de Friedrichshall*, par le docteur Eisenmann, note traduite par M. A. Morpain). MM. Damerow et Hœrnich pensent qu'il n'est pas nécessaire, comme cela arrive pour d'autres médicaments chez les aliénés, d'élever les doses usuelles.

Pyrmont, sur le Weser, en Westphalie, offre, dans son encadrement de montagnes et avec sa riche verdure, l'aspect d'une retraite pleine d'aménité. Ses eaux alcalines et salines causent aux buveurs une sorte d'ivresse, qu'on attribue à l'abondance d'acide carbonique qu'elles

renferment. C'est, dit Alibert (*Matière méd.*, t. II, p. 780), particulièrement contre l'hypochondrie, la mélancolie et les autres maladies nerveuses qu'on les conseille. Une foule d'infortunés se rendent à cette précieuse source, comme à leur dernier refuge, ils y arrivent pleins d'espérance, et s'en retournent quelquefois après avoir éprouvé du soulagement.

Pfeffers, village du canton de Saint-Gall, est remarquable par sa belle situation, ses promenades ravissantes et ses routes modèles. Limpides, inodores et sans saveur, ses eaux passent pour être très-efficaces contre les maladies nerveuses.

Bade, à 4 lieues de Zurich, doit à ses bains une splendeur que Tacite fait remonter à la plus haute antiquité. Son climat est doux, sa situation pittoresque. Pour les distractions, néanmoins, elle n'est pas à la hauteur de plusieurs des stations précédentes. On trouve, dans la minéralisation des eaux, des éléments très-complexes : gaz hydrogène sulfuré, acide carbonique, sulfates de soude, de magnésie, de chaux, chlorure de soude, carbonates de magnésie, de chaux, parcelles de de manganèse et de fer. Odeur fétide, saveur nauséeuse, contact savonneux ; elles sont vantées dans les névroses du mouvement et de la sensibilité.

Tæplitz, Marienbad en Bohême, Pougues, Bourbon-l'Archambaut, Provins, en France, conviendraient aux hystériques, mélancoliques, hypochondriaques.

Nous ne pousserons pas plus loin cette revue. D'autres sources, de composition analogue, sont douées inévitablement des mêmes vertus. Mais la médecine mentale, ou n'en a point tiré parti, ou n'en a point consigné les avantages. On voit, du reste, à quoi, sous ce rapport, se réduisent les données relatives aux eaux que nous venons de mentionner. Hypochondrie, hystérie, mélancolie, ces noms, outre qu'ils ne représentent pas le cadre entier des folies, dissimulent des variétés morbides très-différentes. En sorte que la préférence à accorder à telle ou telle source reste toujours, sinon arbitraire, du moins à peu près uniquement subordonnée à l'action spéciale de chacune d'elles, soit sur l'ensemble de la constitution, soit sur la peau, les muqueuses ou les organes sécréteurs.

Le problème, en somme, demeure jusqu'à présent vierge. Pour le résoudre, une des premières conditions est de bien déterminer la nature des cas susceptibles de la médication thermale. En principe, ce sont ceux où le désordre psychique est fomenté directement ou entretenu par quelque lésion organique ou diathèse morbide. Mais le champ n'en

saurait être restreint aux seules variétés si mal définies de l'hystérie, de l'hypochondrie, de la mélancolie. Il y a lieu de croire que bon nombre de maniaques chroniques, de déments et de paralytiques généraux au début, pourraient, avec profit, fréquenter les stations minérales ; à plus forte raison les stupides, chez lesquels la fibre cérébrale est inerte ou opprimée par l'œdème, la stase sanguine, etc. La folie puerpérale, celle qui succède aux fièvres graves, typhoïdes, intermittentes, etc., fourniraient de même leur contingent. Où l'indication serait-elle, enfin, plus opportune que dans ces délires partiels diffus, auxquels M. Delasiauve a si justement appliqué la qualification de *pseudo-monomanies* et qui, s'accompagnant de douleur ou de compression encéphalique, tiennent évidemment, pour la plupart, à une hypérémie locale?

Après la fixation de l'état du malade, un second point important est le choix de la source, au double aspect du traitement et des influences ambiantes. Il va de soi que sa minéralisation soit en rapport avec le genre d'action à opérer. Un système d'exclusion serait d'autant moins fondé que nous avons agrandi la sphère des applications. La plupart des thermes peuvent être utilisés. Suivant que l'on veut favoriser la digestion stomacale, stimuler légèrement les intestins, obvier à la faiblesse ou à l'anémie, résoudre des obstructions viscérales, calmer la surexcitation génitale, detruire le lymphatisme, assouplir la peau ou en activer les fonctions, etc., etc., on aura recours aux eaux, soit gazeuses et alcalines, soit salines, ferrugineuses, bromo-iodurées, barégineuses, sulfureuses, etc., Ici, Néris, Bagnères-de-Bigorre; en hiver, Sail-les-Bains; en été, Ussat, Pfeffers, Schlangenbad, Wiesbaden, Kreutznach, Hombourg, Spa, Forges, Bath, Enghien, Baréges, etc., etc. Souvent on n'aura que détruit une complication, mais, par cette préparation même, les sédatifs directs auront ensuite plus de prise.

Quant au milieu, bien que secondaire en apparence, il est, en réalité, d'une importance capitale et, pour ainsi parler, comme le pivot de la cure. Les bains trop suivis, comme à Vichy, ou trop bruyants, comme à Hombourg, à Baden-Baden, exposent aux inconvéuients d'une surexcitation. Pour avoir son plein effet, l'agent pharmaceutique des eaux veut être secondé par une hygiène vivifiante et morale. Ce qui convient aux corps débilités, aux esprits aigris par la souffrance, les craintes ou les chagrins, c'est le triple bienfait d'une atmosphère pure et sereine, d'exercices modérés et d'une retraite paisible, au sein d'une nature pittoresque et d'une verdure champêtre. Une fontaine fraîche et murmurante, la vue des arbres, le bruissement des feuilles, le gazouillement

des oiseaux, les douces haleines des fleurs aux éthers parfumés, quels excellents antispasmodiques pour provoquer le sommeil, récréer les sens et rafraîchir les idées ! Et quels toniques plus puissants que le rayonnement solaire et l'air oxygéné, respiré à larges poumons, pour reconforter le sang, notamment chez les citadins, étiolés par les émanations malfaisantes de leurs rues étroites et de leurs sombres demeures ! *Sanguis moderator nervorum.* Pour Montaigne, et je partage cet avis, cet entourage est « la meilleure pièce des Nymphes. »

Nous n'entendons pas, certes, faire des eaux minérales une panacée. En principe, la folie ne peut être méthodiquement traitée que dans l'isolement d'un asile confortable et pourvu de toutes ses dépendances. Mais il est des exceptions, même nombreuses, pour lesquelles cet auxiliaire peut devenir une ressource utile. Le sujet, nous le répétons, est neuf et mérite d'être approfondi.

DES INDICATIONS DANS LE TRAITEMENT DES MALADIES NERVEUSES

Par M. LAURENT,

Médecin adjoint de l'asile d'aliénées de Saint-Yon (Seine-Inférieure).

(Communication faite au Congrès médical de Rouen, le 4 octobre 1863.)

Le champ des maladies nerveuses est immense. Condenser en quelques pages ce qui se rapporte à leur thérapeutique semble à priori difficile. Cette réflexion, qui s'offre naturellement à l'esprit, n'a point échappé à l'auteur. Devançant l'objection, M. Laurent laisse d'abord entrevoir qu'il ne s'agit ici, en effet, que des vues générales qui dominent l'horizon du sujet. Sa communication résume les principales données d'une étude qu'il a entreprise sur cette matière importante.

Par la nature de son rôle, il n'est point d'affection où l'action nerveuse ne soit intéressée. Le premier besoin qui surgit est celui d'une limite. Où la poser? Pour M. Laurent, le cadre n'admet que les cas où le système nerveux est primitivement, sinon seul, affecté, sauf exception de ceux où la modification pathologique coexiste, sans en dépendre, avec une autre altération fonctionnelle ou organique.

Le mot *névrose*, dont on se sert depuis Cullen pour désigner une maladie *sans matière*, satisfait peu notre confrère. Il incline à penser, avec le docteur Landry, que, chez beaucoup de névropathiques, la trame nerveuse, douée d'une susceptibilité particulière, bien qu'intacte dans la distribution de ses éléments, se trouve affectée par l'impression de certains fluides. En ce sens, véritablement clinique, les prétendues

maladies nerveuses, dont les promoteurs de la localisation se font gloire, ne seraient, pour la plupart, sous leurs apparences protéiformes, que la manifestation symptomatique ou sympathique d'un petit nombre d'états morbides plus ou moins complexes et généraux qui atteignent l'économie.

Suivant les temps et les écoles, les théories ont varié sur la génèse des maladies nerveuses. Si Galien, Highmore, Lange, Pitcarn, Blackmore les faisaient dépendre d'une altération du sang ou des autres humeurs, de leur fermentation, de leur viscosité, de leur crudité, de leur fluidité, d'autres, en plaçant le point de départ dans les solides, les attribuaient à la tonicité, à la mobilité, au relâchement, au resserrement, au racornissement des fibres (Boerhaave, Hoffmann, Pomme, etc.). Willis, Sydenham, Ridley avaient recours, pour en expliquer la formation, aux esprits animaux; Sthal à l'âme, Broussais à l'irritation. M. Laurent, tenant compte de cette mystérieuse unité qui préside au fonctionnement vital, ne les sépare point d'une modification dynamique se traduisant sous trois formes : *exaltation*, *oppression*, *perversion*.

Dans ses *Etudes thérapeutiques sur la pharmacodynamie*, M. le professeur Golfin divise en quatre ordres les indications : 1° *étiologiques*, tirées des causes matérielles ou morales; 2° *élémentaires*, offertes par les affections dont les éléments simples ou complexes sont saisissables; 3° *symptomatiques*, soit en raison de la gravité des symptômes, de leur origine inconnue ou du danger que court l'organe sur lequel s'exerce l'action sympathique; 4° *vitales ou réactionnelles*, selon le mode et le degré de réaction de la force médicatrice, qui peut être intense, faible, irrégulière, ataxique. M. Laurent se propose de suivre cette division.

L'empirisme, la vaine médecine du symptôme, doit, selon le savant aliéniste, céder devant des investigations plus approfondies. Altérations du sang, cachexies, diathèses, intoxications, que sont d'instables anomalies auprès de ces faits significatifs? N'est-ce pas là que doit s'inspirer le praticien, comme l'atteste chaque jour l'expérience que l'on puise dans les grands centres de population, dans les villes manufacturières, à Rouen, par exemple?

M. Laurent exalte avec raison l'importance des indications étiologiques. L'influence de l'éducation physique et morale est toute-puissante sur l'homme. D'une bonne ou mauvaise direction dépendent, soit un juste équilibre propice à la santé du corps, à l'essor des facultés et à l'harmonie des affections, soit des écarts où s'alimentent activement les maladies nerveuses. Pour apprécier ces maladies, pour les prévenir ou

en faire justice, il importe donc d'étudier à fond les lois de l'hygiène et de combiner ses ressources avec celles de la thérapeutique. Les causes occasionnelles sont souvent fugaces et sans portée. Mais on ne saurait trop prendre en considération les causes prédisposantes et déterminantes, spécialement lorsqu'elles se compliquent de circonstances héréditaires.

Dans les affections élémentaires, la découverte des éléments est précieuse, puisque le traitement en découle naturellement et n'échoue que contre les maux trop profonds ou très-compliqués.

Nos moyens, en général, sont faibles, nos efforts incertains, quand, pour nous guider, nous n'avons que les symptômes. Il est cependant des groupes de phénomènes dont la circonscription est déterminée et contre lesquels l'expérience nous fournit des armes. Soumis à des règles, l'empirisme alors n'agit point en aveugle. L'ennemi qu'il combat est voilé, mais il sait où et comment l'atteindre. Malgré l'obscurité, l'attention fortifiée par le talent et l'étude n'est point ici inféconde.

Ces réflexions ne sont pas moins applicables aux indications vitales ou réactionnelles. En présence de ces troubles nerveux qui, par l'étrangeté de leur physionomie, l'instabilité de leur marche, l'imprévu de leurs rémissions ou de leurs exacerbations répugnent à toute classification, on conçoit l'embarras extrême de la médecine. Tiennent-ils à la constitution, aux tempéraments, à l'idiosyncrasie, à un mode particulier de la sensibilité? La force médicatrice est-elle en excès ou en défaut? s'égare-t-elle dans son action? M. Laurent croit que ce sujet appelle une nouvelle analyse clinique et qu'on se hâte trop de mettre sur le compte du caprice nerveux des manifestations sourdes ou obscures qui doivent répondre à des types, et qu'un examen plus approfondi finirait infailliblement par rendre à leur véritable signification.

Tels sont les *desiderata* qui ont motivé l'entreprise du médecin de Saint-Yon. Tel est le plan qu'il poursuit. Si la route est ardue, notre collègue a de la sagacité et du zèle. Nul doute que, pénétrant patiemment dans ses méandres, il ne parvienne à y planter quelques jalons.

DELASIAUVE.

DE L'ACIDE PRUSSIQUE COMME HYPNOGÈNE.

NOTE ADRESSÉE A LA SOCIÉTÉ MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE DE PARIS, le 30 mai 1864,

Par M. le Dr BERTHIER.

L'insomnie, symptôme non moins grave que fréquent, tourmente à des degrés divers tous les aliénés. Elle épuise les forces, entretient

l'agitation, favorise la chronicité et prépare à la démence. Cherche-t-on, en vertu des saines doctrines, à combattre l'état nerveux qui l'occasionne, le triomphe n'est pas assuré. Pendant la lutte, ordinairement fort longue, plus d'une fois, au contraire, le mal s'enracine et, réagissant sur son propre principe, en accroît le péril; cercle vicieux où réciproquement l'effet et la cause se fortifient. On recourt à l'opium ou à ses succédanés. Mais ceux-ci, à leur tour, loin de toujours réussir, déterminent souvent de l'inquiétude, des nausées, de l'empâtement, des rêvasseries. Leur saveur, amère d'ailleurs, passe difficilement inaperçue, et beaucoup d'insensés, énorme inconvénient, opposent à son emploi une résistance invincible. Tels sont, entre autres, les maniaques, que la moindre contrainte électrise et surexcite, et les monomanes en proie à des idées de persécution qui soupçonnent le poison dans les remèdes les plus salutaires. Quant aux potions calmantes, prodiguées en pareil cas, leur efficacité est au moins douteuse, sinon vaine ou transitoire.

Or, il est une substance susceptible, par sa vertu incontestable, de remplacer dans les insomnies *tous les narcotiques connus*. Cette substance, agréable au goût, d'une action presque constante et d'une innocuité sans limites autres que les règles de la prudence, c'est l'ACIDE CYANHYDRIQUE. J'en ai fait l'épreuve sur plus de deux cents malades, hommes et femmes, de différents âges.

Le hasard m'a procuré la découverte de cette propriété spéciale. En parcourant un journal espagnol, *Il Siglo medico*, je tombai sur un article intitulé : *De l'acide prussique dans la manie*. Il s'y agissait d'un médecin anglais, le docteur Melcod, qui, à l'aide de ce poison violent, aurait guéri une quarantaine de manies, soit simples, soit compliquées d'épilepsie, de paralysie, de dysménorrhée ou de mélancolie.

Bien qu'on doive être en garde contre de fabuleuses annonces, les résultats me parurent assez séduisants pour m'engager à des essais. L'instruction à la main, je soumis donc successivement au traitement indiqué un grand nombre de maniaques. Avais-je mal employé le remède? Mes sujets étaient-ils rebelles? Je ne sais, mais j'échouai complétement.

L'insuccès heureusement ne fut pas sans compensation. Parmi les phénomènes consécutifs et favorables à l'absorption médicamenteuse, l'auteur anglais avait signalé un sommeil court et profond. Ayant, de mon côté, fait la même remarque, je me demandai s'il ne serait pas possible d'utiliser cette action hypnogène pour obvier à l'insomnie si fâcheuse de certains aliénés. Je résolus de m'en assurer.

En conséquence, je fis prendre le soir, trois heures après le dernier repas, graduellement, de 1 à 6 gouttes d'acide cyanhydrique, au septième, puis au sixième, dans un demi-verre d'eau sucrée, aux aliénées les plus turbulentes de la Madeleine. Quelle ne fut pas ma surprise en apprenant le lendemain que presque toutes ces femmes avaient ou parfaitement ou mieux dormi! Je continuai avec le même bonheur, et finis par obtenir ainsi, pour une foule de pauvres malades, le repos si longtemps vainement désiré de la nuit.

Maintenant, au lieu d'opium j'emploie presque exclusivement l'acide cyanhydrique, et jusqu'à présent je n'ai eu qu'à me louer de cette substitution. L'effet, du reste, est généralement immédiat, et je renonce au médicament s'il ne l'a pas produit au bout de trois ou quatre jours. Ajouterai-je que le liquide n'excite aucune répugnance, qu'il est facile, en le déguisant, de le faire prendre au malade à son insu, et que jamais nous n'avons eu à déplorer aucun accident.

ASILES.

SUR
LA SÉQUESTRATION ET LE TRAITEMENT DES ALIÉNÉS

Lettre de M. Casimir PINEL

à M. le Directeur du JOURNAL DES VILLES ET DES CAMPAGNES (1).

Monsieur,

Ne lisant pas d'ordinaire le journal que vous dirigez, je n'ai connu que par hasard un article de M. Léopold Giraud, qui m'apprend que votre feuille a publié, le 10 février, un deuxième article de M. Delahaye sur les asiles d'aliénés et la législation qui les régit.

(1) L'écrivain du *Journal des villes et des campagnes* dont nous avons reproduit les attaques dans notre numéro d'avril, croyait bien embarrasser les aliénistes par ses défis de controverse. Il ignorait que, déjà (t. III, p. 58), nous avions péremptoirement réfuté des arguments qui n'ont pas le mérite de la nouveauté. Les raisons développées avec autant de clarté que de force par notre savant collaborateur, dans son précédent écrit et sa lettre actuelle, achèveront d'édifier, nous l'espérons, les gens sincères qui n'ont pas le parti pris de fermer les yeux à l'évidence. Nous ne voulons ajouter, en ce qui nous concerne, qu'une courte remarque. Nos adversaires se débattent dans le vide. Jamais, pour eux, n'arrive l'opportunité de produire les faits accusateurs dont ils tiennent en réserve une ample provision. En revanche, ils sont prodigues d'assertions et de déclamations qu'on ne leur demande point.

Quant à la demoiselle Le Maire, dont nous respectons les intentions si chari-

Je n'ai pu, dès lors, en parler dans le numéro d'avril du *Journal de médecine mentale.*

M. Léopold Giraud prétend que le nouvel article de M. Delahaye renverse toutes mes assertions. J'affirme, au contraire, que mes arguments restent tout entiers, parce que ces arguments s'appuient sur des faits, et que les faits ne se détruisent point. Publiez ma réponse, et vos lecteurs apprécieront.

M. Léopold Giraud, qui demande qu'on soit sérieux, soutient cependant qu'on a enfermé, très-légalement, dans des asiles des personnes qui n'étaient pas folles, et, quand j'avance qu'on n'a pas jusqu'à présent cité un seul exemple positif de séquestration illégale, il réplique : « Illégale, non, mais arbitraire, oui. » Et il cite à l'appui un prospectus qui, dit-il, ne m'est point inconnu, et auquel (c'est son dernier mot) il m'engage à répondre.

Sans avoir l'avantage de connaître M. Léopold Giraud, je le tiens pour un écrivain honorable, et je me refuse à croire qu'il veuille, un seul instant, étayer l'opinion qu'il a émise sur les asiles et sur la loi de 1838, d'une pareille production, évidemment émanée d'un homme dont le cerveau est malade, ou le sens moral profondément altéré.

Pour éviter d'ailleurs toute équivoque sur l'acception des mots et sur leur valeur, j'affirme qu'il n'a pas été constaté dans les asiles un seul cas de séquestration *illégale ni arbitraire.*

Si, comme on l'articule, des personnes non aliénées ont été enfermées très-légalement dans ces établissements spéciaux, qu'on joigne la preuve à l'énonciation ; car de telles accusations sont trop graves pour se passer d'une démonstration irrécusable. Je somme donc M. Léopold Giraud, au nom de la vérité et de l'honneur, de dire nettement où et quand se sont passés les faits odieux dont il s'autorise.

La médecine aliéniste ne craint pas le grand jour ; elle l'appelle de tous ses vœux, et désire vivement que le sénat fasse un rapport sur les pétitions portées devant sa haute juridiction.

Fût-il d'ailleurs avéré que des actes, soit illégaux, soit arbitraires,

tables, nous craignons que, dans sa pétition au sénat, elle ne se soit lancée un peu à la légère, et n'ait laissé voir le bout d'oreille de ceux dont elle s'est rendue l'interprète. Ce qu'elle réclame, en réalité, c'est que l'aumônier hérite du médecin dans la direction du traitement moral. Comment le sénat a-t-il tardé si longtemps à déférer à un vœu si intelligent? Cela nous étonne. Pourtant n'eût-il pas été prudent à la vertueuse demoiselle de consulter les intéressés ? Nous connaissons, en grand nombre, de dignes aumôniers qui ont la sagesse de se renfermer dans leurs attributions. Si elle allait être désavouée ! c'est alors qu'elle verrait son *béjaune.* *(Note du rédacteur en chef.)*

ont été commis par des médecins sans scrupule et sans probité, pourrait-on, sans faire violence à la raison et à l'équité, généraliser ces faits exceptionnels, et, du même coup, incriminer tous les aliénalistes? Parce qu'il est dans toutes les professions des gens indélicats et peu consciencieux, en rend-on responsable la grande majorité de ceux qui suivent honorablement la même carrière?

Au moins, quand une attaque monte jusqu'à nous, qu'elle nous vienne de personnes compétentes! M. Delahaye, dans l'article du 10 février, égare ses lecteurs, en traitant une question qui lui est absolument étrangère. Il n'eût écrit ni cet article, ni le précédent, s'il avait étudié l'histoire de la médecine mentale, la législation qui régit les aliénés, et si, pénétrant dans nos asiles, il avait pris les informations nécessaires auprès des hommes de science, des administrateurs, des autorités et des magistrats.

Laissant de côté, comme indignes de trouver place dans une polémique honnête, les plaisanteries d'un goût fort douteux qu'il renouvelle sur les médecins, nous remarquerons que telle est la foi profonde de M. Delahaye dans son savoir en aliénation, comme dans les diverses branches de la médecine, qu'il daigne apprendre à M. Delasiauve, ainsi qu'à tous ses confrères, que « depuis Pinel, la science médicale a fait fausse route, et que le moment est venu d'en finir avec les erreurs presque séculaires dont les conséquences peuvent être si funestes à la liberté et à l'humanité. » — Et, par un excès de bonne grâce, M. Delahaye « veut bien se montrer désolé d'enlever à M. Delasiauve les illusions chères et respectables sur lesquelles il a vécu jusqu'ici. »

Que dire à cela? qu'opposer à des hérésies scientifiques qui empruntent ce ton magistral propre seulement aux personnes qui veulent déguiser leur ignorance et se sauver par l'audace, en traitant un sujet dont elles ne savent pas le premier mot?

M. Delahaye ne craint pas d'insulter à la médecine, en général, et aux savants qui l'ont illustrée. Voudrait-il imiter ainsi ces dévots, à la manière de Tartufe, qui, ayant toujours à la bouche les mots vertu, morale, philanthropie, voient l'arbitraire, le despotisme, la mauvaise foi, l'improbité et l'ignorance chez les autres; se croient eux-mêmes de grands docteurs, et s'arrogent le droit d'outrager toutes les gloires de leur pays? Serait-il, par impossible, en communion d'idées avec ces hommes qui, parlant à tout propos de liberté et de progrès, sont embourbés néanmoins dans l'ornière de l'absolutisme, et d'un passé qui, grâce à Dieu, ne peut renaître?

Évidemment, M. Delahaye ne sait absolument rien de ce qui a été fait en médecine, et principalement en aliénation : il ne connaît pas, comme nous le lui avons dit déjà dans le *Journal de médecine mentale*, les travaux éminents de Pinel, d'Esquirol, de Ferrus et de leurs nombreux élèves ; il ignore que c'est au premier de ces médecins célèbres qu'est due la réforme du traitement des maladies mentales ; qu'il fit tomber les chaînes des aliénés ; qu'à partir de cette époque, les études sur la folie reçurent une extension considérable ; que c'est enfin par l'impulsion intelligente et généreuse de Pinel et de ses successeurs, que non-seulement en France, mais dans la plupart, aujourd'hui, des pays civilisés, ont été fondés des asiles, avec toutes les conditions que commande la science et que peut désirer l'humanité.

M. Delahaye s'imagine que le sujet de la législation mentale n'a point encore été abordé, et cela parce que, dit-il, « la question n'a jamais été traitée sous son véritable jour, et placée sur son vrai terrain.

» Il fallait pour cela (ce sont ses paroles) qu'une personne digne de foi, qui a vu de près, pendant de longues années, les *malades* et les *médecins*, eût l'idée de communiquer au public, en le confiant d'abord au sénat, le résultat de ses observations consciencieuses. C'est ce qu'a fait mademoiselle Lemaire. »

Est-ce avec une rare candeur, ou un oubli complet du passé, que M. Delahaye écrit *sérieusement* de pareilles énormités ? Ainsi la loi de 1838, discutée à la chambre des députés et à celle des pairs, par les hommes les plus célèbres et les plus accrédités de l'époque, n'a aucune espèce de valeur, et elle doit être réformée parce que mademoiselle Lemaire n'avait pas encore été infirmière à l'asile de Châlons, et n'avait pu communiquer à nos assemblées législatives ses vues lumineuses et philanthropiques sur la manière dont devaient être dirigés les asiles spéciaux.

Bien malheureux furent nos législateurs de ne pouvoir recevoir les conseils de cette demoiselle, et d'être forcés de s'en tenir aux avis des médecins aliénistes les plus renommés du temps ! Que sont les noms d'Esquirol, de Ferrus, de Pariset, de Calmeil, de Leuret, de Falret, de Lélut, de Foville, de Parchappe, etc., auprès de celui de la digne et vertueuse infirmière de la Marne ?

Nous serions toutefois curieux de savoir ce que dirait M. Delahaye si, sur une grave question de polémique, de littérature, de religion ou de presse, une plieuse ou un porteur de journaux venait à émettre son opinion dans un sens critique, contraire à la plus manifeste évidence, et qu'il fût soutenu par un médecin aliéniste.

Tout lecteur de la pétition, à entendre M. Delahaye, peut considérer comme acquis les points suivants, à savoir : « que les asiles ne sont point des maisons de santé, et que tout ce qu'on y voit, tout ce qu'on y pratique, n'est propre qu'à retarder ou plutôt à empêcher la guérison. »

Que M. Delahaye parcoure les comptes rendus annuels du directeur de l'assistance publique, et il trouvera la réfutation formelle de cette calomnie!

Nous avons publié dans le tome XXe des *Mémoires de l'Académie de médecine* (1856) la statistique des guérisons obtenues dans les maisons d'aliénés, et une statistique plus récente dans le *Journal de médecine mentale* (t. II, p. 207). De ces calculs, il ressort qu'en 1853, sur 4872 malades admis dans les asiles publics ou privés, on en compte 2771 sortis après guérison, soit 56,88 pour 100.

Les proportions indiquées par plusieurs médecins aliénistes sont pour Esquirol : 1 sur 3; Desportes, 1 sur 3,07; Ferrus (Bicêtre), 1 sur 1,96; Foville (Rouen), 1 sur 1,78; Girard de Cailleux (Auxerre), 1 sur 3; Parchappe (Rouen), 1 sur 1,69; Calmeil (Charenton), 1 sur 2,07; Guislain (Gand), 1 sur 1,53; Brierre de Boismont (asile privé), 1 sur 1,20; Casimir Pinel (asile privé), 1 sur 1,21.

M. Delahaye ajoute « qu'il peut y avoir dans les asiles tout autre chose que des malades, attendu que les médecins, seuls juges de l'état mental du citoyen, s'ils ne trompent jamais personne, peuvent, du moins, se tromper ou être trompés. »

Nous l'avons exprimé déjà et le répétons : Il n'y a, et il ne peut y avoir, en vertu de la série d'examens, de formalités et de garanties qui président à l'admission dans les asiles, que des aliénés. Personne, et c'est la première des raisons, personne n'est plus compétent pour décider à cet égard qu'un aliéniste, comme personne n'est plus compétent qu'un journaliste pour vider une question de presse, ou un jurisconsulte, une question de jurisprudence.

Assurément, les médecins ne sont point infaillibles; mais ils sont placés dans des conditions à se tromper beaucoup moins dans les cas spéciaux, que ceux qui n'ont fait aucune étude médicale. Il est possible encore qu'ils viennent à tromper; mais ces exceptions, s'il en existait, que prouveraient-elles?

M. Delahaye dit encore :

« Que l'arbitraire illimité, l'arbitraire sans rivages préside aux placements dans les établissements d'aliénés, et qu'une fois le placement opéré, il n'y a plus ni fuite, ni secours, ni plaintes possibles. »

Rédigée pour produire de l'effet, cette troisième accusation a le double tort d'être aussi fausse qu'elle est odieuse. Nous mettons, une fois encore, l'auteur au défi de nous citer, à l'appui de ses incriminations, un seul fait incontestable. Pour avoir la hardiesse de parler ainsi, il faudrait avoir vu les choses par soi-même, ou, tout au moins, s'appuyer de témoignages positifs, et ne pas rester sous le coup d'une dénégation qui pourrait se traduire en poursuites correctionnelles.

Autre allégation :

« La surveillance des autorités judiciaires et administratives, telle qu'elle a été établie par la loi du 30 juin, reste, dit M. Delahaye, complétement illusoire, parce qu'elle n'a pas lieu en temps utile, et que les représentants du pouvoir n'arrivent jamais que pour constater et déplorer le mal, mais non pour le réparer. »

Ici la malveillance change de terrain. L'accusation, non moins fausse et mensongère que les précédentes, s'en prend aux autorités judiciaires et administratives. Or, l'intervention de ces autorités, loisible à tous les instants, s'exerce d'une manière fréquente, et dans les limites prévoyantes d'une vigilance attentive. Quel mal ont-elles constaté, déploré et non réparé? A quelle époque et dans quel asile? L'administration et la magistrature sont trop haut placées dans l'estime publique; elles ont trop le respect de l'aliéné et de la loi pour avoir besoin d'être défendues. Nous les voyons à l'œuvre tous les jours, et de telles assertions, à nos yeux, ne sont et ne peuvent être que des calomnies.

M. Delahaye remarque enfin, avec une crudité d'invectives inqualifiable, que « tout le système des garanties données à la liberté individuelle, très-beau sur le papier, très-bénévolement accepté par l'ignorance et la crédulité publiques, se réduit à un trompe-l'œil ou plutôt à une mystification. »

Ici l'irrévérence de l'auteur n'a d'égale que sa crédule présomption, basée sur une erreur flagrante. Comment oser qualifier de mystification une loi qui est un des plus grands bienfaits dont notre pays et notre époque puissent s'honorer!

La conclusion est, en tous points, à la hauteur des prémisses.

« En conséquence, y est-il dit, les droits de la liberté individuelle n'étant plus ni protégés sérieusement, ni efficacement défendus, se trouvent livrés à la merci de l'omnipotence médicale qui peut, à volonté, les enfreindre ou les respecter; ce qui s'appelle le régime du bon plaisir clandestin ou le despotisme organisé. »

En résumé, toute cette déclamation est gratuite. On dirait un parti pris

d'avancer, comme le personnage de Beaumarchais, des choses inexactes, parce que, pense-t-on, il en reste toujours quelque chose. Je n'ai pas mission de plaider la cause du corps médical, honorable et nombreux, qui s'occupe des maladies mentales, et de cette défense, il n'a nul besoin. On est seulement en droit de se demander s'il peut être permis à M. Delahaye d'outrager, sous prétexte d'humanité et de liberté, des hommes qui méritent la considération et le respect?

Nous avions entendu parler de la pétition de mademoiselle Lemaire. On nous avait initié indirectement aux mobiles qui l'ont inspirée, et l'instigateur ne se dissimulait pas pour nous sous un voile impénétrable; en ceci nous n'apprenons rien au *Journal des villes et des campagnes*. Cependant, il eût été désirable peut-être, pour les lecteurs de cette feuille, que la position réelle de mademoiselle Lemaire eût été mieux éclaircie; qu'on sût, par exemple, si en donnant, comme elle l'assure, sa démission, cette résolution a été spontanée et volontaire, ou bien, si, au contraire, dans la fausse situation où elle s'était mise, ne prenant pas les devants, elle n'avait pas la crainte d'être enveloppée dans la mesure qui a frappé M. l'aumônier?

Que cette digne demoiselle se fût bornée à dénoncer les abus, les infractions, les actes qu'elle prétend arbitraires et qui se sont, d'après elle, passés dans l'établissement de Châlons, pendant qu'elle y était dans une position des plus subalternes, le fait, pour être inusité, aurait pu ne pas sembler surprenant; mais qu'allant au delà, elle attaque, sans mesure, sans choix ni discernement, les médecins, l'autorité, les magistrats, les commissions de surveillance, etc., etc., cela ne peut qu'affliger les amis de la sincérité et de la décence.

Mais ce dont il est surtout permis de s'étonner, c'est que cette femme ait pu trouver de l'écho et des écrivains assez crédules pour se faire les champions de ses dénonciations dont le but consiste à discréditer, par la publicité, les établissements les plus philanthropiques, à porter le doute et l'alarme dans l'esprit des familles qui ont des parents aliénés.

Espérons que le sénat fera bonne et prompte justice de ces misérables calomnies.

Dans son incompétence radicale en aliénisme, M. Delahaye va chercher ses arguments jusque dans le *Roman anglais contemporain*, et paraît prendre au sérieux les peintures horribles qu'a tracées l'auteur dont l'imagination morbide se décèle dans son œuvre « qui porte, comme le dit fort bien M. Forgues, le cachet de son origine fiévreuse. »

Mais que veut-on prouver par ces scènes exagérées, fictions des-

tinées à émouvoir le bénévole lecteur? N'est-ce pas, du reste, un flagrant anachronisme que de présenter aujourd'hui les asiles anglais, comme des séjours maudits peuplés de bourreaux et de victimes? Qui ne sait que l'Angleterre a suivi la France, quoiqu'un peu tardivement, il est vrai, dans la voie féconde des réformes pour ses asiles, et que les progrès accomplis ne méritent que des éloges?

Nous ignorons où M. Delahaye a pu recevoir son éducation. Mais un homme bien élevé n'a, certainement, jamais employé le langage dont il se sert. Qu'il sache, d'ailleurs, que les *guérisseurs de monomanies* ne sont pas devenus assez monomanes pour attacher quelque importance à des paroles si peu dignes d'un écrivain sérieux. Ils se contentent de voir en lui un de ces critiques irréfléchis auxquels même des douches ne pourraient rendre le bon sens absent.

Les attaques déplacées de M. Delahaye nous autoriseraient à chercher, à notre tour, non dans les romans, mais dans l'histoire, des peintures parfaitement véridiques du parti qu'il s'honore de représenter, et à lui rappeler, entre autres, les horribles scènes de l'inquisition; mais nous ne sommes point assez injustes pour invoquer le passé, lorsqu'il s'agit seulement du présent.

M. Delahaye avait défié la publicité médicale de reproduire son article du 19 janvier. Nous l'avons imprimé en entier dans le *Journal de médecine mentale*. De son côté, le *Journal des villes et des campagnes* ouvrira, nous l'espérons, ses colonnes à nos deux réponses. L'équité l'exige, et M. Delahaye, nous en sommes d'avance convaincu, s'empressera de faire reconnaître notre droit à cette légitime satisfaction.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Casimir PINEL.

NÉCROLOGIE.

OBSÈQUES DE M. ADOLPHE GARNIER.

Dans l'avant-dernier numéro du *Journal de médecine mentale*, nous avons annoncé la perte considérable que la Société médico-psychologique a faite dans la personne de M. Adolphe Garnier, l'un de ses anciens présidents. Les obsèques ont eu lieu en grande pompe à Saint-Thomas d'Aquin, le 7 mai. Parmi les notabilités qui affluaient, la Société médico-psychologique était représentée à cette triste cérémonie par MM. Baillarger, Brierre de Boismont, Brochin, Cerise, Fournet,

Girard de Cailleux, Legrand du Saulle, Loiseau et Paul Janet, qui tenait un des cordons du poêle avec MM. Mignet, Dumont et Patin. Au cimetière, des discours ont été prononcés : au nom de l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Dumont; au nom de la Faculté des lettres par M. Paul Janet ; au nom de l'École normale supérieure, par M. Nisard; au nom de la Société médico-psychologique, par M. Brochin ; enfin, au nom de toute l'assistance, par un ami de la famille. Voici celui de notre secrétaire général. D.

Discours de M. Brochin.

Messieurs,

Qu'il me soit permis, après les éloquents hommages que vous venez d'entendre, de payer ici, au nom de la Société médico-psychologique de Paris, un faible tribut de ses profonds regrets.

La médecine a toujours eu, par son objet comme par ses méthodes, des rapports assez étroits avec la philosophie pour qu'il n'y eût rien d'étrange à ce qu'elle vînt, par ma bouche, rendre un respectueux hommage à l'éminent professeur dont la perte cause de si unanimes et de si légitimes douleurs. Mais elle a un titre plus direct pour revendiquer ici sa place ; elle est liée par un devoir étroit, qu'elle tient à honneur d'accomplir.

Il est une branche de la médecine qui a pour objet l'étude des aberrations et des défaillances de la partie la plus élevée de notre être, de ce qui nous fait hommes : l'intelligence, et pour but de rappeler les malheureux insensés à la vie morale, ou, du moins, quand elle est impuissante à le faire, de les élever, par les soins et la tutelle dont elle les entoure, à la *dignité de malades*. J'ai nommé la médecine mentale, cette conquête philosophique de la fin du dernier siècle sur les préjugés et les superstitions d'un autre âge; la médecine mentale qui, dans l'ordre des faits, a suscité de nouveaux élans à la charité, en ouvrant des asiles aux infirmités de l'intelligence, et, dans l'ordre des spéculations, liée qu'elle est à la philosophie par une de ses parties essentielles, la psychologie, a ouvert de nouveaux horizons à la science des Cabanis, des Frédéric Bérard, des Maine de Biran, des Destutt de Tracy.

Une Société s'est constituée, il y a une quinzaine d'années, dans le but de poursuivre et de perfectionner cette étude difficile. Les liens nombreux qui rattachent la psychiatrie, d'une part aux sciences physiologiques, de l'autre à la philosophie, à la morale, à la jurisprudence et à l'administration, ont fait naturellement appeler dans son sein des philosophes, des moralistes, des physiologistes, des jurisconsultes et des administrateurs. M. Garnier y avait sa place. Accueilli avec tout le respect et toute la déférence que lui méritaient son savoir et son caractère, il y a apporté en échange, dans les discussions, cette lucidité d'esprit, cette sûreté de jugement, qui étaient un de ses principaux mérites, et cette précision de langage qui lui était familière, et qui est si utile dans les questions abstraites ; dans la direction des travaux de la Société, quand il en a été

président, cette fermeté pleine de courtoisie, qui était un des traits de son caractère, ce zèle et cette exactitude qui sont les devoirs inhérents à l'honneur de la présidence, et dont il se plaisait, en toutes circonstances, à donner le bon exemple.

Ce que la Société médico-psychologique, ce que la science elle-même ont gagné à ce rapport, à ce contact journalier de la philosophie et de la médecine, à cette immixtion réciproque de la physiologie et de la psychologie, personne mieux que lui n'eût été apte à le dire. Je n'ai pas la prétention de le suppléer en ce moment. De plus habiles et de plus compétents le diront un jour. Qu'il me suffise de rappeler que, dans une des réunions familières des membres de cette Société, M. Garnier résumait ainsi son sentiment à cet égard : « De l'union des philosophes et des médecins, il est résulté que les médecins reconnaissent des principes moraux agissant sur nos organes ; que les philosophes apprécient mieux de leur côté le rôle et l'influence de l'organisme dans les faits de l'ordre psychologique, et qu'ils ont appris à s'estimer et à s'apprécier davantage les uns les autres, en étudiant en commun les mêmes questions. »

C'est cette estime profonde que tous les membres de la Société médico-psychologique avaient conçue pour M. Garnier, c'est la reconnaissance pour les services qu'il lui a rendus, qui inspirent ces sentiments si vifs de regrets que j'ai pour mission d'exprimer en ce moment.

VARIÉTÉS.

Sociétés savantes. — *Académie des sciences* (7 mars). — Note de M. P. Gaubert, ayant pour titre : *Institution des expériences relatives aux alliances consanguines.* — (21 mars). M. Lemettre adresse pour le concours de médecine et de chirurgie un travail très-développé sur les *propriétés de la belladone, du datura, de la jusquiame et des alcaloïdes, atropine et daturine.* — (4 avril). *Mémoires sur l'atélencéphalie*, par M. Gintrac. Sous ce nom, l'auteur classe les lésions congénitales résultant d'une formation insuffisante, incomplète ou irrégulière, de l'appareil encéphalo-rachidien. Il les divise en *atélies méningiennes, cérébrales, générales* ou *multiples, centrales, latérale, antérieure;* en *atélies cérébelleuse, mésocéphalique, rachidienne.* Nous reviendrons, s'il y a lieu, sur ces recherches intéressantes, au point de vue des arrêts de l'intelligence, de la production de l'épilepsie, des paralysies, etc. — Note de M. Brunet, médecin-directeur de l'asile de Dijon, intitulée : *Défaut de coordination des mouvements, et amauroses correspondant à des lésions du cervelet produites par des épanchements sanguins; transformation fibreuse des nerfs optiques avec ramollissement des tubercules quadrijumeaux.* — *Sur l'action toxique de l'essence d'absinthe*, par M. Marcé, médecin de Bicêtre. — Nomination de la commission du prix de médecine; question de la pellagre (t. III, p. 302) : MM. Andral, Rayer, Claude Bernard, Velpeau, Cloquet, Serres. — (11 avril). M. Belhomme fait hommage des deux lettres publiées par lui dans le *Journal de médecine mentale*, et prie

l'Académie de vouloir bien se prononcer sur la part qui lui revient dans les résultats obtenus relativement à la détermination du nœud vital. Renvoi à MM. Coste, Claude Bernard et Longet. — (2 mai). En réponse aux allégations de M. Flourens qui, dans la séance du 29 avril, avait contesté ses recherches sur le système nerveux, M. Belhomme adresse quatre mémoires formant 600 pages sur les *Localisations cérébrales*, dans lesquels il est question de ses travaux, non-seulement sur le *nœud gordien de la vie*, mais sur le rôle des pédoncules cérébelleux et du pont de Varole, le siége et la limite de la sensibilité générale, les rapports de la paralysie générale avec les lésions cérébrales. En ce moment, l'auteur s'occupe de la localisation de la faculté du langage dont il avait fait déjà l'objet d'un mémoire en 1845. — (9 mai). M. Martin-Duclaux (de Villefranche) envoie ses *Etudes sur la pellagre*, pour le concours ouvert sur cette question. Signalons, à ce propos, une lacune du programme où ne figure point la médecine légale de la folie pellagreuse. — (23 mai). M. R. Vigouroux fait hommage d'un travail sur la nature et le traitement de l'épilepsie, de l'hystérie et de plusieurs autres maladies. (*Comm.* : MM. Serres, Andral, Cloquet.)

— *Académie de médecine.* — (8 mars). M. Tardieu présente, au nom de M. Legrand du Saulle, un volume intitulé : *La folie devant les tribunaux.* — (15 mars). Envoi par M. le docteur Artance d'une brochure sur le *Goître aigu.* — Observation de *rage humaine* arrêtée dans ses progrès et guérie au moyen du chloroforme et du laudanum, par M. le docteur Legendre (de Bleneau). — (12 avril). M. Tardieu présente, au nom de l'auteur, M. Brown-Séquard, et du traducteur, M. le docteur Richard Gordon, un ouvrage ayant pour titre : *Leçons sur la paralysie des membres inférieurs*, avec une introduction de M. le professeur Rouget (de Montpellier). — (19 avril). Réception d'un travail sur l'*Ataxie locomotrice des centres nerveux*, par M. le docteur Bouchard, chirurgien de l'hospice de Saumur (*Comm.* : MM. Trousseau et Pidoux). — M. Béclard soumet à l'appréciation de l'Académie, de la part de M. Duchenne (de Boulogne), des figures photographiques représentant des coupes de la moelle épinière et des racines des nerfs spinaux. — Rapport de M. Ch. Robin, au nom d'une commission dont il fait partie avec MM. J. Cloquet, Louis et Baillarger, sur un mémoire de M. le docteur Decaisne (d'Anvers), relatif à un cas de *gangrène de la base du cerveau*, ayant pour cause une thrombose survenue à la suite d'une phlébite du sinus latéral droit. — Rapport de M. Bouillaud sur une note de M. le docteur Danet ; *Recherches sur l'origine de l'accès et la loi de ses intermittences.* — (3 mai). M. Mélier présente, au nom de M. le docteur Le Bret, un mémoire *Sur le traitement de la pellagre* par les eaux sulfureuses. — (10 mai). M. Namias lit une note sur deux cas de *paralysie du septième nerf cérébral guérie par l'électricité* — Dépôt par M. le docteur Bouyer (de Saint-Pierre de Fursac) d'un pli cacheté relatif à la guérison de deux épileptiques, deux fous et une hystérique par le lait arsenical. — M. Le Goyt lit les conclusions d'une *Etude statistique sur le suicide en Europe.* Les résultats concordent avec ceux que nous avons publiés (t. IV, p. 47). — (17 mai). M. Larrey présente une brochure de M. Boudin : *Du croisement des familles et des races.* —(28 juin). Une place d'académicien libre était vacante. Parmi les candidats, la Société médico-

psychologique comptait trois de ses membres les plus distingués : MM. Cerise, Peisse et Voisin ; le quatrième était M. Le Goyt, chef du bureau de la statistique générale au ministère de l'intérieur. Au second tour de scrutin, M. Cerise a été nommé par 46 suffrages sur 75 votants. Ce choix a été salué unanimement, et la Société médico-psychologique, en particulier, a droit d'en être fière. On ne saurait pourtant, à l'idée de ce légitime triomphe, se défendre d'une certaine amertume, en songeant que des hommes d'un mérite aussi éminent que les compétiteurs de l'heureux élu soient restés jusqu'ici en dehors de la savante compagnie. Cette anomalie, évidemment (nous l'avons déjà fait pressentir), appelle une réforme. Il faut marcher avec le progrès.

Asiles. — Le médecin de l'asile de Grœppingen (Wurtemberg) donne le résumé suivant du mouvement des malades admis dans son établissement de 1862 à 1863. Sur 327 patients traités en 1862, il y a eu : sorties, 60 ; transfèrements, 12 ; décès, 24. — Les *Annales médico-psychologiques* (mars) annoncent que « l'empereur d'Autriche a autorisé une *loterie* de bienfaisance dont la moitié du bénéfice sera affectée à la construction d'un asile public dans le Tyrol et l'autre moitié à la fondation de plusieurs institutions de santé, et surtout à la fondation des hôpitaux d'enfants : Sainte-Anne, à Vienne, et Saint-Joseph, à Prague.

— Depuis le 25 novembre, l'asile d'aliénées de Lille est évacué. On a transféré les malades à Bailleul, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Hazebrouck. Le nouvel établissement, dont la construction avance, et qui ne recevra que des femmes, occupe un plateau parfaitement exposé, à une faible distance de la ville. Il figurera un carré, à pavillons reliés par des galeries, d'une fort belle architecture. Doté de 53 hectares de terres arables et pourvu, dans son organisation intérieure, des éléments nécessaires, il répondra à toutes les exigences de la science, surtout ayant pour directeur un homme tel que M. Guilbert, et pour médecin en chef M. Bulard.

Appel à la sympathie médicale. — Sous ce titre assez singulier, l'*Union médicale* nous apprend que M. Dumont (de Monteux), récemment nommé membre correspondant de la Société médico-psychologique, trop nécessiteux pour payer les frais d'impression de son ouvrage, *Testament médical*, fait appel aux sentiments de mutualité et de solidarité de tous ses confrères. Dans ce livre, M. Dumont fait le récit d'une névropathie qu'il gagna par son dévouement dans la terrible épidémie de choléra de 1832. Deux sociétés savantes, l'Académie de médecine et l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Lyon, auxquelles le manuscrit a été communiqué, en ont fait un rapport favorable, élogieux même. Sous les auspices de MM. Blatin, Bourguignon, Cabanellas, Cerise, Davenne, Foissac, Godin, Larrey, A. Latour et Moreau (de Tours), réunis en commission, est ouverte une souscription à l'imprimerie Malteste (rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, 22). Chaque souscripteur recevra le volume (in-8° de 450 à 500 pages), moyennant 6 francs, rendu à domicile, et 5 francs pris au bureau de souscription.

Ivrognerie (Mesures prises dans le canton d'Unterwald contre l'). — Le canton d'Unterwald ne paraît pas d'humeur accommodante en ce qui

concerne les ivrognes. On lit, en effet, dans la *Feuille cantonale officielle* (12 janvier), que le jury a condamné le cordonnier Ennet Burgen, âgé de trente-quatre ans, pour ivrognerie et mauvais traitements envers sa femme et ses enfants : 1° à être détenu en prison, jusqu'à la fin du mois, au pain et à l'eau; 2° à recevoir dans un lieu fermé, en présence de l'huissier cantonal, vingt-cinq coups de verges par un des gendarmes du chef-lieu; 3° à un an et demi de détention dans une maison de correction, laps de temps pendant lequel tout recours en grâce lui est interdit; 4° après l'expiration du temps de sa réclusion, la défense de fréquenter les auberges et établissements publics lui sera appliquée pour une durée de temps indéterminée avec surveillance de la police; 5° et enfin, aux frais de la détention et du procès. (*Presse médicale belge*, 20 mars.)

L'ivrognerie, sans doute, est un vice déplorable. Qu'on songe à le prévenir, rien de mieux : mais il est douteux que des moyens aussi rigoureux, et si en disproportion avec la faute réelle, atteignent le but. *Est modus in rebus*. La réforme par l'éducation nous semble un procédé plus moral et plus efficace. Du reste, tout le monde ne pense pas en Suisse comme les magistrats d'Unterwald. Dans un discours que M. Bouchardat a inséré dans son petit volume *De l'eau-de-vie et de ses dangers* (1), un pasteur protestant du canton de Neufchatel, M. H. Junod, s'étant posé cette question : « L'alcool est-il un poison? » et ayant dirigé une ardente croisade contre l'abus des spiritueux, conclut par ces paroles tout évangéliques : « Éclairez, moralisez et n'abrutissez pas. »

Prix. — Entre autres questions, mises au concours, pour l'année 1865, par la *Société de médecine de Gand*, est la suivante : *Rechercher, au point de vue pathogénique, la valeur des lésions anatomiques trouvées à l'autopsie chez les aliénés. Déterminer, par des faits, les signes auxquels on peut reconnaître ces lésions pendant la vie.* Adresser les mémoires, avant le 1er mars 1865, à M. le docteur E. Leseliers, secrétaire, rue Basse, 23, à Gand. Une médaille d'or de 200 fr., le titre de membre correspondant et cinquante exemplaires de son mémoire, seront la récompense du lauréat.

BOURNEVILLE.

ÉCHANGES.

ERRATA. — Page 240, *au lieu de* Merau, *lisez* Meran.
— *au lieu de* Concarto, *lisez* Concato.
— *au lieu de* Mautegazza, *lisez* Mantegozza.
— *au lieu de* Gallego, *lisez* Galligo.

ADDITIONS. — *Annales de l'électricité et de l'hydrologie médicale*, mensuel ; M. A. van Holsbeck. Bruxelles.

Bulletin médical du nord de la France, organe des Sociétés de médecine des départements du Nord et de l'Aisne ; rédacteurs : MM. Petit et Rey.

Presse scientifique des deux mondes, bi-mensuel ; M. Barral, rédact. en chef.

Recueil de mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires, mensuel ; rédigé sous la surveillance de MM. Boudin, Grellois et Langlois.

La science pour tous, journal hebdom. ; M. Collonge, propriétaire-rédacteur.

Lo Sperimentale, mensuel ; MM. Bufalini et Puccinotti. Florence.

(1) Germer Baillière, libraire, rue de l'École-de-Médecine. 1 vol. in-18.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE.

PSYCHOLOGIE ÉDUCATRICE.

LACENAIRE.

On a nié ou du moins très-restreint le pouvoir de l'éducation sur l'homme. Elle est incapable, a dit, en particulier, notre éminent collègue M. Moreau (de Tours), « d'ajouter ou de retrancher à l'énergie native de nos facultés. » (*Psychologie morbide.*) Lacenaire, cette célébrité du crime, qu'il érigea en système, a été cité souvent comme un exemple de l'impuissance de la culture intellectuelle pour refréner d'indomptables penchants. Quelque part, déjà, nous avons, à propos de ce bandit lettré, eu l'occasion de faire des réserves. L'éducation comporte deux parties, à tort confondues. Autre est le discernement et la moralité. On peut être un savant émérite et un profond scélérat, acquérir des talents variés sans provision de vertus, atteindre le sommet par le génie, tout en restant infime par le caractère, les sentiments et les affections. Cela dépend de la nature, mais beaucoup aussi des influences qui dominent la vie, du soin pris de l'enfance, de la direction imprimée à la jeunesse, des principes et des habitudes qu'on a fait ou laissé prévaloir.

A ce premier et lumineux contraste ne se borne pas, du reste, la distinction. A part les instincts de conservation et de perpétuation qui, en tant qu'inhérents à l'animalité, sont égoïstes et doués, plus ou moins inégalement, d'une énergie spontanée, une réalité frappante, pour qui veut réfléchir, c'est l'indépendance positive et réciproque, non-seulement des virtualités intellectuelles et morales, mais des attributs particuliers et multiples dont ces deux ordres se composent. Or, de ce fait découle un important résultat. D'abord, par tempérament ou idiosyncrasie de naissance et ultérieurement, selon les modifications reçues, chacune de ces dispositions, isolément envisagées, se manifestera avec

des intensités et sous des formes propres, partant sans proportions nécessaires. Leur rôle, en second lieu, est très à considérer. Armes de conquêtes, instruments de jouissance et de sustentation, les unes ont pour but la science, les arts, l'industrie, la connaissance, le progrès, le produit. Les autres, au contraire, tendent à la sociabilité. Plus s'étend l'empire de la sincérité, de la dignité, de la justice, du dévouement, de la modération, de l'amour des semblables, en un mot, des sentiments élevés et généreux, plus s'accroissent les éléments du bien-être commun, de l'harmonie générale, de la félicité publique et privée. Mais il importe ici de s'arrêter à une remarque, point décisif dans la question. Si, comme nous venons de le dire, les impulsions animales saillissent impérieusement, au risque d'une redoutable concurrence dans la satisfaction des appétits, il n'en est pas ainsi des aptitudes qui, par leur essor fructueux et sympathique, sont appelées à rendre superflues, à contenir et à régler ces mêmes impulsions. Elles n'existent qu'en germe et ne se développent que par un véritable apprentissage.

Pour les objets où interviennent l'intelligence et l'adresse, l'évidence déjoue la contradiction. L'individu même n'embrasse à cet égard qu'un horizon étroit. Ni le latiniste, ni le mathématicien, ni l'astronome ne s'improvisent. On devient tailleur, cordonnier. L'habile maniement de la bêche nécessite la réflexion et le tour de main. On ne sait que ce qu'on apprend. Les qualités morales ne sont pas davantage privilégiées. Hors d'une sphère fécondante, elles avortent, abandonnant le champ libre à la malfaisance. L'organisation physique peut être irréprochable, mais que sont les idées, les inventions, les maximes et les mœurs chez les peuplades sauvages, au fond de certaines montagnes et, en général, dans tous les pays que la civilisation n'a point visités ?

De ces éclaircissements ressort flagrante l'opportunité de l'éducation. En nous, pour subjuguer et dociliser la brute, il faut éviter de provoquer ses penchants et leur créer d'efficaces contre-poids. Le génie inventif, le travail intelligent contribuent pour une part au résultat en procurant d'abondantes ressources. « Les chevaux ne se battent que quand le foin manque au râtelier. » Aux nobles et libérables tendances aidées du discernement à pourvoir au reste. Par malheur, si le sol existe, il a besoin d'être mis en œuvre. La probité, le désintéressement, l'équité, l'ordre, la charité, la décence, le courage, la modestie, la pudeur, toutes les vertus sont des fruits qui ne parviennent à maturité que par une pratique constante et une raison fortement exercée. Aucune ne doit sommeiller sous peine de voir le bon grain étouffé par l'ivraie.

Avant de vouer à une sorte de stérilité les efforts éducateurs, il importe de s'assurer si ces conditions ont été remplies. L'expérience prouve qu'il n'en est rien. L'instruction, en haut, pleine de *desiderata*, n'éclaire les masses que de faibles rayons. Quant à la moralité, notre bouclier le plus sûr, qui s'en inquiète ? Elle devrait pénétrer toutes les âmes ; nulle part on ne lui a consacré un enseignement méthodique et suivi. Chacun, sous ce rapport, se forme comme il peut, dans le vague courant de l'opinion, dans le foyer domestique, toujours insuffisant, sinon déplorable, au contact des relations personnelles, souvent dangereuses. Point de soutien pour le faible, de direction pour l'égaré, de frein pour le pervers ; qu'on s'étonne de tant d'infirmités, d'entraînements et de chutes !

Lacenaire, pour en revenir à lui, avait certainement des inclinations basses et vicieuses. Qu'a-t-on fait pour les amortir ou les équilibrer par des passions antagonistes ? Il a porté la responsabilité juridique de ses crimes ; doit-il, seul, en subir la responsabilité morale ? Ses mémoires, que nous avons sous les yeux, vont nous permettre d'examiner ce problème dont nous nous étions plusieurs fois promis de rechercher la solution. Il les a écrits lui-même, à l'heure solennelle, dans l'intervalle de sa condamnation à l'issue de son pourvoi. Cette circonstance et plus encore la netteté avec laquelle il expose et juge les événements de sa vie, ses impressions et ses actes, ôtent toute raison de suspecter l'exactitude de ses révélations. Nos présomptions, du moins, en sont confirmées.

Certaines destinées se dessinent en linéaments dès la première action de la parenté. Aimé des siens, laborieux, dévot, peu tolérant en politique, devant à son activité et à son esprit d'ordre, une fortune honorable, le père de Lacenaire, qui n'avait point été marié, épouse à quarante-sept ans, par inclination, une jeune fille de dix-huit ans. Elle était douce, flexible, de médiocre aisance ; il était riche et l'habitude du commandement ajoutant à l'âpreté d'un caractère grondeur et bourru, on se figure la rigidité qui dut présider à la tenue de la maison. Au bout de six années, ayant perdu l'espoir d'avoir des enfants, le ménage abandonne les affaires et se retire à la campagne, près de Lyon. On était, en 1797, peu après le siége de cette ville, au sortir de tempêtes qui avaient violemment aigri l'humeur du négociant royaliste et dévot.

Un fils, qui survint, fut néanmoins favorablement accueilli. Malheureusement, il n'en fut pas de même des fruits de douze autres grossesses, dont six ont survécu. La naissance de Lacenaire, en 1800, causa, entre autres, plus de déplaisir que de joie. Son frère avait été élevé dans le

giron maternel; on eut hâte de se débarrasser de lui en le confiant à une nourrice; au retour, les tendresses, fixées ailleurs, ne lui furent pas prodiguées. L'amertume du contraste s'accrut, à mesure qu'il grandit, de toute l'affection que lui avait vouée une jeune domestique chargée de sa surveillance.

Vers huit ans, une étrange révolution s'opéra dans son moral. Sa perspicacité était grande. S'étant pris à étudier les hommes et, sous de faux dehors, n'ayant découvert, en ceux qu'il voyait habituellement, qu'égoïsme, bassesse, hypocrisie ou méchanceté, il cessa de s'affecter de la partialité de ses parents et tint en profond mépris l'espèce humaine. Ses méditations constantes l'avaient rendu philosophe à sa manière. Helvétius, Diderot, Volney et Rousseau, qu'il lut à douze ans, ne lui fournirent qu'un écho sympathique de ses propres pensées. Dans Voltaire, à son gré peu digne d'estime, il admira seulement l'impudeur avec laquelle le célèbre écrivain s'est joué de ses semblables.

Son séjour au collége, loin de modifier de telles tendances, les affermit. Achevant rapidement des devoirs pour lui faciles, il eut tout le loisir de continuer son rôle d'observateur et de constater de nouveau les infirmités de l'humanité dans les caprices, l'humeur fantasque et les injustes préférences des maîtres. Sa famille eût dû être fière de ses progrès; ils lui valurent un surcroît de tribulations. On l'avait maintenu en sixième par égard pour son aîné qui était en cinquième. Celui-ci dut descendre, même déserter les classes, et l'on fit au cadet un crime de sa supériorité à ce point que la faire ressortir trop ouvertement devant eux était un moyen sûr de perdre les bonnes grâces de ses père et mère.

Pour échapper à une comparaison pénible, on fit plus, on envoya le malencontreux élève au collége de Saint-Chamond, à 12 lieues de Lyon. Ses réflexions furent d'abord tristes, ensuite les prévenances dont on l'entoura adoucirent insensiblement sa misanthropie. Les vacances débutèrent bien; il avait rapporté quatre couronnes, mais l'ovation fut de courte durée; au bout de quelques jours, la froideur habituelle reprit le dessus: de part et d'autre, l'expansion avait été contenue par une réserve involontaire.

Dans les deux années suivantes, l'étude de l'histoire ancienne, qui n'est que la glorification du succès dans le crime, raviva ses irritations mélancoliques. Il voulut s'élever à l'idée de la divinité. L'intolérance des religions lui ouvrit les abîmes du doute. En fait de culte, il eût préféré, s'il avait été mis en demeure de choisir, le protestantisme, comme le plus simple.

Ces principes couvent de graves événements. Un camarade, P..., qui s'en était imprégné à son contact, en fait montre devant son père qui s'indigne et, ayant obtenu l'aveu de la source, déclare que son fils quittera la pension si le jeune Lacenaire n'en est exclu. L'ostracisme ne put être conjuré, et il fut décidé que le coupable irait au petit séminaire d'Alix.

On ne pouvait prendre un parti moins prudent. C'était provoquer à la révolte une nature aussi ardente que celle de Lacenaire que de le contraindre à vivre au milieu de maîtres ascétiques, d'élèves à figures dolentes, à passer le tiers des journées en exercices religieux, à entendre des sermons réprouvés d'avance dans le for intime. Il avoue, en effet, que ce fut sa période la plus malheureuse. Tout l'hiver il fut sombre, ne dormit pas et, plus d'une fois, il songea au suicide. L'été fut mieux toléré grâce aux promenades champêtres, à l'amitié de son professeur, et surtout à sa passion poétique qui s'éveilla à la lecture d'Horace.

Ses sentiments s'étaient trahis. L'année finie, on avertit charitablement le père de ne point le renvoyer. Placé au collége de Lyon, six mois s'étaient écoulés sans encombre lorsqu'une rébellion amena un licenciement d'élèves, parmi lesquels on le comprit après coup, sur une dénonciation secrète, pour un bouquin insignifiant trouvé dans sa poche. Il finit les derniers mois comme externe et profita de sa liberté pour lire une foule de romans et de livres philosophiques.

A quinze ans, il n'avait point fait sa première communion. Cet acte, de pure condescendance envers sa famille, fut accompli par lui avec répugnance et il y mit si peu de gravité, que, la veille, Talma se trouvant à Lyon, il assista à la représentation de *Manlius* par cet illustre artiste. Il esquiva la confirmation en persuadant à ses parents qu'il l'avait reçue.

Aucune marque ne décèle jusqu'à présent des penchants dangereux. L'âge prépare la pente où il glissera. Engagé dans de petites parties, l'argent, dont l'enfant sans besoins était toujours muni, ne suffit plus pour la dépense du jeune homme. En demander à un père rigide autant qu'économe, l'effraye; il se défait de quelques livres et son frère qui l'apprend le gourmande. Mais comme ce dernier, pressé par la même nécessité, avait déjà volé sa mère, il s'établit entre eux un concert pour éluder la surveillance maternelle, trop attentive depuis quelque temps. Lacenaire capitula aisément et devint l'agent actif de ces larcins domestiques. Il supposait la maison riche, et d'ailleurs il éprouvait quelque volupté à se venger d'une longue injustice.

La dissipation donne le vertige; on lui sacrifiait si souvent la classe,

que le proviseur écrit au père pour lui signaler les absences de son fils. La lettre tombe dans les mains de celui-ci qui ne craint pas de lui en substituer une de sa façon, pour demander le payement du dernier trimestre. Cette ruse réussit, mais, dévoilée quelques mois plus tard, elle attira à son auteur une scène formidable, à propos de laquelle, traversant un jour la place où l'échafaud attendait une victime, son père qui l'accompagnait lui adressa cette sinistre apostrophe : « Tiens, tu périras ainsi, si tu ne changes pas. » Lacenaire avoue que ces mots lui sont, en effet, apparus comme une prophétie, et que, dès ce moment, un lien invisible exista entre lui et la fatale machine. « Que de fois, dit-il, j'ai été guillotiné en rêve !... Aussi cette cérémonie n'aura pas pour moi le charme de la nouveauté. »

Dans cet antagonisme de père à fils, où l'un use son ascendant à contraindre et l'autre s'applique, sous l'instigation du plaisir, à échapper à la sujétion, gît un péril que vont aggraver des complications fâcheuses. M. Lacenaire, dans le but de procurer à ses nombreux enfants des établissements meilleurs, avait eu la fatale inspiration de s'engager et de s'opiniâtrer dans de fausses spéculations commerciales. Sentant sa fortune compromise, il voulut, au lieu de faire de son fils un avocat ou un médecin, le rattacher à son industrie, mais ses procédés rigoureux ayant échoué, il se détermina au hasard, en le plaçant à Chambéry, à lui faire achever ses études. Le travail fut excellent. Par malheur, ayant pris la défense d'un élève contre un professeur, Lacenaire eut, avec ce dernier, une lutte corporelle qui lui valut, outre l'omission de son nom sur la liste des prix, de rester au cachot jusqu'à la fin. Il y composa un poëme burlesque d'environ deux mille vers. Plusieurs fois, vaincu par l'ennui, il brisa les portes pour aller se promener au dehors.

Rentré à Lyon, il fut mis chez un avoué près de qui il logeait, prenant ses repas à un restaurant voisin. C'était un exil de la famille qui ne lui déplut pas. Mais en présence des types hideux de plaideurs qui posaient devant lui, il lui fallut une sorte de pacte avec lui-même pour ne pas succomber au découragement. Ce dégoût surmonté, il s'abandonna volontiers aux douceurs de l'amitié.

On le reprit à la maison par économie ; des scènes violentes l'en éloignèrent momentanément, mais, y étant rentré de nouveau, elle resta un enfer. La politique mêla son venin aux dissensions habituelles. Après un an chez l'avoué, Lacenaire travailla six mois chez un notaire et deux ans dans une banque. Ayant été injustement soupçonné du détournement de 10 francs et d'une lettre contenant deux billets de 1000 francs, il résolut de venir tenter la fortune à Paris.

Là commence, en réalité, la série des actes déplorables dont on sait l'horrible dénoûment. Bohémien heureux de la littérature, il prend capricieusement du service à l'armée, sous un nom d'emprunt, déserte, devient voyageur en vins, joue et dépense en grand seigneur, fait une tournée en Angleterre et en Écosse. La chance se lasse de lui être favorable. En une soirée, il perd 1500 francs qui lui restent, 600 francs qu'il emprunte, sème, en traversant Lyon, 10 000 francs de fausses lettres de change, tue à Genève un individu qui l'avait dénoncé, se rengage pour que sa famille paye une dette sacrée, déserte une seconde fois. Une cruelle déception l'attendait. Ses parents, sur qui il comptait, avaient, leur ruine consommée, fui en Belgique.

Il se retire à Paris avec une faible somme, qui fut bientôt épuisée. La misère l'étreint et, toute voie se fermant, il se constitue voleur et assassin d'intention. La société le repousse, il livre un duel à la société. Il se fait arrêter volontairement pour un vol de voiture. Son plan était formé et il ne pouvait trouver qu'en prison le séide propre à le seconder dans ses desseins. Cependant, quelques visites charitables, la culture de la poésie impriment une meilleure direction à ses idées. Il fit, à sa sortie, des efforts sincères pour ressaisir une existence honorable. Mais, deux emplois de copiste qu'il remplit successivement lui ayant échappé, la FAIM, cette mauvaise conseillère, lui fait accepter d'une de ses anciennes connaissances de Poissy la complicité d'un vol : la somme était de deux mille francs. A cette opération en succédèrent rapidement d'autres non moins productives. Sa part, dans l'une d'elles, fut de 6700 francs. Cela lui permit de mener une vie opulente. Parmi les intimes de sa société se trouvaient des clercs de notaire. Le supposant riche, quelques-uns lui proposèrent de se faire clerc-amateur. Cette idée lui sourit et il l'eût réalisée, *pour enlever la caisse du patron*, si la perte complète de ses ressources, dans une soirée de jeu, ne l'eût forcé de disparaître.

Après cet échec, tentative manquée de vol et d'assassinat. Un autre coup est monté. Pour se procurer l'argent nécessaire, soustraction successive de cinq couverts. Pris en flagrant délit, Lacenaire retourne à Poissy pour treize mois. Il sort, s'attache à un philanthrope qui l'avait visité dans sa prison et est déçu dans ses espérances. Nouveaux expédients, nouveaux crimes : escroqueries, faux, meurtres. Il avait rencontré dans Avril l'impassible exécuteur de ses combinaisons homicides.

On ne saurait, sans contredit, ajouter une foi aveugle à cette esquisse autobiographique. Même au seuil de l'éternité, l'amour-propre s'illu-

sionne. Il est cependant des traits qui ne trompent guère. Lacenaire voit d'avance une nuée de *crânalogues* s'évertuant à découvrir dans les contours de sa tête les mobiles de ses actes. Erreur profonde ! Il se tâte, expose à nu son propre cœur, afin que le public « en compte tous les battements, toutes les pulsations », et conclut que l'éducation a plus que la nature contribué au développement de ses appétits brutaux.

Les affections tendres n'eussent demandé qu'à saillir. En échange de leurs soins ou de leur attachement, il eut pour sa nourrice, la jeune fille commise à sa garde, une de ses sœurs et un de ses maîtres, une constante reconnaissance. S'il n'en fut pas ainsi à l'égard de ses parents, cela tint à leur froideur partiale qui, en comprimant cet essor expansif, eut, en outre, l'inconvénient beaucoup plus fâcheux de surexciter fortement, par une concentration croissante, deux sentiments funestes : la peur de revenir et l'esprit de vengeance. Son imagination assombrie, ses réflexions précoces comblèrent la mesure.

En homme qui l'a saisi, Lacenaire explique très-bien le progrès de ces ravages. Nul plus que l'enfant, en ce qui le touche, n'a le discernement du juste et de l'injuste. Les petites préférences, les répulsions non motivées, les rigueurs capricieuses ont dans les familles un effet incalculable, qui peut aller, chez certains parias domestiques, jusqu'à tarir les sources de la sensibilité. Lacenaire en a éprouvé toute l'amertume. Aimer et être aimé lui paraissait le sort le plus doux ; il ne pouvait, sans que ses yeux s'humectassent de larmes, lire la fable des *Deux Pigeons*. On a, comme à plaisir, refoulé en lui ces émotions naturelles. La joie est insoucieuse, le malheur porte à la réflexion. Son observation opiniâtre naquit de sa condition douloureuse. Il en compare judicieusement l'action à celle d'un fer rouge qui dessèche et brûle; car, prématurée, et l'expérience ne lui venant point en aide pour atteindre les sphères morales, elle n'affola que les instincts. Le fiel usurpa la place de cette légitime tolérance que le sage accorde à l'imperfection humaine.

Ce n'est pas qu'il n'y eût des hésitations et des luttes. Lacenaire fit parfois des efforts plus ou moins heureux de réconciliation. Mais son pli était pris, et il n'était pas armé d'un bouclier assez puissant pour résister aux événements qui se succédèrent. Les déceptions du collége, le joug religieux qu'on chercha à lui imposer et de plus un laisser-aller de dépense qu'aucune habitude prévoyante ne contenait, ajoutèrent un poids trop lourd au mauvais plateau de la balance.

A en juger selon la coutume reçue, les méfaits de Lacenaire seraient imputables à son organisation vicieuse. Il appartenait à des parents

honorables et pieux. Leurs bons exemples, leurs vertueux conseils, il les méconnut. Il ne profita pas davantage des préceptes de ses maîtres, même au séminaire. Donnant enfin un corps à ces vraisemblances, ses migrations forcées d'une institution à l'autre attestent hautement son indiscipline. En sondant le terrain de plus près, on entrevoit néanmoins plus d'un motif sérieux d'adoucir ce jugement sévère. Bien que la crânioscopie ne doive inspirer qu'une médiocre confiance, il est bon de remarquer qu'elle a été dépistée par la tête, régulière et harmonique, du voleur-assassin. Les faits répréhensibles de l'enfance de Lacenaire sont, d'un autre côté, loin de laisser présumer les actes criminels par lesquels il s'est plus tard révélé. Son récit ne mentionne ni jalousie ni violence envers ses frères, sœurs ou camarades. Il ne s'est montré ni paresseux ni émeutier. Ses péripéties collégiennes ne portent sur aucune infraction directe. C'est un sentiment peu bienveillant qui paraît avoir décidé de son placement à Saint-Chamond : il était coupable d'effacer le préféré de la famille. Le scepticisme qui a amené son exclusion de ce collége, après trois ans, et d'Alix, à la fin de la première année, n'implique aucun grief déshonorant. Lacenaire, enfin, n'aurait eu, à Chambéry, que le tort de s'émouvoir trop fortement d'une punition qui lui était étrangère, mais qu'il trouvait imméritée.

Dans le fond qui se dégage, la part du tempérament est difficile à fixer. Vindicatif, entêté, insoucieux, du mélange de ces dispositions, Lacenaire tire l'explication de sa conduite. Le ressentiment a toujours neutralisé vis-à-vis de ses parents ses velléités de rapprochement et de tendresse. Etant devenu, par suite de ses méditations, incrédule aux religions et à la divinité même, plus, à ce sujet, on essayait de le contraindre, plus s'accroissaient l'explosion de sa révolte et son dédain de l'hypocrisie. Le séminaire l'irrita ; les objurgations paternelles, incessamment répétées, creusèrent surtout l'abîme qui le sépara des siens. A un point de vue différent, son mépris de la société acquit la même énergie systématique. Quant à son peu de souci de certaines choses, il en donne pour preuve son talent poétique, plus brillant que solide. Il n'estime pas à moins de trente mille les vers qu'il a composés. Très-peu furent imprimés. Le reste s'éparpilla. Se délectant à les faire, il ne mettait aucune vanité à les produire ou à les conserver. L'argent n'avait également de prix pour lui que lorsque sa bourse menaçait d'être vide.

Cette filiation jette, en effet, quelque clarté sur le mystérieux problème des déportements de Lacenaire. Une forte compression pesait sur lui dans le foyer domestique. Ce n'est qu'à la dérobée et à

force de ruses qu'il y échappait quelquefois. Le mensonge audacieux lui devint familier. Quand la veille de sa première communion, il va au théâtre, il assure avoir été retenu à l'église. A quelque temps de là, il persuade effrontément à ses parents qu'il a été confirmé. Abuser ses professeurs, par mainte excuse, sur ses absences de classe, ne l'embarrasse guère. Elles se multiplient à ce point que le proviseur écrit à sa famille. Nous avons vu que le coupable, s'emparant de la lettre tombée sous sa main et dont il soupçonne le contenu, la remplace par une fausse. Parmi ses compagnons de plaisir, les plus riches payent pour les moins heureux, dont il est du nombre. Mais, *bon enfant*, fier et généreux, il souffre dans son amour-propre. D'abord, il vend ses livres, puis, mis par son frère dans la confidence de la cachette de sa mère, il y puise avec l'impassibilité dont il a déjà une longue habitude. N'était-il pas tout préparé pour ses exploits ultérieurs ?

Evidemment. Aussi a-t-on moins droit de s'étonner qu'il ait conçu ses crimes avec tant de sang-froid, que leur exécution lui ait coûté si peu de remords, qu'il en ait gaspillé follement le produit dans le jeu et l'orgie, que ses projets d'amendement se soient évanouis à la moindre sollicitation, et, finalement, que la pratique des forfaits ait revêtu pour lui le cachet doctrinaire d'une guerre sociale.

En ce sens, d'ailleurs, non plus que dans l'autre, l'exagération ne serait convenable. Le milieu n'a pas tout fait, il a secondé la nature. Selon nous, Lacenaire a moins péché encore par la férocité des instincts que par une certaine inconsistance d'idées et l'inertie de quelques-unes de ces facultés que l'on peut résumer sous le nom de *sens moral*. La dignité, en particulier, était peu active. Sans cela, son discernement supérieur et le frottement du monde eussent suffi pour lui inspirer l'horreur de la voie qu'il a parcourue.

Malheureusement, l'éducation qu'on juge propre à l'en détourner est celle qui l'y précipite ; au lieu d'ouvrir un lit au torrent, on ne lui oppose que de stériles barrages. La rigueur, surtout s'il s'y joint l'injustice, est, en fait de puériculture, le plus déplorable moyen. Elle appelle la haine, la vengeance, l'endurcissement et toutes leurs conséquences. Combien de maîtres et de parents s'y trompent ! Le mal souvent se décuple par le concert de leur tyrannie. Ils ignorent la loi des réactions psychiques et le pire est que, le pli une fois pris, la rétrogradation n'est guère possible.

Nous avons connu un jeune homme, doué d'aptitude et bon camarade ; son père jamais n'eut pour lui un sourire. Il chargea de sa direction un ecclésiastique à qui il recommanda de tenir ferme le

mauvais sujet. Cette injonction ne fut que trop obéie. Pensums, retenues, bras en croix, agenouillements prolongés, punissaient la plus légère incartade. L'aspiration à la liberté n'en était que plus vive, et, chaque fois qu'il le pouvait, il en jouissait avec excès. Toute son imagination se dépensait en ruses pour éluder la contrainte. En somme, il avorta dans ses études et, lorsque l'âge l'eut affranchi, possesseur d'une portion de sa fortune, il s'adonna à tous les désordres.

Autant en arriva au fils d'un savant distingué qui, se targuant d'habileté éducatrice, rejetait son insuccès sur l'incoercibilité des penchants. Ce qui le confirmait dans sa conviction, c'est que ce garçon fut un franc vaurien, tandis que ses sœurs étaient des modèles. Il ne comprenait pas qu'un système qui, appliqué à des demoiselles vouées à une existence intérieure, pouvait n'avoir que de faibles inconvénients, était susceptible d'un résultat très-différent chez un jeune homme destiné à la vie du dehors.

Veut-on la contre-preuve ? Nous avons déjà cité (t. I, p. 28, 284, 315), les écoles de deux de nos amis où les châtiments sont, pour ainsi dire, des êtres de raison. L'une, appartient à M. Dubois, chef d'institution à Vernon (Eure) ; l'autre, à M. Arsène Meunier, chef d'institution à Évreux. Telle est l'atmosphère de sérénité et d'émulation qui règne dans ces établissements qu'un jeune homme de quinze ans, successivement renvoyé de trois pensions et qu'on s'apprêtait à placer dans une maison correctionnelle, subit en huit jours, chez M. Meunier, une métamorphose complète. Son passé lui apparaissait comme un mauvais rêve. Il sortit, après plusieurs années, l'un des meilleurs élèves.

C'est que là tout marche de pair : la culture des sciences, la formation du raisonnement et le perfectionnement des qualités morales. On parle, on pense tout haut, et les disciples livrent leur cœur tout entier à des maîtres assez dévoués et sûrs d'eux-mêmes, pour n'apporter dans ces relations aucune réticence. L'arbre se juge par les fruits. Ce qui témoigne de l'excellence de cet enseignement, c'est la conduite honorable de ceux qui ont eu le bonheur de la suivre et leur constante vénération pour les dignes chefs qui les ont instruits et guidés.

Sans absoudre Lacenaire, il est clair pourtant que les conditions dans lesquelles il a vécu diffèrent singulièrement du type que nous venons d'exposer. Qui calculera l'effet qu'aurait pu avoir, sur cette organisation si pleine de contrastes, une direction plus logique, plus équitable et plus humaine ? L'enfance est fragile et inexpérimentée. Comme l'arbrisseau qu'un habile jardinier conduit à un beau développement, elle a besoin d'être cultivée avec prudence et amour. Aucune

constitution n'est égale; on ne saurait surtout faire un crime à l'individu de ses défectuosités natives. La supériorité de l'éducateur lui impose l'obligation de compatir à la faiblesse; son devoir essentiel est de saisir, chez chaque sujet, à mesure de leur éclosion, les manifestations intellectuelles, les aptitudes artistiques, les sentiments moraux, les émotions affectives, les inclinations et les instincts, de faire, en un mot, suivant l'expression pittoresque de M. Voisin, le tour de sa constitution, afin de féconder les heureux germes, de modérer les tendances dangereuses et d'obvier, dans la mesure accessible, aux insuffisances. De bonne heure aussi, mûrissant l'œuvre, il importe, par une participation graduelle, d'initier le futur citoyen aux épreuves positives de la vie.

Rien de tout cela n'a été fait pour Lacenaire. On n'a su, aveuglément, que le gourmander, l'outrager, le tenir à distance comme un pestiféré, sans songer que les vertus ne poussent point *par ordre* plus que la science. Le vrai centre de l'éducation est la famille. Supposez, dans l'accomplissement de leur tâche, le concert éclairé et affectueux des parents. Le premier soin de la mère est une ardente sollicitude pour le bien-être de l'enfant. Elle veille à ce que tous ses besoins soient opportunément satisfaits. Par les caresses qu'elle lui prodigue, elle l'attire, adoucit ses chagrins et stimule ses efforts. Son visage est habituellement souriant. Si, pour cause, elle s'assombrit, sa fermeté sereine, exempte d'irritation, respire la justice et l'amour. Comme son cœur est un trésor de miséricorde, il s'ouvre aux moindres mouvements de repentir qu'elle épie et prévient par une généreuse indulgence envers le mutin ou le coupable. C'est ainsi qu'elle s'en empare et le domine. Ses leçons forment un exercice continuel. Elle agit avec lui pour lui apprendre à agir. Elle l'habitue à se lever sans hésitation à une heure régulière, à ne négliger aucun des détails précieux de la toilette, à observer la décence dans les repas, à n'être importun avec personne, à garder avec les étrangers, par une réserve aisée, un juste milieu entre la turbulence et la timidité, à ménager et à ranger avec ordre les objets à son usage ou qu'on lui confie. Elle s'applique, sachant le pouvoir de l'imitation, à lui offrir, dans son langage, sa tenue et ses actes, le modèle de tous les sentiments bienveillants et honnêtes : égalité d'humeur, entente conjugale, démonstrations sincères, appréciations équitables, retenue, bonté obligeante, commisération, probité scrupuleuse.

Le père, de son côté, passe, en compagnie de son fils, ses plus doux loisirs. Il contrôle ses progrès, qu'il seconde en s'y associant. Les

témoignages de satisfaction qu'il lui accorde, d'ailleurs naturels, n'ont rien d'enivrant, car, en le mettant aux prises avec des difficultés qu'il l'aide à vaincre, il le ramène à volonté au sentiment de la limite de ses facultés, c'est-à-dire à la modestie. Pour s'éclairer sur ses penchants et de peur que, comprimés, ils ne couvent latemment d'une façon dangereuse, il laisse à leur expression une prudente latitude. Les colères, les injures, les inflictions, l'arbitraire dont abusent tant de parents et de maîtres, sont des aveux d'ineptie et d'impuissance. De supérieur à inférieur, il n'y a de légitime et de digne que la douce persuasion. Au lieu donc de refouler maladroitement la confiance par une intimidation stupide, il redouble de bons procédés pour la conquérir. C'est par d'habiles diversions, de pénétrantes lumières, d'excellentes habitudes, moisson plantureuse étouffant l'ivraie, qu'il amortit les menaçantes tendances.

Tout est matière à enseignement pour ce précepteur attentif. Quel bel arbre, s'écrie-t-il tout à coup en se promenant avec son fils dans la campagne ! Et tous deux, devisant sur ses propriétés et ses usages, estiment sa mesure et sa valeur. Notions pratiques et fructueuses d'arithmétique, de géométrie et d'économie rurale ! Ce champ nourrit un blé vigoureux; dans celui du voisin ne végètent que de rares et maigres épis. A quoi tient cette différence? Au sol, à la semence, à l'engrais, au soin plus ou moins éclairé et diligent du cultivateur? Que d'horizons dans cette information !

Comme celle du philosophe, la maison est de verre pour les membres qui la composent. Sauf les voiles indispensables, rien de ce qui intéresse la communauté, ne se délibère et ne se fait qu'au grand jour, et pour ainsi dire en participation. S'agit-il d'affaires, de comptabilité, de gestion, d'opérations, de spéculations, d'achats ou de ventes, la mère et le fils, mis au courant, secondent le chef, le fortifient de leur adhésion et le suppléent au besoin. Jamais il n'est trop tôt pour cet apprentissage, si fécond en éléments virils et moralisateurs. On pèse les avantages et les dangers ; on sait de qui se défier et qui mérite la confiance. Nul n'est oublié, dans les prévisions. Tous pensent pour chacun et chacun pour tous. De là une solidarité qui résiste aux plus graves événements. Méthodique et modéré, le jeu lui-même, comme moyen de distraire, de dessiner le caractère, d'exercer la sagacité, concourt, sous des aspects multiples, et en attachant au chez soi, à détourner des mauvaises passions, à étendre et à consolider les liens de famille.

On a vu quel écueil fut pour Lacenaire la question religieuse. La foi, individuelle, contradictoire à la démonstration, ne se commande

point. Vouloir forcer la conviction, c'est s'exposer au péril d'une controverse inégale. Sous un régime débonnaire, l'enfant eût inévitablement suivi la pente commune. Son scepticisme, fût-il né, n'eût point eu d'aliment. Une conduite discrète, de la part des parents et des maîtres, eût réussi, en tout cas, à en atténuer les manifestations malfaisantes. On ne viole point impunément le sanctuaire de la conscience. Respecter des scrupules involontaires eût été leur première loi. Dieu est un mystère; à plus forte raison ses attributs. Toute discussion sur ce point est oiseuse. Sans se préoccuper des querelles du déisme et de l'athéisme, le sage s'en réfère au sentiment que donne l'intuition rationnelle de la cause créatrice.

La religion n'a point d'autre prisme que l'Être suprême dont elle reflète l'idéal. Mais si, sous ce rapport, l'indévotion est inattaquable dans son retranchement, la disposition contraire a droit aussi à des égards. Symbole de la justice d'outre-tombe, la religion seule, en effet, par la satisfaction qu'elle procure à un besoin intime et l'appui qu'elle prête à la morale, consacre efficacement, d'après l'opinion la plus ancienne et la plus répandue, les vrais principes de la sociabilité. Par ses aspirations empreintes d'équité et d'amour, le christianisme recèle des perfectionnements qui ne sont pas à leur dernier terme. Y adhérer n'est point une marque de faiblesse. La première communion, notamment, constitue, dans la vie de l'enfant, une époque solennelle, à laquelle il ne saurait être trop préparé; car, emblèmes à part, elle signifie que, mûr pour les devoirs humanitaires, il est digne d'entrer dans la pensée du divin fondateur.

Nourri de ces vues, Lacenaire eût certainement accompli cet acte et celui de la confirmation, opportunément et sans répugnance. Au collége, il se fût également abstenu d'afficher son dédain religieux. Confiance dans ses parents, crainte de les affliger, habitude des convenances, respect des croyances, souci de la discipline, de ses maîtres, de la société et du ressort sur lequel elle compte pour gouverner les instincts imprévoyants, tous ces mobiles l'eussent retenu dans les bornes. Si l'on ajoute qu'avec l'assistance expérimentée de sa femme et de ses enfants, le père eût abandonné à temps ou mieux dirigé les entreprises qui ont occasionné son désastre; combien de douleurs prévenues! Quel changement de fortune et de destinée! Et qui sait si le héros du crime n'eût pas rempli une carrière brillante et honorable?

Ce n'est point là un tableau fantastique. Autres procédés, autres résultats. Des enfants, d'une maturité tardive, prenaient une marche inquiétante. Le père sent le péril qu'une fausse direction aggravait.

Courageux et affectionné, il se met bravement à l'œuvre, leur crée un milieu plus favorable, excite leur zèle, soutient leur fragilité, s'associe à tous leurs efforts, multiplie pour eux les distractions, les enseignements et opère rapidement une métamorphose inespérée. Quand, d'aventure, vous rencontrez dans le monde des types de raison et de moralité, sur lesquels l'attention doucement se repose, soyez-sûr qu'un souffle salutaire du foyer domestique a passé par là. On a remarqué que la plupart des enfants des prêtres qui se marièrent dans notre première révolution avaient, sous ce rapport, un cachet distinctif. Une dame, de cette origine, était un modèle de vertus. Restée veuve, sans fortune, avec cinq garçons et filles en bas âge, elle sut, les rendant semblables à elle, leur procurer à tous les établissements les plus convenables. Le même fait nous a souvent frappé dans les panégyriques. Ceux chez qui l'on constate, à côté des hautes facultés, la noblesse des sentiments et les qualités aimables, ont infailliblement été dotés de ce privilége par quelque génie éducateur, une mère supérieure, un père dévoué ou une de ces riches natures qui placent leur suprême jouissance dans la formation de la jeunesse. Les défauts majeurs accusent, au contraire, l'inintelligence, l'abandon, les vices ou l'incohérence. Il y a quelque chose de navrant à sonder, en ce sens, les plaies des familles.

Pour peu qu'on descende en soi-même, on se convainc aisément que ce n'est que par inadvertance qu'on a pu contester le pouvoir éclatant de l'éducation. La réaction des sentiments est parfois si énergique, qu'un événement suffit pour bouleverser nos dispositions et nous laisser des impressions durables. A neuf ans, j'occupais un bon rang dans mon école communale. Sans un profond savoir, le maître avait le don de son état : il intéressait. Je m'étais fortement attaché à lui, malgré de petites corrections d'un à propos douteux : je ne pouvais écrire sans avoir les doigts tachés d'encre. Un jour, pour ce péché d'habitude, il m'inflige, après la classe de l'après-midi, trois pages à copier. J'atteignais la fin, sauf huit à dix lignes, lorsqu'à la brune, grand'maman inquiète, arrive et m'emmène. Le lendemain, il me saisit et me fustige. Je n'eus plus qu'une pensée, me soustraire à sa férule. L'occasion était propice. Mon curé, depuis deux mois, m'initiait aux rudiments du latin. J'insistai tellement pour m'appliquer exclusivement à cette étude, que mes parents cédèrent à mon désir. Le souvenir de cette brutalité, après un demi-siècle, ne me revient jamais sans amertume.

Dans l'élégie touchante que, sous le modeste titre de chanson, il a

consacrée au double suicide des infortunés Debras et Escousse, Béranger a parfaitement caractérisé ces déviations passionnelles. Le laurier que leur avaient valu des pièces de théâtre faites en commun, à moins de vingt ans, ne les empêcha pas de s'alarmer de quelques mauvais vouloirs dont ils s'exagéraient l'importance. De là, leur résolution funeste :

L'humanité manque de saints apôtres
Qui leur aient dit : enfants suivez ma loi,
Aimer, aimer est être utile à soi,
Se faire aimer, c'est être utile aux autres.

Assurément, si la sainte mission du poëte leur fût apparue dans toute sa grandeur; si, de longue date, ils eussent été habitués à se mesurer avec les difficultés, au lieu de tomber dans un morne désespoir pour de chimériques égratignures, ils se seraient armés de courage et de sérénité. Pour couper court à ces défaillances et guider toutes les activités dans les voies civilisatrices, il importe donc de faire la lumière sur ce grand sujet de l'éducation, de réduire à néant les préjugés dont il est environné. Nous y reviendrons souvent. Là est le salut.

DELASIAUVE.

La peine de mort est actuellement très-controversée. Alphonse Karr, partisan décidé de son maintien, a fait dernièrement dans le *Siècle* plusieurs articles où il se montre contrarié des progrès du camp abolitionniste. Nous n'oserions, perplexe sur ce thème délicat, affirmer qu'il a tort. Mais à l'appui de son argumentation, il objecte l'éternel exemple des BIEN ÉDUQUÉS, parmi lesquels précisément, en compagnie des Contrafatto, des Lacollonge, etc., il cite Lacenaire. Il confond l'instruction et l'éducation. Notre collaborateur et ami M. B. Gallet de Kulture n'a point commis la même faute dans la lettre suivante :

A M. Delasiauve, rédacteur en chef du Journal de médecine mentale.

Lacenaire. — Audouy l'Hercule. — La Cour d'assises de l'Ariége. — Une argumentation d'assassin. — Un discours éloquent. — Écoles vides et prisons pleines.

Mon cher directeur,

J'ai été frappé, hier, quand vous m'avez lu vos épreuves sur Lacenaire, de la lumière qu'a projetée votre psychologie savante et profonde sur ce caractère si saillant et sur cette étonnante célébrité de l'échafaud. Vous avez démontré, par des déductions irrésistibles, que ce n'est

point à des impulsions criminelles ; que c'est à l'absence de sens moral que ce meurtrier impassible a dû, avec ses forfaits, le châtiment terrible que les lois humaines lui ont infligé. Mais à côté de cet exemple, si flagrant, du défaut de culture morale, vous auriez pu, mon cher ami, en placer un autre, non moins concluant, peut-être, et encore plus saisissant : un fait d'hier ! Je veux parler de l'accusé Audouy, dit l'*Hercule*, ce complice de Jacques Latour (lequel Latour est lui-même dans les particularités sanglantes de sa vie et les sauvages excentricités de sa mort un argument formidable), ce complice de Jacques Latour, disons-nous, et l'un des égorgeurs de Labastide.

Cet accusé a l'air paisible, les traits doux, le sourire naïf. Il bâille et s'étire, indifférent, pendant les débats. Le bien et le mal, il l'ignore ; nul ne lui ayant appris ce que la nature elle-même ne lui a pas révélé ; et cet homme, qui a fendu une tête vivante, du sommet du crâne au menton, avec le calme qu'on met à séparer une poire en deux avec un couteau ; cet homme, qui a égorgé, ou concouru, tout au moins, à égorger quatre créatures humaines, tranquillement, sans remords, sans regret, et comme on cueille une fleur dans les champs ; que n'ont poussé, d'ailleurs, ni l'ardente soif de l'or, ni d'impérieux instincts de férocité, mais une suggestion étrangère, résolue, perverse et violente ; cet homme, dont aucun témoin ne se plaint et que les enfants aimaient pour sa douceur, avant que ses mains ne fussent ensanglantées ; cet homme, en entendant son arrêt, s'étonne, gémit, pleure à chaudes larmes, et dit, avec une conviction qui semble pleinement sincère : « Je suis bien malheureux et bien innocent. »

Bien innocent ! Et, en effet, quatre êtres de plus ou de moins, qu'importe ? Chacun ne doit-il pas mourir ? Et un coup de hachette, asséné, comme sait les asséner Audouy l'Hercule, n'épargne-t-il point aux condamnés de la nature les longs et habituels tourments de l'agonie ? Pressez l'idée : c'est presque une bonne œuvre.

Voilà l'argumentation latente et obtuse que se fait la conscience pétrifiée de cette nature d'assassins.

Ainsi a raisonné silencieusement Audouy l'Hercule.

Or, qu'y a-t-il là de manifeste ? Un rudiment effacé, un sens inerte, inactif, immobilisé, faute de culture : le sens moral.

Rien de plus ; rien de moins. C'est ce que n'ont ni dit, ni peut-être même remarqué les juges qui ont condamné l'Hercule ; l'avocat d'office qui l'a défendu ; les journalistes qui ont raconté, heure par heure, cet émouvant et sinistre drame, dont palpitent encore, par le souvenir, les impressionnables populations de l'Ariége.

Hélas! mon ami, — et vous le savez mieux que moi, et le démontreriez avec une tout autre autorité, — combien de ces hommes en diminutif! Il y a des Lacenaire et des Audouy à tous les degrés, qui traitent, chaque jour, autour de nous et impunément, sans que l'opinion, blasée par l'habitude, s'y arrête et s'en offense, qui traitent, je le répète, les sentiments moraux et les délicatesses sociales, ainsi que Jacques Latour et l'Hercule ont traité les infortunés habitants du château de Labastide.

Donc, l'instruction et l'éducation, le précepte et l'exemple, s'imposent de plus en plus, comme d'irréfragables devoirs, à notre société qui se prétend civilisée, et s'enorgueillit, un peu béatement, de ses progrès. C'est ce que vient d'établir d'une manière puissante M. F. Le Play, dans un livre considérable : *La réforme en France*, qui, au point de vue social, est tout un événement, et que vous me permettrez, je l'espère, d'analyser, dans sa partie qui confine à votre spécialité éducatrice et mentale. C'est ce que constatait, hier encore, un ministre éclairé dans un discours éloquent : « Le meilleur moyen d'avoir les prisons » vides, c'est de tenir les écoles pleines. »

A vous d'estime et de cœur.

BÉNÉDICT GALLET DE KULTURE.

PATHOLOGIE.

DES DIVERSES FORMES MENTALES,

Par M. DELASIAUVE.

FOLIES LIÉES A CERTAINS ÉTATS ORGANIQUES OU MORBIDES.

(Suite.)

FOLIE DES FEMMES ENCEINTES. — Entre l'action de la menstruation et celle de la grossesse existe, au degré près, une étroite analogie. Certains auteurs, M. Morel entre autres, pensent que le trouble mental ne survient guère durant la gestation que chez les personnes prédisposées par le tempérament ou l'hérédité. Sans nier qu'il en soit ainsi fréquemment, il suffit cependant de réfléchir à l'inexplicable variété de modifications physiques que subit l'économie, pour comprendre la possibilité d'une atteinte directe aux fonctions cérébrales.

On peut ranger, dans deux catégories, les perturbations psychiques occasionnées par la grossesse. D'une part, une sorte d'hystéricisme

commun à la plupart des femmes ; de l'autre, des accès de folie caractérisée. Le mot *envies* résume pour le vulgaire lui-même les particularités du premier état. On raconte, à ce sujet, d'étranges histoires. Une dame enceinte mordit au cou un jeune homme qui, malgré la souffrance, s'y prêta complaisamment (Vivès). D'après un préjugé ancien, il était dangereux de résister à de pareils caprices. C'est ce qui explique comment une dame voulant absolument manger l'épaule d'un boulanger, le mari convint avec celui-ci d'une certaine somme. Après deux morsures, le patient ayant reculé devant une troisième, la femme accoucha de trois enfants, deux vivants, l'autre mort (Roderic a Castro).

Ces récits, assurément, sont invraisemblables. Il convient aussi de se défier de l'émulation qui pousse les personnes du sexe à poser dans ces aventures. La dépravation des appétits n'en est pas moins un fait avéré. Il en est qui, à certaines périodes de leur grossesse, dévorent avec volupté, le plus souvent en cachette, du lard cru, du poisson fumé, des chairs faisandées, des fruits verts, etc. D'autres avalent à poignées du sel, du poivre, des épices. Quelques-unes volent pour satisfaire à ces besoins anormaux, à de puériles fantaisies, ou même sans but déterminé. Marc cite le cas de deux dames riches qui dérobent celle-ci une volaille chez un rôtisseur, pour apaiser la faim que l'odeur de ce mets avait développée en elle, celle-là, en dînant chez un parent, une boule d'ivoire teinte en rouge. M. Girard de Cailleux obtient l'acquittement d'une inculpée qui, dans ses grossesses, avait commis des vols répétés. Nous avons, de notre côté, connu une paysanne fort honnête, que l'on surprit enlevant une paire de bas à l'étalage d'un bonnetier. Une malheureuse aurait coulé du plomb fondu dans l'oreille de son mari endormi.

L'expression morale est très-diversifiée. Mais si, parfois, l'excitation se décèle par une mobilité insolite, une activité infatigable, une gaieté fébrile, des conceptions fantasques, des désirs instables, bien plus fréquemment, on observe une tendance au découragement et à la mélancolie. Le caractère devient méticuleux, irritable, morose. Le mouvement répugne, la solitude attire. D'excellentes épouses, de tendres mères, cédant à la haine, à la jalousie, à la cruauté, prennent en aversion les maris et les enfants qu'elles chérissent. Une primipare mentionnée par Cazeaux (*Traité des accouch.*), avait peine à surmonter l'antipathie qui, chez elle, avait remplacé l'amour pour son époux. Un autre avait conçu un tel dégoût de son appartement, qu'on se vit obligé de la laisser à la campagne jusqu'à sa délivrance. Rien de moins rare

que les pressentiments sinistres : crainte de mourir, d'accoucher avant terme, de ne pouvoir traverser cette épreuve, de mettre au monde un enfant mort ou difforme. Que, par hasard, l'événement réponde à ces appréhensions, c'en est assez pour fortifier le préjugé qui leur attribue un danger, démenti, chaque jour, par des exemples contraires. L'inquiétude affecte parfois des formes bizarres. Pendant les premiers mois de ses grossesses, au nombre de onze, une dame dont l'histoire est consignée dans le *Journal* de Vandermonde, avait à ce point horreur des liquides que, non-seulement elle s'abstenait de toute boisson, mais qu'elle ne pouvait supporter qu'on bût en sa présence. S'il lui fallait passer une rivière, elle se bouchait les yeux et les oreilles, et chargeait deux hommes de la conduire de force. Quelques femmes n'osent sortir sans être accompagnées. La vue de certains objets, l'impression de certains lieux, l'ombre ou l'isolement leur occasionnent un frisson involontaire, une véritable panique.

Toutes ces anomalies morales résultent ou d'une action propre sur le système nerveux, ou des dérangements physiques avec lesquels elles coïncident. Fréquemment il s'y mêle des lésions des sens ou des accidents convulsifs. Cazeaux a signalé la surdité, l'amaurose, et M. Andral a vu la chorée, qui disparut, après un avortement, à six mois. La malade avait eu cette affection dans son enfance. Inhérent à une condition transitoire, devant cesser avec elle, on ne se préoccupe guère, à tort peut-être, du traitement et de l'hygiène des symptômes psycho-cérébraux de la grossesse. Mais le côté médico-légal a justement fixé l'attention, les actes répréhensibles n'ayant quelquefois pas d'autre origine qu'une semblable perversion des sentiments et des instincts. On doit surtout tenir compte alors des causes particulières, susceptibles d'ajouter à l'intensité névropathique, telles que la misère, le chagrin et, notamment, chez les filles-mères, la honte d'une position irrégulière ou clandestine.

Pas plus que dans leur aspect, les troubles moraux que subit la femme enceinte n'ont d'uniformité dans leur apparition, leur marche, leur durée et leur terminaison. Tantôt ils naissent dès l'imprégnation et persistent jusqu'à la délivrance. D'autres fois, se déclarant à n'importe quelles phases de la gestation, leur cours est plus ou moins limité ou reste indéfini. Une femme, après chaque conception, éprouvait, pendant les quatre ou cinq premiers mois, invariablement les mêmes phénomènes. En d'autres cas, une confiance exagérée alterne avec un abattement sans motif, ou bien la sérénité, altérée dans une grossesse, est complète dans une autre. Enfin, le travail de la parturition, qui,

d'ordinaire, amène la crise quand la guérison n'a pas précédé, peut s'accomplir sans produire ce résultat favorable. Le trouble alors n'est souvent que le prélude d'une folie positive.

L'influence de la grossesse sur la production ou le cours de l'aliénation mentale a été entrevue par les auteurs les plus anciens. D'après M. Semelaigne (t. III, p. 327), Hippocrate en a signalé plusieurs cas, parmi les faits de puerpéralité. Çà et là, dans la plupart des ouvrages, on retrouve des exemples isolés. Mais il faut arriver jusqu'à nos jours, pour avoir sur ce sujet des notions réellement scientifiques. Pinel se borne à mentionner les accidents de la gestation dans le paragraphe de son traité, consacré aux causes physiques. Après s'être posé, sans la résoudre, cette question : « La grossesse est-elle cause de la folie et la complique-t-elle quelquefois ? » Esquirol parle d'une dame qui, à trois reprises, eut des accès de manie d'une durée de quinze jours, la nuit de ses noces et au début de sa première et de sa seconde conception. Parmi les aliénées de la Salpêtrière, plusieurs auraient contracté leur maladie pendant la gestation. Part doit être faite aux influences morales. Si la grossesse occasionne la folie, elle la jugerait aussi. Esquirol croit cette terminaison rare et n'a qu'une médiocre confiance en ceux qui, en vue d'une semblable guérison, n'ont pas hésité à conseiller les rapprochements sexuels ou le mariage.

Ellis, qui pense que la grossesse agit surtout chez les personnes prédisposées, rapporte deux observations intéressantes (*Traité*, p. 123). Chez N..., âgée de trente-quatre ans, l'agitation datant de deux ou trois mois, et survenue sans cause appréciable, disparut presque aussitôt après l'accouchement. Dans le second cas, la folie consistant en une mélancolie profonde, s'était déclarée au troisième mois. Son issue fut la même. Il y eut une particularité curieuse. Cette femme vivait depuis vingt ans en concubinage. Elle fut si pénétrée de l'immoralité de sa conduite, que, pour la décider à revenir avec lui, l'homme dont elle partageait l'existence, dut consentir à leur union légitime. M. Berthier (*Archives de méd. mentale*, 1862, p. 91), signale la même issue favorable d'une manie survenue dans le cours de la grossesse.

MM. Falret, Michéa, Brierre de Boismont mentionnent à peine la grossesse dans leurs ouvrages sur les hallucinations et l'hypochondrie. Ce dernier l'indique parmi les mobiles du suicide. Guislain commente quelques faits et opinions relativement à ses conséquences sur la marche de la folie. Elle a, au contraire, été, de la part de Marc, l'objet de considérations juridiques (*Médecine légale des aliénés*, t. II, p. 260). Ses explications se rapportent plus spécialement aux appétences irré-

sistibles sans dérangement ostensible de l'intelligence. Marc approuve les principes émis avec réserve par la Faculté de Halle dans une consultation sur un cas de vol. Elle n'osait se prononcer dans l'espèce, tout en admettant, chez les femmes enceintes, la fréquence de dépravations volontaires, susceptibles de motiver l'irresponsabilité. Il emprunte au docteur Worbe la relation d'un procès où, malgré les conclusions du défenseur et du ministère public, une accusée fut condamnée pour avoir dérobé un coupon de toile rayée dans une halle. Elle excipait d'une incitation de femme grosse, en s'appuyant des certificats d'un médecin et d'une sage-femme, qui témoignaient qu'un avortement aurait eu lieu postérieurement, à trois mois. Le tribunal de Dreux et celui de Chartres ne virent là qu'une allégation suspecte; ils déclarèrent de plus que la grossesse, fût-elle démontrée, il était douteux que cette cause pût servir d'excuse légale, opinion non partagée par le docteur Worbe, qui la regarde comme valable toutes les fois que le concours des circonstances, par exemple, une probité avérée, la valeur insignifiante des objets et, ce qui est commun dans ces cas, leur non-convenance aux usages des délinquantes dénotent le défaut de l'effort volontaire.

Dans un mémoire lu à la Société médico-pratique, en 1842, sur la *Manie des femmes en couches*, M. Morel mentionne une hystérique qui eut un accès d'exaltation au milieu de la cérémonie nuptiale. Diverses grossesses furent compliquées de folie. Elle tomba finalement dans la démence. Les *Annales médico-psychologiques* (1857) contiennent un travail de M. Marcé, intitulé : *De l'influence de la grossesse et de l'accouchement sur l'aliénation mentale.* Dans les conclusions, l'auteur s'élève avec force contre ceux qui conseillent ou permettent le mariage aux femmes aliénées. Deux fois sur seize seulement il y eut une amélioration de courte durée. Quatre fois, pourtant, chez des malades où prédominaient les manifestations érotiques, M. Marcé estime que la grossesse eut sur la guérison une influence heureuse. Trois fois sur dix l'accouchement mit un terme aux symptômes survenus pendant la gestation. Sept fois ils furent stationnaires ou acquirent une extension plus grande.

Reprenant ce thème et utilisant les faits du médecin de Bicêtre, M. Morel, dans son dernier traité, entre dans des détails circonstanciés. Chez trente-huit femmes par lui observées, dont la grossesse se compliquait d'aliénation, douze appartenaient à la classe des dégénérées, imbéciles, idiotes, épileptiques. Dix-sept autres, devenues folles pendant la grossesse, offraient des prédispositions héréditaires, névropa-

thiques ou convulsives. Trois fois la grossesse avait été conseillée en vain contre l'hystérie. Aussi, M. Morel s'explique-t-il, d'accord en cela avec M. Marcé, comment les crises amenées par l'accouchement, formant exception, ne s'opèrent que dans les cas exempts de complication et purement sympathiques.

Enfin, dans sa monographie de la folie puerpérale, accueillie avec faveur, M. Marcé a pu, grâce aux données antérieures et en poursuivant ses investigations dans les archives de la science et les hôpitaux, étendre et compléter le cadre relatif aux rapports de l'aliénation mentale avec la grossesse. L'histoire qu'il en a tracée embrasse le sujet dans ses aspects pathologique, thérapeutique et légal. Il commence d'abord, comme prolégomène nécessaire, par une définition de la sympathie morbide, souffrance corrélative, idiosyncrasique et partant variable entre des organes éloignés. Elle est pure ou imparfaite. Dans le premier cas, on conçoit que l'affection, à moins de survivre à son principe, ait toute chance de disparaître avec les couches.

La fréquence des folies, proportionnellement aux accouchements, est difficile à fixer dans les hospices, parce que le séjour s'y prolonge peu après la délivrance. Il résulte d'un article du docteur Reid (*the Journ. of psychological medicine*, 1848), que sur 3500 accouchées à General Lyng-in Hospital, Westminster, 9 seulement ont été atteintes de désordre mental. A Queen Charlotte's Lyng-in Hospital, où abondent les filles-mères, la statistique a donné à M. Gream 11 pour 2000. Deux séries dans Lyng-in Wards of Saint-Giles's Infirmary, l'une de 950, l'autre de 1888, ont fourni une seule aliénée. A peine également sur 1000 accouchements, à Beaujon, M. Béhier a-t-il constaté un cas très-peu grave.

On arrive à des résultats plus précis, en comparant, avec le chiffre total des aliénations, celui des folies puerpérales. Ont trouvé : Esquirol, à la Salpêtrière, 92/1119, dans sa pratique privée, 21/144; Haslam, à Bethléem, 84/1644, Reid, au même hôpital, 111/899, à Hanwell, 79/703; le docteur Macdonald (*Journal of psychol. medicine* (1848), 49/691; M. Parchappe (*Annales méd.-psychol.*, 1843), 33/596; Leller, à l'asile de Wimenthal, 11/97; le docteur John Webster 17/282, le docteur Thomas Kirkbride, à l'hôpital de Pensylvanie, 116/2752; M Marcé, dans la division de M. Mitivié, 9/242.

Quant aux cas de grossesse compris dans cette statistique générale, le départ n'en a été fait que par quelques médecins : le docteur Palmer, 1/19; à Hanwell, 4/43, le docteur Macdonald, 4/66, M. Marcé,

18/79 : soit, eu égard aux proportions fournies par l'accouchement, 180, et la lactation 103, 27 sur 310.

Dans sa description, M. Marcé s'est conformé à la démarcation entre les simples anomalies morales et les phénomènes tranchés. Nous omettrons la première partie du tableau qui, sauf plusieurs cas d'épilepsie ou d'hystérie, notés par Tissot (*Traité des nerfs et de leurs maladies*, p. 93), serait une redite inutile de particularités énoncées plus haut. Ajoutons seulement avec Montgomery, Burns, M. Danyau et Van Swieten, à qui l'on doit un curieux exemple, celui d'une femme assujettie à de pareils troubles jusqu'à cinq mois dans toutes ses grossesses (*morbi gravidarum*), que ces symptômes cèdent habituellement à mesure que le terme avance. Relativement aux vrais paroxysmes qui, contrairement aux impressions légères, éclatent, non à l'origine, mais dans le cours de la grossesse et résistent plus longtemps, c'est d'ailleurs aux faits, notamment de sa propre observation, que M. Marcé emprunte les traits caractéristiques et différentiels de leurs diverses formes.

Hérédité, accès antérieurs, anémie, émotions pénibles, ces causes viennent souvent en aide à la grossesse. Une fille tombe aliénée parce que son séducteur, apprenant qu'elle est enceinte, menace, si elle le lui apporte, de jeter l'enfant par la fenêtre. Sur dix-neuf malades, très-peu étaient primipares, et neuf avaient passé trente ans. Parfois la folie exerce une sorte de droit d'élection, frappant une grossesse, épargnant l'autre, sévissant ou non selon le sexe. Lamotte, Van Swieten parlent de femmes qui éprouvaient des accès convulsifs lorsqu'elles étaient grosses d'une fille.

La conception, ainsi que l'a vu Esquirol, peut marquer l'invasion de la folie. C'est ce que Mongomery a constaté pour une femme dans trois grossesses successives. En un autre cas, huit fois de suite la manie se reproduisit et ne disparut qu'après la délivrance. Elle faisait préjuger de la grossesse. Sur dix-neuf malades, M. Marcé signale le début huit fois au moment de la conception, trois fois au troisième mois, une fois au quatrième, trois fois au sixième, deux fois au septième, et deux fois à une époque indéterminée.

En beaucoup d'endroits de ce journal, nous avons montré le vague des nomenclatures reçues. Le mot manie qui résume l'agitation, celui de mélancolie qui indique la tristesse ou la dépression, sont loin de répondre à des types définis. Ici, l'obtusion est souvent dominante, tandis que là, au lieu de dépendre de l'excitation, les violences et la fureur accusent plutôt le délire hallucinatoire. En se servant de ces termes que nous conserverons, M. Marcé n'ayant point établi cette

différence, il nous a paru opportun de la signaler à titre de réserve. Selon lui, la mélancolie est la forme la plus ordinaire. Dix cas sur seize offraient la dépression, l'inertie, les conceptions tristes ou terrifiantes. Prédominance : de stupeur, quatre fois ; d'excitation, une fois ; d'idées de suicide, trois fois ; d'impulsion infanticide, une fois ; de terreur extatique causée par la vue d'assassins armés, envoyés par un amant ; de voix qui, au réveil, injuriaient ou reprochaient des fautes, une fois. Les autres cas étaient des exemples de manie plus ou moins incohérente.

Comme on le pressent, d'après ce qui précède, le pronostic n'est pas aussi favorable qu'on serait naturellement tenté de l'imaginer. Jeanne la Folle, devenue mélancolique au début de la grossesse, accoucha heureusement d'une fille et n'en resta pas moins incurable. Sur dix-neuf faits recueillis par M. Marcé, sept fois l'accouchement fut plus ou moins rapidement le signal de la guérison. Deux fois celle-ci eut lieu dans le cours de la grossesse. Neuf fois les symptômes ont résisté ou ne se sont dissipés que longtemps après ; une fois le travail de l'enfantement exaspéra le délire. Boivin cite une femme qui, à six mois de grossesse, tomba dans une stupidité si hideuse, qu'on l'avait surnommée le *vampire*. Elle guérit en trois semaines. M. Marcé n'a point vu d'exemples d'amélioration si rapide dans la grossesse même. Le cas malheureux a été observé à la Salpêtrière dans le service de M. Baillarger. De mélancolique au début, vers le sixième mois, la folie devint maniaque, puis, après les couches, revêtit la forme du délire aigu. La malade mourut au bout de cinq semaines ; rien de saillant à l'autopsie.

On a remarqué qu'en général la folie n'entrave point la marche naturelle de la grossesse. Quelques médecins anglais, dans l'espoir d'une guérison plus rapide, ont conçu l'idée de provoquer l'avortement. M. Cerise a raconté à la Société médico-psychologique une opération de cette nature qui, sans modifier l'état mental, occasionna la mort de la malade. Le mieux, en attendant une solution spontanée, est de se renfermer dans les soins de l'hygiène et les prescriptions d'une médecine prudemment expectante.

La grossesse occasionne la folie ; jusqu'à quel point est-elle susceptible, celle-ci préexistant, d'en modérer, suspendre ou précipiter le cours ? Cette question mérite d'arrêter notre attention un instant ; car le préjugé qui attribue à la gestation une influence favorable est encore très-répandu. La science, d'ailleurs, hésite, et si Bouchet, se fondant sur vingt-deux cas, déclare catégoriquement que le délire augmente plutôt qu'il ne diminue, d'autres, moins affirmatifs, Guislain, Desor-

meaux, M. Dubois, se bornent à dire avec Esquirol que les améliorations sont rares et souvent précaires. M. Marcé lui-même, dans un relevé de dix-neuf observations, constate que cinq fois et spécialement chez les femmes dominées par des désirs érotiques, la grossesse semble avoir atténué ou guéri le désordre mental.

On ne serait pas autorisé pour cela à en faire un moyen thérapeutique. Les chances sont trop douteuses et les éventualités trop redoutables. Ou le cas est invétéré, et l'échec est presque certain ; ou il est simple et récent, et alors on peut espérer guérir par une autre voie. D'autre part, le sort des enfants est à considérer ; non qu'ils soient infailliblement marqués d'un sceau funeste. Catherine, fille de Jeanne la Folle, a vingt ans régné sur le Portugal sans être aliénée. Un élève de l'École polytechnique, aujourd'hui fonctionnaire, un jeune homme de quinze ans, deux demoiselles, l'une de vingt-deux ans, l'autre de dix-huit, jouissent, au dire de M. Marcé, de toute leur raison, quoique engendrés au sein de l'aliénation mentale. Mais la grande majorité est moins heureuse. Beaucoup viennent mort-nés, vivent peu ou restent idiots et infirmes. La mère d'une idiote de la Salpêtrière avait été frappée de stupeur pendant toute sa grossesse (Esquirol). Chez une mélancolique, le fruit d'une dernière grossesse, où les inquiétudes furent plus vives que jamais, était, à quatre ans, imbécile (Marcé). Sous ce rapport, le danger serait plus imminent dans les grossesses compliquées de folie, que dans celles qui s'ajoutent à l'aliénation. M. Marcé, sur huit cas des secondes, n'a rencontré qu'un seul mort-né. Le nombre était de cinq pour onze cas des premières ; ce que l'auteur attribue au contraste résultant de la brusque transition de la raison au trouble par opposition à l'habitude acquise, quand la folie est antérieure.

Avant de clore ce qui est relatif à l'influence de la grossesse dans ses rapports avec l'origine ou la marche de la folie, nous ne pouvons négliger une double particularité qui dérive, chez les femmes enceintes, des transformations de la sensibilité. Bien que les formes mentales ne diffèrent point de ce qu'elles sont en dehors de la gravidité, les sensations qui partent de l'utérus impriment quelquefois aux idées un cachet spécial. Quelques femmes méconnaissent leur situation, d'autres s'imaginent ou qu'on les torture en dedans ou qu'elles ont dans le ventre des animaux ou des objets les plus divers. Ce que l'on a noté surtout c'est, par suite d'une étrange analgésie, l'absence fréquente de douleurs au moment de la parturition. Une folle du service de M. Mitivié accoucha sans pousser un cri à l'insu de tout le monde.

Esquirol, MM. Lannurien, Delaye, le docteur Seymour ont cité des faits analogues. Cette circonstance s'est offerte si constamment à M. Marcé qu'il n'a pas craint « d'en faire une loi presque générale ». Aussi doit-on surveiller avec soin les aliénées enceintes qui approchent de leur terme.

Quant à la responsabilité légale, nous n'avons que peu à ajouter aux réflexions qui précèdent. Lorsque la folie est patente, la grossesse n'est qu'un surcroît de faible importance. Où le doute veut être soigneusement éclairci, c'est dans les cas d'apparence lucide. Sans contredit, on ne saurait poser comme dogme absolu l'irresponsabilité des femmes enceintes. Mais, ni les magistrats, ni les experts ne doivent à leur tour perdre de vue le joug que leur imposent les modifications morales qui accompagnent cet état. Comme nous l'avons souvent exposé à l'égard de mobiles analogues, il importe de dégager la nature des incitations auxquelles les inculpées ont obéi, et ne pas balancer à se prononcer en faveur de l'excuse si, en raison du contraste de la femme avec elle-même, on découvre dans le méfait un caractère morbide.

Au reste, pour rendre plus sensibles les points que nous avons essayé de préciser, nous grouperons un certain nombre des faits les plus saillants concernant l'influence de la grossesse, soit sur la production ou la marche de la folie, soit à l'égard de la responsabilité juridique.

FAITS.

§ I. — *Influence sur la production de la folie.*

— Femme présentant des signes d'hydrophobie dans les quatre premiers mois de onze grossesses. (Citée, VANDERMONDE.)

— Id., aversion pour son mari. (Id., CAZEAUX.) — Pour son appartement. (Id.)

— Nombreuses grossesses; troubles digestifs, pâleur, abattement, mélancolie; au cinquième mois, vomissements et retour des forces; santé parfaite le reste du temps. (Id., VAN SWIETEN.)

— Accès convulsifs, exclusivement dans les grossesses où la mère devait donner le jour à une fille. (Id., LAMOTTE, VAN SWIETEN).

— Aliénation au début de trois grossesses. — Manie se reproduisant huit fois et ne cessant qu'après la délivrance. (Id., MONGOMERY.)

— Jeanne la Folle; mort du roi au début de la grossesse, mélancolie incurable. (Citée.)

— Au sixième mois, stupeur profonde, guérison au bout de trois semaines. (Id., BOIVIN.)

— Manie se répétant la nuit des noces, aux débuts des première et seconde conceptions. (Id., ESQUIROL.) — Plusieurs à la Salpêtrière. (Id.)

— N..., trente-quatre ans. Agitation entre six et sept mois, sans cause appréciable; cessation immédiate après l'accouchement. (Id., ELLIS.) — Folie à trois mois; admission à l'asile le sixième mois; mélancolie profonde, refus de parler; couche naturelle; enfant mort-né; scrupules à cause du concubinage; mariage, bonheur des époux. (Id.)

— Vol; prétendue grossesse terminée, à trois mois, par un prétendu avortement. Soupçon de simulation; condamnation à un an d'emprisonnement. (Id., WORBE.)

— Hystérique; mariage conseillé; exaltation durant la cérémonie; folie dans diverses grossesses; démence finale. (Id., MOREL.) — Id., grossesses successives, manie aiguë au septième mois, avortement, la manie persiste.

— Jeanne X..., trente-deux ans, enceinte de sept mois; manie et propension au suicide (1826). L'enfant naît vivant, le délire continue; en 1830, il cède; sortie en mars, parfaite guérison quinze jours après. (GUISLAIN.)

— Cinq grossesses; aliénation guérie dans chacune par l'accouchement. (Citée, ESQUIROL.)

— M..., vingt-trois ans, service Baillarger, entrée le 8 juin 1857. Fille séduite; tristesse, inquiétude; 20 mai, en passant sur le pont des Arts, frayeur; crainte d'être arrêtée par les gendarmes, refus de nourriture, pleurs incessants, tout est fini, l'échafaud la réclame, des voix lui reprochent ses fautes; 25 juin, mêmes lamentations, quelques réponses raisonnables; 30 juillet, état stationnaire; 11 septembre, convalescence, faible audition des voix injurieuses, *elle sort d'une maison publique, elle pourrira à l'hôpital;* néanmoins, sortie; accouchement naturel le 23 octobre; enfant fort, guérison solide. (MARCÉ.)

— Ch..., vingt-deux ans, 31 mai 1857, service Baillarger. Enceinte, son amant la brutalise et la menace; crise nerveuse; dès lors, insomnie, refus d'aliments; figure altérée, tremblement convulsif, poses extatiques, désir de s'échapper. Par moments, elle s'écrie : Adolphe, Adolphe, ne jette pas l'enfant !.. Attitude épouvantée; mutisme invincible, cette concentration extatique dure deux jours; amélioration graduelle, voile sur l'intelligence; 16 juin, convalescence; 30 juillet, au moment de sortir, émotion causée par une procession; délire vague, étonnement variable; 12 septembre, hommes envoyés par son amant pour la tuer; rêves effrayants; accouchement; l'enfant ne vit

que peu de jours. Affermissement de la convalescence ; sortie en février. (Id., et DUBRISAY.)

— Mme C..., trente-neuf ans, entrée à Charenton le 24 février 1824. Enceinte de sept mois; dès le début, exaltation mélancolique ; *elle est perdue... damnée...* 5 avril, même état ; 5 mai, accouchement rapide ; enfant robuste ; 13 mai, mélange d'irritation et de calme ; amélioration ; sortie prématurée ; rentrée définitive le 21 juillet; morte, en 1832, des suites d'une entérite chronique ; la petite fille vécut peu de temps. (MARCÉ.)

— Mélancolie immédiatement consécutive à la conception. Désir de se détruire et son enfant ; persistance dans la grossesse et après la délivrance. (Id., asile de Bethnal-Green.)

— X..., trente-deux ans. Grosse de trois mois ; émotion due à la mort d'un parent, obtusion vague un mois après ; accouchement rapide, qui ne fait qu'aggraver les accidents. — Sept mois après, le docteur Seymour la visite à la campagne; lamentations : *c'est une créature indigne, corrompue;* tentative de suicide. Traitée par l'opium, elle finit par se rétablir. Étant morte, six ans après, d'une couche, elle avait conservé, sans interruption, une raison excellente. (Dr SEYMOUR, *Journ. of psychol. medicine*, 1848.)

— G..., trente-sept ans, entrée le 11 janvier 1854, service Baillarger, oncle aliéné, frère et tante suicidés. Cinquième grossesse à sept mois; lypémanie remontant au début; apathie; à la suite d'une saignée, stupeur profonde ; 25 janvier, tentative, non justifiée, de suicide ; 18 février, accouchement sans douleurs, l'abattement persiste; vers la fin de mars, légère amélioration ; 20 avril, travail ; 29, réponses sensées ; 20 mai, sortie. La malade a oublié sa tentative de suicide et son accouchement; elle était comme dans une nuit profonde. (MARCÉ.)

— V..., trente-huit ans; entrée le 26 octobre 1853, service Baillarger. Dixième grossesse, à sept mois et demi ; délire depuis six semaines; *elle est décorée, on va la guillotiner ;* 10 novembre, hallucinations, violences ; 10 décembre, accouchement facile ; cris ; gesticulations... *elle est accouchée d'un cochon...* 26 décembre, marmottements ; 21 janvier 1854, frappe les malades qu'elle accuse d'avoir mangé son enfant ; 22 février, règles sans modification ; 13 mars, transférée. (Id.)

— M..., vingt-huit ans, entrée le 3 avril 1853, service Mitivié. Exaltation et manifestations érotiques depuis trois mois, début de la grossesse. Même état tout l'été; le 30 septembre, accouchement d'une fille à l'insu des serviteurs qui prirent les vagissements de l'enfant pour les

cris d'un chat. Point d'amélioration ; sortie non guérie le 24 décembre. L'enfant succomba le troisième ou quatrième jour. (Id.)

— Jeune fille de dix-huit ans ; aliénation dans la grossesse ; guérison seulement au bout de quinze mois. (Citée. Rapport d'Hanwell, 1841.)

— D..., quarante-huit ans, 27 septembre 1856, service Mitivié. Premier accès de manie de sept mois à la suite d'un sevrage, il y a quinze ans. Depuis, sept couches heureuses ; dernière grossesse datant de trois mois, s'accompagnant, dès le principe, d'agitation maniaque, sans hallucinations. Amendement graduel ; le 18 mars, elle accouche d'un garçon bien portant et quitte elle-même l'hospice, parfaitement rétablie. (MARCÉ.)

§ II. — *Influence sur la marche de la folie.*

— Une aliénée, devenue grosse, accouche heureusement et revient aussitôt dans son bon sens. (Citée, MAURICEAU.)

— Id., dont la folie disparut dans deux grossesses successives ; elle devint incurable. (*Thèse*, WEILL, Strasb., 1851.)

— Id., accès de folie mensuel ; elle recouvrait la raison dans la gestation. (GUISLAIN.)

— Une femme voluptueuse, au point de provoquer sans honte au plaisir, était, sitôt qu'elle avait conçu, un exemple de pudeur et de sagesse. (PANAROLLI et J. FRANCK.)

— Une idiote accouche sans la moindre douleur. (ESQUIROL.)

— Une aliénée, ayant accouché sans en avoir conscience, guérit tardivement et ne reconnut son enfant que longtemps après. Elle niait avoir été grosse et être accouchée. (COUROT, *Thèse*, 1824.)

— Id., accouche dans un paroxysme sans s'en apercevoir. (DELAYE, *Thèse*, 1824.)

— D..., trente-deux ans. Agitation maniaque ancienne, séjour à Morlaix, depuis six mois; elle accouche le 27 janvier 1844, à l'improviste : « Tiens, tiens, dit-elle, un petit enfant. » Sa folie est gaie. Douleurs dans les précédentes grossesses. (LANNURIEN.)

— R..., huit fausses couches, chagrins par suite de pertes d'argent et d'un enfant, mélancolie, tendances suicides ; entrée à Charenton le 3 avril 1835 ; enceinte de sept mois. *Elle a un serpent dans le ventre.* — Accouchement le 27 mai. Elle faisait tous ses efforts pour retenir le reptile qui allait dévorer tout le monde. Grande fut sa surprise, quand on lui montra son enfant. Amélioration ; sortie le 28 juin. (CALMEIL.)

— Mlle A..., mère aliénée, frère excentrique. Dès quinze ans, à l'époque des règles, divagation conceptive et sensoriale ; défiance, fuite d'ennemis, vols d'objets incohérents, menaces d'empoisonner, d'incendier. Premier séjour à Charenton, d'octobre 1843 à novembre 1844. Deuxième séjour de quinze mois, en 1845 ; érotisme; poursuite des hommes ; elle reste huit ans dans sa famille et se marie ; grossesse heureuse. Retour des accidents ; onanisme furieux ; prostitution, vols, craintes d'empoisonnement ; mots obscènes, etc. ; troisième entrée à Charenton, le 31 mai 1854 ; elle est enceinte ; lettres injurieuses ; retour du calme ; accouchement, sans secours, d'une petite fille. Etat moral tout à fait satisfaisant. Sortie en avril 1855. (CALMEIL.)

— X..., trente-cinq ans ; entrée à Charenton, le 18 juin 1856. Cinq ans auparavant, aliénation, suite de fièvre typhoïde. Les accidents durent dix mois ; mémoire faible ; plusieurs accouchements occasionnent des récidives. Grossesse récente ; insomnie, loquacité, érotisme, insolence ; peu à peu rétablissement du calme. Elle sort au troisième mois de sa grossesse. (CALMEIL.)

— Jeune personne ; mariage ; érotisme ; prurit voluptueux et incessant aux organes génitaux ; désir de se prostituer. La grossesse ramène la tranquillité. (MÉNARD, de Lunel, *Journal de méd. et de chir. pratiques*, 1834, § 362.)

— X..., épileptique ; tremblements convulsifs, ardeur vénérienne ; elle devient grosse furtivement et guérit. Depuis ses couches, elle est grasse et bien portante. (Id.)

— M..., quarante ans, manie chronique ; son mari la rend enceinte dans l'espoir de la guérir. Aucune modification ni dans la grossesse ni après l'accouchement. (Obs. pers.)

— Une dame, après une *phrénitis*, était restée rêveuse. Rendue à la gaieté pendant la grossesse, elle retomba à la suite des couches. (LORRY, cité par GARDIEN, t. I, p. 486.)

— Une malade de la Salpêtrière affirmait, étant grosse, avoir dans le ventre un ver solitaire dont elle sentait les mouvements.

§ III. — *Responsabilité juridique.*

— Fait de Vivès, cité : femme mordant au cou un jeune homme, qui en souffrit horriblement. (Saint Augustin, *Cité de Dieu.*) — Roderic a Castro, id.

— Femme enceinte, accusée d'avoir voulu ouvrir la porte d'une chambre renfermant des objets de prix ; elle s'excuse en alléguant qu'elle était guidée par un sentiment de jalousie contre son mari

qu'elle croyait surprendre avec une maîtresse. (CAPURON, *Traité*, quatrième partie, p. 88.)

— Voleuse adroite, dite la *femme enceinte*. Toutes les fois qu'elle était prise en flagrant délit, elle prétextait un état de grossesse. Les tribunaux ne la prirent jamais au sérieux. (*Gaz. des trib.*, nov. 1857.) — Autre simulation précitée. (Dr WORBE.)

— Observ. de Marc, Girard de Cailleux, citées.

— Fille de Choleau, grosse de sept mois, incendiaire. Le feu mis en divers lieux avait frappé son imagination ; condamnée à la peine capitale, mais non exécutée. (MARC, t. II, p. 328.)

— Paysanne ; assassinat de son mari pour se repaître de sa chair ; elle en sale une partie. (LANGIUS.)

— Femme de Mons ; grosse de cinq mois ; précipite trois de ses enfants et elle-même dans un puits ; elle avait envoyé à un, qui était en pension, un gâteau empoisonné et demandé un cinquième qui était encore en nourrice. (GEORGET, *Consid. méd.-lég., etc.*, p. 132.)

— 1854, cour d'assises de l'Aube. Femme semi-idiote, tente d'empoisonner son mari ; acquittement. (MARCÉ.)

— Femme Baudry, grosse de quelques mois. « Nous mourrons cette année, dit-elle un soir à son mari. » Elle mêle du vitriol dans du tabac et des prunes. Signes d'empoisonnement de Baudry. La femme s'est dite poussée par un instinct aveugle ; mélancolie antérieure. Acquittement. (MARCÉ.)

— R..., blessures mortelles à ses deux enfants. Leuret conclut favorablement ; le jury acquitte. (LEURET, *Annal. d'hyg.*, 1837, p. 400.)

THÉRAPEUTIQUE.

LA MUSIQUE ET LA FOLIE

Par M. le Dr BERTHIER,
Médecin en chef des asiles d'aliénés de Bourg (Ain).

> Nous devons considérer, ici, la musique sous deux points de vue : sous celui de délassement et d'occupation, sous celui de médicament excitant ou sédatif.
> (FODÉRÉ.)
>
> C'est isolément qu'il faut soumettre les aliénés à l'influence d'une musique habilement dirigée. (FERRUS.)

La thérapeutique, comme le monde, a ses modes et ses engouements. On sacrifia toujours aux idoles. Il fut, pour l'émétique, un temps de proscription, un autre de gloire ; vint le règne de la saignée qui, plus

tard, fut honnie : quel sort ont eu les purgatifs, tour à tour mis au ban et préconisés? La médecine mentale n'a pas été à l'abri de ces vicissitudes; par conséquent la musique, qui en est tributaire.

Partageant le traitement, au paganisme; dédaignée jusqu'au XVIII[e] siècle par l'ère chrétienne; patronée par l'école de Pinel, négligée par ses successeurs,.... elle jouit de nos jours d'un tel crédit, que, nouveau Porta, chaque asile se croit en retard — s'il n'a pas institué sa fanfare et ses concerts (1).

Une telle instabilité est-elle le lot de quelques œuvres?

Autrefois, les aliénés vivaient en cellule; personne, bientôt, n'en voudra : car il s'agit moins de construire des hospices que des colonies. Pourquoi ne pas diviser chaque ville en deux parties : l'une pour les insensés, l'autre pour les sages? Qui eût parlé du travail dans nos maisons, il y a cent ans, aurait été enfermé.

Maintenant, on ne propose rien moins que de transformer nos malades en planteurs. Il paraissait rationnel à nos pères d'enchaîner les agités. Plus d'attaches : un gardien pour chaque membre; il y aura incessamment plus de tuteurs que de pupilles.

Ces exagérations s'expliquent par la légèreté de l'étude. Les agents les plus simples ne sont pas toujours les plus faciles à administrer. Quoi de plus naturel, semble-t-il, que de pincer de la guitare, toucher du piano, jouer du violon, vocaliser devant un de ses semblables en proie au délire, afin de le guérir en le distrayant? Comme si cet être, jouissant de la santé, était apte à recevoir les mêmes sensations et à retirer les mêmes profits qu'à l'état normal. La vertu cesse où l'excès commence.

La musique est-elle un agent thérapeutique?

Doit-elle être prescrite indistinctement?

Quelles sont les circonstances où son emploi est avantageux?

Telles sont les trois questions à résoudre.

Nous avons en profonde estime les essais tentés en ce genre. Ne fût-ce qu'à titre d'amusement, ceux qui ont introduit cet exercice dans nos hôpitaux ont bien mérité de la spécialité. Pour ma part, je les en remercie, et j'avoue que les sérénades dont j'ai été honoré à Quatre-Mares et à Bassens m'ont procuré une douce émotion. Cependant elles ne m'ont point fait perdre de vue notre but capital, qui est surtout de découvrir des moyens de salut. Un remède, quel qu'il soit, ne doit

(1) Ce docteur mélomane, qui vivait sous Louis XIII, avait persuadé aux Napolitains que la musique est une panacée.

être ordonné qu'avec méthode. Celui qui nous occupe ne l'a guère été jusqu'à présent, bien que, selon nous, il mérite particulièrement de l'être, car nous partageons, à cet égard, l'opinion des plus hautes autorités, Fodéré, Leuret, Ferrus, Guislain, Girard de Cailleux, qui regardent la musique comme capable d'engendrer des sensations pénibles ou agréables, utiles ou dangereuses.

1° *La musique est un agent physique.* — Elle imprime aux corps des secousses qui ébranlent les organes jusque dans leur base. Deux éléments essentiels la composent : l'air et la vibration. Frappez un objet sous la machine pneumatique, pas de bruit ; touchez un verre qui résonne, il se tait. Aucune substance n'échappe à la loi : dans les églises, la flamme des bougies oscille au frémissement des orgues ; la volée des cloches, en raréfiant l'atmosphère, attire la foudre ; le jeu d'une symphonie, au voisinage d'une nappe d'eau, ride sa surface ; près de Tivoli, un anneau de fer se balance au murmure d'une cascade.

Comme agrégat matériel, l'être humain subit d'autant mieux cette puissance que sa structure est plus délicate. N'est-ce pas l'éclat du canon qui brise la membrane du tympan des jeunes conscrits? Pourquoi le chevalier gascon, dont parle Scaliger, urinait-il malgré lui en oyant la cornemuse? A quoi attribuer les convulsions de cette jeune fille dont, au dire de Van Swieten, les attaques se renouvelaient à chaque carillon? Expliquerez-vous autrement l'histoire, que rapporte Hallé, d'une artiste qui ne pouvait diriger l'exécution d'un morceau sans éprouver une perte utérine? Quand j'entends battre du tambour et que les vitres tremblent, je ressens des coliques.

Le son, rhythmé ou non, agite les fibres osseuses, nerveuses, musculaires, le sang et autres liquides de l'économie. Il tend les vaisseaux, dilate les artères, active le pouls, excite la transpiration, quoique très-insensiblement. Cælius Aurelianus assure que les fibrilles douloureuses, en contact avec les ondes sonores, sautillent et palpitent.

2° *La musique est un agent moral.* — Par l'intermédiaire du système nerveux, interprète immédiat de l'émotivité, elle met en jeu les facultés supérieures. Son langage est celui du sentiment. Son pouvoir, borné dans l'ordre intellectuel aux passions imitatives, est illimité dans celui de l'imagination. Il répond à ce sens intime et indéfinissable, que chacun possède : l'idéal. En outre, les notions qui ont présidé aux combinaisons de l'art établissent des liens entre ses facteurs et l'âme. Les mystérieuses rêveries de Palestrina, les suaves accords de Mozart, l'harmonie sublime et fière de Beethoven ne nous impressionnent-ils pas plus fortement que le gazouillement des oiseaux, qui récréent notre

oreille sans pénétrer aussi avant dans notre cœur? Ils éveillent en nous des réminiscences, des associations, des souvenirs. Lorsqu'un chant a pleuré avec nous, il ne paraît plus que baigné de larmes. Vous avez entendu un air, dans un moment de chagrin, vous ne l'entendez plus sans attendrissement. Le vieillard, glacé par l'âge, peut être froid aux pathétiques accents de Rossini ; redites-lui la simple et naïve chanson de sa jeunesse, le présent s'efface, et renaît l'illusion du passé. Qui ne sait l'effet magique du ranz des vaches chez les Suisses expatriés ?

3° *La musique est un agent complexe.* — Elle agit à la fois sur la vie, l'instinct, les forces, les fonctions, l'organisme ; elle a une action physiologique. Nous en avons un exemple dans l'imitation. Qu'on fredonne un refrain, aussitôt, et quoique occupés, nous en battons la mesure.

Les chasseurs se servent de la flûte pour attirer les cerfs et charmer les serpents. Les biches se laissent captiver par une jolie voix. Le fifre adoucit les ours. Le cheval aime la trompette. Les moineaux goûtent le flageolet. Il y avait, dans le lac Mœri, des poissons que fascinait la mélodie. On a vu des araignées ne pas quitter un ménétrier, des rats danser en cadence. Les nègres poursuivent le lézard avec un sifflet. Qui de nous n'a assisté à des représentations équestres, n'a lu la fameuse expérience du concert des éléphants? Les troupeaux, selon les pâtres, paissent mieux aux nasillements de la cornemuse. Des animaux, tels que le chien et la chouette, attestent par leurs cris la souffrance que leur fait éprouver une note jouée ou chantée — dont la prolongation peut causer la mort, comme au chien de Mead. Les chirurgiens observent que les plaies s'aggravent aux détonations de l'artillerie.

Je n'aurais qu'à ouvrir un de nos traités sur les fièvres, pour me persuader, à l'exemple de Sauvages, de l'influence qu'exerce la musique sur la solution des crises ; influence bien plus manifeste encore dans les affections convulsives, ainsi que le livre de Roger (1), et les *Annales médico-psychologiques* en fournissent de nombreuses preuves (2). Un mien ami aux portes du tombeau, où le conduisait un rhumatisme cérébral, dut sa résurrection à une barcarole d'artistes ambulants de passage sous ses fenêtres.

Si ces témoignages ne suffisent pas en faveur des vertus thérapeutiques de l'action musicale, je puis renvoyer le lecteur aux dissertations d'Etmüller (1704), à l'essai de Botta (1756), à celui de Van Swieten

(1) *Traité des effets de la musique sur le corps humain*, 1803, chap. IV, passim et notes. — *Histoire de l'Académie des sciences*, 1706, p. 7.

(2) Cahier d'avril 1861, p. 349.

(1773), de Sprengel (1800), à l'opuscule de Mojon (1803), à la thèse de Lagrange (1804), à celle de la Marche (1815), aux Réflexions de Desessarts (vendémiaire an II), à l'article de M. Marc Gromier (*France musicale*, 1864), sans parler des chapitres de Haller, de Lorry, de Tissot, sur le même sujet. On n'aurait ici que l'embarras du choix.

Dans les affections mentales, les succès, non moins fréquents et remarquables, remontent aux temps les plus reculés. Selon les disciples de Pythagore, notre âme n'étant qu'harmonie, c'est par elle qu'on doit rétablir l'ordre de ses facultés. Macrobe écrit que certains chants charment certaines maladies de l'esprit. Pindare rappelle, dans ses odes, qu'Esculape traitait beaucoup de phrénétiques avec des modulations; Xénocrate faisait chanter des vers aux maniaques. Arétée conseille la musique dans la mélancolie religieuse. Asclépiade prétendait que rien n'était plus propre à rendre la santé aux insensés. Chiron calmait les fureurs d'Achille par les accords de sa lyre. On connaît l'empire surprenant de la harpe de David sur Saül, et celui de Timothée sur Alexandre le Grand. Galien, Théophraste, Démocrite, Aristote, émettent des avis semblables à ceux de leurs contemporains.

4° *La musique peut-elle être prescrite indistinctement?* — Non, car ses effets ne sont pas toujours avantageux. Répondre par l'affirmative serait aussi téméraire que d'affirmer, proportion gardée, que l'opium est applicable à tous les cas. « Une jeune personne entend, pour la première fois, un orchestre, — à une fête. Pendant trois jours elle ne manque aucune contredanse. Mais elle payera cher son plaisir. Les impressions inaccoutumées qu'elle vient de recevoir ne la quittent plus. Qu'elle mange, se promène, se couche, toujours ces airs dans l'oreille. Des notes discordantes la frappent; elle prend alors sa tête entre ses mains, et s'écrie : Oh! que c'est faux, ça me fend le crâne! L'insomnie, consécutive, amena des troubles dans la digestion, l'amaigrissement, la diarrhée, des sueurs profuses. Le trouble hallucinatoire devint de plus en plus intense; la circulation, habituellement vive, irrégulière et intermittente. Cette malheureuse succomba dans le marasme, six mois après, sans que ses intolérables sensations l'eussent abandonnée (1). »

Si de semblables accidents s'observent dans la situation hygide, à fortiori dans l'état pathologique. Limitons-nous à l'aliénation. Fodéré dit que le choix des airs ne doit pas être laissé au gré des malades, mais fixé d'après les couleurs du délire et le caractère des patients (*Traité*

(1) *Répertoire médico-chirurgical*, juillet 1834.

du délire, t. II, p. 271). Leuret écrit à son tour : « Il est des aliénés à qui la musique convient, d'autres à qui elle est nuisible. A chaque forme de folie ses symptômes, à chaque symptôme ses remèdes. » (*Traitement moral de la folie*, p. 298.) « Esquirol spécifie : J'ai vu des aliénés que la musique rendait furieux. » (*Maladies mentales*, t. Ier, p. 137.) « Pour rendre ce moyen de guérison efficace, il faut choisir les airs appropriés aux malades. » (*Op. cit.*, p. 476). Guislain est sévère : « J'ai vu maintes fois des phrénalgiques devenir anxieux aux sons d'un piano, d'un violon, d'un orgue, etc. Je ne conçois pas comment on ose organiser des concerts bruyants auxquels assistent tous les aliénés tranquilles. » (*Phrénopathies*, t. II, p. 61-62.) « La musique a quelquefois irrité les fous, parce qu'on en a usé intempestivement. Il ne faut point les étonner par un concert, mais le leur faire désirer. » (*Dictionn. des sc. méd.*, t. XXXV, p. 75. Fournier-Pescay.) M. Girard de Cailleux, adoptant une opinion moyenne, résume ces sages conseils par une lettre écrite au marquis de Louvois—à propos de l'école de chant instituée à Auxerre — et reproduite par les *Débats* en 1843.

5° *Quelles sont les circonstances où l'emploi de la musique est indiqué ?* — L'examen attentif des faits nous aidera à résoudre cette question. C'est en épiant la nature que nous parviendrons à lui dérober ses secrets, et à poser des règles sûres pour l'emploi d'un médicament abusif ou méconnu.

Utile ou défavorable, tantôt elle provoque l'entrain, d'autres fois l'abattement. Elle fait couler des larmes et ramène la joie, dissipe l'ennui et rappelle le chagrin, suscite l'espoir et la crainte, l'ardeur belliqueuse, le plaisir. Les anciens avaient bien compris ces diversités. Pour eux, les impressions variaient avec les individus ou les modes : le phrygien portait à la fureur, le lydien à la tristesse, l'éolien à l'amour, le dorique à la gaieté, l'hyperionien à la mollesse. Ils admettaient un rhythme propre à chaque passion.

Au dire de Pythagore, Porphyre, Plutarque, Quintilien, leurs virtuoses avaient le don de déterminer telle ou telle émotion, suivant le genre et la mesure. De nos jours, — sans compter Bacon, pour qui nous sommes une lyre, — Grétry, excellent observateur, a abondé en ce sens. Il trouve un esprit à chaque cadence, à chaque octave, à chaque clef : la gamme d'*ut* est majestueuse, celle de *ré* majeur brillante, celle de *si* naturel folâtre, celle de *fa* pathétique, celle de *sol* mineur guerrière ; le *mi* dièse excite à la colère, le *la* à la tendresse. En définitive, le son agit diversement sur les corps bruts et organisés, selon les tissus et les régions. L'aigu porte sur les parties supérieures,

le modéré sur l'épigastre, le grave sur le bas-ventre. *Sainte Marie* l'a signalé; chacun est à même de le vérifier (1). Prenez un violon, pincez la chanterelle, il semble que le diapason s'enfonce dans le cerveau; qu'une scie grince, les dents se serrent; le cuivre du cornet résonne sur la poitrine, le ronflement de l'ophicléide va plutôt à l'estomac, la caisse remue les intestins, la basse paraît sourdre du sol et bourdonner sous les jambes.

Il est un point, omis à dessein et fort important, par lequel nous terminerons cette appréciation. Nous avons cherché à démontrer le pouvoir de la musique sur la matière, sur la vie, sur l'âme. Il nous reste à parler de celle qui, par des inflexions vives et accentuées, peint les tableaux et les émotions, de manière à représenter les situations multiples de l'existence, à exalter les individualités, à saisir l'esprit et le cœur. Cette forme, essentiellement intellectuelle, c'est le drame, capable d'opérer de véritables prodiges. Les effets combinés de l'orchestre et de la voix évoquent mille idées, font saillir mille nuances que la parole ne saurait rendre. Chaque instrument représente une position, une circonstance, un souvenir ; et ces détails réunis, s'ils ne sont pas trop compliqués, procurent à l'imagination de délicieuses extases. L'opéra a la propriété de développer de la façon la plus heureuse l'intention du poëte; il la personnifie, il l'incarne. Décrit-il une tempête ; nous entendons le vent, la pluie, la foudre, les éléments déchaînés. S'agit-il de la mort ; nous assistons à une scène lugubre. Le glas funéraire gémit, la fosse se creuse, la terre se ferme. A-t-il pour but l'esquisse d'une réjouissance publique ; par un arrangement pittoresque, les décors drôlatiques se mêlent aux perspectives sérieuses : ici c'est le tourbillon du bal qui se marie au choc des verres, là le pleurnichement du mirliton qui domine le murmure confus de la foule, plus loin la vielle unit ses vagissements monotones aux cris des vendeurs et des saltimbanques, etc. On conçoit le parti qu'un habile aliéniste peut tirer d'une pareille arme, soit qu'il veuille faire appel à un ordre d'idées, de réflexions, de sentiments, ou remémorer un passé qui sourie au présent et flatte l'avenir.

Ces connaissances acquises, le problème reste ainsi posé : un organe étant malade, chercher le timbre qui lui convient ; plusieurs organes étant lésés, chercher la combinaison qui leur est propre. Étudions ces rapports dans la médecine mentale.

Les maniaques souffrent de la tête, où le sang afflue. Ils sont, en

(1) Roger, *op. cit.*, annotations, p. 319 et 345.

général, mobiles, loquaces, agités et privés de sommeil. On doit les mettre à l'abri de toute excitation. La musique ne leur est guère profitable, — à moins qu'elle ne soit lointaine, douce, d'une marche lente et uniforme, sédative comme dans le mode mineur. M. Marc Gromier, jeune écrivain de talent, a, dans la *France musicale*, parfaitement saisi cette situation : « Lorsque les contractions du cœur sont très-rapprochées, lorsque la circulation est précipitée, si vous employez des airs tendres et langoureux, le pouls se ralentira, l'agitation nerveuse s'apaisera. » Cependant, Bourdelot, Roger, l'Académie des sciences citent plusieurs folies furieuses guéries par une symphonie inattendue. En voici une, extraite de Daquin : « M. Bablot savait, par ses liaisons avec ce malade, qu'un fou furieux — que les bras de cinq à six hommes vigoureux pouvaient à peine contenir — aimait à chanter et à entendre chanter. Il fit venir des musiciens qui, pendant près d'une heure, exécutèrent sur le violon quelques-uns des airs qu'il savait lui plaire. Le malade prêta toute son attention, tant que dura cette douce harmonie, et mariait même sa voix au son des instruments. Une douce sérénité se peignit par degrés sur son visage, et prit la place des convulsions dont tous les muscles étaient agités. Ce malheureux, qui, depuis huit jours, avant l'épreuve de ce moyen, avait été entièrement privé de l'usage de sa raison, demanda son épouse, — et eut avec elle, en présence du médecin, une conversation suivie sur l'état actuel de ses affaires domestiques (1). »

On lit dans l'*Histoire de l'Académie des sciences :*

« Un maître à danser, après une léthargie, tombait dans un délire furieux et aphonique. Un de ses amis s'avise de lui jouer différents airs sur son violon. Le malade se lève, bat pendant quelque temps la mesure, de la tête et des mains, s'endort, et se réveille sain et sauf (2). »

Le cas suivant vient de Bourdelot :

« Un médecin célèbre et digne de foi m'assure avoir guéri, par la musique, une dame de qualité que l'inconstance de son amant avait rendue folle. Il fit cacher des artistes dans la chambre de la malade, derrière un rideau, et on lui donna trois concerts par jour, dans le genre le plus propice à sa situation. Ce remède, continué pendant dix-huit jours, lui rendit le libre exercice de la raison (3). »

Cet auteur parle, au même endroit, d'un musicien sujet à de violents

(1) *Philosophie de la folie*, p. 167.
(2) 1708, p. 22.
(3) *Histoire de la musique*, chap. III, p. 48.

accès de fureur. Quelques-uns de ses amis, qui le veillaient, formèrent un petit concert pour vaincre le sommeil. Aussitôt que le malade les entendit, il devint calme, et reprit même avec douceur, en l'appelant par son nom, un des dilettanti qui avait faussé la mesure. Ses camarades, joyeux de cette découverte, continuèrent; et lorsqu'ils eurent achevé, le malade jouissait d'une entière quiétude.

Fodéré cite un dément que sa femme apaisait en chantant l'ariette de *Richard Cœur de lion.*

Les mélancoliques souffrent ordinairement des hypochondres, où les humeurs stagnent. Ils sont, en général, silencieux, méfiants, sédentaires, en proie aux cauchemars. On doit soutenir leurs forces, parfois les stimuler. Des sons vifs et animés, *non bruyants*, leur seraient utiles, à l'instar d'une potion cordiale, pour les tonifier et faciliter la sécrétion cutanée, chez eux trop rare. On emploierait de préférence le mode majeur. C'est ainsi que Broschi berçait les tristesses de Philippe d'Espagne, et Farinelli celles de Ferdinand, son successeur.

Lorsque les contractions du cœur, dit M. Gromier, sont excessivement éloignées les unes des autres, si vous faites succéder à des airs tendres et efféminés, des airs gais, vifs et stimulants, la circulation deviendra plus énergique.

Cependant, au début, à la période ascendante, l'indication diffère. L'axiome allopathique des contraires n'a plus d'opportunité. L'homme profondément affligé s'indigne qu'on interrompe sa douleur par la distraction. Le cœur ulcéré veut du positif; ayant divorcé avec l'espérance, comment le vague lui suffirait-il? La musique irrite sa sensibilité, découvre ses blessures ; elle les renouvelle et les double. *Musica in luctra importuna*, disait Salomon. Mme de Staël a parfaitement saisi cette nuance : « Oswald, depuis son malheur, redoutait ces accords ravissants qui plaisent à la mélancolie, et font un véritable mal quand des chagrins réels vous oppressent. » (*Corinne.*)

Je pense donc qu'il est préférable, si l'on veut se servir de ce moyen de curation, de choisir l'occasion et d'employer le mode mineur; de susciter des sentiments en rapport avec ceux du patient, d'entrer en un mot, dans ses idées, — jusqu'à ce que le temps ait un peu cicatrisé la plaie. S'il a perdu sa compagne, quelques motifs d'*Orphée ;* s'il a une lypémanie religieuse, les *Oratorio* de Pergolèse, d'Haydn, ou de Mendelsohn, le *Miserere* du *Trouvère;* si son âme est contemplative, les psaumes de Marcello, ou les *Pensées* de Schubert, etc. « Il y a, sans doute, quelque harmonie cachée dans le malheur; car tous les infortunés sont enclins au chant. » (Chateaubriand.) Vous com-

prenez ce qu'il y aurait d'importun ou de ridicule à le régaler d'une aubade ou à l'étourdir par une fanfare.

Les stupides, sous l'influence d'une torpeur maladive, souffrent de leur enchaînement. Taciturnes, muets, ils dorment l'œil ouvert. Leur sang, inégalement réparti, s'accumule dans les régions basses. A ceux-là, les tons hauts, le mode alterne — dans lequel les sons, d'abord faibles et voilés, se succèdent lentement, pour s'élever tout à coup et se renforcer à l'excès. A ceux-là, les concerts, les sérénades, pour infusions excitantes, en guise d'électricité : excepté lorsqu'à cet état se joint le malaise ou l'anxiété. Nous rangerons dans la même catégorie, les aliénés en voie de démence, et qui ont besoin d'énergiques stimulations : pour eux aussi, l'*andante*, l'*allegro*. Ces explications ont été lucidement entrevues par M. Laurent, dans un mémoire intitulé : *Quelques observations relatives à l'influence qu'exerce la musique sur les aliénés* (1).

Quant aux monomanes — dont le délire, borné à un certain nombre de convictions fausses, est proprement intellectuel, — ils seront rarement à même de jouir des bienfaits de cette thérapeutique ; celle-ci ne s'adressant qu'aux ordres physiologique et sentimental, ou n'agissant sur l'entendement qu'après avoir frappé le sens émotif, elle ne pourra guère être pour lui qu'une récréation dérivative.

Un journal de Philadelphie prouve, par un curieux exemple, que le génie musical est loin d'être lié à l'intelligence. M. Mitchell a vu un enfant, qui — amaurotique, idiot, épileptique — rendait admirablement d'anciennes et nouvelles romances (2).

Mais, quoique secondaire à l'égard des monomaniaques, la musique n'est nullement à dédaigner. Elle est une source de sensations utiles — surtout aux gens de lettres et aux hommes politiques. Le diplomate s'y délasse de ses combinaisons, le savant de ses études, l'administrateur de ses calculs, le poëte de ses élucubrations, le soldat de ses étapes, le paysan de ses labeurs, l'ouvrier de ses fatigues... *Musicam natura ipsa videtur, velut numeri nobis dedidisse ad tolerandos labores* (Quintilien). Les cures de monomanie, produites par ce moyen, lui sont, du reste, moins imputables qu'à un intermédiaire qu'elle a provoqué. Quel effet peuvent déterminer des sons, plus ou moins attrayants, chez un visionnaire qui se croit Dieu, prophète, démon, roi, réformateur ? Ils l'enlèvent momentanément à ses rêveries

(1) *Annales médico-psychologiques*, 1860, p. 333.
(2) *North American med.-chirurg. Review*, novembre 1863.

extravagantes. Et l'action physique est plus ou moins nulle, puisque, à priori, cette affection n'implique pas de lésions de la santé corporelle.

Reste la manie sans délire. Elle est multiple, qu'elle ait son point de départ dans l'instinct ou la raison. La première est presque toujours précédée de symptômes somatiques qui, par leur ensemble, constituent l'accès de fureur : congestion sanguine à la tête, bouffées de chaleur, excitation vague, aboutissant à une sorte de cécité. Une musique douce, en apaisant l'éréthisme, en calmant les nerfs, en égalisant la circulation, pourra conjurer l'orage et faire avorter l'attaque.

La seconde, caractérisée surtout par la perversion des goûts, le désordre des habitudes, les anomalies du caractère, trouvera dans l'harmonie un puissant régulateur, — qui ne sera point sans portée, ne fût-ce que comme stimulant du pouvoir imitateur. Car l'ordre dans les actes amène celui des idées.

Elaguerons-nous l'hypochondrie du cadre des affections mentales? Cette maladie, qui a sa source dans un trouble vital, souvent organique, ne peut-elle pas réclamer sa part des bienfaits du médicament dont nous exposons les vertus? Wilhem Albrecht dit avoir guéri, par la musique, un hypochondriaque soumis en vain à toutes sortes de remèdes : il lui fit chanter, pendant un accès des plus violents, une petite chanson qui lui plut, l'excita à rire, et dissipa ses ennuis (1).

Fréquemment, dans les cas de ce genre, il y a trouble ou embarras des fonctions abdominales. Or, nous avons vu que certains instruments agissent presque électivement sur les viscères inférieurs. Ne pourrait-on, basant, sur cette connaissance, des combinaisons harmoniques, relever ainsi le ton des fibres intestinales, calmer leur irritabilité nerveuse, en un mot, provoquer dans cette région une crise salutaire.

Du reste, fixer des règles à cette action serait difficile : le tact, l'observation, la pratique, le dévouement sont des guides plus sûrs que tous les préceptes. La doctrine établie, c'est à l'homme de l'art, au médecin perspicace à en assortir les applications.

En lisant ces lignes, on sera surpris peut-être que nous n'ayons rien dit de l'exercice musical lui-même. Assister et exécuter ne sont pas, en effet, synonymes. C'est que, dans ce dernier cas, la musique est plutôt une opération corporelle, une occupation manuelle, qui rentre dans le chapitre du *travail*, dont un article antérieur a été l'objet. Jouer ou chanter, c'est se livrer à une vraie gymnastique dont nous ne contesterons pas l'utilité : le son n'imprime-t-il pas des oscillations aux organes? « Le chant, ainsi qu'on l'a remarqué avec justesse, agit

(1) *De effectu musicæ*, § 314.

sur les fonctions sécrétoires et respiratoires. Par l'ampliation plus considérable et plus fréquente des poumons qu'il détermine, il concourt puissamment à l'hématose. Les secousses imprimées par le diaphragme aux organes abdominaux produisent un mouvement non moins favorable. La lecture verbale, après le repas, facilite quelquefois la digestion, et nul n'ignore les relations qui existent entre l'organe vocal et les organes sexuels (1). »

Mécanique est le jeu des instruments. Le piano, la harpe, le flageolet rendent les doigts agiles ; la flûte, la clarinette, le hautbois délient la langue ; le violon, la basse, la guitare agitent le thorax ; le cor, le piston, l'ophicléide émeuvent l'abdomen. Tous exigent l'activité des membres par le battement de la mesure.

Nous voilà loin du début, qui préludait par la critique de l'emploi de la musique dans les maisons d'aliénés ; puisque, à notre avis, son usage doit y être cultivé et étendu, et ne pas se limiter à la formation d'un orchestre ou de quelques chœurs. Toutefois, si nous désirons l'extension de ce remède, nous ne voulons pas qu'il soit prescrit à la légère ou qu'on le vante comme une panacée. Créer une symphonie, une société chorale est fort bien, mais prétendre en faire profiter indistinctement tous les malades, ne serait pas plus raisonnable que d'ordonner, sans un examen individuel, une saignée ou un purgatif à une salle entière.

Si la musique, et certes on ne saurait le contester, est un agent thérapeutique, notamment chez les natures impressionnables, la famille des névropathiques, les aliénés, précisément à ce titre elle a besoin d'être réglementée, espèces et doses, pour prendre rang dans la matière médicale.

Disons plus, il serait bon que, dans chaque asile, un maëstro, agrégé au corps des fonctionnaires, assistât à la visite, étudiât les aliénés, prît des notes, reçût les instructions du médecin et lui communiquât le fruit de ses efforts : celui-ci ne prescrivant rien avant d'avoir préalablement analysé le caractère, les mœurs, les coutumes, l'intelligence, le délire, les aptitudes, la sensibilité auditive, l'éducation musicale du sujet.

Admirateur de la musique dans le traitement de la folie, nous n'en blâmons que les écarts. Méthodisation et développement ; moins à la masse et plus aux individus ; incorporation de l'élément médicateur à notre art, but à la fois sérieux et agréable, résultat physiologique dans la sage acception du poëte : *Utile dulci....*, tel est notre résumé.

(1) Laurent, *op. cit.*, p. 335.

MÉDECINE LÉGALE.

DE LA RESPONSABILITÉ PARTIELLE DANS LA FOLIE.

DISCUSSION A LA SOCIÉTÉ MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE : MM. BRUNET ET AUZOUY.

Le débat ouvert sur cette grave question est maintenant fermé. Indépendamment des orateurs dont nous avons analysé et finalement apprécié les discours, deux autres membres, MM. Fournet et Michéa, ont ultérieurement pris la parole. En attendant que nous puissions caractériser, aussi brièvement que possible, les opinions de ces savants collègues, nous soumettrons à nos lecteurs quelques remarques de M. le docteur Auzouy, médecin de l'asile des aliénés de Pau. Elles ont spécialement pour but de répondre à une lettre que M. le docteur Brunet, directeur-médecin de l'asile de Dijon, a adressée à la Société médico-psychologique, concernant le sujet en litige.

M. Brunet partage, à l'égard du libre arbitre des aliénés et des criminels, le sentiment de M. Dally, à qui il reproche de ne pas avoir rapporté cette doctrine à sa véritable source, c'est-à-dire à Auguste Comte, au chef de l'école positiviste. Lui aussi pense que, sans une idée arrêtée sur le libre arbitre, on ne saurait rien décider de précis sur la responsabilité légale des aliénés. Pour qui considère nos actes comme un produit purement fonctionnel de l'organisation cérébrale, le criminel, soumis à la vindicte des lois, mérite plus de commisération que de haine. D'autre part, la société aurait droit à d'égales garanties contre les écarts des aliénés, dont quelques-uns, atteints de délire très-circonscrit, seraient plus maîtres d'eux-mêmes que certains criminels.

Notre confrère, en principe, semble incliner pour une indulgence absolue. En fait, il trouve le sort des condamnés à peine limitée préférable à celui des fous, menacés de séquestration indéfinie. On améliore tous les jours le régime des bagnes ; il s'en réjouit et appelle de ses vœux d'autres réformes tendant à l'amélioration des organisations défectueuses. Mais il voudrait aussi qu'on ne se bornât pas à adoucir le sort matériel des insensés. La législation, selon M. Brunet, ouvrirait des facilités trop grandes à la séquestration et à l'interdiction. La première de ces mesures « ne devrait avoir lieu que sur le rapport d'une commission composée, autant que possible, de plusieurs personnes ayant des connaissances de physiologie. Ce rapport devrait être renouvelé les cinq premières années, tous les ans, et ensuite tous les trois ans. »

En ce qui touche le problème du libre arbitre dans ses rapports avec la philosophie et la médecine juridique, nous renverrons, faisant nos réserves, à l'argumentation que nous avons opposée à la thèse de M. Dally (t. III, p. 359, t. IV, p. 12). Quant aux vues pratiques d'application administrative et légale, énoncées par notre jeune collègue, tout en rendant hommage à ses bonnes intentions, nous avons la conviction qu'il a cédé à des alarmes vaines, et dépassé le but. Son tort est de laisser croire à des abus qui n'ont jamais existé, et à l'insuffisance de la loi, reconnue par tous efficace. Pourquoi se créer ainsi des fantômes pour les combattre ? M. Auzouy a vu là un danger et, s'il l'a signalé peut-être avec trop de vivacité, ses objections n'en ont pas moins un à-propos et une justesse qui frapperont le lecteur. D.

DES CRITIQUES FORMULÉES CONTRE LA LOI DU 30 JUIN 1838,

Par le docteur AUZOUY,
Directeur médecin de l'asile public d'aliénés de Pau.

La plupart des aliénés qui sortent guéris de nos asiles demeurent, après leur sortie, les amis de ceux qui leur ont donné des soins, et il en est peu qui ne soient heureux de témoigner à leurs médecins leur gratitude pour les égards dont ils étaient l'objet pendant la durée de leur traitement. Pourquoi voyons-nous quelquefois des exceptions bruyantes à la règle, et pourquoi la loi du 30 juin 1838 est-elle, depuis trois ou quatre ans, en butte à des critiques aussi acerbes qu'imméritées ? En voici quelques motifs : parmi les aliénés qui sortent des asiles, il est de ces esprits mélancoliques, hypochondriaques, s'irritant de tout et irrésistiblement portés à la plainte et à la récrimination. A ceux-là, il ne faut point demander s'ils sont satisfaits. Ils ne l'ont jamais été, et ne le seront jamais : le mécontentement est l'essence même de leur caractère, et, fussent-ils placés dans un *Eldorado* où l'on ferait revivre pour eux l'âge d'or, ils se plaindraient encore.

Quant à ces monomanes orgueilleux et à ces maniaques raisonnants qui, avant tout, éprouvent le besoin de mettre en relief leur personnalité, ils saisissent avidement l'occasion d'entretenir la France de leurs griefs imaginaires : heureux s'ils peuvent rencontrer des journaux crédules empressés à se faire l'écho de doléances dont l'exagération même révèle le peu de fondement.

Enfin, parmi les employés *fruits secs* ou congédiés de ces établissements, il s'est aussi rencontré des révélateurs tardifs de prétendues illégalités, trouvées par eux très-légitimes lorsqu'ils étaient en fonctions,

mais prenant subitement le caractère de monstruosités, dès qu'on a dû se passer de leurs services.

Dans le *Journal de médecine mentale*, MM. Delasiauve et C. Pinel ont victorieusement répondu à ces calomnies dirigées contre le régime intérieur des asiles d'aliénés. Ils ont réduit à leur juste valeur les imputations intéressées d'une ex-matrone derrière laquelle s'abritaient des rancunes inavouées, et peut-être aussi des prétentions évincées.

Personne ne conteste le bien que peut faire, dans un asile d'aliénés, l'intervention d'un aumônier prudent, éclairé, qui se concerte avec le médecin pour rendre cette intervention opportune, et en restreindre les limites dans une sage mesure. Mais la prétention de substituer la théologie à la médecine, dans le traitement des maladies mentales, de faire du prêtre le médecin exclusif de l'âme des aliénés, en ne laissant au médecin spécialiste que le soin de panser leurs plaies, a toujours semblé tendre à un renversement de rôles exorbitant, puisant son principal motif dans la vanité personnelle, plutôt que dans un attachement sincère et désintéressé aux devoirs de sa profession. Les conflits d'attributions, heureusement fort rares, résultant de semblables prétentions, impressionnent péniblement ceux qui en sont les témoins.

C'est un sentiment du même genre, qu'a fait éprouver à plusieurs de nos confrères, comme à nous, la lecture d'une lettre adressée, le 28 décembre 1863, par M. Brunet, directeur-médecin de l'asile de Dijon (1), à la Société médico-psychologique. Si cette lettre n'était insérée dans le procès-verbal des séances de la Société, nous aurions hésité à la croire réellement émanée d'un de nos collègues. M. le docteur Brunet, mettant en parallèle les aliénés et les criminels, au sujet de la responsabilité partielle des premiers, semble réserver toutes ses sympathies pour les derniers. « Une chose m'étonne, dit-il, c'est qu'au-
» tour de moi je n'entende parler que de commisération pour les alié-
» nés, et que toute commisération se borne à adoucir leur sort matériel. »
— « Quant au régime des bagnes, on l'améliore tous les jours, et je
» voudrais le voir améliorer davantage. » Touchante sollicitude pour les galériens ! Mais continuons : « Ceux qui admettent que tous nos actes
» sont un résultat nécessaire de notre organisation cérébrale... ne sau-
» raient qu'avoir de la pitié pour les criminels, etc.. — Pour les alié-
» nés, si la société à l'intention de se montrer plus indulgente à leur
» égard, c'est qu'elle suppose qu'ils jouissent à un plus faible degré
» de leur libre arbitre que les criminels, *tandis que c'est souvent le*
» *contraire*...... »

(1) Voy. *Annales médico-psychologiques*, numéro de mars 1864, p. 278.

Cette assertion a de quoi surprendre, même les plus zélés partisans de la responsabilité partielle. Personne, que nous sachions, n'est allé jusqu'à leur attribuer une plus grande somme de libre arbitre qu'aux criminels dont l'intellect est sans lésion.

Poursuivant son idée, notre honorable confrère de Dijon accepte d'avance le reproche d'abandonner au glaive de la justice « ces malheureux insensés dont on a tant amélioré le sort depuis quelques années. » Et il pense qu'il vaut mieux pour eux ne pas être considérés comme aliénés, parce qu'il en résulterait : « une séquestration *qui ne finira qu'avec la vie*, tandis que dans le cas contraire ils doivent recouvrer la liberté après quelques années de détention dans une prison, *dont le séjour n'est guère plus triste que celui de nos asiles.* » Quelle est donc l'amélioration si considérable introduite dans le sort des aliénés, dont veut parler M. Brunet, si leurs asiles ressemblent encore, à son point de vue, aux prisons où l'on enferme les criminels? N'est-ce point surtout dans l'habitation et dans le régime que consistent les améliorations réalisées jusqu'ici? Pourquoi ce parallèle entre la prison et l'asile, parallèle qui révolte non-seulement ceux qui ont l'honneur de traiter les infortunés atteints de maladies mentales, mais les aliénés eux-mêmes? Au sentiment de notre honorable collègue de Dijon, lui et nous ne serions donc que des geôliers, et des geôliers de la pire espèce, puisqu'au lieu de malades à traiter, nous n'aurions plus que des détenus à perpétuité à garder, à encelluler! Le mot *guérison*, à ce compte-là, devrait donc être rayé du vocabulaire des asiles, et remplacé par ceux de *désespoir*, *d'incurabilité* fatale et absolue! Se peut-il qu'un de nos collègues admette « que la séquestration définitive des malheureux aliénés dépende d'une simple note » et du caprice de ses confrères? Que deviennent donc, dans ce système, les nombreuses guérisons obtenues tous les ans, les mises en liberté prononcées après de simples améliorations, et les retraits des malades sans changement dans leur état mental? N'est-il pas constant, avéré, qu'il sort annuellement de nos asiles une proportion de 40 à 60 pour 100, relativement aux admissions de malades traités avec succès? Sur quoi donc peut s'étayer cette assertion, si contraire aux faits quotidiens, que la loi de 1838 « livre d'une manière inhumaine les aliénés à la merci des familles, et les laisse trop aisément condamner à une séquestration perpétuelle? » Voilà donc déjà les familles et les médecins mis en suspicion par notre honoré confrère. Cela ne lui suffit point; il suspecte aussi l'autorité judiciaire et l'autorité administrative. Les magistrats ne trouvent pas plus grâce auprès de lui que les préfets et leurs délégués, pas

plus que la loi de 1838 elle-même, dont notre contradicteur trouve étrange que tous les médecins paraissent faire l'éloge.

Pour lui, les visites de la magistrature et du parquet sont *presque toujours illusoires*, d'abord parce qu'il doute que les personnes qui en sont chargées veuillent remplir leur mandat convenablement, et en second lieu, parce qu'elles n'ont pas les connaissances nécessaires, n'ayant pas étudié la physiologie cérébrale. C'est, selon nous, traiter bien légèrement la magistrature française et suspecter bien gratuitement ses intentions. Il nous suffirait de faire appel au témoignage de nos collègues, pour qu'il fût démontré que ces visites sont toujours faites avec une consciencieuse intelligence, parfois avec une minutie soucieuse, au plus haut degré, de concilier les droits de la liberté individuelle avec les nécessités du traitement, et avec les garanties dues à la sécurité sociale. Jamais la plainte « orale ou écrite » d'un aliéné ne demeure sans solution; jamais elle n'est étouffée par une fin de non-recevoir. Pour peu que notre confrère veuille y réfléchir, il se rappèlera que le maire, le juge de paix, le procureur impérial et ses substituts, que les magistrats, le plus souvent membres des commissions de surveillance, dans lesquelles l'élément médical est aussi habituellement représenté, que les préfets, enfin, visitent par eux-mêmes les asiles des aliénés et se mettent en rapport avec eux, prêts à faire droit à leurs réclamations. Il n'y a guère de mois de l'année où quelqu'une de ces visites n'ait lieu, et en dehors des visites officielles faites par les magistrats compétents, quel est l'asile (à l'exception des cloîtres) qui ne soit fréquemment visité par des médecins, spécialistes ou non, par des membres du conseil général, par des philanthropes, etc. ? N'y a-t-il pas là, nous le demandons, les garanties les plus complètes contre l'arbitraire, contre les attentats à la liberté?

La loi de 1838, d'après l'auteur de la lettre précitée, permet aux familles les abus les plus coupables, les plus inhumains; « elle donne » trop de pouvoir à l'autorité administrative et à l'autorité médicale » (n'oublions pas que c'est précisément un médecin dépositaire de cette autorité qui parle ainsi); « elle ne sauvegarde que les intérêts des aliénés, etc. » Or, quels sont les remèdes indiqués par le réclamant contre l'état de choses qu'il signale ?

On les cherche vainement dans ses conclusions. Celles qui nous ont le plus frappé sont d'abord le vœu de voir assimiler les aliénés aux criminels, dans leur intérêt, toujours pour leur éviter une *séquestration à vie.*

En second lieu, pour obvier à ce que les visites des magistrats ont

d'illusoire, selon lui, l'auteur demande « que les séquestrations n'aient lieu que sur le rapport d'une commission composée, autant que possible, de personnes ayant des connaissances en physiologie. » Moyen vraiment pratique et d'une application facile ! Qui désignera ces personnes ayant des connaissances en physiologie ? A quel signe les reconnaîtra-t-on ? Où les trouvera-t-on ? Nommera-t-on une commission pour chaque aliéné qu'il s'agit de séquestrer, et choisira-t-on des physiologistes de village, ou bien sera-ce une commission ambulante choisie par les préfets déjà suspectés, parmi les médecins et les magistrats encore plus suspectés ? Cette commission se transportera-t-elle dans tous les lieux où résident les aliénés qu'il s'agit de séquestrer ? Pour un asile où, comme dans celui de Pau, il entre environ cent malades par an, la commission de physiologie aurait de fréquents voyages à faire, et pourrait, en outre, se livrer à des observations météorologiques multipliées. Et, d'ailleurs, cette commission, plus ou moins physiologique, échappera-t-elle, à son tour, au reproche d'omnipotence, d'influence abusive, de tolérance coupable, qui vient d'être adressé aux fonctionnaires désignés par la loi de 1838 ?

Pour que l'abus signalé pût se produire, il ne faudrait rien moins que la concours simultané : 1° d'une famille cupide et haineuse voulant unanimement, et à tout prix, se débarrasser d'un de ses membres; 2° d'un médecin complice; 3° d'un médecin spécialiste officiel qui, à son tour, deviendrait prévaricateur ; 4° de ses internes, aides et collaborateurs de tout genre, gagnés aussi pour fermer les yeux et se taire; 5° de magistrats apportant dans l'accomplissement de leur devoir une incurie ou une tolérance coupable ; 6° enfin, de l'autorité administrative, dont on aurait à s'assurer la connivence. L'omission d'une seule de ces six conditions rend évidemment l'abus impossible. Il y a là un contrôle réciproque qui est, pour la liberté individuelle, une garantie plus efficace que toutes les investigations et combinaisons imaginables.

En somme, les critiques dirigées par notre honorable collègue contre la loi du 30 juin 1838 et contre le régime actuel des aliénés, ne nous semblent pas heureusement inspirées. Toutefois elles sont plus dangereuses pour la cause des aliénés que nous défendons, que les allégations des ex-aliénés, ou que celles de l'infirmière de Châlons, auxquelles nous faisions allusion en commençant cet article. La plume de notre savant confrère de Dijon nous a si souvent donné des travaux de valeur auxquels nous avons applaudi avec tous nos collègues, qu'il importait de ne pas laisser s'accréditer des attaques émanées d'une source auto-

risée jusqu'alors, mais qui, dans ses appréciations du régime actuel des aliénés, émet des opinions inexactes et injustes. Nous doutons que, sur ce terrain, notre confrère trouve le même écho, et obtienne le même succès que pour ses travaux scientifiques.

ASILES.

DU MÉDECIN ET DU DIRECTEUR. — DE L'UTILITÉ DES ÉCOLES ET DES RÉUNIONS POUR LE TRAITEMENT DES ALIÉNÉS,

Par M. FALRET,
Médecin en chef des aliénés à la Salpêtrière.

(Extrait de l'ouvrage intitulé : *Des maladies mentales et des établissements d'aliénés*) (1).

L'an passé, notre respectable maître et ami M. Falret père, a réuni en un beau volume de près de 800 pages l'ensemble des notes et mémoires qu'il a publiés, soit en brochures ou dans divers recueils, notamment dans les *Annales médico-psychologiques*. Désireux d'apprécier nous-même cet important ouvrage, nous n'avons point voulu laisser à d'autres le soin d'en parler dans le *Journal de médecine mentale*. Notre résolution n'a point changé. Malheureusement les heures sont rapides, et le besoin d'achever les études que nous poursuivons nous force d'ajourner encore la réalisation de nos intentions, pour ne pas dire de nos promesses. Le délai sera court, nous l'espérons. Néanmoins, pour réparer, autant que de droit, un préjudice involontaire et faire prendre patience au lecteur, nous croyons devoir reproduire ici les deux passages suivants, extraits du livre de notre savant collègue. L'un concerne l'opportunité de concentrer, dans la personne du médecin d'un asile, la double direction médicale et administrative ; l'autre, l'utilité des écoles et des réunions pour le traitement des aliénés. Sur chacun de ces points, M. Falret proclame des principes en parfaite harmonie avec les nôtres. L'observation conduit toujours à n'avoir qu'un seul langage. D.

§ 1. — *Du médecin et du directeur.*

Dans un asile d'aliénés, j'ai beau chercher les fonctions d'un directeur et celles d'un médecin, je ne trouve que celles d'un médecin. Tous les faits qui concernent les aliénés sont tellement liés qu'il est impossible d'en attribuer un certain ordre au médecin et un autre à un directeur. Placera-t-on en des mains différentes l'action sur les choses

(1) 1 vol. in-8, chez J. B. Baillière.

et l'action sur les personnes, la direction matérielle et la direction morale? L'une et l'autre, selon nous, réclament l'unité de vues et conséquemment de pouvoir. Si, dans les établissements où cette autorité est partagée entre un directeur et un médecin, il s'élève tant de conflits, ils doivent être moins attribués aux personnes qu'à la nature des choses et à l'impossibilité de tracer des limites précises entre ces deux ordres de fonctions. Je sais bien qu'il y a tout un ordre de faits relatifs aux détails matériels de l'économie et à la comptabilité, qui sont étrangers à la médecine; mais ces fonctions sont celles d'un économe et non celles d'un directeur.

Pour faire passer dans l'esprit du lecteur ma conviction profonde à cet égard, pour lui faire sentir tous les avantages de l'introduction de la pensée médicale dans l'administration d'un asile d'aliénés, il conviendrait d'entrer dans la voie pratique et de montrer, par le détail des actions de tous les instants, le besoin indispensable de cette direction. Mais cette question est trop importante et trop étendue pour être traitée incidemment, et nous devons nous borner ici à l'exposé de quelques généralités.

Le principe qui domine cette question est celui-ci : les mesures que peut prendre l'administration dans un asile d'aliénés sont-elles de nature à exercer de l'influence sur le moral de ces malades? S'il en est ainsi, il est évident que les mesures administratives sont du domaine de la médecine mentale. Eh bien, personne ne peut en douter; toutes les circonstances dont un malade est environné constituent une partie essentielle du traitement moral, et ce n'est qu'à la condition de disposer de toutes ces circonstances que le médecin peut opposer la variété des moyens à la diversité des affections et des caractères.

Pour le prouver, qu'il nous suffise de citer un exemple relatif au personnel d'un établissement. Relèvera-t-il du médecin ou du directeur? Tout médecin d'aliénés sait que le concours des serviteurs de tout ordre doit être réglé par son autorité, que ce n'est qu'à ce prix que leur influence peut être favorable. Lui seul doit les choisir, et il ne se laissera pas diriger, comme l'administration, par une étroite économie, car il connaît toute l'importance de ses auxiliaires de tout ordre. Une fois choisis, les serviteurs doivent agir conformément à ses indications et faire taire tous leurs sentiments particuliers pour n'écouter que la voix du médecin; car lui seul connaît tout ce qui est relatif aux aliénés, et le mode de concours que chaque serviteur doit lui donner pour atteindre le but désiré. Dans cette direction imprimée aux divers employés d'un établissement réside le moyen le plus général de traite-

ment moral, celui qui agit avec d'autant plus d'efficacité qu'il s'exerce d'une manière plus constante et plus inaperçue. C'est un réseau humain dont le médecin entoure ses malades pour coordonner leurs mouvements, régler leurs pensées, modérer leurs sentiments et présider à toutes leurs actions. Il n'y a que le praticien éclairé qui puisse comprendre toute l'étendue des influences qu'ont sur l'esprit des malades ces moyens d'action calculés avec discernement, et employés avec une constante uniformité. Mais, pour qu'il en soit ainsi, il est indispensable que tous les serviteurs soient bien convaincus de l'autorité suprême du médecin; s'ils n'ont pas cette conviction, et s'ils entrevoient un pouvoir rival ou supérieur, il est évident que leur concours est faible et vacillant, que leur conduite est faussée à chaque instant, que l'ordre de l'établissement est sans cesse compromis, et qu'au milieu de cette division de pouvoirs, l'aliéné manque de l'appui qui lui est indispensable. Son esprit en désordre n'a plus de contre-poids dans l'autorité du médecin, et il est ainsi privé du moyen le plus précieux de régulariser ses idées, de réfréner ses penchants et d'exercer un empire salutaire sur lui-même. On le voit donc, pour être efficace, l'action du médecin sur le personnel doit être toute-puissante. La même vérité ressortirait de l'examen de tous les faits de la vie réelle d'un établissement; mais les considérations que nous venons de présenter témoignent assez de la nécessité de réunir sur la même tête les fonctions du directeur et du médecin. On peut d'ailleurs constater les bienfaits de la réalisation de ce principe dans plusieurs établissements de France, et à Illenau, où nous avons vu la pensée médicale vivifier et régulariser constamment les mesures administratives. (*La suite au prochain numéro.*)

PROCÈS EN DÉTENTION ILLÉGALE

DE LA DAME JUANA SAGRERA.

Condamnation à vingt ans de détention. — Jugement non suivi d'exécution. — Grâce accordée aux condamnés (1).

Il y a peu d'exemples, si même il en existe, de société savante constituée en cour d'appel pour réviser un procès criminel, qui a entraîné la condamnation de six personnes. Les détails de cette affaire sont assez curieux pour que nous en donnions une analyse succincte. La Société médico-psychologique, qui jouit d'une réputation si méritée dans le

(1) Voyez t. II, p. 272 et 352; t. III, p. 111, et t. IV, p. 45-46.

monde savant, comptait, parmi ses membres associés étrangers, un médecin espagnol, M. le docteur A. Pujadas, directeur de l'asile privé de San-Baudilio, près de Barcelone. En apprenant que ce médecin venait d'être puni d'un emprisonnement de sept ans pour avoir reçu dans son établissement une dame Sagrera, de Valence, qui, disait-on, n'était pas aliénée, cette Société nomma, sur la demande de son président, M. Delasiauve, une commission composée de trois membres, MM. Brierre de Boismont, Legrand du Saulle et Loiseau, qui furent chargés de lui faire un rapport sur la cause de cette condamnation.

A peine cette décision était-elle connue en Espagne, que les parents, les médecins de la dame Sagrera, compris dans le même jugement, s'adressèrent à la Société médico-psychologique pour que leur cause ne fût pas séparée de celle de M. Pujadas. La Société prit en considération cette demande ; mais elle voulut que toutes les pièces, légalisées par le consul de France à Valence, lui fussent communiquées. Cette condition ayant été exécutée, la commission se mit au travail, et, six mois après, elle lisait son rapport dans les séances du 29 février et du 19 mars 1864.

Le jugement définitif qui condamnait MM. Nolla, François et Louis Sagrera à vingt ans de détention, les docteurs Navarra et Pastor à dix-huit ans de la même peine, se fondait sur trois consultations de médecins, dont la plus importante, celle de l'Académie de médecine et de chirurgie de Valence, portait en substance que Dona Juana Sagrera n'était pas folle aux époques indiquées, et ne l'avait jamais été. Aucun des auteurs de ces consultations n'avait tenu compte des antécédents de cette dame ; ils s'étaient renfermés dans le cercle des questions posées, et dans l'examen actuel de Dona Juana Sagrera.

La commission française devait suivre une autre marche, celle qui est recommandée par les médecins légistes. Beaucoup de maladies, et la folie est de ce nombre, ne surviennent pas à l'improviste ; elles sont préparées par les éléments pathologiques de la famille, de l'individu, par le milieu dans lequel il vit ; il en est d'elles comme de la conduite, qui est la résultante de la goutte de sang originelle, du tempérament, du caractère, de l'éducation, du milieu social, etc.

Or, voici ce qu'une exploration attentive apprit à la commission. Le père de madame Sagrera était mort d'une attaque d'apoplexie, sa mère d'une affection mélancolique. Pendant près de dix-huit ans de mariage, cette dame avait vécu en bonne intelligence avec son mari, ses enfants, ses frères et sœurs ; seulement elle aimait passionnément les romans remplis de faits merveilleux. En 1858, époque à laquelle elle perdit un

fils chéri, on remarqua un changement très-marqué dans son caractère; elle devint capricieuse, mobile, indifférente pour les siens. A partir de ce moment jusqu'au 31 juillet 1861, jour où elle fut placée dans l'établissement du docteur Pujadas, la maladie fit continuellement des progrès. Madame Sagrera avait des attaques fréquentes d'hystérie convulsive; elle se comportait de la manière la plus libre avec les hommes; elle voulait vivre seule, séparée de son mari et de ses fils; elle cachait les allumettes chimiques, dans la crainte de s'empoisonner; elle était sans cesse assaillie de la pensée du suicide; elle faisait éloigner les couteaux et les rasoirs de son mari; elle entendait des voix, elle voyait des figures effrayantes; elle était tourmentée par des idées tristes, dont une force irrésistible l'obligeait à s'occuper. A chaque instant, elle répétait que la mort était préférable à une si misérable vie.

Ses lettres et ses discours annonçaient la mobilité et l'inconsistance de son esprit, la puérilité et la nature contradictoire de ses plaintes. Elle s'échappait de chez elle, malgré ses promesses, pour raconter à des avocats ses prétendus griefs, demander sa séparation, et rompre par conséquent avec ses enfants, qui n'auraient voulu quitter leur père à aucun prix.

C'est après une de ses fugues que cette dame fut conduite dans l'établissement privé du docteur Pujadas, sur le certificat de deux docteurs, MM. Navarra et Pastor, qui lui donnaient des soins depuis six années. Ces médecins déclarèrent que Dona Juana était en proie à des illusions des sens, et que son état constituait pour eux une monomanie, avec tendance connue aux accès de démence furieuse. La pièce fut légalisée par l'alcade constitutionnel de Valence.

Le docteur Pujadas, qui avait admis cette dame dans sa maison, déposa, lors de l'enquête, qu'elle l'avait entretenu de ses attaques nerveuses convulsives, de fantômes, d'objets horribles, d'hommes pendus qu'elle voyait, quoique éveillée, mais surtout la nuit; et qu'il résultait pour lui, de son examen, que Dona Juana avait une exaltation des facultés intellectuelles et une dépression des facultés affectives, une manie de jalousie, avec crises nerveuses, illusions et même hallucinations, et une idiosyncrasie utérine.

Huit jours après son entrée dans la maison de santé, deux docteurs de Barcelone, MM. Pi y Molist, médecin en chef des aliénés de Santa-Cruz, membre associé étranger de la Société médico-psychologique de Paris, et Picas, constatèrent que cette dame était atteinte d'une exaltation des facultés intellectuelles et d'une dépression légère des facultés affectives, état qui, sans constituer une véritable aliénation, pouvait

facilement lui donner lieu ; ils conseillèrent l'isolement et la continuation du traitement thérapeutique, hygiénique et moral, qui la replacerait dans son état normal.

Cette esquisse rapide, mais caractéristique, éclaire déjà d'un jour lumineux la nature de cette maladie, dont la genèse est facile à suivre, depuis l'hérédité jusqu'au moment de son éclosion. Ce n'est pas seulement une folie raisonnante, unie à la folie du caractère ; le délire partiel alterne avec un délire plus étendu ; les conceptions délirantes se combinent avec les hallucinations ; les sentiments affectifs, moraux, l'instinct de conservation sont altérés, pervertis même, et la tendance au suicide apparaît fréquemment. Les symptômes parcourent un cycle, commun dans la folie, l'exaltation et la dépression ; mais il y a surtout dans leur réunion un phénomène spécial qui les domine tous et forme le caractère pathognomonique de la maladie, c'est l'hystérie. Aussi les commissaires, dans leur rapport, n'ont-ils pas hésité à reconnaître que cet ensemble de phénomènes était pour eux la reproduction exacte, et d'après nature, d'états de folie qu'ils observent souvent.

Pour qu'un fait d'une telle évidence, et dont l'historique embrassait une période de deux années, ait été contesté, il a fallu de ces entraînements qui trompent parfois les âmes les plus honnêtes et dont les mobiles ne sont pas toujours apparents.

Les adversaires des accusés, et surtout les magistrats, tout en proclamant l'intégrité d'esprit de Dona Juana, ont reconnu cependant son horreur pour les allumettes chimiques et les couteaux, ses excentricités et ses incohérences ; mais ils ont prétendu que le premier de ces faits avait son explication naturelle dans d'autres causes étrangères à toute maladie mentale quelconque ; et que le second était entièrement compatible avec une saine intelligence. En se prononçant si dogmatiquement sur ces deux points, ils n'ont oublié qu'une chose, c'est de donner l'*explication naturelle* de l'horreur de Dona Juana pour les allumettes chimiques et les couteaux, et de *faire connaître* le système psychologique à l'aide duquel ses excentricités et ses incohérences étaient parfaitement compatibles avec une saine intelligence. Ce qu'il y a de non moins singulier, c'est qu'après avoir déclaré qu'au 26 juillet, date du certificat délivré par les docteurs Navarra et Pastor, cette dame n'était pas aliénée, et que, bien plus, elle ne l'avait jamais été, le tribunal reproche avec force au mari sa précipitation à l'envoyer en maison de santé, sans vouloir la voir à son retour de Madrid, pour s'assurer si, comme à l'époque du voyage de Murcie, *elle n'avait pas éprouvé un soulagement réel ;* ne se rappelant pas que ce voyage n'avait été entre-

pris que pour améliorer ou guérir son état mental en opérant une diversion heureuse.

Ce reproche d'ailleurs porte à faux, et pour s'en convaincre, il suffit de lire les lettres qu'elle écrivait de la capitale, et de savoir qu'elle avait été visitée à son arrivée à Valence par le docteur Navarra.

Sur quoi donc s'appuie le tribunal pour affirmer la sanité d'esprit de Dona Juana? Sur les rapports des trois médecins de Barcelone, des quatre médecins de Valence, et sur la réponse de l'Académie de médecine de cette ville aux huit questions du juge d'instruction.

Les deux premiers rapports, limités au temps de l'examen, ne tenant compte ni des circonstances commémoratives, ni des consultations des autres médecins, n'écoutant exclusivement que la personne intéressée, niât-elle, comme cela est arrivé, ses maladies antérieures et ses hallucinations, autorisent tout au plus à admettre les propositions suivantes: Lors de ces examens, Dona Juana était guérie, ou en voie d'amélioration, ou dans un intervalle lucide, ou à une époque de rémission, d'intermittence, ou dans la période de détente qui peut suivre l'exaltation et la dépression, ou revenue à elle-même sous l'influence des émotions, ou dissimulant son état mental; mais, dans aucun cas, il n'est possible scientifiquement de dire qu'elle n'avait pas été malade, et c'est ce qu'ont reconnu plusieurs de ces consultants.

Encore faut-il ajouter que ces experts ont mis des correctifs. Ainsi, les médecins de Barcelone signalent un air distrait, une prolixité dans les détails; parlent de la possibilité de la dissimulation, propre aux aliénés, et disent, en terminant, qu'il leur faudrait plus de temps pour pouvoir affirmer, en conscience et d'une manière définitive, que cette dame a toute sa raison.

Les docteurs de Valence, à leur tour, reconnaissent qu'il est très-certain que, quant à ce qui a rapport à sa personne, à sa position, à son honneur, on ne trouve pas toujours chez Dona Sagrera cette plénitude de jugement, de profonde réflexion, propre aux personnes intelligentes, et qui est le moyen de les guider dans leurs véritables intérêts.

Enfin, l'opinion de l'Académie de Valence, qui n'a pas balancé à déclarer que Dona Juana n'était pas folle aux époques précitées, et même qu'elle ne l'avait jamais été, n'est pas plus concluante, au point de vue scientifique, que celle des deux rapports précédents. La meilleure preuve qu'on en puisse donner, est la reproduction de ses principaux arguments. Ainsi, cette Académie affirme qu'une personne aliénée ne peut cacher dans ses discours et ses écrits ses maladies à son entourage; que la folie est incompatible avec des réponses pleines de sagesse; que

la raison ne peut revenir dans un intervalle de vingt-neuf jours, surtout quand la maladie mentale dure depuis longtemps; enfin, qu'il est extrêmement difficile que la mémoire persiste complétement avec l'existence antérieure de la folie.

Énoncer ces propositions à des médecins spécialistes, c'est leur en faire apprécier la valeur pratique.

Une dernière preuve, qui confirme cette argumentation, est fournie par l'auteur même de cette douloureuse tragédie. Dona Juana Sagrera qui, dans son premier interrogatoire, avait chargé son mari, ses frères, ses médecins, change ou modifie considérablement, lors de la contre-enquête, sa première déposition. Ainsi cette dame déclare que si le juge n'a pas altéré l'essence des faits de sa déclaration antérieure, il leur a donné une interprétation différente; elle affirme qu'elle n'a pas eu à se plaindre de son mari, de son frère, de ses bonnes, de la dame anglaise; en un mot, elle nie tout ce qu'elle a affirmé. Ce revirement n'a rien qui doive surprendre de la part d'une femme qui, après avoir fait arrêter ses prétendus ennemis, lorsqu'ils sont sur le point de passer en jugement, franchit tout à coup les portes de leur prison, se jette à leurs pieds, et, fondant en larmes, leur demande pardon de ce qu'elle a fait. Une pareille action, chez une personne d'un esprit sain, doit avoir un caractère de tristesse digne et d'émotion profonde qui conduit par des transitions successives à la réconciliation. Cette suite d'impressions n'est pas compatible avec l'état mental de Dona Juana. Oubliant à l'instant même la situation, elle donne cours à sa loquacité naturelle, parle aux accusés avec la plus grande tranquillité d'esprit, mange avec eux, passe ses journées en leur compagnie, en les entretenant parfois des peines auxquelles ils pourraient être condamnés.

Cette scène de la prison peut-elle s'expliquer autrement que par la mobilité d'esprit, l'indifférence des événements, l'affaiblissement du sens moral qu'on observe chez les fous, et qui font, qu'après vous avoir joué les tours les plus perfides, vous avoir injurié, calomnié, dénoncé, menacé, frappé même, ils se conduisent avec vous comme s'ils n'avaient aucun tort à se reprocher. La folie hystérique abonde en métamorphoses de ce genre.

Quelque écourté que soit le rapport de la commission, qui résume impartialement les arguments pour et contre, nous pensons que les lecteurs ont les éléments nécessaires pour apprécier les conclusions de ce travail ainsi formulées :

1° Au 26 juillet 1861, à son entrée dans la maison de santé de San-Baudilio, et au 8 août suivant, jour de la consultation des docteurs Pi y

Molist et Picas, Dona Juana était atteinte d'une folie hystérique, ce qui est établi par son observation, les certificats des médecins, ses interrogatoires, ses lettres et ses actes; les graves conséquences que cette maladie peut avoir, même lorsque la raison semble conservée, autorisaient donc les mesures prises à son égard.

2° MM. Navarra et Pastor, Nolla, Louis et François Sagrera, ont été victimes d'une erreur scientifique et judiciaire, et cette douloureuse épreuve ne saurait leur faire perdre l'estime des honnêtes gens (1).

Nous ne ferons plus que quelques réflexions. A la première lecture de ce grand procès, on est frappé de la disproportion de la peine avec le délit. Envoyer pour vingt ans aux galères, avec le costume des forçats, des médecins et des négociants honorables, à cause d'une détention illégale de vingt jours, paraît une énormité. Il est à croire que la culpabilité des accusés ne se montrait pas à la conscience des magistrats qui avaient rendu l'arrêt, avec l'évidence qu'elle a dans l'immense majorité des cas soumis à leur appréciation, car, immédiatement après leur arrêt, ils adressèrent un pourvoi au gouvernement; un mois après, la reine, en conseil des ministres, commuait les vingt ans de prison en un simple bannissement; et bientôt ensuite elle accordait la grâce aux accusés, mais à la condition pénible qu'ils la demanderaient.

Quel enseignement doit-on tirer du martyre prolongé de ces victimes, suivant la juste expression de leur compatriote, le docteur Monlau? Qu'il est de la plus haute importance qu'une loi vienne fixer le sort et les droits des aliénés, ainsi que les devoirs et les droits des médecins d'asiles.

Nous ne pouvons terminer cette analyse sans dire quelques mots du rôle de la Société médico-psychologique dans le procès Sagrera. Il a été honorable pour la France et le corps médical. Son intervention a relevé le courage des accusés; elle leur a été utile en d'autres lieux, et elle va de nouveau leur prêter son concours devant la cour suprême de Madrid. C'est un souvenir consolant et ineffaçable pour tous les membres de la Société.

(1) M. Pujadas a été déclaré absous par jugement postérieur du tribunal de Valence.

Note du Rédacteur en chef.

Quand nous réfutâmes les arguments étranges de l'Académie de Valence, les détails de l'observation nous manquaient. Nous les avions devinés. On peut voir par le précis qui précède, du rapport de la commission, combien nous étions dans le vrai. Les antécédents confirment les symptômes qui surabondent.

REPRÉSENTATIONS SCÉNIQUES ET CONCERTS

DANS LES ASILES D'ALIÉNÉS.

Procurer des distractions aux aliénés, en variant leurs travaux et leurs exercices, est un des graves écueils des asiles. M. Berthier, dans ce numéro même, émet, sur l'utilité de la musique et les indications de son emploi, de judicieuses considérations. Dans un savant mémoire sur le traitement de l'aliénation mentale, M. Casimir Pinel a également parlé de ce moyen avec la même réserve. M. Delasiauve, à propos des essais tentés à Quatremares par M. Briens, sous la direction de M. Dumesnil, signale, à son tour, les règles qui doivent présider aux occupations des insensés (t. I, p. 23). Ecouter, suivant lui, est quelque chose, apprendre est mieux encore. Cet avis est le nôtre. Tout devrait être COURS pour ceux dont la compréhension n'est point abolie. L'idéal exige qu'au lieu d'être *passif*, le malade devienne *actif*.

Notre adhésion n'en est pas moins acquise à toute tentative qui, sans avoir ce caractère spécial, est de nature, dans une sphère plus restreinte, à procurer d'utiles modifications. On sait l'opposition que rencontrèrent les représentations de pièces organisées par Leuret, à Bicêtre. Le dernier mot ne nous semble pas dit à ce sujet. C'est peut-être une question de *quomodo*, de mesure. Les résultats obtenus à Aversa, depuis plusieurs années, sont du moins plus propres à susciter l'émulation qu'à provoquer le découragement. N'obtînt-on que de concilier aux malades l'intérêt du public, admis à ces solennités, ce serait déjà un bien. Ainsi l'a pensé le dévoué médecin de l'établissement, M. Miraglia, rédacteur des *Annali frenopatici italiani*. Les pièces jouées, cette année, avec un ensemble parfait, ont causé une surprise générale.

A Lommelet (Lille), M. le docteur Joire aurait eu à s'applaudir d'avoir suivi, pour ses aliénés, l'exemple de notre confrère napolitain. M. Campagne, médecin-directeur de l'asile de Montdevergues (près d'Avignon), a, de son côté, institué un concert vocal, qui a réussi au delà de toute espérance. Un spectacle attendrissant vient enfin d'être offert à l'établissement de Saint-Robert (Isère). Les orphéonistes de Grenoble avaient voulu, du consentement du médecin, M. Evrat, essayer du pouvoir de la musique sur les aliénés. Quelle ne fut pas leur surprise en se voyant accueillir, à leur entrée, par un chœur exécuté par les malades eux-mêmes! Ceux-ci, soit à l'église ou dans l'intérieur de l'asile, parurent vivement impressionnés. La vie morale

respirait sur leur physionomie. « Nous constatons, écrit, à cette occasion, le *Bulletin médical du Dauphiné*, avec la plus vive satisfaction, le progrès immense accompli dans l'une des branches les plus intéressantes des sciences médicales. Nous applaudissons avec fierté aux résultats obtenus par les continuateurs de Pinel, d'Esquirol, de Daquin et de tant d'autres hommes illustres qui, par leurs efforts, sont parvenus à guérir la maladie la plus cruelle qui puisse affliger l'humanité ».

BOURNEVILLE.

VARIÉTÉS.

Sociétés savantes. — *Académie des sciences.* — (4 juillet). Présentation, par M. Flourens, de deux opuscules de M. Morel (de Saint-Yon) : l'un, *Sur le goitre et le crétinisme ;* l'autre, *Sur la formation du type dans les variétés dégénérées.* — (1er août). *Étude médicale sur les buveurs d'absinthe, précédée de quelques considérations sur l'abus des alcooliques*, note de M. E. Decaisne. — (22 août). M. Romain-Vigouroux présente un mémoire *Sur l'état nerveux ou nervosisme et l'utilité du bromure du potassium.* — (29 août). *De la nature et des caractères de l'aliénation ; la folie divisée en cinq formes naturelles*, par M. Jousset.

Académie de médecine. — (2 août). Note de M. Berthier *Sur la guérison du ptyalisme des aliénés.* — Lecture par M. Béclard d'une lettre de M. Duchenne (de Boulogne) relative à la *photo-autographie ou autographie des figures photo-microscopiques du système nerveux.* — (9 août). Note *Sur le nervosisme et l'utilité du bromure de potassium dans son traitement*, par M. le docteur Vigouroux. (*Comm. :* MM. Desportes et Delpech.) — M. Bouillaud montre à l'Académie un flacon renfermant du sulfure de plomb extrait de l'encéphale d'un de ses malades, mort à la suite d'*accidents saturnins caractérisés surtout par des attaques épileptiques* et dépose sur le bureau l'observation faite par M. Blachez, chef de clinique. — M. Ch. Robin, au nom d'une commission dont il fait partie avec MM. C. Bernard et Briquet, lit un rapport sur un travail de M. A. Voisin, intitulé : *Contributions à l'étude de la parole.* — (16 août). M. Girard de Cailleux lit un mémoire ayant pour titre : *De la rage, considérée comme maladie se développant spontanément chez l'homme sous la forme du délire aigu fébrile.* — (23 août). Hommage de M. Bouillaud, au nom de l'auteur M. A. Voisin, d'une brochure *Sur l'alcoolisme et l'absinthisme* (1). — Incident au sujet de la lecture faite, dans la précédente séance, par M. Girard de Cailleux : MM. Bouley et Baillarger s'élèvent contre certaines assimilations de l'auteur. — (30 août). Présentation par M. Bouvier, au nom de M. le docteur J. V. Laborde, d'un mémoire *Sur la paralysie* (dite *essentielle*) *de l'enfance* (2). — M. Girard de Cailleux lit une note explicative de son précé-

(1) Ce travail a été publié dans les *Ann. méd.-psych.*, janvier-juillet 1864.
(2) Un vol. in-8 de 250 pages. Paris, chez Adrien Delahaye, prix 4 fr.

dent mémoire. Sur la proposition de M. Bouley, la discussion de ce travail est renvoyée à la prochaine séance.

Asiles. — Le *Journal de la Marne* (28 août) renferme le récit d'une cérémonie religieuse — la bénédiction de la chapelle — qui a eu lieu, le 24 août, à l'asile public d'aliénés de Châlons-sur-Marne, dirigé depuis quelques mois par M. le docteur Ach. Foville. Notre collègue de la presse nous apprend, en outre, que l'œuvre importante de la réédification de cet établissement, poursuivie pendant dix-sept ans, avec autant de talent que de persévérance, par M. le docteur Giraud, récemment promu à l'asile de Marseille, est aujourd'hui assez avancée pour qu'on puisse en saisir l'ensemble et en apprécier l'heureuse harmonie. Située au fond de la cour d'entrée, au centre de nombreux bâtiments, la chapelle les domine tous et témoigne en les reliant du caractère charitable de l'institution.

— Par suite de la nomination de M. le docteur Toilleux à Saint-Robert (Isère), un changement important vient de s'opérer dans l'asile du Gers. Les deux divisions du service médical et administratif cessent d'être réunies. M. le docteur Péon est nommé médecin en chef et M. Labrosse directeur. Le *Courrier du Gers*, en annonçant ces mutations, s'exprime ainsi (28 juillet) : « Tout en félicitant M. Teilleux d'un avancement que lui ont mérité ses services distingués, nous ne pouvons que regretter son éloignement de notre asile, qu'il avait su placer au premier rang des établissements de cet ordre. L'homme privé n'était pas moins apprécié que le fonctionnaire. M. le docteur Teilleux laisse parmi nous des souvenirs qui le suivront longtemps dans sa carrière. »

La séparation ci-énoncée est à nos yeux regrettable. Elle aurait été motivée par un accroissement progressif de l'asile.

Hachisch (*Prohibition du*). — Le hachisch et ses propriétés ne sont bien connus que depuis la publication du beau livre de M. Moreau (de Tours) : *Du hachisch et de l'aliénation mentale*. Cette plante est pour les Orientaux ce que l'opium est pour les Chinois, l'absinthe pour les Occidentaux. Ces divers agents contribuent à la dégénérescence des races, amènent fréquemment la folie (t. III, p. 220). Or, la *Gazette hebdomadaire* (8 avril) rapporte que la haute cour de justice de Constantinople a décidé — et sa décision a été sanctionnée par le sultan — qu'à l'avenir le débit du *hachisch*, substance vénéneuse, serait interdit aux droguistes et à tous ceux qui ne sont pas pharmaciens; qu'on n'en donnerait plus à fumer dans les cafés; que les pharmaciens eux-mêmes ne doivent le délivrer qu'à titre de médicament et sur la prescription d'un docteur. Les contrevenants à cette prescription seront poursuivis, jugés et condamnés conformément à l'article 96 du Code pénal. Il serait vivement à souhaiter, selon la *Gazette médicale de l'Algérie*, qu'une prohibition analogue fût prise en Algérie, où les dangers de l'habitude du hachisch ne se sont que trop fréquemment révélés, notamment dans des faits qui se déroulent devant la justice.

Avons-nous besoin de répéter que les meilleures mesures, à nos yeux, ne sont pas celles qui s'appuient sur l'intimidation, mais celles qui élèvent chez l'homme le sentiment des convenances et de sa propre dignité?

Des affections cérébrales *comme causes de décès à Bruxelles* (1862-63). — D'un relevé statistique du mouvement de la population et de la mortalité dans la ville de Bruxelles, pendant l'année 1863, par M. le docteur E. Janssens, nous extrayons les détails suivants :

Il y a 137 suicidés sur 10 000 habitants, et 5 décès par suicide sur 1000. (*Presse médicale belge*, 29 mai 1864.)

Sommeil de seize jours. — L'*Igea* (22 février 1864) rapporte, d'après le *Messager d'Odessa*, qu'à l'hôpital israélite de cette ville, une femme T... aurait dormi seize jours sans interruption. Cet état, causé par une frayeur, n'était pas simulé. Très-faible au réveil, T..., grâce à une boisson cordiale, recouvra promptement ses forces. (Voy. sur ce sujet, tome II, p. 232, les remarques de M. Delasiauve sur la *Maladie du sommeil*, et la lettre de M. Semelaigne.)

— La **Médecine contemporaine** (1er juillet) emprunte à *el Siglo medico*, la note suivante : « Un journal avait annoncé que M. Pujadas, un des graciés du procès Sagrera (voy. t. II, p. 273, 352 ; t. III, p. 111, et t. IV, p. 46), était nommé inspecteur général des asiles d'aliénés d'Espagne. Un autre recueil prétend que ce titre est une simple mission accordée dans le but d'étudier les manicomes étrangers, telle qu'on en octroie à beaucoup de médecins qui sollicitent cette faveur. » Elle a, nous le croyons, plus de portée.

Absinthe. — Le dernier numéro du *Journal de médecine mentale* renferme quelques détails sur les effets toxiques de cette plante. Nous empruntons au *Courrier du Dimanche* (10 avril) ce qui suit : « La Suisse seule envoie en France annuellement 7 500 000 litres d'absinthe, sans compter maintenant les innombrables fabriques de cette liqueur qui fonctionnent tant à Paris que dans les départements. »

Nécrologie. — La *Gazzetta med. italiana* (prov. sarde) du 23 août nous apprend la mort de l'un de ses collaborateurs, F. Amedeo Berroni, qui a succombé à une hémoptysie, le 18 août. Berroni, médecin adjoint du manicome de Turin, membre associé étranger de la Société médico-psychologique, était auteur de nombreux travaux sur l'*Éducation morale dans ses rapports avec la médecine*, sur l'aliénation (voy. numéro de janv., p. 47), sur l'alcoolisme (*Sulla ubbriachezza e delirio dei beoni*, brochure in-8° de 20 pages).

— M. le docteur Antelme est mort à la fin de juillet dernier. Ce médecin avait résidé à Péronne, de 1850 à 1853, comme attaché au service des enfants trouvés de l'assistance publique de la Seine ; il était en même temps l'un des administrateurs de l'hospice de Péronne et membre du conseil de salubrité. En 1855, M. Antelme fut appelé à Paris en qualité d'inspecteur général des asiles d'aliénés et du service sanitaire des prisons. C'était un homme d'une courtoisie et d'une loyauté parfaites. On a de lui un instrument ingénieux, qu'il imagina presque au début de sa carrière, le *céphalomètre*, qui permet non-seulement de mesurer les dimensions du crâne, d'en constater les courbures, mais de connaître la distance de chacun des points de la surface, relativement à un repère central.

— La médecine mentale a fait une autre perte non moins sensible dans la personne de M. le docteur Marcé, agrégé de la Faculté de médecine et médecin en chef de la deuxième section des aliénés de Bicêtre. L'opinion a pu regretter les conditions anormales dans lesquelles s'est effectuée sa nomination à ce dernier poste; nul, du moins, n'a dénié sa valeur comme praticien, non plus que ses titres scientifiques. M. Marcé, attaché à la rédaction de la *Gazette médicale*, a composé de nombreux mémoires et des articles très-remarqués. Le *Journal de médecine mentale* (t. IV, p. 85 et 89) a reproduit l'excellente note qu'il avait lue au congrès de Rouen, *Sur les écrits des aliénés*. Enfin, sans parler de son traité récent, qui est plutôt un manuel adapté aux leçons que le médecin de Bicêtre faisait à l'École pratique qu'un ouvrage *ex professo*, l'Académie des sciences a couronné un travail qui restera, le *Traité de la folie des femmes enceintes, des nourrices et des nouvelles accouchées*. M. Marcé n'avait que trente-sept ans. O fragilité des destinées humaines! tout semblait lui sourire : fortune, alliance éclatante, palmes du savoir, joies domestiques. Un moment a suffi pour anéantir tant de belles espérances.

Prix. — La Société médicale d'Indre-et-Loire avait mis au concours cette question : *De l'alcoolisme* (voy. t. II, p. 159). Six mémoires lui ont été adressés. Après le rapport de M. Millet, la Société a décerné des médailles d'or à MM. Chonnaux-Dubuisson (de Villers-Bocage), A. Contesse (de Lons-le-Saulnier), et une mention honorable à M. Debourge (de Rollat) (Somme). — M. A. Contesse, ancien interne des hôpitaux de Paris, et qui a passé, en cette qualité, près d'une année à Bicêtre (service de M. F. Voisin), avait pris pour sujet de sa thèse inaugurale : *Etude sur l'alcoolisme et sur l'étiologie de la paralysie générale* (1862).

— M. J. A. Mandon (de Limoges), dont l'ouvrage : *Histoire critique de la folie instantanée, temporaire, instinctive*, a été, dans ce recueil, l'objet d'un examen approfondi (t. II, p. 335), vient d'obtenir un nouveau succès. La Société de médecine de Bordeaux, qui avait couronné le travail précédent, lui a décerné une deuxième médaille d'or pour un volume intitulé : *La fièvre typhoïde* (1). (*Union méd. de la Gironde*, févr.)

Nominations. — Par arrêté ministériel en date du 17 juillet 1864, M. le docteur Lunier, médecin directeur de l'asile d'aliénés de Blois, a été nommé inspecteur général du service des aliénés, en remplacement de M. Antelme, décédé.

— M. le docteur Védie, directeur-médecin en chef de l'asile de Lafond (Charente-Inférieure), remplace à Blois M. Lunier.

— M. le docteur Seraine, médecin-directeur de l'asile de Napoléon-Vendée, est nommé au même titre, en remplacement de M. Védie, à Lafond.

— M. le docteur Bonnet, médecin en chef de la section des femmes à Maréville (Meurthe), est nommé médecin-directeur de l'asile de Napoléon-Vendée.

— M. le docteur Teilleux, directeur médecin de l'asile d'Auch, remplace en la même qualité à Saint-Robert (Isère) M. le docteur Evrat, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

(1) Paris, G. Germer Baillière ; 6 fr.

— M. le docteur Dubiau, médecin adjoint à l'asile de Bordeaux, est nommé médecin en chef de la division des femmes à l'asile de Maréville.

— M. le docteur Salet, ancien interne de l'asile d'aliénés de Sainte-Gemmes (Maine-et-Loire), est nommé médecin adjoint de l'asile d'aliénés de Bordeaux.

— M. le docteur Kuhn, ancien interne à Maréville (Meurthe), est nommé médecin adjoint de l'asile de Pau (Basses-Pyrénées), *place créée.*

— M. le docteur Leudet fils, auteur de divers mémoires, entre autres : *Sur l'ulcère simple de l'estomac consécutif à l'abus des boissons alcooliques*, vient d'être nommé directeur de l'École de médecine et de pharmacie de Rouen, en remplacement de M. Leudet père, démissionnaire.

— M. le docteur Vingtrinier, médecin des prisons de Rouen, dont nous avons plusieurs fois signalé les recherches (t. I, p. 283; t. II, p. 98, 255, 363), a été nommé vice-président du comité central de vaccine du département de la Seine-Inférieure et président du bureau permanent de la correspondance dudit comité.

— M. le docteur Merry-Delabort a été nommé membre et secrétaire adjoint du comité central de vaccine, et de plus médecin adjoint des prisons de Rouen. (*Union médicale*, 4 août.)

— M. le docteur Brown-Séquard, si connu parmi les illustrations de la physiologie expérimentale et en particulier par ses études sur le système nerveux, avait, on le sait, après avoir longtemps professé en France, où il avait fondé un journal, été nommé médecin de l'hôpital des épileptiques et paralytiques à Londres. Obéissant à son humeur nomade, ce savant médecin est retourné en Amérique, sa patrie, où il a été appelé à occuper la chaire de physiologie et de pathologie du système nerveux à la Faculté de médecine de Boston-Harvard-University. Une particularité aurait été le mobile de cette promotion. L'armée était décimée par une épidémie de tétanos qui mettait en désarroi les chirurgiens militaires. M. Brown-Séquard fit sur cette maladie une brillante leçon qui lui aurait concilié les suffrages. Son dernier ouvrage, *Leçons sur le diagnostic et le traitement des principales formes de paralysie des membres inférieurs*, vient d'être traduit par M. Gordon (Paris, V. Masson et fils).

Promotions. — MM. Falret, médecin en chef des aliénées à la Salpêtrière; Blanchet, médecin des Sourds-muets, et Girard de Cailleux, inspecteur général des asiles d'aliénés de la Seine, viennent d'être élevés au grade d'officier de la Légion d'honneur.

— MM. les docteurs Morel, médecin en chef de l'asile des aliénées de Saint-Yon (Seine-Inférieure); Bazin, médecin en chef de l'asile de Bordeaux, et Butin, médecin en chef de l'asile d'Armentières, ont été nommés chevaliers du même ordre.

— M. le docteur Caffe, rédacteur en chef et propriétaire du *Journal des connaissances médico-pharmaceutiques*, a reçu les insignes de commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne. On sait que notre excellent confrère s'est vivement préoccupé de la question du secret médical et que dernièrement il a consacré plusieurs articles à l'interdiction des aliénés.

BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE

PSYCHOLOGIE MORBIDE.

DES CARACTÈRES DIFFÉRENTIELS DE L'ERREUR PATHOLOGIQUE,

Par M. le Dr SEMELAIGNE.

SUITE (1).

§ 3. — *Diagnostic de l'erreur pathologique.*

En donnant la fortuité pour caractère à l'erreur pathologique, nous avons établi un critérium, qui, s'il ne supprime toute difficulté, est de nature à guider dans la distinction des cas douteux. Notre tâche, maintenant, est d'essayer d'utiliser, dans ce but, les éléments qui précèdent. Chaque forme offre ses incertitudes, ses nuances peu accusées. Reprenons brièvement, à ce point de vue, le cercle déjà parcouru.

Dans la manie incohérente, à plus forte raison dans le délire aigu, qui peut être considéré comme un degré extrême, le défaut de liaison des idées, la mobilité des sentiments et l'incoordination des actes, rendent immédiatement palpable le désordre de l'esprit. Tout est pour ainsi dire erreur; ou plutôt non, car, impliquant une croyance, l'erreur n'est pas possible : il n'y a que des impressions avortées, des conceptions sans base.

La simple excitation exige un coup d'œil plus exercé. Dans l'ordre physiologique, son expression est calculable. Elle répond, sorte de résultante, à l'émotion du sujet, à son tempérament, à ses préoccupations, aux incitations extérieures. Le calme renaît par l'absence d'objet. Ni les enivrements de la joie, ni les exaltations de l'enthousiasme, ni l'âcreté de la haine ne sont permanents. Ils augmentent, diminuent, se réveillent ou disparaissent au gré des perspectives; et, si la libre appréciation a pu être momentanément faussée, une heureuse diversion suffit généralement pour rendre au discernement toute sa puissance.

(1) Voyez t. III, p. 174 et 365.

Une pareille concordance ne s'observe pas chez l'excité maniaque, où l'influence morbide, sévissant capricieusement, échappe au frein de la volonté. Sa pétulance n'attend pas l'occasion. Elle se manifeste hors de propos, sans provocation, ou du moins sans justification suffisante. L'instabilité en est le propre.

Tandis que l'homme sain reste logique dans ses effervescences et conserve, des secousses qu'il subit, un ressentiment plus ou moins durable, la conduite du malade est irrationnelle et disparate. Tour à tour, il obéit aux tendances les plus opposées et formant souvent contraste avec ses penchants habituels. D'un emportement puéril, il passe sans transition à une exubérance de gaieté qui n'est pas mieux motivée. Dans un moment il se montre convenable et affectueux, l'instant d'après il devient impertinent, obscène, ou bien il poursuit, avec une ardeur fébrile, des plans dispendieux et chimériques. Le hasard usurpe en tout la place de la réflexion. Et non-seulement la fragilité se trahit dans l'ensemble des pensées et des autres actes, mais elle prive de cette conscience qui avertit de l'abîme, et parfois permet de l'éviter. Pour qui sait l'analyser, cette transformation est significative. Aussi n'est-il point d'aliénistes qui, intuitivement, si ce n'est par étude, ne reconnaissent que le procédé le plus sûr pour dévoiler une insanité problématique, c'est la comparaison de la personne avec elle-même.

Entraînement, contrôle inefficace ou nul, et, par suite, asservissement à l'automatisme des impressions et des sentiments, telles sont ici les causes d'où dérivent les erreurs du jugement, des raisonnements et des déterminations. Elles se retrouvent, avec leurs conséquences, dans certaines démences commençantes, notamment dans celles qui se compliquent de paralysie générale. L'incubation ne s'en révèle parfois, tant les phénomènes sont obscurs, qu'aux yeux exercés du spécialiste. Dans ces cas, d'ailleurs, l'inconsistance s'aggrave d'un autre élément, la débilité mentale. Celle-ci même peut dominer et caractériser la situation morbide.

Le symptôme saillant, alors, celui dont les autres semblent dépendre, c'est l'altération de la mémoire. Il n'y a ni agitation, ni divagation ostensibles. La perception, surtout si l'on tient l'attention en éveil, conserve une apparente rectitude; mais la vie intellectuelle et morale revêt un cachet marqué d'impuissance. Faute de sensations énergiques, de souvenirs actifs, le fonctionnement psychique languit, les désirs s'éteignent, les affections s'émoussent, l'initiative cesse, les oublis se répètent, les lettres sont brèves, indigentes, fautives, et, ce qui n'est pas rare, des velléités sans but, des méfaits, accomplis sans conscience,

accusent des sollicitations purement instinctives et machinales. L'état sain ne comporte point de pareilles lacunes. Aux limites extrêmes de l'âge, malgré l'inclinaison aux réminiscences, le vieillard, à moins de démence sénile, reste virtuellement doué d'assez d'intuition présente pour comprendre son rang et se guider dans le milieu social.

La dépression psycho-mnémonique, quand l'excitation l'accompagne, est fréquemment masquée par elle. Néanmoins, il est, en général, aisé de la pressentir. Contrairement à ce qui a lieu d'ordinaire dans l'excitation maniaque, où la physionomie est vultueuse, l'esprit mobile et les tendances violentes et agressives, le visage est plutôt atone qu'animé ; les idées sont moins fermes, leur cercle plus restreint ; leur nature moins offensive. Une expansion béate, des rêveries puérilement ambitieuses, en constituent le fond le plus habituel. On a, enfin, plus facilement raison des caprices et de la colère.

M. Delasiauve, nous l'avons dit, a admis plusieurs degrés de la forme stupide. Si, pour peu que l'embarras intellectuel soit prononcé et se complique de troubles sensoriaux, le caractère morbide de l'erreur saillit d'abord, certains états nerveux, plus ou moins voilés d'obtusion, rendent fréquemment l'appréciation perplexe. De même des changements suscités par l'hystérie, l'épilepsie, la catalepsie, etc. Une vue superficielle ferait supposer le libre arbitre. Mais la clairvoyance n'empêche pas que la volonté, en beaucoup de points, ne soit entravée, contrainte, déviée par une sorte de tension ou d'oppression maladive. Telle est, sous le coup du spasme ou de l'accès, la modification qui s'opère dans la sensibilité, les affections et les penchants, que cet état offre souvent, avec les manifestations de la santé, un véritable contraste. D'un côté, selon la variation des incitations anormales, l'exaltation, le trouble, ou la perversion des sentiments et des instincts ; de l'autre, le calme de la raison, modifié par les inclinations naturelles. On dirait, dans le même individu, deux êtres différents. Combien ne pourrait-on pas citer d'épileptiques et d'hystériques pleins de bonté et de douceur, qui, après leurs crises, se montrent irritables, importuns, obséquieux, fantasques, méchants, obscènes ! L'anxiété des traits décèle cette pertubation. Il y a comme une pointe d'ivresse où le malade fasciné ne peut contenir le mouvement qui l'emporte. Dans les névroses qui les atteignent, les femmes sont particulièrement soumises à ces dérèglements. La sagacité ne les abandonne point. Quelquefois même elles déploient un surcroît de finesse au profit des suggestions malfaisantes auxquelles elles obéissent, soit qu'elles distillent la calomnie, qu'elles ourdissent des trames perfides ou qu'elles méditent le vol, l'incendie, la débauche ou le meurtre. L'éréthisme moral paralyse la résistance.

Cette fortuité dominatrice se révèle surtout, de la manière la plus palpable, dans le délire partiel diffus, décrit par M. Delasiauve sous le nom de *pseudo-monomanie*, et dans lequel le malade lui-même a presque toujours la douloureuse conscience de la tyrannie qu'il subit. Dans son cerveau, enserré ou bouillonnant, mille pensées se croisent et se succèdent confuses, bizarres, sinistres plutôt que rassurantes. L'infortuné les sent et s'en alarme, car elles le portent au mal, pétrifient son cœur et lui font redouter la folie. Si la distraction les éloigne, le mouvement morbide les ramène à l'improviste et en dépit des efforts de sa volonté. Comme elles germent sans sa participation, il ne saurait en arrêter les progrès. Tout ce qu'il peut, leur origine reconnue, c'est échapper à leur influence, en leur opposant le double bouclier de la fermeté morale et d'une thérapeutique intelligente. De nombreux exemples attestent les miracles d'énergie que réalisent les pseudo-monomanes pour surmonter des impulsions terribles. Le succès, malheureusement, n'est pas toujours le prix de la lutte. Il arrive, en quelques cas, que le malade, s'oubliant, accomplit automatiquement un dessein funeste; d'autres fois, à force de rêver, l'erreur affecte graduellement les teintes de la réalité; le doute précède la demi-croyance, celle-ci la conviction ; la folie, en un mot, devient complète.

L'exercice physiologique ne présente rien d'absolument analogue. Chacun a ses moments de rêverie où l'imagination prend une course vagabonde. Une lueur suffit pour l'arrêter. « Quelque accident fait-il que je rentre en moi-même, je suis Gros-Jean comme devant. » Quant aux dispositions mélancoliques engendrées par les passions, leur filiation se conçoit comme tout ce qui appartient à l'ordre régulier. Les effets, en rapport avec les causes, se renferment dans une sphère circonscrite et jusqu'à un certain point déterminée. On peut beaucoup contre elles par l'éveil de tendances divergentes. La crainte d'une aggravation est, sous ce rapport, un obstacle très-rare. Le temps aussi les use, tandis que, généralement, il accroît et consolide le délire pseudo-monomaniaque. Ajoutons que le traitement pharmaceutique, non moins efficace que le traitement moral pour combattre l'aliénation partielle diffuse, serait sans utilité contre le découragement et la tristesse.

En tant que conviction, et au point de vue de leur genèse, les aberrations monomaniaques (délire systématisé) se rapprochent le plus des erreurs ordinaires. Mais le fait morbide, qui les sépare, implique entre elles des signes distinctifs qu'il est possible de constater dans les conditions de leur origine, leur évolution, leurs symptômes et leurs suites. En général, les premières, ainsi que l'a très-bien indiqué M. C. Pinel, naissent inopinément, soit qu'elles procèdent d'une perturbation men-

tale plus ou moins profonde, plus ou moins continue, qu'elles se greffent sur des éléments survivants d'un délire plus étendu, ou qu'elles aient pour point de départ une lésion physique. Elles étonnent par leur étrangeté ou leur disproportion avec ce qu'enseigne l'expérience. Par cela même, l'acquiescement du malade n'est pas immédiat. Sa raison les repousse quelquefois longtemps, et ce n'est qu'insensiblement qu'elles s'imposent et qu'il finit par les manifester. La vérification, dès lors, en devient difficile, et, loin de les atténuer, la contradiction ne réussit, le plus souvent, qu'à exagérer leur empire, au rebours des préjugés communs qui, fruit de l'ignorance ou d'une vue prématurée, s'épousent vite, et, si celui qui se trompe est sensé, s'évanouissent à la réflexion. La monomanie passe son niveau sur les plus hautes intelligences. On a cru à tort que, dans la folie partielle fixe, le lien de la systématisation était serré par une forte logique. Sous le prisme qui l'offusque, l'esprit, réfractaire aux objections les plus puissantes, se paye des preuves les plus futiles, sinon les plus grossières. Autour de l'idée principale se groupent aussi, avec le temps, une foule d'idées accessoires peu cohérentes, dont le cercle, marqueterie bizarre, va grandissant et tend, par ses empiétements, à restreindre l'horizon intellectuel. C'est par exception que les malades échappent à cette loi, ou sont assez heureux pour que leur délire s'isole et se réduise à cette *fonction annexe* signalée par M. Delasiauve, et qui s'exerce parallèlement, à ses heures, sans nuire aux autres manifestations de la vie sociale. La longévité, que respecte l'erreur physiologique, est enfin menacée par une affection qui, répondant à un changement morbide et usant à la longue les ressorts cérébraux, dégénère fréquemment en démence.

Mais pour mieux asseoir notre jugement, comparons quelques positions corrélatives. Nous écarterons les hallucinations. Ces phénomènes, enfants de l'imagination, qui consistent dans la représentation de perceptions sensoriales, sans objet extérieur, accusent toujours, en dehors des rêves, une source maladive. On croit ou non. L'erreur n'existe que dans le premier cas. La gravité est à la fois soumise aux vicissitudes des fausses sensations, au mode d'impression suscité, à l'action des penchants, innés ou acquis. Pour la reconnaître, il suffit de remonter au principe des raisonnements et des déterminations qu'elles occasionnent. Un halluciné voit un spectre menaçant, entend des voix injurieuses; il s'irrite, fuit son domicile, demande la protection des magistrats. Dans cette préoccupation absorbante, obstacle à toute vérification régulière, quel homme sensé n'aperçoit immédiatement les effets d'une vision ou d'une audition contre-nature? L'exaltation mystique produit, il est vrai,

des apparitions moins compromettantes pour la raison, le préjugé les justifiant. Mais la contemplation n'est-elle pas elle-même un état extranormal ?

Les illusions, dont le mobile est plus palpable, laissent parfois beaucoup d'incertitude. Ici, l'impression est réelle, l'appréciation seule manque de fondement, soit que les sensations arrivent dénaturées au sens intime, ou que l'esprit, à bout d'interprétations, en adopte imperturbablement une inexacte ou bizarre. Un homme souffrant d'une dartre faciale rapporte à des poudres malfaisantes l'agacement de la douleur; un autre, tourmenté par un ozène, se plaint d'être empesté par des puanteurs qu'on lui envoie ; pour un cardialgique, ses spasmes sont provoqués par des manœuvres perfides d'électricité ; un gastralgique va se lamentant parce qu'il a des couleuvres dans le ventre. On sourit de pitié à ces imaginations que des perceptions perverties peuvent seules ustifier. D'autres illusions ne sont que des exagérations nées de la crainte et de l'ignorance, comme de se croire tuberculeux à la plus légère toux ou atteint de cancer au pylore au moindre vomissement. La santé n'en est pas exempte. A qui n'arrive-t-il pas de prêter l'oreille au son fictif des cloches, de sentir des odeurs imaginaires, de métamorphoser en fantômes des objets naturels? Toutes ces anomalies répondent à des modifications des appareils sensoriaux, soit directes ou occasionnées par une tension morale. La croyance n'est point, en soi, un signe irréfragablement démarcatif, puisqu'on peut la refuser aux illusions les plus formelles et ne pas être détrompé sur les plus indécises; mais ce dernier cas est exceptionnel. Comme ces méprises sont familières, elles sont aisément appréciées, et, alors même que l'erreur persiste, par omission ou impossibilité de contrôle, elle n'apporte aucun trouble dans l'exercice mental ; tandis que la conviction qui s'attache aux illusions morbides, opiniâtre de sa nature, soumise dans ses exacerbations à l'intensité du phénomène, entraîne habituellement, au point de vue du langage et des actes, de déplorables écarts.

Dans les monomanies de conception, de sentiment ou d'instinct, qu'elles soient ou non compliquées d'hallucinations, les oppositions sont plus tranchées. Un fait assez commun, c'est la défiance du poison. A l'état normal où elle existe, cette défiance a généralement ses racines dans le caractère, et, dans des circonstances naturelles, une base logique qui la motive et la circonscrit. Elle naît d'une situation, d'une parole, d'une menace, d'une attitude. On redoute la vengeance d'un ennemi, la perfidie d'un conjoint, la cupidité d'un héritier, l'animosité d'un rival. Son expression ne dépasse guère certaines limites assignables : récri-

minations sourdes, confidences imprudentes, aversion secrète ou avouée, précautions méticuleuses, parfois outrageantes, scènes douloureuses, etc. Autrement se traduit la défiance morbide : souvent surgissant sans fondement sérieux, elle n'est en rapport ni avec les tendances personnelles, ni avec d'apparentes présomptions. L'affection s'éteint, on prête gratuitement les plus noirs desseins à ceux dont on estimait naguère l'amitié ou la tendresse ; ou, plus fréquemment encore, l'incrimination reste vague et indéterminée : au lieu de tel ou tel, les coupables s'appellent *ils*, *on*. Les preuves sont nulles, dérisoires, ridicules, extravagantes. Toute persuasion échoue. Le malade persiste à s'immobiliser dans ses soupçons et sa tristesse, à multiplier ses fausses démarches ou à fatiguer de ses plaintes, de ses accusations, de ses dénonciations, de ses demandes de protection, sa famille, ses amis, les étrangers, les autorités.

La sollicitude maternelle atteint parfois un degré excessif. Certaines mères tombent en extase devant leur enfant ; elles l'admirent, le choient, épient son plus léger souffle ; ses moindres souffrances les bouleversent. Lui nuit-on, même par l'accident le plus involontaire, leur ressentiment ne saurait se contenir. Elles épousent ardemment ses inimitiés et se montrent, envers ceux qui l'aiment, prodigues de reconnaissance, à moins que, par une aberration en sens contraire, elles ne les jalousent. Échappe-t-il à leur vigilance, son absence se prolonge-t-elle, se lance-t-il dans une entreprise, leur esprit se nourrit d'éventualités sinistres. Au figuré, ce sera, si l'on veut, du délire. En réalité, nul ne verra là autre chose que les effets d'un tempérament spécial. Que, franchissant les bornes physiologiques, la passion entre dans le domaine morbide, les appréhensions prendront alors le cachet de la certitude ; à plus forte raison, si, comme nous l'avons dit, c'est le cas le plus ordinaire, la monomanie procède d'un trouble moral profond ou d'une surexcitation nerveuse. Autour de la conviction principale se groupent, par de bizarres interprétations, une foule de croyances secondaires dont l'étonnante filiation atteste les ravages opérés dans l'état normal. La ruine n'est plus imminente, elle est consommée ; le fils infortuné est poursuivi, emprisonné, il est mort. De là, haine, vengeance, désespoir, suicide. Tout cela souvent au milieu d'une santé prospère, de succès éblouissants, et au sujet d'enfants pour lesquels, dans des circonstances graves, les entrailles de la mère ne s'étaient que faiblement émues. L'erreur exerce une telle tyrannie qu'elle résiste à l'évidence du fait matériel. En présence de l'être chéri qu'elle s'imagine avoir été assassiné, la malade, par exemple, plutôt que l'identité, admet la supposition, un déguisement fallacieux, une forme mensongère.

Combien les écarts d'un amour réciproque ou non partagé sont également loin de ressembler aux déviations maladives de ce sentiment! Les amants, bravant toute considération, fuient, périssent ou s'ensevelissent dans le découragement. L'érotomane adresse son encens à une mystérieuse idole, ses feux s'allument à distance, il brûle pour une personne qui ne lui a jamais parlé, qui n'a jamais songé à lui, qui en est séparée par la position, le rang et la fortune. Le pire est que, tandis que les amoureux couvrent timidement d'un voile leurs résolutions, il ne connaît point d'obstacles. Persuadé qu'on est épris, comme il l'est lui-même, il écrit, en ce sens, des missives incroyables, s'introduit audacieusement chez l'objet adoré, provoque son aveu, celui de la famille, etc. Les avanies ne l'ébranlent point; il donne aux rebuts une tournure favorable.

Le scrupule sert de base à un grand nombre de conceptions fixes. Sous l'influence de l'agitation qui le suscite et qu'il aggrave, les manifestations sortent encore du cercle physiologique. Il ne s'agit plus seulement d'une moralité exagérée. Ingénieux à aiguiser son tourment, le patient trouve dans toute sa conduite, qu'il envisage amèrement, des motifs de honte, de repentir et de crainte. Sa mémoire lui rappelle qu'à cinq ans il a dérobé un fruit dans l'office; qu'un jour, en voyant se délacer une fille, il a conçu des pensées contraires à la chasteté; il se demande avec anxiété si, pour ces crimes sans nom, il n'est pas voué à une expiation terrible. L'incident le plus insignifiant le désole, une parole, un geste, un contact. Aussi n'est-il pas rare que, se croyant un fardeau pour tout le monde, il fuie parents, enfants, amis, embrasse une vie d'austérités, se dénonce lui-même à la justice ou se délivre d'une existence insupportable.

Parfois la susceptibilité se concentre dans un sentiment spécial : pudeur, probité, prévoyance, etc. La pudeur, tendance innée, que développent les mœurs et l'éducation, est timide et réservée. Chez l'insensé, l'altération de ce sentiment, tout accidentelle, revêt des formes insolites. La personne s'imagine être le but de toutes les pensées obscènes. Un triple airain ne la défend pas des regards indiscrets, et bien que soigneusement vêtue, elle se détourne sans cesse pour examiner, de la tête aux pieds, si quelque fissure n'offrirait pas une voie à l'immorale curiosité. Une sensation lui paraît un attouchement criminel; sur les visages, elle lit l'insulte et la provocation. La conversation, la lecture, lui fournissent mille occasions de s'effaroucher. L'exaspération, souvent, triomphe de sa patience. Elle s'indigne, éclate en reproches, porte plainte aux magistrats, etc.

La peur imaginaire de faire tort à autrui est surtout ce qui caracté-

rise la probité pathologiquement surexcitée. Un marchand, par exemple, vérifiera cent fois le même compte pour s'assurer de son exactitude. Sa préoccupation ne sera pas moins méticuleuse s'il reçoit ou verse de l'argent; elle se trahira en face du client stupéfait et après son départ, soupçonneux qu'il est de s'être trompé à son avantage. Tel, en visite, craint d'emporter quelque chose de la maison. Vacillant, inquiet, il fouille dans toutes ses poches, scrute le fond et la doublure de ses vêtements, de son chapeau, le dedans et le dessous de sa chaussure. Il s'excuse d'avance des crimes qu'on pourrait lui imputer, ou implore son pardon pour ceux dont il s'accuse bénévolement.

Dans l'ordre de la prévoyance, les singularités distancent les ridicules de l'extrême avarice. L'avenir, au sein de l'abondance, apparaît sous des couleurs sombres! Plus de ressources! Comment restaurer cette maison qui tombe, entretenir ce mobilier qui s'use, suffire à une dépense qui ruine? C'est une perplexité continue et pénible, des chagrins, des colères. Il faut quitter tout, ne se servir de rien, réduire la consommation au pain sec et à l'eau. Et ensuite.... la mort prématurée n'est-elle pas un refuge?

Ces comparaisons nous paraissent explicites et suffisamment indiquer l'importance diagnostique de l'élément morbide. Empruntant à ce principe son cachet aléatoire, la conception délirante ne germe point, comme l'excentricité vulgaire, sur un terrain nécessairement préparé. S'il y a prédisposition, celle-ci est le plus souvent générale, indécise; et tandis que le travers social a pour point de départ presque constant un penchant prédominant, un préjugé caressé, une habitude enracinée, dans la majorité des cas, l'erreur monomaniaque dépend originairement de quelque ébranlement sensitif ou moral ou d'une altération survenue dans le fonctionnement psychique. A mesure qu'elle grandit et s'impose, on en peut constater le caractère et en suivre les progrès, à ses révélations insolites et imprévues. Il y aura toujours, sans contredit, des nuances abstruses. Mais alors même que le mal se serait enté, en l'aggravant et la dénaturant, sur une tendance exagérée, il est infaillible qu'avec une attention sérieuse on saisirait les signes transitionnels de cette métamorphose. L'ambition, dans ses rêves, ne s'exalte point à ce degré de faire croire et soutenir à un homme qu'il est roi ou millionnaire. Chez l'ambitieux assez extravagant pour penser, parler et agir de la sorte, il y aura certainement une corde compromise. Par les excitations fréquentes auxquelles elle est exposée, la jalousie est particulièrement susceptible de cette dégénérescence. Le fantasque, en ce cas, se mêle ou se substitue à l'induction outrée. Des confins du péril et de

l'invraisemblable, la passion s'égare dans les sphères de l'impossible. De vaines apparences n'auront pas seulement pour elle la valeur d'arguments irréfragables, elle ira jusqu'à supposer des rapprochements invisibles, à inventer des complices et à envelopper dans sa vengeance des personnes dont les relations lui sont totalement étrangères. Tel est, en effet, le propre de la monomanie, que, lorsqu'elle s'empare de la scène, l'idée fixe en défend l'accès aux idées saines, et, voilant à l'esprit, par l'absence de données comparatives, ses suggestions monstrueuses, paralyse ainsi l'essor du libre arbitre.

Restent les monomanies instinctives, *manies sans délire*. Ici, à proprement parler, il n'y a point d'erreur. Le mouvement, purement impulsif, respecte la lucidité. Mais, par cela même, le caractère pathologique de l'entraînement, parfois irrésistible, est d'autant plus saisissable. On est guidé par la conscience du malade, qui, d'ordinaire, sent son envahissement, en mesure avec effroi les progrès et s'arme, quand il le peut, de toutes les forces de sa volonté pour une lutte efficace.

Le criminel a été assimilé à l'aliéné. Philosophiquement, ainsi que l'a démontré M. Delasiauve (t. I, p. 562), cette thèse peut se soutenir. Au point de vue pathologique et social, il y a d'incontestables différences. Le meurtrier ordinaire obéit à une passion naturelle : cupidité, haine, vengeance, besoin d'affranchissement. Sa libre réflexion préside à la détermination du but et de la victime. S'il hésite, c'est moins par pitié que par crainte du châtiment. Il ne nourrit surtout aucune inquiétude relativement à sa santé. Bien autre est la condition de l'infortuné qu'une impérieuse propension pousse à détruire son semblable. Reculant d'horreur et d'épouvante, il redoute à la fois le péril de la chute et l'imminence de la folie. Dans sa détresse, il en appelle à sa raison, à son courage, à un appui étranger. Sa fureur, fréquemment, sans acception de personne et pouvant tomber sur le premier venu, s'éveille quelquefois à l'idée ou à la vue d'un individu, et il est commun, pour comble d'angoisse, que ce triste privilégié de son élection soit un des êtres qui lui sont le plus chers, un enfant chéri, une épouse adorée. Succombe-t-il, c'est comme aveuglé et mû par un génie paralysant qu'il accomplit son acte déplorable. Le coupable nierait, lui avoue, gémit, et, pour toute excuse, déclare son impuissance à se soustraire à une fatidique domination.

Cette distinction est complétement applicable à la monomanie du vol ou de l'incendie. Une sorte d'appétit indomptable conduit au méfait, malgré les mœurs, l'absence d'intérêt et la révolte de la conscience. Le suicide instinctif ne contraste pas moins avec le suicide volontaire. Il y

a de nombreuses variétés de meurtre de soi-même. Cet acte s'accomplit au milieu de la confusion hallucinatoire d'un délire général. Il est si peu médité, que, rarement, le malade en conserve la mémoire. D'autres fois, il émane d'une conviction folle ou de perceptions maladives. Coïncidant, enfin, avec une liberté morale apparente, il a pour mobile ou une résolution calculée ou une impulsion automatique. Ces deux dernières espèces sont précisément ici l'objet du parallèle. Or, le suicide volontaire est, en principe au moins, aisé à reconnaître. C'est le dénoûment logique d'une situation intolérable, un moyen d'échapper à la souffrance, à la ruine ou au déshonneur. Identique avec les monomanies homicide, incendiaire, etc., le suicide automatique ne répond, au contraire, à rien de senti, de voulu. Soit que le *tædium vitæ* laisse e champ libre aux écarts de l'instinct, ou que celui-ci soit mis en jeu, tantôt par l'éréthisme nerveux, d'autres fois par un de ces spasmes de tempérament qui se manifestent, à certaines périodes, dans les cas héréditaires, le malade, en se portant à une extrémité funeste, s'oublie et ne s'appartient plus.

Quelque chose de comparable se passe chez la plupart de ces fous lucides si bien décrits par M. Trélat. Par intervalles, leur équilibre moral est parfait; puis, brusquement ou par degrés, une révolution s'opère dans l'économie. Sous le coup de la sensibilité avivée, l'impatience les gagne et, ne sachant se contenir, ils s'abandonnent, sans réflexion, à toutes sortes d'intempérances, fluctuant au gré de vains caprices et de désirs qui se multiplient. Les uns hantent les maisons de débauche; les autres, joueurs ou dépensiers, mènent la vie à grandes guides ou se vautrent dans une fangeuse dipsomanie. Un grand nombre manifestent des propensions plus désastreuses encore, ne craignant pas de souiller l'honorabilité de leur vie et la dignité de leur famille par des vols, des faux, ou de nuire à la considération et aux intérêts d'autrui par des délations calomnieuses et des actes de destruction en désaccord avec les phases normales de leur existence. Le calme se rétablit avec l'apaisement de la fougue corporelle.

Le jour peut donc se faire sur cette grave question psycho-morbide, que nous avons choisie pour sujet de notre article; à fond différent, forme variable. Cette maxime recevra, nous l'éspérons, une consécration nouvelle de l'exposé des observations sur lesquelles doit se concentrer maintenant notre examen analytique.

PATHOLOGIE.

DES DIVERSES FORMES MENTALES,

Par M. DELASIAUVE.

FOLIES LIÉES A CERTAINS ÉTATS ORGANIQUES OU MORBIDES.

(Suite.)

FOLIE PUERPÉRALE. — Ce que nous avons dit des folies de la menstruation et de la grossesse nous dispensera d'entrer dans d'aussi longs détails sur une variété qui a, avec les précédentes, une étroite analogie. La femme nouvellement accouchée, celle qui allaite ou qui sèvre, éprouvent, dans leur sensibilité, une modification qui, par elle-même, ou conjointement avec d'autres prédispositions, donne particulièrement prise aux causes de trouble mental. Cette circonstance, de tout temps, a été notée. Çà et là, des observations se rencontrent dans les traités et les recueils, ou servent de thèmes à des dissertations telles que celle de Justus Berger : *De puerperarum maniâ et melancoliâ*, Gottingue, 1745. Selon Pinel, les manies les plus variées, la démence, l'idiotisme (stupidité), sont des conséquences fréquentes des suites de couches et de l'allaitement. Mais ces documents, qui n'ont point été réunis, étaient loin d'équivaloir à une description complète et méthodique.

Étonné de cette lacune, Esquirol a entrepris de la combler. Son travail, où il confond les trois conditions, se compose de deux parties: l'histoire de l'affection et les faits sur lesquels elle se fonde. Depuis, M. Marcé a élargi le cadre en séparant ce qui a trait aux suites de couches, à la lactation et au sevrage. M. Morel, enfin, dans son traité plus récent, a ajouté aux recherches de ses devanciers quelques considérations personnelles. Nous adopterons la division de M. Marcé.

— Souvent, la fièvre de lait s'accompagne d'un délire passager. Plus rarement un délire grave et violent est provoqué par les angoisses d'une parturition laborieuse. Esquirol, volontairement, a omis ces délires, presque toujours transitoires. MM. Marcé et Morel, cependant, ont cru, non sans raison, devoir signaler le dernier. Il peut en effet, indépendamment de son intérêt pathologique, conduire à des actes dont l'appréciation offre, en médecine légale, une haute importance. Une sorte de fureur domine les malheureuses patientes, que l'on voit injurier les assistants, maudire leurs époux, détester l'enfant à naître, le déchirer de leurs mains, sitôt sa venue au monde, et se mutiler elles-mêmes. On

conçoit, dans une question d'infanticide, rendue plus délicate par la dissimulation de l'accouchement, de quel poids ces exemples doivent être dans la balance.

Esquirol en rapporte un très-remarquable. Une jeune fille qu'on savait enceinte et qui avait préparé ostensiblement la layette, tue son enfant à coups de couteau et le jette dans les latrines. « *On ne me fera rien, je n'ai pas fait de mal,* » dit-elle à ceux qui l'arrêtent. Elle avoue son crime, ne témoigne aucun regret et refuse de manger. D'autres, recueillis par M. Marcé, appartiennent à Osiander, Prost, Montgomery, Henk, Klug, Weill, Cazeaux, Boileau de Castelnau, etc. M. Morel, de son côté, mentionne cinq femmes traitées par lui, et à l'égard desquelles tout soupçon de crime était invraisemblable. Deux étaient mariées et primipares. Chez elles, le délire avait succédé à l'éclampsie. Une autre, s'imaginant être le diable, voulait étrangler son enfant. « Elle était appelée à entraîner avec elle dans l'abîme tout ce qui l'entourait. » En énumérant les faits, les auteurs ont négligé de spécifier les symptômes et d'en déterminer la signification. Selon certains indices, les pseudo-perceptions y dominent comme dans les confusions stupides ou ces congestions méningitiques qu'occasionnent les attaques convulsives.

— La folie consécutive aux couches se manifeste quelquefois sans cause appréciable. Plus communément, il est des influences sur lesquelles la présomption peut raisonnablement s'arrêter. De ce nombre sont, en tant que prédisposition, une constitution nerveuse, une parenté aliénée, une névrose spasmodique, un état anémique ou cachectique, des accès antérieurs d'insanité, de vives inquiétudes ou des chagrins profonds. Esquirol a vu une dame qui, après chacun de ses douze accouchements, était restée folle pendant un mois. Le sexe du nouveau-né ne semble pas, par exception, indifférent. Une accouchée, indemne de ses filles, tombait dans le délire quand c'était un mâle qu'elle avait mis au monde.

Parmi les circonstances occasionnelles, les impressions morales occupent le premier rang. X... avait, étant enceinte, épousé un homme qui ignorait son état. Il l'aimait et avait dévoré cet outrage en silence. Elle accouche une seconde fois. Son mari rentrant un soir, un peu échauffé, dit, en contemplant son enfant : « Celui-là au moins me ressemble. » Ces simples paroles furent pour la malheureuse un coup de foudre. Bientôt son regard s'anime, ses idées se troublent, ses réponses sont incertaines, son imagination est assaillie de fantômes menaçants. Trois jours après, elle avait cessé de vivre. On doit joindre

à cette cause les refroidissements, la transpiration suspendue, la cou p imprudente des cheveux, l'avortement de la sécrétion laiteuse sa suppression et celle des lochies, l'altération de ces liquides, la fati gue de l'enfantement, l'éclampsie, les accidents de la délivrance, les pertes hémorrhagiques, les irritations utéro-péritonéales, l'adénit mammaire, certaines odeurs. En divers lieux, la pratique obstétrica du chloroforme tend à se généraliser. Conjurer de trop vives douleur peut être opportun. Mais l'usage habituel du moyen nous paraît un péril. On ne contrarie pas en vain les efforts de la nature. Le docteur Webster a publié cinq observations où il attribue à cet anesthésique l production de l'aliénation mentale. La folie, qui a duré de cinq à dix-huit mois, consistait dans un mélange d'agitation, de stupeur et d'hallucinations. (*Journal of psychology*, 1850.) Plusieurs fois, enfin MM. Baillarger et Marcé auraient constaté la coïncidence de l'invasion du mal avec la réapparition de l'écoulement menstruel.

M. Marcé limite à six semaines l'influence des couches. Il divise, de plus, cet intervalle en deux périodes. La première, contenant dix jours, est la plus fertile en accidents. Ceux de la seconde se déclareraient surtout vers la fin : Puzos fixait du dixième au douzième jour la fréquence *maximum* des cas où le lait monte au cerveau. Pour Esquirol, qui ne distinguait point l'allaitement des suites de couches, les chances s'affaiblissaient en s'éloignant de l'accouchement pour reprendre de la gravité au moment du sevrage. Sur 76 notations, 21 fois l'aliénation mentale a débuté du cinquième au quinzième jour, 17 fois du quinzième au soixantième, 19 fois du deuxième mois au douzième, et 19 fois après la cessation, forcée ou volontaire, de la lactation.

Le délire peut prendre d'emblée des proportions notables; plus souvent il n'atteint que par degrés son summum d'intensité. La malade se plaint de malaise, de céphalalgie, d'inappétence, d'insomnie, de douleurs d'entrailles; elle a des inquiétudes vagues, des pressentiments sinistres, puis une divagation décidée.

Toutefois, la véritable forme mentale reste à préciser. Esquirol, sur 92 cas, aurait compté 49 manies, 35 lypémanies ou monomanies, et 8 démences. M. Marcé, à son tour, range sa description sous les cinq chefs suivants : manie, mélancolie, lésions partielles de l'intelligence, hallucinations, monomanies intellectuelles ou instinctives. Ces distinctions sont-elles exactes? N'aurait-on pas pris de simples nuances physionomiques pour des diversités fondamentales? Rien de moins assis encore dans les esprits que la nomenclature. On ignore que manie n'est point synonyme d'agitation ou de fureur, que le plus souvent la lypémanie

n'est que l'obtusion, et la démence la stupidité. Aucune des quinze observations produites par Esquirol n'échappe, sous ce rapport, à la critique. Sauf les deux avant-dernières, où il semble que les hallucinations soient primées par la loquacité, les propos obscènes et l'incohérence, les symptômes qui prédominent dans les autres, loin de mériter la qualification de manie, se rapportent à ces confusions hallucinatoires décrites par nous sous le titre de stupidités moyennes et légères. La stupeur y est fréquemment notée. Les conceptions tristes, les hallucinations terrifiantes en font également partie avec leur cortége habituel : frayeurs, agitation, cris, violences, appréhensions de folie, de mort, de poison, terreurs religieuses, mutisme, refus d'aliments ou d'exercice, etc. Dans la période d'acuité, une malade se disait impératrice, femme de Louis XVIII. Tous les meubles lui paraissaient d'argent; en convalescence sa figure était étonnée. Une autre voulait, pour le soustraire à la tyrannie paternelle, immoler son enfant. Plusieurs sentent leurs extravagances et en gémissent. Pour beaucoup, les scènes sont changeantes. La malade, dans un cas, passait alternativement de la fureur au mutisme et à l'extase. Des voix lui ordonnaient le mal; par moments, elle parlait tout bas.

Les faits des auteurs ne diffèrent point de celui d'Esquirol. Dans des observations de Doublet, les phénomènes indiqués sont : une céphalalgie fixe, la stupeur, le regard hébété, les faux raisonnements. Une aliénée de Saint-Yon, tombée dans l'apathie, se reprochait la mort d'un enfant qu'elle venait de perdre; elle aurait dû lui donner des soins plus attentifs. De M. Marcé, quoi qu'on pût espérer, pas plus de démonstration rigoureuse. Les quinze observations de manie qu'il rapporte ne lui sont pas personnelles. Dans aucune la nature du délire n'est définie, et si l'on interprète, à cet effet, les vagues symptômes énoncés, on voit surgir de cette analyse, non de la manie incontestable, mais du délire aigu, de la congestion méningitique ou de la demi-stupidité avec réaction intense : fureur, hallucinations, vue d'animaux, de diables, d'assassins, d'empoisonneurs, babil, marmottements, cris, menaces, réponses justes lorsqu'on stimulait l'attention, fièvre, langue sèche. Plusieurs fois le trouble mental avait succédé immédiatement à l'éclampsie. Quatre mentions se bornent à ceci : objurgation à un amant infidèle en découvrant les parties génitales, — regard égaré, discours érotiques, — veut jeter dans un four l'enfant qu'elle allaitait, oubli dans la convalescence, — apparition d'un diable noir; *elle est morte, elle a la jambe coupée.*

Les exemples de mélancolie sont au nombre de 9. Ils abondent en

notre sens, puisque, dominés par l'inertie intellectuelle, ils se composent d'un mélange de stupeur et de réaction triste, craintive et hallucinatoire. Seulement, pour justifier la distinction qu'il fait de ce genre avec la manie, M. Marcé estime que celle-ci est surtout produite par des causes physiques, celle-là par des causes morales. C'est peut-être aller trop loin en ce qui concerne la mélancolie. La diverse intensité morbide suffirait, en tout cas, abstraction faite de sa nature, pour motiver la différence.

Quant aux lésions isolées (illusions, hallucinations, monomanies, prôpulsions instinctives), nous ne ferons qu'une remarque. Elles peuvent devenir la base d'un délire systématisé. Rarement elles en ont la consistance, et, partant, l'OPINIATRETÉ. Ce sont, pour la plupart, des impressions instantanées, transitoires, comme la modification qui les détermine. La malade souvent les apprécie, en gémit, et si elle succombe, elle peut quelquefois résister. Elles sont un effet affaibli de l'action puerpérale, et, pour ainsi dire, des PSEUDO-MONOMANIES. Toutes les observations de M. Marcé portent cette empreinte: audition de bêtises à voix basse, le soir de l'accouchement; dès que les yeux se ferment, apparaissent les gens de service, des animaux, des monstres, des diables. Au réveil, la fantasmagorie s'évanouit; quoique troublée, la malade se rend compte de son état; guérison au sevrage. — Crainte d'imiter Henriette Cornier, désolation. — Craintes religieuses, indifférence pour le devoir et la famille. Cette situation est douloureusement sentie; guérison au bout de sept mois. — Obtusion hallucinatoire aiguë à laquelle succède la sensation de bruit, de voix, etc. Conceptions et craintes puériles concomitantes. Ce n'est que par de rares éclairs que la malade soupçonne le caractère morbide des phénomènes persistants de l'affection.

Ces accidents, on le voit, ressemblent peu à la monomanie, dont les convictions sont circonscrites, invétérées, irrésistibles. Par la fortuité de leur origine, leur diffusion, leurs fluctuations et leur cessation même, ils se rattachent à ceux des précédentes catégories, en confirmant comme eux l'unité pathologique dont ils émanent. Autant nous en dirons d'une prétendue DÉMENCE simple, inertie mentale, que la seule réparation des forces fait disparaître.

La folie puerpérale, en dépit des prédispositions, est relativement bénigne, les conditions dans lesquelles elle se développe étant passagères. Dans le relevé d'Esquirol, 55 femmes, sur 92, ont été guéries, savoir : 2 dans le premier mois, 7 dans le second, 6 dans le troisième, 7 dans le quatrième, 5 dans le cinquième, 9 dans le sixième, 15 dans

les mois suivants, 2 après deux ans. La proportion indiquée par M. Marcé n'est pas moins favorable. Pour les nouvelles accouchées : manie, 16 sur 24; mélancolie, sauf un décès par phthisie, tous dans un temps plus ou moins long; délire partiel, 4 sur 5. Pour les nourrices, 20 sur 26.

— D'après les recherches de l'auteur, la folie des nourrices présenterait des particularités réellement distinctives. Un fait d'abord remarquable, c'est que rarement elle surviendrait avant le cinquième mois. La raison en est dans les conditions de débilité où elles se développent. Elle sévit de préférence chez les femmes que fatigue l'allaitement. Aussi Esquirol observe-t-il judicieusement que l'époque du sevrage est plus funeste aux nourrices pauvres, exposées aux privations, qu'à celles des classes aisées, qui ont tous les soins. On s'explique également une plus grande fréquence de la forme dépressive. Tandis que chez les nouvelles accouchées, M. Marcé comptait, sur 44, 29 manies, 10 mélancolies, 5 lésions monomaniaques, ici, sur 25 nourrices, 11 étaient atteintes de manie, 11 de mélancolie, 3 de lésions partielles. La manie, d'ailleurs, est généralement moins violente. Le traitement, de nécessité, se ressent de ces différences. Loin de se borner aux bains, aux évacuants et aux sédatifs, il repose surtout sur une médication tonique, un régime réparateur. L'impressionnabilité étant, d'ordinaire, vive, le calme moral est indispensable. On le sentait si bien à Rome, que, pour écarter des nouvelles accouchées toute cause extérieure de trouble, on suspendait à leur demeure une couronne indiquant que leur asile était sacré. Une pareille coutume existait à Harlem pour leur éviter les avanies des huissiers ou des agents de police. Ajoutons, à l'égard de quelques-unes, l'opportunité d'une assidue vigilance en raison de leurs propensions violentes ou suicides.

Comme pour la grossesse, nous terminerons ces considérations par un résumé des observations les plus importantes se rapportant aux diverses phases de la folie puerpérale : accouchement, suites de couches, lactation. Un tableau spécial sera réservé pour les cas qui soulèvent des questions de responsabilité.

FAITS.

§ I. — *Cas ressortissant à l'accouchement.*

— Femmes honnêtes ne pouvant dans les violentes douleurs de la fin de l'accouchement, même plusieurs heures après, souffrir la présence de leur mari et de leur enfant. (Wigand.)

— Une dame, mettant au monde deux jumeaux, voulait se précipiter par la fenêtre. (Osiander.)

— A Strasbourg, une dame demandait qu'on lui ouvrît le ventre. — Une négresse, s'étant fait cette opération, retira ainsi l'enfant et guérit. (Osiander.)

— La femme Laloise, qu'on devait accoucher artificiellement, fut saisie d'un délire violent qui, par sa persistance, paralysait le médecin ; vomissement de trois lombrics. Retour du calme, délivrance. (Prost.)

— Primipare soudainement atteinte de manie aiguë lors de l'expulsion du placenta ; potion opiacée, calme. (*Journal de Henke.*)

— Klug, à l'hôpital de Berlin, s'apprêtait à appliquer le forceps ; agitation violente ; la malade cherche à étrangler son enfant ; calme seulement au bout de quatre heures ; elle sortait d'un rêve.

— Hydropisie de l'amnios, manie ; la poche crevée, l'accès se dissipe. (Helme.)

— Rires au milieu des douleurs, incohérence, chant du grand air de *Lucie* ; saignée, forceps, guérison. (Cazeaux.)

— Émotion à l'issue d'une couche douloureuse ; syncope durant trois jours, oubli de l'accouchement pendant plusieurs mois. (Capuron.)

— Primipare ; syncope à la suite de l'accouchement, nul souvenir des faits écoulés depuis son mariage. Cette amnésie a persisté. (Louyer-Villermay.)

— Femme d'Épicrate, accouche de deux jumeaux ; délire aigu presque immédiat. Mort le vingt et unième jour. (Hippocrate, *Épidémies.*)

— B..., 27 ans, primipare ; abandon ; à 7 mois, perte utérine : couche normale, délire aigu ; cris, chants ; langue sèche. Mort le lendemain. (Marcé.)

— Divers exemples de convulsions éclamptiques : M. Friaz, en avril 1847, délivre artificiellement une dame au milieu des convulsions ; coma, saignée, crises permanentes ; elles se calment, et un délire aigu succède le septième jour ; violences, cris, menaces, passage à la stupidité. — Stupeur persistante. (Merriman.) — Folie (*id.*) ; saignée, forceps, manie. — Mort le huitième jour. (Gooch.) — Accouchement artificiel à 8 mois ; saignée ; le surlendemain, délire loquace ; eau froide sur la tête, pilules valériane, opium, asa fœtida. Amélioration rapide. (Sélade.) — Accès se succédant malgré la délivrance ; délire violent le lendemain ; « une main est plus petite, les jambes sont coupées, elle est morte. » Séquestration, guérison lente. (Billod). — Un cas de James Reid.

— Chloroforme : Manie succédant le troisième jour à une agitation délirante. Guérison après un an. — Stupeur suivie, huit jours après, de manie qui dure dix-huit mois. — Rêves agités ; le vingt et unième jour, manie ; durée, cinq mois. — Après une courte excitation, manie de plusieurs mois. (Webster.)

— Une femme, sortant d'être accouchée, se réveille en criant que son enfant était mort ; manie. (J. Reid.)

— C..., deux accès mélancoliques antérieurs ; fièvre de lait, suivie de délire, qui s'accroît progressivement ; stupeur, refus de manger, crainte d'être tuée, empoisonnée. Disparition en six mois. (Marcé.)

— Version, douleur abdominale, suppression des lochies ; loquacité, sangsues ; amendement ; recrudescence du délire le quatrième jour, retour des lochies ; opium. Guérison en un mois. (Sélade.)

— M..., mère aliénée ; double frayeur dans la grossesse et, à la veille de la délivrance, éclampsie suivie de fureur, soif, refus des aliments ; elle est impératrice, femme de Louis XVIII ; vésicatoires laxatifs. Guérie en un mois. (Esquirol.)

§ II. — *Cas ressortissant aux suites de couches.*

— Lorig, 42 ans, huitième couche ; enfant mort, contrariétés ; suppression des lochies, idées vagues, délire furieux le dixième jour, hallucinations de l'ouïe ; on veut la tuer, l'empoisonner ; vue d'animaux, de diables ; musc et opium ; plus de calme, souvenir des idées folles. Guérison en six semaines. (Marcé.)

— Leclerc, 40 ans, accès de folie dans l'avant-dernière couche ; délire après six semaines, cris, chants, incohérence ; émétique, progrès rapides. Mort le huitième jour. (*Idem.*)

— X..., 31 ans, contrariétés, menaces le septième jour ; excitation sexuelle, découvre ses organes génitaux ; lavement camphré. Guérison le lendemain. — Même succès du camphre chez une autre érotique prise le onzième jour. (Bernt.)

— R..., 30 ans, quatrième grossesse ; délire furieux le huitième jour, voulait faire cuire son enfant dans un four ; lavement, 4 grammes d'éther. Calme immédiat. Plusieurs grossesses ultérieures cédèrent aussi rapidement par le même moyen. (Laffont.)

— X..., 33 ans, babil le deuxième jour, le troisième, cris, menaces ; rémissions et exacerbations ; purgatifs réitérés. Guérison en un mois. (Amard.)

— Accouchement à 7 mois, par suite de frayeur d'une souris ; frénésie pendant trois semaines ; deux saignées, laudanum. (Mauriceau.)

— Le lendemain de son accouchement, une femme arrose son lit avec des odeurs odoriférantes ; suppression des lochies, manie immédiate. La guérison se fait attendre dix mois. (Esquirol. Voy. *Responsabilité.*)

— Refroidissement le deuxième ou troisième jour ; suppression des lochies et de la sueur, adénite mammaire ; ferrugineux. Guérison après quatre mois. (Baret.)

— Une femme devient maniaque à la suite d'une suppression des lochies. Guérison six mois après. (Zimmermann, *Traité de l'expérience.*)

— Accès après chaque couche ; lorsqu'elle allaitait, il était retardé jusqu'au sevrage. (Marcé.)

— Égarement, hébétude passagère après six semaines. La lucidité revenue, X... s'aperçoit que ses règles ont coulé. (Baillarger, *Gaz. des hôpit.*, 1856.)

— Frayeur le quatrième jour, délire. Un phlegmon au sein met fin aux accidents. (Justus Berger.)

— X..., 23 ans, manie née durant l'accouchement et se prolongeant dix-huit mois ; dépression ou excitation, selon que les urines contenaient ou non de l'albumine. (Burnett.)

— Manie éclamptique, albumine. — Manie, albumine disparue avant la guérison au bout de trois semaines. — Double accès de manie ; dans l'intervalle absence d'albumine. (Simpson.)

— Frayeur cinq jours après l'accouchement, catalepsie passagère. (WOLF, de Berlin.)

— Deux malades ; bains prolongés. Guérison après treize et vingt et un jours. (BRIERRE DE BOISMONT.)

— X..., trente ans, sixième accouchement heureux, le 15 avril 1811 ; perte utérine le troisième jour, pendant une semaine ; au vingt-neuvième, délire, idée de se détruire, injures, violences, refus de boire et de manger ; néanmoins, elle allaite. Au bout d'un mois, placement à la Salpêtrière ; refus de parler, mutisme ; septembre, signes de convalescence ; octobre, mélancolie, même refus ; novembre, bien. Sortie, le 10 décembre. (ESQUIROL.)

— M..., sœur aliénée dans une grossesse. A 26 ans, grossesse, manie qui persiste jusqu'à la deuxième grossesse ; douze couches suivies de folie pendant un mois. A 51 ans, emprisonnée, manie, terreurs, pleurs. Guérison après plusieurs mois. (ESQUIROL.)

— Manie puerpérale. (RECH, *Annal. méd.-psychol.*, t. XX, p. 420.)

— J..., 29 ans, troisième accouchement ; pendant la grossesse, fièvre intermittente du mari et de la femme ; inquiétudes ; douze jours après les couches, rêvasseries mélancoliques, refroidissement, obtusion hallucinatoire ; « elle est coupable, elle doit mourir, des ennemis, des gendarmes la menaçent ; » parents en danger, odeurs suffocantes, puis alternatives de stupeur profonde. Le mieux ne se dessine que le troisième mois ; guérison le quatrième. (MARCÉ.)

— Accouchement datant d'un mois ; pâleur, anémie ; obtusion intellectuelle ; convalescence rapide. (Service MITIVIÉ.)

— Manie le cinquième jour ; tartre stibié à doses fractionnées. Guérison rapide. (ELSOENER.)

— Accouchement le 16 janvier 1854 ; le 23, dans son désespoir, essaye d'avaler une cuiller d'étain ; voix, bruit, figures effrayantes : se croit vouée à la honte, à la mort. 2 février 1855 : moins d'idées noires ; ferrugineux, vésicatoires. Sortie le 24 février. (BAILLARGER.) — Mélancolie, idées de suicide, stupeur. Guérison en quinze jours. (*Idem.*)

— Mélancolie subite le huitième jour d'un troisième accouchement. Guérison au bout de trois mois. Deux folies ultérieures en dehors de la grossesse. Incurabilité. (MARCÉ.)

— Parenté aliénée ; six semaines après un quatrième accouchement, au retour des règles, propension au meurtre et au suicide ; douleur fixe au sommet de la tête. Amélioration le cinquième mois et rétablissement complet après une légère exacerbation de vingt jours. (PETIT, de Maurienne.)

— Hystérique ; huit enfants mort-nés ; neuvième accouchement à sept mois ; quelques jours après, craintes de mourir, idées de suicide, crimes imaginaires, stupeur, catalepsie alternante. Guérison au bout de trois mois. (BAILLARGER.)

— T..., hystérique ; réglée six semaines après l'accouchement ; tristesse, crainte de poison, d'assassins, stupeur, doute qu'elle est coupable. Sortie, retour ; elle maigrit et succombe le huitième mois. (MARCÉ.)

— Nervosisme ; accouchement le 14 août 1857 ; entre la veille et le sommeil, auditions à voix basse ; s'imagine être couchée avec des mons-

tres, des diables, des morts. 3 septembre, amélioration. Après le sevrage, les hallucinations disparaissent. (CHARRIER.)

— Tantes aliénées; six semaines après un cinquième accouchement, scrupules religieux, confessions rapprochées, idées de suicide; entretiens d'ailleurs sensés ; nulle affinité pour les siens. Guérison en sept mois. (MARCÉ.)

— Contrariété d'une cinquième grossesse, perte utérine persistante; insensiblement, défiances, hallucinations, illusions de l'odorat; passage à l'état chronique, une voix rauque lui parle, horreur des couleurs, du cuivre, poison. Traitements inutiles. (MARCÉ.)

— Anémie, maigreur, douzième grossesse ; mémoire affaiblie, perte utérine après l'accouchement ; l'inertie intellectuelle augmente, signes de démence; régime tonique. Convalescence, souvenir, guérison le douzième mois. (*Idem.*)

— Frayeur quelques jours après l'accouchement ; délire vague, puis furieux ; douches et affusions réitérées. Guérison rapide. (RECH.)

— Mère bizarre; bouleversement à l'annonce que son mari, Polonais, avait été condamné; craintes, concubinage, couches et fausses couches, pendant lesquels troubles nerveux; règles deux mois après le dernier accouchement. Non guérie. (MARCÉ.)

— Manie dans une première couche par suite de frayeur.

— M..., accouche pour la troisième fois le 4 décembre 1850; sevrage forcé au bout de six semaines; souffrances, inquiétudes de devenir folle, de mourir; panophobie, idées de suicide, oscillations. La convalescence se dessine seulement en juin. (MARCÉ.)

— D..., oncle et tante aliénés; premier accès dans une grossesse; deuxième accès le troisième jour d'une troisième couche; il dure dix mois. Quatre ans plus tard, folie dégénérant en démence. (ESQUIROL.)

— L..., mère aliénée; manie quelques jours après la quatrième couche, durée dix-huit mois; ainsi à chaque parturition nouvelle, cris, convulsions, peur de devenir folle, hallucinations bizarres; *vents* qui l'étouffent; le onzième accès dont elle a été guérie a eu lieu à cinquante-neuf ans: depuis démence. (*Idem.*)

— R..., odeur du musc, détermine au quatrième jour d'un accouchement une manie de deux mois; deuxième couche, sevrage au bout d'un an; l'odeur de la peinture ramène l'exaltation, qui cède le onzième mois; quatre ans après, fausse couche à deux mois, récidive. Convalescence rapide. (*Idem.*)

— L..., suppression de règles par frayeur, à dix-huit ans; mélancolie pendant dix-huit mois; à trente-six ans elle accouche et quatre jours après, étant contrariée, elle devient furieuse, puis lypémaniaque; mutisme, rares éclaircies. Mort après cinq ans. (*Idem.*)

— X... voulait un garçon, elle met au monde une fille; délire jugé au bout d'un mois par l'ouverture d'un abcès à l'aine. (*Idem.*)

— Z... s'expose au froid et délire le jour même, lochies supprimées, cris, frayeurs, injures, refus de se vêtir; abcès mammaire, retour graduel à la raison au bout de quatre mois. (*Idem.*)

— M..., répugnance pour son mari qu'elle aime; elle sevrait un troisième enfant, son mari s'absente et elle tombe mélancolique ; refus de

manger, de s'exercer ; se sent poussée à détruire ses enfants, leur présence l'agace ; vésicatoire en désespoir de cause. Guérison lente. (Esquirol.)

— C..., à peine accouchée, est frappée par son mari, qui lui jette un seau d'eau froide sur le corps ; lochies supprimées, manie incurable. (*Idem.*)

— B..., nerveuse ; mariage de raison ; son mari se rend à l'armée ; vie aventureuse, grossesse, désertion du domicile conjugal, jalousie, chagrins ; le deuxième jour, arrosage de sa chambre et de son lit avec des odeurs, marche nu-pieds sur le sol ; inconsistance morale, turbulence, puis craintes de la mort, du poison ; règles salutaires, émotion par la visite de l'amant, hallucinations, les nuages pris pour des ballons ; bains, douches, purgatifs. Guérison lente. (*Idem.*)

— B..., délaissée par son amant ; délire le sixième jour ; des voix lui conseillent le mal, elle se croit en société ; vésicatoires, bains. Convalescence conduisant lentement à la guérison, qui suit les secondes menstrues. (*Idem.*)

§ III. — *Cas ressortissant à l'allaitement.*

— Une nourrice, surprise par un orage, traverse une rivière ayant chaud ; suppression du lait, mélancolie. (*Idem.*)

— Une nourrice est effrayée par le tonnerre ; suppression du lait, raison perdue. (*Idem.*)

— Malgré des substances abortives, accouchement naturel ; déception avec son amant ; au quatrième mois, elle se figure que dans les ateliers on se moque d'elle ; tristesse croissante, stupeur, on l'injurie, elle ne sait rien. Amélioration progressive, mais lente. Transfert. (Service Mitivié.)

— R..., accouchée depuis quinze mois, continue à allaiter malgré la fatigue. 6 septembre 1857, entrée à la Salpêtrière ; refus de manger par crainte du poison, langue sèche ; 14 septembre, injures, obscénités, se déshabille ; 14 octobre, amendement, mais léger ; 10 novembre, sommeil ; 18 novembre, quelques hallucinations. Transfert. (*Idem.*)

— P..., sevrage brusque à quatorze mois ; bientôt mobilité instable, irritabilité, soupçons vagues. Guérie en huit jours. (Marcé.)

— C..., vingt-huit ans ; irritable dans ses grossesses ; opération d'abcès mammaire deux mois et demi après l'accouchement, visions, des voleurs veulent la dévorer ; menaces de jeter son enfant par la fenêtre. Cet état s'est lentement calmé ; guérison le cinquième mois. (Baillarger.)

— M... perd son mari ; elle allaitait son enfant âgé de neuf mois ; sevrage à treize mois, attaque d'hystérie, défiances, lamentations ; amendement par le retour des règles, recrudescence, sens très-actifs, convulsions intercurrentes, érotisme ; toniques inefficaces, diète lactée. Guérison en cinq mois. (Marcé.)

— Sevrage à six mois ; dix jours après, loquacité, diète lactée, glace sur la tête ; recrudescence suivie d'amendement par les règles ; puis, guérison le quinzième jour. (Baillarger.)

— Manie par frayeur dans une première couche, puis dans les suivantes ; séjour de trois ans, la dernière fois dans l'asile de Bordeaux. Sortie guérie ; le sevrage occasionnait les accès. (Révolat.)

— Sevrage au seizième mois; hallucinations, « on veut la guillotiner. » Guérison en un mois. (MARCÉ.)

— D..., vingt-neuf ans ; troisième couche, allaite pendant vingt et un mois ; sevrage, bientôt refus de parler, de manger, craintes ; elle se décide à prendre de la nourriture, mais c'est de la potasse, du savon ; l'odeur est insupportable. Grande amélioration au bout de dix mois. (MARCÉ.)

— M..., depuis dix mois, allaitait son enfant ; perte subite de son mari ; dès lors manières étranges, hallucinations, manie, puis mélancolie. Incurabilité. (JAMES REID.)

— Préoccupations de l'avenir à la suite de l'accouchement ; elle nourrit cependant ; le quatrième mois, émotion à propos d'une mort, manie ; sevrage, traitement tonique. Guérison en trois mois. (*Idem.*)

— Quatrième couche ; au septième mois de l'allaitement, aberrations religieuses, tentatives de suicide, aversion pour ses enfants ; réponses sensées, sauf sur les points délirants ; toniques. Guérison en neuf mois. (*Idem.*)

— Faits curieux du docteur Rech : deux malades ayant eu des accès réitérés de folie rendent du lait par les seins. Rech les fait teter par un chien, et, malgré la gravité des accidents, obtient le succès.

— N..., chagrins ; folie furieuse le deuxième mois ; excitation et dépression, mussitation. Mort au bout de quatre mois (ESQUIROL.)

§ IV. — *Cas ressortissant à la responsabilité.*

— Prunot, en 1847, est accusée d'infanticide. Enfant trouvé dans un grenier sur sa déclaration ; cou serré par un cordon. Elle s'excuse sur son ignorance de la grossesse et sur son effroi à la vue d'un enfant. Acquittement. (*Journal de Reims*, 1847.)

— J... accouche en secret, taillade son enfant et lui tranche la tête. Aveu, résignation. L'abandon de son amant l'a jetée dans l'égarement ; grand-père aliéné. M. Boileau de Castelnau conclut à son acquittement. Condamnation avec circonstances atténuantes. (BOILEAU DE CASTELNAU.)

— Infanticide commis sous l'influence de violentes hallucinations. (SCHLESINGER.)

— Empoisonnement d'un enfant par l'acide sulfurique, deux jours après la délivrance ; aucune présomption dans les antécédents. (CASAUVIEILH.)

— Une fille de 18 ans accouche clandestinement dans un grenier ; refroidissement, suppression lochiale, manie. Guérison au bout d'un an. (*Idem.*)

— Accouchement depuis dix jours ; désir subit d'égorger l'enfant ; résistance, gémit de son état. Cette idée se passe, on laisse l'enfant en nourrice. (MICHU.)

— Schlegel cite une Hongroise qui, dans son désespoir d'être pour la deuxième fois accouchée d'un enfant mort, entre à reculons dans un four incandescent. (MARC.)

— En 1826, une accouchée, à l'instar d'Henriette Cornier, est prise de monomanie homicide ; craignant de succomber dans la lutte, elle avoue. Séquestration. (BARBIER.)

— Cath. Olhaven, ..., léger accès épileptique au moment des couches ; en allaitant, elle apprend la mort d'un de ses enfants ; dysménorrhée. Un dimanche, elle s'empare d'un couteau pour tuer son nourrisson âgé de six mois. Une voix lui commandait cet acte. Sa mère, poussée par le même désir, ayant sevré au bout de six semaines, avait enfoui le sien sous des couvertures de laine ; celle-ci avait oublié ce funeste épisode. Ses sentiments maternels se réveillèrent. (MENDE, cité par MARC.)

— Aglaé C..., 23 ans, mélancolie, suite de la mort de son père ; débilitation par la couche et l'allaitement, aversion contre son mari ; deuxième accouchement, quinze jours après, scrupules religieux, tristesse, idées de supériorité. Amélioration, récidive, refus d'aliments, tentative de suicide, se croit immortelle ; retour du calme, gaieté insolite. Sortie de l'asile après quatre ans ; conserve de la défiance. (GIRARD DE CAILLEUX.)

— Femme nouvellement accouchée descend, un couteau à la main, dans la chambre de son mari. (VEYRIER.)

— Mme G. Wedering (de Halberstadt), vingt-quatre ans, accouche le 25 novembre 1557. Le lendemain, on la trouve *patouillant* dans son puits ; elle ne peut dire comment elle y est descendue. Le 14 décembre, sa servante la trouve endormie et le berceau vide ; l'enfant flottait sur l'eau. En se réveillant, elle assure qu'elle a vu son sauveur et les anges. (CALMEIL, *De la folie, etc.*, t. I, p. 200.)

MÉDECINE LÉGALE.

RESPONSABILITÉ PARTIELLE DANS LA FOLIE.

Lettre de M. BRUNET.

M. Brunet réclame contre les objections de M. Auzouy. C'est son droit. C'est aussi avec plaisir que nous insérons ses explications qui, en mettant à nu sa pensée, atténuent ce qui apparaissait d'excessif dans sa communication à la Société médico-psychologique. M. Brunet n'avait eu vue que les aliénés incurables. Sur ce terrain, la question, en effet, non-seulement peut être débattue, mais elle a été plus d'une fois posée, et, très-souvent encore, elle surgit à l'ordre du jour. M. Biffi l'a même résolue affirmativement dans un récent travail sur la colonisation des aliénés. Il admet qu'un certain nombre de fous, paisibles ou chroniques, pourraient être entretenus dans les familles. La pratique est, d'ailleurs, libérale à cet égard. Il n'est pas de médecin d'asile qui ne rende, chaque jour, aux parents, des hallucinés inoffensifs. Personnellement, je soigne, depuis neuf ans, une dame dont l'autorité a provoqué la séquestration, et que j'ai obtenu de laisser en liberté au milieu des siens. Ses plaintes sont acerbes et incessantes. Elle se croit outra-

gée, épiée. A part ces manifestations, toutes de résignation, elle remplit avec scrupule et ponctualité ses obligations de mère et de maîtresse de maison. Dès le principe, j'avais prévu l'invariabilité du trouble mental. Ce pronostic n'a point été démenti. Le mari, du reste, surveille.

Quant aux insensés, qui, après s'être montrés dangereux ou avoir commis des actes répréhensibles, ont recouvré le libre arbitre, l'embarras, chacun le sait, est extrême. Entre eux et le criminel il n'y a point de parité à établir. A l'égard du dernier, la loi espère naturellement un amendement par la peine. Voilà pourquoi elle assigne à celle-ci une durée. Le malade pouvant être repris à l'improviste, on doit se garantir contre cette éventualité. Les cas doivent être pesés. Il y a évidemment, sur ce point, quelque chose à faire, soit pour déterminer les chances de récidive, soit pour modifier, à l'égard de ces infortunés, un régime peu supportable. D.

Monsieur et très-cher maître,

Je vous prie de vouloir bien me permettre de répondre quelques mots aux critiques de M. Auzouy que vous qualifiez vous-même d'un peu vives. (Voy. page 37.)

Je n'ai jamais attaqué l'honorabilité du corps médical, ni la manière dont l'autorité judiciaire et l'autorité administrative remplissent le mandat que leur a confié la loi du 30 juin 1838, et je suis le premier à reconnaître qu'aucune séquestration arbitraire n'a eu lieu.

Je pense seulement que le mot aliénation mentale est trop vague, trop mal défini, pour rester dans notre code sans aucun commentaire, et que le texte de la loi doit être clair, précis, sans équivoque possible.

Je pense aussi que, si les formalités d'admission et le mode de surveillance actuels sont suffisants pour les aliénés curables, dont la guérison ne se fait pas attendre, ordinairement, au delà d'une année, il n'en est peut-être pas de même pour les incurables qui doivent passer le reste de leurs jours dans nos asiles, où la plupart regrettent la perte de leur liberté tant que leur intelligence n'est pas complétement abolie.

L'aliénation mentale ne me semble pas toujours être incompatible avec la jouissance de la liberté individuelle, qui est le plus précieux de tous les biens, et l'opinion de M. Renaudin, qui prétend que tous les aliénés sont dangereux et doivent être, par conséquent, séquestrés, n'est soutenue que par de rares disciples, au nombre desquels il faut probablement compter M. Auzouy.

Je n'attache aucune importance aux moyens que j'ai conseillés pour prévenir les abus d'une séquestration insuffisamment motivée, auxquels pourraient conduire le relâchement chaque jour plus considérable des liens de la famille et l'extension illimitée du mot aliénation mentale, jointe à la virtualité dangereuse qui serait toujours inhérente à cette affection, et je ne doute pas que, si une commission d'hommes compétents était nommée à cet effet, elle n'en proposât d'autres meilleurs, que je serais le

premier à défendre. La difficulté toutefois ne consisterait pas à trouver des personnes ayant des connaissances de physiologie cérébrale, puisque partout il existe des médecins éclairés.

Pour résoudre une question médico-psychologique, il faut des médecins ou des philosophes, et la magistrature et le parquet sont trop souvent forcés de s'en rapporter à l'opinion des aliénistes qu'ils sont incapables de contrôler.

J'ai dit que, dans certains cas, l'autorité du médecin en chef des asiles était trop considérable, et mon collègue de Pau s'étonne qu'un dépositaire de cette autorité émette une critique semblable. Qui de nous, cependant, n'a pas hésité à accorder la sortie d'aliénés très-améliorés, réclamés ou non par les parents, dans la crainte qu'ils ne commissent des actes répréhensibles? M. Marcé, dont la science déplore la perte récente, exprimait les mêmes idées que nous dans la *Gazette médicale* du 30 juillet dernier. « N'oublions pas, d'un autre côté, que les médecins qui défendent de la » manière la plus énergique l'irresponsabilité absolue des monomaniaques, » n'hésitent pas à demander pour eux la séquestration lorsqu'ils sont deve- » nus dangereux. Or, lorsqu'un aliéné, après avoir tenté un meurtre, a » été placé dans un asile, alors même que son état semble avoir éprouvé » une grande amélioration, la crainte d'une récidive, le soin de la sécu- » rité publique, le sentiment de sa propre responsabilité, font hésiter le » médecin indéfiniment devant la mise en liberté, en créant alors pour » l'aliéné une position beaucoup plus grave et plus pénible que celle d'un » condamné devant la loi, qui fixe un terme à sa peine. »

N'y aurait-il pas avantage, pour l'aliéné et pour le médecin, à ce que la responsabilité de celui-ci fût dégagée dans des cas semblables? Je persiste à le croire, jusqu'à ce que M. Auzouy m'ait convaincu du contraire.

Quant au séjour enchanteur des asiles, mon collègue changerait vite d'avis, je le pense du moins, s'il était condamné à passer sa vie au milieu des sections.

Les aliénés habiteraient des palais de marbre, que l'agitation, le bruit, les cris, le délire de ces malades produiraient toujours une impression pénible, peu faite pour compenser la perte de la liberté.

Enfin, M. Auzouy prétend que mes idées, que je défends ici, sont dangereuses pour la cause des aliénés; que mes appréciations sont inexactes et injustes, et qu'elles n'obtiendront pas le même succès que mes travaux scientifiques.

Je crois que si les aliénés étaient consultés, ils ne m'infligeraient pas le même blâme, et qu'ils me remercieraient, au contraire, de combattre les exagérations de certains aliénistes.

Je puis me tromper dans mes appréciations ; mais les arguments de M. Auzouy, que M. Pinel avait déjà développés dans votre journal, ne les attaquent nullement, puisqu'ils portent à côté du débat, qu'on pourrait résumer de la manière suivante : l'aliénation mentale non dangereuse peut-elle motiver la séquestration dans un asile quand elle n'est pas réclamée par les malades?

Agréez, etc., BRUNET.

Dijon, 7 octobre 1864.

ÉDUCATION.

DISTRIBUTION DES PRIX

A L'ÉCOLE DES ENFANTS IDIOTS ET ÉPILEPTIQUES DE BICÊTRE.

Cette cérémonie a eu lieu, le 19 octobre, devant une assistance nombreuse. Elle était présidée, comme les années précédentes, par M. le directeur général de l'Assistance publique. Parmi les personnes qui, sur l'estrade, occupaient des places réservées, on distinguait, entre autres, MM. Braux, directeur de l'hospice ; Lévy, membre de la commission municipale de Paris ; les docteurs Delasiauve, Léger et Prosper Lucas, médecins de l'établissement ; Bayeux, économe ; Paradis, premier aumônier ; Vialla, pharmacien en chef ; Vallée, chef d'une institution privée à Gentilly, et M. Laisné, directeur du gymnase.

En ouvrant la séance, M. Husson a prononcé une allocution touchante où, faisant ressortir le mérite de l'institution et montrant ses bienfaits dans quelques types, il a justement applaudi aux efforts de tous, notamment du maître, M. Deleporte, et du sous-directeur du gymnase, M. Goy. La classe des employés, si bien dirigée par M. Houpin, a été incidemment l'objet de son attention. S'il regrette que beaucoup de serviteurs l'aient négligée, il n'en sait que plus de gré à ceux qui l'ont suivie avec assiduité. De ce nombre est Mme Ausermier, dont il a récompensé le zèle et le succès par un livret de 25 francs et la perspective d'un prochain avancement.

Prenant ensuite la parole, M. Delasiauve, dans un discours précis, qu'on lira ci-après, s'est attaché à donner une idée statistique de l'institution. Tour à tour, il a envisagé le genre et les catégories des exercices et des travaux, la quantité respective des enfants qui y étaient soumis, et le profit qu'ils en avaient tiré, au point de vue de leur perfectionnement. Cet examen l'a conduit à remercier M. le directeur de l'Assistance publique pour les améliorations récentes introduites dans le service, et à signaler encore à sa sollicitude des *desiderata* essentiels en ce qui concerne le travail.

Des enfants, l'animation a gagné l'assemblée, quand les élus se sont précipités pour recevoir leurs couronnes. N'oublions pas de mentionner l'exécution parfaite des symphonies. Chacun en a été frappé et s'est associé aux félicitations adressées aux musiciens de Bicêtre, réunis en Orphéon, sous la direction de M. Reuet. M. Husson leur a alloué 50 francs, en vue d'aider à la formation de leur répertoire. On s'explique ainsi les triomphes qu'ils ont obtenus dans divers concours d'orphéonistes.

B.

Discours de M. Delasiauve.

Monsieur le directeur général, messieurs,

A pareille époque, l'année dernière, et devant la même réunion solennelle, j'ai essayé de montrer, dans une rapide esquisse, l'origine et les phases de notre institution des idiots, dont, antérieurement, mon honorable collègue et ami, M. Voisin, vous avait déjà, d'une voix si éloquente, indiqué le but élevé. Mon dessein était, aujourd'hui, continuant cette étude, de vous entretenir de nos exercices, des élèves qui y prennent part et des résultats réalisés. Malheureusement, une sérieuse indisposition m'ayant empêché de méditer suffisamment sur les éléments de ce travail, j'éprouve tout d'abord le besoin de réclamer votre indulgence pour ce que mon tableau aura nécessairement d'imparfait.

Permettez-moi, sur deux points, une remarque préalable. Dans le principe, la grande infirmerie de la section était un foyer d'émanations insalubres où, indépendamment des maladies nombreuses auxquelles étaient exposés, en temps ordinaire, les enfants qui y couchaient, sévissaient de fréquentes épidémies. Un troisième rang de lits, occupant dans sa longueur le milieu de la salle, contribuait à cette fâcheuse influence. Nous obtînmes, il y a une dizaine d'années, qu'il fût supprimé. L'air n'étant plus gêné dans sa circulation, il s'ensuivit une amélioration notable. Mais là n'était pas l'unique source du mal. L'infirmerie restait encombrée par une quarantaine de pauvres petits êtres dégradés, tenus éloignés de la classe, faute d'espace et de serviteurs. Dans ce séjour permanent, la difficulté de la ventilation, les haleines viciées, les mauvaises odeurs et l'humidité des déjections entretenaient une atmosphère méphitique. Quoique restreinte, la proportion des affections incidentes était donc encore considérable.

Cet état affligeant ne pouvait durer. Dès que nous le lui eûmes dépeint, M. le directeur général dont la sympathie, à l'égard de l'institution, s'était manifestée si vive, s'empressa de déférer à nos vœux. Il nous fit approprier un local provisoire et nous accorda deux gardiens spéciaux pour le soin et la direction du groupe des délaissés. Nous dirons tout à l'heure ce qu'est devenue cette annexe. Nous n'envisageons ici que le côté sanitaire.

La réforme date d'environ quatorze mois et, six semaines après, lors de notre dernière distribution de prix, ses bienfaits patents nous permettaient déjà d'exprimer l'espoir le plus favorable. Cet augure a été pleinement confirmé. Pour les sortants, un séjour pur, le mouvement corporel, l'excitation morale; pour les alités, outre l'assainissement et le calme, la sollicitude plus efficace des infirmières moins occupées, ont maintenu les santés, ou raffermi les constitutions. Les ophthalmies chroniques, les dartres invétérées qui atteignaient jusqu'aux serviteurs, ont disparu peu à peu et, sauf une épidémie de rougeole qui a été moins meurtrière que dans les hôpitaux des enfants, nous avons, en réalité, été exempts de ces cas morbides dus au défaut de bonnes conditions hygiéniques.

En ce moment, nous n'en avons pas un qu'on puisse rapporter à cette cause. Sur cinquante sujets couchant à l'infirmerie, quinze seulement y

sont retenus, savoir : treize par des infirmités profondes et incurables, et deux par désordre fortuit et indépendant. De ceux-ci, l'un est un épileptique en proie depuis quelques jours à de violentes attaques, et l'autre un jeune garçon récemment admis pour une manie aiguë. Le surplus se compose de paralytiques, de paraplégiques, d'hydrocéphales ou d'idiots sans conception, dont le dévouement ne peut que prolonger l'existence végétative. Un de ces déshérités de la nature est particulièrement curieux par l'ensemble complet qu'il offre des attributs du crétinisme. Cette dégénérescence s'observe, on le sait, dans les gorges des Alpes, des Pyrénées et, en général, dans les vallées étroites des montagnes où l'organisme est à la fois attaqué par la concentration de l'air, l'humidité du sol, l'insalubrité des habitations et la pauvreté de la nourriture. Notre crétin est un produit exceptionnellement local. Ses parents, originaires des environs de Paris, où ils ont toujours habité, jouissent d'une bonne constitution et, de loin comme de près, ne présentent, dans l'ascendance, rien qui puisse faire soupçonner une transmission héréditaire. Il a vingt-cinq ans. Sa taille mesure 96 centimètres. Sa tête, volumineuse, aplatie au sommet, formant relief en arrière, est garnie de cheveux à demi châtains. Au visage et sur les autres parties du corps, le système pileux manque entièrement. La surface cutanée est partout d'un blanc mat. Les joues sont bouffies, les lèvres épaisses, le nez court et écrasé, les membres grêles et flasques, le ventre proéminent, les organes sexuels rudimentaires. Cet être informe, en qui réside une lueur intuitive se trahissant par un sourire expressif, des gestes ironiques, de petites colères et un sentiment de coquetterie, est de plus affecté de surdi-mutité. Tous ceux qui ont étudié les crétins reconnaissent en lui un type par excellence.

Le second objet sur lequel nous voulons solliciter l'attention est relatif au degré des perfectionnements accessibles. On doit, sous ce rapport, éviter l'illusion et ne pas croire à la vertu absolue de l'enseignement. Ce qui caractérise surtout l'idiotie, c'est la faiblesse ou la privation de certain sens social, qui guide dans la vie les plus ignorants, assure leur marche et leur initiative. Rares sont les privilégiés qui atteignent ce niveau. Plusieurs des nôtres ont pris ainsi ou vont prendre leur rang dans le monde. Mais, fussent-ils plus aptes que beaucoup de gens ordinaires pour la lecture, l'écriture, le calcul, même la grammaire, le dessin ou un métier, la plupart des autres ne sauraient se passer d'une tutelle. La notion supérieure de la morale leur échappant, ils se laisseraient, sans un appui efficace, abattre au moindre choc, duper par tous les intrigants, ou entraîner insciemment aux plus déplorables écarts. Argument majeur pour compenser par de bonnes habitudes ce qui pèche dans leur équilibre moral !

C'est dans cet esprit de réserve qu'il faut envisager le progrès des natures mutilées, progrès relatif et qui, si minime qu'il soit, est toujours, au point de vue de la philosophie et de l'humanité, une curiosité et une conquête. La population est de 109. En défalquant les sédentaires dont nous avons parlé, on voit que 96, environ les 6/7es, sont susceptibles de culture, d'action ou au moins de mouvement. Ils sont répartis en deux classes, dont la direction est confiée à un instituteur, M. Deleporte. La classe principale, l'ancienne, comprend 66 élèves, la petite classe, celle de nouvelle formation, 30.

Ces derniers offrent à l'éducation une surface rebelle. Secouer la torpeur des engourdis, réprimer la pétulance des mobiles, obvier aux tendances perverses, à l'obscénité et à la malpropreté d'un grand nombre, dans cette tâche pénible, se consument en partie les efforts des deux assesseurs qui en sont chargés. Malgré cet obstacle, le peu de temps écoulé, et, par suite du départ ou de la maladie des premiers gardiens, le renouvellement trop fréquent de leurs successeurs, de notables bénéfices ont été acquis. La tenue générale est meilleure, l'animation plus grande, le teint plus vermeil, ce qui est dû, sans compter la restriction des pratiques immondes, à la marche cadencée, aux mouvements rhythmiques des bras et des jambes, exercices communs que l'on répète plusieurs fois dans le jour. Une vingtaine portent ou rangent des objets, s'essayent à de petits jeux. Dix à douze manient l'arc, commencent à épeler, à assembler les plus simples unités, à fredonner des airs ou même à chanter des chansons, à s'approprier, à se vêtir, à nommer et à distinguer les substances, à indiquer leurs qualités et leurs usages. Quelques-uns, par leurs réponses, témoignent des notions que la réflexion leur suggère. Un, que bientôt d'autres suivront, est déjà passé dans la classe supérieure.

Instructeur méthodique, M. Deleporte a su, par d'habiles groupements, obtenir dans celle-ci, l'ordre, le calme et un travail fructueux. Dans une première division, comprenant 16 élèves, partagés, suivant leur force, en deux catégories, sous des auxiliaires respectifs, les matières de l'enseignement sont celles des meilleures écoles élémentaires : lecture, écriture, arithmétique, rudiments de géométrie, grammaire, histoire, géographie, notions générales. La plupart orthographient et calculent non-seulement d'intuition, mais en s'aidant intelligemment des règles. Quelques-uns rivaliseraient avec de bons écoliers ordinaires. Organisée sur un plan identique, la deuxième division, qui contient quinze élèves, s'occupe des mêmes matières. La troisième, égale en nombre, se renferme dans la lecture, l'écriture, l'arithmétique et les notions diverses. Quatre ou cinq avancent assez rapidement pour mériter d'être prochainement admis dans la deuxième division. Les plus arriérés ou les commençants forment, pour les deux sections de la quatrième division, un contingent de vingt et un élèves. Aux moins capables, on se borne à donner des idées simples et positives par l'exercice des sens, de la mémoire et de leur faible conception : couleurs, odeurs, saveurs, sons, impressions tactiles, connaissance des parties du corps, des objets usuels, etc. Les autres apprennent à lire, à compter, à tracer des lettres, etc. La vocalisation n'est pas oubliée. Ce dont surtout on retire un profit extrême, c'est la culture du raisonnement. Aucune occasion favorable n'est négligée pour provoquer des explications, suivant la portée des intelligences.

En pédagogie normale, on commence à comprendre que le développement intellectuel n'est pas tout et qu'une part doit être accordée aux aptitudes corporelles et artistiques. Ce besoin est, à fortiori, impérieux à l'égard des idiots chez qui précisément ces aptitudes sont quelquefois très-prononcées. Des cours spéciaux ont été institués dans ce but. Sur 11 enfants à qui M. Veissière enseigne le dessin, 3 saisissent la ressemblance, 3 combinent assez exactement les contours d'une tête, 5 débutent avec plus ou moins de succès. 13 élèves étudiant le solfége, sous l'habile

organiste de la maison, M. Reuet, font vivement désirer que le bienfait du don inné de la musique s'étende sur la plus large échelle. La danse, l'escrime ont leurs professeurs. Parmi les 22 sujets qu'il exerce, le maître de danse, M. Pény en compte 7 forts, 5 passables et 10 qui commencent. Le professeur d'escrime, M. Démolis, en dirige 11, dont 7 forts et 4 un peu au-dessous. Le gymnase, enfin, auquel préside l'excellent M. Goy, auxiliaire de M. Laisné, continue à rendre à la section les plus éminents services. Energie corporelle, souplesse, agilité, animation, sympathie affective, tels sont, pour plus de 60 enfants, les résultats d'exercices réguliers dont la nomenclature suivante indiquera l'heureuse variété : mouvements simples ou associés avec des chants, 39 élèves ; — vendas, 38 ; — saut de rivière, 43 ; — sautoir, 47 ; — barres parallèles, 31, — cheval fondu, 25 ; — trapèze, 29 ; — portique, 30 ; — échelle horizontale, 27 ; — balançoire, 46 ; — rotation, 50 ; — échelles sur le dos, 49 ; — poutre, 50.

7 érigés : en sergents, 2 ; en caporaux, 5, et en moniteurs de la petite classe 2, ont atteint un degré vraiment remarquable.

Les travaux seraient pour nous une précieuse ressource, si, malheureusement, la dispersion des ateliers en dehors de notre surveillance ne nous empêchait de les utiliser pour le plus grand nombre. Trois apprentis tailleurs satisfont leur chef, M. Chacaton. Le serrurier, M. Ansermier ; le menuisier, M. Cotel ; le charron, M. Eidt ; le tonnelier, M. Tessier ; le cordonnier, M. Boufflet, en ont également chacun un dont ils se louent. Onze font un bon service au chantier, deux comme aides dans les salles, et deux autres à la vacherie. Il est à remarquer que, pour ces derniers travaux, où il n'est pas nécessaire d'une forte dépense intellectuelle, le zèle se soutient, tandis que, pour ceux qui exigent de l'application, l'inconstance est commune et les demandes de changement fréquentes... X., incoercible à la serrurerie, compte au chantier parmi les plus ardents. Dans une menuiserie, à l'intérieur, où sept enfants se façonnent, sous la direction d'un bon vieillard, plusieurs, même déjà habiles, montrent cette versatilité. Admirable révélation pour l'éducateur !

Pour être exact, nous ne devons pas taire que nous n'avons point affaire à tous idiots. Une quinzaine sont des épileptiques simples ; à peu près autant joignent la double infirmité ; cinq à six ont été admis comme aliénés. La complexité des affections est une aggravation. Mais il est clair que les exercices peuvent profiter aux épileptiques simples et aux aliénés. Dans l'appréciation pédagogique du résultat, il importe de tenir compte de cette distinction, sans toutefois en exagérer la portée ; car dans un relevé que nous avons fait de dix-huit élèves ayant réalisé des progrès notables, onze ne sont ni épileptiques ni aliénés. Des deux parts, du reste, le bienfait est immense, le double exercice de l'esprit et du corps ne contribuant pas moins à accélérer la cure de l'aliénation et du mal caduc ou à en ralentir les ravages, qu'à élargir pour l'idiot arriéré le champ de l'intelligence.

Ces considérations, messieurs, ramènent notre attention à l'objet de cette cérémonie. L'attrait d'une curiosité naturelle n'est pas le seul mobile qui doive nous solliciter. Une distribution de prix comporte, au fond, plus que cela. En même temps qu'une récompense et un appât pour les élèves, elle est pour tous, fonctionnaires, médecins et instituteurs, une occasion de méditation et de réveil. A côté des avantages palpables, les

desiderata nous sont apparus. Si quelques parties de l'enseignement et des exercices peuvent être utilement développées, l'organisation du travail agricole et industriel réclame surtout une réforme fondamentale. M. le directeur géneral en a eu lui même le pressentiment. Nôtre institution a ses vives sympathies. Il a fait beaucoup pour elle ; il voudra, nous l'espérons, nous osons l'en prier, compléter son œuvre. La base de nos aspirations gît, en effet, dans ces mots, que nous ne devons pas perdre de vue : « L'éducation est le moyen, le travail est le but. »

VARIÉTÉS.

Sociétés savantes. — *Société médico-psychologique.* — Ont été nommés : correspondant, M. Laffite, médecin de l'asile de Saint-Alban (Lozère) ; associé étranger, M. Berti (de Venise). — M. Ant. Pujadas, l'un des médecins compris dans le procès espagnol, écrit pour remercier la Société des sympathies qu'elle a manifestées pour sa cause et de l'appui si efficace qu'elle a lui a prêté dans cette pénible conjoncture.

— *Société de biologie* (séance d'avril). — *Épilepsie symptomatique et examen microscopique d'une petite tumeur du pédoncule cérébral*, par MM. Cornil et Thomas.

— *Association des médecins des asiles d'aliénés en Angleterre.* — En juillet, s'est tenu, à Londres, le *meeting annual*. Entre autres communications, M. Morel (de Saint-Yon) a lu un travail sur l'état actuel de la médecine psychologique. M. le baron Mundy (de Moravie) a exposé les avantages du régime familial des aliénés, dont il est un des fervents défenseurs. Par suite d'élections nouvelles, les fonctions sont ainsi réparties : président, M. Wood, ancien médecin de Bethléem ; trésorier, M. Paul ; secrétaire, M. Tuke ; secrétaires honoraires : pour l'Irlande, M. R. Stewart ; pour l'Écosse, M. Rorie ; éditeurs du journal, MM. Robertson et Maudsley.

MM. Th. Walson, président du Collége royal des médecins à Londres ; Alex. Twédié, le professeur Griesinger (de Zurich), ont été élus membres honoraires. (*Journal of mental science.*)

Nominations. — M. Prosper Lucas, auteur de plusieurs travaux estimés et, notamment, d'un remarquable ouvrage en deux volumes : *Traité philosophique de l'hérédité*, est appelé à remplacer, à Bicêtre, en qualité de médecin en chef de la seconde section des aliénés, M. le docteur Marcé, décédé. — M. Paul Janet, l'un des membres les plus actifs de la Société médico-psychologique, vient d'être nommé professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris.

Prix. — La *Société de médecine du Nord* n'ayant pas décerné de prix pour la question qu'elle avait proposée en 1863 : *Du traitement rationnel de l'hémorrhagie cérébrale, fondé sur l'étude des lésions anatomiques, sur leur nature et leur étiologie*, la conserve pour 1865. Les mémoires, écrits en français ou en latin, devront être envoyés à M. P. Rey, secrétaire de la Société, avant le 1er juin 1865. (*Bulletin méd. du nord de la France*, septembre.)

BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE.

MÉDECINE LÉGALE.

DE LA RESPONSABILITÉ PARTIELLE DANS LA FOLIE.

DISCUSSION A LA SOCIÉTÉ MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE :
MM. FOURNET ET MICHÉA.

SUITE ET FIN.

Depuis notre résumé de la discussion sur la responsabilité partielle dans la folie (t. IV, p. 115), deux derniers discours ont été prononcés, l'un par M. Fournet, l'autre par M. Michéa. Nous serons bref sur le premier, malgré son mérite et son étendue. Ce travail, dont la lecture a exigé plusieurs séances et qui remplit cinquante-cinq pages des *Annales médico-psychologiques*, s'écarte, en effet, du but proposé. C'est un plaidoyer savant et éloquent en faveur du libre arbitre. Or, loin d'être en cause, la personnalité libre de l'homme étant virtuellement impliquée dans les termes de la question, il n'y avait lieu ni de l'attaquer ni de la défendre. Demander si, dans telles circonstances données, l'aliéné pouvait être moralement ou légalement responsable, n'était-ce pas sous-entendre la responsabilité de ceux qui, en apparence du moins, jouissent de l'intégrité de leurs facultés mentales?

M. Dally l'a compris différemment. En assimilant le criminel a l'aliéné, en faisant dépendre nos résolutions du simple jeu organique, ou, ce qui y équivaut, en effaçant la responsabilité morale, il a cru que le problème était à supprimer, non à résoudre. M. Fournet a voulu relever le gant jeté par notre collègue. Mais, sans contester qu'il l'ait fait avec éclat et autorité, les mêmes raisons qui nous ont empêché de longuement analyser l'argumentation fataliste de M. Dally, nous dictent, à l'égard de la thèse contraire de M. Fournet, une semblable réserve. Il s'agit d'une démarcation juridique, non d'une opinion spéculative. Malgré l'ascendant de la philosophie sur la morale et la moralité, la loi, positive par excellence, ne saurait s'appuyer sur ses théories diversi-

fiées et changeantes. Son fondement, unique et sûr, c'est la conscience universelle, l'assentiment commun et partout traditionnel. S'inquiétant peu si telle secte, aujourd'hui dominante, demain renversée, est pour ou contre le libre arbitre, elle le suppose à priori, socialement, dans tout être doué de sens, et ne s'occupe, dans ses délimitations équitables, que des exceptions créées par les circonstances, les défectuosités d'organisation ou les maladies.

Ce cas, précisément, est celui de l'aliéné, dont elle protége l'inconscience. Seulement cette dérogation doit-elle être absolue, s'appliquer à tous et toujours d'une façon complète? Là commence le doute, et, dans l'hypothèse de la négative, quelles seraient les règles et les limites? Le champ du débat étant ainsi circonscrit, la controverse entre MM. Dally et Fournet manque évidemment d'opportunité, tort que nous partagerions en nous laissant entraîner trop avant sur le même terrain.

Le *Journal de médecine mentale*, d'ailleurs, s'est déjà suffisamment expliqué sur le libre arbitre. Matérialisme, spiritualisme, spontanéité humaine, pouvoir de délibération et de choix, ces hautes questions, énigmes des siècles, il les croit insolubles. L'abîme qui sépare les systèmes antagonistes n'a point été comblé par les arguments entassés. Plus heureux que ses devanciers, M. Fournet a-t-il enfin découvert des preuves irréfragables? Nous avons écouté, lu et relu son œuvre laborieuse. Si sa cause pouvait être gagnée, elle le serait par les aspects nouveaux qu'il a fait saillir et l'habileté dialectique avec laquelle il en a établi la concordance. Au fond, malheureusement, ses aperçus, si ingénieux qu'ils soient, se réduisent, comme ce qui a paru auparavant, à un spécieux enchaînement de pures considérations morales.

Selon M. Fournet, le matérialisme trahit sa fragilité par ses conséquences. S'il n'y a que matière, comment, inerte, a-t-elle pu se créer elle-même? Et si nous ne sommes que des agrégats que la mort dissout, où est la sanction de la morale? Un être seul peut communiquer l'être et la vie. L'impondérable *âme*, bien que de nature différente, a, néanmoins, à l'instar des autres impondérables, calorique, lumière, électricité, son genre d'expérimentation. Il se déduit de la manifestation des facultés, du langage et des actes. Le *je* ou *moi*, qui en est le symbole, sépare très-bien les éléments de notre double nature : d'une part, l'automatisme charnel; de l'autre, la volonté réfléchie et consciente. Dans l'organisation, le muscle commande à l'os, le nerf commande au muscle, le cerveau au nerf. Le cerveau, sans supérieur, échapperait-il à cette hiérarchie? Se suffirait-il à lui-même, en vertu de sa propre constitution? Non, certes. L'âme pense, le cerveau formule la

pensée. C'est pour cela que souvent l'esprit reste viril au milieu des causes d'épuisement, qui n'épargnent pas plus la substance nerveuse que les autres tissus.

L'âme, sans doute, vient de Dieu, de ce principe qui s'impose à la logique, comme premier et nécessaire, quoique impénétrable. En serait-elle moins libre? Le sens intime répond : en lui traçant sa loi morale, Dieu l'a laissée maîtresse de la suivre ou de l'enfreindre. Sa perfection dans le devoir, son avilissement dans la dégradation, ses relèvements et ses chutes dépendent de l'usage qu'elle fait de son initiative, autant du moins que le comportent les développements individuels, les préjugés et les législations, qui sont loin de réaliser le type invariable de la loi morale. Cette initiative, c'est l'attribut de l'homme, le signe de sa dignité. Le matérialisme, qui la nie, nous condamne à l'esclavage. La liberté est fille du spiritualisme, qui, liant au devoir par la responsabilité, sauvegarde tous les droits que le matérialisme livre sans défense à l'arbitraire et à la force. Le remords n'est point un vain mot, et quand, descendu au niveau de la brute, le criminel endurci ne le sent plus, n'est-ce pas la plus terrible des expiations?

Le matérialisme prétend à la philanthropie. Son indulgence n'est que l'indifférence entre le bien et le mal. Le vrai pardon des offenses découle du spiritualisme, qui provoque et salue le retour aux principes, n'ayant en vue dans l'infliction qu'un sincère repentir. Le terme, mal approprié, de *vindicte publique* doit disparaître du code pénal. Et ce qui précisément établit une démarcation profonde entre le criminel et l'aliéné, c'est, à l'égard de celui-ci, la conduite de la société. Elle le soigne, cherche à s'en garantir, mais elle ne le punit point. Car, inconscient de ses écarts, il n'a point violé la morale, et, s'il guérit, ses droits lui sont rendus, ses intentions n'étant point menaçantes.

Pour M. Fournet, la nature de l'homme est donc double. Il y a une âme émanant du foyer infini, au-dessus un idéal de moralité à comprendre et à poursuivre, et un libre arbitre dont la mission consiste à diriger la vie, à travers les récifs des appétits inférieurs, dans le sens des destinées humaines.

Placé au sommet de l'échelle vivante, l'homme emprunte au libre arbitre sa grandeur. Il lui doit aussi sa responsabilité, ce don précieux lui permettant d'envisager sa fin, de reconnaître en Dieu son père; dans le monde des frères et de chérir les vertus que sa conscience lui enseigne. Les proportions peuvent varier. Dans la sphère où se meut tout individu de sens, celle de chacun est suffisante. La générosité et l'ardeur appartiennent à tous les rangs.

Cependant le libre arbitre ne se déploie dans toute sa puissance que par le concours des lumières et de la maturité. A mesure que les éléments de la vérité apparaissent plus nombreux, la réflexion acquiert plus de force pour venir en aide à la conscience. De là, par cela même, l'importance de l'éducation et des principes. La vérité, en effet, est souvent voilée par l'erreur ou les passions. Il est à souhaiter dès lors que la règle qu'on découvre ou qu'on adopte se rapproche du modèle divin. Si elle s'en écarte, c'est l'insanité de l'âme, dont tous les maux peuvent naître. M. Fournet appelle cet état *aliénation morale*, par opposition à l'*aliénation mentale*, où, par suite de modifications imprévues, l'erreur est involontaire.

Le libre arbitre, qui de l'inconscience s'est élevé à la *possession* de soi-même, *compos sui*, constitue, pour M. Fournet, la santé morale. L'*impossession* est le caractère des idioties à tous les degrés, de même que la *dépossession*, suivant les causes de dégradation, donne lieu aux différentes catégories de folie et de démence.

Et ce que M. Fournet dit du libre artibre, relativement aux individus, il l'étend par analogie aux peuples. Le citoyen, soumis à la loi, est responsable envers la société, représentée par le souverain. Comme tel, son libre arbitre complet, sa perfection consiste à bien se pénétrer de la loi, à en apprécier les bienfaits, à en vouloir et à en suivre les prescriptions. Malheureusement, la suprême équité, qui réside en Dieu et en sa loi, n'est guère le propre des lois humaines ou des chefs qui les interprètent et en assurent l'exécution. L'oppression, la ruine, les bouleversements, les vices naissent de cette infirmité. Aussi le progrès humanitaire a-t-il une rude étape à franchir, une grande tâche à réaliser : faire qu'à l'instar de la loi divine, les lois des empires, en traçant aux citoyens leurs devoirs, leur garantissent leurs imprescriptibles droits ; que, par le respect de la liberté et le développement de toutes les heureuses tendances, ils en recueillent amplement les profits, et que le souverain, en qui s'incarnent les plus hautes vertus, stimulé sans cesse vers le bien, ne puisse jamais, sur la pente du mal, échapper à un contrôle efficace. Le salut des nations, leur avenir est donc lié, comme tout le reste, à la reconnaissance du libre arbitre.

Prérogative humaine, le libre arbitre implique la responsabilité ; à défaut de la loi, la conscience publique intervient. M. Fournet, à tort selon nous, regrette que celle-ci soit supérieure à celle-là. La loi et la morale remplissent des rôles divers dans le monde. En réalité, la première n'est qu'un en cas de la seconde, qui devrait seule dominer. Son application ne remédie qu'aux violations trop antisociales. Elle s'oppose

au mal, prescrit le nécessaire, laissant à l'autre l'initiative de toutes les stimulations généreuses. Aussi sommes-nous d'avis, avec notre collègue, qu'il faut, sous ce rapport, fortifier l'opinion générale. La confusion des deux domaines, qui fut le cachet du moyen âge, n'a engendré que des désastres. Ne renouvelons pas cette erreur. A côté de *la responsabilité légale*, souffrons l'action incessante de *la responsabilité morale.*

Si la responsabilité ressort du libre arbitre, la pénalité devient la légitime sanction de la loi violée. D'après ce qui précède, on entrevoit comment M. Fournet l'envisage. La conscience est un premier juge. De même que la souffrance corporelle est souvent un rappel aux préceptes méconnus de l'hygiène, le remords serait pour le coupable un avertissement de rentrer dans le sentier déserté des principes du bien. Le mépris, l'aversion des semblables, ajoutent à la force de cet aiguillon intérieur. Quant aux peines afflictives, à part les garanties conservatrices, leur objet n'est point autre. La société est une mère, non une marâtre, elle ne se venge point de ses enfants. Ses plus grandes sévérités sont à fin de conversion, de résipiscence. Aussi les condamnations capitales sont-elles, aux yeux de M. Fournet, un contre-sens, une réminiscence des époques barbares. La justice, d'ailleurs, lui semble devoir être proportionnelle et basée, si l'on peut ainsi dire, sur la somme individuelle du libre arbitre. L'idiot, privé de discernement, le dément, étranger à lui-même, ne sauraient inspirer que de la commisération. M. Fournet, au contraire, sans se prononcer formellement, ne repousserait pas toute responsabilité pour certains aliénés dont les actes sont marqués au coin d'une détermination libre. Disons, enfin, que, selon notre confrère, la société doit être d'autant plus disposée à l'indulgence qu'elle en a besoin pour elle-même; que sa mauvaise constitution la rend solidaire des vices et des crimes, et que son perfectionnement, par celui de ses institutions, est une de ses obligations les plus étroites.

Cette brève esquisse ne donne qu'une idée bien imparfaite d'un travail immense et coloré, qui pèche peut-être, pour le lecteur ordinaire, par le luxe des formules métaphysiques. Le contraste des conséquences fait admirablement ressortir les avantages du spiritualisme, favorable à l'émancipation des individus et des masses, à leur bien-être, à leur dignité, à leur moralisation progressive. Mais la question pendante n'est pas même abordée, aucun élément n'est fourni à sa solution. D'autre part, si on creuse les raisonnements, on ne les trouve pas, comme nous l'avons dit d'avance, absolument démonstratifs. Dieu s'impose à la conception, les athées sont rares. A la rigueur on peut encore admettre la loi morale, ciment de la sociabilité. Où subsiste la

difficulté invincible, c'est relativement à l'âme, au libre arbitre, à notre destinée future. Suffit-il, pour justifier la progression de la pensée, corrélative à l'évolution organique, ses éclipses dans les maladies, son anéantissement par la mort, de dire que tout croît et décroît ici-bas?

Il y a un point, surtout, que M. Fournet tranche plutôt qu'il ne le résout. L'âme dans sa substance, par suite de l'inertie ou de l'abus du libre arbitre, éprouverait des dégradations analogues à celles du corps et dont elle pourrait se délivrer par sa propre énergie. L'effort de la volonté sur les passions est déjà un profond mystère; mais l'hypothèse matérialiste qui subordonne celles-ci à la prépondérance nerveuse ne manque pas de vraisemblance, voire dans l'opinion des spiritualistes. Or, l'assertion de M. Fournet ne l'atteint pas. Pour nous, en présence de cet abîme, nous persévérons à croire que le plus prudent, là où s'arrête l'induction immédiate, est de s'en tenir aux lumières du sentiment.

Ainsi a pensé M. Michéa. Nul n'a mieux étreint et suivi le problème, tiré parti des faits, éclairé les principes, et les dissentiments que nous pourrons manifester reposent sur de légers malentendus plutôt que sur une véritable opposition. L'observation a été sa boussole, et il n'a pas eu d'autre prétention que d'asseoir ses conclusions et ses règles sur le génie, scrupuleusement étudié, des diverses perturbations mentales.

Existe-t-il un critérium pour distinguer la folie de la raison? Plusieurs membres l'ont nié. Pour résoudre ce point, M. Michéa commence par examiner la valeur des définitions. En voici une: « La folie consiste dans une conviction fixe, opiniâtre et contraire à la conviction générale. » Cette définition, qui exclut la plupart des espèces psychiques, la manie, incohérence, la démence, dégradation, la stupidité, inertie, n'est pas même, à l'égard de la raison, suffisamment délimitative. Les faux jugements abondent dans la vie. « Après le discernement, a dit la Bruyère, ce qu'il y a de plus rare ce sont les diamants et les perles. « On ne saurait de cette fréquence déduire une *caractéristique*. Mais les croyances isolées n'ont elles-mêmes cette vertu qu'autant que, justiciables du sens commun, elles attestent un mépris grossier du témoignage universel. L'insanité saute aux yeux de tous quand un particulier se dit empereur, un empereur particulier, un homme femme ou une femme homme. En dehors des faits évidents, au contraire, l'autorité individuelle relève d'elle-même. Tout novateur n'est pas un fou. Galilée, affirmant que la terre tourne, était le seul sage. Que si les aliénés à paradoxe, les *arrangeurs*, comme les appelait Leuret, ont, en général, une façon bizarre d'exposer leurs idées, il en est aussi qui savent leur donner une apparence spécieuse.

M. Michéa conteste également que toute folie ait pour point de départ une hallucination ou une illusion des sens. Beaucoup d'insensés n'ont point de fausses sensations, de même que des personnes saines en éprouvent sans devenir aliénées.

Pour Maine de Biran, l'aliénation mentale, perte *indivisible* du *conscium* et du *compos sui*, aurait ce caractère essentiel que « le sentiment du moi cesse ou est suspendu en même temps que la volonté ou la force libre agissante ». Suivant M. Michéa, l'indivisibilité, admise par Maine de Biran, ne s'observe pas constamment. On peut se connaître sans se posséder. Certains malades sont dans ce cas. Ils ont pleine conscience de leurs idées et de leurs actes, les déplorent, et quelquefois puisent dans ce sentiment la force de résister à de funestes entraînements.

Cette dernière remarque nous est personnelle. Elle concorde avec la comparaison de M. Lélut, qui dit que « comme le degré de liberté des actions est la mesure de la raison, les proportions du délire correspondent à des proportions équivalentes dans l'asservissement de la volonté ». Il y a ici une équivoque dans la pensée de M. Michéa, qui conclut que « la suspension de la liberté morale est le seul caractère constant, le seul élément irréductible de la folie. » Le *compos sui*, qu'il suppose compromis, n'est pas en défaut nécessairement. Le secours invoqué, la lutte parfois victorieuse en sont la preuve. Ce dont le patient n'est pas maître, c'est d'empêcher la fascination maladive.

Quoi qu'il en soit, si le *conscius* subsiste, quels traits distingueront le fou lucide de l'individu simplement passionné ? Là est le nœud du débat. M. Michéa remarque que dans la folie le changement du caractère et le trouble des facultés affectives, non-seulement précèdent, dans la plupart des cas, le désordre de l'entendement, mais que, dans certains genres d'aliénation, ils existent seuls (*morosités*, de Sauvages ; *morosophies*, de Lordat ; *folies morales*, de Prichard ; *pseudo-monomanies*, de M. Delasiauve ; *folies lucides*, de M. Trélat.)

M. Michéa trace des effets connus de la passion un tableau qui montre son étroite analogie avec l'aliénation mentale. Sous ce rapport, M. Dally était fondé à établir un rapprochement entre le criminel et l'aliéné. Son seul tort, au point de vue surtout des conséquences pratiques qu'il en a déduites, est de les avoir identifiés. « Si Dieu n'existait pas il faudrait l'inventer, » a dit Voltaire. En principe, refusât-on de reconnaître le libre arbitre, sa négation, socialement, serait l'abolition de tout code de délits et de peines, et, partant, la dissolution générale. Le remords n'est point une fiction, et ce serait en affaiblir la

salutaire influence que d'ôter à l'infliction la honte de la flétrissure, le frein le plus puissant, selon M. Janet, des mauvaises tendances.

De notables différences séparent, d'ailleurs, les folies partielles des passions dangereuses. Le criminel a un objet voulu ou consenti. S'il est inculpé, il cherche par toutes les ruses à se défendre. Victime de suggestions maladives, l'aliéné succombe machinalement ou épuisé par une douloureuse résistance. Il a du regret, non du remords. Aussi, ayant conscience de son automatisme, les aveux ne lui coûtent point, et son unique justification est d'avouer une fatalité qui l'étonne lui-même, de s'en remettre à la discrétion des juges. Le devoir aurait dû, objecte-t-on, l'arrêter. C'est une digue fragile que la crainte du châtiment devant la tyrannie morbide.

La formule de la question a été critiquée. Au terme impropre *responsabilité partielle*, M. Michéa propose de substituer celle plus exacte de *responsabilité conditionnelle*. Le but est, en effet, de savoir s'il est des conditions où la responsabilité puisse légitimement atteindre tel ou tel individu convaincu de trouble mental. La substitution restera. Que penser, cependant, de la jurisprudence à suivre?

M. Belloc a émis une théorie exagérée. Il est évident que, même avec les circonstances atténuantes et la perspective d'un asile correctionnel en guise de prison, la condamnation des monomanes n'en serait pas moins une injuste flétrissure. Mais si, dans son acception indéfinie, la proposition du médecin d'Alençon comporte de véritables dangers, elle paraît à M. Michéa susceptible d'une application intelligemment restreinte. Une distinction est à faire, celle de M. Billod, la nôtre: où le méfait dépend de l'influence délirante, et alors il n'est point imputable; ou, accompli en dehors du cercle de cette influence, il répond à un mobile sain, à une impression normale, et alors il implique responsabilité. Un théomane, un lypémaniaque deviennent meurtriers, l'un par obéissance à des voix mystiques, l'autre par réaction contre des ennemis imaginaires. On les absout en vertu de l'irrésistibilité pathologique. Un arrêt les frapperait si, pour le même crime ou d'autres, vol, faux, incendie, attentat aux mœurs, ils eussent, dans le silence de la passion morbide, cédé à des instigations naturelles. Même différence pour le dipsomane qui commettrait un larcin par cupidité ou pour satisfaire à sa fureur de boire. M. Michéa va plus loin: il n'accorderait pas une immunité entière à un monomaniaque agissant dans le sens de son idée fixe, si l'expérience avait appris qu'il a la faculté de la dissimuler et de la maîtriser.

Sur ces points, bien qu'ayant déclaré le principe de la division à

laquelle adhère M. Michéa, nous sommes obligé de décliner l'extension qu'il donne ici aux applications. La théorie s'inspire des faits; elle doit les éclairer, non les dominer. Nous n'avons point posé, comme il nous l'attribue, le dogme de la responsabilité pour les actes étrangers au délire partiel. M. J. Falret s'est créé, pour en montrer le néant, un type de monomanie facile à combattre; mais chacun sait qu'une conception chimérique, qui a pu parvenir à s'imposer, entrave toujours, si elle ne l'opprime, le fonctionnement régulier. C'est un prisme qui dénature les plus saines perspectives et peut fausser les manifestations de la vie normale. Aussi s'est-on justement récrié à l'idée de faire peser la responsabilité sur les systématisants de nos asiles. Pour notre compte, nous connaissons trop les écarts auxquels cette espèce de fous est exposée, et, loin d'admettre l'imputabilité en ce qui les concerne, nous l'avons implicitement repoussée pour le plus grand nombre, nous bornant à dire, en présence des inductions théoriques et d'exemples flagrants de circonscription, qu'il nous paraîtrait téméraire d'universaliser la règle et de méconnaître la possibilité de certaines éventualités, d'ailleurs peu communes. Si nous avions pu hésiter, même après la haute signification du délire pseudo-monomaniaque, la discussion nous permettrait aujourd'hui de nous applaudir de cette réserve.

On a rejeté les folies isolées au nom de l'unité mentale. Comme nous, M. Michéa goûte peu cet argument. La monomanie s'éternise fréquemment dans son degré originaire, et les troubles affectifs n'amènent pas toujours celui des facultés intellectuelles proprement dites. La réaction des idées et des sentiments dans l'opération psychique n'est pas de la solidarité et ne prouve rien contre l'indépendance patente des forces mentales. On ne naît pas propre à tout. Les aptitudes, les vocations sont presque individuelles.

Suivant M. Michéa, les intervalles lucides doivent être diversement appréciés. Quand ils sont franchement dessinés, la responsabilité est la conséquence du retour complet à l'état normal. Mais ce parfait retour lui semble rare, à moins de considérer comme de simples rémissions, ou les périodes entre les paroxysmes qui éclatent à certaines époques, ou les guérisons suivies de rechutes. D'ordinaire le mal n'est qu'affaibli; l'esprit reste vacillant, le besoin du travail médiocre, symptômes qui excluent le plein libre arbitre. Cette remarque, applicable aux moments de calme de la manie, ne l'est pas moins aux suspensions notées dans la folie paralytique.

M. Michéa partage nos idées relativement aux névroses convulsives: épilepsie, hystérie, catalepsie. Si légère que soit en apparence la lésion

mentale, elle suffit pour motiver l'irresponsabilité, si le méfait en émane. L'époque de la perpétration n'est pas indifférente pour notre confrère. Dans l'incertitude il estime que la présomption d'inconscience augmente ou diminue, selon le rapprochement ou l'éloignement des attaques.

En matière civile, M. Michéa pense enfin que la jurisprudence ne doit point varier. Le respect d'un contrat ou d'un testament qui dénotent des intentions raisonnables, est le pendant, en sens inverse, de la non-imputabilité pour les actes nés d'une propension délirante. C'est une inconséquence de la part des partisans de l'irresponsabilité criminelle que de reconnaître la validité de certaines dispositions testamentaires, quand ils dénient que la loi puisse quelquefois légitimement sévir contre des coupables affectés de délire partiel.

Du reste, si M. Michéa n'étend pas le champ de la responsabilité à l'égal du professeur Casper et de M. Belloc, il se rapproche de ce dernier confrère quant au minimum de la peine à appliquer dans les conditions par lui déterminées, non qu'il croie à l'unité mentale, mais parce que la folie, essentiellement héréditaire, est sujette aux rechutes. On conçoit, dès lors, qu'il n'approuve pas le terme moyen proposé par M. Legrand du Saulle. Une séquestration sans jugement dans un refuge mixte équivaudrait, en effet, à un arbitraire dont l'élasticité pourrait être à craindre. Ne serait-ce pas, en outre, ouvrir accès à des réclamations intolérablement importunes? Combien d'insensés, dans nos asiles, se proclamant persécutés, demandent à être conduits en prison ou à subir devant les tribunaux l'épreuve d'un jugement contradictoire! DELASIAUVE.

Lettre au rédacteur du Journal de médecine mentale, en réponse à M. Brunet.

Paris, le 24 novembre 1864.

Monsieur et très-honoré collègue,

J'avais obéi à une conviction sérieuse en réfutant, dans le *Journal de médecine mentale*, des assertions compromettantes pour la cause des aliénés, formulées par M. le docteur Brunet, directeur-médecin de l'asile de Dijon, dans sa lettre lue le 28 décembre 1863 à la société médico-psychologique.

M. le docteur Brunet affirme aujourd'hui n'avoir point attaqué l'honorabilité du corps médical, ni la manière dont l'autorité judiciaire et l'autorité administrative remplissent le mandat que leur a confié la loi du 30 juin 1838. Bien que les termes de sa lettre précitée soient en opposition formelle avec cette affirmation, je pense qu'on ne doit pas attacher

plus d'importance que l'auteur lui-même aux observations diverses dont sa communication est parsemée. Notre honorable collègue n'insiste pas sur les moyens qu'il a conseillés pour obvier aux abus qu'il avait cru voir, et il se borne à exprimer le vœu assez vague qu'il soit nommé une commission *d'hommes compétents* pour en proposer de meilleurs, faisant ainsi bon marché de ses commissions physiologiques ambulantes, et de ses autres conclusions peu pratiques.

Il persiste, toutefois, à redouter la responsabilité qui pèse, dans certains cas, sur le médecin aliéniste, et à désirer en être dégagé. Mais si le médecin aliéniste se récuse, qui donc voudra assumer la responsabilité d'un diagnostic à émettre, d'une décision à provoquer, au sujet des individus réputés aliénés? Est-ce sur le champ de bataille qu'il convient de déserter son poste? Un curé consulté sur un cas épineux de théologie s'en reposera-t-il sur la décision de son vicaire ou de son sacristain? Un chirurgien obligé de se résoudre à pratiquer une opération peut-être mortelle, aura-t-il recours aux lumières d'un accoucheur ou d'un aliéniste? Et n'est-ce pas un devoir impérieux pour chacun d'accepter résolûment, quelque pénibles qu'elles soient, les charges de sa position, de se mettre au niveau de ses obligations?

On pourrait contester le bon goût de l'hypothèse de M. Brunet plaçant un de ses collègues en état de séquestration, pour lui faire apprécier le séjour enchanteur des asiles, et, ennemi des personnalités, je me garderai bien de lui souhaiter, même par supposition, un seul instant de séjour dans un de ces bagnes qu'il *voudrait tant. voir améliorer*. Mieux que personne, mon honorable contradicteur sait que dans tout asile bien tenu il est plusieurs quartiers où l'on ne constate *ni bruit, ni cris, ni agitation*, et dont l'impression n'a rien de pénible, surtout pour l'individu délirant qu'on y amène.

Quant à l'idée bizarre, émise d'abord dans la lettre à la Société médico-psychologique et reproduite dans celle du 7 octobre dernier, de consulter les aliénés sur l'objet du débat, j'aime à croire que mon honoré confrère n'y attache pas plus d'importance qu'à ses autres propositions. Il a sans doute voulu mêler le plaisant au sévère.

Ayant seulement voulu rectifier des faits erronés, relever des assertions dangereuses à mon sens, et nullement engager une polémique avec un collègue dont j'honore la personnalité, sans partager ses idées, je limiterai mes observations à la présente missive, vous priant, très-honoré collègue, de l'accueillir avec votre bienveillance ordinaire dans le *Journal de médecine mentale*.

Veuillez agréer, mon cher et honoré collègue, l'assurance des sentiments de haute considération de votre tout dévoué,

Docteur Auzouy.

PATHOLOGIE.

DES DIVERSES FORMES MENTALES,

Par M. DELASIAUVE.

(Suite.)

FOLIES PARTIELLES.

Nous abordons, dans ce numéro, le deuxième groupe de notre division des folies. Est-il besoin d'en rappeler le caractère fondamental? Les principes de nomenclature qui figurent en tête du premier volume (p. 11), les discussions suscitées par divers points et quelques articles publiés, à l'occurrence, par anticipation, l'ont suffisamment dévoilé. Dans les espèces précédentes, la lésion intrinsèque du fonctionnement psychique implique forcément la généralisation du délire : l'excitation, la perversion, l'affaiblissement ou l'impuissance saillissent dans toutes les manifestations. Ici la base est très-différente. L'altération porte exclusivement sur ce que nous avons résumé sous le nom de mobiles : sur les impressions, les sentiments, les instincts, les idées. L'ordre syllogistique est respecté, virtuellement du moins. On juge, on raisonne, on veut, on agit avec un enchaînement plus ou moins régulier, selon les perspectives. Nos tendances étant nombreuses, indépendantes, et les objets, non moins infinis, de notre appréciation se succédant sans corrélation nécessaire entre eux, on conçoit que, sauf les cas d'une oppression absolue, l'intelligence qui s'égare dans la voie des incitations morbides recouvre son exacte aperception dès qu'elle rentre sous l'empire de la sphère normale. Cette donnée théorique trouve, en effet, sa confirmation dans l'expérience.

La crainte, on le sait, pétrifie. Chez certains sujets, l'activité du penchant maladif est parfois assez intense et tenace pour tenir en échec toute la vie morale. Mais la majorité subit la loi des alternatives. Le mouvement pathologique a ses phases, les symptômes leurs rémissions et leurs éclipses. Quelle est, en présence de ces contrastes, l'attitude de l'aliéné? Sous le coup du désordre psychique, de deux choses l'une : ou ses convictions sont enracinées, et alors, au mépris des plus fortes objections et acceptant comme invincibles les arguments les plus dérisoires, il en suit les conséquences; ou, ayant plus ou moins conscience de l'irrégularité des phénomènes, il doute et lutte, entraîné ou victorieux, tour à tour, et très-souvent, dans la perplexité où le jettent les

angoisses du présent et les menaces de l'avenir, réclamant du médecin et du prêtre des conseils de délivrance. La passion, au contraire, fait-elle silence, une heureuse diversion a-t-elle rasséréné l'horizon en ramenant la pensée sur des tableaux étrangers au délire, le jugement ayant pour principe des sensations vraies, des idées saines, des impulsions naturelles, peut, si, chose malheureusement rare, l'élément vésanique ne se pose en obstacle, s'exercer correctement, l'imagination déployer son essor, le raisonnement aboutir à des déductions fondées. Dans les asiles, rien de moins exceptionnels que ces types à folie restreinte qui, tant qu'ils s'oublient, sont capables de travail ou d'étude, et avec lesquels il est quelquefois possible d'avoir des conversations assez longues sans s'apercevoir des côtés vulnérables de leur intelligence.

Ces faits n'ont pas été méconnus. Seulement, faute d'en avoir sondé l'origine, de s'être appesanti sur leur physionomie, on n'en a qu'imparfaitement compris toute la signification. Naguère encore, à l'instar de Pinel et d'Esquirol, on les englobait dans une même catégorie, ne les distinguant entre eux que par la forme expansive ou dépressive de la réaction mentale : *monomanie*, *lypémanie*. Quelques-uns, pour certaines variétés, comme Prichard, *folie morale*, désintéressaient l'entendement. D'autres, croyant à une compromission intellectuelle directe, quoique isolée, admettaient la facile transmutation des formes partielles en formes générales et réciproquement. Tous, du reste, que les aberrations fussent purement monomaniaques ou multiples, tendaient à y voir la condition d'un asservissement plus ou moins impérieux, fixe ou durable.

Sur ce terrain, le pied n'était pas ferme, la clarté exempte de nuages. Il y avait là, sans qu'on y réfléchît, un point de doute sérieux, et qui, en pratique et en justice, dans des occasions graves, se traduisait fréquemment en hésitations regrettables ou en dissidences plus fâcheuses encore. C'est en raison de cette incertitude que souvent on a invoqué le besoin d'un langage uniforme en médecine psychique. Mais où trouver la solution désirable? où en rencontrer le criterium? Nous croyons avoir été assez heureux pour la découvrir. En puissance dans notre théorie, elle découle du rôle respectivement distinct que, dans le fonctionnement mental, nous avons départi, d'une part au pouvoir syllogistique, de l'autre aux mobiles. Presser cette démarcation eût suffi, si l'ascendant du préjugé commun ne nous avait dominé, pour nous rendre incontinent évidente l'inexactitude de l'idéal, traditionnellement accepté, du délire partiel.

Toute obsession de ce genre n'est pas permanente et déterminée. Autre est un clavier que des doigts inexpérimentés frapperaient au hasard ou dont le jeu régulier serait faussé par une ou plusieurs notes altérées. Le mouvement du clavier psycho-cérébral ne se suspend pas. Qu'il soit lésé en quelques-unes de ses parties, son action sera troublée en proportion de l'intensité et de la fréquence des vibrations anormales. Point de traces raisonnables si le mal sévit sans cesse, réapparition alternative des sentiments intacts et des conceptions saines dans les intervalles de sommeil, tel est le cachet des monomanies. Mais ces manifestations ne sont pas les seules. Dans les modifications qu'éprouve la sensibilité psycho-cérébrale, les sentiments et les idées peuvent subir un bouleversement fortuit, dont la forme, l'étendue et la gravité dépendent des fluctuations de la cause morbide, de l'instabilité nerveuse ou congestionnelle. Au lieu d'être arrêtée, la physionomie symptomatique est variable. On n'a plus affaire à cet insensé opiniâtre, s'obstinant de plus en plus à prétendre qu'il est le Messie ou le monarque d'un grand empire, qu'on l'empoisonne, qu'on l'électrise, que son estomac, son poumon, son cerveau sont détruits, etc. Les impressions diffèrent de la veille au lendemain, du matin au soir, d'un instant à l'autre. Souvent elles surgissent en foule, se succèdent, s'entre-croisent, bizarres, confuses, incohérentes, entr'ouvrant parfois, à côté d'un abîme de scrupules et de craintes, une porte à de chimériques espérances. L'esprit, en un mot, assiste à des scènes changeantes, dont il s'étonne, qu'il contrôle, car, versatiles, elles souffrent le parallèle avec la réalité ; qui peuvent, en l'*automatisant*, maîtriser ses résolutions ; mais auxquelles aussi, dans sa douleur et son effroi, il peut opposer le bouclier d'une volonté indomptable. De cet état, s'il persiste ou s'aggrave, naissent des préoccupations dominantes, susceptibles de s'organiser à la fin en délire systématisé. Non moins fréquemment, oscillant ou fugace, il s'exaspère, s'apaise ou disparaît avec l'éréthisme tout organique auquel il est lié ; ses retours n'étant dus qu'à cet éréthisme même, au rebours des convictions décidées, plus inéluctables avec le temps, et toujours prêtes à saillir à la moindre instigation morale.

Notoirement, cet ensemble phénoménal n'est point identique avec celui de la monomanie. Les conditions diffèrent comme les symptômes ; le délire, dans cette dernière affection, l'impression initiale donnée, se constituant progressivement sur un échafaudage de faux raisonnements, tandis que, dans le cas opposé, il émane directement, incertain et vague, d'un trouble fortuit de l'action cérébrale. La confusion en une seule catégorie de formes si diverses pesait naturelle-

ment sur la nomenclature. Pathologiquement et juridiquement, elle apportait, sur un des points les plus essentiels, une indécision fatale. Il était opportun qu'une distinction précise, aidant par sa lumière à une coordination rationnelle, permît d'assigner à chaque variété son véritable cadre. Celle dont nous venons d'indiquer les éléments nous ayant paru remplir le but, nous fûmes dès lors conduit à la consacrer par une division conforme à l'observation et à la doctrine. Le délire partiel ne fut plus simplement pour nous fixe, systématisé, monomaniaque. Nous admîmes un second genre, la *pseudo-monomanie* ou délire partiel diffus, embrassant tous les cas qui revêtent un cachet de mobilité et d'automatisme. L'illumination ne se bornait pas à ces faits, jusque-là peu appréciés. Dégagées, en quelque sorte, de ce parasitisme, mieux vues chacune dans son domaine restreint, la monomanie qui les englobait en partie, et la folie générale à laquelle on en rapportait quelques-uns devenaient elles-mêmes plus saisissables. On jugera, du reste, des différences par l'exposé que nous allons aborder, en commençant par la pseudo-monomanie, trait d'union entre le délire général et le délire systématisé.

PSEUDO-MONOMANIE OU DÉLIRE PARTIEL DIFFUS. — Dans deux articles assez longs (*Des pseudo-monomanies*, t. III, p. 80 et du *Délire partiel*, p. 310) nous avons déjà fortement insisté sur cette forme mentale. Mais bien que la notion issue de nos développements soit suffisamment explicite pour nous autoriser à y renvoyer le lecteur, néanmoins, comme notre but essentiel était moins de décrire la pseudo-monomanie que d'en démontrer la réalité, nous compléterons, par quelques remarques appuyées d'observations, l'idée que comporte l'ordre méthodique de notre travail.

Le monomane convaincu de ses erreurs ne se croit ni fou ni malade. Il n'accuse, en général, aucune souffrance, sinon lorsqu'un dérangement quelconque sert de pivot à ses fausses interprétations. Il est rare, au contraire, que l'état nerveux ou congestif du cerveau dont s'accompagne presque toujours la pseudo-monomanie ne provoque pas des plaintes fondées. Tantôt c'est une des régions crâniennes, souvent le vertex, qui est chaude, brûlante, sensible. D'autres fois la tête est bouillante, comme enserrée par un bandeau, un cercle de fer, ou comprimée par une calotte de plomb. De là, selon l'intensité, l'étendue, la durée et les transmutations, les aspects variés que l'on peut constater dans la marche et les symptômes.

Chez certains sujets les impressions sont disparates, reflètent tour à

tour la crainte, l'espérance, l'ambition, le mysticisme. L'idée de la mort, par exemple, est remplacée par l'appréhension d'un malheur, l'illusion d'un succès, le besoin du suicide, etc. Chez d'autres, malgré la diffusion, la teinte, habituellement sombre, reste uniforme. Ici domine l'aversion pour les personnes les plus chères, là la présomption qu'on en veut à leur vie, à leur honneur ; en d'autres moments, la peur d'être coupable, de tomber fou, de commettre des actes répréhensibles, d'être damné, de périr sur l'échafaud ou dans les prisons, d'être victime de la calomnie, d'un dédain ironique, etc., etc. Le fait sur lequel on pourrait surtout baser une distinction, c'est le degré d'influence qu'exerce sur la croyance, la volonté et les penchants, la fascination morbide.

Quand le mal est récent ou peu intense, le patient a une intuition complète de son origine; il en suit avec inquiétude, il en note les moindres particularités; souvent il le dissimule avec soin, par amour-propre ou pour ne pas éveiller autour de lui de trop vives sollicitudes; il en détourne, tant qu'il le peut, les funestes suggestions, recourt au médecin et s'assujettit à ses prescriptions. Des traits plus accentués caractérisent les paroxysmes plus invétérés ou plus forts. La préoccupation, qu'une distraction faisait évanouir, tend à s'imposer. L'attention devient rebelle aux diversions. Le découragement conduit à une morne indifférence, au dégoût du travail, à l'isolement; il n'y a plus de place pour une conversation raisonnable et suivie. Le malade apprécie, à la vérité, la source pathologique des accidents; mais ses tourments sont si amers que, parfois, tous les efforts sont vains pour l'empêcher de les énumérer et de se lamenter sans cesse, d'user des plus étranges métaphores pour les mieux peindre, et d'entrevoir, comme terme final, ou des résolutions sinistres, ou une folie déclarée. Joie, tendresse, alimentation, toilette, tout s'oublie. On subit, si on ne le repousse, le secours de l'art ; on l'invoque rarement, car, si on aspire à la guérison, le traitement, quel qu'il soit et quel que soit l'ascendant de celui qui le prescrit, n'inspire aucune confiance, tant on est persuadé de son inutilité contre une dégénération incurable. Aussi, sous ce rapport, que de difficultés, d'incohérences et de lacunes !

Dans l'une ou l'autre de ces variétés de délire partiel diffus, il y a, qu'on tolère l'expression, des hauts et des bas. Même dans le dernier, certains jours sont plus calmes par contraste avec des exacerbations transitoires qui frisent quelquefois l'agitation. Le trouble affecte aussi, à d'irrégulières distances, des évolutions périodiques. La terminaison, enfin, est très-variable. Sous l'influence d'une hygiène sévère ou d'une

médication appropriée, beaucoup de pseudo-monomanies légères s'effacent insensiblement. Les autres, naturellement plus rebelles, comptent des cures moins nombreuses; elles restent stationnaires, engendrent le délire systématisé ou se transforment en démences, à moins, chose commune, d'une fin prématurée par le suicide. Dans les faits qui vont suivre sailliront toutes ces circonstances :

Ire Observation. — Nous l'empruntons à notre article sur la pseudomonomanie. C'est celle de ce négociant qui contremande l'expédition d'une caisse de marchandises par suite des craintes qu'on lui avait inspirées sur la solvabilité du destinataire. Sa sérénité habituelle fut immédiatement troublée à la seule perspective du danger couru. Ses distractions devinrent fréquentes. Sitôt qu'il était en repos, il sentait naître en lui une foule de pensées, en partie sinistres, qui l'alarmaient sur sa santé, sa famille, sa fortune. En voyant sa fille unique, âgée de 8 ans, et qu'il chérissait, son envie de la tuer était si forte que, par prudence et à la grande surprise de sa femme, il insista pour qu'elle fût immédiatement placée en pension. Cette rêverie augmentait dans ses nuits sans sommeil. Elle était d'autant plus pénible qu'il en avait pleine conscience et n'osait en confier le secret à personne. Le traitement que je lui prescrivis: bains, laxatifs, sulfate de quinine, lotions réfrigérantes, etc., ramena promptement la sécurité; mais la guérison ne fut définitive qu'au bout de quatre mois. L'année suivante, je le soignai de nouveau, cette fois à domicile, pour des accidents analogues. La pensée du suicide s'offrait fréquemment à travers mille conceptions fugitives et inquiétantes. Tête lourde, front serré. Ayant soupçonné que le séjour prolongé dans une chambre étroite et peu élevée, où du feu était entretenu la nuit comme le jour, devait lui nuire, j'ordonnai qu'on éteignît le feu de bonne heure, qu'on tînt les croisées ouvertes et que le malade fît au dehors une longue promenade avant de se mettre au lit. La crise dura à peine deux mois. Huit années sont écoulées ; je n'ai pas revu le malade.

IIe Observ. — Ce fait est également mentionné dans notre travail. Artiste distingué, M... avait pour maîtresse une femme mariée qu'il avait rendue enceinte. Le mari ayant eu révélation de son déshonneur, une séparation s'ensuivit. M... se crut obligé à une réparation. Il recueillit la malheureuse qu'il avait compromise, vécut conjugalement avec elle, en eut trois enfants, et cette union, à laquelle il ne manquait que la régularité, conquit des amitiés intimes. La bienveillance était telle à leur égard, que plusieurs personnes qui recevaient M... contraignirent sa compagne à accepter leurs invitations. Des déceptions étaient inévitables. M... ne les supporta pas. Son caractère s'assombrit; dans son cerveau en ébullition se croisent de vagues impressions. Assailli de pressentiments sinistres, s'exagérant, à force de scrupules sur des incidents puérils, sa propre déchéance, se voyant hué, déserté, poursuivi, il perd le repos et craint de succomber à des pensées de destruction qui le subjuguent. Il sent bien que cet état est maladif, anormal ; mais les aberrations se produisent sans le concours de la volonté, il n'en est pas maître. Deux mois

de traitement l'avaient notablement amélioré. L'ayant perdu de vue, j'ignore si sa guérison s'est affermie.

III° Observ. — Dans ce cas, les accidents sont dus à une brusque émotion morale. Le malade, type de santé et de force, se rendant le matin chez un ami avec qui il avait dîné la veille, apprend qu'il était mort dans la nuit. Le saisissement le bouleverse, et à partir de ce moment, un nuage se répand sur son cerveau, des appréhensions bizarres, insolites, le jettent dans une pénible désarroi. Son indifférence l'afflige. Sans s'en rendre compte, il a peur de ce qui l'environne. Des idées de mort, de suicide, passent comme des éclairs. Dans un voyage entrepris pour ses affaires industrielles, une panique le ramena précipitamment à son domicile. Nul n'est confident de ses préoccupations. Le récit qu'il m'en fait dans une consultation atteste une pleine conscience. Du reste, ce trouble n'est pas continu. Il disparaît dans l'action commerciale, lors d'une diversion puissante. Très-tourmenté dans certains jours, il conserve dans d'autres son aplomb ordinaire. Seulement les suites l'épouvantent. Il se voit sur la pente de la folie. Le traitement, aidé du régime et d'une ferme raison, calma en quelques mois cette surexcitation mentale qui, depuis, a donné lieu à d'autres atteintes, heureusement passagères.

IV° Observ. — B..., d'une nature timide, un peu apathique, n'a pu faire d'études sérieuses. Il se contente, ayant de la fortune, de jouir en bon propriétaire. Une de ses sœurs, tendrement aimée, tombe lypémaniaque. Elle veut venir chez lui. Le spectacle quotidien d'une telle infirmité est contagieux. B... sent germer en lui des craintes fantastiques. Il se dit qu'il deviendra comme sa sœur, que c'est héréditaire. Son plaisir est la chasse ; dans la solitude de la plaine, ses inquiétudes augmentent ; le vent qui siffle, le bruit du feuillage l'effrayent ; il perd l'appétit et le repos, Tout l'effort de sa raison est nécessaire pour vaincre une indifférence fatale et raffermir des affections qui s'effacent.

C'était à la fin de novembre 1857. Je soigne M. B... pendant 15 jours à Paris, et une diminution notable de la fascination morbide lui permet de retourner dans son domaine pour continuer la cure, consistant en bains, laxatifs, sulfate de quinine, solution de Fowler, et le soir, sirop d'Aubergier. Peu à peu les accidents cèdent, et, le 13 mars suivant, M. B..... m'annonçait, dans une lettre de remercîment, la période de convalescence.

V° Observ. — Mme S..., âgée de 40 ans, vient me consulter en mars 1863. Depuis longtemps en proie à des douleurs abdominales et névralgiques, elle aurait éprouvé, à la suite d'une fausse couche et d'une chute, une irritation congestive : vue sensible, attention difficile, imagination paresseuse. Ces phénomènes s'aggravent, et Mme S..., la tête en ébullition, est assaillie par un torrent d'impressions et d'idées bizarres indéfinissables, et qui la laissent dans l'incertitude et le doute. Dans un moment, elle se figure que ses parents sont en danger ; une autre fois, elle se sent de glace pour eux et ses amis, ou bien elle croit qu'elle est coupable, qu'elle va mourir. Tout cela est fugace et s'éclipse devant une réflexion formelle. Mme S... en apprécie la source et réclame l'assistance

médicale, mais elle n'en conçoit pas moins de vives inquiétudes. C'est l'unique circonstance où je l'aie vue,

VIe Observ. — Une autre dame X..., qui se plaint d'avoir la tête étreinte et la mémoire confuse, accuse un semblable conflit douloureux. La moindre odeur l'agace ; tout objet lui inspire des craintes ; elle se défie des amis auxquels elle est le plus attachée, et s'éloigne du monde, en présence duquel elle tremble sans savoir pourquoi. Sommeil agité. Mme S... a la conscience parfaite de son trouble.

VIIe Observ. — M. B.,., 34 ans, n'a plus, à son dire, ses *idées naturelles* ; il n'en est plus maître depuis longtemps. Ses plus proches, ses meilleurs amis, sa propre personne, lui semblent menacés, coupables ou injustement calomniés et poursuivis. Un couteau, une arme réveillent ses appréhensions ; il songe qu'il peut s'en servir contre lui, qu'il peut les tourner contre les autres. Après qu'il a franchi un passage, il doute l'avoir traversé. L'idée d'empoisonnement lui fait voir le poison dans les mets et les boissons. Tête lourde, point fixe en arrière. Cette susceptibilité étrange a ses rémissions. M. B..., tout en se laissant quelquefois entraîner, ne se méprend pas sur le caractère morbide de ses sensations et de ses idées Aussi, comparant son agitation présente à sa quiétude passée, se considère-t-il comme très-malheureux.

VIIIe Observ. — Mme G..., 29 ans, perd un de ses trois enfants et contracte, par suite de cet événement, une certaine susceptibilité morale. Agacée de peu, elle conçoit sans motif des inquiétudes involontaires. Environ vingt mois après, la mort inopinée d'une personne de sa connaissance exagère cette disposition. La crainte de mourir, qui la poursuit sans cesse, paralyse son initiative et ses résolutions. Prévoir ou remonter la pente des souvenirs nécessite une contention pénible, souvent infructueuse. Comprenant son état, elle désespère de sa guérison. Elle répugne au mouvement, et, bien que commerçante, elle s'acquitte de ses devoirs, serve et compte sans erreur, la machine agit plus que le discernement. Front serré par moments.

IXe Observ. — Mme G..., 43 ans. Consultation avec M. le Saulnier. D'abord inquiétudes indécises se manifestant par intervalles. Deux ans après, aggravation. Aux appréhensions se mêlent des appétences vaniteuses. Mme G... avait voulu et obtenu l'aisance. Cette propension s'exagère. Elle rêve beaux meubles, toilette, force son mari à changer de logement. Pleurs, morosité, idées de se détruire. Mme G... apprécie ses aberrations, qui durent depuis quatre ans.

Xe Observ. — Dans l'hiver, M. L.,. se fatigue et se refroidit en dressant des comptes embrouillés. Une forte douleur en arrière de la tête le prive de sommeil et l'engourdit. Au réveil, il a peine à se recueillir. Ces symptômes disparaissent spontanément. Mais, chaque fois qu'il écrit ou calcule, ils tendent à surgir de nouveau. Un jour, comme il se rasait, étant sous cette obsession morbide, il éprouve une émotion indéfinissable qui s'oppose à l'achèvement de l'opération. Dès lors, épouvanté à la vue d'un rasoir ou d'un instrument tranchant, il a recours à l'office d'un bar-

bier. Là ne s'arrête pas sa pusillanimité : il tremble sans cause ou à propos d'un acte, comme lorsqu'on est *près d'une rivière* ou *au haut d'une maison*. 1/4 lavement de quinine, vésicatoire volant à la nuque, acétate d'ammoniaque, etc., ces moyens combinés avaient, en quinze jours, procuré un soulagement inespéré. Je n'ai plus revu le malade.

Une étroite analogie règne, on le voit, entre les exemples qui précèdent. La tête, plus ou moins, est constamment prise, et si les préoccupations vacillantes, mobiles et quelquefois limitées ne sont pas sans empire, l'intelligence en reconnaît le principe, la raison sait les surmonter. Les faits que nous allons maintenant produire montrent un degré plus prononcé de l'affection, le doute presque vaincu, une résistance moins efficace.

XIe Observ. — M. X..., 50 ans, enclin par tempérament à plonger dans l'avenir, se désole par avance de la mort de son père ; il répète que cet événement le brisera. Une nuit, logé chez sa sœur au retour d'une longue absence, il apprend à l'improviste que son père est tombé en apoplexie. Le mieux s'étant dessiné promptement, X... repart ; mais, trois jours après, une récidive amène la mort. Les scrupules, dès lors, l'assiégent. Tout en avouant la puérilité de ses plaintes, il n'en revient pas moins à ses réflexions sinistres. « *Sans mon absence, mon père serait vivant encore; j'aurais dû ne pas m'éloigner.* »

XIIe Observ. — Mlle d'H..., 24 ans, extérieur distingué, esprit vif, tante aliénée, me consulte en 1860. Quatre ans auparavant, première fascination où dominent des craintes vagues, des idées de suicide, des pensées obscures et quelques désirs érotiques. Ces symptômes se dissipent spontanément en six ou huit semaines. L'attaque nouvelle, datant de deux mois, s'accentue plus fortement. Mlle H... continue ses fonctions d'institutrice, mais elle a de fréquentes distractions. Sa physionomie est morne et anxieuse. Sa pensée saillante, dans ses rêveries, est de se sentir endurcie. D'autrefois, elle se croit condamnée, poursuivie, menacée de l'enfer. Ce qui l'effraye, c'est son indifférence, sa répulsion même pour ceux qu'elle affectionne le plus. Il lui sembla un jour qu'elle cohabitait avec un enfant de cinq ans. Pour cacher ses *ridicules*, Mlle H... fait un voyage d'où elle revient plus tourmentée ; elle projette de travailler à l'écart ; penchant au suicide. Malgré tous ses efforts pour se soustraire à la tyrannie morbide, le terrain de la lutte se resserre ; elle arrive aux limites de la croyance. Quinze jours après, sa situation n'avait point changé. J'ai su depuis qu'on avait dû la placer dans un asile.

XIIIe Observ. — Mme G..., 55 ans, quoique de raison correcte, a un faible : c'est de concevoir des scrupules chimériques. On ne saurait traiter de matières religieuses sans qu'elle se trouble involontairement. Elle suspecte ses pensées et ses actions les plus innocentes. Il n'en paraît rien dans la société : la distraction fait évanouir les fantômes. Depuis deux mois surtout, lors de ma consultation, cette tendance, à la suite d'un

cauchemar où le diable l'étranglait, avait pris un sérieux empire. De sang-froid elle juge les phénomènes, sous l'influence morbide elle ne résiste pas toujours ; elle dit que Dieu la punit, qu'elle a volé, nui par ses paroles ; elle se confesse, asperge son lit d'eau bénite pour conjurer le diable. Par moments, bourdonnements d'oreille, tête en feu.

XIV[e] OBSERV. — M[me] X..., 42 ans. Le vingt-quatrième jour après un quatrième accouchement, sang montant à la tête et aux oreilles; craintes de mort et de folie qui persistent malgré les soins et plusieurs voyages ; rigidité générale des membres. Deux ans après, accouchée de nouveau, elle est, le troisième jour, contrariée par une personne antipathique, dont le souvenir désagréable s'offre ensuite fréquemment au milieu d'une surexcitation vague. Pensées bizarres, mobiles, pleurs involontaires. Calme momentané à Néris, attribué à un commencement de grossesse qu'on soupçonne s'être évanoui par une perte. Depuis, exacerbation des inquiétudes que provoquent les moindres sensations extérieures. Pour traverser la rue, faire une acquisition, il faut qu'on l'accompagne. Elle recompte l'argent, oubliant ses calculs ; peur des voitures, de la paralysie, etc. Du reste, la vue faiblit, un embarras pénible existe dans la région frontale, et la marche est peu assurée.

M[me] X... trace de ces péripéties, qu'elle analyse minutieusement, un tableau très-lucide.

XV[e] OBSERV. — Pendant l'allaitement d'un second enfant (6 semaines), M[me] P... éprouve tout à coup l'envie de tuer le pauvre petit, de lui crever les yeux. La vue d'un couteau rend ce besoin impératif. L'enfant est écarté, et, bien qu'elle le désire et l'adore, sa présence provoque la même aversion. Le cercle de ses antipathies grandit; il s'étend à sa fille, aux enfants des autres. Elle fait éloigner d'elle les instruments dangereux, car n'étant pas actuellement portée à s'en servir, elle craint que cette pensée ne lui vienne.

Son médecin, longtemps, est son seul confident; elle finit par informer sa famille. Seulement l'appréhension de la mort fait diversion aux autres tendances. Dans le monde, elle est gênée ; elle n'ose rester seule, ne va point à l'église sans sa fille de peur de se trouver mal. Ce trouble, qui date de plus de douze ans, a plutôt diminué qu'augmenté. Elle s'en chagrine toujours, mais elle le maîtrise. Elle aime tendrement son fils, et ne songe plus à lui faire du mal. Céphalalgie rare; l'affection semble subordonnée à des accidents gastralgiques et utérins.

XVI[e] OBSERV. — M[lle] S..., 36 ans, ambitionne l'aisance. Elle est frappée de la mort d'une personne avec laquelle elle résidait depuis son enfance, et devient sujette à d'étranges rêveries dont elle se préoccupe, tout en les appréciant. Un jour il lui prend l'idée qu'on veut la mettre dans un tonneau ; une autre fois, allant avec une camarade voir une amie au Panthéon, elle recule, craignant qu'on ne la mène à la Salpêtrière. Elle a le cauchemar du poison et ne mange parfois qu'avec défiance. Le bruit l'importune et lui est suspect ; elle veut qu'on parle à voix basse pour éluder l'espionnage. La douleur d'autrui aggrave la sienne. Sa maladie est son excuse. Migraines, tête comme vide.

XVII[e] Observ. — M[me] H..., 34 ans, riche nature, éprouve, dès une deuxième couche, de vagues préoccupations, qui se dessinent surtout après un troisième accouchement, par la nouvelle de la mort d'une amie. Dans sa tête engourdie et comprimée, les idées bizarres se pressent en foule; elle ne rêve que catastrophes pour son mari, ses enfants, sa famille, pour elle-même; un voile s'étend sur son intelligence, elle court à la folie. A une clairvoyance presque surnaturelle a succédé une nuit profonde; elle se cherche et ne se trouve plus. Malgré des traitements scrupuleusement suivis, elle n'a obtenu aucun soulagement. Sa vie est un supplice, elle s'en fût délivrée si elle n'eût songé à son mari, à ses enfants, qu'elle chérit. En vain on l'exhorte à des efforts, les idées s'imposent, la paralysent, tuent ses affections. Elle a jusqu'ici suffi à son commerce; l'oppression est souvent si forte que, pour s'en distraire, elle est obligée de sortir. Rien de plus poignant que d'entendre de sa bouche le récit de tourments qui vont progressant depuis douze années.

XVIII[e] Observ. — Le fait de M[me] L... présente une particularité curieuse : elle s'arrache au menton un long poil, qui repousse contre son attente. Depuis lors elle n'a plus de contenance dans le monde; elle s'imagine que toute sa personne est modifiée, que sa figure saillit, que ses yeux sortent des orbites, qu'elle doit mourir. Elle sait que ce sont des chimères, elle le confesse, elle recherche la guérison; néanmoins elle ne peut s'empêcher d'en subir l'influence.

XIX[e] Observ. — M[me] P..., 44 ans, a des habitudes religieuses. Elle change de confesseur; la contrariété fait germer des inquiétudes, qui, à la mort d'un de ses enfants, acquièrent des proportions considérables. Les scrupules foisonnent, ses confessions ont été mauvaises, elle n'a pas fait son devoir vis-à-vis de ses enfants, le médecin a été appelé trop tard, on n'a pas pris les précautions nécessaires dans l'administration des remèdes. Parfois elle obéit à l'incitation anormale; dans d'autres moments, elle la combat, car elle en apprécie la source suspecte. Pour prévenir la folie, qu'elle croit imminente. elle veut aller dans une maison de santé. « Sa tête, dit-elle, est entreprise; le mal la pousse. »

XX[e] Observ. — Chez M[lle] D..., 30 ans, les rêves sont variables et sinistres. Elle a aussi des scrupules; son cœur est glacé, son imagination salie par des obsessions obscènes qu'elle repousse; elle conçoit contre elle, contre autrui de coupables projets; tête embrouillée. Certains jours sont calmes, d'autres désastreux; elle désespère de sa guérison. On l'engage à lutter; sa haute raison s'y use; les mauvaises impressions arrivent d'elles-mêmes. Cet état dure depuis des années avec des intensités et des rémissions alternatives. Actuellement, la santé morale est meilleure.

XXI[e] Observ. — Deux étudiants, MM. Édouard Fortin et Hurel, présentent à ma consultation un ex-séminariste en proie ainsi à des terreurs involontaires, d'autant plus douloureuses qu'il leur oppose une fermeté très-éclairée. Tout le contriste et l'effraye. On remuait dernièrement un étui contenant des épingles; il hésite à prendre son café, craignant qu'il n'y en ait dedans. Les idées de mort et de suicide sont fréquentes. Par exception, dans ses rêveries, il sourit à des perspectives moins désolantes.

XXII° Observ. — Mme T... s'était scandalisée de violences exercées par une voisine sur son enfant. Celle-ci l'apprend et lui fait une scène. L'impression fut si profonde que Mme T... perd le repos et se nourrit d'alarmes. Son front est serré, son cerveau bouillonne. Un crime est commis dans les environs, elle craint qu'on le lui impute; teinte sombre, idées et tentatives de suicide. Raison correcte, même à l'égard de sa maladie. L'équilibre se rétablit en quelques mois.

XXIII° Observ. — Neuf ans se sont écoulés depuis que Mme B... commença à éprouver les impressions qui font le malheur de sa vie. L'agitation de son cerveau en feu ne lui suggère que des idées malfaisantes. Elle en trace le tableau lamentable avec une énergie désespérée. Aversion pour un mari excellent qu'elle adore, idée d'incendier, de se précipiter, quand elle est aux lieux, dans la lunette. Ses efforts sont à bout. Elle n'ose se présenter nulle part, tant elle se sent ridicule. Elle a dû quitter le travail extérieur; elle s'occupe chez elle, mais que de distractions! Quand le flot surgit, impossible de le prévenir.

XXIV° Observ. — Nous soignons une dame morose depuis dix ans et sujette à des paroxysmes périodiques dont la physionomie offre un mélange de torpeur et d'excitation. Tête pesante, front brûlant, tempes serrées. La solitude lui plaît; aversions inexplicables, désirs érotiques remplacés par une froideur insolite. Occasionnellement, elle rêve de fantastiques projets. Même dans ses plus fortes exacerbations, Mme X... se contient devant les étrangers. Épouvantée des suites que peut avoir son affection, elle se traite pourtant assez inégalement par défaut de confiance dans le succès. Apaisement relatif depuis un an.

Il est remarquable que tous ces malades, moins un, ont été soignés chez eux. La loi d'isolement n'est pas absolue. Esquirol, dans un cas, l'avait compris. C'est que le patient, déprimé par le sentiment de son état, se révolte rarement contre ceux qui l'entourent, qu'il souhaite les soins médicaux, s'y prête, et qu'il redoute l'éclat de son infirmité. Cependant l'énergie des plaintes et le péril des penchants peuvent contraindre à une dérogation, comme il est finalement arrivé, en outre des cas précités, à une de nos clientes, Mme X..., qui, se voyant folle, et effrayée du péril, se lamentait sans cesse, insistait sur les progrès du mal et menaçait ouvertement d'en finir avec une existence intolérable.

Le triage des observations des auteurs nous eût certainement fourni des exemples. Nous en avons lu dans Esquirol, Brierre de Boismont, Loiseau, Belhomme, les *Annales médico-psychologiques.* Peut-être accomplirons-nous cette tâche plus tard. On pourrait surtout grossir le contingent avec la folie hystérique et épileptique. Le séminariste cité dans notre article, et qui fut condamné pour avoir transpercé le cou d'un camarade endormi, était soupçonné d'avoir eu des accès de mal caduc. Il est, d'ailleurs, une preuve du caractère variable des fascina-

tions, de la concurrence que leur fait l'état sain et de l'aveugle automatisme des déterminations maladives. Nul ne s'était aperçu de son trouble, si ce n'est le directeur, à qui il s'en était ouvert; ses rêves étaient tantôt érotiques, religieux ou tournés vers l'ambition, la polémique, etc. Sa tentative d'assassinat, enfin, avait été accomplie sans conscience. L'événement seul a pu le dégriser...

THÉRAPEUTIQUE.

RAPPORTS ET SORTIES DES ALIÉNÉS,

Par M. le Dr P. BERTHIER,
Médecin en chef des asiles d'aliénés de Bourg (Ain).

« On ne sait pas oublier qu'il est des règles à observer dans la convalescence de l'intelligence comme dans celle des autres fonctions, et de même qu'on donne à un estomac qui commence à se rétablir les aliments les plus légers et en petite quantité, de même aussi, il faut ménager le cerveau en voie de guérison.
« GEORGET. »
(*De la folie*, page 292.)

I.—Le vulgaire ignorant accorde peu d'importance, le public instruit un rôle accessoire aux relations de l'aliéné. Pour le premier, ce sont des moyens de distraction; pour les seconds, des mesures disciplinaires. Intervention grave, la rupture de l'isolement curatif, quel que soit son mode, utile ou dangereux, rarement inoffensif, constitue comme le travail, l'encellulement, l'intimidation, un agent thérapeutique dont l'expérience use à bon escient. Le monde se trompe non-seulement sur son influence, mais sur sa nature. Pour qui ne connaît pas la médecine mentale, c'est affaire de sentiment. Hérésie! S'il revendique à bon droit sa part dans le traitement de la folie, le cœur doit toujours s'inspirer de l'art. Le chirurgien coupe à regret un membre afin de sauver le corps; l'aliéniste sait, au besoin, fermer l'oreille à la pitié pour écouter la voix de la raison. Son but est la cure ou le soulagement. Veut-il l'atteindre, il invoque les moindres ressources, froissassent-elles les habitudes, répugnassent-elles aux mœurs. Trop de bonté est faiblesse; nous devons demeurer forts.

Nous constituons-nous les avocats de nos malades? on refuse de nous entendre. Comment serions-nous compris d'esprits prévenus ou inexperts, ne voyant dans leurs parents ou amis que des bras inutiles, de pauvres captifs? Mon mari me manque, dit l'une. Je ne puis me pas-

ser de ma fille, s'écrie un autre. Nous ne nous suffisons plus, dira un troisième. Le chagrin de la solitude va le tuer, ajoutera un quatrième. Ma présence le guérira, prétend un dernier. Et ainsi de tous ceux qui nous abordent. Ce sont alors des conseils, des récriminations, des avertissements, des menaces. Nous devenons l'écolier auquel on dicte une leçon. Où auraient-ils appris, en effet, que les rapports du malade et de la société ont changé ; que ses sentiments ont été pervertis, ses jugements faussés, et que les procédés les plus affectueux peuvent porter des fruits amers ou funestes, étant envisagés à travers le prisme du délire. Rien de plus pénible pour le médecin que ces plaidoyers sempiternels, où sa fermeté, mise à rude épreuve, fléchit trop souvent devant les instances des parents ou amis, qui, pour satisfaire à une aveugle tendresse, ne craindraient pas de voir empirer la position de ceux qu'ils chérissent.

Donc, préjugés, erreurs, préventions conspirent ensemble contre le salut de nos clients. A nous de les sauvegarder en signalant le péril, en faisant luire aux yeux la vérité. La question à débattre n'est pas celle de l'internement. Celle-ci, par ordre chronologique, Esquirol l'a développée (1), M. Lachaise esquissée (2), M. Morel bien établie (3), je l'ai longuement commentée (4), M. Casimir Pinel savamment traitée (5). Il s'agit non de la séquestration en elle-même, mais des secousses morales qui la rompent momentanément par une *visite*, une *lettre*, une *sortie*. J'emploierai la méthode de Bacon : faits, inductions et principes, pour mieux convaincre les intelligences réfractaires ou incompétentes.

II. — La cessation de l'isolement est absolue ou relative. Dans ce cas, ce n'est qu'une interruption. En règle générale, celle-ci ne doit avoir lieu que pour exciter la sensibilité morale, la réveiller, ou, par un choc, ramener l'équilibre. Un mélancolique, absorbé par des convictions erronées, oublie l'univers. Il est bon de le rappeler parfois au souvenir de ceux qui lui étaient attachés.

« Mme H... a vingt-six ans et se montre indifférente à tout. Au bout d'un mois d'amélioration on écrit à sa famille de venir la voir, et depuis les progrès de la convalescence ne se sont pas démentis. » (*Étude de médecine mentale*, citée p. 22.)

(1) Mémoire sur l'isolement, 1832.
(2) De l'isolement, *Gazette des hôpitaux*, 1845.
(3) De l'isolement, 1851.
(4) Première étude de médecine mentale. De l'isolement, 1857.
(5) *Journal de médecine mentale*. De l'isolement, 1861.

« Mlle B..., âgée de dix-huit ans, a des penchants suicides ; rien ne la distrait. On lui procure la visite de sa mère ; elle renaît à l'espérance et guérit. » (*Op. cit.*)

Dans certaines circonstances, où il faut combattre des illusions, ce secours est souvent efficace :

« Adèle, âgée de vingt-deux ans, est en proie à une lypémanie suicide, entretenue par l'idée que tout va périr et que ses parents sont morts. La vue d'une tante opère une dérivation ; elle apprend avec joie que ses parents se portent bien, et va mieux dès ce moment. » (Baume, *De la guérison des maladies mentales*, 1854, p. 8.)

« Un jour, raconte Guislain, j'obtins un résultat inespéré. Une femme, mère de neuf enfants, était dans un violent désespoir, les croyant perdus. Je les fis venir et placer en ligne dans le parloir. La malade entre ; une scène émouvante s'ensuit. La situation change, plus de délire. Deux mois après, elle retourna chez elle. « (*Phrénopathies*, extrait de la 28e leçon, p. 67.)

Un maniaque, en voie de chronicité, s'engourdit dans l'apathie et l'insouciance ; il va devenir dément. De temps en temps, mettez-le en contact avec son père, son fils, son époux, ses amis. Ainsi pour le stupide, dont l'état morbide persiste au delà de plusieurs mois.

« La jeune V..., en traitement à la Madeleine, à Bourg, menaçait de tomber dans l'incurabilité, en dépit de nos longs efforts. Elle commençait à gâter, perdait l'initiative et toute retenue. Sur nos instances, ses père et mère la visitent. A partir de ce moment, elle devient propre, soigneuse et s'occupe. Elle a quitté l'établissement. »

Opportune et bien ménagée, une visite allége la souffrance, ramène l'appétit, procure le sommeil. La sérénité de la physionomie, l'incarnat du visage, l'animation du regard en prouvent la salutaire influence. On remarque également plus de docilité, un meilleur travail. Le convalescent ressemble à une personne dont les sens délicats et impressionnables se réhabituent peu à peu à l'exercice. A l'instar de l'estomac, que l'on remonte insensiblement avec des aliments légers et en petite quantité, il faut éviter au cerveau qui se rasseoit ou se raffermit des émotions vives. En thèse générale, les visites, surtout s'il y a de l'agitation, sont contre-indiquées au début et dans les phases ascendantes de l'aliénation mentale. Ce remède sera d'autant plus profitable qu'il aura été plus désiré et que, stimulant ou perturbateur, il servira de levier à une passion, d'appât à l'obéissance. Encore une transition est-elle nécessaire et convient-il, ainsi que le prescrit Guislain, pour ne pas s'exposer aux chances d'une aggravation délirante, de préluder plus

ou moins à l'avance aux premières entrevues, en sondant l'aliéné, en lui montrant en perspective les bonnes intentions de ses proches ou de ses amis, en favorisant entre eux et lui des correspondances écrites affectueuses. L'abstention devrait être sévèrement observée si l'on avait affaire à ces natures profondément ulcérées, qui, prenant tout le monde en grippe, n'ont que des paroles acerbes et accusatrices.

« Une dame Bernard, lypémaniaque de ce genre, était à Bourg depuis plus de deux mois. Son mari, aveuglé par son amour, s'obstina à conférer avec elle. A dater de ce moment, le délire reprit une intensité nouvelle. Quinze ans après elle mourut, sans avoir jamais recouvré ni repos, ni lucidité. »

Plus fréquents qu'on n'imagine, ces exemples se font remarquer tantôt par une surexcitation violente, d'autres fois par une effervescence insolite de sentiments. A notre asile Saint-Georges, trois suicides ont eu lieu après des visites effectuées contre mon avis. A Auxerre, pendant mon internat, j'avais déjà été témoin, dans des circonstances analogues, de trois suicides et de deux aggravations mortelles. Pinel, étant à Bicêtre, constata plusieurs cas d'incurabilité consécutifs à des communications inconsidérées. (*Traité médico-philosophique*, 2e édition, p. 272, 274, 275, 398.) Il cite, entre autres, une femme jetée dans un deuil irrémédiable pour avoir aperçu une de ses filles dont les mœurs dépravées lui avaient toujours inspiré de l'aversion.

Dans ces accidents, une part doit être faite au mode de la visite. Il y a des attitudes et des entretiens qui, au lieu d'apaiser, exaspèrent. De là, la nécessité de n'admettre qne des visiteurs prudents, capables de suivre les recommandations médicales et de s'assurer, par la vigilance exacte de surveillants présents à l'entrevue, que ni leurs conseils, ni leur langage ne peuvent nuire.

Il est, en effet, des personnes, simples et crédules qui, prenant au sérieux les plaintes des malades, s'émeuvent au récit de leurs griefs imaginaires, croient les soulager en leur donnant de funestes conseils, et, là où des parents clairvoyants et réservés useraient de leur ascendant pour les rendre dociles et confiants, coopérant ainsi avec le médecin, ne savent que leur tenir des discours provoquants. Quelques-uns mêmes sont assez malavisés pour, cédant à de capricieux désirs, leur procurer des instruments dangereux.

Une question est fort controversée : Doit-on, dans les asiles consacrés à l'aliénation, autoriser les visites des étrangers, des simples curieux? On conçoit, dans les maisons privées, les convenances qui commandent sous ce rapport l'abstention. Il y a des placements que le public

ignore, et dont la découverte constituerait une sorte de violation du secret. Cet inconvénient, peu grave, d'ailleurs, dans les asiles publics, a moins de réalité que d'apparence ; car, pour la plupart, les visiteurs ne s'informent ni du nom ni de la qualité des malades, qu'ils n'ont point d'intérêt à connaître. Mais on argumente de l'impression que ceux-ci en éprouvent, de la surexcitation des uns, de l'humiliation des autres, inquiets de se sentir l'objet d'une attention blessante ou d'une ironie déplacée. L'expérience n'a pas donné la même conviction à tout le monde. Certains aliénistes trouvent à ces visites générales, faites surtout avec les chefs de service, un côté avantageux : elles rompent la monotonie de l'existence. Sans nier ce résultat, nous pensons, pour notre compte, que de telles communications motivent une grande discrétion.

III. — L'interruption de l'*asilement* débute par la correspondance avec le dehors. C'est encore un moyen très-propre à entretenir les affections ou à les raviver. Pour cela, son emploi exige d'extrêmes ménagements. Car, s'il opère d'heureuses modifications, il peut aussi occasionner un préjudice irréparable. Dans le premier cas, la torpeur s'évanouit, les sentiments et les désirs renaissent et l'ardeur se relève avec l'espérance et la fermeté. Au médecin de régler ces communications d'après l'opportunité et au point de vue de la fréquence.

Nous trouvons, dans les *Études médico-psychologiques*, de M. Renaudin, l'observation suivante :

« K..., âgé de vingt-deux ans, devient maniaque et tombe dans un automatisme qui n'exclut pas l'hallucination. Amené à Maréville en 1845, il ne tarde pas à être considéré comme gâteux. En 1848, sa situation était pire. Tout semblait perdu, lorsque le docteur Morel annonce inopinément au dément la mort de son père. K... ne répond rien, verse des larmes et demande le lendemain une messe pour le défunt. Deux jours après il écrit à son beau-frère, le réclame, le reçoit, et il quitte bientôt l'asile. »

Un exemple de Ph. Pinel forme la contre-partie :

« Une femme qui était calme et raisonnable depuis plus d'un mois, reçoit furtivement, dans un paquet de linge, une lettre d'un de ses parents qui l'attriste. Le sommeil se perd, l'agitation augmente, un délire furieux se déclare, et il s'est passé près de six mois avant qu'on ait pu remarquer un changement favorable. »

Ce fait montre la nécessité où nous sommes de prendre connaissance des écrits de nos pensionnaires et des lettres à eux adressées. Celles-ci contiennent souvent des détails qu'il n'est pas toujours bon de

mettre sous leurs yeux, soit qu'elles expriment une tendresse exagérée, des promesses imprudentes ou que des récriminations de famille, sinon des reproches personnels, s'y soient glissés maladroitement. Leurs écrits sont, d'un autre côté, des témoins parlants et sûrs de leur état mental, même physique. Outre la forme des caractères et leur arrangement, qui varient dans la manie, la démence, la paralysie générale, la monomanie, etc., ces documents décèlent maintes fois la nature d'une affection latente ou dissimulée, la tournure d'esprit, les idées, les intentions. M. David Skae raconte, dans son quatre-vingtième rapport annuel de l'asile d'Édimbourg, qu'il a découvert par une lettre les projets d'assassinat d'un détenu sur sa personne.

La révélation de certains penchants permet de diriger la cure dans un sens peut-être oublié ; car il en est beaucoup qui, farouches, soupçonneux, fourbes, cachent habilement leurs vices. Plusieurs, très-logiques dans leurs propos, se trahissent par leur plume. Enfin, avantage qui n'est pas sans prix au point de vue médico-légal et de la dignité professionnelle, les écrits des aliénés attestent publiquement le cas que nous faisons de la liberté individuelle, la facilité qu'ont nos pupilles de s'adresser à l'autorité. Récemment je fus accusé d'avoir détruit un monceau de paperasses que m'avait confié pour la poste un prêtre atteint de monomanie raisonnante. Jamais, depuis seize ans, pareille inculpation ne m'avait effleuré. Pour échapper à ce désagrément, je me suis demandé si, à l'avenir, je ne devrais pas, indistinctement, faire parvenir à leur destination toutes les lettres qui me seront remises.

Sur ce point, assez grave, il n'y a pas de jurisprudence précise. La loi, impérative, ouvre aux réclamations de l'aliéné une latitude qui, si la pratique n'en restreignait les limites, rendrait par l'abus tout traitement et toute discipline impossibles. Il faudrait, pour certains aliénés, un bureau en permanence. Si on les laissait faire, ils écriraient cent lettres par jour. Qu'adviendrait-il si le chef de l'État, les ministres, les préfets et les magistrats étaient assaillis à toute heure de papiers incohérents, de notes récriminatoires venant de tous les asiles ? Cependant la faculté que l'usage nous octroie de modérer l'élan de ces malades pleins d'injures et de fiel n'est pas sans inconvénient et pourrait, le cas échéant, nous attirer des affaires judiciaires. La question vaut, certes, d'être examinée, et je pense qu'il conviendrait qu'on s'appliquât à déterminer les règles à suivre dans ces circonstances délicates.

En Écosse, toute lettre est envoyée à son destinataire, sinon conservée en dépôt avec annotation motivée, et plus tard soumise à un con-

seil (1). Peut-être ferions-nous bien d'imiter cette coutume. C'est une remarque que je livre à l'appréciation de mes confrères.

Quelques aliénés ont un besoin impérieux de retraite et de silence, qui les condamne à ne jamais entendre parler des leurs. Une de nos femmes ne peut recevoir des nouvelles de sa famille ou de son pays sans éprouver une émotion telle, qu'elle reste dans l'impuissance de se mouvoir pendant plusieurs jours.

IV. — La cessation absolue de l'isolement curatif — par l'élargissement — de l'accord unanime des hommes compétents, n'a pas une moindre importance que son interruption. Tous sont d'avis qu'une extrême prudence et un tact exquis sont indispensables au praticien pour se prononcer à cet égard :

« Le médecin assume une grave responsabilité quand, sur un calme apparent, il conclut à la possibilité d'un retour dans la famille, où se trouvent réunies les causes qui rendront au délire toute son intensité. C'est en ne résistant pas assez aux instances des parents qu'on prépare ces retours. » (Renaudin, *Études médico-psychologiques.*)

« Il n'appartient qu'au praticien consommé de bien discerner les situations où il faut accorder la liberté à ses patients afin de prévenir des maux irréparables. » (Guislain, *Phrénopathies*, t. III, p. 210.)

« L'observation la plus répétée apprend que lorsque les parents de l'aliéné s'empressent de le retirer avant que la convalescence soit confirmée, malgré les bons avis qu'on leur donne, il arrive le plus souvent une récidive. » (Pinel, *Traité médico-phil.*, p. 396.)

« L'époque à laquelle l'isolement doit cesser n'est pas facile à déterminer ; il faut un tact bien exercé pour ne pas se laisser abuser. Il est d'expérience que la prolongation de l'isolement a des conséquences moins dangereuses que sa cessation prématurée. » (Esquirol, t. Ier, p. 130.)

La mort et l'incurabilité sont trop fréquemment, en effet, le résultat d'une libération hâtive. Si cette assertion semble exagérée, on se convaincra de sa vérité en parcourant nos statistiques, en consultant nos collègues. Le mémoire que j'ai publié sur l'isolément en contient notamment des preuves irrécusables. Sur huit aliénées ainsi rendues trop tôt à leurs familles, quatre se sont tuées et trois sont devenues incurables. (Page 50 et suiv.)

Tant qu'un aliéné, inconscient de sa position, présente de la bizar-

(1) Lisez : *Annual report of the royal Edimburg asylum for the insane*, 1863, page 22. (*Op. cit.*)

rerie dans sa physionomie et ses gestes, qu'il ne reconnaît pas les soins qu'on lui prodigue, qu'il n'apprécie pas les motifs de sa séquestration, qu'il murmure contre sa détention et ses auteurs, qu'il n'est pas calme, docile, laborieux ; qu'il reçoit mal ou peu convenablement ses proches, qu'il se plaint injustement de son hospitalité, qu'il n'éprouve pas le désir de reprendre la direction de son ménage ou de ses affaires, sa place au toit domestique ou paternel..., ne signez pas l'exeat! Êtes-vous dans le doute ? Sondez le terrain par des visites, des lettres, des excursions, des voyages, un congé. Selon que l'essai réussira, accordez ou ajournez l'autorisation. Cette règle s'applique rigoureusement aux folies érotiques, libidineuses, destructives, intermittentes.

Naturellement, la guérison doit décider de la sortie. Pour celle-ci, néanmoins, toutes les époques de l'année ne conviennent pas également. Les températures extrêmes, les solstices, les équinoxes sont les moins favorables. Si l'on était maître du choix, on préférerait les commencements, soit de l'été, soit de l'automne, juin ou septembre, principalement pour les indigents, qui ne seraient pas exposés aux privations et aux frimats, si contraires aux tempéraments nerveux.

Mais, dira-t-on, pourquoi insister toujours sur les inconvénients des sorties, jamais sur leurs avantages? Les uns et les autres ont droit à une sérieuse attention. Je ne vois pas, pour mon compte, ce qui s'opposerait à ce que certains aliénés inoffensifs, ayant vieilli dans les asiles et n'exigeant que des soins, obtinssent des sorties momentanées ; que d'autres, dont l'affection invétérée est entrecoupée par des intervalles lucides considérables, passassent ces périodes paisibles au sein du foyer domestique. Ce serait pour eux un bienfait, pour leurs parents une consolation dont il serait injuste de les priver, dès qu'on n'aurait point à craindre de nuire. Nous pensons que le risque d'une absence temporaire pourrait encore être tenté dans ces manies anciennes où toute lueur de raison n'étant pas effacée, la séquestration, gravement sentie, est l'objet des plaintes les plus amères.

Dans la mélancolie qui se perpétue en dépit des traitements, le retour au foyer natal a quelquefois réussi. Une de nos jeunes pensionnaires, qui se disait *morte, sans cœur*, ayant été mise en liberté, ce ne fut par sans étonnement que je la revis, un an après, venir à moi, me saluer, me remercier. Sa santé était parfaitement rétablie.

Dans la stupeur, bien que le sujet paraisse apathique, immobilisé, sans aucune prise; dans la nostalgie, où jette parfois le souvenir du pays, à moins que l'agitation ou quelque péril n'y fasse obstacle, ces conditions peuvent être l'occasion de charitables épreuves.

Avouons-le, toutefois, ces faveurs ne peuvent être qu'exceptionnelles. La plupart des insensés sont voués malheureusement à un confinement indéfini. Nous ne l'avons que trop souvent vérifié. La tutelle d'un asile est pour eux indispensable. On en voit qui, pendant des années entières, y conservent l'apparence de la raison. A peine en ont-ils franchi le seuil, ils rechutent. Maniaques ou mélancoliques, l'air seul de l'indépendance les enivre. Combien à qui, itérativement, nous avons ainsi ouvert la porte, et qui, chaque fois, nous sont revenus au bout d'une ou de deux semaines ?

Une de nos aliénées, objet d'une longue temporisation, n'a pu demeurer deux jours en liberté. Je me rappellerai toujours cette femme de Châlons, que sa sœur vint avec colère me réclamer en 1841, et que le procureur impérial licencia d'office. Elle était tranquille depuis quatre ans ; huit jours ne se passèrent pas qu'elle revint en proie à un délire aigu dont elle est encore atteinte.

En définitive, il y a des aliénés dont l'éloignement prolongé de la famille aggrave la position ; d'autres qu'il guérit ou améliore. Pour un grand nombre, la relaxation est dangereuse, expressément défendue. Les essais les plus fructueux s'opèrent dans la classe aisée. Soins, égards, conseils, distractions, tout vient en aide au médecin, à condition que longtemps encore ses prescriptions soient ponctuellement suivies. Généralement, et en cas de doute, il y a plus de chances de succès dans l'abstention, l'atermoiement, le retard que dans une précipitation hasardée. L'expérience apprend que l'aliéniste ne doit jamais jouer à quitte ou double, et que ses déterminations doivent s'appuyer sur une somme supérieure de probabilités. On exercera la patience du malade par des promesses ou par les encouragements des camarades ; on usera, pour ajourner, de stratagèmes, jusqu'à ce qu'on soit à peu près sûr de la réussite. Ses réclamations seront d'ailleurs accueillies avec la plus grande réserve, car il incline aisément à se croire victime de l'arbitraire et de l'illégalité.

En résumé, les relations de l'aliéné avec son entourage ont une influence capitale sur la marche du traitement, que l'isolement s'effectue dans un asile spécial ou dans une maison particulière.

L'interruption de cette mesure — par une correspondance verbale, manuscrite ou par une sortie — est une circonstance grave, pouvant servir, au besoin, d'agent curateur.

On doit en user avec prudence et après mûre réflexion, car des lettres, des entrevues, des promenades ont compromis la médication et provoqué des attaques, des suicides, la mort, la démence.

Aucune lettre ne doit être reçue ni envoyée sans avoir été lue par le médecin, qui y puise des renseignements précieux. Les visites de curiosité, avantageuses à certains égards, ne doivent cependant être tolérées qu'avec sobriété.

Les visites d'affection auront toujours lieu, à moins de prescriptions individuelles, en présence d'un serviteur ou d'un employé expérimenté.

La sortie définitive ne sera autorisée qu'après épreuves multipliées et un laps de temps variable, selon les sujets, entre quelques mois et une année.

ASILES.

DU MÉDECIN ET DU DIRECTEUR. — DE L'UTILITÉ DES ÉCOLES ET DES RÉUNIONS POUR LE TRAITEMENT DES ALIÉNÉS,

Par M. FALRET,
Médecin en chef des aliénées à la Salpêtrière.

SUITE ET FIN (1).

§ II. — *De l'utilité des écoles et des réunions pour le traitement des aliénés.*

Pour apprécier convenablement les avantages que présentent les écoles et les réunions dans le traitement des aliénés, rappelons brièvement les principes qui nous dirigent le plus généralement et avec le plus de succès dans les soins que réclament ces infortunés.

Si nous trouvons que les écoles et les réunions constituent de nouvelles manières d'appliquer ces principes avec fruit, leur utilité sera démontrée incontestable. Il ne restera plus qu'à rechercher la mesure de leur importance, soit absolue, soit relative.

Voyons d'abord quels sont les principes les plus généraux et les plus précieux appliqués au traitement des maladies mentales. Parmi ces principes, le premier sous tous les rapports, c'est l'*isolement*.

Eh bien, que fait-on en isolant un aliéné? Quel résultat désire-t-on produire? On désire le soustraire aux causes de toute espèce qui ont pu donner naissance à sa maladie, à l'influence des localités, des objets et des personnes qui ont pu provoquer ou qui fomentent le délire; en un mot, on veut l'éloigner de toutes les circonstances extérieures qui peuvent agir sur lui d'une manière défavorable. Mais si c'est là un grand pas fait pour la guérison de ces malades, est-ce tout ce que peut la science pour les guérir? Faut-il, une fois que le malade est

(1) Voyez numéro de septembre, page 322.

soustrait aux influences extérieures défavorables, le laisser complétement à lui-même, sans chercher à calmer son excitation, son exaltation, sans s'occuper à détruire la fixité de ses préoccupations maladives? Évidemment non. Il ne faut pas se borner à éloigner les causes qui peuvent fomenter le délire, il faut le combattre lui-même, et dans ce but, l'expérience ne reconnaît pas de moyen plus efficace que de fixer l'attention des uns sur les objets les plus capables de les captiver, et de faire diversion aux idées fixes des autres, en mettant sans cesse sous leurs yeux des objets étrangers à leur délire, et en ayant soin de diriger tellement leur attention sur toute sorte d'occupations, qu'ils soient dans l'impossibilité de songer au sujet de leur maladie.

Ce principe, *la diversion au délire*, est certainement le moyen de traitement le plus efficace des maladies mentales. Il a de plus l'immense avantage d'être applicable à tous les aliénés, avantage considérable et surtout précieux dans les grands centres de population d'aliénés.

Examinons donc si les écoles et les réunions sont d'heureuses applications d'un principe aussi fécond.

En faisant apprendre aux aliénés la lecture, l'écriture, le calcul, le dessin, la musique, des morceaux de poésie choisis dans nos meilleurs auteurs, que fait-on sinon fixer leur attention d'une manière prolongée, constante, sur des objets étrangers à leur délire, au lieu de laisser les uns en proie à l'excitation qui les domine, à la succession rapide et irrégulière de leurs pensées délirantes, et les autres à la fixité de leurs préoccupations maladives? Quel autre moyen peut remplir ce double but d'une manière aussi complète et aussi généralement applicable? Sans doute, les travaux manuels, les promenades ont les mêmes avantages; aussi les regardons-nous comme très-utiles pour le traitement et comme un excellent moyen de diversion; mais si ces moyens étaient seuls employés, si l'on n'y joignait pas les occupations intellectuelles qui se rencontrent dans les écoles, on n'atteindrait qu'à moitié le but que l'on se propose.

Une fois le principe de diversion admis, une fois la nécessité d'occuper les aliénés bien reconnue, on doit évidemment chercher tous les moyens d'appliquer ce principe. Or, quel moyen est plus conforme à la dignité de notre nature, plus capable d'attirer et de fixer l'attention des aliénés et en même temps plus efficace, que la création d'une école au sein d'un établissement d'aliénés?

Mais là ne se bornent pas les moyens qui sont en notre pouvoir pour fixer l'attention des aliénés. Si au lieu de se contenter de les occuper chacun en particulier, sans avoir d'autre moyen de les captiver que l'in-

térêt qu'ils peuvent avoir pour l'objet de leurs études, on les réunit pour leur faire réciter, devant leurs compagnons d'infortune, des morceaux choisis avec discernement par le médecin lui-même, on obtiendra des résultats bien plus heureux encore.

D'abord, on les rendra plus attentifs à ce qu'on leur enseignera par ce seul fait que leurs efforts auront un but plus attrayant; ensuite parce que la présence du médecin et d'un public plus ou moins nombreux soutiendra leur zèle avec plus de force que tous les moyens dont nous avons déjà constaté l'influence favorable. C'est ce que nous a démontré l'expérience la plus réitérée. Mais le bienfait des récitations publiques n'est pas limité aux malades qui peuvent s'y livrer; il se multiplie en raison du nombre de malades auditeurs, surtout si le choix en est fait par le médecin, au lieu de laisser pénétrer dans la salle des réunions tous les aliénés qui s'y présentent, sans distinction aucune.

N'est-il pas évident, d'après l'observation de tous les jours, qu'avec ces sages précautions l'attention des malades est fortement captivée? D'une part, ils exercent un grand empire sur eux-mêmes pour pouvoir comprimer les élans de leur folie aux yeux de leurs commensaux, et de l'autre, ils s'appesantissent moins sur leurs idées fausses, lorsqu'ils voient ou qu'ils entendent des choses qui les intéressent, et que l'instinct d'imitation les entraîne à suivre l'exemple de ceux qui les environnent.

Les réunions ont donc l'immense avantage de produire une diversion générale, d'occuper tous les malades à la fois et de les faire contribuer à leur guérison mutuelle, principe qui, avec celui de l'isolement, sert de base aux maisons d'aliénés.

Mais, indépendamment de ce traitement général, si précieux dans un hospice où le médecin ne peut consacrer qu'un temps très-court à chacun de ses malades, le traitement individuel lui-même, autrement si difficile, devient possible par l'effet de ces réunions.

Sans doute on peut, et il est souvent utile d'appeler les aliénés, et principalement les femmes, dans son cabinet, pour surprendre l'aveu le plus secret des causes de leur affection, pour les encourager, pour les réprimander; mais c'est là une chose évidemment exceptionnelle et qui présente même, sous certains rapports, quelques inconvénients : d'abord parce que les principes théoriques ne peuvent pas être positivement déterminés quand on s'adresse à une nature particulière; ensuite, parce que de longs raisonnements et des oppositions vives faites aux idées et aux sentiments des malades peuvent avoir des conséquences très-graves. Dans les réunions, au contraire, en présence d'un grand

nombre de malades, le médecin peut agir plus fortement sur un individu que lorsqu'il est seul avec lui. Un signe, une parole d'encouragement, donnés en public, peuvent suffire pour exercer une heureuse influence sur son esprit, et une réprimande n'a pas besoin d'être aussi sévère pour être plus efficace. Le médecin peut ainsi varier à son gré la force de l'impression, de l'éloge ou du blâme, selon l'intensité de l'effet qu'il désire produire, et selon la nature particulière de chaque malade.

Il y a donc, sous le rapport de la diversion, avantage manifeste à réunir les aliénés et à leur faire réciter, en présence de leurs compagnons d'infortune, les morceaux qu'ils ont appris sous la direction du médecin. Mais les bienfaits que nous venons de signaler dans les réunions n'ont été puisés pour la plupart que dans le fait de la récitation publique ; combien d'autres résultent du fait des réunions elles-mêmes !

Et d'abord rendre plus fréquents les rapports des malades entre eux, afin de les empêcher de se livrer au penchant qu'ils ont à s'isoler, est un but qu'on doit toujours avoir en vue dans le traitement des aliénés. Les réunions obvient à cet inconvénient majeur. Les malades, plus souvent ensemble, forcés à une plus grande sociabilité, jouissent comme à leur insu de tous les biens qu'elle peut procurer ; les sentiments affectueux se développent naturellement sous cette heureuse influence. Quand on est seul, rien ne provoque ces sentiments. On n'a pas d'ailleurs l'occasion de les exercer. En société, au contraire, ces occasions se présentent toujours, plus ou moins nombreuses, que l'on parle ou non avec ceux qui nous entourent, et le développement de ces sentiments, si honorables et si élevés en eux-mêmes, a pour le traitement de l'aliénation le précieux avantage de raviver et de bien diriger la partie affective de notre être, si souvent altérée dans la folie. Le médecin doit profiter de toutes les circonstances qui se présentent pour fomenter ce sentiment de bienveillance ; il devient à chaque instant mobile d'action, influe sur toute la sensibilité de l'aliéné et par suite modifie le fond de ses tendances, tandis que le mobile de la crainte par exemple est complétement passif et ne produit que la dissimulation.

Un autre avantage des réunions de malades et des écoles, avantage bien précieux, c'est d'introduire incessamment l'ordre dans l'établissement. On en prend l'habitude dans les réunions ; on est soumis tous ensemble à une règle commune, à laquelle tout le monde est également obligé d'obéir, et la soumission devient plus facile par l'effet de la réunion de plusieurs. Or, introduire l'ordre dans une maison d'aliénés, c'est évidemment la chose la plus utile pour l'administration comme

pour le traitement des malades. Pour se convaincre que tous les moyens qui ont pour but l'occupation des aliénés ont en effet cet heureux résultat, on n'a qu'à se représenter l'état malheureux où se trouvaient les aliénées, dans l'hospice de la Salpêtrière, avant l'introduction de ces heureuses améliorations, et cette considération seule devrait suffire pour convaincre les plus incrédules. Végéter dans la plus profonde apathie ; se rouler dans la fange ; errer des journées entières dans les cours, en proie aux plus pénibles préoccupations, sans trouver aucune distraction ; n'entretenir avec leurs compagnes que des rapports ennemis ; les accabler de leurs violences, ou les étourdir de leurs cris et de leurs propos incohérents, serait-ce donc là pour de pauvres aliénées le sort le plus désirable, le procédé le plus sûr pour adoucir leur infortune et obtenir leur guérison ? Mais non ; ceux qui s'opposent à l'emploi des moyens dont nous parlons ne voient point que l'on a remédié ou que l'on tend de plus en plus à remédier à tous ces désordres ! Ils ne voient pas que les ateliers sont de plus en plus fréquentés ; que les repas se font proprement et en commun, au lieu d'être pris çà et là et dans la plus grande malpropreté ; qu'enfin, toutes les actions de la journée, comme les délassements, sont soumis à une règle fixe et bien déterminée. Ils ne voient pas que les réunions de malades entrent dans cet ensemble de moyens qui ont pour résultat d'adoucir leur sort, et ajoutent certainement à leur bien-être, à l'ordre de l'établissement, comme aux chances de leur retour à la raison.

Ces réunions contribuent beaucoup également à augmenter l'autorité du médecin. Elle est plus constante, plus manifeste à tous ; elle s'exerce plus souvent et devant un plus grand nombre de malades à la fois, et la vue de la soumission générale prépare l'obéissance individuelle. Le médecin devient ainsi le centre de tous les mouvements, et s'il a les qualités nécessaires, des principes de justice et d'égalité pour tous, quels avantages ne peut-il pas retirer de cet appareil d'ordre, de commandement, de solennité, pour l'administration de son service, et surtout pour le traitement de ses malades, dans lequel, au rebours de l'éducation, la part de l'autorité doit être plus grande que celle du raisonnement ? A chaque instant, pendant ces réunions, le médecin trouve l'occasion d'inculquer dans l'esprit et le cœur des aliénés cette idée d'autorité, à laquelle il a si souvent besoin de recourir pour obtenir d'eux ce qu'il désire dans leur plus cher intérêt !

En outre, voir les aliénés plus longtemps et dans de nouveaux rapports, pendant la durée des réunions, est pour le médecin une condition très-favorable pour mieux les connaître. Il peut alors remarquer

chez eux des manifestations qui, sans cela, ne se seraient pas produites, ou seraient passées inaperçues, et il peut profiter des éléments nouveaux qu'il a ainsi constatés, comme moyen de traitement moral, en même temps que ces réunions lui offrent l'occasion la plus favorable d'introduire dans l'esprit et le cœur des aliénés les dispositions qu'il juge les plus convenables. Enfin, ces réunions, en habituant à une obéissance de chaque instant, à l'empire sur soi-même, et en multipliant les rapports des malades avec leurs semblables, développent le sentiment du devoir, qui, comme celui de la bienveillance, rend docile aux conseils, devient mobile d'action et rectifie ou ravive la sensibilité, si souvent exaltée ou altérée chez les aliénés.

Des raisons nombreuses et puissantes militent donc en faveur des réunions des aliénés et de leur récitation en présence de leurs compagnons d'infortune. Nous croyons avoir fait sentir combien pouvait être heureuse leur influence dans le traitement des maladies mentales. Mais devons-nous passer sous silence l'utilité qu'elles ont pour le bien-être des aliénés ? Alors même que ces écoles et ces réunions n'auraient pas en vue la guérison, ne serait-ce pas beaucoup que de faire passer ainsi plusieurs heures agréables à ces malheureux, de faire trêve à la monotonie de leur existence, et de leur donner une occupation, qui non-seulement est une distraction dans le moment présent, mais dont on conserve un agréable souvenir et qui devient un aliment pour la conversation, en même temps qu'un but pour de nouveaux efforts?

Qu'a-t-on donc à objecter à des occupations si dignes et si utiles sous tant de rapports? Leur reproche-t-on de développer la vanité, l'amour-propre? Sans doute, c'est possible dans certains cas. Je sais que les déceptions ont quelquefois pour résultat de mettre le malade en hostilité vive avec ceux qui blessent sa vanité et de le jeter dans un découragement profond. Mais d'abord, ce fait est rare, et le médecin peut toujours, surtout avec l'aide du sentiment religieux, s'opposer à cet envahissement de l'amour-propre. D'ailleurs le remède se trouve à côté du mal. Les malades réagissent utilement les uns sur les autres, et l'excitation de l'amour-propre a précisément son contre-poids dans la supériorité relative de quelques-uns de leurs compagnons d'infortune. Ajoutons que l'amour-propre n'est pas un mal sans mélange de bien ; il fait tendre toutes les facultés de l'individu vers un même but et, par conséquent, l'éloigne de l'objet de son délire.

Ainsi donc, les réunions ont l'avantage d'augmenter l'autorité du médecin, l'obéissance des malades, et partant l'ordre de l'établissement, de faciliter le traitement individuel, enfin, et c'est là leur plus grande

influence, elles constituent le meilleur moyen de mettre en pratique *la diversion*, principe que nous regardons comme fondamental dans le traitement des aliénations mentales.

On a soulevé la question de savoir si la présence d'étrangers à nos réunions, si leur coopération pouvait être utile ou nuisible aux aliénés? Nous ne balançons pas, pour notre part, à nous prononcer en faveur de leur utilité. Nous sommes convaincu, en effet, par l'expérience et par le raisonnement, que la présence d'étrangers au milieu d'aliénés est tout à fait favorable. Les malades exercent plus d'empire sur eux-mêmes, précisément parce que des personnes étrangères fixent leur attention à un plus haut degré que leurs compagnons d'infortune. Les uns se conduisent mieux parce qu'ils sont plus captivés, et les autres récitent et chantent mieux parce qu'ils ont des auditeurs nouveaux et inconnus. Ajoutons que la solennité plus grande de la réunion, en servant à tous d'encouragement et d'appui, devient pour le médecin un levier plus puissant pour maintenir l'ordre et redresser les idées et les sentiments des aliénés. Si, de plus, les personnes admises dans les réunions y participent activement elles-mêmes, par leur récitations et par leurs chants, tous les avantages que nous venons d'énumérer se trouvent encore rehaussés, et l'éclat plus grand de la solennité assure l'excellence du résultat.

ÉDUCATION.

LA RÉFORME EN FRANCE

DÉDUITE DE L'OBSERVATION COMPARÉE DES PEUPLES EUROPÉENS,

Par F. le Play (1).

Un livre a paru dernièrement, qui a causé et cause encore une grande sensation, autant par son sujet, qui intéresse nécessairement tout le monde, et par ses développements, qui sollicitent l'attention spéciale de l'homme pratique, de l'éducateur ou du philosophe, que par le nom, la position, les travaux, les voyages et le mérite consacré de son auteur.

Des esprits critiques, impartiaux et attentifs, ont analysé déjà cet ouvrage considérable et caractérisé sa portée tout exceptionnelle.

(1) Deux forts volumes in-8, chez Henri Plon, imprimeur-éditeur, rue Garancière, 8.

« Le *Novum Organum*, de Bacon; la *Méthode*, de Descartes; le
» *Droit des gens*, de Puffendorf; l'*Esprit des lois*, de Montesquieu,
» a-t-on écrit tout récemment, ont marqué leur époque, parce qu'ils
» fixaient en philosophie, en jurisprudence politique et en législation
» générale, avec une admirable clarté, des règles élevées, fermes et
» sûres. Nous croyons à la même fortune pour l'extraordinaire monu-
» ment que M. le Play érige à la science sociale, en parcourant tout
» un monde de faits et d'idées, et en plantant à son extrême limite,
» dans quelques grandes formules, l'arbre fruitier de l'avenir. »

Au congrès, qui vient de s'ouvrir et de se fermer à Malines, l'éloquent évêque d'Orléans a dit, concernant l'instruction primaire :

« Cette question a été traitée, messieurs, avec une sagacité supé-
» rieure dans un livre nouveau, *la Réforme*, l'un des plus importants
» qui aient paru depuis longtemps, et que je signale à tous les esprits
» réfléchis. »

Nous n'avons point ici le droit de suivre M. le Play dans la conception d'ensemble où son œuvre a pris naissance, et dans les vastes ramifications d'une pensée qui embrasse tous les aspects moraux et tous les côtés pratiques dont l'organisation sociale se compose. Dans ce cycle immense, dont l'étendue mise en regard d'une simple force individuelle excite une vive et profonde surprise, nous aborderons seulement le petit coin de terrain spécial où l'auteur expose ses idées sur l'éducation populaire et sur l'enseignement.

M. le Play, partant de la comparaison fondamentale qu'il établit entre la *famille souche*, type à ses yeux de la moins imparfaite condition sociale, et la *famille instable*, dont il montre les inconvénients et les périls, au triple point de vue de la solidarité, de l'accord et des bonnes mœurs domestiques, rend sensible la participation que la première peut et doit prendre à l'éducation de la jeunesse, et surtout à celle des filles, ces « vases fragiles et purs », comme les appelait, il y a quelques jours, une suave parole. Il signale par contre et à regret, car il y reconnaît un danger et un abus, l'extension qu'acquièrent dans le régime des familles instables les couvents et les pensionnats ; la fécondité de l'instruction tenant essentiellement, suivant lui, à son caractère privé. Ce point de vue dans la question éducatrice est la pensée mère de l'auteur, qui considère comme une erreur la doctrine tendant à placer l'avenir de la civilisation dans un système général et coordonné d'instruction publique.

Une fois le principe de l'enseignement primaire admis, si l'on devait chercher des modèles et des exemples pour ses meilleurs éléments

d'organisation, c'est dans les États allemands et scandinaves qu'en Europe on réussirait surtout à les rencontrer. De puissants mobiles influent en Allemagne sur son développement et en déterminent le caractère. D'une part, l'action et la prédominance du sentiment religieux inspirent aux populations le désir de pouvoir lire directement et sans intermédiaire les livres sacrés; d'autre part, l'existence des grandes usines pousse les artisans aux premières études par l'appât d'un salaire plus élevé. Ici, des faits et des vues d'un intérêt tout nouveau s'imposent au même degré à la curiosité et à la réflexion. M. le Play constate *de visu* que dans les régions froides, où les domaines sont agglomérés, l'enseignement primaire est donné au foyer de la famille par le concours des ministres du culte et de professeurs nomades; tandis que dans les contrées dotées de routes plus accessibles et moins âpres, l'enseignement se distribue par les soins d'instituteurs sédentaires.

Chez nous, il a pu se développer jusqu'à un certain point dans les villes et dans les centres industriels. Mais il a été frappé de stérilité dans les campagnes par l'insouciance des populations et les défiances du clergé.

En résumé, l'auteur, à ce point de vue, fait, avec toute raison, dépendre les bienfaits de l'enseignement populaire de l'intime accord de l'école, de la maison et de l'église, le ministre du culte, en particulier, trouvant là un lien de connexité avec ses devoirs habituels, et une sorte de fonction supplémentaire qui facilite l'action et ajoute à l'influence de l'enseignement religieux.

Tout esprit sensé conclura, sous ce rapport, avec M. le Play, et admettra sans difficulté que cette triple condition contient théoriquement la solution du problème éducateur. École, maison, église : le père, l'instituteur, le ministre. Dans une série déjà longue de lettres sur l'éducation, nous avons exposé surabondamment, dans ce journal, les qualités que doit, suivant nous, réunir l'instituteur pour être à la hauteur d'une tâche qui met entre ses mains le cœur des générations futures et le mot de l'avenir. Nous avons également tracé, avec les mêmes développements et la même insistance, les devoirs du père de famille. Quant au représentant du culte, nous avons admis, comme un complément désirable, sa participation à l'enseignement. Nous avons essayé d'en limiter l'étendue et d'en préciser le caractère. Nous n'avons point hésité à reconnaître qu'une des plus grandes forces et des plus excellentes choses de l'enseignement catholique était la continuité de son influence, puisqu'il saisit l'enfance à toutes ses périodes et ne cesse de peser sur elle. Mais cette constance dans l'effort ne saurait compen-

ser ce qu'il y a d'incomplet et jusqu'à un certain point de fâcheux, quand il a des laïques pour objet, dans les directions de cet enseignement, qui inclinent à supprimer l'usage afin de prévenir l'abus. Nos dispositions les plus heureuses, et aussi les plus nécessaires dans un monde de durs labeurs, d'inévitables luttes et de montées difficiles : l'émulation, le courage, la fierté morale, l'ardeur et la persévérance dans la volonté, l'amour de la gloire, la confiance en soi qui, gages du progrès, font concevoir les plus nobles desseins et accomplir les plus grandes choses, il tend à les rendre infécondes en imposant, avec une rigueur socialement trop inflexible quoique religieusement sublime, comme des devoirs et des vertus, la résignation à l'injustice, l'humilité, la crainte; détruisant la spontanéité naturelle, et déprimant l'homme pour le purifier.

Si bien qu'une des œuvres les plus admirables qu'aient inspirées la poésie et le sentiment chrétiens, l'*Imitation de Jésus-Christ*, ce livre qu'on pourrait appeler « le livre de l'âme », comme lord Byron en appelait Rome « la cité », devient, dans quelques cas, un péril, en nous détachant par trop de nous-mêmes, en brisant nos énergies pratiques, et en provoquant, chez les natures rêveuses et prédisposées, un dangereux ascétisme.

Signaler, toutefois, ce qui a fait défaut jusqu'à présent à la participation catholique pour laisser une trace propice dans l'enseignement populaire, c'est dire aussi tout ce qu'elle pourrait pour l'éducation si, plus largement accessibles aux aspirations sociales, les représentants du culte introduisaient dans l'enseignement le souffle vivificateur et fécondant qui forme en réalité le point de départ du véritable sentiment chrétien, et dont relèvent les traditionnelles paroles : « *Ite*, *docete* » : Allez et enseignez.

M. le Play ne pouvait se tromper sur la portée, comparativement restreinte, de ces deux questions : *gratuité et obligation*, questions plus contentieuses que doctrinales, où l'on chercherait sans le trouver le mot du problème éducateur, lequel, en définitive, repose sur la nature de l'enseignement et sur ses degrés.

Remarquons, en passant et pour être juste, que la gratuité n'est pas une de ces aspirations nouvelles, fruits de la civilisation et du temps, auxquelles nulle satisfaction n'aurait été donnée jusqu'aujourd'hui. Cette gratuité existe déjà dans les écoles dites « chrétiennes », et un éminent prélat a pu, à bon droit, au congrès de Malines, revendiquer cet honneur pour l'Église.

Quant à l'obligation, repoussée surtout par M. le Play, parce qu'il

ne pense pas que dans un régime de liberté l'instruction puisse être plus obligatoire que la religion, et qu'il voudrait qu'elle fût, grâce à des contributions volontaires, librement organisée par les familles, les ministres du culte et les patrons ; quant à l'obligation, disons-nous, il est évident que c'est là une de ces questions résolues en principe, et qui ne paraissent pas avoir besoin pour s'affirmer d'une réglementation fort délicate à établir, et plus difficile encore peut-être à exécuter.

L'imitation, d'une part, l'intérêt mieux compris, de l'autre, et une jurisprudence toute morale, généraliseront, avec le temps, l'éducation et la convertiront pour tous en nécessité.

M. le Play, après avoir traité de ces deux points, nous initie aux conditions actuelles de l'enseignement secondaire en Angleterre et en Prusse. Ce qu'il est en France, par quel concours d'éléments nouveaux et de réformes bien entendues on pourrait l'étendre en l'améliorant, et quels profitables emprunts il serait possible et utile de faire dans ce but à l'organisation actuelle des universités d'Allemagne, d'Angleterre et des États-Unis, l'auteur le montre avec sa rectitude et sa précision accoutumées. Malheureusement il ne nous est pas loisible d'analyser ces développements, qui côtoient la politique et appartiennent à la science sociale. Laissant donc ce double et intéressant côté dans l'ombre, nous nous bornerons à l'examen du point de vue psychologique.

L'œuvre, au reste, se prête parfaitement, grâce aux habiles classifications d'une méthode supérieure, à ce genre de morcellement : en effet, la colossale production de M. le Play, tout en constituant un ensemble d'une connexité rigoureuse, présente, outre l'introduction et la conclusion, sept grandes divisions bien distinctes (1), se suffisant pour ainsi dire à elles-mêmes, avec la subdivision de l'ouvrage entier en 68 paragraphes, désignés par autant de numéros d'ordre où sont traitées chacune des questions essentielles à la *Réforme*. Une table analytique des matières conduit commodément le lecteur, par une indication sommaire de la nature des faits et des idées, au sujet qui l'intéresse, aux considérations spéciales dont il est préoccupé, et au point précis qu'il veut atteindre.

« L'esprit du mal se lie invariablement, dit l'auteur, à l'amour du bien chez l'enfance et la jeunesse, et l'enquête que j'ai ouverte à cet égard m'a toujours révélé sur ce point l'accord unanime des hommes les plus compétents, c'est-à-dire de ceux mêmes qui se dévouent

(1) Religion, Propriété, Famille, Travail, Association, Rapports privés et Gouvernement.

avec succès à l'enseignement des jeunes générations. La propension constante vers le bien ne se rencontre que chez quelques natures exceptionnelles ; le mélange des deux instincts est le trait distinctif de la majorité, et pour une importante minorité la tendance vers le mal est décidément prédominante. L'inclination exceptionnelle de l'enfance vers le bien se révèle çà et là, malgré la contagion du mauvais exemple et les excitations les plus perverses. L'inclinaison persistante vers le mal est habituelle, même chez les enfants issus des parents les plus vertueux. Cette diversité de caractères, ce mélange presque constant des deux instincts chez chaque individu se retrouvent chez toutes les races, sous tous les climats, dans toutes les catégories sociales d'une même nation ; ils sont manifestes chez la plupart des enfants issus d'un même sang; ils résistent assez longtemps à la discipline uniforme de l'école et du foyer domestique, et même parfois aux durs enseignements de la vie. Le premier but de l'éducation est de dompter ces inclinations vicieuses de l'enfance; mais tous ceux qui ont eu à accomplir ce devoir savent que, sous ce rapport, la science du maître ne saurait suppléer à l'autorité et à la sollicitude des parents. »

Grâce à son regard exercé d'homme pratique, à son détachement de toute tradition routinière et de tout parti pris, à l'amour austère, et pour ainsi dire au génie de la vérité, M. le Play voit profondément et décrit ce qu'il observe avec une lucidité qu'on peut égaler peut-être, mais non surpasser. Sans nul doute, et à considérer l'ensemble, le mal et le bien se partagent les inclinations de la jeunesse, et dès lors le cœur de l'humanité. L'ivraie et le bon grain ne sont pas seulement une des belles images de l'Évangile, et trop souvent à côté des plus douces et des plus expansives tendresses se vérifie le mot sombre d'Helvétius : « *Homo, lupus homini* » : L'homme, le loup de l'homme.

Toutefois, il est ici d'importantes démarcations à établir. La poésie a été bien près de la science le jour où elle a dit par la bouche de Milton : « Chacun de nous porte en lui son paradis avec son enfer », c'est-à-dire la maladie et le remède, l'erreur et le correctif.

Et, en effet, la psychologie qui, dans ces questions, reprend de plein droit les faits observés pour leur donner une valeur et un enchaînement philosophiques; la psychologie qui est au fond par son essence, et qui doit devenir pour tous la suprême clarté des problèmes éducateurs; la psychologie, en étudiant les facultés humaines dans leurs profondeurs accessibles, a établi de nos jours, avec l'évidence d'un axiome que, dans leurs premiers principes, à leur point de départ originel, il n'est pas de facultés malfaisantes, et que le mal, par conséquent, ne recon-

naît pas d'innéité. Toute faculté représente pour l'homme une nécessité légitime et l'utile germe d'un progrès. Le mal dérive non de ces facultés prises en soi, mais de leur déviation et de leur excès. Tracer cette loi, qui est une des plus brillantes conquêtes faites par l'esprit d'investigation moderne dans le monde moral, cette loi indiquée dans sa généralisation philosophique par Thomas Reid, reprise scientifiquement par le docteur Gall, assise, rectifiée, agrandie, précisée et mise en lumière par le fondateur même de ce recueil, c'est donner également une base lumineuse et sûre aux procédés éducateurs, qui se résument, dans leur extrême contraction, par ces deux mots : *développer, tempérer*. Et c'est servir l'humanité comme la raison. Car la philosophie du droit s'est inspirée de la philosophie de l'éducation. Elle a reconnu l'homme amendable dans ses fautes le jour où la psychologie a pu établir qu'il était façonnable dans ses sentiments et ses facultés ; qu'il n'existait, à proprement parler, ni vices, ni vertus, sinon comme résultat, les sentiments étant dans l'homme mutuellement dépendants, se servant de correctifs réciproques, et toutes nos déterminations étant comme la résultante de leur action coordonnée.

Ce jour-là, aussi, un monde nouveau s'est ouvert à l'éducateur.

La théorie du mal et du bien légitimait contre l'enfant les moyens coercitifs et les rigueurs du XVIe siècle, comme elle justifiait, à l'égard du criminel, la question et les tortures.

Il fallait terrifier par la douleur ce qu'on ne pouvait autrement soumettre.

L'enfant — un ange ou un maudit ; l'homme — un saint ou une bête féroce ; doctrine double et fatale, mais qui n'était, grâce à Dieu, qu'un malentendu !

Développer, *tempérer*, ces deux termes, nous le répétons, peuvent servir à l'éducation d'axiome et de formule. Avant d'agir, toutefois, il faut observer. Un écrivain spirituel a dit : « La femme est une énigme. » Disons avec la science : « L'enfant est un problème. » Parents et maîtres doivent, suivant l'expression de M. Voisin, dont nous avons déjà signalé la précision caractéristique, faire préalablement « le tour de son organisation » et connaître le terrain avant de décider du genre de culture.

Cette étude à priori du sujet, cette assimilation de l'enseignement aux tendances et aux aptitudes individuelles, cette mise en jeu des affinités, des contrepoids et des stimulants appropriés est la condition *sine qua non* de l'éducation. Sans elle, il y a une routine, il n'y a plus ni école, ni maître. C'est une nécessité inflexible comme l'algèbre. On ne commande pas aux mathématiques, on leur obéit.

M. le Play, au point de vue le plus élevé de l'éducation publique, jette, et dans le plus beau langage, de vives lumières sur l'horizon moral des sociétés, en rendant palpable cette vérité que le signe apparent du progrès n'est souvent que le symptôme déguisé de la décadence.

« Un concours inouï de circonstances a, dit-il, accumulé pendant les » cent dernières années de mémorables découvertes : la machine à va» peur, les machines peignant, filant et tissant les matières textiles ; les » machines à façonner le bois, le cuir et les métaux; les machines ser» vant à labourer le sol, à récolter et à mettre en œuvre les produits » agricoles; l'emploi de la houille en métallurgie, le bateau à vapeur, » le chemin de fer, le télégraphe électrique, la photographie et les » nombreuses innovations qui découlent de ces inventions primor» diales; ces découvertes ont modifié les procédés de l'agriculture, de » l'industrie et du commerce, et accru les moyens de bien-être des » populations. D'un autre côté, en acquérant une connaissance plus » approfondie des faits matériels, on s'est mieux rendu compte des lois » générales qui les régissent ; le domaine des sciences physiques s'est » singulièrement agrandi et a fourni de nouvelles forces à l'esprit » humain.

» Ces conquêtes, qui soumettent les agents physiques à l'empire de » l'homme, sont assurément pour lui la source d'une gloire légitime, » mais elles n'atténuent en rien les désordres qui s'introduisent dans » l'ordre moral.

» Les enseignements de l'histoire et l'observation des sociétés con» temporaines réfutent la doctrine qui considère le perfectionnement » des mœurs comme intimement uni à celui de la science et de l'art. » Je montrerai même que le progrès matériel, en balance de beaucoup » d'avantages, est habituellement une source de perturbations. Le dé» veloppement de l'art et du travail a d'abord pour conséquence le pro» grès de la richesse, et ce progrès engendre bientôt la corruption s'il » n'a pour contrepoids une pratique plus assidue des lois morales. » L'expérience s'accorde ici avec de mémorables préceptes (1) pour » établir qu'une application trop exclusive aux intérêts matériels est un » élément certain de décadence. Enfin, la prédilection même avec » laquelle les hommes supérieurs de notre temps s'adonnent à la dé» couverte des vérités de l'ordre physique, et l'importance qu'attache » l'opinion aux améliorations agricoles et industrielles qui en sont la

(1) « Je vous le dis encore une fois : il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'un aiguille qu'il ne l'est qu'un riche entre dans le royaume des cieux.» (*Évangile selon saint Matthieu*, XIX, 24.)

» conséquence, ont trop fait perdre de vue les perfectionnements que
» réaliserait l'humanité par une meilleure culture des vérités morales.
» Un peuple grandit moins en améliorant la production des objets né-
» cessaires à ses besoins, qu'en s'appliquant à contenir ses appétits et à
» pratiquer le bien. Si les classes placées à la tête de la civilisation
» inculquaient à chaque citoyen, soumis à leur influence, le sentiment
» de ses devoirs envers Dieu, la famille et la patrie ; si elles parvenaient
» seulement à détruire l'ivrognerie et les autres vices grossiers qui
» dégradent la majeure partie de la population, elles auraient plus fait
» pour la puissance de leur pays que si elles en avaient doublé la
» richesse par le travail ou le territoire par la conquête. »

Ce sont là des paroles vraies, profondes et d'autant plus remarquables qu'elles émanent d'un spécialiste, qui a fait faire à la grande industrie de rares progrès, et honoré par un professorat officiel une branche importante des sciences appliquées.

L'intérieur de la famille est le berceau de l'éducation : c'est dire l'influence immédiate et constante que prend nécessairement la femme à cette floraison morale.

L'auteur de la *Réforme* précise cette influence avec une grâce sévère. Il montre dans l'épouse sage et pudique la providence du foyer. Créant les mœurs, elle est, à ce titre, le principal agent du progrès social, et la culture de ses facultés intellectuelles est une des plus hautes nécessités imposées aux générations présentes pour le perfectionnement moral des races futures.

Dès la plus lointaine antiquité, les peuples avaient conçu une grande idée du rôle de la femme. La Bible en a déposé le témoignage dans les *Proverbes* de Salomon, et vers le moyen âge, on éleva en Europe ce sentiment à la hauteur d'un dogme social.

De nos jours, on constate la prédominance de directions analogues là où l'on s'attendrait le moins à la rencontrer, notamment en Chine, où le législateur a pris soin de proclamer, par des institutions spéciales, que la femme, dans le simple exercice des devoirs domestiques, peut bien mériter de la patrie.

Lorsqu'un fonctionnaire public a donné d'éclatants témoignages de zèle, le souverain ne se borne point à le récompenser ; il décerne en même temps à la femme une distinction honorifique, comme ayant concouru au bien de l'État en ménageant à son conjoint une vie heureuse et doublé ainsi ses forces et son énergie.

M. le Play cite à cet égard un curieux décret impérial en faveur de l'*épouse de Ho-Tchin-Lin*, née Tchou :

« Pendant qu'un bon employé, y est-il dit, remplit son devoir au » dehors en s'exposant à toute sorte de peines et de fatigues, une » sage épouse se plaît à l'aider dans l'intérieur de la maison et à lui » procurer un agréable repos.

» Vous, dame de la famille de Tchou, épouse de Ho-Tchin-Lin, dis- » tinguée par votre modestie, votre soumission et votre fidélité, vous » avez suivi partout votre mari avec empressement, vous avez concouru » à ses succès et l'avez aidé à se rendre digne d'être porté sur les tables » de l'histoire.

» D'un autre côté, en prenant soin des grains destinés aux sacrifices » de la religion, vous avez acquis un renom et mérité encore une » récompense.

» Je veux donc aujourd'hui vous donner également un témoignage » de ma bienveillance, et je vous confère le sixième rang de la noblesse, » avec le titre de *femme modeste*. »

Remarquons, avec l'auteur, que ce trait de mœurs et les habitudes invétérées de respect pour les vieux parents expliquent la vitalité inouïe que tire de l'organisation de la famille une civilisation qui, sous d'autres rapports, et notamment au point de vue religieux, se montre si imparfaite. Le ministère domestique de la femme et les anniversaires, conservant le souvenir des ancêtres, y suppléent en partie au culte des dieux.

Beaucoup d'écrivains et de penseurs peignent excellemment à notre époque; ils décrivent avec charme, critiquent avec autorité, et ils démolissent, quand il le faut, avec une dextérité incomparable. Entasser des ruines d'une main légère est surtout l'art du temps présent. Les télescopes de la science poursuivent, jusque dans le ciel, nos illusions pour les détruire; ils vont jusqu'à reconnaître et à signaler les taches du soleil.

Toutefois une telle faculté et un tel travail seraient stériles s'ils ne conduisaient à des résultats édificateurs. Découvrir les taches n'est pas les faire disparaître. Or, M. le Play est avant tout un constructeur et un constructeur bien avisé. Il a pénétré au centre des diverses civilisations européennes, il s'est assis au foyer de la plupart des peuples de ce continent, les étudiant non en touriste mais en savant, non en curieux bénévole mais en philosophe pratique; la comparaison a été sa lumière et l'enquête sa pierre de touche. Il a, comme Descartes, rejeté le sable pour la roche et l'argile pour le granit, échappant ainsi aux broderies dangereuses de la fantaisie ou au jugement sans portée d'une observation inattentive.

Dans son cadre spécial et le cercle de ses principes, le *Journal de médecine mentale* est heureux de pouvoir signaler, touchant le rôle dévolu à la famille dans l'éducation et la part prépondérante que le développement moral réclame, la concordance et la similitude de doctrines qui l'unissent à l'auteur du grand et bel ouvrage à travers lequel nous venons d'ouvrir une éclaircie.

BÉNÉDICT GALLET DE KULTURE.

BIBLIOGRAPHIE

RECHERCHES NOUVELLES SUR LA PELLAGRE,

Par M. BOUCHARD,

Ancien interne de l'hospice de l'Antiquaille, à Lyon (1).

Dans un récent article (t. IV, p. 223), voulant faire connaître le délire dont la pellagre s'accompagne, nous avons été conduit à présenter un bref aperçu des travaux épars auxquels cette maladie a donné lieu depuis son apparition constatée. M. Bouchard, dont nous avons déjà mentionné un premier mémoire, vient, dans un traité général, sous le titre qui précède, de reprendre le sujet sur une plus large échelle.

L'opportunité de cette publication n'est pas contestable. Sans avoir perdu de sa valeur, le bel ouvrage de M. Théophile Roussel a une date relativement ancienne. Il s'est, depuis, produit de nombreuses recherches. La question surtout s'est agrandie par la révélation de nouveaux faits, la diversité des lieux où ils ont été observés, et l'extension des controverses. En rassemblant en un même tableau tous ces éléments, M. Bouchard aura donc rendu un important service aux savants qui, pour s'éclairer sur les points relatifs à la pellagre, n'ont pas à leur portée les sources nécessaires.

Cette exposition, d'ailleurs, n'est point une sèche analyse; M. Bouchard a pris une part active aux solutions litigieuses, d'abord étant interne à Lyon, comme membre et rapporteur d'une commission dans une discussion solennelle à la Société de médecine de cette ville, puis par une enquête et des vérifications personnelles dans divers hôpitaux et asiles.

M. Théop. Roussel avait attribué, avec Balardini, la pellagre au maïs

(1) Paris, chez Savy, libraire-éditeur, rue Hautefeuille, 24.

altéré, spécialement par le verderame. Pour M. Bouchard, cette affection, mal de misère, résulte de toutes les détériorations qu'engendrent une alimentation insuffisante ou vicieuse, les cachexies morbides et la dépression morale. Si le maïs y prédispose, c'est que ce grain est peu riche en azote, et que le parasite détruit encore ce principe alibile. Chez les aliénés, l'effet du délire accroît la dégradation physique et, sur un fond ainsi préparé, l'insolation a une prise facile. « On peut, dit M. Bouchard, être pellagreux sans érythème ; mais, quand on est pellagreux, la peau se laisse aisément brûler par le soleil. »

L'auteur décrit séparement les symptômes cutanés, digestifs et cérébraux, car ils se présentent souvent isolés, et leur ordre d'apparition n'est point invariable. Ils ne sont point non plus les seuls. Les autres appareils, complication à part, peuvent être directement affectés. Quelques malades ont des corizas et des bronchites qui tendent à s'invétérer. Le pouls est ordinairement lent, dépressible. Caldérini, en 1844, a dit que le sang était noirâtre, fluide, à peine voilé d'une légère couenne. Par suite, on observe quelquefois des hémorrhagies passives, des accidents scorbutiques, de l'amaigrissement, de l'œdème, des épanchements séreux, des leucorrhées. L'urine, enfin, est claire et abondante. M. Bouchard présume qu'elle contient du sucre, et, dans les cas graves, de l'albumine et de l'acide hippurique.

On a dit la pellagre incompatible avec d'autres affections. C'est un préjugé. Les dermatoses chroniques, la phthisie, la fièvre intermittente, se rencontrent, au contraire, fréquemment chez les pellagreux. M. Bouchard s'est fort appesanti sur le diagnostic de l'érythème, ainsi que sur le pronostic, moins grave, en réalité, que ne le montrent les statistiques. L'hygiène bien entendue (docteurs Gazailhan, Gintrac, Céri, Ducondut, Landouzy) procure de nombreuses guérisons. M. Bouchard en rapporte une qu'il a constatée dans les Landes.

Après avoir étudié le mal en soi, l'auteur poursuit l'examen des variétés relatives aux lieux ou aux conditions dans lesquelles il se manifeste. Autant de chapitres sont consacrés à la pellagre de l'Italie, de la Vénitie, de l'Espagne, des Pyrénées, du midi de la France, aux cas qui ont sévi sporadiquement ou endémiquement en divers endroits et, en particulier, dans les asiles d'aliénés. Un lien d'affinité réunit toutes ces espèces. On en a découvert une, en Hongrie, sur les rives du Danube et de la Theiss, très-confirmative des doctrines de M. Bouchard. Le sol est marécageux, sujet aux inondations. Point de maïs ; mais si le paysan s'y nourrit de porc et de bœuf, il n'a pour boisson qu'une eau malsaine.

La pellagre existe-t-elle chez les animaux? On cite un chien observé par Gaspard Bonetti, des expériences tentées sur les poules par Balardini, avec du maïs verderamé, des chevaux de la poste de Pau nourris avec du maïs, et qu'on fut obligé d'abattre. Titius, M. Hameau, tendaient à faire dériver, par contagion, d'une maladie de la brebis, les accidents survenant chez les hommes. En 1856, dans le *Journal des vétérinaires du Midi*, M. Dupont rapproche de la pellagre humaine une éruption qui, chez le chat, envahit les oreilles et la tête. Plus tard, il a aussi décrit, sous le nom de *pica pellagreux*, une variété propre à l'espèce bovine, et que M. Bouchard, tout en déclarant qu'on ne doit pas se hâter de conclure, considère comme offrant au parallèle des caractères saillants.

Quant au traitement, sans négliger les indications médicales, M. Bouchard place, avant tout, sa confiance dans les mesures hygiéniques, et, à ce titre, il ne s'adresse pas seulement aux particuliers, mais aux gouvernements. Aux malades de se procurer, autant que possible, une habitation salubre, des soins de propreté, une bonne alimentation : le lait est à la fois réconfortant et sédatif; aux gouvernements de pourvoir aux travaux d'assainissement, aux voies de communication, au développement de l'aisance, aux progrès de l'éducation. L'auteur termine par quelques considérations médico-légales. Si la pellagre n'entraîne pas, par elle-même, l'irresponsabilité, il est certain que la lypémanie, dont sont atteints beaucoup de pellagreux, peut conduire à des faits répréhensibles, à des actes civils compromettants, dont le jurisconsulte doit rechercher les mobiles. D.

VARIÉTÉS.

Sociétés savantes. — *Académie des sciences.* — (12 sept.). Lecture d'un mémoire *sur le traitement de quelques névroses ayant leur siége à la base du cerveau*, par M. Remak (de Berlin). — (19 septembre). Présentation d'un opuscule de M. C. Sédillot, intitulé : *De quelques phénomènes psychologiques produits par le chloroforme, et de leurs conséquences médico-légales et opératoires.* — (7 novembre). M. E. Decaisne adresse une note *sur les effets du tabac à fumer sur les enfants.* — (14 nov.). MM. Ramon de la Sagra et Piroux envoient séparément diverses communications relatives à la *surdi-mutité.*

— *Académie de médecine.* — (5 sept.). M. de Kergaradec lit une lettre de M. le docteur Druhen fils (de Besançon), qui, après une enquête de trois années, s'est assuré que la pellagre est très-rare dans le Dauphiné, malgré l'usage fréquent du pain de maïs. — (4 oct.). Présentation par

M. Poggiale, d'un mémoire de M. Girardin (de Lille), *sur l'usage et l'abus de l'eau-de-vie et des autres liqueurs fortes.* — (11 oct.). M. Larrey offre à l'Académie, de la part de M. Francesco Pignocco (de Palerme), une brochure ayant pour titre : *De la Sicile et de la Loire-Inférieure* (en France) *et de l'influence de leur sol, de leur climat, de leur degré de civilisation sur la forme de la folie.* — (18 oct.). M. Mélier présente, au nom de M. Paolo Predieri, plusieurs brochures dont l'une relative à l'*Etat intellectuel des hydrophobes.* — M. Bouvier fait hommage à l'Académie, de la part de MM. Blanchet et Houdin, de divers travaux sur la *surdi-mutité.* — (2 nov.). M. Michel Lévy présente une brochure de M. Maurice Perrin, ayant pour objet l'*influence des boissons alcooliques à dose modérée sur la nutrition.* — (15 nov). M. Davenne offre à l'Académie, au nom de M. Dumont (de Monteux), son ouvrage intitulé : *Testament médical.*

Asiles. — Une grave question est en ce moment à l'ordre du jour : celle de l'encombrement des asiles d'aliénés. Est-ce une loi fatale que leur population croisse d'année en année ? C'est ce que se demandent avec anxiété les autorités départementales, ce qui préoccupe à bon droit la plupart des médecins ou inspecteurs des établissements, adonnés à la recherche des causes et des remèdes. Pour M. Parchappe qui, ainsi qu'il l'a dit dernièrement, à la Société médico-psychologique, avait prévu ce résultat il y a plus de vingt-cinq ans, cette augmentation tiendrait au noyau grossissant des chroniques, ou, en d'autres termes, à l'excédant des admissions sur les sorties par mises en liberté ou décès ; fait controversable peut-être pour les longues périodes où la progression nécessaire de la mortalité devrait, dans un temps donné, rétablir l'équilibre. D'autres ont particulièrement signalé, et non sans fondement, l'habitude et la facilité des placements.

En tout cas, les partisans des systèmes opposés aboutissent également à proposer, pour obvier au mal, d'exercer un contrôle sévère sur les admissions, de n'accepter que les insensés réellement curables, dangereux ou nuisibles, et d'aider seulement les familles dans l'assistance des malades chroniques et inoffensifs. Quelques départements, celui de Loir-et-Cher entre autres, auraient déjà, au dire de M. Lunier, créé à cet effet un service d'inspection spéciale confié à des médecins chargés d'aller juger de l'opportunité des admissions. Ces essais auraient, dit-on, réussi au point d'inspirer la pensée de généraliser la mesure. Sans blâmer, sous ce rapport, la tendance administrative, nous croyons que le problème est complexe et que, s'il est bon d'étendre le cercle des expérimentations, la prudence commande un plus ample informé avant d'arriver à une organisation complète et définitive.

— Nous avons annoncé naguère (t. III, p. 63), la décision du conseil général de la Seine autorisant dans ce département la création de six ou sept asiles d'aliénés. On était convenu d'en construire trois d'abord. L'un d'eux, l'asile clinique de Sainte-Anne, s'élève rapidement. Pour les deux autres, à la Ville-Evrard et à Vaucluse, les travaux viennent d'être adjugés.

« Chacun de ces établissements, dit la *Gazette des hôpitaux*, pourra contenir, dans des pavillons distincts et isolés, six cents individus des

deux sexes. » Dans ceux de la Ville-Evrard et de Vaucluse, cent places seraient réservées pour des pensionnaires de la classe aisée. Indépendamment de la culture, susceptible d'une large application dans ces vastes domaines, le plan comprend de nombreux ateliers où seront réunis, pour les insensés valides, tous les éléments d'un travail bien organisé, ce précieux auxiliaire de la cure dont l'insuffisance, à Bicêtre et à la Salpêtrière, est si regrettable.

— Le 1er janvier prochain, sera ouvert le nouvel asile de la Charente, construit à trois kilomètres d'Angoulême, en vue d'une population de 450 aliénés. On dit, cependant, qu'un aliéniste de mérite y serait appelé immédiatement pour présider à son organisation.

Statistique des aliénés en Angleterre et dans le pays de Galles. — Dans les tomes II, p. 283, et III, p. 258, nous avons indiqué le nombre des aliénés pour 1860 et 1861 ; nous donnerons de même celui des années 1862 et 1863. D'après le dix-septième rapport présenté au lord-chancelier par la commission d'aliénation mentale, il existait, au 1er janvier 1863, 27 339 aliénés, savoir : asiles des comtés et des villes, 20 373 ; — hôpitaux, 2284 ; — maisons métropolitaines, 2274 ; — maisons provinciales, 2258. En somme, 1140 malades de plus que l'année précédente.

Parmi les insensés, 21 998 (F. 12 089, H. 9909) appartiennent à la classe pauvre, et 5341 (F. 2299, H. 3042) à la classe aisée. Ces proportions, si l'on compare les sexes, dévoilent un fait curieux : dans la première catégorie, en effet, les femmes l'emportent sur les hommes, tandis que c'est l'inverse dans la seconde.

Le dix-huitième rapport de la commission signale une augmentation nouvelle : le total, au 1er janvier 1864, s'élevait à 28 285, soit de plus qu'au 1er janvier 1863, 896. La décomposition donne : pour les asiles des villes et des comtés, 21 551 ; — pour les hôpitaux, 2279 ; — pour les maisons autorisées, 4555. Ces chiffres ne représentent pas la somme intégrale des aliénés en Angleterre. Afin d'arriver à une évaluation au moins approximative, la commission, poursuivant en ce sens ses recherches, a trouvé : dans les maisons de travail, 9710 ; vivant chez eux ; riches, 159 ; pauvres, 6541 ; c'est-à-dire, en tout, 16 410, qui, s'ajoutant aux 28 285 énoncés ci-dessus, formerait un ensemble général de 44 695. (*Journal of mental science*, octobre 1863 et octobre 1864.)

Régime familial des aliénés. — Sous ce titre, l'*Union médicale* (22 septembre) contient la note suivante : « La dernière session des conseils généraux a été une nouvelle victoire pour ce bienfaisant système. Sur la proposition de M. le docteur Turck, le conseil général des Vosges a décidé que tous les parents des fous enfermés à l'hospice de Maréville seraient invités à les retirer, et que le département leur ferait une pension annuelle de 900 francs pour les mettre à même de les soigner. Déjà, depuis deux ans, l'inspecteur de l'assistance publique de ce département, M. Lebègue, voyant que le département envoyait chaque année de quarante-huit à cinquante aliénés à cet asile, les soumit à un examen suffisant en les plaçant en observation pendant quelques jours à l'hôpital d'Épinal, et depuis l'emploi de cette mesure le nombre des insensés admis

s'est ainsi réduit de quarante-huit à quinze par année. De telle sorte que, dans les trente-deux cantons il y a, depuis deux ans, soixante-six fous, trente-trois par année, qui jouissent de toute leur liberté, sans que l'on ait connu aucun accident occasionné par eux. C'est d'après cet exemple que la délibération suivante a été prise : rendre aux familles leurs aliénés avec un secours annuel de 200 francs; inviter le préfet à nommer une commission pour la visite des aliénés à Maréville et pour la réintégration la plus large possible de ces malheureux dans leurs familles. Si celles-ci les refusent, en confier le plus possible à des familles de cultivateurs, comme cela se pratique avec succès à Gheel et ailleurs. »

Il nous semble étonnant qu'un journal aussi grave que l'*Union médicale*, et qui compte dans son sein des aliénistes d'une haute distinction, ait, sans un mot d'observation, mentionné des mesures aussi énormes. Nous n'avons point de parti pris dans la question; mais, à première impression, la détermination du conseil général des Vosges nous semble avoir été arrêtée un peu à la légère. Ce n'est point à un aliéniste que l'on persuadera que les deux tiers des insensés puissent impunément rester en liberté dans leurs familles ou sous le patronage d'un nourricier isolé. La discussion ne date pas d'hier, et si chacun sent qu'il y a quelque chose à faire, il n'est guère de ceux qui ont pesé toutes les circonstances pour qui la limite ne demeure encore incertaine. La liberté est bien moins intéressée qu'on ne pense dans le débat. Les inoffensifs y tiennent peu, et, quant au bien-être, l'asile est pour la plupart préférable à tout autre séjour. D'ailleurs, ce sujet est la préoccupation du moment et, d'une controverse après tout désintéressée, la lumière ne manquera pas de jaillir. En ce qui le concerne, le *Journal de médecine mentale* ne manquera pas à sa mission.

Nécrologie. — M. le docteur Seraine, médecin directeur à l'asile des aliénés de Napoléon-Vendée, vient de succomber à une épidémie de variole qui décimait son établissement. On doit à ce regrettable confrère plusieurs écrits estimés sur l'éducation de la première enfance.

Prix Chateauvillard. — Récompense de 500 francs accordée à M. le docteur A. Axenfeld, auteur de la *Monographie des névroses*, insérée dans les *Eléments de pathologie médicale* de Requin (1).

Cours. — M. le docteur Lasègue, agrégé libre de la Faculté, chargé du cours complémentaire sur la médecine mentale, a commencé son cours vendredi 25 novembre dans le grand amphithéâtre de l'Ecole de médecine et le continue les mardi et vendredi de chaque semaine.

— M. le docteur Legrand du Saulle a commencé un cours public de médecine légale des aliénés, le samedi 19 novembre, à quatre heures, dans l'amphithéâtre n° 2 de l'Ecole pratique, et le continue les mardi et samedi de chaque semaine à la même heure.

Nominations. — M. B. A. Morel, médecin en chef de l'asile de Saint-Yon, à Rouen, et M. A. Laurent, médecin-adjoint du même asile, ont été élus : le premier, *vice-président*; le second, *secrétaire* de la Société de médecine de Rouen.

BOURNEVILLE.

(1) Un vol. in-8 de 800 pages, chez Germer Baillière, libraire, rue de l'École-de-Médecine.

TABLE DES MATIÈRES

AUTEURS CITÉS

Paris. — Imprimerie de E. Martinet, rue Mignon, 2.

